

Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022 COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

COVID-19, Migrations and Itineraries. Mobilities through the Prism of Immobility: Paradox and Reality

COVID-19, migraciones e itinerarios. Movilidades a través del prisma de la inmovilidad: paradojas y realidades

<https://doi.org/10.4000/remi.19880>

Sous la direction de **Florian Aumond, Véronique Petit et Nelly Robin**



Crédits : CRC Sénégal

302 pages

ISBN 978-23-81940-21-2

English Español Français

The importance of the scientific production generated by the health crisis reflects the strength of the emotions aroused by the tragic consequences of COVID-19 in the history of the world, and at the same time the investment made in research in order to provide answers, and then to analyse from a distance how each society experienced the pandemic in its different sociological strata, how the actors mobilised themselves, and what social, political and economic responses were provided. In this dossier, REMI proposes: "COVID-19, Migrations and Itineraries. Mobilities through the Prism of Immobility: Paradox and Reality", to be part of this collective reflection. Not so much because of the feeling of having to follow a trend that would be imposed on it, a form of 'fashion' to which it would have to conform; but convinced that it was in a position to enrich the analysis and to participate, consequently, in the construction of a collective intelligence of the event. In this sense, the dossier presented in this issue takes up certain cross-cutting issues already seen in other dossiers, in particular that concerning the role and place of research in a health context that complicates field expertise, a difficulty increased by the fact that it is a question here of grasping an event in progress and whose contours are constantly evolving.

La importancia de la producción científica generada por la crisis sanitaria refleja la fuerza de las emociones suscitadas por las trágicas consecuencias de la COVID-19 en la historia del mundo, y

al mismo tiempo la inversión realizada en investigación para dar respuestas, y luego analizar desde la distancia cómo vivió cada sociedad la pandemia en sus diferentes estratos sociológicos, cómo se movilizaron los actores y qué respuestas sociales, políticas y económicas se dieron. En este dossier, la REMI propone: «COVID-19, migraciones e itinerarios. Movilidades a través del prisma de la inmovilidad: paradojas y realidades», para formar parte de esta reflexión colectiva. No tanto por el sentimiento de tener que seguir una tendencia que se le impondría, una forma de «moda» a la que tendría que ajustarse; sino convencida de que estaba en condiciones de enriquecer el análisis y de participar, en consecuencia, en la construcción de una inteligencia colectiva del acontecimiento. En este sentido, el dossier presentado en este número retoma algunas cuestiones transversales ya vistas en otros dossiers, en particular la que se refiere al papel y al lugar de la investigación en un contexto sanitario que complica la pericia en el terreno, dificultad que se ve incrementada por el hecho de que aquí se trata de captar un acontecimiento en curso y cuyos contornos están en constante evolución.

L'importance de la production scientifique suscitée par la crise sanitaire traduit la force des émotions suscitées par les conséquences tragiques de la COVID-19 dans l'histoire du monde, et dans le même temps l'investissement fait dans la recherche afin d'y apporter tout d'abord des réponses, puis pour analyser avec distance comment chaque société a vécu la pandémie dans ses différentes strates sociologiques, comment les acteurs se sont mobilisés, quelles réponses sociales, politiques, économiques ont été apportées. La REMI propose, dans ce dossier : « COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités au prisme de l'immobilité : paradoxes et réalités », de s'inscrire dans cette réflexion collective. Non tant en raison du sentiment de devoir suivre une tendance qui s'imposerait à elle, une forme de « mode » à laquelle elle devrait se plier ; mais convaincue de ce qu'elle était en mesure d'enrichir l'analyse et de participer, par conséquent, à la construction d'une intelligence collective de l'événement. Le dossier présenté dans ce numéro reprend en ce sens certaines problématiques transversales déjà aperçues dans d'autres dossiers, notamment celle concernant le rôle et la place de la recherche dans un contexte sanitaire compliquant l'expertise de terrain, difficulté accrue par le fait qu'il s'agit ici de saisir un événement en cours et dont les contours évoluent constamment.

Dossier thématique

Thematic Dossier
Dossier temático

Florian Aumond, Véronique Petit et Nelly Robin

Éditorial : COVID-19, migrations et parcours : ruptures et continuités [Texte intégral]

Editorial: COVID-19, Migration and Trajectories: Ruptures and Continuities

Editorial: COVID-19, migración y trayectorias: rupturas y continuidades

Félicien de Heusch, Carole Wenger et Jean-Michel Lafleur

États et diasporas face à la mort en migration : une analyse comparée des cas sénégalais et tunisien avant et pendant la pandémie de la COVID-19

States and Diasporas Facing Death in Migration: A Comparative Analysis of the Cases of Senegal and Tunisia before and during the COVID-19 Pandemic

Tony Rublon

Réponses politiques à la crise de la COVID-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ?

Policy Responses to the COVID-19 Crisis and Migration Management in Turkey and Iraq: Issues of Territoriality?

Svetlana Ruseishvili et Caio Fernandes

Brazilian Migration Regime and Differential Control of International Mobility during the COVID-19 Pandemic

Le régime migratoire et le contrôle différentiel de la mobilité internationale pendant la pandémie de COVID-19 au Brésil

El régimen migratorio y el control diferencial de la movilidad internacional en Brasil durante la pandemia de COVID-19

Laura Odasso et Frédérique Fogel

« Vie privée et familiale » en temps de pandémie. Continuités et ruptures d'une politique discriminatoire : le cas de la France

"Private and Family Life" in Times of Pandemic, Continuities and Breaks in a Discriminatory Policy: The Case of France

Evelyne Barthou, Yann Bruna et Emma Lujan

Une année perdue ? Le parcours migratoire des étudiants internationaux en France à l'heure de la crise sanitaire

A Wasted Year? The Migration Path of International Students Studying in France at a Time of Health Crisis

Sarah Boisson et Mayada Madbouly

Être jeune « coincé·e à l'étranger » : le cas des Égyptien·ne·s venu·e·s étudier en France et leur vécu de la crise de la COVID-19

Being a Young Person "Stranded Abroad": The Case of Egyptian Students who came to Study in France and their Experiences during the COVID-19 Crisis

Chronique juridique

Legal Column

Crónica jurídica

Tano Kassim Acka

Vitalité et volatilité de la réinstallation en période de crise sanitaire

Vitality and Volatility of Resettlement in Times of Health Crisis

Varia

Delphine Leroy

Mémoires et silences. Violences transgénérationnelles et transfrontalières de la répression franquiste

Recuerdos y silencios. Violencias transgeneracionales y transfronterizas de la represión franquista

Marie Sigrist, Isabelle Bianquis et Maxime Michaud

La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre assignation, émancipation et mise en réseau

Informal Commercial Cooking by Brazilian Women in France: Between Assignment, Emancipation and Networking

Jens Thoemmes

Le travail détaché : un système autonome

Posted Work: An Autonomous System

El trabajo desplazado: un sistema autónomo

Notes de lecture

Book Reviews
Notas bibliográficas

Florian Bonnefoi

Schielke Samuli, *Migrant Dreams: Egyptian Workers in the Gulf States*

Schielke Samuli, *Migrant Dreams: Egyptian Workers in the Gulf States*

Daniel Pinson

Bouillon Florence, Deboulet Agnès, Dietrich-Ragon Pascale et Fijalkow Yankel,
Vulnérabilités résidentielles

Ralph Schor

Armagnague Maïtena, Cossée Claire, Mendonça Dias Catherine, Rigoni Isabelle
et Tersigni, Simona, *Les enfants migrants à l'école*

Ralph Schor

Boutier Jean et Mourlane Stéphane, *Marseille l'Italienne. Histoire d'une passion
séculaire*

Guillaume Silhol

Giliberti Luca, *Abitare la frontiera. Lotte neorurali e solidarietà ai migranti sul
confine franco-italiano*



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Éditorial : COVID-19, migrations et parcours : ruptures et continuités

Editorial: COVID-19, Migration and Trajectories: Ruptures and Continuities

Editorial: COVID-19, migración y trayectorias: rupturas y continuidades

Florian Aumond, Véronique Petit et Nelly Robin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/19909>

DOI : 10.4000/remi.19909

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 7-36

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Florian Aumond, Véronique Petit et Nelly Robin, « Éditorial : COVID-19, migrations et parcours : ruptures et continuités », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 31 août 2022, consulté le 04 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/19909> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.19909>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Éditorial : COVID-19, migrations et parcours : ruptures et continuités

Florian Aumond¹, Véronique Petit²
et Nelly Robin³

Les six articles proposés dans ce dossier répondent à l'appel intitulé « COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités »⁴ lancé le 20 janvier 2021. Il a été élaboré autour de la notion de parcours définie comme « un processus se construisant au gré des espaces traversés, des ressources mobilisées et des choix personnels, impliquant une volonté et une intention particulières, selon les opportunités, les contraintes et les risques rencontrés. Elle considère également les interactions entre les multiples acteurs (migrant·e·s, États, groupes criminels, collectifs de solidarité). Au-delà de ces vécus liés à la "route", le parcours migratoire considère aussi le temps de l'intégration/inclusion dans la société d'accueil et celui du retour »⁵. Florian Aumond, Véronique Petit et Nelly Robin avaient proposé aux chercheur·e·s d'interroger la valeur heuristique de cette notion, afin d'observer les dynamiques des migrations dans le contexte de la COVID-19, en privilégiant un double prisme : les incidences de la crise sanitaire et de sa gestion politique sur les parcours migratoires et ce que révèle la COVID-19 sur ces parcours dans un contexte paradoxal d'immobilités contraintes. Cet objectif a été atteint dans certaines limites en raison des conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur la production de la recherche.

Les chercheur·e·s ont dû gérer l'impossibilité d'accéder à des terrains et à des populations spécifiques durant la première phase de la pandémie en 2020 avant que les campagnes de vaccination en 2021 ne redessinent les possibilités de circuler sous certaines conditionalités, pour certains profils de voyageur·e·s et dans certaines régions. Les contraintes liées à l'accès aux terrains et aux

1 Juriste, Université de Poitiers, CECOJI (UR 21665), Bât. A10, 15 rue Sainte-Opportune, TSA 81100, 86073 Poitiers cedex 9 ; florian.aumond@univ-poitiers.fr

2 Démographe, UMR 196 CEPED – IRD/Université Paris Cité, 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris ; veronique.petit@ceped.org

3 Géographe, UMR 1966 CEPED – IRD/Université Paris Cité, 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris ; nelly.robin@ird.fr

4 Appel à contributions : COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/remi/16255>

5 Extrait de l'appel à contributions (disponible sur <https://journals.openedition.org/remi/16255>).

conditions concrètes d'enquête ont obligé nombre de chercheur·e·s à redéfinir leurs approches, à s'investir dans de nouveaux dispositifs méthodologiques, à adopter des méthodes déjà existantes, ou à tenter des expérimentations afin de combler la distance instaurée par les mesures sanitaires entre eux·elles et les personnes migrantes dont ils·elles souhaitaient décrire les réactions, les vécus, les stratégies face à une situation compliquant encore davantage la condition de migrant·e·s. Néanmoins tou·te·s les chercheur·e·s n'ont pas été en mesure de reconfigurer leurs recherches ou n'ont pas souhaité le faire. Aussi certaines propositions d'articles initialement retenues pour figurer dans ce dossier ont été retirées au fil des étapes du travail d'édition par les auteur·e·s, car ils·elles n'ont pas pu rejoindre des terrains éloignés et travailler selon les méthodologies qu'ils·elles souhaitaient poursuivre. Néanmoins, malgré ces difficultés les articles proposés rendent compte de contextes pluriels. Sont analysées les conditions de personnes migrantes en France confrontées à la gestion de l'« immobilité » et des conséquences multiples (juridiques, familiales, sociales, économiques, psychiques, etc.) des restrictions apportées à la liberté de circulation. D'autres articles exposent le traitement politique et juridique réservé à différentes catégories de migrant·e·s (immigrant·e·s, réfugié·e·s, personnes issues de l'immigration) au Brésil, en Turquie, en Irak, ainsi que les mobilisations des diasporas et de leurs relations à leur État d'origine dans l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs visant au rapatriement/au retour des émigré·e·s en Égypte, au Sénégal et en Tunisie.

Alors que la pandémie a été vécue et présentée comme une crise majeure, une rupture marquant un avant et un après aux échelles de l'histoire globale, des évolutions sociétales et des parcours de vie, « un nouveau monde » devant advenir, ce dossier souhaite tempérer cette analyse en termes de ruptures. Les articles proposés nuancent en effet cette lecture tant sur le fond que sur les méthodologies utilisées par les auteur·e·s. Si effectivement la COVID-19 constitue une temporalité particulière, « un moment pandémique », marqué par des discontinuités, des continuités amplifiées se révèlent sous un effet de loupe.

Contexte : le « moment pandémique »

L'ensemble des articles traitent de « ce moment pandémique » défini par Tony Rublon dans son article « en tant qu'espace de temps situé dans la durée et identifié grâce à une chronologie particulière ». Cette chronologie événementielle est déterminée de manière spécifique au niveau des contextes nationaux par le traitement politique de la crise sanitaire et des réactions qu'elle suscite dans les univers sociaux à travers les stratégies, les mobilisations, les représentations que les acteur·rice·s élaborent. Cette diachronie est également structurée en fonction de l'impact morbide de la pandémie à l'échelle régionale et globale, et des progrès réalisés dans la connaissance du coronavirus. Compte tenu de la variabilité des contextes épidémiques au niveau national et des spécificités des réponses politiques et sanitaires qu'ils ont entraînés, nous laissons la parole aux auteur·e·s afin de les présenter plus précisément au regard de leur problématique.

Si ce moment pandémique peut être borné au fil des mesures politiques et sanitaires, des indicateurs épidémiologiques, de l'évolution de la réglementation des migrations et des mobilités, il révèle d'autres temporalités sociohistoriques et politiques plus profondes concernant la construction des États-nations, les dynamiques des appartenances identitaires, les flux et les politiques migratoires dans lesquels ce temps de crise s'inscrit. Cette phase marquée par « l'immobilisme », même s'il convient de nuancer ce propos, semble à la fois proche et déjà s'obscurcir dans nos mémoires saturées d'informations. Récente — car objectivement elle l'est au regard de l'histoire et du temps écoulé —, subjectivement cette première phase peut être déjà plus confuse au regard du vécu dense qu'a induit la succession d'événements, de découvertes, de mesures, des chocs émotionnels qui constituent la trame existentielle de cette crise. Il importe donc de documenter les expériences liées à ce contexte inédit, d'autant que la crise sanitaire semble entrer en 2022 dans une nouvelle phase. Si la pandémie n'est pas achevée, elle semble prendre une nouvelle tournure grâce aux programmes de vaccination, au développement de l'immunité et d'une forme de chronicisation de la COVID-19. Cette évolution pousse de plus en plus de gouvernements à s'orienter vers des politiques de « réouverture » et de « libéralisation » des conditions de vie avec l'abandon des mesures sanitaires que les populations acceptent de plus en plus difficilement. Reste à savoir d'un point de vue migratoire comment ce monde d'après se mettra en place dans un contexte où l'on mesure encore mal l'ampleur des conséquences sociales de la pandémie (Leschi, 2022) et qu'une crise d'une autre nature (guerre en Europe de l'Est, Ukraine) vient elle aussi bouleverser l'ordre mondial. Ce retour à la « normale » est cependant à nuancer en fonction des contextes comme en témoigne la situation en Chine par exemple et les précautions prises par les pays devant sortir d'une politique « zéro-COVID ».

La pandémie a généré une production massive de données et d'indicateurs afin de suivre son évolution quotidienne et d'orienter la prise de décision publique en matière sanitaire et politique. Des dispositifs ont été également créés afin de constituer des fonds documentaires ayant pour objectif de collecter, d'archiver et d'analyser les traces et mémoires de la pandémie⁶ et qui a sidéré au sens médical⁷ la planète et constitué une rupture anthropologique au sein de nos sociétés contemporaines. Alors que ce choc s'estompe, il importe désormais de revenir sur les processus de production de la recherche durant cette période et d'en analyser plus en détail les différents aspects (Lanssens, 2021). Les données accumulées au cours de la pandémie, en dépit des analyses réalisées dans l'urgence, demandent à être réinterrogées et retravaillées avec davantage de distance critique, avec une meilleure compréhension des biais de collecte et des modèles d'analyse complexifiés. Dans le domaine démographique, on peut citer les travaux récents qui mettent en évidence la sous-estimation de la mortalité due à la COVID-19 dans le cas de l'Inde (Guilmoto, 2022) et au niveau global (COVID-19 excess mortality collaborators, 2022).

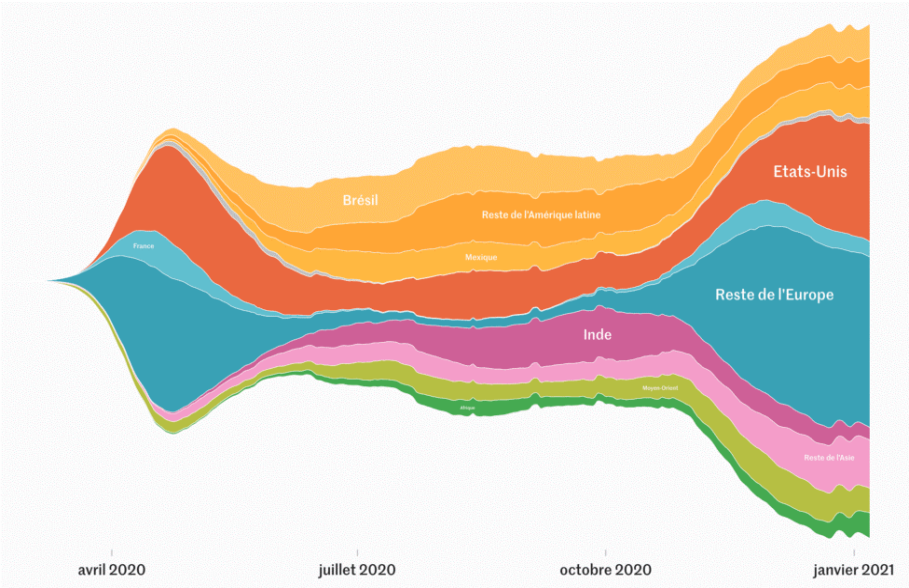
6 Par exemple en France, l'Institut Covid-19 Ad Memoriam. Cf. <https://www.institutcovid19admemoriam.com/>

7 Au sens d'anéantissement soudain des fonctions vitales, avec état de mort apparente, sous l'effet d'un violent choc émotionnel (dictionnaire *Le Petit Robert*).

Le contexte pandémique

Début 2020, le monde plonge de manière brutale dans une phase de repli national et d’immobilisme avec la fermeture des frontières, l’arrêt des voyages aériens, l’instauration de mesures sanitaires contraignantes (couvre-feu, confinement, limitation de mobilités, réorganisation du travail et des études, mobilisation du monde de la santé et de la recherche). Gouvernements et populations voient leurs marges d’action et leurs modes de vie se plier aux courbes inquiétantes des indicateurs épidémiologiques d’une pathologie inconnue. Le 16 novembre 2019, la Chine recense un cas suspect, puis en décembre 2019 alerte l’Organisation mondiale de la santé (OMS) à propos de plusieurs cas concernant ce qui est qualifié à l’époque de pneumonie sévère. Dès le début 2020, les cas se multiplient et se diffusent rapidement, des décès sont enregistrés, la propagation du virus reflète la géographie des échanges et des flux entre pays et continents, leur plus ou moins grande inclusion dans la globalisation. Progressivement plusieurs pays d’Asie sont touchés, puis les États-Unis avant l’Europe, la diffusion se poursuit en Amérique latine et aux Caraïbes, en Afrique fin février. L’OMS déclare l’urgence globale le 30 janvier et nomme le coronavirus le 11 février. La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est une maladie infectieuse due au virus SARS-Cov-2. L’OMS déclare le 11 mars 2020 la pandémie et rapidement désigne l’Europe comme l’épicentre de la pandémie.

Schéma 1 : Répartition du bilan humain de la pandémie entre avril 2020 et janvier 2021.
Morts quotidiennes dues à la COVID-19 par grands ensembles.
Moyenne glissante sur vingt-et-un jours



Source : <https://www.values-associes.fr/blog/datavisualisation-raconte-covid-19/>

L'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la France font alors partie des pays les plus touchés au monde. Si le classement de ces pays a évolué au cours de ces deux années de pandémie, ces pays européens ont toujours figuré dans le haut du classement et contribué à faire de l'Europe le continent le plus affecté par l'épidémie devant les Amériques. En mai-juin 2020, l'Amérique du Sud, et le Brésil en particulier qui devient le deuxième pays le plus touché au monde, devient le nouveau front de la pandémie alors même que son ampleur est sous-estimée. Le Brésil avec la Colombie, l'Argentine, le Mexique, le Pérou et le Chili sont les pays les plus atteints par la pandémie sur le continent sud-américain. Progressivement entre mai et août 2020, les États-Unis deviennent à leur tour un des épicentres de la pandémie à la suite de l'accroissement rapide du nombre de cas. Au Proche-Orient, au terme de deux ans de pandémie c'est la République islamique d'Iran qui est le pays le plus touché suivi par l'Irak, arrivent ensuite la Jordanie, le Liban, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite. L'Égypte compte plus de 410 000 cas et plus 223 000 décès, environ un quart de sa population est vaccinée.

En Asie, l'Inde compte plus de 39,5 millions de cas et presque 490 000 décès. Lors de la première vague, presque 1,3 milliard d'individus ont été confinés, cette décision prise rapidement avait entraîné des déplacements internes de millions de travailleur·euse·s migrant·e·s cherchant à regagner leurs villages. Début 2022, un peu moins de la moitié de la population est vaccinée. L'Indonésie arrive ensuite (4,2 millions de cas, environ 144 000 décès, et environ 44 % de personnes vaccinées), puis la Thaïlande (2,3 millions de cas, environ 22 000 décès, 68 % de personnes vaccinées) et le Bangladesh (1,6 million de cas, 28 200 décès, presque 35 % de personnes vaccinées). Les données ne sont pas disponibles pour la Chine qui applique la politique du « zéro-COVID » comme d'autres pays d'Asie (Singapour, Hong Kong, Taiwan) et d'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande). Cette politique visant à réduire le R à 0, implique un dépistage et un traçage des cas très contraignants, voire coercitifs, avec pour corollaires une liberté de circulation réduite, une fermeture des frontières extérieures, des confinements globaux ou localisés, une surveillance stricte des individus. Cette politique requiert « l'adhésion » de la population compte tenu des restrictions de liberté qu'elle implique notamment en termes de circulation, mais elle semble avoir des résultats au regard des chiffres — quand ils sont disponibles — obtenus par ces pays. Se posent pour ces États la sortie de cette politique du « zéro-COVID », une des solutions est de rétablir des liaisons avec des pays jugés « sûrs » en fonction de leur situation épidémiologique en créant ainsi des « bulles de voyages » ou à favoriser certaines catégories de voyageur·euse·s ou de migrant·e·s en fonction de la structuration de leur économie (étudiant·e·s, businessmen·women, travailleur·euse·s domestiques, touristes). Cette « dynamique du zéro-COVID » s'oppose à celle du « vivre avec » qui consiste à laisser le virus circuler au sein de la population de manière à accroître l'immunité de la population, cette dernière stratégie si elle est moins couteuse économiquement et socialement a un impact morbide supérieur. Par ailleurs la sortie d'une stratégie « zéro-COVID » s'avère délicate.

L'année 2020 est marquée par la première vague et seconde vague de la COVID-19, ainsi que par l'apparition des variants qui n'auront pas tous la même contagiosité et le même impact morbide. La temporalité des vagues est décalée selon les hémisphères et les saisons. Alors que les campagnes de vaccinations

débutent fin 2020 et s'intensifient en 2021 à des rythmes très variables selon les stratégies et les ressources des États, la seconde année de la pandémie voit se succéder les troisième, quatrième, cinquième et bientôt sixième vagues. La possibilité d'être vacciné avec des vaccins reconnus par les pays de départ et d'arrivée ouvre la voie à de nouvelles conditions de mobilité (« passeport vaccinal ») qui sont ajustées au gré des contextes épidémiques et des politiques de fermeture, d'ouverture et de réouverture des États, et se superposent aux conditions juridiques préexistantes. L'accès à la vaccination et le choix du vaccin introduisent donc une nouvelle inégalité entre les individus disposant des ressources autorisant une libre circulation à ceux-celles dont la mobilité est limitée, sinon empêchée, par une série de contraintes administratives. Les campagnes de vaccination posent la question de l'inclusion des populations migrantes dans la gestion sanitaire de la crise et plus largement celle des inégalités sociales de santé qui sont révélées par la pandémie. Par ailleurs, la prise en charge des personnes contaminées met en lumière le rôle significatif des migrant·e·s et des personnes issues de l'immigration dans le fonctionnement des systèmes de santé et de protection sociale.

Le prisme syndémique : inégalités, vulnérabilités et quête de justice

La COVID-19 est donc bien, par sa diffusion mondiale, une pandémie. Elle a au-delà pu être également qualifiée de « syndémie », terme introduit par des épidémiologistes et visant à souligner les interactions biologiques et sociales, entre pandémie, maladies chroniques et poids des inégalités sociales. L'analyse de ce que l'on peut considérer comme un « fait social total », au sens de Mauss (Delage *et al.*, 2021 : 9), suppose ainsi nécessairement une mobilisation de l'ensemble des connaissances, par-delà les seuls savoirs médicaux. Cette appréhension nécessairement transdisciplinaire a hélas pu être quelque peu oubliée, que ce soit dans le champ médiatique ou dans le discours et la pratique politiques, les expert·e·s provenant d'autres sciences que médicales n'ayant été que peu invité·e·s à exposer leurs analyses et à participer aux processus de décision⁸. Pourtant, l'intelligence de cette « crise sanitaire », en réalité à la fois économique, politique et sociale, convoque nécessairement l'éclairage entre autres des sciences humaines et sociales, « indispensables pour mieux appréhender des situations similaires et donc sortir du sentiment quelque peu désespérant de l'impensable » (Lazar *et al.*, 2020 : 12). Car ces sciences aident à surmonter le sentiment initial de sidération face à l'inédit en nous offrant des clés de lecture et de compréhension de l'évènement, par la remobilisation, mais aussi la réactualisation des outils, cadres théoriques, méthodes d'analyse élaborés dans d'autres contextes de crises.

L'épidémie de la COVID-19 a rapidement glissé vers le statut de pandémie du fait de son ampleur morbide et de son expansion globale. Au regard des inégalités sociales et économiques qu'ont progressivement révélées les travaux de recherche, les spécialistes en santé ont mobilisé un autre cadre conceptuel — le

8 La composition du « Comité de scientifiques constitué au titre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 » en est illustration, que la présence d'un sociologue et d'une anthropologue ne vient que très partiellement nuancer.

prisme syndémique — afin d’interroger plus frontalement les inégalités sociales de santé. « Le Sars-Cov-2 dégrade préférentiellement la santé des personnes atteintes de maladies chroniques, lesquelles ne se distribuent pas au hasard dans l’espace social. Il amplifie les inégalités sociales de santé, elles-mêmes en partie corrélées aux inégalités socioéconomiques » (Pierru, 2021 : 333). Les différentiels de morbidité ont mis en lumière la participation de certaines catégories de migrant-e-s et de personnes issues de l’immigration à la lutte contre la pandémie (travailleur-euse-s de première ligne, personnel de santé par exemple) en révélant leurs positions sociales, leur invisibilité et les discriminations dont elles sont l’objet notamment dans le respect de leurs droits et dans l’accès à la santé. L’observation de ces écarts a poussé en septembre 2020 Richard Horton, le rédacteur en chef du *Lancet*, à plaider pour que la COVID-19 soit analysée en tant que syndémie :

« The most important consequence of seeing Covid-19 as a syndemic is to underline its social origins. The vulnerability of older citizens ; Black, Asian, and minority ethnic communities ; and the key workers who are commonly poorly paid with fewer welfare protections points to a truth so far barely acknowledged- namely, that no matter how effective a treatment or protective a vaccine, the pursuit of a purely biomedical solution to Covid-19 will fail. [...] Approaching Covid-19 as a syndemic will invite a larger vision, one encompassing education, employment, housing, food, and environment. Viewing Covid-19 only as a pandemic [through epidemiological models and with infectious disease specialists] excludes such a broader but necessary prospectus. » (Horton, 2020 : 854)

Créé au début des années 1990 par l’anthropologue Merrill Singer, le modèle de la syndémie prend son essor dans le champ de l’anthropologie médicale puis est rapidement repris dans d’autres disciplines. Outre qu’il s’intègre parfaitement à l’approche One Health⁹, il met également l’accent sur les inégalités sociales de santé et les questions de vulnérabilité :

« The syndemics model focuses on the biosocial complex, which consists of interacting, co-present, or sequential diseases and the social environmental factors that promote and enhance the negative effects of disease interaction. This emergent approach to health conception and clinical practice reconfigures conventional historical understanding of diseases as distinct entities in nature, separate from other diseases and independent of the social contexts in which they are found. Rather, all these factors tend to interact synergistically in various and consequential ways, having a substantial impact on the health of individuals and whole population. Specifically, a syndemics approach examines why certain diseases cluster (ie. Multiple diseases affecting individuals and groups) ; the pathways through which they interact biologically in individuals and within populations, and thereby multiply their overall disease burden, and the ways social environments, especially conditions of social inequality and injustice, contribute to disease clustering and interaction as well as to vulnerability. » (Singer *et al.*, 2017 : 941)

Il faut rappeler que jusqu’au début des années 1990, le développement (question qui ne concerne pas uniquement le Global South) était conçu comme la

9 Le concept « One Health » ou « une seule santé » en français, est mis en avant depuis le début des années 2000, avec la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l’état écologique global. Il vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires (source : <https://www.anses.fr/fr/content/one-health>).

condition nécessaire à l'amélioration des indicateurs de santé et à la réduction des écarts de mortalité et de morbidité. À la suite des travaux de Fogel et de Sachs¹⁰, la relation s'inverse et c'est désormais « L'amélioration de l'état de santé des populations (qui) constitue un input décisif pour la réduction de la pauvreté, la croissance économique et le développement à long terme » (Sachs, cité par Moatti et Ventelou, 2009). Ce changement de perspective est également à mettre en lien avec l'émergence d'une conception morale de la santé. Richard Horton (toujours lui) se réfère ainsi aux travaux du philosophe Norman Daniels :

« Daniels' claim is that health is of special moral importance because protecting health-keeping people functioning normally by meeting their health needs- protects the opportunities open to us. By opportunities, Daniels means the array of life plans reasonable persons are likely to develop themselves. [...] Daniels based his argument on John Rawls' theory of justice. Rawls claimed there could be no justice without fair opportunities for all. » (Horton, 2022 : 223)

Si les inégalités qui affectent les populations migrantes ne peuvent se réduire aux inégalités sociales de santé, celles-ci offrent un prisme saisissant des conditions faites aux migrant·e·s tout au long de leur vie et de leur parcours migratoire comme Petit et Wang (2019) l'ont montré à propos de la santé mentale.

Les analyses par le prisme des inégalités sociales de santé, les trajectoires et la vulnérabilité requièrent des approches pluri-/inter-disciplinaires et des décloisonnements disciplinaires en raison d'une part de « la complexification des modèles de compréhension et des déterminants de la santé croisant données individuelles et collectives, facteurs biologiques, sociaux, économiques et culturels [qui] a mobilisé des alliances entre sciences médicales et sociales » (Fromageot *et al.*, 2005 : 2). D'autre part, « il n'est plus permis de s'en tenir à quelques sous-systèmes relativement simples et évoluant de manière indépendante » (Morin, 1994) compte tenu de la globalité des réalités (Villeval *et al.*, 2014). L'imbrication des questions sanitaires et migratoires s'inscrit dans cette complexification et cette globalisation des enjeux et des questionnements. Ces rapprochements disciplinaires, s'ils semblent de plus en plus naturels, s'inscrivent néanmoins dans l'histoire du rapprochement entre sciences sociales et humaines et le monde médical. La COVID-19, comme le sida dans les années 1980 et plus récemment les enjeux environnementaux et climatiques, réactualise « la nécessité de cette rencontre » et bouscule le modèle biomédical qui est alors « amené à s'ouvrir à d'autres approches disciplinaires dont les SHS » (Kivits *et al.*, 2013).

Enquêter en temps de COVID-19 : innover dans la continuité ?

Une large gamme de disciplines a été mobilisée dans un temps record afin d'élaborer vaccins et traitements médicaux, afin de comprendre la genèse et

10 Afin de resituer les travaux de ces auteurs et mieux cerner les relations entre santé et développement, on pourra utilement consulter les travaux de Berthelemy Jean-Claude et Thuilliez Josselin (2013) Santé et développement : une causalité circulaire, *Revue d'économie du développement*, 21 (2-3), pp. 119-147, [en ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2013-2-page-119.htm>

l'émergence de ce coronavirus, d'observer et d'analyser ses effets sur le fonctionnement social, politique et économique de nos sociétés, d'en comprendre les retentissements plus souterrains qui se révéleraient au fil d'une temporalité soudainement fracturée entre un monde « d'avant » et un monde « d'après » dont le sens et l'avènement restent flous.

L'injonction forte à produire de la recherche couplée à la réactivité/curiosité des chercheur·e·s face à une forme de sidération durant les premiers temps de la pandémie et face aux statistiques morbides quotidiennes, à des images inédites, aux modélisations, conduisent nombre de chercheur·e·s en sciences sociales et humaines à abandonner leurs travaux — ou à les faire passer au second rang —, afin de développer des projets originaux relatifs à la COVID-19 ou à les articuler à des projets en cours qui sont alors adaptés/redéfinis. Il s'agit d'observer ce qui se déroule dans l'immédiateté et sans point réel de comparaison sous les yeux de la population mondiale médusée et de comprendre comment elle en est affectée dans ses différentes composantes, comment le virus transforme les existences individuelles et les dynamiques collectives. Comment appréhender et en quels termes penser ce qui semble constituer une rupture, une crise, un phénomène inédit ? Afin de produire des « éléments de compréhension », les chercheur·e·s en sciences humaines et sociales doivent adapter, voire créer, des dispositifs d'enquête à ce contexte marqué par un arrêt brutal des circulations, une réduction des déplacements, l'impossibilité d'accéder à des terrains et aux interactions in situ qui les caractérisent. Les acteur·rice·s, objets des observations, sont eux-mêmes pris·es dans ce processus d'ajustement aux contraintes sanitaires qui les oblige à redéfinir les modalités de leurs échanges, de leur sociabilité et de leurs mobilisations, en particulier lorsque ces relations s'ancrent dans un contexte transnational ou diasporique. Ce processus devient lui-même un nouvel espace et un nouvel objet de recherche.

À la lecture des articles présentés dans ce dossier, les chercheur·e·s semblent avoir bon gré mal gré su glisser d'une organisation méthodologique élaborée dans un contexte qu'ils-elles connaissent et maîtrisent à une démarche élaborée en fonction des marges et des évolutions liées aux contraintes de la pandémie. Ils-elles témoignent des capacités attendues de la part de chercheur·e·s : souplesse, réactivité, opportunisme et créativité. Les recherches présentées dans ce dossier témoignent de ces processus d'innovation, d'expérimentation, d'ajustement à la matérialité de la recherche et aux questionnements qui émergent ou qui exigent de nouvelles formulations. Si le rapport à la production empirique semble bouleversé, est-ce pour autant un changement radical de méthodes ou est-ce davantage un usage systématisé de démarches déjà utilisées de manière privilégiée par certaines disciplines ou certain·e·s chercheur·e·s ? La COVID-19 n'a-t-elle pas simplement rappelé ou mis en lumière une fonction normale de l'activité de chercheur·e : s'adapter à son environnement et aux transformations de celui-celle-ci ? La pandémie a durci en quelque sorte le contexte de production des données et a conduit les chercheur·e·s à sortir de leur zone de confort et à s'émanciper de leurs habitudes disciplinaires et personnelles.

L'impossibilité à se rendre sur son terrain, à réaliser des observations et des entretiens en face à face a été néanmoins ressentie comme la perte de pratiques profondément intériorisées et d'habitus disciplinaires qui considèrent le recueil de la parole des acteur·rice·s (en l'occurrence des migrant·e·s) comme un

élément central de la compréhension des parcours migratoires. La conduite des entretiens en face à face est considérée comme favorable à l'expression des discours et des récits surtout lorsque ceux-ci interrogent la sphère de l'intime, les émotions liées à des événements tragiques ou symboliques. Partager le contexte d'existence du·de la migrant·e permet également de contextualiser la production des discours, d'observer ses relations avec d'autres catégories d'acteur·rice·s et d'accéder à d'autres sources d'informations. Les restrictions sanitaires ont contraint nombre de chercheur·e·s à effectuer un virage « numérique ». Pour autant ce tournant ne constitue pas une rupture, puisque tou·te·s les chercheur·e·s notent que les enquêtes qu'ils·elles développent sont indissociables de la connaissance préalable et de la familiarité qu'ils·elles ont de terrains et de leurs vécus auprès de certains groupes. Cette expérience rend possible et facilite leur transition par une ethnographie virtuelle ou une enquête quantitative en ligne.

Félicien de Heusch, Carole Wenger et Jean-Michel Lafleur dans le cadre du projet européen *Migration and Transnational Social Protection in (Post) crisis Europe* (MiTSoPro) développent une enquête comparative sur les politiques de rapatriement de dépouilles dans douze États et sur un travail ethnographique sur les mobilisations des réseaux associatifs des émigré·e·s sénégalais·es et tunisien·ne·s autour de ce « droit » avant et pendant la pandémie de la COVID-19. Leur stratégie de collecte a dû être repensée : à l'origine basée sur l'observation participante in situ et l'entretien semi-dirigé en face à face, elle a évolué vers une « netnographie » (Kozinets, 2019). Grâce à cette ethnographie virtuelle ou numérique, les auteur·e·s suivent en ligne et principalement sur les réseaux sociaux, le déroulement des campagnes associatives autour du « droit au rapatriement de dépouilles » et les réponses des États sénégalais et tunisiens. Se référant à Bluteau (2019), ils·elles actent le fait que compte tenu de la place qu'occupent aujourd'hui « les paysages numériques », il devient impossible d'effectuer un travail ethnographique sans les prendre en compte. Il s'agit dès lors de considérer que nous sommes entré·e·s dans une « ère post-numérique », dans laquelle le numérique n'est plus une entité distincte, mais qu'il est ancré dans le quotidien. Cette réalité oblige le·la chercheur·e à déployer une coprésence sur des terrains in situ et virtuels. Cependant, une fois que le temps du confinement est passé et que s'ouvre la possibilité de réaliser des entretiens en face à face, les auteur·e·s se saisissent de l'opportunité, ce mode d'interaction leur apparaissant comme plus propice à un travail, car il permet d'interroger avec plus d'efficacité/plus de sensibilité la place des émotions et des symboles, qu'un entretien conduit en distanciel.

Tony Rublon s'intéresse à la manière dont les différentes forces politiques en présence se sont emparées de la crise sanitaire pour asseoir leur pouvoir, redéfinir leur(s) politique(s) migratoire(s) et réorienter la gestion des personnes déplacées en s'appuyant sur les cas de la Turquie et de l'Irak, qui témoignent de la situation au Moyen-Orient, l'un des principaux carrefours migratoires au monde. Son objectif central est de montrer comment les divers·es acteur·rice·s politiques en place ont transformé ce « moment pandémique » en « moment politique », en étudiant les conséquences des différentes réponses politiques face à la crise sanitaire, sur les réfugié·e·s et les déplacé·e·s en Turquie et en Irak. Il s'agit d'examiner en quoi la crise sanitaire a permis, en imposant dans un premier temps d'importantes restrictions de libertés à la totalité de la société,

d'accélérer ensuite le processus de réorientation des politiques migratoires turques et irakiennes, impactant immédiatement parcours et expériences migratoires (Vahabi, 2013). L'étude proposée par Tony Rublon s'inscrit dans un projet collectif, réalisé en partenariat avec l'UMR 196 CEPED (Centre Populations & développement) et l'UMR 7301 MIGRINTER, de veille médiatique mis en place en mars 2020 en ouvrant des fils sur le média social *seenthis* dans le but de collecter et rassembler des articles de presse couvrant la thématique des migrations pendant la pandémie, alors que les chercheur-e-s contraint-e-s à l'immobilité sont dans l'impossibilité de se rendre sur des terrains lointains¹¹. La constitution de ce corpus permet de repérer l'émergence et l'évolution des problématiques pointées par cette veille médiatique, et dans le travail de Tony Rublon de rassembler différents types de documents qui illustrent l'impact de la pandémie sur les politiques migratoires et les migrant-e-s au Moyen-Orient. Le traitement du corpus ainsi constitué (près de 1 000 documents sur la période du 30 mars au 31 décembre 2020) lui permet de questionner les représentations véhiculées par les médias et les États, ainsi que l'impact sur les migrant-e-s, des politiques mises en place par les gouvernements afin de limiter la propagation du virus.

Laura Odasso et Frédérique Fogel s'intéressent aux épreuves qui font obstacle à la réalisation du projet migratoire, notamment à celles qui relèvent « d'un décalage qui se répète [au fil du parcours] entre "la règle" et "la réalité" : la situation de la personne, du couple, de la famille ne correspond pas exactement aux critères [...] qui définissent l'accès au visa et au séjour sur le motif juridique de la "vie privée et familiale" [VPF] » (Odasso et Fogel, dans ce dossier). Cet intérêt pour le parcours migratoire s'inscrit dans leur questionnement sur la place de la famille dans la construction de la « nation », l'évaluation des liens affectifs et de parenté concourant à l'établissement d'une discrimination entre « les bon-ne-s » immigré-e-s et leurs proches, des autres. Les auteures s'intéressent ici en particulier à la manière dont la crise sanitaire a affecté la vie des personnes en situation de migration, aux conséquences relevant des liens affectifs et personnels de ressortissant-e-s non européen-ne-s et de leurs proches, quand les mesures politico-administratives mises en œuvre pour contrer la COVID-19 ont touché leur accès au droit. Leurs travaux « révèlent des dynamiques bureaucra-

11 Ce projet réunit des chercheur-e-s issu-e-s de différentes disciplines (géographie, sociodémographie, droit, informatique, études littéraires, etc.), permettant ainsi une couverture large du phénomène. Les travaux se structurent autour de deux axes : (1) une analyse des effets des mesures du confinement sur les trajectoires migratoires d'une part, sur les lieux d'enfermement des étranger-ère-s d'autre part ; (2) une analyse textuelle, iconographique et thématique du traitement journalistique des migrations, internes et internationales. Cette analyse s'appuie sur une diversité d'outils méthodologiques : cartographie, analyse quantitative des co-variations, analyse du contenu textuel. Elle est réalisée en collaboration avec des ingénieur-e-s cartographiques de l'IRD (Eric Opigez, CEPED – IRD/Université Paris Cité) et du CNRS (Nelly Martin, MIGRINTER – CNRS/Université de Poitiers) ainsi qu'avec un chercheur (Lakdar Saïs) et un ingénieur du CRIL (Fabien Delorme, CNRS/Université d'Artois) dont la thématique de recherche fédératrice concerne l'intelligence artificielle et ses applications. Le traitement géographique est assuré par Lucie Bacon (Balkans), Thomas Lacroix (reste du monde), Nelly Robin (Afrique), Tony Rublon (Moyen-Orient), Li Zhipeng (Asie de l'Est). Le traitement thématique est pris en charge par Florian Aumond (Organisations internationales et droit), Elsa Gomis (Images et vidéo), Brenda Le Bigot et Jordan Pinel (migrations Nord-Sud), Véronique Petit (santé). Les fils sont répertoriés sur une page de l'Institut Convergences Migrations : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2020/05/20/covid-19-et-migrations/> et <http://icmigrations.fr/2020/05/20/covid-19-et-migrations/> https://seenthis.net/people/tony_rublon

tico-légales et des temporalités incertaines et fragmentées qui immobilisent les parcours administratifs, impactant fortement la vie personnelle et familiale de nos interlocuteurs et interlocutrices » (Odasso et Fogel, dans ce dossier). Laura Odasso et Frédérique Fogel décrivent à travers une ethnographie des situations exemplaires où les attaches affectives et familiales permettent, juridiquement parlant, une régularisation sur le territoire français ou le renouvellement d'un titre de séjour, le regroupement familial et la réunion des partenaires étrangers des Français, en instance de mariage ou pas.

La crise sanitaire ne modifie pas leurs objectifs de recherche, mais elle constitue un « moment » dans une ethnographie en cours auprès de couples binationaux et de familles étrangères dans différentes régions de France. Aux personnes suivies depuis une dizaine d'années sont ajoutées de nouvelles identifiées via les groupes de soutien qui ont émergé pendant le confinement, période de fermeture de la plupart des accueils associatifs. Parallèlement au recueil des récits de leurs expériences, les chercheuses établissent un état des lieux des mesures gouvernementales en 2020 et 2021 qui concernent ces personnes, elles suivent les textes réglementaires et les pratiques administratives annoncées par décret, mais aussi via les questions parlementaires et les tweets des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, et prêtent attention au contentieux administratif et aux requêtes auprès du Conseil d'État, ainsi qu'aux réactions suscitées par ces mesures institutionnelles. Afin de compléter ce corpus et de croiser les regards, ces chercheuses observent — en ligne sur Internet et hors ligne — les mobilisations d'organisations et de mouvements des conjoint·e·s et familles séparées, et de couples binationaux en attente de réunion. Elles enquêtent dans des lieux institutionnels où est réglé le sort des étrangères et des étrangers. Elles mobilisent des éléments du débat médiatique et des statistiques officielles éclairant le point de vue des acteur·rice·s de la politique migratoire française. L'ampleur de leur dispositif de recherche montre que la crise sanitaire ne constitue qu'un « moment » dans la temporalité d'une recherche plus ancienne et qu'elle en souligne toute la pertinence.

Dans une étude exploratoire qualitative conduite en mars-avril 2021, Svetlana Ruseishvili et Caio Fernandes s'attachent à analyser les effets de la crise sanitaire sur le régime migratoire du Brésil à travers la restriction de la mobilité. Si le régime frontalier et migratoire instauré durant cette période ne remet pas en cause la politique migratoire du pays, les chercheur·e·s observent néanmoins un durcissement des pratiques (hyper vigilance, criminalisation des migrant·e·s, expulsions) qui affecte les droits des migrant·e·s et leur quotidien. À travers des entretiens réalisés par téléphone auprès de migrant·e·s de différentes origines (Haïti, Argentine, Venezuela, Mexique, Brésil), avec des durées de présence au Brésil et des situations migratoires variables, les auteur·e·s les interrogent tout d'abord sur les impacts de l'épidémie sur leurs conditions de vie quotidienne et sur leurs réseaux sociaux. Ensuite sont abordées de manière plus spécifique, les questions relatives au processus de régularisation, à l'emploi, à leur situation économique, à leur accès à la santé et à d'autres droits. In fine, il s'agit de comprendre les changements qu'induisent le fait d'être un·e migrant·e international·e au Brésil dans leur existence quotidienne. Les migrant·e·s sont sélectionné·e·s à travers un réseau structuré autour de l'Université Fédérale de Sao Carlos (État de Sao Paulo) dans différentes régions plus ou moins proches de la frontière. Le régime migratoire est documenté dans sa phase prépandé-

mique à partir des années 1990, puis un suivi des ordonnances, produites par le gouvernement brésilien afin de limiter les déplacements internationaux entre mars 2020 et octobre 2021, est réalisé.

De leur côté Evelyne Barthou, Yann Bruna et Emma Lujan s'intéressent aux trajectoires migratoires et à l'expérience des étudiant·e·s internationaux·ales en France à travers le projet TRANSCOVID. Alors que les étudiant·e·s « restent des acteurs peu connus de la globalisation migratoire » (Barthou *et al.*, dans ce dossier), la France accueille de plus en plus d'étudiant·e·s étranger·ère·s, en particulier en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient. La crise sanitaire a attiré l'attention sur cette catégorie de la population résidant en France en révélant leurs difficultés. Ces jeunes ont été fortement affecté·e·s par la crise sanitaire en raison de leur statut d'étudiant·e, de l'éloignement familial et de leurs conditions de logement. Les chercheur·e·s ont choisi d'interroger l'expérience de la crise sanitaire des étudiant·e·s internationaux·ales à travers la problématique de l'accès : accès à l'autre d'abord, qu'il soit en ligne (famille et ami·e·s dans le pays d'origine) ou hors ligne (ami·e·s et connaissances en France), mais accès aussi aux études qui restent le motif principal d'arrivée dans le pays d'accueil. Dans cette perspective, une attention particulière est portée au rôle de la « mobilité numérique » dans la gestion de l'immobilité et de son « caractère à la fois enfermant et libérateur des dispositifs numériques » (Barthou *et al.*, dans ce dossier). La crise sanitaire est appréhendée « comme une opportunité de questionnement des étudiants internationaux sur leur parcours migratoire, entre bifurcations, renoncements et nouveaux horizons » (Gohard-Radenkovic, 2017). Les étudiant·e·s sont ainsi nombreux·ses à avoir été poussé·e·s à s'interroger sur leur projet et leur mobilité internationale notamment à l'aune des conditions du retour. L'équipe de chercheur·e·s initie une enquête sociologique quantitative. Entre juin et novembre 2020, 2 101 étudiant·e·s dont 131 étudiant·e·s internationaux·ales répondent à un questionnaire en ligne incluant des questions fermées et des questions ouvertes qui interrogent l'expérience objective et subjective de la vie des étudiant·e·s durant la crise sanitaire. Les résultats mettent en lumière les spécificités du vécu des étudiant·e·s étranger·ère·s dans cette période, aussi des entretiens approfondis sont conduits entre mars et mai 2021 afin d'approfondir les expériences et vécus des étudiant·e·s. Une attention particulière est portée aux étudiant·e·s africain·e·s compte tenu de leur part dans la population des étudiant·e·s étranger·ère·s en France.

La recherche développée par Sarah Boisson et Mayada Madbouly concerne également les étudiant·e·s. Les auteures se concentrent sur la situation des étudiant·e·s et jeunes professionnel·le·s égyptien·ne·s vivant en France au moment du déclenchement de l'épidémie. Elles s'interrogent sur la signification d'être « coincé·e·s à l'étranger » en examinant comment cette catégorie a vécu l'exposition à des injonctions sanitaires et administratives contradictoires entre la France et l'Égypte où il faut alors développer des stratégies d'adaptation et de négociation face aux contextes et autorités nationales, tout en se raccrochant aux liens transnationaux. Dans la perspective précédemment évoquée, Sarah Boisson et Mayada Madbouly rappellent que cette population jeune et engagée dans une migration conçue comme temporaire vit dans un univers transnational très connecté. Dans le prolongement des travaux sur la « double présence » (Diminescu, 2005) qu'elles mobilisent, elles se placent dans le sillage de Dufoix (2010) qui souhaite penser une « science de la double présence » en tant que ces

migrations s'inscrivent désormais dans un « désencastrément de l'espace et du temps [qui] n'a cessé de progresser et [dans lequel] l'ubiquité n'est plus tout à fait impossible ». Si « aucun migrant, aucun individu, ne possède le don d'ubiquité physique » (Dufoix, 2010 : 28), les nouveaux moyens de communication et l'appui des États à leurs expatrié·e·s contribuent à réduire la distance vécue entre pays d'accueil et pays d'origine.

Sarah Boisson et Mayada Madbouly s'inscrivent également dans une démarche d'ethnographie numérique. Elles réalisent entre avril et septembre 2020 des entretiens semi-directifs approfondis (sur les conditions de vie, le ressenti du confinement, l'évolution des pratiques en temps de crise et la trajectoire migratoire face à la question du rapatriement — impliquant un retour plus ou moins durable selon les cas, ou encore le refus de rentrer) en partant sur les « traces numériques » (El Chazli, 2020) de personnes de nationalité égyptienne dont la majorité se retrouve sur les deux principales plateformes d'échange et de sociabilité propres à cette population migrante en France : l'Adeef (Association des Étudiants Égyptiens en France) et Égyptiens Sans Frontières. Les pages Facebook de ces groupes constituent également des espaces d'échange propres à cette population étudiante ou ayant été étudiante. Les auteures précisent leur démarche inductive et comment l'ethnographie virtuelle a permis d'élargir le recrutement géographique des personnes enquêtées. Aux entretiens, s'ajoute une veille institutionnelle durant cette même période s'appuyant sur les communiqués officiels des autorités égyptiennes en France afin de mieux comprendre la gestion du rapatriement par l'État égyptien et son usage de la catégorie institutionnelle de « coincé·e·s à l'étranger ». Cet usage, pour le moins erratique, illustre les difficultés des catégorisations rencontrées dans le contexte de la COVID-19.

Les catégories politico-juridiques au prisme de la pandémie : changements et continuités

La COVID-19 est un produit de la mondialisation. Elle en a mis à nu les principaux déterminants, mais aussi accusé les principales failles : principalement charriée par les classes supérieures les plus mobiles, elle a surtout impacté les populations les plus défavorisées (Charmes et Rousseau, 2020 : 19). Les différentes études jusqu'alors réalisées en sciences sociales convergent pour souligner que la crise sanitaire a été un « révélateur saisissant de l'étendue des inégalités globales » (Alviar *et al.*, 2020 : 175 ; Gaille et Terral, 2020). Dressé pour l'essentiel au début de la crise, ce constat s'est trouvé conforté par les dernières analyses : d'un côté, la pauvreté et l'extrême pauvreté dans le monde se sont fortement accrues¹² ; de l'autre, les plus grandes fortunes ont largement profité de la période de pandémie pour s'enrichir davantage¹³. Parmi les populations les plus affectées par le creusement des inégalités, révélé sinon approfondi par la pandémie, figurent les personnes en situation de migration. Certaines, parmi les plus vulnérables, auraient au-delà été engagées dans un processus de « désaffi-

12 Damon Julien (2021) Pauvreté globale : le choc du COVID-19, *Politique étrangère*, 1, pp. 11-22.

13 Cet enrichissement a par exemple été documenté dans le rapport d'Oxfam France, *Dans le monde d'après, les riches font sécession*, diffusé en janvier 2022.

liation », au sens de Castel (1991), caractérisé par une « non-existence sociale » provoquée par l'absence de travail et l'isolement de la société « d'accueil » (Carillon *et al.*, 2020).

Les articles de ce dossier n'infirmement aucunement ces constats, au contraire, ils les confirment pour l'essentiel. Ils y apportent cependant quelques nuances, notamment, en invitant à interroger les catégories usuellement mobilisées pour décrire les populations situées de part et d'autre de la frontière des inégalités. Ce que soutient d'ailleurs, dans une certaine mesure, l'approche dynamique par le parcours.

Un effacement relatif et provisoire des différences de situation parmi les étranger-ère-s au titre de la liberté de circulation

La COVID-19 a plongé le monde dans une (relative) immobilité. La liberté de circulation s'est trouvée largement compromise, tant au sein des États qu'entre eux (cf. supra). Ces entraves à la liberté de circulation n'ont en réalité fait que reproduire, le cas échéant en les renforçant, des dispositifs auxquels se trouvent habituellement confrontés les « voyageurs sans droit de voyager » (Aubin, 2014 : 24), c'est-à-dire celles et ceux qui affrontent régulièrement les politiques de fermeture des frontières prévalant à leur égard en « situation normale ». Elles ont, en revanche, surpris sinon décontenancé celles et ceux pour qui les postes-frontières et douaniers ne constituent, en principe, que des temps de suspension dans une mobilité par ailleurs fluide et linéaire, pour qui le « monde lui-même, avec toutes ses frontières, son relief, ses détritits, ses odeurs, compose plutôt le décor flouté de leur libre et cotonneux voyage » (Agier, 2014 : 14). Avec la COVID-19, ils et elles ont alors fait l'expérience de la frontière, en tant qu'obstacle parfois insurmontable dans l'engagement ou la poursuite d'un déplacement. Cette immobilité contrainte, indifférenciée, suscitant l'émergence d'une condition *unifiée de migrant-e* car gommant les différences habituelles fondées sur l'origine nationale, constitue à bien des égards une originalité de la situation engendrée par la COVID-19.

Cette situation a, ici encore, prospéré sur un terrain fécond : la pandémie n'a pas généré, mais bien plutôt exacerbé le phénomène du « retour des frontières », au sens politico-juridique de lignes de séparation des souverainetés étatiques. Apportant une « réponse territorialisée » face à une menace elle-même a-territoriale, elle a en cela repris et amplifié un processus enclenché avec la chute du mur de Berlin puis nourri par les réactions aux attentats du 11 septembre 2001 et à l'amplification des mouvements migratoires après 2015 (Amilhat Szary, 2020 : 142). Ce renforcement d'un mouvement déjà engagé s'est notamment observé dans les espaces de libre circulation. Sur le continent européen, la réactivation de contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen (Martucci, 2020) n'a fait que prolonger une pratique déjà observée dans le cadre de ladite « lutte contre le terrorisme ». Sur le continent africain, plus précisément au sein de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la pandémie semble avoir été opportunément utilisée afin de justifier un renforcement des mesures restrictives déjà adoptées, notamment sous l'impulsion de l'Union européenne (Hamadou, 2020 : 340). Dans ces espaces, ces mesures ont alors contribué à un rapprochement dans l'exercice de leur liberté de circulation régionale, plutôt dans les entraves à son exercice, entre celles et ceux ayant la

nationalité des États relevant de ces ensembles, d'un côté, celles et ceux ayant la nationalité d'un État tiers, de l'autre. En d'autres termes et pour considérer le cas européen, le « privilège » des citoyen-ne-s des États membres de l'Union européenne — et parties à la Convention Schengen — s'est érodé et ils et elles ont, pour l'essentiel, partagé la condition habituelle des ressortissant-e-s d'États tiers. On retrouve, ici, l'idée d'un alignement dans la condition de migrant-e, en d'autres termes, celle d'une relativisation des catégorisations habituelles.

Dans les espaces régionaux de liberté de circulation, cette situation a alors témoigné de la réactivation suscitée par la pandémie d'une logique bilatérale dans la gestion des migrations internationales, au détriment d'une approche multilatérale (Achiume *et al.*, 2020 : 112) : les ouvertures et réouvertures des frontières se sont souvent faites de manière sélective, en fonction de la situation notamment sanitaire des États d'origine des postulant-e-s à la migration. Dans ce contexte, la répartition classique entre les nationalités « privilégiées » et les autres en ce qui concerne l'autorisation d'entrer sur le territoire d'États tiers a parfois été bouleversée. Les Britanniques ont ainsi pu être inscrit-e-s sur la liste des « proscrits » par plusieurs États, à l'instar du Brésil comme le rappelle l'article de ce dossier rédigé par Svetlana Ruseischvili et Caio Fernandes. Les Français-e-s, également, ont été au nombre des nationalités interdites d'entrée dans certains États. Ils et elles ont alors expérimenté une situation parfois perçue comme insupportable, sans voir qu'elle constitue le sort habituel réservé à l'essentiel des ressortissant-e-s provenant du Sud global. L'indifférenciation dans la condition de migrant-e serait ainsi à nuancer ; mais, en ayant davantage contrarié les personnes profitant des zones les plus affectées par le virus et non plus nécessairement les ressortissant-e-s d'États du Sud global, la répartition entre « privilégié-e-s » et « lésé-e-s » n'aurait pas durant la COVID-19 exactement épousé les lignes du clivage habituel.

La remise en cause de cette distinction classique doit cependant être fortement nuancée. Comme toute crise, celle suscitée par la COVID-19 aurait pu engendrer des évolutions positives. D'aucun-e-s ont ainsi exprimé l'espoir que les restrictions à leur liberté de circulation internationale auxquelles ont été confronté-e-s les « privilégié-e-s » auraient favorisé un sursaut de conscience sur le sort des migrant-e-s pour qui ces mêmes restrictions constituent le quotidien. À supposer qu'elle ait effectivement eu lieu, on doit cependant admettre que l'on peine à observer les traductions concrètes d'une telle « révélation ». Quand bien même, les éventuels changements induits n'auront été que très provisoires. Dès la levée des mesures restrictives, le fossé entre la situation de celles et ceux pour qui les frontières n'entravent en principe pas, ou si peu, la mobilité et le sort de celles et ceux dont elles contraignent fortement les déplacements est clairement réapparu. Il pourrait d'ailleurs s'accroître dès lors que l'argument sécuritaire brandi pour contraindre le mouvement des seconds, principal levier des politiques actuelles de « contrôle des flux migratoires », intègre désormais une dimension sanitaire, dimension qui pour n'être pas absente jusqu'alors voit désormais son importance accrue. Le rehaussement des exigences en la matière et le développement de « passeports sanitaires » risque ainsi d'accroître les difficultés rencontrées par celles et ceux qui ne seront pas en mesure de supporter les nouveaux frais induits et/ou qui proviendront d'États n'étant pas

en volonté ou en capacité de les leur fournir¹⁴.

La COVID-19 a également interrogé la portée d'une autre distinction encore plus profonde dans le domaine de la gestion politico-juridique des migrations : celle séparant les *nationaux·les* des *étranger·ère·s*.

Un alignement partiel de la situation des étranger·ère·s et des nationaux·les en ce qui concerne le retour

La pandémie a, on l'a vu, conforté la prégnance de l'État dans sa fonction, régalienne, de gestion des frontières. Elle a cependant dévoilé une facette habituellement peu sensible dans l'exercice de ce pouvoir. Cette mise en évidence s'est adossée au rééquilibrage dans l'« équation migratoire » observé pendant la pandémie, dans le sens d'une réévaluation de la place et du rôle de l'État d'origine (Mégret, 2020) : ce mouvement inviterait alors à reconsidérer les rapports entre l'*émigré·e* et cet État d'origine. Précisément, la pandémie engage à prolonger les analyses développées notamment dans le cadre des *diaspora policies*, notamment en ce qu'à l'approche statique que celles-ci privilégient dans l'ensemble, saisissant les rapports entre l'État d'origine et les membres de sa communauté diasporique installés dans les différents États d'accueil, la COVID-19 a contribué à mettre l'accent sur les relations *dynamiques*, autour de la question du retour des émigré·e·s¹⁵. Cette question s'est ici articulée autour d'une double interrogation : l'État doit-il organiser un rapatriement de ses ressortissant·e·s résidant à l'étranger — auquel cas selon quelles modalités et sous quelles conditions ? L'État peut-il s'opposer au retour de ses ressortissant·e·s ? Et ce double questionnement s'est en l'occurrence posé à la fois pour les vivant·e·s et pour les mort·e·s.

L'enjeu du retour revêt une dimension juridique. La pandémie a de ce point de vue fourni l'occasion de penser une dimension de la mobilité relativement peu étudiée, car assez peu controversée (Mégret, 2020 : 323). Concernant l'organisation du rapatriement tout d'abord, il reste difficile à identifier une *obligation positive* de l'État, indexée sur l'obligation de fournir une protection et une assistance consulaires¹⁶. La pratique, d'ailleurs, a été très diverse pendant la COVID-19. Certains États ont mobilisé avec une certaine célérité des dispositifs conséquents afin de proposer un retour pour l'ensemble de leurs ressortissant·e·s à l'étranger. Tel est, par exemple, le cas de la France¹⁷. Les réponses apportées par d'autres ont été plus différées et leur réalisation plus laborieuse. Les conditions posées par certains ont parfois pu compliquer

14 La « saga » *Novac Djokovic*, tennisman serbe dont le visa a été annulé par le gouvernement australien faute d'avoir respecté les obligations sanitaires en ce qui concerne la vaccination contre la COVID-19 a largement occulté, dans les médias, le vécu des milliers d'autres non privilégié·e·s.

15 Cette seconde dimension n'a aucunement occulté la première. L'effondrement des envois de fonds de la diaspora pendant la crise a ainsi constitué un évènement également majeur.

16 Des éléments de réponse ont été apportés par le Comité des droits de l'enfant, constatant la violation par la France de ses obligations au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) en refusant de procéder au rapatriement des enfants français retenus dans des camps en Irak (communications n° 77/2019, 79/2019 et 109/2019, constatation du 8 février 2022).

17 <http://www.senat.fr/rap/r19-526/r19-5261.pdf>

la situation des prétendant-e-s aux mécanismes institués. Il en va ainsi de l'Égypte, en raison du resserrement progressif des conditions à remplir pour prétendre au dispositif d'aide au retour organisé par l'État au profit des seul-e-s coincé-e-s, comme nous l'exposent dans leur article Sarah Boisson et Mayada Madbouly. Ces difficultés ont multiplié les cas de *stranded migrants*, catégorie que la pandémie a, de nouveau, contribué à visibiliser (Chamie, 2020 : 236). Leur nombre a d'ailleurs été d'autant plus important que, bien plus que rechignant à organiser le retour de leurs émigré-e-s, des États (Inde, Maroc, par exemple) ont tout simplement refusé de les accueillir, y compris lorsqu'ils et elles se présentaient à leur frontière. Ces décisions ont eu pour conséquence un alignement, ici, de la condition des émigré-e-s sur celle des étranger-ère-s, venant ainsi contester la distinction entre nationaux-les et étranger-ère-s. Ce rapprochement s'est cependant effectué en contradiction avec le droit international, lequel consacre, sur ce point de manière univoque, l'obligation *négative* des États de ne pas s'opposer, sauf situation exceptionnelle, au retour de toute personne « dans son pays » (Jouzier, 2020 ; Martha et Bailey, 2020)¹⁸.

L'enjeu du retour, dans le cadre de la pandémie, a également permis de repenser les soubassements du rapport entre l'État et ses émigré-e-s. Cette séquence a en effet constitué « un moment de remise en cause du consensus entre États et diasporas, de rupture du "système d'échange symbolique" [...] garant de l'ordre social ; de ce fait, elle a offert] une opportunité [pour] observer les valeurs qui régissent les relations entre la diaspora et leur société d'origine » (de Heusch *et al.*, dans ce dossier). L'analyse comparative des cas sénégalais et tunisien, proposée dans ce dossier par Félicien de Heusch, Carole Wenger et Jean-Michel Lafleur concernant le retour des corps, est ici particulièrement éclairante. Les réactions suscitées face aux obstacles opposés par les deux États ont ainsi permis de constater la différence entre les représentations partagées par leurs diasporas respectives en ce qui concerne le rôle que l'État doit remplir à leur égard : d'un côté (Tunisie), un État interventionniste assurant une protection en échange de la loyauté et de l'envoi de fonds de ses ressortissant-e-s résidant à l'étranger ; de l'autre (Sénégal), un État abstentionniste pratiquant une politique du « laissez-faire » supposant qu'il n'intervienne qu'à titre exceptionnel et au profit des plus précaires. Dans les deux cas, cependant, les politiques adoptées ont largement entravé le retour des « corps COVID ». De telles décisions, dont la conformité au regard du droit international reste à discuter, participent alors du rapprochement entre le sort des émigré-e-s et celui habituellement réservé aux étranger-ère-s en ce qui concerne l'entrée sur le territoire de l'État d'origine. Elles s'inscrivent donc dans une réévaluation des distinctions classiques entre les catégories en ce qui concerne l'entrée sur le territoire d'un État. L'intérêt d'une telle reconsidération est en revanche beaucoup moins sensible si l'on considère le séjour.

18 Le « droit fondamental qu'a tout Français de rejoindre le territoire national », auquel il ne peut être atteint « qu'en cas de nécessité impérieuse pour la sauvegarde de l'ordre public » a été rappelé par le Conseil d'État français dans une décision du 28 janvier 2022 (n° 454927).

La persistance du « privilège du national » dans l'accès et l'exercice des droits

L'accroissement des difficultés rencontrées par les exilé-e-s au cours de leur séjour dans l'État d'accueil, dans le contexte de la crise suscitée par la COVID-19, a été amplement documenté. Contrairement à la question de l'entrée, elles confortent dans l'ensemble l'importance de la nationalité dans le bénéfice et l'exercice des droits. Certes, l'intensité de la ligne de fracture a pu ici aussi parfois sembler atténuée. Par exemple, l'on a pu observer une certaine méfiance à l'encontre des ressortissant-e-s revenant dans leur État d'origine (vivant-e ou mort-e), pouvant au reste s'exprimer avec virulence voire violence. Certain-e-s *émigré-e-s* ont ainsi partagé avec les immigré-e-s des expériences de stigmatisation semblant dessiner une distinction fondée ici, non plus sur la nationalité, mais sur le lieu de résidence au moment de la pandémie. Cette répartition entre, d'un côté, celles et ceux présent-e-s sur le territoire de l'État concerné, de l'autre, celles et ceux alors établi-e-s hors de ses frontières aurait réactivé « l'association historique entre migration et circulation de maladies » (de Heusch *et al.*, dans ce dossier). Avec l'originalité cependant que les corps suspects seraient ici indifféremment ceux de quiconque entrerait dans l'État, sans égard pour sa nationalité : l'extra-territorialité serait le critère déterminant, à la place de l'extranéité. Ce rapprochement n'a cependant pas opéré un total effacement. Le rejet essuyé par certain-e-s émigré-e-s n'a eu ni la même diffusion ni la même intensité que celui ayant eu pour cible certaines catégories d'étranger-ère-s, notamment ceux et celles identifié-e-s comme ayant des origines asiatiques (Attané *et al.*, 2021 ; Wang et Madrisotti, 2022). La pandémie a en effet donné lieu à l'expression d'un « hygiéno-nationalisme » caractérisé par le fait « de désigner les métèques, les étrangers, les immigrés et les minorités culturelles comme les principaux responsables de la propagation du virus dans le corps national » (Geisser, 2020 : 18). Un tel discours a notamment prospéré en Turquie, comme le rappelle Tony Rublon dans ce dossier. Il a pu être relayé par des autorités nationales qui, en s'appuyant sur cette logique du bouc émissaire, ont alors tenté de se déresponsabiliser face à la paupérisation des ressortissant-e-s les plus précaires.

La condition singulière des exilé-e-s tient à la multiplicité des obstacles qu'ils et elles ont pu avoir à affronter et la variété des domaines concernés. Dans le domaine sanitaire, en premier lieu, de nombreuses études ont souligné les multiples entraves ayant contrarié leur accès aux soins voire, en amont, à l'information relative à la pandémie elle-même. En réalité la crise a sur ce point, en cela conforme à toutes les crises, révélé les failles de nombreux systèmes de santé et exacerbé des inégalités déjà latentes. Elles ont ainsi été moins prégnantes dans les États proposant un véritable service public, reposant par conséquent sur les principes d'universalité et de gratuité que dans ceux ayant opté pour une libéralisation et une privation de l'offre de soins. Tandis que le Brésil peut offrir un exemple de la première situation, comme le constatent dans ce dossier Svetlana Ruseishvili et Caio Fernandes, les États-Unis peuvent illustrer la seconde (Hill *et al.*, 2021).

Cette répartition a également été perceptible au niveau de l'éducation même si, de manière générale, les jeunes migrant-e-s ont été au premier rang des populations ayant profondément — et pour beaucoup durablement — pâti des mesures de fermeture de classes comme des dispositifs alternatifs mis en place.

Plusieurs facteurs ont alors contribué à renforcer les difficultés, qu'il s'agisse du lieu de résidence des apprenant-e-s (camps de déplacé-e-s, par exemple) ou de la configuration de leurs logements (par exemple, logements exigus). La COVID-19 a également révélé la condition particulière des étudiant-e-s étranger-ère-s et dévoilé les nombreuses entraves à l'exercice, dans des conditions d'égalité effective, du droit à l'éducation dans l'enseignement supérieur. Cela ressort clairement des études de Sarah Boisson et Mayada Madbouly, d'un côté, d'Evelyne Barthou, Yann Bruna et Emma Lujan, de l'autre, réunies dans le dossier. Au niveau de l'enseignement supérieur, comme pour les autres (primaire, secondaire), la pandémie a par ailleurs mis un frein à une dynamique enclenchée au niveau international en faveur de la scolarisation des réfugié-e-s.

La crise sanitaire généralisée depuis l'automne 2020 a en réalité affecté de nombreux droits, à l'exemple de celui de mener une vie familiale normale. L'article du dossier rédigé par Laura Odasso et Frédérique Fogel, en ce qui concerne la France, est ici éloquent. Le traitement de la COVID-19 a au-delà dégradé les conditions générales de vie des personnes en situation de migration, en compromettant notamment l'accès aux dispositifs d'aide d'urgence et aux filets de sécurité sociale. Ces effets se sont faits ressentir avec une intensité accrue pour certaines catégories parmi elles, dont les femmes. L'enquête EpiCov l'a par exemple clairement documenté, en soulignant combien les inégalités de genre, de classe et d'origine s'agrégeaient, de sorte que les femmes immigrées d'origine non européenne, ouvrières non qualifiées, étaient les plus fortement impactées par les conséquences de la pandémie (Bajos *et al.*, 2020 : 11). À cet égard, la prise de conscience du rôle indispensable des « premiers de corvée », bien souvent des « premières de corvée », parfois sans titre de séjour, n'a pas débouché sur des mesures significatives. Elle a certes, par exemple, permis de remettre sur le devant de la scène médiatique la situation des personnes en situation irrégulière et de multiplier les appels en faveur de leur régularisation ; lesquels ont, certes, été entendus dans certains États, notamment au Portugal. Mais l'« exemple » de Lisbonne, dont il convient d'ailleurs certainement d'interroger les véritables motivations¹⁹, n'a que très peu essaimé.

À l'inverse ce sont multipliés, pendant la crise, les obstacles compromettant la réalisation des démarches administratives liées au statut migratoire des étranger-ère-s (visas, demande ou renouvellement de titres de séjour, demande d'asile, etc.). Dans leur étude, accueillie au sein du dossier, Laura Odasso et Frédérique Fogel soulignent notamment combien la diffusion de la digitalisation des procédures, loin de les fluidifier et de les faciliter, en a au contraire rendu beaucoup plus difficile l'exercice. Le passage de la « file d'attente en présentiel » à « une file d'attente numérique » ne s'est pas réalisé en faveur des usager-ère-s étranger-ère-s, du moins de l'essentiel d'entre eux et elles. La distinction fondée sur la nationalité, en ce qui concerne le droit au séjour, a dans ce contexte maintenu sa prévalence pendant la COVID-19 ; il n'y a pas eu d'alignement ici entre étranger-ère-s et nationaux-les. La crise sanitaire a au contraire été un révélateur d'une situation déjà présente. Et, à l'observation des politiques développées lors des phases de reflux, lorsque les « pics » se sont estompés, tout porte à croire que nombre de ces dispositifs seront maintenus après la crise

19 Carrère Violaine (2020) Régulariser les sans-papiers... dans le monde d'après, *Plein droit*, 4 (127), p. 6.

sanitaire²⁰. Miroir des inégalités, vecteur de discriminations, la pandémie aura également à bien des égards contribué à les amplifier.

La COVID-19, un révélateur des tensions dans la gouvernance mondiale des migrations

Elle a alors clairement mis en évidence la tension fondamentale entre les différents niveaux de gouvernance des migrations : d'un côté, les politiques étatiques restrictives renforcées durant la crise et frappant au premier chef les personnes en situation de migration ; de l'autre, un rappel constant entre autres des organisations et institutions internationales du nécessaire respect effectif des droits humains de toute personne, indépendamment notamment de son statut ou de sa situation migratoire. Ces organisations et institutions ont par ailleurs, à rebours des États, insisté sur le fait que l'observation stricte de ces droits, loin d'être obstacle à la résorption de la crise sanitaire, constituait le meilleur moyen d'y répondre et, surtout, d'inscrire cette réponse dans le temps. La pandémie a fourni ici l'occasion d'un rappel d'autant plus salutaire qu'il a été assez largement relayé et repris par différentes initiatives de nature privée. Parmi elles, les « Principes de protection des migrant·e·s, des réfugié·e·s et des autres personnes déplacées » développés sous les auspices de la *Mailman School of Public Health* de *Columbia University*, du *Migration and Human Rights Program* de *Cornell University*, et du *Zolberg Institute on Migration and Mobility* de la *New School*, rédigés par une palette d'expert·e·s internationaux·ales et approuvés par plus de mille signataires, dont de nombreux·ses chercheur·e·s et universitaires, témoignent de l'implication des milieux de la recherche, notamment en sciences sociales²¹.

Cette implication n'est pas vaine. Les auteur·e·s des « Principes » leur ont assigné comme objectif de « guider l'action étatique en contexte de pandémie, à accompagner les interventions des organisations internationales et à fournir une base argumentaire aux actions de plaidoyer et de défense des droits humains ». Ce dernier aspect est particulièrement intéressant. La COVID-19 a témoigné de la résilience des personnes en situation de migration. Beaucoup ont en effet su mobiliser un ensemble de ressources afin de contenir les effets les plus délétères de la crise sanitaire. Ils et elles ont notamment (ré)activé des réseaux de solidarités, sur le modèle des étudiant·e·s égyptien·ne·s, comme nous le montrent dans le dossier Sarah Boisson et Mayada Madbouly, ou les membres des diasporas sénégalaise et tunisienne confrontés à la question du retour des corps, comme le relèvent Félicien de Heusch, Carole Wenger et Jean-François Lafleur. Les personnes en situation de migration ont également su utilement s'appuyer sur des droits subjectifs dont la crise a permis de renforcer la prise conscience, tant au niveau de leur étendue que de leur importance. Appuyées par des associations de plus en plus enclines à brandir l'« arme » du droit (Philippe, 2020 ; Lochak, 2016) elles ont, en dépit de plusieurs déconvenues, enregistré quelques victoires auprès des juridictions administratives françaises. Laura Odasso et Frédérique Fogel rapportent en ce sens deux exemples signi-

²⁰Tel est le cas pour le « téléservice » dans le cadre des demandes de titres de séjour. Le Conseil d'État en a cependant encadré l'utilisation en précisant que, dans certaines circonstances, une solution de substitution doit être prévue (n° 45798, 3 juin 2022).

²¹ <https://zolberginstitute.org/initiatives/covid-19/>

ficatifs, dans le contexte du respect de la vie privée et familiale : suspension (22 janvier 2021) puis annulation (29 juin 2021) par le Conseil d'État de l'instruction et de la décision du pouvoir réglementaire de demander aux consul·e·s de ne pas enregistrer ou instruire les demandes de visas de long séjour de réunification familiale ; suspension (9 avril 2021)²² de la circulaire du Premier ministre en date du 22 février 2021 relative aux mesures frontalières mises en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, motif pris de ce qu'elle ne prévoyait pas de dérogation à l'entrée sur le territoire français des personnes souhaitant y célébrer leur mariage. Ces décisions, rapprochées d'une série d'autres, confirme le Conseil d'État français dans un rôle de protecteur du droit fondamental des étranger·ère·s de mener une vie familiale normale, rôle que l'on ne l'avait pas vu endosser depuis longtemps. Voilà qui serait de « bon augure » « [e]n ces temps troublés » (Slama, 2021 : 1939). La crise sanitaire n'aurait alors pas été uniquement l'occasion d'une régression des droits et des standards de leur protection.

Elle amène cependant à repenser certains dispositifs normatifs. Dans la chronique juridique associée à ce dossier, Tano Kassim Acka montre qu'il devra notamment en aller ainsi de la réinstallation des réfugié·e·s. La COVID-19 a en effet révélé les limites structurelles de ce mécanisme, par lequel des personnes reconnues réfugiées sont sélectionnées puis transférées dans un État autre que celui où elles se situent (État tiers), dont une « volatilité » indexée sur la liberté accordée aux États pour sa mise en œuvre. La pandémie en a cependant également démontré la « vitalité ». Des réinstallations ont notamment perduré, soulignant que l'immobilité à laquelle le monde a été contraint, quoique généralisée, n'a pas empêché le maintien des circulations.

La COVID-19, un évènement du parcours migratoire ?

Ce constat invite, dans le prolongement de ce dossier, à porter l'analyse à l'échelle du parcours migratoire afin de mieux appréhender l'incidence de la COVID-19 sur les circulations selon les contextes politiques dans lesquels elles se déploient.

Considérant que le parcours migratoire est un agencement d'évènements et que « tout évènement imprévisible est le résultat de liaisons, discontinuités ou incompatibilités entre différentes formes de spatialités » (Etelain, 2022), et sachant que « chaque action qui procède de la spatialité est productrice d'espace (sous la forme d'un agencement nouveau) qui s'inscrit et enrichit une configuration spatiale préexistante » (Levy et Lussault, 2003 : 867), l'hypothèse posée ici est celle d'une « spatialité (du parcours migratoire) comme intrinsèquement multiple » (Zusman, 2021 : 5) faisant coexister différents évènements. La COVID-19 est l'un d'eux. Son incidence est donc à replacer parmi la pluralité des évènements qui participent au parcours migratoire, entendu comme une réalité construite dans l'action sociale.

Le Sahel central, traversé par les routes qui relient l'Afrique subsaharienne à la Méditerranée, constitue un espace d'observation privilégié pour interpréter ces évènements qui guident le choix des migrant·e·s en période de crise sanitaire.

²² Le Conseil d'État n'en a pas prononcé l'annulation en prenant note, dans son arrêt du 19 novembre 2021 (n° 457726) de l'engagement pris par le ministère de l'Intérieur de revenir sur cette pratique.

Dès le début de la pandémie de COVID-19, les États africains ont pris des mesures préventives fortes. Globalement, plus de la moitié ont ordonné la fermeture de leurs frontières alors que moins de dix cas avaient été détectés sur leur territoire. Ainsi, en dix jours (du 16 mars au 26 mars 2020), à l'exception du Liberia, tous les pays membres de la CEDEAO ont fermé leurs frontières (Petit et Robin, 2020).

Jamais depuis sa création, en 1979, cet espace de libre circulation n'avait connu une telle situation. Ces restrictions ont généré des difficultés, des tensions et des situations dramatiques. Plus de 2500 migrant·e·s en transit au Niger, au Burkina Faso, au Mali et au Tchad ont été bloqué·e·s. Certain·e·s ont dû être secouru·e·s en plein désert²³. Parallèlement, à Arlit, au nord du Niger, une révolte a éclaté dans un camp de migrant·e·s en raison des conditions de vie déplorables et d'une « quarantaine sans fin »²⁴. L'épidémie de la COVID-19 a également exacerbé les vulnérabilités et les stigmatisations. À Nador (Maroc), les campements des migrant·e·s en transit, originaires pour la plupart d'Afrique subsaharienne, ont été détruits.

Les médias ont présenté ces situations dramatiques comme exclusivement liées à l'épidémie COVID-19 sans porter attention à ce qu'elles révélaient implicitement de la multiplicité des formes de spatialités, sanitaire, mais également politique et sécuritaire, dans lesquelles se déploient les parcours migratoires. Cette observation place au centre de notre attention la question de la possibilité et des limites du partitionnement d'un espace, sachant que le parcours migratoire n'est pas seulement une question d'espace, mais aussi et surtout de consistance des relations qui l'animent.

La fermeture des frontières comme mesure préventive de la COVID-19 n'a été qu'un frein momentané et relatif au déplacement des populations par voie terrestre. Les migrant·e·s ont simplement utilisé des points de passage et des itinéraires plus risqués. Comme le soulignait Laura Lungarotti, cheffe de mission de l'OIM en Mauritanie, « malgré les restrictions de mobilité, les migrants sont toujours obligés d'entreprendre des traversées périlleuses » (août 2020). Ainsi, début septembre 2020, quatre-vingt-trois migrant·e·s en détresse étaient secouru·e·s dans la région d'Agadès, au nord du Niger. Ils-elles tentaient de rejoindre l'Algérie. Parmi eux figuraient quarante-deux hommes, pour la plupart nigériens, mais aussi plusieurs ressortissants du Togo, du Mali et du Ghana, ainsi que quarante-et-une femmes nigérianes, dont des jumelles de quatre ans²⁵. L'Algérie a décidé le 17 mars 2020 de fermer toutes ses frontières « face à la menace de la covid-19 ». Le gouvernement a pris la décision, le 16 mai 2021, de rouvrir partiellement les frontières terrestres et aériennes. Mais deux jours plus tard, les autorités algériennes annonçaient que les frontières terrestres resteraient « fermées sauf en cas de nécessité ». Or, selon le lanceur d'alerte

23 Interview de Florence Kim, porte-parole de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour Afrique de l'Ouest et du Centre, Xinhua, 3 avril 2020, [en ligne]. URL : http://french.xinhuanet.com/2020-04/04/c_138945533.htm

24 Ben Hamad Fatma (2020) Niger : à Arlit, des migrants subsahariens se révoltent contre une quarantaine sans fin, *France 24, Les Observateurs*, 24 avril, [en ligne]. URL : <https://observers.france24.com/fr/20200424-niger-arlit-migrants-subsahariens-revoltent-protester-contre-une-quarantaine-fin>

25 <https://news.un.org/fr/story/2020/09/1076682>

Alarm Phone Sahara (APS), pour le seul mois de mars 2021, le nombre total de personnes expulsées de l'Algérie vers le Niger par la force et contre leur volonté s'est élevé à au moins 6249 personnes, ressortissantes de nombreux pays d'Afrique subsaharienne : Guinée Conakry, Mali, Côte d'Ivoire, Nigéria, Sierra Leone, Niger, Soudan, Cameroun, Gambie, Sénégal, Tchad, Bénin et Liberia²⁶. Ces convois dits « non officiels » abandonnent les migrant·e·s dans la zone frontalière entre l'Algérie et le Niger, au milieu du désert. Ils·elles doivent parcourir quinze à vingt kilomètres avant de rejoindre le poste-frontière d'Assamaka. Le convoi du 30 mars 2021 comptait notamment cinquante-cinq filles mineures, soixante-dix garçons mineurs et quarante-cinq femmes²⁷. Déjà en 2018, l'État du Niger avait demandé à l'Algérie de mettre fin à ces expulsions de ressortissant·e·s non nigérien·ne·s. Mais depuis, les expulsions se sont poursuivies à grande échelle, y compris pendant la crise de la COVID-19. Rapatrié·e·s à Agadès, peu envisagent de retourner dans leur pays d'origine ; la seule alternative est de reprendre leur parcours migratoire.

Ces exemples illustrent combien la fermeture des frontières, action politique qui renvoie à l'exercice du pouvoir par les États, a nourri l'illusion d'une interruption de la circulation des personnes sur les routes de la migration, et donc des parcours migratoires.

C'est omettre un fait essentiel : le parcours migratoire est une « expérience sensible de l'espace » qui loin d'être inféodée à l'action politique des États, relève d'abord de l'intuition et de l'inventivité des migrant·e·s, de leurs capacités individuelles et collectives, comme réponse à l'aléatoire.

En ce sens, la philosophe Claire Marin²⁸ rappelle que « le réel n'est pas nécessairement tel qu'il apparaît. Il présente un double fond qu'il faut découvrir. [...] Des relations entre les choses peuvent paraître évidentes, alors qu'elles ne sont que probables ».

Les pays du Sahel central, le Burkina Faso, le Mali et le Niger, abritent les lieux et les espaces les plus stratégiques qui structurent les routes de la migration reliant l'Afrique subsaharienne aux rives sud de la Méditerranée. Or, cette région fait face à une crise humanitaire et de protection sans précédent²⁹. En 2020, seuls 17 120 cas COVID y ont été enregistrés alors que l'escalade de la violence a obligé plus 1 600 000 personnes à fuir leur foyer³⁰. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations unies parle d'« une crise qui arrive à un point de rupture »³¹ et le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) considère

26 <https://www.alarmphonesahara.info/fr/ticker>

27 Alarm Phone Sahara.

28 Enjalbert Cédric (2022) Interview de Claire Marin, *Philosophie magazine*, 157, pp. 64-69.

29 UNHCR (2020) Projet 21. Monitoring régional de protection. Sahel central: Burkina Faso, Mali, Niger, mai-novembre.

30 Selon le HCR (2020) : 1 658 000 personnes déplacées internes dont 1 075 000 au Burkina Faso, 326 000 au Mali et 257 000 au Niger.

31 ONU Info (2020) Sahel : face à une crise proche du « point de rupture », *ONU Info*, 16 octobre.

qu'il s'agit de la crise régionale la plus complexe et la plus rapide au monde³². Les parcours migratoires traversent les régions qui constituent l'épicentre de ces conflits. En provenance du Sénégal, de la Guinée ou de la Côte d'Ivoire, depuis Sikasso, située au sud du Mali, les migrant-e-s qui cherchent à rejoindre Agadès, au nord du Niger, traversent la zone dite du Liptako-Gourma, frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, qui « est marquée par une concentration de menaces sécuritaires sans précédent : actions de groupes radicaux, activités criminelles croissantes, banditisme et conflits communautaires »³³. D'autres migrant-e-s choisissaient précédemment l'itinéraire rejoignant Bamako à Agadez en passant par Gao, au centre du Mali. Or, l'axe Gao-Ansongo-Labezanga a connu une détérioration de la situation sécuritaire, caractérisée par l'intensification de la criminalité, l'attaque des groupes armés non étatiques et des opérations militaires. Face à cette insécurité croissante, les migrant-e-s privilégient aujourd'hui la voie par Tombouctou, plus à l'est, qui sans être épargnée par les violences, leur semble moins dangereuse. Ils-elles franchissent ensuite la frontière algérienne à Bordj Badji Mokhtar, avant de rejoindre Tamanrasset, puis poursuivre en direction de la Libye.

À ce risque sécuritaire s'ajoute un renforcement de la surveillance des migrations à travers le Niger. Depuis 2016, sept pôles de suivi des flux de population ont été installés par l'OIM dont deux à Seguedine et Madama, situées sur l'axe reliant Agadès à la frontière libyenne³⁴. Ce dispositif s'inscrit dans le prolongement de la loi 2015-36 relative au Trafic Illicite de Migrants³⁵, adoptée par l'État nigérien, le 26 mai 2015. Officiellement, cette loi vise à traduire dans le droit interne, le protocole de Palerme contre le trafic illicite de migrant-e-s. Il a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2000, est entré en vigueur en 2003³⁶ et a été ratifié par le Niger en 2009³⁷. Mais l'objectif sous-jacent est l'externalisation du contrôle des frontières de l'espace Schengen aux frontières des pays africains. Ainsi, à certains postes-frontières du Niger, aujourd'hui, les forces de police exigent un passeport ou un carnet de voyage de la CEDEAO. Ces pratiques sont fondamentalement en contradiction avec le traité de libre circulation adopté par les États membres (1979). Pourtant, Simon Compaoré, ministre de la Sécurité du Burkina Faso (2017), se félicitait de ce nouveau dispositif considérant qu'il « va permettre de ne plus prendre simplement les cartes d'identité ou les passeports, regarder et enregistrer sur papier, mais de les mettre sur support informatique avec des empreintes digitales avec la possibilité que les

32 <https://www.unhcr.org/flagship-reports/globaltrends/>

33 Projet « Trois frontières », Alliance Sahel, avril 2020.

34 DTM/OIM, Rapports sur le suivi des flux de population.

35 https://sherloc.unodc.org/cld/uploads/res/document/ner/2015/loi_relative_au_trafic_illicite_de_migrants_html/Loi_N2015-36_relative_au_trafic_illicite_de_migrants.pdf

36 Il s'agit d'un protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (2000).

37 Cette ratification complète celle du Protocole relatif à la traite des êtres humains en 2004 mis en application dans le droit positif du Niger par l'Ordonnance n° 2010-86 relative à la lutte contre la traite des personnes. Cf. <https://www.rabat-process.org/fr/countries/71-niger>

informations qui sont données soient connectées à INTERPOL »³⁸.

Ces nouveaux contextes, sécuritaires et politiques, incitent les migrant·e·s à emprunter des voies de contournement afin d'éviter les zones dangereuses et le racket lors de contrôles de police inopinés³⁹.

De plus, les violences basées sur le genre sont exacerbées ; les femmes et les filles sont notamment détournées vers des zones minières où elles sont contraintes à la prostitution. Parallèlement, des mineurs sont kidnappés dans les convois qui traversent le Sahara et revendus à des groupes armés, puis enrôlés pour combattre ou soumis au travail forcé.

Pour celles et ceux, qui volontairement ou par contrainte, se sont engagé·e·s sur les routes de la migration, la crise COVID apparaît comme un aléa aux enjeux bien moindres que ceux liés aux conflits armés et aux nouveaux dispositifs de contrôle, formels ou informels, obligeant les migrant·e·s à emprunter des voies de contournement périlleuses qui ont renforcé l'invisibilité des parcours migratoires et l'atteinte au droit à la vie des migrant·e·s.

Dans ce contexte la parole des migrant·e·s, tenant « une place centrale pour rendre compte de nos actions conscientes et inconscientes » (Bachelard, 2000), permet de comprendre comment chacun·e peut « se forger une nouvelle géographicit   » (Brun-Picard, 2014 : 179) et s'appropri  r un « espace al  atoire » (Zusman, 2021).

Les soucis d'engendrement, li  s aux diff  rents risques, sanitaires, s  curitaires et politiques, qui jalonnent les routes de la migration, exigent de chaque migrant·e des capacit  s sans cesse renouvel  es afin de franchir « l'in  vitable hiatus de l'existence impos   par les multitudes par lesquelles doivent passer ceux qui ont choisi de durer un peu plus longtemps » (Latour, 2021 : 45), de pr  server la continuit   du parcours migratoire.

Ainsi, vus du Sud, les parcours migratoires nous invitent    nuancer la perception eurocentr  e de la crise COVID et    contextualiser ses incidences sur la circulation des personnes. Ils confortent par la m  me l'id  e selon laquelle la pand  mie aurait autant proc  d   par ruptures que par continuit  s.

38 Le Faso.net (2017) Lancement officiel du Syst  me d'analyse des donn  es et des informations migratoires (MIDAS) avec la collaboration de l'OIM et l'appui technique et financier du Japon, *Le Faso.net*, 2 octobre.

39 De Sikasso (Mali)    Agad  s, le montant total des sommes exig  es pour franchir les diff  rents postes de contr  le est pass   de 41 000 FCFA    115 000 FCFA entre 2014 et 2020 (informations recueillies aupr  s des migrant·e·s au cours d'enqu  tes r  alis  es par Nelly Robin, IRD, en d  cembre 2019 et f  vrier 2022).

Références bibliographiques

Achiume E. Tendayi, Gammeltoft-Hansen Thomas and Spijkerboek Thomas (2020) Introduction to the Symposium on COVID-19, Global Mobility and International Law, *American Journal of International Law-Unbound*, 114, pp. 312-316.

Agier Michel (2014) Parcours dans un paysage flottant de frontières, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, (30) 2, pp. 13-23.

Alviar Helena, Azoulai Loïc, Bismuth Régis, Forray Vincent, Muir Watt Horatia, Perelman Jeremy, Pimont Sébastien, Saada Julie et Waked Dina (2020) Ce que la Covid-19 révèle du rapport entre le monde et le droit, dans Marc Lazar, Guillaume Plantin et Xavier Ragot Dirs., *Le monde d'aujourd'hui. Les sciences sociales au temps de la Covid*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 169-189.

Amilhat Szary Anne-Laure (2020) *Géopolitique des frontières : découper la terre, imposer une vision du monde*, Paris, Le Cavalier Bleu.

Attané Isabelle, Chuang Ya-Han, Santos Aurélie et Wang Su (2021) Immigrés et descendants d'immigrés chinois face à l'épidémie de Covid-19 en France : des appartenances malmenées, *Critique internationale*, 91, pp. 137-159.

Aubin Emmanuel (2014) *Droit des étrangers*, Paris, Lextenso/Guallino éditeur.

Bachelard Gaston (2000 [1938]) *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin.

Bajos Nathalie, Warszawski Josiane, Pahlé Ariane, Counil Emilie, Jusot Florence, Spire Alexis, Martin Claude, Meyer Laurence, Sireyjol Antoine, Franck Jeanna-Eve et Lydié Nathalie (2020) Les inégalités sociales au temps du Covid-19, *Questions de santé publique*, 40, pp. 1-12.

Brun-Picard Yannick (2014) *Géographicité. Interface de notre rapport au monde*, Paris, L'Harmattan.

Carillon Séverine, Gosselin Anne, Coulibaly Karna, Ridde Valéry and Desgrées du Lou Annabel (2020) Immigrants facing Covid-19 containment in France: an ordinary harship of disaffiliation, *Journal of Migration and Health*, 1-2, pp. 1-5.

Castel Robert (1991) De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation : précarité du travail et vulnérabilité relationnelle, in Jacques Donzelot Dir., *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, pp. 137-168.

Bluteau Joshua M. (2019) Legitimising digital anthropology through immersive cohabitation: Becoming an observing participant in a blended digital landscape, *Ethnography*, 138 (1), pp. 1-19, [online]. URL: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1466138119881165>

Chamie Joseph (2020) International Migration amid a World in Crisis, *Journal on Migration and Human Security*, 8 (3), pp. 230-245, [online]. URL: <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/2331502420948796>

Charmes Éric et Rousseau Marc (2020) La mondialisation du confinement : une faille dans la planétarisation de l'urbain ?, *La vie des idées*, [en ligne]. URL : <https://laviedesidees.fr/La-mondialisation-du-confinement.html>

COVID-19 Excess mortality collaborators (2022) Estimating excess mortality due to the COVID-19 pandemic: a systematic analysis of COVID-19-related mortality, 2020-21, *The Lancet*, [online]. URL: [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(21\)02796-3](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(21)02796-3)

Delage Pauline, Gaudillière Jean-Paul, Girard Gabriel, Izambert Caroline, Juven Pierre-André et Le Blanc Noé (2021) Éditorial, *Mouvements*, 105 (1), pp. 7-11.

Diminescu Dana (2005) Le migrant connecté : pour un manifeste épistémologique, *Migrations Société*, 102, pp. 275-293.

Dufoix Stéphane (2010) Introduction. Un pont par-dessus la porte. Extraterritorialisation et transétatisation des identifications nationales, in Stéphane Dufoix Éd., *Loin des yeux, près du cœur. Les États et leurs expatriés*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 15-57, [en ligne]. URL : <https://www.cairn.info/-9782724611472-page-15.htm>

El Chazli Youssef (2020) *Devenir révolutionnaire à Alexandrie. Contribution à une sociologie historique du surgissement révolutionnaire en Egypte*, Paris, Dalloz.

Etelain Jeanne (2022) Métaphysique de la polyspatialité, *La vie des idées*, [en ligne]. URL : <https://laviedesidees.fr/Metaphysique-de-la-polyspatialite.html>

Fromageot Audrey, Coppieters Yves, Parent Florence et Lagasse Raphaël (2005) Épidémiologie et géographie : une interdisciplinarité à développer pour l'analyse des relations entre santé et environnement, *Environnement, risques et santé*, 4 (6), pp. 395-403.

Gaille Marie et Terral Philippe (Coords.) (2020) *Les sciences humaines et sociales face à la première vague de la pandémie de Covid-19. Enjeux et formes de la recherche*, CNRS, Université Toulouse III-Paul Sabatier, [en ligne]. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-03036192v1>

Geisser Vincent (2020) L'hygiéno-nationalisme, remède miracle à la pandémie ? Populismes, racismes et complotismes autour du Covid-19, *Migrations Société*, 2 (180), pp. 3-18, [en ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2020-2-page-3.htm>

Gohard-Radenkovic Aline (2017) Contre-point. Quand la toute-mobilité peut devenir l'immobilisation des acteurs de la mobilité... et quand sociétés d'accueil et de départ produisent du « brain waste », *Journal of international Mobility*, 5 (1), pp. 157-176.

Guilmoto Z. Christophe (2022) An alternative estimation of the death toll of the Covid-19 pandemic in India, *PlosOne*, [online]. URL: <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0263187>

Hamadou Abdoulaye (2020) Free Movement of Persons in West Africa Under the Strain of COVID-19, *American Journal of International Law – Unbound*, 114, pp. 337-341, [online]. URL: <https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/68CCC39D41DBA80EA6E15F1AE0DE86AA/S2398772320000665a.pdf/free-movement-of-persons-in-west-africa-under-the-strain-of-covid-19.pdf>

Hill Jessica, Xiomara Rodriguez Darlene and N. McDaniel Paul (2021) Immigration status as a health care barrier in the USA during COVID-19, *Journal of Migration and Health*, 4 (100036), [online]. URL: <https://doi.org/10.1016/j.jmh.2021.100036>

Horton Richard (2022) The incontestable moral value of health, *The Lancet*, 399 (223), [online]. URL: [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(22\)00049-6](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(22)00049-6)

Horton Richard (2020) Covid-19 is not a pandemic, *The Lancet*, 396 (10255), p. 854, [online]. URL: <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S0140-6736%2820%2932000-6>

Jouzier Baptiste (2020) Le « droit d'entrer dans son propre pays » à l'épreuve des circonstances sanitaires exceptionnelles : un cadre juridique devant évoluer ?, *Revue des droits et libertés fondamentaux*, 14, [en ligne]. URL : <http://www.revuedlf.com/droit-international/le-droit-d-entrer-dans-son-propre-pays-a-lepreuve-de-circonstances-sanitaires-exceptionnelles-un-cadre-juridique-devant-evoluer/>

Kivits Joëlle, Fournier Cécile, Mino Jean-Christophe et al. (2013) Jalons pour une recherche interdisciplinaire en santé et en sciences humaines et sociales : apports d'un séminaire de recherche, *Santé Publique*, 25 (5), pp. 579-586, [en ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2013-5-page-579.htm>

Kozinets Robert (2019) *Netnography: The essential guide to social media research*, London, Sage publications.

Lanssens Camille (2021) La pandémie de Covid-19 sous le microscope des sciences sociales. Premières analyses, *Droit et société*, 2 (108), pp. 491-500, [en ligne]. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03036192v1/document>

Latour Bruno (2021) *Où suis-je ?*, Paris, Éditions La Découverte.

Lazar Marc, Plantin Guillaume et Ragot Xavier (2020) Introduction, dans Marc Lazar, Guillaume Plantin et Xavier Ragot Dirs., *Le monde d'aujourd'hui. Les sciences sociales au temps de la Covid*, Presses de Sciences Po, pp. 9-19.

Leschi Didier (2022) Covid et Migration. Ne pas faire la politique de l'autruche, *La revue des deux mondes*, mai-juin, pp. 115-122, [en ligne]. URL : <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/covid-et-migration-ne-pas-faire-lautruche/>

Levy Jacques et Lussault Michel (2003) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris.

Lochak Daniel (2016) Les usages militants du droit, *Revue des droits de l'homme*, 10, [en ligne], consulté le 21/03/2022. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/2178>

Marin Luca et Pelloquin Christine (2021) Les migrants en France à l'épreuve de l'épidémie de la Covid-19 durant le « premier confinement », in Lorenzo Prencipe et Matteo Sanfilippo Dirs., *L'umanità alla prova del Covid-19*, Roma, Fondazione Centro Studi Emigrazione, pp. 21-52, [en ligne]. URL : <https://www.cser.it/covid-19-e-migrazioni/>

Martha Rutsel and Bailey Stephen (2020) The right to enter his or her own country, *European Journal of International Law: Talk!*, 23 juin, [online]. URL : <https://www.ejiltalk.org/the-right-to-enter-his-or-her-own-country/>

Martucci Francesco (2020) Le covid-19 et l'Union européenne, *Revue française de droit administratif*, 4, pp. 650-661.

Mégret Frédéric (2020) Homeward Bound? Global Mobility and the Role of the State of Nationality During the Pandemic, *American Journal of International Law-Unbound*, 114, pp. 322-325, [online]. URL : <https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/1452496B0BFEDD5A09DD-31A320EB61FA/S239877232000063Xa.pdf/homeward-bound-global-mobility-and-the-role-of-the-state-of-nationality-during-the-pandemic.pdf>

Moatti Jean-Pierre et Ventelou Bernard (2009) Économie de la santé dans les pays en développement des paradigmes en mutations, *Revue Économique*, 60, pp. 241-256.

Morin Edgar (1994) Sur l'interdisciplinarité, *Bulletin en ligne du Centre international de recherches et études transdisciplinaires*, 2, [en ligne]. URL : <https://ciret-transdisciplinarity.org/bulletin/b2.php>

Petit Véronique et Robin Nelly (2020) Covid-19 et migrations en Afrique : la réduction des mobilités une riposte efficace ?, *The Conversation*, 31 mai, [en ligne]. URL : <https://theconversation.com/covid-19-et-migrations-en-afrique-la-reduction-des-mobilites-une-riposte-efficace-139283>

Petit Véronique et Wang Simeng (2019) La santé mentale en migrations internationales, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 33 (3-4), pp. 7-20, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/remi/10489>

Philippe Oriana (2020) L'arme juridique en action aux confins de la France et de l'Italie, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 36 (1), pp. 95-106, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/remi/14503>

Pierru Frédéric (2021) Inégalités sociales de santé et déni d'agenda. Portraits croisés de trois intellectuels spécifiques, *Revue française des affaires sociales*, 3, pp. 333-345, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.3917/rfas.213.0333>

Singer Merrill, Bulled Nicola, Ostrach Bayla and Mendenhall Emily (2017) Syndemics and the biosocial conception of health, *The Lancet*, 389 (10072), pp. 941-950, [online]. URL : [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(17\)30003-X](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(17)30003-X)

Slama Serge (2021) Quatre suspensions et une annulation. La protection par le Conseil d'État du droit au rapprochement familial en temps de crise épidémique, *Actualité juridique droit administratif*, 33, pp. 1930-1939, [en ligne]. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03361821>

Vahabi Nader (2013) La construction sociologique de la carrière migratoire : le cas des migrants iraniens en Europe, *Migrations Société*, 6 (150), pp. 13-39, [en ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2013-6-page-13.htm>

Villeval Mélanie, GinsbourgerThomas, Bidault Elsa et al. (2014) L'interdisciplinarité en action : les « mots-pièges » d'une recherche interdisciplinaire, *Santé Publique*, 26 (2), pp. 155-163, [online]. URL : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2014-2-page-155.htm>

Wang Simeng et Madrisotti Francesco (2022) Le racisme anti-asiatique au temps de la pandémie de Covid-19 : vécus, énonciations et luttes, *Politika*, [en ligne]. URL : <https://www.politika.io/fr/article/racisme-antiasiatique-au-temps-pandemie-covid19-vecus-enonciations-luttes>

Zusman Yogev (2021) *L'espace aléatoire*, Paris, PUF.



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

États et diasporas face à la mort en migration : une analyse comparée des cas sénégalais et tunisien avant et pendant la pandémie de la COVID-19

States and Diasporas Facing Death in Migration: A Comparative Analysis of the Senegalese and Tunisian Cases Before and During the COVID-19 Pandemic

Los Estados y las diásporas frente a la muerte en la migración: un análisis comparativo de los casos senegaleses y tunecinos antes y durante la pandemia de COVID-19

Félicien de Heusch, Carole Wenger et Jean-Michel Lafleur



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/19950>

DOI : 10.4000/remi.19950

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 37-62

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Félicien de Heusch, Carole Wenger et Jean-Michel Lafleur, « États et diasporas face à la mort en migration : une analyse comparée des cas sénégalais et tunisien avant et pendant la pandémie de la COVID-19 », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/19950> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.19950>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

États et diasporas face à la mort en migration : une analyse comparée des cas sénégalais et tunisien avant et pendant la pandémie de la COVID-19

Félicien de Heusch¹, Carole Wenger²
et Jean-Michel Lafleur³

« Le rapatriement des corps. Un véritable casse-tête pour les émigrés. L'État tunisien l'assure gratuitement pour ses fils. L'État sénégalais peut aussi le faire » (Collectif pour le rapatriement gratuit de dépouilles des émigrés sénégalais, Facebook, 2015).

Comme suggéré par ce collectif d'émigrés sénégalais dans leur publication Facebook, la question du rapatriement des dépouilles est un « véritable casse-tête pour les émigrés » nécessitant l'intervention des pouvoirs publics du pays d'origine. Cet article s'intéresse donc aux positions des États d'origine et aux mobilisations de leurs ressortissants vivant à l'étranger pour un « droit » au rapatriement des dépouilles. En articulant la littérature sur « mort et migration » avec les corpus sur les diasporas et le transnationalisme, cet article analyse les rapports entre les émigrés et les autorités de leur pays d'origine par le prisme de la mort. Il met en lumière l'importance des normes, valeurs et émotions dans les rapports entre diaspora et États d'origine.

La littérature scientifique existante a identifié de longue date la crainte de la « mauvaise mort » (Thomas, 1975) comme préoccupation majeure des sociétés et son renforcement en contexte de migration. Face à cette crainte, le rapatriement des corps est devenu une pratique transnationale clé, engageant un réseau d'acteurs très diversifié (religieux, familles, associations, États et secteur privé). Depuis près de trois décennies, les sociologues et anthropologues des migrations se sont intéressés à cette question. Leurs interrogations ont trouvé écho des deux côtés de l'Atlantique (France, Espagne, Canada, États-Unis) depuis les années 2000 et 2010 (Chaïb, 1992 ; Petit, 2002 ; Aggoun, 2006 ; Lestage 2012a ; Fall et Ndong Dimé, 2011 ; Solé Arraràs, 2015, entre autres) illustrant les dimen-

1 Doctorant en Sciences sociales, CEDEM, Université de Liège, Faculté des Sciences Sociales, Campus du Sart-Tilman ; fdeheusch@uliege.be

2 Doctorante en Sciences sociales, CEDEM, Université de Liège, Faculté des Sciences Sociales, Campus du Sart-Tilman ; ca.wenger@uliege.be

3 Professeur de recherche, directeur adjoint du CEDEM, Université de Liège, Faculté des Sciences Sociales, Campus du Sart-Tilman ; jm.lafleur@uliege.be

sions rituelles, religieuses, identitaires et économiques qui caractérisent le rapatriement de dépouilles.

La mort en migration est aussi un phénomène éminemment politique (Félix, 2011 ; Balkan, 2016) puisqu'il questionne la responsabilité des États face aux demandes des défunts, de leurs familles et des organisations de migrants. En ce qui concerne la responsabilité des États de résidence des migrants, la question des cimetières musulmans a retenu l'attention de différents chercheurs (Ahaddour et Broeckart, 2017 ; Cuzol, 2018). Pour Chaïb (2000), la citoyenneté passe par la construction d'un territoire symbolique où le cimetière est la « preuve irréfutable » de l'intégration civique et spirituelle des immigrés. En ce sens, l'observation des politiques publiques autour de la mort des immigrés est illustrative des pratiques d'inclusion et d'exclusion des migrants en Europe (Aggoun, 2006).

En ce qui concerne le rôle des autorités des pays d'origine, la littérature sur les *diaspora policies* (c'est-à-dire les politiques d'attention des États vis-à-vis de leurs ressortissants à l'étranger) a déjà abondamment illustré l'émergence des diasporas comme catégorie spécifique requérant l'intervention des pouvoirs publics, y compris en matière de protection sociale (Agunias et Newland, 2012 ; Collyer, 2013 ; Ragazzi, 2014 ; Delano, 2018 ; Gamlen, 2019 ; Lafleur et Vintila, 2020 ; Dufoix, 2008). Cette littérature a identifié une série de facteurs économiques (par exemple : la captation des remises d'épargne et le retour des travailleurs hautement qualifiés), politiques (par exemple : l'ajustement aux formes néolibérales de gouvernance ; voir Ragazzi, 2014), ou électoraux (par exemple : la captation des voix de la diaspora ; voir Lafleur, 2013) justifiant l'adoption de telles politiques et de tels programmes.

Dans cet article, nous introduisons le concept d'économie morale (Thompson, 1971 ; Fassin, 2005 ; Lacroix, 2019), afin de démontrer qu'une plus grande attention doit être portée aux normes, valeurs et émotions qui guident l'action des diasporas dans leurs relations avec les sociétés d'origine. Pour ce faire, nous choisissons pour objet d'étude les pratiques et politiques publiques des pays d'origine ainsi que les mobilisations de leurs ressortissants vivant à l'étranger pour le « droit » au rapatriement des dépouilles. Cet objet offre une perspective privilégiée sur les relations entre les émigrés et leurs organisations représentatives d'une part et les pouvoirs publics dans leur pays d'origine d'autre part.

Dans la première partie de cet article, nous présentons tout d'abord une typologie des politiques des États envers leurs ressortissants à l'étranger autour du rapatriement des morts et des vivants. Pour ce faire, nous comparons le cas de douze pays tiers ayant de larges populations émigrées sur le territoire de l'Union européenne (UE). Cet exercice permet d'identifier clairement les limites de l'engagement des États en la matière.

Inspirés par Sayad (1999), nous proposons dans la seconde partie de cet article de situer la position des États de résidence et d'origine envers le traitement des corps de la diaspora durant la pandémie de la COVID-19 comme s'inscrivant dans une logique de double rejet. Nous illustrons ce dernier concept en analysant les mobilisations des réseaux associatifs d'émigrés tunisiens et sénégalais autour des questions de rapatriement durant la pandémie. À travers ces

deux cas, nous défendons l'idée que ce temps d'exception fut caractérisé par un double rejet des migrants décédés de la COVID-19, par les États d'origine et de résidence, et constitue un moment d'observation privilégié de l'économie morale régissant les rapports entre États d'origine et diasporas. La redéfinition du temps, des espaces et des relations, provoquée par la pandémie, ainsi que ses impacts sociaux, économiques et politiques ont mis sous pression les États et poussé les diasporas vers de nouvelles formes de mobilisations.

Méthodes mixtes, en ligne et hors ligne

Cette recherche a été financée par une bourse Starting Grant octroyée à Jean-Michel Lafleur par le Conseil européen de la Recherche : « Migration and Transnational Social Protection in (Post) crisis Europe » (« MiTSoPro »)⁴. Aussi, cet article repose sur un travail d'enquête réalisé par des experts nationaux sur les *diaspora policies* et sur un travail ethnographique auprès des diasporas sénégalaises et tunisiennes, mené dans le cadre du projet « MiTSoPro ». Ce projet vise à examiner les stratégies déployées par les migrants et leurs familles pour accéder à la protection sociale par-delà les frontières. La première phase de l'enquête fut réalisée sur base documentaire par un réseau d'experts académiques en *diaspora policies* et politiques consulaires. Nous avons constitué ce réseau dans les vingt-sept États membres de UE et dans douze États non membres ayant une large part de leur diaspora dans cet espace. À l'aide d'un questionnaire standardisé rempli par chaque expert, la première phase de l'enquête nous a donc permis de réaliser un cadastre des politiques de rapatriement des ressortissants vivants et morts en vigueur en 2019 dans chacun de ces États. Parmi notre échantillon de trente-neuf États, nous en avons ensuite choisi deux présentant historiquement des réponses opposées aux demandes de leur diaspora : la Tunisie dont les services consulaires assurent traditionnellement le rapatriement des corps et le Sénégal qui procède uniquement au rapatriement sur une base discrétionnaire. Ces deux cas permettent une analyse qualitative des mobilisations des diasporas autour de cette question durant le temps d'exception de la pandémie de la COVID-19, marqué par la suspension généralisée des rapatriements de corps à travers le monde.

À l'image de nombreux chercheurs ayant eu à repenser leur stratégie de collecte de matériau empirique durant la pandémie, l'ethnographie virtuelle fut un véritable défi méthodologique. En effet, notre méthodologie de recherche — à l'origine basée sur l'observation participante in situ et l'entretien semi-dirigé en face à face — a dû être repensée pour s'adapter à cette nouvelle réalité. De même, les participants à notre recherche tout comme les associations que nous avons observées ont eux aussi dû trouver des modes d'interaction et de mobilisation alternatifs, en ligne, dans leurs revendications auprès des États d'origine. Notre travail ethnographique est donc en partie une « netnographie » (Kozinets, 2019), c'est-à-dire une ethnographie virtuelle ou numérique, où nous avons suivi en ligne et principalement sur les réseaux sociaux (Facebook) le déroulement des campagnes associatives autour du « droit au rapatriement de dépouilles » et

4 Ce projet a été financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 680014. Plus d'informations sur : <http://labos.ulg.ac.be/socialprotection/> (consulté le 14/07/22). Numéro de bourse du projet « MiTSoPro » : 680014.

les réponses des États sénégalais et tunisiens. Au fil des semaines, nous avons identifié les réseaux de ces campagnes grâce aux conversations régulières avec les participants de nos recherches respectives sur les formes d'engagement autour du décès de migrants sénégalais (Félicien de Heusch), et sur les pratiques de santé transnationale de migrants tunisiens en Europe (Carole Wenger). Nous avons ainsi récolté un matériel documentaire regroupant des communiqués de presse, résolutions, photographies, vidéos, publications et commentaires Facebook, tout en menant dans certains cas une observation participante de ces campagnes⁵. Dans ses travaux, Miller (2011 et 2016) aborde une approche duale en contextualisant son travail de terrain « en ligne » dans le monde « hors ligne » et en analysant la façon dont ses intervenants utilisent Facebook dans leur vie quotidienne. Selon Bluteau (2019), la place occupée par ces « paysages numériques » dans le quotidien des individus est telle que l'on peut même s'interroger sur la possibilité de mener un terrain ethnographique sans prendre en compte ces espaces numériques. Il propose ainsi de penser en termes d'« [...] ère post-numérique, en ce sens qu'il n'est plus approprié de considérer les technologies numériques comme des entités distinctes », mais comme « ancrées dans les pratiques quotidiennes » et comme faisant partie d'un seul et même terrain exigeant ainsi la coprésence du chercheur (Bluteau, 2019 : 2).

Une fois le temps d'exception du début de pandémie passé, nous avons néanmoins mené une phase complémentaire d'entretiens en présentiel avec certains des acteurs mentionnés. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens semi-structurés, tantôt en ligne, tantôt en face à face en Belgique avec des représentants associatifs, des familles de victimes de la COVID-19, mais aussi avec des autorités consulaires et des fonctionnaires en charge de la mise en œuvre des *diaspora policies*. Ces participants ont été sélectionnés en raison de leur implication dans la gestion transnationale du rapatriement de dépouilles durant la période d'observation. Cette deuxième phase de collecte de données (notamment auprès des familles de victimes et de certains décideurs politiques) nous a permis d'approfondir avec les participants certaines questions comme la place des émotions et des symboles. En effet, ces questions n'auraient pas pu être abordées lors des premiers entretiens réalisés en distanciel durant la période des restrictions sanitaires les plus drastiques (de mars à mai 2020).

Négocier la présence et l'absence à travers la mort

Dans ses célèbres travaux, Sayad (1999) nous invite à penser l'immigré comme « doublement absent, au lieu d'origine et au lieu d'arrivée ». L'absence de l'immigré, dira-t-il plus tard, est « en fait une double absence, car si l'immigration est à l'évidence une affaire de présence et de présence quelque peu intrusive, elle est aussi, à sa manière, une absence morale dira-t-on, une forme d'absence dans la présence, une absence en dépit de la présence [...] » (Sayad, 2000 : 10). Ce cadre « tragique » (Timera, 2014) peut néanmoins être repensé à travers des notions de « double espace » des migrants (Quiminal, 1991 ; Basch *et al.*, 1993),

5 Dans le cas tunisien, des réseaux associatifs composés de plusieurs associations de différents pays d'Europe (majoritairement en France) ont été mis en place au début de la « crise » de la COVID-19 afin de coordonner leurs actions ainsi que leurs demandes vis-à-vis des autorités tunisiennes. Des réunions virtuelles de coordination étaient organisées deux fois par semaine, offrant ainsi des espaces d'écoute et la possibilité de mise en contact avec un réseau d'associations élargi.

« double présence » (Dufoix, 2010) et par la perspective du transnationalisme. L'approche transnationale met en effet en lumière la présence simultanée du migrant dans le pays d'émigration et dans le pays d'immigration et la création d'un champ social transnational⁶ (Levitt et Glick Schiller, 2004) par le biais des pratiques culturelles, sociales, familiales, économiques et politiques (Basch *et al.*, 1993). Sayad suggère également de concevoir immigration et émigration comme « deux faces indissociables d'une même réalité, elles ne peuvent s'expliquer l'une sans l'autre » (Sayad, 1999 : 15). « Double présence » et « double absence » font donc partie d'un même ensemble en tension et continuellement renégocié. Selon Sayad, la mort en migration ne peut absolument pas être considérée comme une « mort ordinaire », c'est une mort « déplacée », une mort qui « dérange » (Sayad, 2000 : 9), car elle marque une « mauvaise mort », l'inaboutissement du projet de retour migratoire durant la vie du migrant. Cette « mauvaise mort », absente pour certains, présente pour d'autres, est « vécue doublement par les deux communautés d'appartenance des défunts » (Kinzi, 2018 : 105). Rapatrié ou enterré sur place, comme le note Cuzol (2018 : 126) : « [...] quel que soit le choix fait, il n'est jamais tout à fait satisfaisant. Le défunt est présent aux uns et absent aux autres ». La définition du statut de présence et/ou d'absence du mort semble donc situationnelle, relationnelle et sujette à des négociations, voire même à des conflits, pour assurer la « bonne mort » du défunt.

Les études sur la mort en migration nous informent que, lorsque le choix d'enterrement porte sur le pays d'immigration, les immigrés font généralement face à des pouvoirs publics plus ou moins enclins à la création de carrés musulmans. Ces positions renvoient à des interprétations différentes quant à la place du culte et de l'État, non seulement entre pays européens, mais aussi entre régions et municipalités (Ahaddour et Broeckart, 2017). Il en suit un manque chronique de carrés musulmans, la difficulté de suivre à la lettre les prescriptions religieuses et de prendre en charge le prix des concessions, l'impossibilité de recevoir les visites de la famille du pays d'origine ainsi que la peur de la crémation ou l'enterrement en fosse commune. Tous ces éléments caractérisent la « mauvaise mort » et matérialisent le rejet de l'immigré mort par le pays de résidence. Ainsi, suivant l'idée « d'intégration par la mort » (Aggoun, 2006), la revendication de politiques publiques respectant les prescriptions religieuses et culturelles des immigrés est devenue centrale, leur intégration charriant des enjeux sociopolitiques et identitaires importants (Cuzol, 2018 : 117).

Le rapatriement de dépouilles vers le pays d'origine, en revanche, est en général perçu comme la seule manière d'assurer la continuité biographique du projet migratoire par l'enterrement dans la terre natale. Toutefois, Kinzi (2018 : 112) observe que ce retour post mortem est souvent perçu comme un signe du double échec de l'émigré : « D'une part, il est celui qui a "raté" sa vie sociale en la menant loin de son groupe natal ; il est aussi, d'autre part, celui qui a "raté" sa mort en mourant loin de sa terre et de son village d'origine ». « Rater » ou « réussir » sa vie et sa mort en migration est donc une affaire de constante négociation pour la réparation de la « dette » de l'absent et sa « renaissance » parmi les présents. En effet, selon Timera (2014 : 35), « la place des "absents", même provisoires est ambiguë. Souvent réduits au néant, c'est leur retour périodique,

6 *Transnational social field.*

définitif, heureux ou tragique qui consacre à chaque fois leur renaissance parmi les “leurs”, réaffirme leur appartenance au groupe ». Le rapatriement des corps étant l’expression de « l’ultime retour » (Petit, 2002) du migrant, c’est à travers cette pratique que le fragile équilibre entre « double présence », et « double absence » est disputé pour assurer la pérennité du groupe : non seulement la famille transnationale et les réseaux diasporiques, mais aussi l’État-nation. Pour cette raison, l’intervention ou non des pouvoirs publics du pays d’origine et des diasporas dans les pratiques de rapatriement de corps est de nature à influencer l’interprétation qui peut être faite de la mort en migration en tant qu’« échec » ou « réussite ». Il s’avère dès lors nécessaire d’examiner les pratiques d’États d’origine et leurs diasporas en la matière.

Comme indiqué précédemment, le sujet du rapatriement des morts a reçu une attention importante de la part des sociologues et anthropologues des migrations. Ces travaux nous informent de l’existence d’un certain nombre de cas significatifs où l’État s’engage pour le rapatriement de ses ressortissants décédés à l’étranger (Félix, 2011 ; Lestage, 2012b sur le Mexique ; Kinzi, 2018 et Cuzol, 2018 sur l’Algérie). Un contre-exemple notable de positionnement en la matière est celui du Soudan qui refuse le rapatriement de ses réfugiés morts en Israël (Anteby-Yemini, 2018).

En dépit de l’existence de ces travaux sur des cas d’études spécifiques, il n’existe pas aujourd’hui de revue systématique des pratiques des États en la matière. Cet exercice est d’ailleurs rendu complexe par le fait qu’il n’existe pas en droit international un droit uniforme et irrévocable au rapatriement pour les citoyens se trouvant à l’étranger, qu’ils soient morts ou vivants. En effet, l’article 5 de la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires détermine de façon vague les fonctions consulaires de chaque État signataire et précise uniquement que les États sont tenus de « prêter secours et assistance aux ressortissants, personnes physiques et morales, de l’État d’envoi ». Cette disposition laisse évidemment un champ très libre d’interprétation aux États d’origine.

Dans le cadre du projet « MiTSopro », nous avons défini le rapatriement comme une intervention de l’autorité publique permettant le retour vers le territoire national d’un ressortissant résidant de façon temporaire ou permanente à l’étranger. Dans le tableau ci-dessous, nous présentons donc les politiques publiques de douze États n’appartenant pas à l’UE, sélectionnés parmi les États ayant une part significative de leur diaspora (minimum 40 %) établie dans l’UE.

L’analyse du tableau confirme qu’il n’existe pas de droit inconditionnel au rapatriement, tant pour les vivants que pour les morts. Le tableau appelle toutefois trois commentaires. Premièrement, le rapatriement est une intervention publique pour laquelle le pouvoir discrétionnaire des consulats et/ou des Affaires étrangères joue fréquemment un rôle prépondérant. Cela est vrai pour les États qui n’ont pas de politique publique de rapatriement, mais qui lors de circonstances exceptionnelles peuvent néanmoins intervenir (par exemple : une catastrophe aérienne ou naturelle, une crise ou un décès recevant une attention médiatique particulière, etc.). Comme nous le discutons plus bas, les autorités sénégalaises, par exemple, interviennent régulièrement pour la prise en charge du rapatriement de dépouilles de victimes d’assassinats et d’accidents alors qu’il n’existe pas de politique publique formelle en matière de rapatriement des corps.

Tableau 1 : Politique de rapatriement des vivants et des morts de douze États tiers ayant une large population émigrée établie dans l'UE

	Soutien financier au rapatriement des vivants	Soutien financier au rapatriement des morts
Argentine	Pas de politique publique	Uniquement sur base discrétionnaire
Chine	Uniquement sur base discrétionnaire avec obligation à rembourser	Pas de politique publique
Équateur	Uniquement sur base discrétionnaire, sans obligation à rembourser	Droit à une aide financière à rembourser pour les rapatriements de dépouilles des citoyens vulnérables (ministère des Affaires étrangères et de la Mobilité humaine)
Inde	Droit à une aide financière sans obligation à rembourser pour les citoyens en détresse et sans ressources (via un mécanisme assurantiel appelé Indian Community Welfare Fund, ICWF)	Droit à une aide financière sans obligation à rembourser pour le rapatriement de dépouilles des citoyens vulnérables (via un mécanisme assurantiel appelé Indian Community Welfare Fund, ICWF)
Liban	Pas de politique publique	Pas de politique publique
Maroc	Droit à une aide financière avec obligation à rembourser pour les citoyens en situation de détresse (code consulaire)	Uniquement sur base discrétionnaire (Fondation Hassan II et ministère des Affaires étrangères)
Russie	Pas d'aide financière, mais financement du voyage de retour des personnes en situation de détresse à l'étranger (norme gouvernementale)	Pas de politique publique
Sénégal	Uniquement sur base discrétionnaire, pour raison de santé	Pas de politique publique (sauf une réduction des droits de douane)
Serbie	Pas de politique publique	Pas de politique publique
Suisse	Droit à une aide financière avec obligation de rembourser (pour les personnes assujetties à la Sécurité sociale des Suisses à l'étranger)	Pas de politique publique
Tunisie	Pas de politique publique	Droit au rapatriement des dépouilles sans frais
Turquie	Pas de politique publique	Droit au rapatriement des dépouilles pour les souscripteurs à une assurance mise en place par des associations religieuses financées par l'État (Présidence des Affaires religieuses, DTIB)

Source : Projet « MiTSoPro » (2019).

Deuxièmement, l'assistance au rapatriement des vivants ou des dépouilles est rarement inconditionnelle. Il s'agit en effet, et dans la très grande majorité, de cas où il faut justifier d'un état de détresse physique et financière. Dans le cas du rapatriement des vivants, ces aides financières sont d'ailleurs le plus souvent cumulées à l'obligation de rembourser l'aide perçue au retour.

Troisièmement, alors que la majorité des mécanismes d'intervention présentés dans le tableau sont financés directement par le budget de l'État, les exemples indien, turc et suisse indiquent également que certains États préfèrent des mécanismes assurantiels pour répondre aux besoins de rapatriement de leurs ressortissants. La nuance est importante dans la mesure où le rapatriement n'intervient dès lors qu'en faveur des citoyens ayant souscrit à cette assurance (contrairement aux exemples équatorien et tunisien).

Au terme de notre analyse sur les pratiques des États d'origine et de résidence sur le traitement des dépouilles des immigrés, notre proposition de double présence/absence apparaît soutenue à la fois par la littérature existante et nos données d'enquête sur les politiques publiques des pays d'origine. Dans la section suivante, nous proposons d'examiner en quoi la pandémie a marqué un temps de double rejet, remettant en question l'économie morale qui sous-tend les rapports entre les diasporas et leur pays d'origine. Pour ce faire, nous analysons deux cas de mobilisations des diasporas face à la suspension du rapatriement des corps durant la pandémie de la COVID-19.

Le double rejet des corps en temps de pandémie : une remise en question de l'économie morale des rapports entre diaspora et pays d'origine

Le déclenchement de la pandémie de la COVID-19 est un moment charnière pour de nombreuses diasporas dans leur rapport avec leur pays d'origine. En effet, certains pays d'origine ont pris des mesures sanitaires strictes afin d'éviter la propagation du virus de la COVID-19. Dans le but d'endiguer la pandémie, les États ont ainsi distingué les mobilités considérées comme « risquées » et « inutiles » de celles considérées comme « nécessaires » et « légitimes » (Scheel, 2020). Beaucoup ont décidé de limiter l'accès au territoire de leurs citoyens résidant à l'étranger, mais également d'interrompre partiellement ou totalement les rapatriements de corps.

L'interdiction de rentrer au pays d'origine —vivant ou mort— marque ce double rejet des corps comme potentiellement porteurs de maladies, venant raviver l'association historique entre migration et circulation de maladies (Prothero, 1977 ; Markel, 1997). Le « corps étranger » est perçu alors comme mettant en péril la santé de la nation (Higham, 1988 ; Markel et Stern, 2002) et pousse les États à mettre en place des politiques de contrôle de la propagation des virus et d'exclusion de ces corps migrants. Ces politiques de contrôle excluant les corps migrants, perçus comme biologiquement menaçants (Ormond, 2021 : 1), ont nourri des représentations négatives de la migration, depuis les pratiques historiques de quarantaine (Gensini *et al.*, 2004) jusqu'aux mesures contemporaines de contrôle des frontières et de dépistage médical des immigrés (Gushulak et MacPherson, 2011 ; Klinkenberg *et al.*, 2009 ; Arshad *et al.*, 2010). Concernant le

rapatriement des corps, Chaïb (2000 : 48) observe que la législation funéraire internationale⁷ s'est construite autour de la crainte de contamination et de contrebande liée au transport des défunts.

Comme nous le verrons ci-dessous, les émigrés qui ont souhaité rentrer dans leur pays d'origine pendant la « crise » de la COVID-19 ont alors été dépeints comme les responsables de la dégradation de la situation sanitaire dans le pays. Le décompte desdits « cas importés » met ainsi le stigmate sur l'émigré de retour comme portant en lui une menace contre son pays et comme vecteur de la propagation de la COVID-19. Onoma (2021) montre ainsi comment les émigrés de retour au Sénégal durant la pandémie furent désignés par la population sénégalaise comme « boucs émissaires » et responsables de la transmission du virus ; révélant une préoccupation plus ancrée, celle de l'effet disruptif que peut provoquer le retour de l'émigré sur ceux qui sont restés au pays d'origine. En défendant son « droit au retour », il devient un « mauvais citoyen » et certains États vont mettre en place des mesures rendant impossible ou difficile les séjours dans le pays d'origine. La fermeture des frontières, l'interruption des vols, et la crainte de la contamination par lesdits « corps COVID » (c'est-à-dire les corps de personnes décédées de la COVID-19) compromettent le rapatriement des dépouilles, dépossédant ainsi l'émigré de son « droit » au retour post mortem et renforçant son absence du pays d'origine.

Par conséquent, la pandémie de la COVID-19 a marqué un temps de rupture de la « communauté émotionnelle »⁸ entre les diasporas et leur pays d'origine, déclenchant ainsi une renégociation de la place des émigrés ; ceux « de l'extérieur » (Timera, 2014) « absents » et maintenus à l'écart de l'État d'origine. Comme le soutient Timera, l'absence « structure durablement la relation » (2014 : 41) entre pays d'origine et émigrés, obligeant ces derniers à réaffirmer leur appartenance à la « communauté émotionnelle » en défendant la légitimité de leur présence, surtout en temps de crise. D'un point de vue conceptuel, ce temps d'exception et de mobilisation des registres de la douleur et de l'émotion (Stierl, 2016) par la diaspora nous invite donc à envisager l'usage du concept d'économie morale dans le champ d'étude des *diaspora policies*. Initiée par Thompson (1971) et développée par Scott (1976), l'approche de l'économie morale propose de ne plus envisager d'étudier les activités économiques uniquement d'un point de vue matériel, mais bien de prendre également en compte les normes et obligations sociales accompagnant les fonctions économiques occupées par une communauté. Comme en témoigne son application aux contextes sociaux et

7 L'accord de Berlin (10 février 1937), la Déclaration de la 17ème Conférence de l'Organisation Panaméricaine de la Santé (7 octobre 1966), et l'Accord du Conseil de l'Europe à Strasbourg sur le Transfert des corps des personnes décédées (26 octobre 1973) sont les principaux textes juridiques régissant le rapatriement des corps (Chaïb, 2000 : 49).

8 La notion de « communauté émotionnelle » fut initialement utilisée par Weber (1976) pour désigner le lien affectif et de nature émotionnelle noué entre le chef et ses partisans ou disciples comme fondateur du pouvoir charismatique (Kalberg, 2012 : 489). À son tour, Schnapper (1994) mobilise le concept comme outil de construction de la « communauté des citoyens ». Par ailleurs, l'usage de la notion fut aussi popularisé dans d'autres disciplines telles que l'histoire médiévale (Rosenwein, 2001), soulignant la capacité transformative de l'émotion. Finalement, Boquet (2013 : 6) indique que si la « communauté émotionnelle » est d'abord définie comme un ensemble de buts et valeurs partagés par ses membres, elle constitue également « [...] un environnement adapté pour accueillir les approches performatives de l'émotion, dans leur capacité intrinsèque à transformer les situations ».

géographiques les plus diversifiés, le concept d'économie morale a connu un succès important dans le champ de la socioanthropologie. Son développement a permis la prise en considération du rôle des valeurs (par exemple, la justice) dans les pratiques de résistance de populations marginalisées. Selon Thompson et Scott, « l'économie morale suppose une conception relationnelle de la légitimation qui invite à penser ensemble contestation et paternalisme, patronage et rumeur, déférence à l'égard des autorités et injonction à ce que ces dernières se comportent comme de "bonnes autorités" » (Siméant-Germanos, 2010 : 145). Elle « renvoie à la conception d'échange appuyé sur des normes de réciprocité » (Siméant-Germanos, 2010 : 144) équilibrant les relations entre autorité et population. Cependant, Siméant-Germanos (2020 : 208) observe un relâchement et un étirement de l'usage de la notion d'économie morale. Elle propose ainsi de l'utiliser avec prudence, insistant sur l'intérêt de la notion pour « penser le lien vertical entre élites et gouvernés, les transformations et les crises de ce lien » (Siméant-Germanos, 2010 : 157).

Fassin (2009 : 1257), quant à lui, définit l'économie morale comme « la production, la répartition, la circulation et l'utilisation des sentiments moraux, des émotions et des valeurs, des normes et des obligations dans l'espace social ». La sociologie des émotions (Kemper, 1978 ; Hochschild, 1979 ; Goodwin *et al.*, 2001 ; Traïni, 2009) prend en effet en compte les émotions « pour envisager leur rôle à la fois dans les processus de mobilisation, de socialisation militante, de maintien de la loyauté, mais aussi de désengagement » (Sommier, 2020 : 222). « Dans le champ d'étude des migrations, Fassin (2005) suggère également que l'approche morale permet l'analyse des normes et valeurs par lesquelles les migrations sont pensées et régulées. Plus récemment, Lacroix (2019), à la suite de Carling (2008), suggère que les espaces transnationaux dans lesquels se meuvent les migrants sont perçus par les acteurs de la migration en termes de centralité (pays d'origine) et périphérie (pays de résidence) et que, par conséquent, « ces représentations associées à l'espace de la migration nourrissent une économie morale entre les migrants et ceux qui sont restés » (Lacroix, 2019 : 3).

Le temps de la pandémie constitue un moment de remise en cause du consensus entre États et diasporas, de rupture du « système d'échange symbolique » (Triaud et Villalón, 2009 : 36) garant de l'ordre social et nous offre une opportunité d'observer les valeurs qui régissent les relations entre la diaspora et leur société d'origine ; en particulier les pouvoirs publics. Autrement dit, au-delà des approches purement utilitaristes des *diaspora policies*, l'approche de l'économie morale nous invite à considérer le rôle des normes, valeurs, et émotions dans la définition des rapports entre pouvoirs publics du pays d'origine et leurs diasporas. Dans les deux cas d'études ci-dessous, nous tentons dès lors de démontrer en quoi les mobilisations des émigrés liées aux rapatriements de corps durant la pandémie ont marqué un moment fort de visibilisation. En effet, ce moment a mis en évidence non seulement les valeurs qui guident les populations dans la gestion de la mort en migration, mais aussi, et surtout, les représentations et attentes de cette population face au rôle attendu des autorités du pays d'origine. En exprimant ces représentations, valeurs, attentes et émotions, les émigrés sont toutefois, nous le verrons, rappelés à leur position ambiguë dans le pays d'origine : courtisés pour leurs remises d'épargne, leurs compétences ou leur soutien électoral, ils doivent également lutter contre les représentations du corps émigré malade et coupable de sa propre absence.

« L'État doit assumer sa responsabilité » : mobilisation de la diaspora tunisienne pour le respect du « droit » au rapatriement

La littérature existante sur l'émigration tunisienne nous apprend que si la Tunisie, au moment de son indépendance, s'opposa d'abord à l'émigration de la main-d'œuvre, elle développa toutefois au milieu des années 1960 une émigration de travail contrôlée, notamment au travers de la signature d'accords bilatéraux d'émigration⁹ afin de réduire les pressions sur le marché de l'emploi en Tunisie et d'encourager les transferts de fonds (Jaulin, 2014). À partir des années 1960, l'un des objectifs principaux de la politique d'émigration tunisienne a été, en effet, d'encourager les transferts de fonds de ses travailleurs partis en Europe (Mabrouk, 2010).

Parmi ces émigrés, que l'on appelle depuis la fin des années 1980 les Tunisiens Résidents à l'Étranger (TRE), on retrouve également un certain nombre d'opposants au régime du premier président tunisien Bourguiba (1957-1987), dont de nombreux étudiants militant à distance contre le parti unique (Dhifallah, 2004). C'est dans ce cadre que se développe une série de pratiques visant à « rapprocher » les Tunisiens des consulats (Geisser, 2012). Selon Kenza, fonctionnaire consulaire à Bruxelles, l'État tunisien, dans un effort d'encouragement à l'émigration et aux transferts de fonds et afin de s'assurer de la loyauté des TRE envers le régime, a adopté une série d'actions sociales répondant à « *un double besoin* » de « *surveiller* » les TRE et de les inciter à faire « *rentrer des devises* »¹⁰. Selon les participants à notre enquête, c'est dans ce contexte qu'un décret¹¹ du début des années 1970 donne pour mission aux autorités consulaires de prendre en charge le rapatriement des dépouilles mortelles de toute personne de nationalité tunisienne, indépendamment de son lieu de naissance.

Initiée sous un régime paternaliste soucieux de surveiller ses émigrés, le rapatriement des corps par l'État est par conséquent un élément majeur de la représentation de l'expérience migratoire par les TRE. Comme le décrivent les participants à notre recherche, c'est Bourguiba qui « *autoritairement a pris la décision que tout tunisien doit être rapatrié* »¹², faisant ainsi acte d'autorité morale transnationale (Lacroix, 2019) quant au lieu d'enterrement de ses citoyens. Cette pratique est donc un « *acquis* »¹³ « *non négociable* », car il existe « *depuis toujours* »¹⁴. Elle sera par la suite maintenue sous le régime du président Ben Ali

9 En 1965 avec la France, en 1969 avec la Belgique.

10 Entretien réalisé à Bruxelles avec Kenza, fonctionnaire consulaire, le 31/03/2021.

11 Par ailleurs, Chaïb mentionne dans son ouvrage (2000 : 74) la loi du 28 décembre 1978 qui institue la création d'un fonds d'intervention pour la protection des personnes et des biens à l'étranger, visant en particulier le rapatriement du corps du défunt et de ses biens. L'institutionnalisation de l'intervention de l'État tunisien en la matière met ainsi en évidence la volonté d'inscrire le rapatriement des corps dans la construction d'une politique de protection sociale transnationale pour les émigrés.

12 Entretien réalisé en ligne avec Adnen, membre de la société civile tunisienne en France, le 11/11/2020.

13 Entretien réalisé en ligne avec Taoufik, ancien fonctionnaire de l'Office Tunisien à l'Étranger, le 24/10/2020.

14 Entretien réalisé en ligne avec Karim, membre de la société civile tunisienne en France, le 07/03/2021.

(1987-2011) qui, tâchant de renforcer les liens d'allégeance des TRE, mettra pour sa part en place une série de dispositions populistes en matière de protection sociale (Harrigan et El-Saïd, 2014). Comme le souligne Abed, plusieurs de ces initiatives ont constitué des acquis sociaux qui existent toujours aujourd'hui et *« on ne peut pas [...] nier les actions sociales qu'ils [les gouvernements tunisiens successifs] ont menées [...] même si la finalité peut être discutable »*¹⁵.

Dans l'imaginaire de nombreux TRE, le rapatriement du corps vers le pays d'origine s'est donc érigé à la fois comme une modalité de réponse aux prescriptions religieuses, mais aussi comme une valeur essentielle de l'économie morale régissant le rapport aux autorités de l'État d'origine ; ce dernier s'assurant du rapatriement en l'échange du maintien de la loyauté et des envois de fonds des TRE vers leur pays d'origine.

S'il semble impensable aux yeux de nombre de participants à notre recherche de remettre en question cet acquis fondamental, sa prise en charge représente un coût non négligeable pour l'État. Ces motifs budgétaires, ainsi que la diversification des lieux de résidence des TRE ont d'ailleurs justifié une série d'ajustements de cette politique au fil des ans. Bien qu'il ne soit plus perçu comme un droit inconditionnel, sa remise en question dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 va néanmoins marquer un moment de tensions, de crise émotionnelle entre les autorités tunisiennes et la diaspora. Ces tensions sont symptomatiques de l'évolution des rapports entre les autorités tunisiennes et la diaspora au fil du temps, particulièrement depuis la révolution de 2011.

Le 18 mars 2020, la Tunisie ferme ses frontières aux non-résidents et interrompt les connexions aériennes et maritimes, empêchant à la fois le retour des vivants et des dépouilles. En Tunisie, comme au Sénégal, l'enterrement de résidents décédés de la COVID-19 dans les cimetières locaux suscite dans certaines localités de vives réactions de la part des habitants (Delpuech, 2020 ; Lachheb, 2020). La crainte de la circulation du virus par les « corps COVID » venus de l'étranger s'inscrit dans la même logique, ou, comme le résume un participant *« les gens, ils ont craint d'être attaqués par ces corps-là »*¹⁶. Durant la crise sanitaire, émerge donc une nouvelle représentation de l'émigration en tant que péril extérieur menaçant la capacité d'un État aux ressources limitées à faire face à la pandémie.

Face à ces représentations, les collectifs et associations dénoncent en retour *« les allégations haineuses contre les TRE rentrant en Tunisie, accusés d'importer et de disséminer le virus dans leur pays »*¹⁷. Un débat s'engage également sur les groupes Facebook de Tunisiens à l'étranger, où certains TRE en appellent à la responsabilité et au sens du sacrifice pour protéger le pays : *« Fermez les frontières immédiatement. Prêt à mourir à l'étranger ; l'important, c'est que nos citoyens ne meurent pas en Tunisie »*¹⁸. Cette idée du devoir à l'égard du pays

15 Entretien réalisé en ligne avec Abed, membre de la société civile tunisienne en France, le 19/10/2020.

16 Entretien réalisé en ligne avec Karim, le 07/03/2021.

17 Communiqué du Collectif ATE COVID 19 (Associatif des Tunisiens à l'Étranger contre la COVID-19), le 22/02/2020.

18 Commentaire de Jamil sur le groupe Facebook des Tunisiens en France, le 17/03/2020.

d'origine se retrouve également parmi les associations de TRE qui se mobilisent pour des collectes de fonds et de matériel médical afin de venir en aide aux hôpitaux en Tunisie et « d'accomplir leur devoir de solidarité avec leur pays »¹⁹.

Avec l'interruption des connexions aériennes, les familles se retrouvant dans l'impossibilité de rapatrier leurs morts vers la Tunisie doivent se résigner à les enterrer en Europe à leurs frais puisque l'État tunisien n'intervient que pour le transport et non l'enterrement des dépouilles. Mais certaines familles « *n'ont pas un budget pour la mort* »²⁰ et se retrouvent face à des coûts qu'elles ne peuvent assumer seules. Sur les réseaux sociaux, des images venant d'Italie, où l'on peut voir des corps de Tunisiens décédés dans les hôpitaux en attente d'être enterrés, suscitent l'émotion des TRE : « Que fait le consulat tunisien ? »²¹, « les associations doivent porter plainte contre le consulat »²² peut-on lire dans les commentaires sous ces images. Les responsables d'associations dénoncent également avec insistance le fait que la majorité des cimetières italiens ne disposent pas de carrés musulmans.

En France, Karim explique qu'« *au début il y a eu une rumeur* »²³. Dans les hôpitaux, les places dans les morgues étaient limitées et les corps ne pouvaient pas être gardés longtemps dans l'attente de trouver une solution pour leur rapatriement. Des « rumeurs » circulent qu'en l'absence de prise en charge, les corps seront incinérés trahissant ainsi la crainte d'une « mauvaise mort » caractérisant le double rejet du « corps étranger », « rejeté » ici et là-bas :

« Soit tu vas prendre ton corps avec un pompe funèbre, soit le corps, il sera cramé ! [...] Nous quand on a entendu ça, on a attaqué le consulat et l'État tunisien pour qu'il assume sa responsabilité et qu'il fasse l'enterrement de ses patriotes. Nous, au cas où, on a lancé une cagnotte pour ramasser les corps. En quarante-cinq minutes, on a ramassé 16 000 euros, ça a touché les gens [...]. Parce que nous on n'est pas habitués à ça. Si l'État tunisien ne prenait pas [cela] en charge, on aurait des assurances [...] l'État prend tout en charge, mais ça se paye avec l'argent du citoyen, l'État il n'a pas d'argent, c'est notre argent [...] donc c'est pour cela qu'on a dit que l'État tunisien doit assumer. »
(Entretien réalisé en ligne avec Karim, le 07/03/2021)

Dans la logique de nombreux TRE, les autorités tunisiennes ne pouvant pas respecter les termes du décret au moment de la « crise » étaient dans un sens redevables vis-à-vis des familles des défunts. En Belgique également, les TRE s'émeuvent et interpellent les autorités tunisiennes :

« Doivent-ils les enterrer provisoirement ici au pays où a eu lieu le décès, les laisser dans les morgues en attendant des jours meilleurs, ou l'État tunisien se charge de trouver un moyen exceptionnel pour rapatrier les dépouilles ? [...] Qui pourrait s'en occuper et prendrait en charge les frais ? [...] il faudrait agir pour donner une réponse rapide aux familles afin de ne pas les laisser livrées à elles-mêmes, dans un désarroi insupportable. »
(Communiqué du Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie-CVDT, le 22/03/2020)

19 Communiqué du Collectif ATE COVID 19, le 22/02/2020.

20 Entretien réalisé en ligne avec Karim, le 07/03/2021.

21 Commentaire d'Amal sur Facebook, le 22/03/2020.

22 Commentaire de Nadia sur Facebook, le 23/03/2020.

23 Entretien réalisé en ligne avec Karim, le 07/03/2021.

Ces informations sont également relayées en Tunisie et font l'objet d'articles de presse et de passages à la radio. Très rapidement, le ministère des Affaires étrangères donne la directive aux consulats de prendre en charge les frais d'enterrement des personnes qui doivent être enterrées en Europe : « *Ça a mis quarante-huit heures, c'était rapide, parce que ça va éclater, sinon, ça va faire du bruit, ça va faire des dégâts* »²⁴. Dans un communiqué du 28 mars 2020, le consulat tunisien à Paris dément par ailleurs « les informations erronées sur le sort des dépouilles de ressortissants tunisiens résidents en France et décédés à cause du Coronavirus » et annonce la prise en charge des frais d'enterrement dans les carrés musulmans. Pour les personnes qui ne sont pas décédées de la COVID-19, les associations, en collaboration avec les consulats, trouvent également une alternative et vont, jusqu'à la reprise des connexions aériennes, rapatrier les corps par avion-cargo. Finalement, ce n'est qu'en novembre 2020, alors que les préoccupations des TRE en relation avec la « crise » semblent s'être portées vers d'autres problématiques, que des dispositions seront prises pour rapatrier les « corps COVID » vers la Tunisie.

Comme l'illustre le cas tunisien, la pandémie de la COVID-19 a constitué un autre moment de tensions dans les rapports entre les TRE et les autorités de leur pays d'origine. Elle crée une nouvelle fois une dissonance parmi les TRE et en particulier parmi les acteurs de la société civile. Nous pouvons ainsi souligner deux observations. D'une part, la « crise » traversée par la Tunisie rappelle sa diaspora à l'exigence de solidarité et de loyauté à l'égard du pays d'origine, qui sont des éléments fondateurs des rapports entre ces deux acteurs depuis les années 1970. De l'autre, en ne fournissant pas de solution au rapatriement des « corps COVID » de la diaspora, puis en proposant de prendre en charge les frais d'enterrement en Europe, l'État a remis en question sa part du contrat tacite par lequel il exigeait solidarité et loyauté des TRE. En réagissant rapidement aux mobilisations associatives, les autorités tunisiennes ont certes tenté de restaurer leur légitimité, mais, comme en atteste l'implication des associations dans la recherche de solutions alternatives pour le rapatriement des corps, sa position dans le rapport de la diaspora à la société d'origine s'en est trouvée une nouvelle fois affaiblie. Résumant le changement des valeurs qui sous-tendent la relation entre l'État tunisien et la diaspora, Kenza explique que la perception de la gouvernance a complètement changé :

« Je vote, je paye des impôts et je réclame. Donc j'ai le droit de savoir, où est dépensé mon argent. Aujourd'hui, on est presque à la défiance. Avec la COVID, on est dans la défiance. » (Entretien réalisé à Bruxelles avec Kenza, fonctionnaire consulaire, le 31/03/2021)

Cet affaiblissement de la position de l'État tunisien vis-à-vis de sa diaspora est révélateur de la rupture qui s'est opérée au moment de la révolution, transformant leur rapport de force et remettant en question l'exigence de loyauté envers les autorités tunisiennes.

²⁴ Entretien réalisé en ligne avec Karim, le 07/03/2021.

« L'État va céder » : mobilisation de la diaspora sénégalaise pour la levée des interdictions temporaires de rapatriements de dépouilles

Bien que l'on recense l'existence de politiques d'assistance aux émigrés dès les années 1980, il faut attendre 1993 et la création du ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour que ces politiques s'institutionnalisent réellement (Smith, 2020). Contrairement au cas tunisien, l'État sénégalais n'a pas de politique formelle en matière de rapatriement de dépouilles. C'est donc traditionnellement les solidarités et obligations associatives et familiales qui permettent aux émigrés de faire face aux frais conséquents qu'implique le rapatriement des corps, dont la logistique est prise en charge par des entreprises privées basées dans les pays de résidence (Chaïb, 2000). Cependant, des pratiques discrétionnaires de soutien au rapatriement des corps des Sénégalais de l'Extérieur (SE) existent et résultent d'une interprétation du devoir d'assistance des États à leurs citoyens en détresse à l'étranger.

Selon Ousmane, fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères (MAE), la légitimité du soutien de l'État au rapatriement de dépouilles « *coule de source* »²⁵ et s'inscrit donc dans l'ordre du sens commun. Bien que les SE soient représentés politiquement (par le biais du droit de vote à distance et la création d'un conseil consultatif des émigrés) et que la diaspora soit considérée symboliquement comme « la quinzième région » du pays, selon Moussa cette région « *n'a pas de cimetière !* »²⁶.

Comme dans le cas tunisien, les origines de ce soutien sont difficiles à préciser, mais, dans les représentations des fonctionnaires, il est associé à la présidence de Wade (2000-2012). À travers la « caisse de secours et assistance » du ministère, visant à soutenir les multiples demandes des SE en situation de « précarité » et « d'indigence », les autorités sénégalaises traitent également les demandes des familles pour soutenir le rapatriement de corps : « *Rapatrier ou ne pas rapatrier, pour résumer : that's the question. Pourquoi, et qui, et comment ?* » se demande l'un des fonctionnaires interrogés dans le cadre de notre recherche²⁷. Bien que le traitement des demandes de soutien au rapatriement de dépouilles soit à la discrétion des autorités, une procédure interne est menée, selon Cheick, « *sur la base de critères objectifs* »²⁸ tels que la situation économique de la personne défunte et de sa famille, et surtout le caractère « *un peu émotif* » voire « *sensible* » de sa mort. En effet, une « *typologie de décès* »²⁹ guide le traitement des demandes ; les décès à la suite d'un assassinat, un accident, ou ceux d'étudiants. Cheikh précise ainsi que « *ce sont des situations assez pénibles pour l'État, et vraiment pour soutenir les familles on fait un geste* »³⁰. Ce « geste » peut aussi être fait indépendamment du traitement ministériel, par le président lui-même lors de ses déplacements à l'étranger, ou par la première dame, via sa fondation.

25 Entretien réalisé à Dakar avec Ousmane, fonctionnaire au MAE, le 19/02/2021.

26 Entretien réalisé à Dakar avec Moussa, fonctionnaire au MAE, le 06/12/2019.

27 Entretien réalisé à Dakar avec Ousmane, fonctionnaire au MAE, le 19/02/2021.

28 Entretien réalisé à Dakar avec Cheick, fonctionnaire au MAE, le 17/03/2020.

29 Entretien réalisé à Dakar avec Moussa, fonctionnaire au MAE, le 06/12/2019.

30 Entretien réalisé à Dakar avec Cheick, fonctionnaire au MAE, le 17/03/2020.

Face à la question « rapatrier ou ne pas rapatrier », Ousmane remarque que les critères de sélection des demandes de soutien au rapatriement des corps courent le risque d'engendrer un rejet des autorités, qui préfèrent maintenir leurs intérêts politiques :

« On sera là, à voir, à ergoter sur de petits critères, au moment où la famille du défunt est en train de souffrir, ne peut même pas faire son deuil. Et qu'est-ce que ça amène ? [...], quelqu'un va se fendre d'un discours ou bien d'un texte sur les réseaux sociaux contre le ministère des Affaires étrangères, ou bien contre tel ministre, imaginez ce que ça fait [...] on est géré par des politiques, ils ont tendance à ne pas trop ébruiter cette affaire. »

(Entretien réalisé à Dakar avec Ousmane, fonctionnaire au MAE, le 19/02/2021)

Pour éviter de voir sa légitimité auprès des SE remise en question, l'État fournit donc à « *ses enfants* » en temps « *sensible* » et « *émotif* » de deuil un soutien d'ordre matériel et symbolique, souhaitant leur montrer qu'il ne les « *abandonne pas* »³¹ face au risque de la « mauvaise mort » en Europe.

Toutefois, en raison des contraintes budgétaires et du souhait grandissant des autorités sénégalaises d'orienter ses *diaspora policies* au service de l'économie nationale, les participants à notre recherche évoquent un désir de désengagement de l'État dans le domaine des rapatriements :

« On ne peut pas rapatrier tous les corps et nous on préfère plus rapatrier les cerveaux que rapatrier les corps » (Entretien réalisé à Dakar avec Cheick, fonctionnaire au MAE, le 17/03/2020).

Face au souhait des autorités d'inscrire leur diaspora dans un discours sur la circulation des compétences, la pratique du soutien au rapatriement des corps apparaît aux yeux des autorités comme insoutenable économiquement. Selon Samba³², l'alternative envisagée est donc d'inciter les SE à souscrire à une assurance privée tout en s'assurant de garder le lien avec le consulat en les invitant à s'enregistrer sur les listes consulaires, et à voter puisque les voix de la diaspora sont courtisées par les partis politiques sénégalais (Smith, 2015). Autrement dit, même avant le début de la pandémie de la COVID-19, l'engagement de l'État sénégalais pour le rapatriement des corps pouvait être considéré comme discrétionnaire, non pérenne, mais aussi guidé par des motifs politiques et électoraux.

Comme dans le cas tunisien discuté ci-dessus, les autorités sénégalaises réagissent dès avril 2020 à la pandémie de la COVID-19 par la fermeture de l'espace aérien et l'interdiction de rapatriement des « corps COVID » pour raisons sanitaires. Ce double rejet des « corps COVID » par les pays de résidence et d'origine suscite parmi la diaspora sénégalaise une réaction comparable à celle observée dans le cas tunisien :

« [Les familles] voyaient leurs proches rejetés dans leur propre pays [...] pourquoi on rejette une dépouille ? C'est quelque chose de lâche »

(Entretien réalisé en ligne avec Assane, militant associatif, le 21/07/2020).

31 Entretien réalisé à Bruxelles avec Diarra, fonctionnaire consulaire, le 17/07/2020.

32 Entretien réalisé à Dakar avec Samba, fonctionnaire au MAE, le 03/12/2021.

Toutefois, les autorités sénégalaises tentent rapidement de prendre des mesures à destination de la diaspora. En effet, la pandémie affecte les représentations de la diaspora puisqu'elle est désormais perçue à la fois comme agent de contamination —vivant ou mort — suscitant la crainte de l'opinion publique, mais aussi comme une population en détresse nécessitant le soutien de l'État. Cette dernière représentation marque une évolution par rapport à la vision traditionnelle selon laquelle seuls les individus victimes de circonstances particulièrement pénibles (accident, crime) pouvaient espérer une intervention discrétionnaire de l'État. Les autorités sénégalaises créent ainsi le fonds « Force COVID diaspora » doté de 12 500 000 000 CFA³³ pour faciliter le rapatriement des SE vivants et proposent de soutenir les familles de victimes de la COVID-19 à raison d'un montant de 2 000 euros pour organiser des funérailles dans le pays de résidence du défunt.

Ce changement de paradigme, passant de la discrétion du soutien aux SE à la reconnaissance temporaire du risque de précarité auxquels seraient confrontés tous les SE en temps de pandémie est reçu avec circonspection parmi la diaspora. En effet, habituée à financer elle-même le rapatriement des corps vers le pays d'origine, ce n'est pas un soutien financier qu'attend la diaspora, mais bien la levée de l'interdiction du rapatriement des « corps COVID ». Un collectif transnational — le Collectif pour le Rapatriement des Corps (CRC) — est d'ailleurs créé le neuf avril 2020 via les réseaux sociaux sur base du constat suivant :

« S'il est possible d'encadrer le rapatriement de personnes vivantes, peut-être porteuses du virus et plus promptes à le propager, on peut bien en faire de même pour des personnes décédées dans des cercueils hermétiques qui ne présentent aucun risque de contagion. Puisse la raison l'emporter enfin sur l'émotion et la psychose inutile. »
(CRC, post Facebook, le 11/05/2020)

Avec pour slogan « notre corps dans notre pays » et pour lutter contre la « psychose inutile » et le « deuxième deuil » qu'implique pour les SE l'enterrement en Europe, perçu comme « mauvaise mort », le CRC mène une campagne de mobilisation en ligne unissant des SE de plus de trente pays, et coordonnée depuis la France. Le collectif, composé de familles de victimes de la COVID-19, de représentants associatifs, de médecins, et de certains représentants religieux publie quotidiennement ses positions sur Facebook, donne des interviews à la presse et va jusqu'à déposer une requête contre l'État sénégalais auprès de la Cour Suprême du Sénégal. Se sentant « trahi » par l'État sénégalais, le collectif est prêt à tout pour que l'État « cède ». Depuis sa position au ministère des Affaires étrangères, Ousmane témoigne de l'émotion suscitée par ce débat, mais aussi du décalage entre les représentations des autorités sénégalaises et les besoins exprimés par le collectif défendant les intérêts des SE :

« Il y a eu une levée de boucliers [...] ils préféraient ne pas manger, ne pas boire, il y avait des gens qui pleuraient, c'était leur préoccupation numéro un [...]. Les gens ne discutaient que de ça, on leur disait même, il y a l'aide pour, on n'en a pas besoin, on veut rapatrier. » (Entretien réalisé à Dakar avec Ousmane, fonctionnaire au MAE, le 19/01/2021)

33 Environ 19 millions d'euros.

Dans sa mobilisation pour la levée de l'interdiction des rapatriements, le collectif fait explicitement mention au devoir de sacrifice exigé de la part de la diaspora dans sa relation avec le pays d'origine :

« Comment expliquer que l'immigré qui ramène au pays des dizaines de milliards par an perde le droit le plus absolu qui est de reposer en paix auprès des siens ? [...] Ils ne demandent qu'à rentrer dans leur droit. » (CRC, post Facebook, le 05/05/2020)

Dans cet effort de résistance à ce qui est perçu comme une décision injuste de l'État, l'utilisation de la figure du Jambaar (le brave, le valeureux en wolof), du guerrier et du martyr pour désigner les SE victimes de la COVID-19 s'avère particulièrement utile :

« À l'union de la diaspora pour le droit des morts. À la mémoire de nos Jambaar morts sur le champ de bataille. » (CRC, post Facebook, le 25/04/2020)

Face à la mobilisation de la diaspora, et bien que la justice confirme la décision des autorités, le président lève finalement l'interdiction des rapatriements de corps le 11 mai 2020. Il impose à sa place une gestion de l'arrivée des « corps COVID » par les sapeurs-pompiers et les services sanitaires, et limite la présence des familles durant les enterrements. Mises sous « pression » par leur diaspora, les autorités sénégalaises ont donc cédé. Pour légitimer ce changement de position, des raisons d'ordre « humanitaire » seront invoquées. Elles rappellent la logique discrétionnaire et d'exceptionnalité qui prévalait dans le traitement des demandes de rapatriement de corps avant la pandémie. Revenant sur cet épisode, Assane souligne l'importance pour l'associatif émigré que l'État n'empêche pas sur ses prérogatives :

« Moi, je préférerais surtout qu'on laisse comme ça les choses et que les familles s'organisent et les associations comme ils le font [...] c'est le COVID qui aggravé les choses, qui a créé un certain nombre de problèmes. J'ai surtout peur que l'État vienne complexifier les choses [...] il ne faudrait pas qu'il vienne se substituer aux associations et aux familles. » (Entretien réalisé en ligne avec Assane, militant associatif, le 21/07/2020)

En tentant de répondre à la pandémie en suspendant les rapatriements de corps et en finançant partiellement les enterrements dans les pays de résidence, les autorités sénégalaises se sont donc heurtées non seulement au souhait des familles d'éviter la « mauvaise mort », mais surtout au désir d'autonomie d'une partie de la diaspora et de ses organisations représentatives dans la gestion transnationale des décès. Bien que, et comme énoncé dans l'introduction, un collectif d'émigrés sénégalais invitait avant la pandémie les autorités à prendre exemple sur la politique de l'État tunisien en matière de rapatriement des corps, c'est finalement le souhait d'autonomie qui s'est consolidé parmi la diaspora face à l'interdiction du rapatriement des « corps COVID ».

En tentant d'intervenir dans ce domaine privilégié de l'associatif des émigrés pour des motifs sanitaires, les autorités ont suscité les craintes d'une mise sous tutelle paternaliste parmi la diaspora. Pour faire plier l'État, la diaspora s'est donc mobilisée pour rappeler aux autorités les sacrifices associés à l'émigration et la contribution économique indispensable qu'elle apporte à son pays d'origine. Confrontées à ses propres défaillances, les autorités ont donc fini par « céder » au risque de perdre leur légitimité auprès d'une diaspora courtisée en raison de son poids économique.

Conclusion : la place et le recours aux émotions dans les rapports entre États et diasporas

Dans cet article, nous avons défendu l'idée que les relations entre diaspora et autorités du pays d'origine reposent sur deux types de représentations ancrées durablement dans la diaspora et qui régissent les rapports entre ces deux acteurs. D'une part, il existe des représentations quant au rôle que l'État doit remplir à son égard et qui trouvent leurs origines dans les conditions dans lesquelles se sont historiquement développés les flux migratoires. Nos deux cas d'études divergent quant à ce type de représentations, puisque les autorités tunisiennes entretiennent depuis plusieurs décennies l'idée d'un État interventionniste et protecteur (voire paternaliste) à l'égard de sa diaspora dans son ensemble, alors que les autorités sénégalaises ont traditionnellement opté pour une approche du « laissez-faire » limitant ses interventions aux circonstances exceptionnelles affectant les plus précaires parmi la diaspora. D'autre part, les relations entre diaspora et autorités du pays d'origine reposent également sur des représentations assimilées par la diaspora elle-même quant aux attentes qu'ont les autorités du pays d'origine à son égard. Ici encore, nos deux cas divergent puisque la diaspora tunisienne perçoit — sans nécessairement l'accepter — qu'il est attendu historiquement d'elle qu'elle soit loyale à l'égard du gouvernement en place dans son pays d'origine, là où la diaspora sénégalaise perçoit avant tout cette attente en termes de soutien économique.

Alors que les travaux sur la participation politique transnationale des diasporas partent fréquemment du postulat qu'un rejet du pays de résidence ou d'origine peut agir comme déclencheur de l'engagement politique transnational, nos cas d'études illustrent le rejet concomitant de la diaspora à la fois par la société d'origine et de résidence. Comme nous l'avons montré, cette position ambivalente, entre « double présence » et « double absence » provoque parmi la diaspora un besoin de réaffirmation de sa présence. La pandémie a mis ainsi en évidence le double rejet du corps du migrant décédé de la COVID-19 et a provoqué de nouvelles formes de mobilisations politiques transnationales. La « crise » cristallise ainsi le désengagement des États d'origine, tout en interrogeant la responsabilité des États d'immigration à l'égard de la mort des migrants.

Dans nos deux cas d'études, la « crise » de la COVID-19 agit comme un moment de remise en question de ces représentations traditionnelles du rôle de l'État à l'égard de sa diaspora. En suspendant les rapatriements de corps et en contradiction avec les attentes de sa diaspora, la Tunisie ne remplit pas son engagement pris par décret. De même, le Sénégal entrave l'action des familles et de l'associatif souhaitant rapatrier les corps, en contradiction avec son approche traditionnelle du « laissez-faire ». En agissant en opposition au rôle traditionnel tel qu'il est perçu par la diaspora, les attentes de l'État face à sa diaspora deviennent dès lors illégitimes aux yeux de la diaspora et suscitent un sentiment d'injustice justifiant sa mobilisation.

Dans cette mobilisation visant à obtenir un changement de politique des autorités du pays d'origine durant la pandémie, le recours aux émotions et la référence aux valeurs guidant la diaspora par opposition à un État vu comme défaillant par celle-ci fut un élément crucial des stratégies de mobilisation des

diasporas. L'observation des interactions entre la diaspora et les autorités, leurs interventions dans la presse et leur communication en ont abondamment illustré ce point. Pour la diaspora tunisienne, il s'agissait d'en faire appel au respect du « droit » tandis que la diaspora sénégalaise, elle, faisait référence explicitement au respect de l'autonomie traditionnellement reconnue par l'État aux acteurs associatifs émigrés. Dans les deux cas, ces principes de respect du droit et d'autonomie sont présentés comme des valeurs cardinales des rapports entre États et diasporas.

Lorsque l'État transgresse — même temporairement — ces valeurs induites par l'économie morale guidant ses relations avec la diaspora, les rapports entre ces deux acteurs sont immédiatement mis sous tension. Comme nous l'avons illustré, la perception par la diaspora qu'elles sont remises en cause unilatéralement par l'État pousse les acteurs de la diaspora à mobiliser à leur tour le registre des valeurs et des émotions. En menaçant de ne plus se comporter conformément aux attentes du pays d'origine, la diaspora espère rappeler l'État à ses obligations en suscitant la crainte d'une perte de légitimité. Confrontées à la résistance des diasporas, deux options s'offrent dès lors aux autorités du pays d'origine. Premièrement, elles peuvent tenter d'ajuster les représentations de leur rôle auprès de la diaspora afin de les aligner avec les politiques publiques qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Toutefois, l'ancrage historique de ces représentations et la dimension symbolique forte des politiques publiques à l'égard des diasporas rendent ce type de manœuvre difficilement acceptable aux yeux de la diaspora. Deuxièmement, comme l'ont fait les États sénégalais et tunisien dans les deux exemples analysés ci-dessus, les autorités peuvent modifier leurs politiques en vue de les aligner avec les représentations traditionnelles du rôle de l'État tel que perçu par sa diaspora.

En conclusion, l'analyse des mobilisations des réseaux associatifs d'émigrés sénégalais et tunisiens autour de l'interdiction des rapatriements de corps développée dans cet article montre toute la pertinence d'une approche par l'économie morale des rapports entre diasporas et États d'origine. Ce faisant, cet article illustre le besoin de dépasser les cadres d'analyse purement utilitaristes des rapports entre diasporas et État d'origine qui identifient en priorité l'influence économique ou politique de la diaspora comme facteur explicatif du comportement des États. Au contraire, à la suite de ce travail, nous appelons à une meilleure prise en compte dans l'étude des rapports entre États et diasporas du rôle des « crises » et de la place des émotions, normes et valeurs comme variables explicatives de l'évolution de ces rapports. Face à la mort et surtout lorsqu'elle charrie des émotions en contexte de « crise », c'est tout le fragile équilibre de la « communauté émotionnelle » qui est remis en question. Rompre avec les valeurs qui sous-tendent l'économie morale régissant les relations entre la diaspora et l'État implique la mise en péril du consensus unissant États d'origine et diaspora.

Références bibliographiques

Aggoun Atmane (2006) *Les musulmans face à la mort en France*, Paris, Espace Éthique.

Agunias Dovelyn Rannveig and Newland Kathleen (2012) *Developing a Road Map for Engaging Diasporas in Development: A Handbook for Policymakers and Practitioners in Home and Host Countries*, Geneva, International Organization for Migration.

Ahaddour Chaïma and Broeckaert Bert (2017) Muslim burial practices and Belgian legislation and regulations: a comparative literature review, *Mortality*, 22 (4), pp. 356-373.

Anteby-Yemini Lisa (2018) Mourir en migration. Le cas des demandeurs d'asile subsahariens en Israël, *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 144, pp. 131-154.

Arshad Shazia, Bavan Luckshman, Gajari Kataryna, Paget S. and Baussano Iacopo (2010) Active screening at entry for tuberculosis among new immigrants: a systematic review and meta-analysis, *European Respiratory Journal*, 35 (6) pp. 1336-1345.

Balkan Osman (2016) *Death on the move: Burial, repatriation, and the politics of belonging among Muslims in Germany*, Doctoral thesis, University of Pennsylvania.

Basch Linda G., Glick Schiller Nina and Blanc-Szanton Cristina (1993) *Nations Unbound. Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation-States*, London/New-York, Routledge.

Bluteau Joshua M. (2019) Legitimising digital anthropology through immersive cohabitation: Becoming an observing participant in a blended digital landscape, *Ethnography*, 138 (1), pp. 1-19.

Boquet Damien (2013) Le concept de communauté émotionnelle selon B. H. Rosenwein, *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, 5, pp. 1-8.

Carling Jørgen (2008) The human dynamics of migrant transnationalism, *Ethnic and Racial studies*, 31 (8), pp. 1452-1477.

Chaïb Yassine (2000) *L'émigré et la mort*, Aix-en-Provence, Édisud.

Chaïb Yassine (1992) *L'islam et la mort en France. Introduction à l'islam en France. Les rapatriements de dépouilles mortelles entre la France et la Tunisie*, Thèse de doctorat en Science politique, Aix-Marseille 3.

Collyer Michael (2013) *Emigration Nations: Policies and Ideologies of Emigrant Engagement*, New York, Palgrave.

Cuzol Valérie (2018) Mort et migration : Négocier l'absence à l'épreuve de la mort, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 144, pp. 115-130.

Delano Alexandra Alonso (2018) *From Here and There: Diaspora Policies, Integration, and Social Rights beyond Borders*, New York, Oxford University Press.

Delpuech Aïda (2020) *COVID-19 : l'impossible retour des Tunisien·nes décédés·es en France*, [en ligne] consulté le 16/01/2021. URL : <https://inkyfada.com/fr/2020/05/21/rapatriement-morts-COVID-19/?fbclid=IwAR1IUPI5TtkF-SDPAk-ZmrLmtGCWEHn6Boh0ZH5nsYrVS9I5N9Tj-6m3jCA>

- Dhifallah Mohamed** (2004) Bourguiba et les étudiants : stratégie en mutation (1956-1971), in Michel Camau et Vincent Geisser Éd.s., *Habib Bourguiba : La trace et l'héritage*, Paris, Karthala, pp. 313-324.
- Dufoix Stéphane** (2010) *Un pont par-dessus la porte. Extraterritorialisation et transétatisation des identifications nationales*, in Stéphane Dufoix, Carine Guerassimoff et Anne Tinguy Dirs. *Loin des yeux, près du cœur. Les États et leurs expatriés*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Dufoix Stéphane** (2008) *Diasporas*, Berkeley, University of California Press.
- Fall Khadiyatoula et Ndongo Dimé Mamadou** (2011) *La mort musulmane en contexte d'immigration et d'Islam minoritaire. Enjeux religieux, culturels, identitaires et espaces de négociation*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Fassin Didier** (2009) Les économies morales revisitées, *Annales. Histoire et sciences sociales*, 64 (6), pp. 1237-1266.
- Fassin Didier** (2005) Compassion and repression: The moral economy of immigration policies in France, *Cultural Anthropology*, 20 (3), pp. 362-387.
- Félix Adrian** (2011) Posthumous transnationalism: Postmortem repatriation from the United States to México, *Latin American research review*, 46 (3), pp. 157-179.
- Gamlen Alan** (2019) *Human Geopolitics: States, Emigrants, and the Rise of Diaspora Institutions*, Oxford, Oxford University Press.
- Geisser Vincent** (2012) Quelle révolution pour les binationaux ? Le rôle des Franco-Tunisiens dans la chute de la dictature et dans la transition politique, *Migrations Société*, 24 (143), pp. 155-178.
- Gensini Gian Franco, Yacoub Magdi H. and Conti Andrea A.** (2004) The concept of quarantine in history: from plague to SARS, *Journal of Infection*, 49 (4), pp. 257-261.
- Goodwin Jeff, Jasper James M. and Polletta Francesca** (2001) *Passionate Politics. Emotions and Social Movements*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Gushulak Brian D. and MacPherson Douglas W.** (2011) Health aspects of the pre-departure phase of migration, *PLoS Medicine*, 8 (5), pp 1-7.
- Harrigan Jane and El-Said Hamed** (2014) Economic reform, social welfare, and instability: Jordan, Egypt, Morocco and Tunisia 1983-2004, *Middle East Journal*, 68 (1), pp. 99-121.
- Higham John** (1988) *Strangers in the Land: Patterns of American Nativism, 1860-1925*, New Brunswick, Rutgers University Press.
- Hochschild Arlie Russell** (1979) Emotion Work, Feeling Rules, and Social Structure, *American Journal of Sociology*, 85 (3), pp. 551-575.
- Jaulin Thibaut** (2014) Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger, *L'Espace Politique*, 23 (2), pp. 2-20.
- Kalberg Stephen** (2012) La sociologie des émotions de Max Weber, *Revue du MAUSS*, 40 (2), pp. 285-299.
- Kemper Theodore D.** (1978) *A social Interactional Theory of Emotions*, New York, Wiley.
- Kinzi Azzedine** (2018) Le dernier voyage, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 144, pp. 99-114.

Klinkenberg Eveline, Manisero Davide, Semenza Jan C. and Verver Suzanne (2009) Migrant tuberculosis screening in the EU/EEA: yield, coverage and limitations, *Pubmed*, 34 (5), pp. 1180-1189.

Kozinets Robert (2019) *Netnography: The essential guide to social media research*, London, Sage publications.

Lachheb Monia (2020) Chroniques de confinement : regards de chercheurs depuis la Tunisie, in Oissila Saaida Dir., *Vivre au temps du COVID-19*, Tunis, Nirvana-IRMC, pp. 81-84.

Lacroix Thomas (2019) Transferts migratoires, institutions sociales migrantes et territorialité morale transnationale, *L'Espace Politique*, 38 (2). pp. 1-16.

Lafleur Jean Michel (2013) *Transnational politics and the state: The external voting rights of diasporas*, New-York, Routledge.

Lestage Françoise (2012a) Éditorial : La mort en migration. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28 (3), pp. 7-12.

Lestage Françoise (2012b) Entre Mexique et États-Unis : la chaîne entrepreneuriale de la mort des migrants, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28 (3), pp. 71-88.

Levitt Peggy and Glick Schiller Nina (2004) Conceptualizing Simultaneity: A Transnational Social Field Perspective on Society, *The International Migration Review*, 38 (3), pp. 1002-1039.

Mabrouk Mehdi (2010) *Voiles et sel. Culture, foyers et organisation de la migration clandestine en Tunisie*, Tunis, Éditions Sahar.

Markel Howard (1997) *Quarantine! East European Jewish Immigrants and the New York City Epidemics of 1892*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.

Markel Howard and Stern Minna Alexandra (2002) The Foreignness of Germs: The Persistent Association of Immigrants and Disease in American Society, *The Milbank Quarterly*, 80 (4), pp. 757-788.

Miller Daniel (2016) *Social Media in an English Village: Or How to Keep People at Just the Right Distance*, London, UCL Press.

Miller Daniel (2011) *Tales from Facebook*, Cambridge, Polity.

Onoma Ato K. (2021) The Allure of Scapegoating Return Migrants during a Pandemic, *Medical Anthropology*, 40 (7), pp. 653-666.

Organisation des Nations Unies (1963) *Convention de Vienne sur les relations consulaires*, (entrée en vigueur le dix-neuf mars 1967), Vienne, Nations Unies.

Ormond Meghann (2021) Managing internationally mobile bodies in a world on hold: Migration, tourism and biological citizenship in the context of COVID-19, in Gavin J. Andrews, Valorie A. Crooks, Jamie R. Pearce and Janey P. Messina Eds., *COVID-19 and Similar Futures*, Cham, Springer, pp 119-124.

Petit Agathe (2002) *La mort au loin. Les pratiques funéraires des migrants africains en France*, Thèse de doctorat en ethnologie et anthropologie sociale, Paris, EHESS.

Prothero Mansell R. (1977) Disease and Mobility: A Neglected Factor in Epidemiology, *International Journal of Epidemiology*, 6 (3), pp. 259-267.

- Quiminal Catherine** (1991) *Gens d'ici, gens d'ailleurs : Migrations soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgeois.
- Ragazzi Francesco** (2014) A comparative analysis of diaspora policies, *Political Geography*, 41, pp. 74-89.
- Rose Nikolas and Novas Carlos** (2004) Biological citizenship, in Aihwa Ong and Stephen J Collier Eds., *Global Assemblages: Technology, Politics, and Ethics as Anthropological Problems*, Oxford, Blackwell Publishing, pp. 439-463.
- Rosenwein Barbara H.** (2001) Émotions en politique. Perspectives de médiéviste, *Hypothèses*, 1, pp. 315-324.
- Sayad Abdelmalek** (2000) Préface, in Yassine Chaïb, *L'émigré et la mort*, Aix-en-Provence, Edisud, pp. 5-18.
- Sayad Abdelmalek** (1999) *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- Scheel Stephan** (2020) The Corona-pandemic: from parasitic mobility to convenient crisis, *COMPAS*, [online] last checked on 16/06/2021. URL: <https://www.compas.ox.ac.uk/2020/the-corona-pandemic-from-parasitic-mobility-to-convenient-crisis/>
- Schnapper Dominique** (1994) *La communauté des citoyens sur l'idée moderne de la nation*, Paris, Gallimard.
- Scott James C.** (1976) *The Moral Economy of the Peasant: Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press.
- Siméant-Germanos Johanna** (2020) Économie morale, in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu Dirs., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 205-209.
- Siméant-Germanos Johanna** (2010) « Économie morale » et protestation – détours africains, *Genèses*, 4 (81), pp. 142-160.
- Smith Etienne** (2020) Diaspora Policies, Consular Services and Social Protection for Senegalese Citizens Abroad, in Jean-Michel Lafleur and Daniela Vintila Eds., *Migration and Social Protection in Europe and Beyond (Volume 3)*, Cham, Springer, pp. 289-304.
- Smith Etienne** (2015) Sénégal, la diaspora fait-elle l'élection ?, *Afrique contemporaine*, 4, pp. 51-72.
- Solé Arraràs Ariadna** (2015) *Rituals funeraris islàmics transnacionals. La repatriació de difunts entre Catalunya in Kolda (Senegal)*, Thèse de doctorat en Études Avancées d'Anthropologie Sociale, Université de Barcelone.
- Sommier Isabelle** (2020) Émotions, in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu Dirs., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 217-225.
- Stierl Maurice** (2016) Contestations in death – the role of grief in migration struggles, *Citizenship Studies*, 20 (2), pp. 173-191.
- Thomas Louis-Vincent** (1975) *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot.
- Thompson Edward P.** (1971) The moral economy of the English crowd in the eighteenth century, *Past & present*, 50, pp. 76-136.

Timera Mahamet (2014) Mots et maux de la migration. De l'anathème aux éloges, *Cahiers d'Études Africaines*, 213-214, pp. 27-47.

Traïni Christophe (2009) *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po.

Triaud Jean-Louis et Villalón Leonardo (2009) Introduction thématique : l'islam subsaharien entre économie morale et économie de marché : contraintes du local et ressources du global, *Afrique contemporaine*, 3 (231), pp. 23-42.

Vintila Daniela and Lafleur Jean-Michel (2020) The Immigration-Emigration Nexus in Non-EU Sending States: A Focus on Welfare Entitlements, Consular Services, and Diaspora Policies, in Jean-Michel Lafleur and Daniela Vintila Eds., *Migration and Social Protection in Europe and Beyond (Volume 3)*, Cham, Springer, pp. 1-39.

Weber Max (1976) *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, JohannesWinckelmann.

Félicien de Heusch, Carole Wenger et Jean-Michel Lafleur

**États et diasporas face à la mort en migration :
une analyse comparée des cas sénégalais et tunisien
avant et pendant la pandémie de la COVID-19**

Comment les États d'origine et leurs diasporas se positionnent-ils face au « droit » au rapatriement des corps ? En articulant la littérature sur « mort et migration » avec les corpus sur les diasporas et le transnationalisme, cet article analyse les rapports entre les émigrés et les autorités de leur pays d'origine par le prisme de la mort. Il repose sur une enquête comparative sur les politiques de rapatriement de dépouilles dans douze États et sur un travail ethnographique sur les mobilisations des réseaux associatifs des émigrés sénégalais et tunisiens autour de ce « droit » avant et pendant la pandémie de la COVID-19. En proposant la notion de double rejet des « corps COVID » par les États de résidence et d'origine durant la pandémie, cet article mobilise le concept d'économie morale dans l'analyse des politiques d'attention des États vis-à-vis de leurs ressortissants à l'étranger (*diaspora policies*).

**States and Diasporas Facing Death in Migration:
A Comparative Analysis of the Senegalese and Tunisian
Cases Before and During the COVID-19 Pandemic**

How do states of origin and their diasporas position themselves in relation to the "right" to body repatriation? By articulating the literature on "death and migration" with the corpus on diasporas and transnationalism, this paper analyzes the relationship between emigrants and the authorities of their country of origin through the prism of death. This study is based on a comparative survey of body repatriation policies in twelve states and on ethnographic fieldwork on the mobilization of Senegalese and Tunisian emigrants' associative networks around the "right" to body repatriation before and during the COVID-19 pandemic. By proposing the notion of a double rejection of "COVID bodies" by the States of residence and origin during the pandemic, this article mobilizes the concept of moral economy in the analysis of diaspora policies.

**Los Estados y las diásporas frente a la muerte en la migración:
un análisis comparativo de los casos senegalés y tunecino
antes y durante la pandemia de COVID-19**

¿Cómo los estados de origen y sus diásporas se posicionan frente al «derecho» a la repatriación de cuerpos? Articulando la literatura sobre «muerte y migración» con los corpus sobre diáspora y transnacionalismo, este artículo analiza a través del prisma de la muerte las relaciones entre emigrantes y autoridades del país de origen. Este trabajo se basa en una investigación comparativa sobre las políticas de repatriación de cuerpos en doce Estados y sobre un trabajo etnográfico sobre las movilizaciones de redes asociativas de emigrantes senegaleses y tunecinos alrededor de este «derecho» antes y durante la pandemia de la COVID-19. Proponiendo la noción de doble rechazo de los «cuerpos COVID» por los Estados de residencia y de origen durante la pandemia, este artículo moviliza el concepto de economía moral para el análisis de las políticas de atención de los Estados respecto a sus ciudadanos residentes en el extranjero (*diaspora policies*).



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Réponses politiques à la crise de la COVID-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ?

Policy Responses to the COVID-19 Crisis and Migration Management in Turkey and Iraq: Issues of Territoriality?

Respuestas políticas a la crisis de la COVID-19 y gestión de la migración en Turquía e Irak: ¿cuestiones de territorialidad?

Tony Rublon



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/19992>

DOI : 10.4000/remi.19992

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 63-87

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Tony Rublon, « Réponses politiques à la crise de la COVID-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ? », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/19992> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.19992>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Réponses politiques à la crise de la COVID-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ?

Tony Rublon¹

Traversé par plusieurs décennies de conflits politiques et sociaux, le Moyen-Orient est l'un des principaux carrefours migratoires au monde. Un rapport du Centre d'évaluation des déplacements internes (Internal Displacement Monitoring Centre : IDMC) publié en février 2021 (IDMC, 2021), estime à 12,4 millions le nombre de déplacés internes dans la région. Si la crise économique de 2007 et la crise dite « migratoire » de 2015 ont considérablement transformé les rapports de force entre les différents acteurs politiques du Moyen-Orient, la crise sanitaire de la COVID-19 a révélé les faiblesses structurelles de certains États face à l'appréhension des circulations migratoires et la gestion des exilés. Deux États permettent d'appréhender ces processus de redéfinition à l'œuvre : d'une part, la Turquie, qui accueille en 2021 plus de 4 millions de migrants², d'autre part, l'Irak, qui dénombre 283 925 exilés et plus de 1 200 000 déplacés internes³. Les réponses sanitaires et politiques adoptées par ces États face à la COVID-19 ont eu des impacts forts dans une région où la fréquence et la densité des mobilités sont importantes, et où les conflits n'ont cessé de précariser les populations et d'affaiblir les acteurs capables de répondre aux crises politiques, économiques et sociales. Révélant la fragilité des structures étatiques, ce « moment pandémique » a amplifié les politiques liberticides menées par les gouvernements de la région à l'encontre des minorités. Nous montrerons comment les divers acteurs politiques en place ont transformé ce « moment pandémique » en « moment politique », en étudiant les conséquences des différentes réponses politiques face à la crise sanitaire, sur les exilés⁴ en Turquie et en Irak. Nous chercherons donc à voir en quoi la crise sanitaire de la COVID-19 a permis, en

1 Doctorant en géographie, MIGRINTER, Université de Poitiers, MSHS, Bât. A5, 5 rue Théodore Lefebvre, TSA 21103, 86073 Poitiers cedex 9 ; tony.rublon@univ-poitiers.fr

2 European commission (2021) *Turkey: factsheet*, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : https://ec.europa.eu/echo/where/europe/turkey_en#ecl-inpage-464

3 UNHCR (2021) *Factsheet: Iraq November 2021*, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://reporting.unhcr.org/document/1009>

4 Par « exilé » nous entendons l'ensemble des situations de migrations internationales. Nous réservons l'usage du terme « déplacé » pour évoquer les situations de déplacements internes.

imposant dans un premier temps d'importantes restrictions de libertés à la totalité de la société, d'accélérer ensuite le processus de réorientation des politiques migratoires turques et irakiennes, impactant immédiatement parcours et expériences migratoires (Vahabi, 2013). Abordant la notion de territorialité dans sa dimension politique et socioculturelle, nous questionnerons également les conditions de production de connaissances scientifiques dans une période de crise sanitaire où les chercheurs se trouvent eux-mêmes directement concernés par la fermeture des frontières.

La recherche « Off-site »⁵ : contraintes et limites d'un terrain construit à distance

Issu d'un travail de veille médiatique réalisé en partenariat avec l'UMR 196 CEPED (Centre Populations et Développement) et l'UMR 7301 MIGRINTER (Migrations internationales, espaces et sociétés) lors des premiers mois de la crise sanitaire, cette analyse repose sur un corpus de données issu d'un fil d'actualité⁶ Seenthis tenu en 2020⁷ visant à rassembler différents types de documents qui illustraient l'impact de la pandémie sur les politiques migratoires et les migrants au Moyen-Orient. Il s'agissait alors de recenser des articles, rapports et communiqués, et d'y ajouter une série de mots-clés renseignant la source, le lieu, le(s) thème(s) et les acteurs. Le corpus ainsi constitué rassemble près de 1 000 documents sur la période allant du 30 mars au 31 décembre 2020. Cette description par indicateurs thématiques, grâce à un travail d'analyse textuel effectué avec le logiciel Iramuteq, a permis de questionner les représentations produites par les médias et les États, ainsi que l'impact sur les migrants, des politiques mises en place par les gouvernements afin de limiter la propagation du virus. Ce sont les représentations véhiculées par les médias et acteurs politiques, qui ont constitué dans un premier temps notre objet d'étude. La base de données sur laquelle s'est construite l'analyse est issue uniquement de sources secondaires accessibles sur Internet⁸. Il ne s'agit pas ici d'opposer les méthodes d'enquêtes à distance à la pratique du terrain, mais au contraire, de présenter la méthode employée comme construite autour d'un travail de terrain. La notion de terrain est polysémique : se caractérise-il par l'accès à un espace identifié et préexistant aux besoins du chercheur ? Ou bien est-il le résultat d'une construction, produit par la démarche et les choix méthodologiques adoptés par celui-ci (Messu, 2016) ? Le chercheur, dans sa démarche scientifique, procède par prélèvements subjectifs, donnant du sens en sélectionnant les matériaux sur lesquels il applique sa méthode permettant de confirmer ou d'infirmer ses hypothèses de départ (Quinton, 2002). L'analyse de données secondaires est tout aussi primordiale que la production de données primaires. Penser le terrain ne se limite donc pas à accéder physiquement à l'espace d'enquête, puisqu'il s'agit bien de construire un matériel d'observation auquel est appliqué une méthode scientifique permettant de donner du sens, de traduire et d'analyser le réel.

5 « Off-site » est le nom d'un séminaire organisé à l'EHESS par Chowra Makaremi, Yasmon Nadir et Natalia Pashkeeva entre février et mai 2021 que l'on peut télécharger en ligne : <https://soundcloud.com/off-site/penser-le-terrain-sans-presence-physique>

6 https://seenthis.net/people/tony_rublon

7 <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2020/05/20/covid-19-et-migrations/>

8 Ce sont ces sources qui sont référencées en notes de bas de page.

La question de l'accès et de la nature du terrain n'est évidemment pas récente, mais la crise sanitaire de la COVID-19 et les restrictions de mobilités imposées ont créé un contexte propice à l'expérimentation d'une méthode de construction alternative de terrain. Cette mise à distance créée par les restrictions de circulation imposées à nos sociétés, et donc aux chercheurs, a posé la question de la méthode et de l'importance de la production du savoir scientifique dans un contexte où les espaces publics et privés sont rendus inaccessibles, réduisant nécessairement l'accès aux sources premières. Dans ces circonstances, les articles de presses, rapports d'organisations non-gouvernementales (ONG) et communiqués officiels des gouvernements redeviennent les principaux matériaux à travers lesquels il est possible d'avoir un accès, à distance, aux espaces géographiques au cœur de nos travaux. Nous avons construit notre « terrain » autour : des différents médias produisant des articles d'actualités sur le Moyen-Orient, principalement *Middle-East Eye*, *Al Monitor*, *Arab-News*, *L'orient-le Jour*, *Middle East Monitor*, *Kurdistan 24*, *Bianet*, *Hurriyet* et *Rudaw*⁹ ; des différentes ONG présentes sur le terrain et relayant leurs rapports sur *reliefweb* : *Carnegie*, *RefugeeHosts*, *IRC*¹⁰ ; et du portail opérationnel de la crise des réfugiés de l'UNHCR¹¹. Le fil Seenthis nous permettait donc de mettre en perspective ces différents matériaux et de produire une base de données, construisant un terrain d'étude nous permettant grâce à un travail quotidien, de documenter au jour le jour l'évolution de la situation, à travers le prisme des médias et des ONG travaillant sur le Moyen-Orient. Bien qu'il ne fût pas possible, en raison du nombre d'articles, de questionner le positionnement politique de chaque auteur et de chaque source, nous avons tout de même connaissance des accointances entre certains médias et les acteurs politiques régionaux. Les liens entre *Rudaw*, *Kurdistan 24* et les partis politiques kurdes dirigeant le Kurdistan d'Irak ne nous étaient ainsi pas étrangers, tout comme ceux liant *Hurriyet* à l'actuel gouvernement de Turquie. Nous avons cependant choisi de conserver ces articles comme données informatives, en vérifiant la véracité des informations par le croisement de multiples sources. Les rapports d'associations, d'ONG et des organisations intergouvernementales nous ont permis d'obtenir les données quantitatives favorisant une mise en perspective des réponses politiques et de leurs conséquences sur les sociétés et plus particulièrement les exilés.

Ce travail quotidien de recueil d'informations et de veille documentaire nous a permis de questionner la temporalité de la crise. Si la distance imposée par les confinements nous éloigne du travail empirique permis par la présence sur le terrain, elle offre cependant une distance temporelle, contribuant à faire apparaître ce que nous qualifions de « moment », en tant qu'espace de temps situé dans la durée et identifié grâce à une chronologie particulière. La construction de ce terrain a fait apparaître une chronologie événementielle du traitement politique de la crise sanitaire que nous analyserons pour chacun des territoires

9 <https://www.middleeasteye.net/> ; <https://www.al-monitor.com/> ; <https://www.arabnews.com/> ; <https://www.lorientlejour.com/> ; <https://www.middleeastmonitor.com/> ; <http://www.kurdistan24.net/> ; <https://bianet.org/kurdi> ; <https://www.hurriyetdailynews.com/> ; <https://www.rudaw.net/english>

10 <https://reliefweb.int/> ; <https://carnegieendowment.org/> ; <https://refugeehosts.org/> ; <https://www.rescue.org/>

11 <https://data2.unhcr.org/fr/situations>

étudiés. En raison de connaissances préalables du terrain¹² (Rublon, 2015), de l'impact sanitaire de la COVID-19 et de l'importance de la question migratoire, nous avons choisi de centrer nos recherches sur l'Irak et la Turquie. Au cours du mois de juin 2020, International Rescue Committee¹³ estime à 600 % le taux d'augmentation des contaminations en Irak, 70 000 cas positifs sont recensés et 3 000 décès enregistrés. Dès avril 2020, la Turquie recense le plus grand nombre de cas positifs à la COVID-19 au Moyen-Orient avec plus de 4 000 personnes décédées pour plus de 80 000 contaminations recensées¹⁴. De manière parallèle à la crise sanitaire, la République de Turquie et la République d'Irak subissent les conséquences des conflits qui ont ébranlé l'Irak et la Syrie depuis 2011 : la Turquie accueille en 2021 le plus grand nombre de réfugiés au monde¹⁵ et l'Irak compte plus de 1,2 million d'individus en situation de migration sur son territoire et plus de 8 millions d'Irakiens réfugiés à l'étranger¹⁶.

Espaces, acteurs et territorialités

Les premières réponses adoptées par les États pour limiter la propagation du virus ont majoritairement visé à réduire les mobilités et à restreindre le franchissement des frontières terrestres, limitant de fait les flux migratoires dans leur globalité. Entre mars 2020 et février 2021, l'OIM a recensé près de 105 000 restrictions de mouvements mises en place par les États et enregistré une diminution du nombre de migrants internationaux de près de 2 millions à travers le monde¹⁷. La dimension performative de la frontière, objet pourtant artificiel et symbolique (Bocco et Meier, 2005), a été invoquée pour protéger les « corps nationaux » des éléments extérieurs, ces derniers étant perçus comme des vecteurs potentiels du virus. Appréhendées comme des limites difficilement franchissables et des entraves aux circulations humaines, les frontières ont effectivement joué un rôle central dans le contrôle de la pandémie. Nous les aborderons à la fois comme objet d'étude matérialisant des territorialités spécifiques, mais également comme catégorie analytique, issus de processus de construction socioculturels. Par territorialité, nous entendons « le principe d'un contrôle politique exhaustif reposant sur l'existence d'une autorité, légitime ou non, continûment effective,

12 Rublon Tony (2018) *Mossoul, Chronique d'une ville aux identités meurtries*, Kedistan, [en ligne] consulté le 12/01/2022. URL : <https://www.kedistan.net/2018/07/04/mossoul-chronique-ville-aux-identites-meurtries/>

13 IRC (2020) *Iraq: 600% rise in COVID-19 cases through June means urgent action is needed to slow the spread of the disease*, July 2, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.rescue.org/press-release/iraq-600-rise-covid-19-cases-through-june-means-urgent-action-needed-slow-spread>

14 France24 (2020) *La Turquie compte désormais le plus grand nombre de cas de Covid-19 au Moyen-Orient*, 18 avril, [en ligne] consulté le 20/12/2021. URL : <https://www.france24.com/fr/20200418-la-turquie-compte-d%C3%A9sormais-le-plus-grand-nombre-de-cas-de-covid-19-au-moyen-orient>

15 UNHCR (2021) *Global Trends: forced displacement in 2020*, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.unhcr.org/60b638e37/unhcr-global-trends-2020>

16 Watson Institute (2021) *Iraqi Refugees*, Brown University, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://watson.brown.edu/costsofwar/costs/human/refugees/iraqi>

17 OIM (2021) *Données migratoires pertinentes pour la pandémie de la COVID-19*, Portail sur les données migratoires, [en ligne] consulté le 20/12/2021. URL : <https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/donnees-migratoires-pertinentes-pour-la-pandemie-de-la-covid-19>

sur un espace donné » (Levy et Lussault, 2013 :1137). Permettant de dépasser le cadre du contrôle territorial, la notion de territorialité questionne la relation entre l'individu, la communauté et le territoire, puisant dans l'argumentaire identitaire ou idéologique pour légitimer l'autorité imposée sur un espace spécifique (Belhedi, 2006). Les pratiques et les modes de vie deviennent ainsi les nouvelles frontières d'un territoire qui dépasse les limites administratives, dessinant une territorialité construite autour de liens sociaux spécifiques : culturels, ethniques ou religieux (Huet, 2015). Se posant comme complémentaire ou critique envers la structure et l'unicité de l'État nation, le concept de territorialité questionne la gestion sociale, culturelle et politique d'un espace, et la transformation symbolique ou physique de ce dernier par les acteurs y imposant leur autorité (Kaya, 2017). La persistance des conflits ethnico-religieux au Moyen-Orient illustre justement la complexité des rapports entre acteurs et territorialités politiques, entre identités et territoires, entre nation et État. Dans cette perspective, nous nous concentrerons sur la situation des Syriens, dont la présence reste majoritaire parmi les exilés présents en Turquie où le statut de « protection temporaire » a été accordé à 3 737 369 Syriens en 2021¹⁸. Ils représentent également 73 % des réfugiés en Irak, soit 243 011 réfugiés dont 99 % sont accueillis dans des camps du Kurdistan irakien¹⁹. Ces deux exemples questionnent les constructions sociopolitiques à l'œuvre dans la gestion de la crise pandémique et migratoire. Un court historique des structures chargées de la gestion des exilés en Turquie et en Irak nous permettra de mettre en perspective la crise sanitaire de 2020 avec les contextes socio-politiques spécifiques à chaque pays.

La Turquie

Les flux migratoires en Turquie sont gérés par une organisation gouvernementale placée sous le contrôle du Premier ministre : l'Agence turque de gestion des catastrophes et des situations d'urgence, l'AFAD (Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığı). Créée en 2009, cette agence intervient comme un organisme de coordination pouvant confier des missions et répartir les tâches au sein des différents services de l'État turc. À partir de 2011 et à la suite de l'arrivée massive de Syriens fuyant la guerre²⁰, c'est l'AFAD qui se charge de leur accueil, de construire des camps et d'établir des bases d'appui logistique. Alors qu'en octobre 2013, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, l'UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees) recensait vingt-trois camps de réfugiés à la frontière turco-syrienne, aujourd'hui ils ne sont plus que sept officiellement ouverts dans les provinces d'Hatay, Adana, Osmaniye, Kilis et Kahramanmaraş. En octobre 2018, l'AFAD ferme les camps

18 Turkish Presidency of migration management (2021) *Temporary protection*, Turkish ministry of interior, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://en.goc.gov.tr/temporary-protection27>

19 UNHCR (2020) *Report: Iraq Protection Monitoring of Refugees in Response to COVID-19*, November 9, [en ligne] consulté le 20/12/2021. URL : <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-protection-monitoring-refugees-response-covid-19-round-1-august-september-2020>

20 L'État turc estime en mars 2012 que près de 200 syriens franchissent la frontière chaque jour pour fuir le conflit en Syrie. Cf. France24 (2021) *Près de 12 000 Syriens ont trouvé refuge en Turquie*, 09 mars, [en ligne] consulté le 20/12/2021. URL : <https://www.france24.com/fr/20120309-pres-12-000-syriens-ont-trouve-refuge-turquie-armee-syrienne-libre-bachar-al-assad-syrie>

considérés comme « temporaires » de Midyat-Mardin (2 458 réfugiés), Gaziantep (23 095 réfugiés) et Adiyaman (8 627 réfugiés), 34 180 Syriens étant renvoyés dans les camps proches de la frontière avec la Syrie²¹.

La situation pour les Syriens est particulière depuis 2013. L'adoption de la « loi sur les étrangers et la protection internationale » leur confère un statut propre de « protection temporaire » leur permettant de déposer leur demande d'asile directement auprès du gouvernement turc, sans avoir besoin de le faire auprès de l'UNHCR. De fait, plusieurs millions de Syriens sont détenteurs de ce statut qui leur offre l'accès à des services de base comme l'aide alimentaire ou la scolarisation des enfants. En juin 2018, 216 890 Syriens vivent dans des centres mis en place par l'AFAD tandis que 3 353 462 vivent en dehors²². En novembre 2019, les provinces d'Istanbul, Sanliurfa, Gaziantep, Hatay et Izmir sont les régions où se concentrent le plus d'exilés en Turquie (Cf. Carte 1).

Le Gouvernement régional du Kurdistan d'Irak (GRK) et le Gouvernement d'Irak (GI)

Reconnue par le Conseil de sécurité des Nations unies en 1992 comme une région fédérée de l'Irak disposant d'un gouvernement, d'une présidence et d'un parlement (Baban, 2015), le GRK joue un rôle essentiel dans la gestion de la crise migratoire qui ébranle la région depuis plus de dix ans. Selon les Nations unies (UN : United Nations), sur les 283 925 réfugiés vivants en Irak au 31 août 2020, 239 234 sont des Syriens pris en charge par les autorités régionales du Kurdistan et l'UNHCR, parmi lesquels seuls 39 % sont hébergés dans des camps²³. Une nouvelle frontière régionale, aujourd'hui encore floue, s'est ainsi lentement matérialisée entre deux entités dépositaires d'un mandat politique sur un même espace national : le Gouvernement régional du Kurdistan d'Irak et le Gouvernement d'Irak.

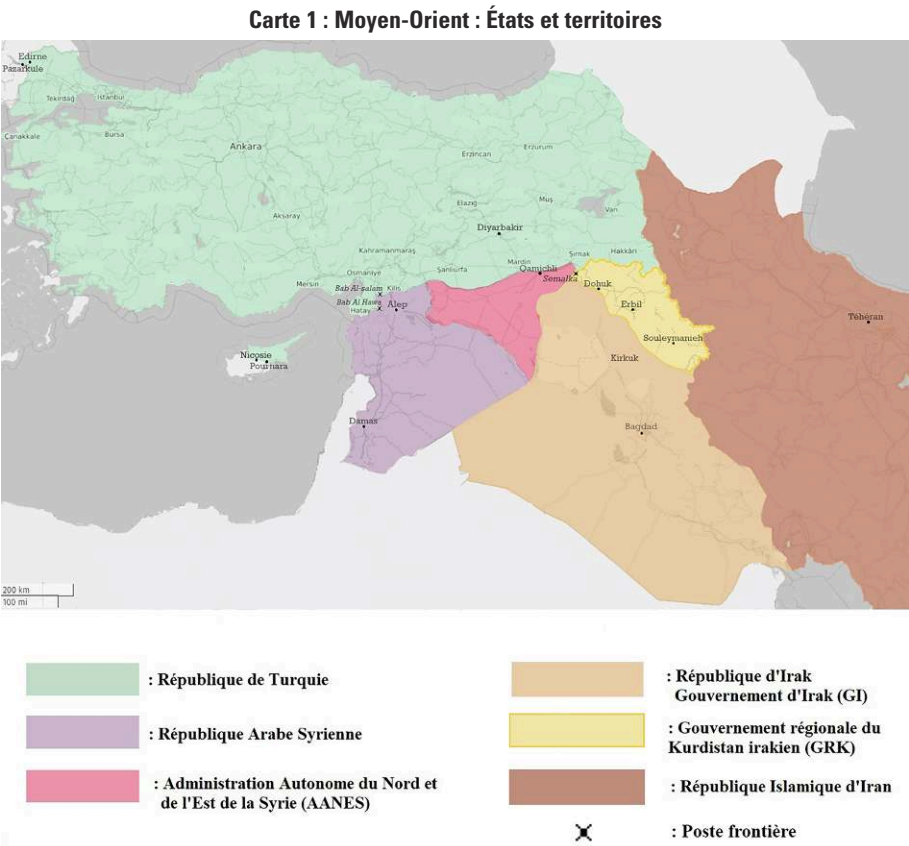
Liant la dimension ethnoculturelle à la volonté d'un contrôle communautaire, l'Irak est soumis à différentes autorités politiques et divisé en plusieurs territorialités : au nord de la zone frontière, le Gouvernement et le Parlement d'Erbil contrôlé majoritairement par les partis politiques kurdes UPK et PDK ; au sud le gouvernement central de Bagdad et son parlement (Cf. Carte 1). La Constitution irakienne du 15 octobre 2005 stipule que la définition de la politique générale de la santé est une compétence partagée entre l'État fédéral et les régions et qu'en cas de conflits, les lois régionales priment sur les lois fédérales (Baban, 2015). Chacune de ces entités a organisé ses propres réponses aux crises migratoires des années 2010 et à la crise sanitaire de la COVID-19. Le GRK a été amené à combler les lacunes d'un État central trop affaibli par la chute du pouvoir baathiste pour apporter des réponses nationales appropriées à la crise sanitaire.

21 Hurriyet Daily News (2018) *Turkey to relocate Syrian refugees to camps on border*, August 2, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.hurriyetdailynews.com/turkey-to-relocate-syrian-refugees-to-camps-on-border-135353>

22 UNHCR (2019) *Map of Provincial breakdown of Refugees and Asylum-Seekers in Turkey*, November 14, [en ligne] consulté le 15/01/2022. URL : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/72545>

23 ACAPS (2021) *Iraq Overview*, November 21, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.acaps.org/country/iraq/crisis/syrian-refugees>

Étudions plus en détail l’impact des réponses à la crise sanitaire sur les exilés en commençant par une chronologie de la gestion politique de la crise en Turquie et les conséquences sur les individus en migration.



Source : Nations unies, 2021 ; fond de carte : Qgis.
Crédit : T. Rublon, 2021.

Une gestion centralisée de la crise sanitaire et migratoire : illustration de la Turquie

Du contrôle des frontières à l’exercice biopolitique : chronologie d’une gestion de crise

Le 19 février 2020, la République Islamique d’Iran officialise la présence de la COVID-19 dans la ville sainte de Qom. Il ne faudra que quelques jours à la Turquie pour annoncer la fermeture des quatre postes-frontière terrestres avec l’Iran et la suspension de toutes les liaisons aériennes en provenance de la République islamique. Ces mesures constituent les premières restrictions de circulation adoptées dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus.

Alors que les mobilités vers l'est se trouvent restreintes pour des raisons sanitaires, la République de Turquie annonce l'ouverture de sa frontière avec la Grèce le 28 février, dénonçant l'afflux de Syriens qui fuient l'offensive russe sur Idlib. Selon l'OIM²⁴, des migrants d'origine syrienne, afghane, irakienne ou iranienne sont emmenés en bus affrétés par l'État turc vers le poste de Kastanies-Pazarkule (Cf. Carte 1), à la frontière avec la Grèce, à quelque vingt kilomètres du passage avec la Bulgarie, réorientant des parcours migratoires aux trajectoires déjà complexes. Le 9 mars, un rapport de l'ONU décrit la zone frontalière comme « une jungle recouverte de tentes de fortunes où près de 13 000 personnes sont massées en attendant de pouvoir passer en Europe » (Üstübici et Karadağ, 2020). Si des affrontements physiques ont bien eu lieu entre les migrants et les différentes forces de sécurité présentes sur la zone, le gouvernement turc a su se saisir de ce moment pour dénoncer le positionnement de l'Union européenne face à la crise migratoire, augmenter la pression sur son voisin grec et tenter d'apaiser les tensions politiques et sociales qui traversent la Turquie. Il suffira de quelques jours au ministre de l'Intérieur turc pour annoncer publiquement le passage de 150 600 migrants vers la Grèce, afin d'apaiser l'opinion publique en insufflant l'idée que les exilés quittent le territoire national. Alors que la situation sanitaire à la frontière se dégrade, situation décrite par les Nations unies comme extrêmement précaire et propice à la propagation de la COVID-19, la pandémie rattrape la Turquie le 10 mars (Özvarış *et al.*, 2020), lorsqu'un premier citoyen turc de retour d'Europe est testé positif. Une semaine plus tard, le président de la République de Turquie annonce la fermeture des espaces publics dans la totalité du pays et le 18 mars la fermeture de la frontière avec la Grèce et la Bulgarie, mais il ne décrète pas de confinement généralisé. Le 11 mars, la Turquie décide de fermer les postes de Bab al-Hawa et de Bab al-Salame (Cf. Carte 1), à la frontière syrienne. Les camps de Pazarkule (Cf. Carte 1) ne seront en revanche évacués que le 26 mars et les 4 000 exilés encore présents, transférés vers plusieurs centres de quarantaine répartis à travers le pays.

Si les différentes mesures mises en place pour limiter la propagation du virus — fermeture des frontières et des espaces publics, interdiction des rassemblements, fermeture des écoles — ont eu un réel impact sanitaire, elles ont également permis au gouvernement turc de réaffirmer sa légitimité et de consolider son autorité politique en conférant à la lutte contre le virus une dimension nationale et hautement politique. Le nationalisme, défini comme idéologie politique et modèle d'ingénierie sociale (Norman, 2004), peut être interprété comme une réponse des gouvernements face aux problèmes d'insécurité, qu'ils soient liés à des conflits armés, des crises économiques ou, dans le cas présent, à une crise sanitaire résultant d'une pandémie. Cette explication semble d'autant plus cohérente dans un contexte où la multiplicité des crises menace la légitimité d'élites politiques depuis longtemps établies (Kleinfeld, 2020). La chronologie des mesures politiques visant à limiter la propagation du virus fait apparaître une volonté de contrôle et de limitation des mobilités sur le territoire turc en limitant considérablement les déplacements des membres de la communauté nationale, mais en imposant aux migrants présents sur le territoire un déplacement vers la frontière avec l'Union européenne.

24 ONU Info (2020) *À la frontière entre la Turquie et la Grèce, 13 000 migrants passent la nuit dans le froid*, 01 mars, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1062941>

La situation à Chypre, et le rapatriement des ressortissants turcs dans leur pays d'origine, illustrent le caractère discriminant et exceptionnel des mesures imposées aux migrants par les acteurs politiques, posant un questionnement analytique sur la notion de territorialité. Invoquant la menace de la COVID-19 et les risques d'afflux de migrants à la suite de l'ouverture de la frontière gréco-turque, la République de Chypre décide dès le 29 février 2020 de fermer les quatre checkpoints le long de la ligne verte qui divise l'île en deux, séparant la zone sous contrôle turc de la République de Chypre. En trois jours, 223 migrants arrivent sur l'île par la mer et la peur de voir le virus se propager sur ce territoire insulaire se matérialise lorsque le 10 mars, les premiers cas sont détectés des deux côtés de l'île. Les deux gouvernements décident de fermer la frontière qui scinde l'île en deux territorialités pour restreindre les déplacements, et les frontières extérieures pour limiter les arrivées. Il faudra attendre le 25 mars pour que les deux gouvernements imposent un confinement total et une mise en quarantaine des camps de migrants qui ferment leurs dispositifs d'accueil. À partir du 25 mars, 771 exilés sont enfermés dans le camp de Pournara (Cf. Carte 1) supposé en accueillir 350 pour un maximum de soixante-douze heures. Alors qu'un assouplissement est annoncé le 4 mai, les camps restent fermés jusqu'à la mi-juin et les conditions de sortie demeurent par la suite très limitées et encadrées par les autorités. Si la fermeture des frontières extérieures semble être un outil efficace pour ralentir la propagation du virus, la mise en quarantaine prolongée des camps de migrants à Chypre et en Grèce, après les déconfinements de la population nationale, constitue une discrimination supplémentaire imposée aux exilés, discrimination que le discours politique tend à justifier par l'invocation de la protection du « corps national », faisant apparaître une « exception migrante » justifiée par l'urgence sanitaire.

Alors que l'État turc utilisait la pression migratoire, la mobilité et la dispersion de ses ressortissants à travers l'Europe comme de véritables leviers politiques vis-à-vis de l'Union européenne, et comme outil de contrôle sur les opposants politiques turcs en exil, la crise sanitaire de la COVID-19 a au contraire contraint les migrants à l'immobilité et poussé les ressortissants turcs installés à l'étranger à revenir dans leur pays d'origine. Dès le début du mois d'avril, la Turquie lance une vaste opération de rapatriement de 25 000 ressortissants répartis dans cinquante-neuf pays. Bien que la quasi-totalité des vols en provenance de l'étranger soient interdits, que les non-nationaux ne peuvent traverser les frontières terrestres, que le gouvernement ne cesse de parler d'une menace invisible venant de l'étranger, l'État turc se lance dans une vaste opération visant à réunir sur le sol turc le maximum de ses ressortissants pour « mener un combat national face à un problème global » (Gülseven, 2020). De même que dans de nombreux autres pays, le rapatriement dans le pays d'origine fut perçu comme un moyen permettant de lutter contre le virus comme si, au-delà des frontières territoriales appréhendées comme outils de contrôle des mobilités, l'existence de frontières identitaires et culturelles symboliques permettait d'apporter une forme « d'immunité de groupe » face à une crise sanitaire mondiale. Le discours porté par l'État turc et les représentations véhiculées par les médias au début de la crise tendent à confirmer cette analyse. En effet, dans les premières semaines du mois de mars, les médias turcs rapportent des discours scientifiques développant l'idée que « les Turcs sont naturellement immunisés contre le Coronavirus en raison de leur patrimoine génétique » (Gülseven, 2020) ou que l'utilisation de

l'eau de Cologne permettrait à la Turquie de ne pas subir la crise pandémique²⁵. La pandémie de la COVID-19 renforce donc le sentiment d'appartenance à une communauté spécifique en usant d'arguments nourrissant le discours politique de données biologiques. Le « corps national » dépasse le cadre de l'image pour structurer une rhétorique biopolitique (Foucault, 2004) : la communauté nationale constitue la chair de ce corps et l'État a la charge d'en assurer la bonne santé. Dans cette perspective, les frontières sont biologisées, la distance avec l'étranger devient infranchissable et l'autre devient un facteur de risque qu'il faut neutraliser. Cette « exception migrante » se justifie par la volonté de maintenir à l'écart de ce « corps » les individus qui ne font pas partie de la communauté, qui sont ainsi exclus du corps national afin de ne pas le contaminer. Cette réponse biopolitique à la crise sanitaire se manifeste en Turquie par la volonté de réunion de la communauté nationale et dans l'idée que celle-ci disposerait de spécificités biologiques la disposant à mieux lutter contre la COVID-19. Le territoire est alors perçu comme un espace de protection de la communauté où les frontières géographiques et biologiques permettent de faire corps, de produire le « corps national ». L'État, afin d'en assurer le bon fonctionnement, y déploie une rhétorique identitaire et culturelle permettant d'imposer diverses mesures restrictives et discriminatoires aux « corps étrangers » présents sur le territoire turc (Belhedi, 2006).

Les minorités et les classes populaires turques face à la COVID-19 : l'exception « migrante » et la paupérisation des classes moyennes

Si l'AKP du président Recep Tayyip Erdoğan se maintient au pouvoir depuis 2002 grâce à ses performances économiques, la détérioration de la situation politique et économique du pays depuis 2016 a largement participé à la multiplication des violences commises à l'encontre de la communauté syrienne présente en Turquie. Le mois de mars 2020 est en particulier marqué par d'importantes manifestations anti-migrants et de nombreuses agressions contre les Syriens. Sur les 3 600 000 réfugiés présents en Turquie, moins de 100 000 sont aujourd'hui encore hébergés dans des camps. L'immense majorité d'entre eux se sont installés dans les villes près de la frontière syrienne ou dans les pôles économiques comme Ankara, Istanbul, Izmir et Bursa où ils travaillent clandestinement (Budak et Bostan, 2020). De nombreux quartiers de ces métropoles sont confinés et les réfugiés placés dans des centres de quarantaine pendant quinze jours avant d'être répartis dans différentes villes du pays²⁶. Le *Washington institut for Near East Policy* estime entre 500 000 et 1 million le nombre de Syriens exploités en Turquie dans l'industrie du textile et de la construction, alors que seulement 200 000 auraient obtenu une régularisation leur permettant d'être employés légalement (Cagaptay, 2019). Selon une enquête du Programme Alimentaire Mondial (PAM) de l'ONU, 84 % des familles syriennes installées comptent au moins une personne employée, bien que seulement 3 % des

25 France24 (2020) *Turks fight coronavirus with secret weapon: eau de cologne*, March 24, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.france24.com/en/20200324-turks-fight-coronavirus-with-secret-weapon-eau-de-cologne>

26 La politique d'accueil de la Turquie vise depuis 2015 à éviter la concentration d'exilés dans les grandes villes, Istanbul et Ankara en premier lieu.

réfugiés aient un permis de travail²⁷. Déjà précaires, leurs conditions de vie se sont considérablement détériorées avec la pandémie malgré l'annonce du gouvernement d'un plan de soutien économique de 14 milliards d'euros pour soutenir les entreprises. *Relief International* estime à plus de 87 % le nombre de foyers de migrants dont l'un des membres a perdu son emploi en raison de la crise économique provoquée par la pandémie. Vivant majoritairement grâce à l'économie informelle, de nombreux migrants présents clandestinement en Turquie choisirent de rentrer dans leur pays d'origine à l'annonce du premier confinement.

Le statut d'exception qui était celui des Syriens en Turquie a été fortement affaibli par la crise de la COVID-19. Bien que disposant toujours d'un accès gratuit aux services de santé publique, la pandémie a saturé le système de santé turc. Selon un rapport de *Relief international* (Relief International, 2020), 71 % des Syriens en Turquie déclaraient ne pas avoir accès aux services de santé en avril 2020²⁸ et 81 % expliquaient ne plus pouvoir satisfaire les besoins primordiaux comme l'accès à la nourriture ou à un logement. Les associations turques ont alors vu pour la première fois depuis le début de la crise syrienne, les réfugiés enregistrés rejoindre les rangs des populations les plus précaires en Turquie. Comme le note l'ONG Şefkat-Der, avant la crise pandémique l'économie informelle permettait à un grand nombre de migrants d'avoir un emploi et une certaine stabilité financière²⁹. Mais l'inflation de la lire turque a rendu l'aide humanitaire de dix-sept euros mensuelle inopérante, le prix des produits alimentaires de base ayant pour certains augmenté de plus de 500 %. Les demandes d'hébergement, de soins et de traitements auprès des ONG ont été multipliées par dix en avril 2020. Ces dernières émanent non seulement des migrants, mais également d'un nombre croissant de Turcs, contraints de se tourner vers les associations humanitaires pour répondre à leurs besoins les plus fondamentaux (Dogan et Genc, 2020).

La pandémie aura donc mis dos à dos une population de migrants vivant dans des conditions déjà précaires, mais détériorées par les mesures mises en place pour lutter contre la propagation du virus et une classe moyenne turque que ces mêmes mesures plongent dans la précarité. Les migrants et les classes moyennes ont subi de plein fouet les conséquences économiques et sociales des décisions gouvernementales. Cette précarisation des classes moyennes dans un contexte de forte crise économique a réveillé les sentiments xénophobes, nourris par des organisations nationalistes turques voyant dans cette forte « présence arabe » un péril démographique mettant économiquement et ethniquement en difficulté la « nation turque » et son peuple. Un membre de l'ONG Şefkat-Der en septembre 2020 (Dogan et Genc, 2020) avance l'idée que la

27 Turkish Red Crescent and World Food Programme (2019) *Refugees In Turkey: Livelihoods Survey Findings 2019*, July 11, p. 4, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://reliefweb.int/report/turkey/refugees-turkey-livelihoods-survey-findings-2019-entr>

28 Relief international (2020) *Impact of the COVID-19 Outbreak on Syrian Refugees in Turkey*, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/76504.pdf>

29 Bianet (2020) *Homeless People Should be Protected from Covid-19*, March 26, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://bianet.org/bianet/yasam/222008-evsizler-icin-covid-19-tedbiri-cagrisi>

crise de la COVID-19 s'inscrit dans une conjoncture spécifique où l'accumulation des crises politiques, économiques et sociales a saturé les capacités d'entraide de la société turque, amplifiant un mouvement déjà existant de replis identitaire. Le sentiment national, d'ores et déjà exacerbé en Turquie, et les discriminations subies par les migrants ont sensiblement augmenté à partir d'avril 2020. Cependant les migrants ne sont pas les seules cibles. En effet, lors du sermon du 24 avril, le président de la direction des Affaires religieuses accuse également les communautés LGBTI d'être la source de la crise pandémique mondiale. Alors que les minorités en Turquie sont souvent représentées comme un péril à l'unité nationale et les migrants comme un péril pour la croissance économique, un nouveau chapitre du récit national s'écrit autour des seconds. Ils seraient porteurs du virus et risqueraient par conséquent de contaminer les logements qu'ils louent, les lieux où ils travaillent, les écoles où se rendent leurs enfants. L'argument biopolitique est ici encore une fois utilisé en faisant des exilés, du fait de leur statut d'étrangers, les porteurs du virus et les boucs émissaires de la crise sanitaire.

Michel Duclos, ancien ambassadeur en Syrie et conseiller à l'Institut Montaigne, a identifié plusieurs phases dans la gestion de la crise sanitaire par l'État turc (Duclos, 2020) :

- 1/ un sentiment d'immunité résultant d'un déni de la crise ;
- 2/ la désignation d'un bouc émissaire, d'un coupable extérieur ou intérieur permettant de légitimer les autorités en charge à l'intérieur du pays et dans leurs sphères d'influence géopolitique ;
- 3/ l'utilisation de la crise pour justifier un arsenal juridique renforçant le pouvoir ;
- 4/ l'utilisation de mesures répressives brutales.

Les migrants ont été instrumentalisés à chacune de ces étapes par l'État turc pour mettre en œuvre des outils de lutte contre la pandémie et de renforcement du pouvoir des élites politiques. La modification de fait du statut particulier dont bénéficiaient jusque-là les Syriens présents en Turquie en est une conséquence directe tout comme les importantes atteintes à la liberté d'expression et au respect des droits de l'homme. La pandémie, en touchant les individus sans distinction de classe, a amplifié les inégalités économiques et sociales, neutralisant les mécanismes de solidarité et de défense qui se construisent et s'organisent dans la société civile. C'est justement sur ce terrain que les populismes se déploient et que l'État établit un arsenal de contrôle visant à la fois à limiter la propagation de la pandémie, mais également à étouffer les oppositions politiques et encadrer les libertés individuelles en se servant largement de l'argument sanitaire pour taire les voix dissidentes. La crise sanitaire a été saisie par l'alliance politique au pouvoir en Turquie comme une opportunité pour stabiliser son autorité et réduire au silence les voix de l'opposition. Les espaces de rétention et de privation de liberté sont ainsi devenus des éléments nécessaires au contrôle de la propagation du virus. Si les dortoirs universitaires et les cliniques sont utilisés comme espace de mise en quarantaine pour les ressortissants turcs revenus au pays, les camps de réfugiés n'ont jamais été placés en confinement total. Des mouvements de migration des villes vers les villages ont été rapidement observés à l'Est de la Turquie, où de nombreuses familles, déplacées lors des conflits de 2015-2016, se sont réinstallées dans les zones rurales où la pandémie se développe moins rapidement. Les cartes de la propagation du virus laissent effectivement apparaître une présence beaucoup

plus faible du virus dans les régions de l'Est de la Turquie³⁰ qui, bien que plus faiblement peuplées que les villes de l'Ouest, constituent des espaces d'importantes mobilités transfrontalières (Roussel, 2015).

Du symbole de la frontière comme outil de pression politique en période de crise sanitaire

La nature des régimes politiques en place a joué un rôle important dans la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19. Les outils de contrôle imposés par l'État turc, bien que ralentissant la propagation du virus, ont également permis de justifier l'imposition de nouvelles normes juridiques (Lipsy, 2020) renforçant son pouvoir et limitant considérablement les libertés publiques, y compris la liberté d'association. Le gouvernement turc s'est alors servi de la crise sanitaire pour tenter d'apaiser ses problèmes de politique intérieure en désignant les migrants et les opposants comme « les ennemis », permettant l'union des différentes forces politiques autour d'une lutte commune : la défense de « la patrie » face à la propagation de la pandémie.

La crise pandémique a souligné la nécessité pour les États d'assurer un contrôle fort sur leur territoire en imposant une restriction des déplacements à l'intérieur et vers l'étranger. Afin d'assurer la limitation des mobilités, l'État turc a interdit les mouvements entre régions et de façon à assurer la continuité du contrôle territorial, de nombreux maires kurdes du parti d'opposition du Parti Démocratique des Peuples (HDP : Halkların Demokratik Partisi) ont été arrêtés dès le mois de mai et remplacés par des administrateurs désignés par le gouvernement. Les zones frontalières ont vu une augmentation considérable des dispositifs de contrôle mis en place pour réduire les passages clandestins, en parallèle d'une plus forte présence de l'appareil militaire. Le 20 mai 2020, les forces spéciales et l'infanterie turque ont installé un camp le long de la rivière Evros et planté un drapeau turc sur le sol grec. Des soldats grecs disent avoir été la cible de tirs de la part de l'infanterie turque qui, malgré les injonctions de l'État grec, refusera de quitter l'enclave. Le 4 juin 2020, plusieurs centaines de migrants arrivent en bus à Edirne (Cf. Carte 1) et Ipsala, augmentant la tension à la frontière turco-grecque ouverte depuis le 1^{er} juin. Le déplacement des migrants vers la Grèce est un véritable outil de pression politique pour la Turquie qui saisit ce moment de crise sanitaire et politique mondiale pour faire pression sur l'Union européenne en jouant à nouveau la carte du chantage migratoire après une période de plusieurs semaines durant lesquelles les arrivées de migrants aux portes de la Grèce s'étaient taries. Les dix premiers mois de l'année 2020 sont en effet marqués par une importante baisse des demandes d'asile en Europe : 33 % de moins que sur la même période en 2019. Les franchissements irréguliers de frontière ont également considérablement diminué sur cette période : la Commission européenne estime ces entrées à 19 300 entre janvier et novembre 2020, alors qu'ils étaient de 114 300 entre janvier et novembre 2019³¹. Un rapport de la

30 Anadolu Agency (2021) *Provinces face new measures after update on Turkey's COVID-19 risk map*, March 30, [en ligne] consulté le 04/02/2022. URL : <https://www.aa.com.tr/en/info/infographic/22629>

31 European Commission (2021) *Migration statistics update: the impact of COVID-19*, January 29, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_21_232

Commission précise que cette baisse est en grande partie due à l'importante diminution de l'arrivée de migrants en Grèce passant par la Turquie et spécifie également qu'elle reste soumise à l'évolution de la situation politique et sociale de la République de Turquie³². L'usage politique des frontières et des migrants n'est pas le propre de la situation à la frontière turco-grecque, l'État turc use des mêmes stratégies de tensions géopolitiques à ses frontières syriennes et irakiennes où, dès juin 2020, est lancée une opération militaire de sécurisation de la zone frontalière. Plusieurs dizaines de villages sont bombardés, provoquant le déplacement de plusieurs centaines de Kurdes irakiens dans une région qui accueille déjà plus d'1,5 million de déplacés internes.

Disposant d'un État fort, capable d'imposer son autorité sur la totalité de son territoire, la Turquie a répondu à la crise sanitaire en centralisant les décisions politiques et en se servant du contexte de crise sanitaire pour renforcer un pouvoir affaibli par une importante crise économique et migratoire. La situation d'exception créée par la pandémie a permis aux autorités turques d'apaiser les tensions résultant de ces multiples crises en imposant de nouvelles normes structurant la société. Si les mobilités lors de la première vague de la pandémie n'ont jamais été complètement interdites, elles ont en revanche servi d'outil de pression et d'argument politique pour justifier des réformes liberticides et poursuivre la construction d'un ennemi intérieur capable de souder l'union nationale. Le gouvernement a donc de nouveau utilisé de l'argumentaire identitaire³³, comme élément de réponse à la crise sanitaire, puisant dans la biopolitique pour justifier la mise en place des mesures discriminantes vis-à-vis des exilés. Les Syriens présents en Turquie, en tant que minorité visible et précaire, ont ainsi été les premières victimes de ces dérives liberticides permettant d'affirmer une territorialité politique structurée autour d'un fort imaginaire national.

En Irak, la gestion décentralisée de la crise sanitaire a également fait des exilés et des déplacés les premières victimes de la crise pandémique, posant l'idée d'un mode de gouvernance face à la crise de la COVID-19 spécifique à la territorialité sur laquelle s'impose l'autorité du GRK.

L'Irak et le gouvernement régional du Kurdistan d'Irak : une gestion territorialisée de la crise sanitaire et migratoire

Le premier cas de Coronavirus en Irak a été identifié le 22 février 2020 dans la province de Dhi Qar, au sud-est de Bagdad. Face au premier cas reconnu officiellement en Iran le 19 février, le GRK décide dès le lendemain de fermer de manière préventive sa frontière avec la République islamique d'Iran afin d'éviter les risques de propagation du virus. Des mesures restrictives sont par la suite prises dans les aéroports du Kurdistan irakien, interdisant dès le 6 mars l'entrée sur le territoire à plus de dix nationalités. Le 14 mars, le poste-frontière de Semalka, liant géographiquement et économiquement le GRK à l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie, est fermé par les autorités kurdes

³² *Ibid.*

³³ C'est également la rhétorique identitaire qui a été invoquée dans la gestion de la crise politique provoquée par la tentative du coup d'État de 2016 (Insel Ahmet, 2017).

irakiennes. Les restrictions plus générales sont peu à peu imposées aux Irakiens, prenant tout d'abord la forme de congés imposés par les autorités du GRK du 26 février au 10 mars. Le 13 mars, le confinement est imposé au Kurdistan d'Irak et les camps de réfugiés et de déplacés mis en quarantaine à partir du 16 mars. Cette région autonome accueille alors plus d'1,5 million de déplacés internes et d'exilés, soit 20 % de sa population totale. Le GRK prend en charge plus de 70 % des déplacés irakiens et 99 % des Syriens qui sont envoyés dans des camps gérés par l'UNHCR en collaboration avec de nombreuses ONG internationales. La frontière régionale, toujours disputée entre Bagdad et Erbil, délimite deux espaces de souveraineté et de contrôle des flux migratoires. Si le Kurdistan d'Irak n'est pas un État indépendant, mais bien une entité politique autonome du Nord de l'Irak, il assume pleinement son rôle d'accueil pour les populations déplacées : sur les sept bureaux de l'UNHCR en Irak, cinq se trouvent au Kurdistan d'Irak.

Réponses différées à la crise sanitaire : conflit de territorialités

La République Fédérale d'Irak traverse une crise politique importante depuis l'intervention américaine de 2003. De multiples acteurs politiques et religieux occupent une place importante dans la conduite des affaires de l'État, y compris dans le contrôle du territoire et la gestion de la crise sanitaire. Sous pression de nombreux acteurs politiques chiïtes, les décisions prises par le Gouvernement central Irakien (GI) face à la crise sanitaire interviennent près d'un mois après les diverses restrictions imposées par le GRK. Il faut attendre le 8 mars pour que la frontière de 1 500 kilomètres avec l'Iran soit totalement fermée et placée sous protection des forces militaires irakiennes. Même les citoyens irakiens installés en Iran n'ont pas l'autorisation de revenir en Irak. Ce n'est que le 22 mars que le gouvernement central impose un confinement total dans tout le pays, jusqu'alors seules quelques provinces irakiennes avaient imposé des couvre-feux locaux. Le ministère de la Santé du gouvernement central estime alors à 451 le nombre de cas à travers l'Irak (Al-Jumaili, 2021). Les déplacements entre différentes provinces sont interdits et la frontière régionale entre le GRK et l'Irak est complètement fermée du côté kurde. Le 20 avril, le GI allège le confinement et les restrictions de mouvements : un couvre-feu est imposé, les déplacements autorisés hors des heures du couvre-feu et la frontière régionale ouverte alors que 2 085 cas sont confirmés au 30 avril. En revanche, les entrées restent fortement contrôlées : les aéroports et les frontières extérieures du pays demeurent fermés. Les autorités du GRK adopteront une stratégie similaire à celle de la Turquie en lançant une vaste opération de rapatriement de leurs citoyens sur le territoire régional. Plusieurs centaines d'étudiants, d'expatriés et de voyageurs bénéficient d'un rapatriement sanitaire à Erbil et sont placés en quarantaine dans des hôtels pour une durée de quinze jours³⁴. Le GRK décide

34 Shilani Mustapha (2021) *COVID-19: 287 new cases, 6 deaths in Iraq; Kurdistan extends travel ban*, Kurdistan 24, April 1, [en ligne] consulté le 20/12/2021. URL : <https://www.kurdistan24.net/en/news/8930d309-7026-4cb8-b4c1-c697dce279b8>. Halgurd Sherwani (2021) *Kurdistan brings home nearly 200 citizens stranded in Europe amid COVID-19 travel restrictions*, Kurdistan 24, May 22, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.kurdistan24.net/en/news/7b9ebac7-1787-4526-a60b-06e19e4d59d3>. Shilani Mustapha (2021) *Kurdistan brings home another 133 students stranded in Armenia since COVID-19 outbreaks began*, Kurdistan 24, April 25, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.kurdistan24.net/en/news/443969ef-23f2-45b7-84f9-63b7bd43cf58>

également de libérer des centaines de prisonniers jusqu'à leur date d'audience. Plus de 1 500 détenus sont ainsi concernés, qui sont cependant interdits de déplacements entre provinces irakiennes. Au début du mois de mai, au moment où le GRK voit la propagation du virus se stabiliser dans la région, le GI annonce une hausse considérable des contaminations et du nombre de décès³⁵ : le 10 mai, les Nations unies dénombrent 2 676 cas, 107 décès et 76 nouveaux cas par jour³⁶ ; le 18 mai, le gouvernement d'Irak déclare un nouveau confinement en urgence à Bagdad.

Ce décalage entre la situation sanitaire du GRK et du GI s'explique par la temporalité des mesures mises en place et par la nature des acteurs en charge de la crise sanitaire dans chacune de ces territorialités puisque la gestion de la situation sanitaire est également partagée entre l'État fédéral et les régions. Dès le début de la crise sanitaire, des enjeux politiques influencent les décisions prises pour endiguer la propagation du coronavirus. À l'inverse de l'État turc, qui centralise et contrôle la communication et les décisions autour de la crise sanitaire, la gestion de la pandémie en Irak est encadrée par plusieurs acteurs. Au début du mois de mars, le Comité 55, cellule de crise du Gouvernement irakien, prend en charge la gestion de la pandémie. Le comité déclare le 22 mars que la crise sanitaire est une situation de force majeure et impose donc un confinement général, soit près de deux semaines après les mesures de confinement imposées au GRK. L'Iran est alors l'épicentre du virus au Moyen-Orient et la fermeture de la frontière terrestre irako-iranienne constitue à la fois un enjeu sanitaire important pour limiter la propagation du virus, et un enjeu économique et diplomatique considérable tant l'influence iranienne auprès de Bagdad est forte. Depuis les sanctions économiques américaines de 2018, l'Irak est devenu le principal débouché commercial régional pour l'Iran. La fermeture de la frontière pendant cinq semaines a étouffé une économie déjà fortement affaiblie par les décisions internationales. Le GRK contrôle une part importante de cette frontière où une économie informelle s'est organisée de chaque côté. Au-delà des points de passages officiels placés sous le contrôle du GRK, de nombreuses voies clandestines permettent de traverser la frontière, chemins empruntés par les contrebandiers, mais également par des passeurs qui facilitent les trajets d'Iraniens fuyant leur pays pour l'Irak. Avec la fermeture des postes-frontière et les restrictions imposées par les autorités, l'économie informelle et les entrées clandestines prennent de l'ampleur. En mars 2020, plus de 150 passeurs et contrebandiers sont ainsi arrêtés pour trafic de marchandises et d'êtres humains³⁷. Face aux difficultés à faire imposer les restrictions et à la certitude que le virus se répand de manière incontrôlée sur le reste du territoire irakien,

35 Shilani Mustapha (2021) *COVID-19 Updates: Iraq reports 51 new cases, as KRG, again, says no new infections*, Kurdistan 24, May 11, [en ligne] consulté le 15/01/2022. URL : <https://www.kurdistan24.net/en/news/c8142276-401b-4860-87f4-5510ea224d12>

36 OCHA (2020) *Iraq: COVID-19 Situation Report No. 13, 10 May 2020*, reliefweb, May 10, [en ligne] consulté le 15/01/2022. URL : <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-covid-19-situation-report-no-13-10-may-2020>

37 Shilani Mustapha (2021) *Kurdistan charges 23 more for smuggling people from Iran, defying coronavirus measures*, Kurdistan 24, April 1, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.kurdistan24.net/en/news/820e326f-7c18-4818-a03d-1e632aae2acb>

le GRK décide le 30 avril d'ouvrir ses frontières avec l'Iran³⁸ sans se référer au GI, qui annoncera l'ouverture officielle de deux postes-frontière le 12 mai. Bien que la situation pandémique en Iran soit bien plus grave que la situation en Irak³⁹, la frontière demeurera ouverte pendant plusieurs semaines. En revanche, les autorités du GRK décident de limiter les déplacements avec l'Irak, chaque demande devant être motivée et justifiée afin de pouvoir quitter ou rentrer dans l'espace sous contrôle des autorités d'Erbil.

La gestion de la frontière séparant l'Iran de l'Irak illustre la complexité des relations entre les différents acteurs politiques qui ont pris en charge la gestion de la crise sanitaire. La notion de territorialité permet ici de mieux comprendre comment, dans le cadre d'une crise sanitaire comme celle de la COVID-19, les acteurs politiques régionaux peuvent appliquer des mesures sanitaires différentes des acteurs nationaux (Johnson, 2020). Si l'État turc a pu imposer son autorité en se servant du « sentiment national » pour unir une partie de la population, l'État irakien ne dispose pas d'une telle capacité à pouvoir imposer de nouvelles normes. Dans un contexte où au lendemain des élections une majorité peine à se consolider au Parlement, où les autorités centrales peinent à s'imposer face à la multiplicité des acteurs non étatiques opérant sur le sol national, l'État irakien ne peut assurer la continuité de son pouvoir et de son autorité sur la totalité de son territoire. Si la gestion de la frontière irano-irakienne pose la question des enjeux diplomatiques et économiques transnationaux, le rôle de la frontière régionale questionne la légitimité de l'État irakien. Dans le cadre de la crise de la COVID-19, la zone séparant ces deux territorialités a été utilisée comme une frontière extérieure par le GRK, désignant le territoire irakien comme un espace duquel pourrait surgir de nouveau la pandémie. La fermeture temporaire des points de passages entre ces deux zones a permis aux autorités du GRK de réorienter leur politique migratoire et surtout la gestion des déplacés internes. Dès le 18 avril 2020, plusieurs centaines de déplacés yézidis se trouvent bloqués aux portes du GRK. Les autorités régionales transforment ainsi une exception née du contexte sanitaire en argument politique visant à limiter le retour des déplacés sur leur territoire, décision politique ayant d'importantes conséquences sur la fabrique des parcours migratoires.

La frontière régionale irakienne et la gestion des déplacés : de l'exception sanitaire à la norme politique

Les restrictions imposées pour limiter la propagation du virus ont considérablement impacté les communautés les plus vulnérables du nord de l'Irak. Les camps sont pourtant restés longtemps épargnés par la pandémie, le premier cas de coronavirus n'étant identifié dans le camp de Darashakran, dans la province d'Erbil, que le 26 avril. Un confinement complet de quinze jours est dès lors imposé dans le camp, laissant planer la peur d'une propagation rapide du virus dans un espace où vivent plus de 13 000 Syriens. Les premières mesures de

38 Abu Zeed Adnan (2020) *Iraq reopens 2 border crossings to help boost battered Iranian economy*, *Al Monitor*, May 12, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.al-monitor.com/originals/2020/05/iraq-iran-border-trade-economy-sanction-covid.html>

39 Au début du mois de mai, le ministre de la Santé iranien estime à plus de 1 000 le nombre de contaminations quotidiennes à travers l'Iran. Devi Sharmila (2020) *COVID-19 resurgence in Iran*, *The Lancet*, June 20, [en ligne] consulté le 15/01/2022. URL : [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(20\)31407-0/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(20)31407-0/fulltext)

confinement strict et de fermeture complète des camps sont pourtant imposées bien avant les premières contaminations puisque dès le début du mois d'avril, les camps sont fermés et les habitants invités à rester dans leur logement pour éviter au maximum les contacts sociaux. Un grand nombre d'ONG sont amenées à suspendre temporairement leurs activités dans les camps, à fermer les écoles et les dispensaires. La propagation du virus et les conséquences économiques de la crise sanitaire ont dès la fin du mois de mai un impact sur le retour des exilés dans leur pays d'origine. La fermeture des espaces publics et des commerces ralentit l'économie formelle et l'économie informelle, et affecte financièrement les exilés et les déplacés. Les camps étant également fermés, un grand nombre de déplacés qui avaient trouvé un travail dans les villes d'Erbil, Dohuk ou Souleymanieh (Cf. Carte 1) se trouvent sans emploi et donc sans revenu. Selon l'ONG irakienne Lemon Tree Trust, dans le camp de Domiz 1, accueillant plus de 32 000 Kurdes de Syrie, près de 40 % des habitants auraient perdu leurs emplois. De nombreuses familles kurdes syriennes décident par conséquent de quitter le GRK dès le début du mois de mai, afin de rentrer en Syrie où elles espèrent pouvoir bénéficier de davantage d'opportunités économiques et d'un soutien plus important des autorités locales⁴⁰. Pour faciliter ces déplacements, l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie (AANES) annonce l'ouverture de sa frontière avec le GRK fin mai (Hasan et Khaddour, 2020). Selon les autorités en charge du point de passage de Semalka (Cf. Carte 1), à la frontière syro-irakienne, en mai-juin 2020, entre 100 et 150 Syriens⁴¹ installés en Irak traversent la frontière chaque jour pour retourner en Syrie, où les restrictions sanitaires sont moins importantes que celles imposées par les autorités du GRK. Le constat est le même pour les réfugiés installés hors des camps au GRK. Comme en Turquie, de nombreux déplacés ont quitté les centres urbains et les camps pour se réfugier dans les campagnes du GI ou du GRK. Il en est de même pour les Iraniens qui, pour des raisons politiques, s'exilent au Kurdistan d'Irak et non en Irak. Plus de 250 familles iraniennes ayant fui leur pays dans ce contexte sont ainsi installées à Souleymanieh, où les restrictions sanitaires ont également un fort contrecoup économique et social sur les populations déjà fragilisées par les conflits et les tensions géopolitiques régionales. Dans l'incapacité de retourner dans leur pays d'origine, ils ne peuvent obtenir la nationalité irakienne ni bénéficier des aides proposées par l'UNHCR aux Syriens et aux déplacés internes. Amplifiant les discriminations fondées sur l'origine nationale, l'appartenance ethnique ou l'orientation religieuse (Yaya *et al.*, 2020), la crise de la COVID-19 a également creusé les inégalités d'accès aux aides et aux mécanismes de solidarité mis en place par les ONG internationales et les acteurs étatiques.

Le GRK, comme le GI, ont employé des méthodes autoritaires afin d'uniformiser les discours sur la gestion de la crise et justifier l'imposition de normes juridiques renforçant les acteurs détenant le pouvoir et limitant considérablement

40 North Press Agency (2020) *The Autonomous Administration opens crossings with Syrian government for one week*, May 31, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : https://npasyria.com/en/blog.php?id_blog=2690&sub_blog=12&name_blog=The+Autonomous+Administration+opens+crossings+with+Syrian+government+for+one+week

41 *The Syrian Observer* (2021) *Syrian Refugees Return From KRG Due To Unemployment Amid Coronavirus*, January 19, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://syrianobserver.com/news/63130/syrian-refugees-return-from-kr-g-due-to-unemployment-amid-coronavirus.html>

les libertés publiques. La Commission des Médias et de la Communication Irakienne (CMC) a suspendu pendant plusieurs semaines la licence de l'agence de presse Reuters à partir du 2 avril, pour avoir publié un article alléguant que le nombre de cas confirmés de COVID-19 dans le pays était beaucoup plus élevé que ce qu'indiquaient les statistiques officielles⁴². La trame narrative de la crise est encadrée par les organismes de communication du GI, le CMC, mais la rhétorique globale diffère avec le GRK qui produit un discours incriminant le GI et sa gestion de la pandémie. Un rapport de Human Rights Watch de juin 2020⁴³ fait état des nombreuses arrestations de journalistes, activistes, artistes, universitaires au GRK et au GI pour avoir manifesté ou exprimé des opinions critiques vis-à-vis des restrictions imposées par les gouvernements. Ces mesures répressives ont également touché les exilés et les déplacés, utilisés comme outil de pression entre les acteurs politiques irakiens. À la suite de la fermeture de la frontière régionale, plusieurs milliers de déplacés et d'exilés ont été bloqués du côté irakien de la frontière (Cf. Carte 1). Cette situation n'est pas récente, car depuis la guerre contre l'État islamique, les populations arabes sont victimes d'importantes discriminations et se trouvent le plus souvent contraintes de s'installer en dehors de leurs villages d'origine lorsqu'ils se trouvent sur le territoire du GRK⁴⁴. Mais la situation s'est détériorée depuis avril 2020, l'argument sanitaire et la défense de l'intérêt national servant opportunément de justification à l'adoption de mesures discriminatoires. Plus de 1 200 familles arabes sont ainsi interdites de retour dans leur village au GRK, la lutte contre la propagation de la COVID-19 étant invoquée afin de justifier la fermeture discrétionnaire des check-points entre les deux territorialités. Cette utilisation de la frontière régionale comme une frontière extérieure est un élément à intégrer dans une dynamique plus large de réorientation de la gestion des déplacés et des exilés présents en Irak. La crise sanitaire a en effet permis d'accélérer le processus de fermeture des camps de déplacés et des exilés, démarche annoncée dès août 2019 par les autorités nationales irakiennes.

Dans le premier temps de la crise sanitaire, les mesures mises en place par le GRK et le GI visaient à fermer les camps pour réduire les déplacements et éviter que le virus ne se répande dans des espaces confinés où vivent des milliers de déplacés. Les difficultés économiques, liées aux mesures de confinement, ont poussé un nombre important de déplacés et d'exilés à quitter les grandes villes et les camps afin de retourner dans leur village d'origine dans des conditions économiques et sanitaires souvent précaires. La fermeture des frontières régionales a permis d'empêcher le retour de certains déplacés dans les camps du Kurdistan d'Irak, une fois les mesures allégées. Les autorités nationales irakiennes ont su saisir ce moment de crise sanitaire pour accélérer les réformes et fermer en quelques mois la quasi-totalité des camps de déplacés. Après

42 Reuters (2020) *Iraq suspends Reuters for three months over report on coronavirus cases*, April 14, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.reuters.com/article/us-iraq-reuters-idUSKCN21W1RW>

43 HRW (2020) *"We Might Call You in at Any Time." Free Speech Under Threat in Iraq*, June 15, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.hrw.org/report/2020/06/15/we-might-call-you-any-time/free-speech-under-threat-iraq>

44 HRW (2019) *Kurdistan Region of Iraq: Arabs Not Allowed Home*, September 6, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.hrw.org/news/2019/09/06/kurdistan-region-iraq-arabs-not-allowed-home>

avoir été confinées dans les camps pendant plusieurs semaines, les personnes déplacées en sont alors expulsées. Les camps des régions de Kirkuk, Bagdad ou Ninive (Cf. Carte 1) en grande majorité sous contrôle du GI, ferment progressivement entre septembre et novembre 2020, laissant plus de 100 000 personnes⁴⁵ sans ressources en pleine crise sanitaire avec pour seule consigne le retour dans leur région d'origine. Selon l'OIM (İçduygu, 2020), plus de 50 % de ces exilés et de ces déplacés n'avaient pas la possibilité de retourner chez eux, en raison des destructions et de l'insécurité liée à la résurgence de l'État islamique. Entre octobre 2020 et janvier 2021, le GI a fermé quatorze camps de déplacés à travers l'Irak sans qu'aucune stratégie d'accueil ne soit mise en place par les autorités pour prendre en charge les familles qui ne peuvent pas retourner dans leurs régions d'origine. Ces dernières sont hébergées près des grandes villes ou dans des camps informels où il est encore plus difficile de mettre en place des mesures de protection sanitaire. À l'inverse du GI, le Kurdistan d'Irak a lui annoncé qu'il maintiendrait les camps ouverts⁴⁶ : sur les vingt-huit camps de déplacés officiels encore ouverts en Irak en 2021, vingt-six se trouvent dans la région du Kurdistan irakien⁴⁷. En utilisant la crise sanitaire afin d'accélérer le processus de fermeture des camps, le GI n'a pas résolu la crise des déplacés internes comme il l'annonçait en août 2019, mais il a au contraire participé à créer une nouvelle vague de déplacements. Quelques mois après la fermeture des camps, un nombre important de déplacés irakiens ont ainsi pris la route vers l'Europe où ont rejoint les camps de déplacés du GRK⁴⁸.

Quand la COVID-19 redessine les parcours migratoires

Les stratégies employées par les États turc et irakien dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 questionnent la relation qu'entretiennent les peuples à leur territoire. Le virus circulant principalement par voies terrestres, contrôler l'espace et limiter les déplacements ont été essentiels pour endiguer sa propagation. La Turquie et le GRK ont développé des réponses politiques différentes, inspirées par leur positionnement géographique, géopolitique et par l'héritage historique et socioculturel des populations habitant ces territoires. La notion de territorialité permet justement de saisir les éléments qui ont structuré et influencé les réponses sanitaires et politiques à la pandémie de COVID-19 puisqu'elle permet d'intégrer à la notion de contrôle territoriale, la relation entre l'individu et sa communauté. Ainsi les représentations véhiculées par les médias

45 Relief web (2020) *Iraq's camp closures leave 100,000 people in limbo*, November 09, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://reliefweb.int/report/iraq/iraqs-camp-closures-leave-100000-people-limbo>

46 Relief web (2020) *Iraq - Complex Emergency*, December 16, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-complex-emergency-fact-sheet-1-fiscal-year-fy-2021>

47 Bauer Anne-Sophie (2021) *Iraq's internally displaced: A protracted crisis*, Konrad Adenauer Stiftung, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.kas.de/en/web/syrien-irak/single-title/-/content/iraq-s-internally-displaced-a-protracted-crisis>

48 Van Wilgenburg Wladimir (2021) *Over 1300 IDPs and refugees arrived in Kurdistan Region in January 2021*, Kurdistan 24, February 15, [en ligne] consulté le 07/01/2022. URL : <https://www.kurdistan24.net/en/story/23943-Over-1,300-IDPs-and-refugees-arrived-in-Kurdistan-Region-in-January-2021-JCC>

pendant la crise sanitaire ont mis en lumière l'importance du sentiment national en Turquie et de la dimension communautaire au GRK. La notion de biopolitique offre la possibilité d'opérer une distinction entre les réponses de l'État turc et celles du GRK et de l'État irakien, tous deux n'étant pas en position d'invoquer la protection du corps national. La chronologie proposée et construite par le fil d'actualité révèle que les exilés et les déplacés, d'ores et déjà en situation de vulnérabilité économique et sociale, sont à la fois victimes des mesures visant à ralentir la propagation du virus et ciblés par les dérives autoritaires des pouvoirs en place. Amplifiant les discriminations ethniques, raciales, ou religieuses dans les sociétés d'accueil ces mesures ont également eu des impacts forts sur la construction des parcours migratoires, les migrants ayant été utilisés par les autorités pour réaffirmer, dans le cas de la Turquie et du GI, leur autorité sur un territoire et sur leur communauté. Afin de mieux mesurer l'ampleur du phénomène, les conséquences de la crise sanitaire sur les migrants au Moyen-Orient et en Europe doivent donc faire l'objet d'études plus précises. Si, fidèles à la notion de parcours, les itinéraires migratoires se dessinent, si les chemins se fabriquent au cours du voyage (Bacon, 2016), il serait important d'étudier, à travers l'analyse de la parole des migrants, comment cette crise, ce moment pandémique, a reconfiguré les projets et les parcours migratoires des exilés traversant alors la région du Moyen-Orient.

Références bibliographiques

Al-Jumaili Mohammed (2021) The Impact of COVID-19 on Iraqi Community: a descriptive study based on data reported from the Ministry of Health in Iraq, *The Journal of Infection in Developing Countries*, 15 (9), pp. 1244-1251.

Baban Bryar S. (2015) La région du Kurdistan-Irak entre fédération et indépendance, *Civitas Europa*, 34, pp. 21-53.

Bacon Lucie (2016) La cartographie à l'épreuve de la complexité des parcours migratoires, *Comité Français de Cartographie*, 229-230, pp. 147-166.

Belhedi Amor (2006) Territoires, appartenance et identification. Quelques réflexions à partir du cas tunisien, *L'Espace géographique*, 35 (4), pp. 310-316.

Bocco Riccardo et Meier Daniel (2005) Penser la notion de frontière au Moyen-Orient, *A contrario*, 3 (2), pp. 3-10.

Budak Fatih and Bostan Sedat (2020) The Effects of Covid-19 Pandemic on Syrian Refugees in Turkey: The Case of Kilis, *Social Work in Public Health*, 35 (7) pp. 579-589.

Cagaptay Soner (2019) Growing Anti-Syrian Sentiment in Turkey, *The Washington Institute for Near East Policy*, Policywatch 3159, [online]. URL: <https://www.washingtoninstitute.org/pdf/view/1623/en>

Dogan Erhan and Genc Deniz (2020) Early-responding civil society and a late coming state: findings from Turkey during the pandemic, *Nonprofit Policy Forum*, 12 (1), pp. 127-146.

Duclos Michel (2020) Covid-19 : les autoritaires vont-ils l'emporter sur les démocraties ?, *Institut Montaigne*, [en ligne]. URL : <https://www.institutmontaigne.org/blog/covid-19-les-autoritaires-vont-ils-lempporter-sur-les-democraties>

Foucault Michel (2004) *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Paris, Gallimard-Seuil.

Gülseven Enver (2020) Identity, Nationalism, and the Response of Turkey to COVID-19 Pandemic, *Chinese Political Science Review*, 6, pp. 40-62.

Hasan Harith and Khaddour Kheder (2020) The making of the kurdish frontier: power, conflict and Governance in the Iraqi-Syrian Borderlands, *Carnegie Middle East Center*, [online]. URL: <https://carnegie-mec.org/2021/03/30/making-of-kurdish-frontier-power-conflict-and-governance-in-iraqi-syrian-borderlands-pub-84205>

Human Rights Watch (2020) Human Rights Dimensions of COVID-19 Response, *Human Rights Watch*, [online]. URL: <https://www.hrw.org/news/2020/03/19/human-rights-dimensions-covid-19-response>

Huet Armel (2015) Les territorialités, nouvelles frontières des sociétés, *Inflexions*, 30 (3), pp. 37-56.

İçduygu Ahmet (2020) *Stranded irregular migrant workers during the COVID-19 crisis: The question of repatriation*, Genève, International Organization for Migration.

IDMC (2021) *A decade of displacement in the Middle East and North Africa*, [online]. URL: https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/IDMC_MenaReport_final.pdf

Insel Ahmet (2017) La Turquie, entre coup d'État et référendum, *Politique étrangère*, 2, pp. 105-116

Johnson Tana (2020) Ordinary Patterns in an Extraordinary Crisis: How International Relations Makes Sense of the COVID-19 Pandemic, *International Organization*, 74 (1), pp. 148-168.

Kaya Ugur (2017) Frontière et territorialité dans la perception du monde selon l'État turc, *Confluences Méditerranée*, 2 (101), pp. 13-25.

Konrad Adenauer Stiftung (2020) *Iraq's internally displaced: A protracted crisis*, [online]. URL: <https://www.kas.de/documents/266761/0/Spotlight+-+Iraq%E2%80%99s+internally+displaced+-+A+protracted+crisis.pdf/bfe06e77-1cb4-b358-a68f-bb17b86e3106?version=1.0&t=1623310082272>

Kleinfeld Rachel (2020) Do Authoritarian or Democratic Countries Handle Pandemics Better?, *Carnegie Endowment for International Peace*, [online]. URL: <https://carnegieendowment.org/2020/03/31/do-authoritarian-or-democratic-countries-handle-pandemics-better-pub-81404>

Levy Jacques et Lussault Michel (2013) *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, La Documentation Française.

Lipsy Phillip Y (2020) COVID-19 and the Politics of Crisis, *International Organization*, 74, Supplement, pp. E98-E127.

Messu Michel (2016) Le « terrain », mais pour quoi faire ?, *Cahiers de recherche sociologique*, 61, pp. 91-108.

Norman Wayne (2004) De la construction nationale à l'ingénierie nationale : l'éthique du façonnement des identités, in Alain Dieckhoff Dir., *La constellation des appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 125-152.

OHCHR (2020) *Racial Discrimination in the context of the COVID-19 Crisis*, [online]. URL: https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Racism/COVID-19_and_Racial_Discrimination.pdf

Özvarış Evkat Bahar, Kayı İlker, Mardin Deniz, Sakarya Sibel, Ekzayez Abdulkarim, Meagher Kristen and Patel Preeti (2020) COVID-19 barriers and response strategies for refugees and undocumented migrants in Turkey, *Journal of Migration and Health*, 1-2 (100012), pp. 1-8.

Quinton Philippe (2002) Le sens du terrain, *Études de communication*, 25, pp. 41-50.

Relief International (2020) Impact of the COVID-19 Outbreak on Syrian Refugees in Turkey, *Relief International*, [online]. URL: <https://reliefweb.int/report/turkey/impact-covid-19-outbreak-syrian-refugees-turkey-results-rapid-needs-assessment>

Roussel Cyril (2015) Le Kurdistan d'Irak, un espace de redéploiement des circuits commerciaux entre Turquie et Iran, *Les Cahiers d'EMAM*, 26, [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/emam/1035>

Rublon Tony (2015) *Entre fièvre kémaliste, obsession communiste et passion occidentale : les relations internationales de la Turquie dans la guerre froide*, Mémoire de Master 2 d'histoire des relations internationales, IEP/Rennes 2.

UNHCR (1998) *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*, [en ligne]. URL : <https://www.unhcr.org/fr/protection/idps/4b163f436/principes-directeurs-relatifs-deplacement-personnes-linterieur-propre-pays.html>

USAID (2020) *Iraq-Complex Emergency*, [online]. URL: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2020_12_16%20USG%20Iraq%20Complex%20Emergency%20Fact%20Sheet%20%231.pdf

Üstübcü Aysen and Karadağ Sibel (2020) *Refugee Protection in Turkey during the First Phase of the COVID-19 Pandemic. Turkey Interim Report*, Istanbul, Istanbul Koç University.

Vahabi Nader (2013) La construction sociologique de la carrière migratoire : le cas des migrants iraniens en Europe, *Migrations Société*, 150 (6), pp. 13-39.

Yaya Sanni, Yeboah Helena, Charles Carlo Handy, Otu Akaninyene and Labonte Ronald (2020) Ethnic and racial disparities in COVID-19-related deaths: counting the trees, hiding the forest, *BMJ Global Health*, [online]. URL: <https://gh.bmj.com/content/5/6/e002913>

Tony Rublon

Réponses politiques à la crise de la COVID-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ?

Exacerbant les tensions politiques et sociales déjà existantes, la pandémie a révélé les faiblesses structurelles de certains États face à l'appréhension des flux migratoires et à la question de l'accueil des exilés et des déplacés. L'Irak et la Turquie constituent les deux espaces principaux sur lesquels se concentre cette étude de cas. Les réponses sanitaires et politiques adoptées par ces États ont en effet eu des impacts spécifiques dans une région où la fréquence et la densité des mobilités sont importantes, et où les conflits n'ont cessé de précariser les populations et d'affaiblir les acteurs étatiques capables de répondre aux crises. La notion de territorialité permet justement de saisir les éléments qui ont structuré et influencé les réponses sanitaires et politiques à la pandémie de COVID-19, en ce qu'elle ajoute à la notion de contrôle territorial, la relation entre l'individu et sa communauté. Nous décrivons la manière dont les différentes forces politiques en présence se sont emparées de la crise sanitaire pour asseoir leur pouvoir, redéfinir leur(s) politique(s) migratoire(s) et réorienter la gestion des personnes déplacées. Il s'agit également de questionner le travail de production de savoirs scientifiques en sciences humaines et sociales dans un contexte de crise sanitaire dans lequel les chercheurs se trouvent eux-mêmes confrontés à la fermeture des frontières et contraints à l'immobilité.

Policy Responses to the COVID-19 Crisis and Migration Management in Turkey and Iraq: Issues of Territoriality?

Exacerbating already existing political and social tensions, the pandemic has revealed the structural weaknesses of some states in dealing with migratory flows and the issue of receiving exiles and displaced persons. Iraq and Turkey are the two main areas on which this case study focuses. The health and policy responses adopted by these states have had specific impacts in a region where the frequency and density of mobility are high, and where conflicts have constantly made populations more precarious and weakened the state actors capable of responding to crises. The notion of territoriality allows us to grasp the elements that structured and influenced the health and policy responses to the COVID-19 pandemic, in that it adds to the notion of territorial control, the relationship between the individual and his or her community. We describe how the various political forces involved seized on the health crisis to consolidate their power, redefine their migration policy(ies) and reorient the management of displaced persons. It is also a question of questioning the production of scientific knowledge in the human and social sciences in a context of health crisis in which researchers are themselves confronted with the closure of borders and forced to remain inactive.

Respuestas políticas a la crisis de la COVID-19 y gestión de la migración en Turquía e Irak: ¿cuestiones de territorialidad?

Exacerbando las tensiones políticas y sociales ya existentes, la pandemia ha puesto de manifiesto las debilidades estructurales de algunos Estados a la hora de afrontar los flujos migratorios y la cuestión de la acogida de exiliados y desplazados. Irak y Turquía son las dos áreas principales en las que se centra este estudio de caso. Las respuestas sanitarias y políticas adoptadas por estos Estados han tenido repercusiones específicas en una región en la que la frecuencia y la densidad de la movilidad son elevadas, y en la que los conflictos han precarizado constantemente a las poblaciones y han debilitado a los actores estatales capaces de responder a las crisis. La noción de territorialidad permite captar los elementos que estructuraron e influyeron en las respuestas sanitarias y políticas a la pandemia de COVID-19, ya que añade a la noción de control territorial la relación entre el individuo y su comunidad. Describimos cómo las distintas fuerzas políticas implicadas aprovecharon la crisis sanitaria para consolidar su poder, redefinir su(s) política(s) migratoria(s) y reorientar la gestión de los desplazados. También se trata de cuestionar la producción de conocimiento científico en las ciencias humanas y sociales en un contexto de crisis sanitaria en el que los propios investigadores se enfrentan al cierre de fronteras y se ven obligados a permanecer inmóviles.



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Brazilian Migration Regime and Differential Control of International Mobility during the COVID-19 Pandemic

Le régime migratoire et le contrôle différentiel de la mobilité internationale pendant la pandémie de COVID-19 au Brésil

El régimen migratorio y el control diferencial de la movilidad internacional en Brasil durante la pandemia de COVID-19

Svetlana Ruseishvili and Caio Fernandes



Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/remi/20099>

DOI: 10.4000/remi.20099

ISSN: 1777-5418

Publisher

Université de Poitiers

Printed version

Number of pages: 89-114

ISBN: 978-23-81940-21-2

ISSN: 0765-0752

Electronic reference

Svetlana Ruseishvili and Caio Fernandes, "Brazilian Migration Regime and Differential Control of International Mobility during the COVID-19 Pandemic", *Revue européenne des migrations internationales* [Online], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, Online since 02 January 2024, connection on 05 September 2022.

URL: <http://journals.openedition.org/remi/20099> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/remi.20099>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Brazilian Migration Regime and Differential Control of International Mobility during the COVID-19 Pandemic

Svetlana Ruseishvili¹ and Caio Fernandes²

International travel restrictions imposed by the COVID-19 pandemic worldwide have exacerbated and deepened securitization trends in the global migration regime. As a result, the most vulnerable groups of mobile subjects were the most impacted: asylum seekers, forcibly displaced persons, refugees, and undocumented migrants (Martin and Bergman, 2021; Mukumbang *et al.*, 2020). Ghezelbash and Tan (2020) suggested that these measures effectively extinguished the right to seek asylum in the early months of 2020 and disabled the international principle of *non-refoulement*. It seems that restrictions on international mobility thus reinforced already existing politics of non-entrée (Hathaway and Gammeltoft-Hansen, 2015; Orchard, 2014), mass detention (Arbel and Joeck, 2021; Agier, 2020), and securitization of border control (Dimari, 2021; Triandafyllidou, 2020).

In South America, until the beginning of the 2010s, predominated a border regime based on multilateral agreements for intraregional migrants, targeting “irregular migration” as an issue to be solved. As a result, national and regional migration policies have been created through an interplay between human rights and state national security aiming to promote a “safe, orderly, and regular migration” (Domenech, 2007, 2013, 2015, 2020 and 2021; Granja and Villarreal, 2017; Acosta, 2018; Fernandes, 2019; Acosta and Brumat, 2020). However, since the mid-2010s the migration and border regime has changed dramatically due to an unprecedented Venezuelan migration to many countries in the Americas, a growing influx of people coming from the Caribbean, African, and Middle East countries, and securitization of migration control imposed by right and far-right wings governments. Thus, the criminalization of migrants, the militarization of borders, the production of migrant “illegality”, and deportations led to a contra-

1 PhD, Adjunct Professor in the Department of Sociology at Federal University of São Carlos (UFSCar), Brazil; svetlana@ufscar.br

2 PhD, Candidate at the Geography Department of Federal University of Rio de Janeiro. Researcher and collaborator in the project: “(Im)Mobilities in the Americas”, which collectively reflects on (Im)mobility and control in the Americas during the Pandemic ; caio_fernandes1986@hotmail.com

dictory migration border regime moving between humanitarian and securitization practices (Domenech, 2020 and 2021; Espinoza *et al.* 2020; Zapata and Rosas, 2020; Dias and Domenech, 2020; Trabalón, 2021; Brumat and Finn, 2021). So, the pandemic has arrived in South America in a period of growing restrictions on migration, accelerating some of them, but also creating new discourses of control based on sanitary reasons (cf. (In)Movilidad en las Américas;³ Machado, 2020; Herrera, 2020; Velasco, 2020; Garriga-López *et al.*, 2021; Machado and Vasconcelos, 2021).

In Brazil, we can identify both a connection to the continent scenario, but also a very particular border and migration regime. On the one hand, there are several initiatives praised nationally and internationally, such as the implementation of a new Migration Law in 2017, that consolidated the human rights lens and rejected previous legislation based on national security issues; promotion of regularization for Haitians and Syrians; *prima facie* recognition of refugee status for thousands of Venezuelans, and structuring of humanitarian response for more than 270,000 of Venezuelans that have entered since January 2017 (IOM, 2021). On the other hand, executive normative acts, published in 2019, recuperated the rhetoric of migrants as a threat to national security and reintroduced a summary deportation instrument (Quintanilha, 2019; Ruseishvili and Chaves, 2020), promoted aggressions towards racialized Caribbean and African migrants (Fernandes, 2020) and stimulated a political mobilization of xenophobia towards the Venezuelans in Roraima (Leão, 2018).

The peculiar migration and border regime enhanced in Brazil by international travel restrictions during the COVID-19 pandemic (March 2020-October 2021) was a direct consequence of these previous contradictory patterns. For instance, after the government issued the first legal norm that interdicted cross-border circulation for Venezuelans in March 2020, it nevertheless maintained the “*Operação Acolhida*” (Operation Welcome) humanitarian operation in Roraima. We aim to show in this article that the legal response to the COVID-19 crisis did not suspend the established norms but rather enforced selective hypervigilance, placing under exception certain groups of migrants according to their migration status, length of stay, place of residence, and national origin.

As Agamben (2007) and Mezzadra and Neilson (2013) point out, the regime of exception is installed not by a simple halt of the ordinary normative order but is rather produced through “saturation by competing norms and calculations that overlap and sometimes conflict in unpredictable but also negotiable ways” (Mezzadra and Neilson, 2013: 208). We argue that the proliferation of legal norms and their interpretations during the pandemic, based on a nativist perspective (Beltrán, 2020)⁴ established a specific border regime that has created hierarchies and differences within the migrant population in the country, striking especially those who are considered less “desirable” by the government at the moment. As the pandemic produced a general sense of uncertainty, for certain groups of migrants, placed into the state of exception, it saturated everyday life with insecurity and uncertainty by producing a sense of deportability (De Genova, 2010).

3 URL: <https://www.inmovilidadamericas.org/> (last checked on 11/05/2021).

4 Nativist is comprehended as Beltrán (2020: 1) argues: “A xenophobic form of nationalism that see certain migrants as a threat to the nation-state’s culture, security, and economic well-being.”

As Glick Schiller and Salazar (2013: 189) indicate, “the term ‘regime’ calls attention to the role both of individual states and of changing international regulatory and surveillance administrations that affect individual mobility.” Along these lines, as Dias and Domenech (2020: 42) expound, “migration and border regime refers to a space of conflict, negotiation, and contestation among various actors who dispute the political definition of migration and the border.” The migration regime does not manifest itself only at the edges and physical borders of national states but rather concerns different spaces and scales within national territories, resulting in socio-spatial differentiation of migration control.⁵ In this way, the emphasis shifts from the physical border to the process of *bordering* (Hess and Kasparek, 2017). This space of contestation is located both in the institutional public sphere and in a series of “mobility infrastructures” (Jung and Buhr, 2021) that sustain or constrain mobile forms of life. Migration regimes, therefore, produce multiform infrastructures *of, against, and beyond* the State that go through a more humanitarian or a more securitarian border perspective (Meeus *et al.*, 2019).

The contradiction and the indeterminacy of legal norms and control practices are constitutive elements of the modern border regime because they aim to filter, select and channel migration movements, performing not a pure exclusion of migrants from the national order, but rather their “differential inclusion” (Espiritu, 2003; Mezzadra, 2014). In other words, the bordering process does not necessarily impact all migrants or localities in the same way, because the laws, ordinances, visas, refugee recognition criteria, and control enforcements operate to produce the (un)desirables, who will be put under greater surveillance.

Finally, beyond marking a paradigm shift, the emergency of an exceptional migration regime during the COVID-19 crisis seems to reorganize the disputes that make up the “ordinary” Brazilian regime, reposition its main actors who dispute the meanings of “legal” and “desirable” migration, as well as produce new ways of being a migrant in Brazil.

Regarding methodology, in this article, we seek to incorporate methodological nationalism critique (Glick Schiller and Wimmer, 2002; Anderson, 2019), by avoiding considering the migrant population in Brazil as a homogeneous group, defined by contrast with the “native” population. For this, we first identified the main difficulties pointed out by our migrant collaborators, whom we have been monitoring during the pandemic period, as a part of Sérgio Vieira de Mello Academic Chair in the Federal University of São Carlos (UFSCar).⁶ Then we related their claims with quantitative data on the COVID crises impacts

5 We comprehend socio-spatial differentiation as spatial variations of social phenomena (Bessa, 2004; Corrêa, 2007). For this article we put attention to how migration control was not evenly enforced across the Brazilian territory during the pandemic of COVID-19 in terms of spatial locations and social characteristics of migrants.

6 Sérgio Vieira de Mello Academic Chair is a partnership agreement between Brazilian Universities and UNHCR to promote the teaching, research, and communitarian activities on behalf of refugees and asylum seekers. Since 2009, Sérgio Vieira de Mello Academic Chair at the Federal University of São Carlos has developed projects with migrants and refugees in São Carlos and region regarding Portuguese language teaching, social inclusion by access to Higher Education and Information Desk to promote migratory regulation.

on migrant residents produced by Cavalcanti *et al.* (2020) and Fernandes and Baeninger (2020). Later, we explored elements that may approximate them to the sectors of the Brazilian society they are incorporated in. Nevertheless, we neither ignore migrants' specificities, especially those produced by the State's restrictive policies. It is exactly at this point that governmental restrictive measures created migrants' exceptionality, directly linked to their migration status, national origin, and place of living in Brazil. We also point out that the social, economic, and psychological impacts of the pandemic on the migrants' lives varied according to their network capital (Urry, 2007) and to the economic sector and the form of their employment.

This text is divided into three sections: (i) a brief methodological note; (ii) an overview of Brazilian migration policy before the COVID-19 pandemic and legal governmental responses through the pandemic (March 2020-October 2021), regarding international migration; and (iii) discussion of the impacts of the COVID-19 crisis on migrant populations in Brazil, divided into two sub-sections: economic impacts and effects of criminalization of the international mobility. We conclude by pointing out some legacies of the COVID emergency legislation, which negatively affect the rights of migrants in the country.

Materials and Methods

We conducted an exploratory qualitative study in March and April 2021 through eight in-depth telephone interviews. All contacts were operated through the network formed around the Sérgio Vieira de Mello Academic Chair at the Federal University of São Carlos (UFSCar).⁷ The sample consisted of individuals in different migration situations, of different origins and duration of stay in Brazil (see Figure 1). We also held two expert interviews with representatives of civil society organizations working with migrants and refugees: a member of a religious organization in São Carlos, that participated in the governmental program for resettlement of Venezuelans from Roraima state, and the legal advisor of an important civil society organization for the reception and integration of migrants in São Paulo, the state's capital.

The average duration of the interviews was thirty minutes. The interviews were structured to gather, at first, spontaneous narratives about the impacts of the pandemic on the everyday life of the subjects and their respective social networks. After that, the conversation was channelled to the specific issues: documentation and ways of migratory regularization, work, income, and economic situation, access to public health and other rights, and changes in the everyday practices related to being an international migrant in Brazil.

⁷ São Carlos is a city of 254,000 inhabitants, located in the State of São Paulo, 230 kilometers from the capital, São Paulo. São Carlos has two public universities, Universidade Federal de São Carlos (UFSCar) and Universidade de São Paulo (USP), which attract foreign students, researchers and professors. In addition, São Carlos has industries and services sectors that receive migrant workers. From 2010 to 2020, 3,767 migrants from different origins and migration statuses were registered in the city (cf. <https://www.nepo.unicamp.br/publicacoes/bancointerativo.html>). Until 2020, São Carlos had a Federal Police reception desk. In 2020, it was extinguished and incorporated into the Federal Police reception desk in Araraquara, forty kilometers away from São Carlos.

Table 1: Participant's characteristics

First name (all names are fictitious)	Country of birth	Age	City of residence in Brazil	Duration of stay in Brazil (years)	Place of work
Eliza	Argentina	31	São Carlos	6	Graduate student
Carla	Venezuela	44	São Carlos	5	Graduate student
Welder	Venezuela	48	São Carlos	5	Restaurant
Verônica	Mexico	32	São Carlos	2	Graduate student
Daniel	Venezuela	30	Boa Vista,* Roraima State	3,5	Hotel
Alberto	Venezuela	26	São Carlos	2	Restaurant
Jefferson	Haiti	24	Rio Claro**	6	Unemployed. Before and in the beginning of pandemic: gardener with a formal contract
José	Haiti	43	Rio Claro	10	Appliance factory

* Boa Vista is a city of 419,000 inhabitants, located in the State of Roraima, in the North of Brazil. It is the capital of the Roraima State and since 2018 is a center of Operação Acolhida governmental program for reception of Venezuelan migrants, who come by the land route through the Venezuela/Brazil border between Venezuelan Santa Helena de Uairen and Brazilian Pacaraima. Pacaraima and Boa Vista are both localities marked by humanitarian infrastructure and are gateway cities, as they are simultaneously points-of-entry (from Venezuela) and points-of-exit (from Roraima to other Brazilian states) for migrants.

** Rio Claro is a city of 200,000 inhabitants, located in the State of São Paulo, 170 kilometers from the capital and sixty-five kilometers from São Carlos. From 2010 to 2020, 870 migrants from different origins were registered in the city, with a predominance of Haitians (446 individuals) (cf. <https://www.nepo.unicamp.br/publicacoes/bancointerativo.html>).

Although the number of interviews is low and does not represent the whole situation in Brazil, they were important to identify some issues that became of concern to international migrants during the pandemic. We start from the idea that migrants and locals may experience similar difficulties in accessing social rights (Anderson, 2019). After mapping out the main issues that our interviewees reported (health, income, and documents), we tried to comprehend them in the general economic and public health indexes to see if migrants' social conditions were different from the local population. For this, we used secondary sources as well as government reports and deportation data produced by the Federal Police. We also congregated and analyzed all the ordinances restricting international travels produced by the Brazilian government between March 2020 and October 2021.

We aimed to understand if and to what extent legal restrictions of international mobility affected the lives of international migrants residing in Brazil, considering the length of their stay (newcomers *versus* residents), legal migration status, and place of residence (border zones *versus* non-gateway locations).

Migration Regime in Brazil before the COVID-19 Pandemic

The COVID-19 pandemic and, consequently, the restrictive measures of the Brazilian Federal Government must be placed in the general context of the country's migration regime, which was undergoing profound changes from the previous period, approximately 1990 until the early 2010s.

By 2010, according to the Brazilian Census in 2010 (IBGE, 2010) the country had approximately 413,000 migrants,⁸ many of whom came from the "Global North" countries such as the United States, Japan, and Italy.⁹ Except migrants from the "North," the largest migrant groups came from neighbouring countries, such as Bolivia, Paraguay, Colombia, and Argentina, and resided in the Metropolitan Region of São Paulo (Sales, 1996; Patarra and Baeninger, 2006) and some other cities located in the southern region of Brazil, such as Curitiba and Foz do Iguaçu (Paraná state) (Santos and Fernandes, 2014; Cardoso and Moura, 2013; Moura and Cardoso, 2017).¹⁰

In a short period, this scenario changed both quantitatively and qualitatively. By 2017, the number of migrants was 1.2 million (OBMigra, 2019) dispersed by all states of the Brazilian Federation. This increase was driven by an unprecedented influx of Haitians and Venezuelans; an increasing number of refugees and migrants from African countries, such as Angola, the Democratic Republic of Congo, Senegal, Guinea-Bissau, Guinea Conakry, among others; Syrian, Palestinian, Cuban refugees and the maintenance of South American mobility flows from Bolivia, Peru, Argentina, Paraguay, etc.

Two main changes should be highlighted. The geography of migration in Brazil has been redesigned, as the northern border, in Acre, Amazonas and Roraima states, has consolidated as the main gateway for international migrants and asylum seekers (Joseph, 2015 and 2017; Martins, 2019; Petek, 2019; Dias *et al.*, 2020; Pacchi, 2020).¹¹ The normative scenario also was redefined, due to the publication of a new Migration Law (n. 13445/2017), anchored on the principles of human rights and non-criminalization of migrants (Guerra, 2017).

In the late 2010s, asylum seekers' requests considerably increased. In 2010 there were 966 asylum requests; in 2019, this number reached 82,500 applications and, in the accumulated ten years, the National Committee for Refugees has counted

8 Migrant stock. The vast majority are migrants from Portugal. However, if we consider exclusively those who migrated to Brazil between 2005 and 2010 there were approximately 268,000 migrants mostly from the United States, Japan, Italy, and Spain, but also migrants coming from Paraguay, Bolivia, and Argentina.

9 Until 2017, it was operating the old migration law which had many restrictions to obtain regular documents. The vast majority of residency permit was for work purposes (permanent and temporary).

10 According to administrative data of the Brazilian Federal Police, until 2010 there were approximately 416,000 international migrants with permanent and temporary residence permits. The permanent residents came mainly from the "Global South" countries, while the temporary ones were from the "Global North," primarily for work and study reasons (OBMigra, 2019).

11 For a broader overview of the various aspects of this new moment of migration in Brazil, see Baeninger *et al.* (2018b).

about 288,000¹² (Baeninger, 2018a). For many of these migrants asylum applications constituted a strategy to avoid migratory regulation, as in Brazil asylum seekers have the same civil rights as migrants with permanent residency. However, the increasing number of asylum requests was not accompanied by effective responses from the Brazilian Federal Government, so that one application could take up to five years to be analyzed and judged.

To avoid the saturation of the national refugee system the Brazilian government has begun creating different rules tailored to each new migration flow. As a result, migration policy for forced displacements has come to operate under a dual regime: conventional asylum-seeking procedure coexists with a proliferation of specific regulations for each national group (targeting especially the Global South and regional migrations) such as the “humanitarian visa” for Haitians created in 2012 (Magalhães and Faria, 2017), extended for Syrians in 2019; and specific residence permit for Venezuelans created in 2018, as well as specific ordinances for Senegalese,¹³ Dominicans,¹⁴ and Cubans.¹⁵

On the one hand, there has been progress in the recognition of refugee status for many Venezuelans, after the National Committee for Refugees in 2019 recognized the situation in Venezuela as a “state of generalized and massive violation of human rights,” applying the enlarged concept of a refugee declared in Cartagena Declaration on Refugees.¹⁶ On the other hand, there has been a proliferation of specific regulations that laid the basis for the differential nature of Brazilian migration policy which does not include any asylum-seeker or migrant in a universal and human rights-based legislation, but rather produces a hierarchical difference between foreign population. The pandemic has deepened and enlarged this pattern by incorporating socio-spatial differentiation between border zones and the rest of the country.

Moreover, other important shifts towards the criminalization of migration were done by federal government authorities in 2019. The principles of the executive ordinance n. 666 published by the Brazilian Minister of Justice and Public Security in July 2019 were in clear disagreement with the principles that

12 Comitê Nacional para os Refugiados (CONARE). URL: <https://dados.mj.gov.br/dataset/comite-nacional-para-os-refugiados> (last checked on 05/11/2021).

13 URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-interministerial-n-10-de-5-de-dezembro-de-2019-231852423> (last checked on 24/06/2021).

14 URL: <https://www.in.gov.br/web/dou/-/portaria-interministerial-n-5-de-26-de-julho-de-2019-207468568> (last checked on 24/06/2021).

15 This ordinance only serves Cubans who have been part of the “*Mais médicos*” program, which took place from 2013 to 2018. The objective of the program was to encourage the arrival of Cuban doctors to work in specific locations in Brazil. With its end, many Cubans stayed in Brazil without the possibility of regularization, until the publication of this regulation. URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-interministerial-n-4-de-26-de-julho-de-2019-207468561> (last checked on 01/05/2021).

16 Cartagena Declaration on Refugees was adopted by the Colloquium on the International Protection of Refugees in Central America, Mexico and Panama, held at Cartagena, Colombia, from 19-22 November 1984. It suggests a necessity to enlarge the classical concept of a refugee, as it was defined by the Geneva Convention (1951) and the 1967 Protocol, by including among the causes of forced displacement “generalized violence, foreign aggression, internal conflicts, massive violation of human rights or other circumstances which have seriously disturbed public order.”

orient the new Migration Law. Among other legal innovations, this document introduced a procedure of “summary deportation” (deportation express) for migrants framed within the abstract category of “dangerous person” (*pessoa perigosa*) (Ruseishvili and Chaves, 2020). As well pointed out by Stanicia (2019), the government acted by exploiting “legislative loopholes and vague concepts that result in creating a gray zone between legality and illegality, constitutionality and unconstitutionality.” The ordinance caused popular debates and repulsions, as it recalled xenophobic rhetoric that had already been rejected by the new Migration Law. As a result, the ordinance n. 666 was repealed, but in October 2019, the same text was relaunched with few changes (Ordinance n. 770) but maintaining the same deportation regulation. As we show in the next section, this concept of summary deportation will echo in the COVID crisis legal norms restricting international travel and this time it will be effectively enforced, mainly in the land border area.

Over the years, the northern border has become a sensitive place as it is the main gateway for migrants from the Global South. Starting in 2015, the border between Brazil and Venezuela in Roraima began to centralize attention. A growing contingent of Venezuelans, about 287,000 people,¹⁷ have entered Brazil primarily through the northern border of Roraima, a state with a very precarious public service infrastructure (Jarochinski Silva and Jubilut, 2020). Thus, in 2018 Brazilian government created a humanitarian program for the reception and governance of Venezuelan migrants in Roraima called *Operação Acolhida* (“Operation Welcome”). The operation is divided into three axes: (i) Border control (law and order enforcement realized by military forces); (ii) Reception (provision of shelter, food, and health service); (iii) Resettlement (voluntary displacement of Venezuelan migrants from the state of Roraima to other locations in Brazil).¹⁸ Machado and Vasconcelos (2021) point out that *Operação Acolhida* indicates a securitization tendency in Brazilian migration policy, as it is based on the militarization of humanitarian reception. Moreover, *Operação Acolhida*, set up as a temporary emergency response, does not overcome the emergency nature of humanitarianism, which is a barrier to long-term inclusive solutions (Sampaio and Jarochinski Silva, 2018; Ruseishvili *et al.*, 2018; Jarochinski Silva and Abrahão, 2020).

Migration Regime in Brazil during the COVID-19 Pandemic

Similar to the vast majority of countries in the world, the main restriction that affected international migration in Brazil was the so-called “border closure,” which is the prohibition of human cross-border transit, targeting mostly non-citizens.

On March 17, 2020,¹⁹ the first executive ordinance announced “the exceptional and temporary restriction of entry of foreigners from the Bolivarian Republic of Venezuela, according to the recommendation (confidential) of the National Health Sanitary Agency - Anvisa.” Its text was anchored on the principles of

17 Subcomitê Federal para recepção, identificação e triagem dos Imigrantes. Relatório (Janeiro 2017-Outubro 2021). URL: <https://www.r4v.info/pt/document/informe-de-migracao-venezuelana-out2021> (last checked on 25/11/2021).

18 URL: <https://www.gov.br/acolhida/> (last checked on 11/05/2021).

19 URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-120-de-17-de-marco-de-2020-248564454> (last checked on 11/05/2021).

National Policy for Public Security and National Defense instead of the new Migration law and justified restrictions by two technical arguments: “(i) difficulty of the Brazilian Unified Health System (SUS) to support the treatment of foreigners infected by COVID-19, and (ii) difficulty in containing the spread of coronavirus.”

Furthermore, the ordinance adopted stigmatizing rhetoric by referring to migrants as “aliens,”²⁰ the term that had been eliminated from the legal framework as xenophobic with the new Migration law. Subliminally, the ordinance’s text intended to point to Venezuelan migrants as possible transmitters of the virus or indirect cause of overlogging of the Unified Health System (SUS). This legal order also introduced a denial to request for asylum for those who cross the border during the period of restrictions. In other words, any person who crossed the border during that period was unable to regularize herself and neither to quest for asylum in Brazil, which effectively extinguished the right for asylum in the country. Moreover, the ordinance regulated a “summary deportation” for undocumented migrants. All these measures contradicted the principles of the new Migration Law (which strongly disapproves any measures that could criminalize migrants for their undocumented status), as well as violated the *non-refoulement* principle of the 1951 Refugee Convention and 1997 Brazilian Refugee Law (Baeninger *et al.*, 2020).

An ordinance ordering the maritime border closure was issued ten days later (March 26).²¹ Another law on the following day closed the air borders (March 27),²² and on April 2,²³ a complementary ordinance closed the land border so that all kinds of access routes (by land, by air, and by water) were blocked. Thus, all the restrictions, including summary deportation and the impossibility of asylum request reached all newcomers, and all forms of access, except only Brazilian citizens, migrants with a residence permit, their family members, foreign professionals in mission, and migrants with permanent residence visa. However, the April 2 ordinance highlighted that none of these exceptions would apply to Venezuelans (see Map 1). It became increasingly evident that the border was operating unevenly criminalizing certain groups and places while opening legal channels for access for others.

Thus, the first restrictive measures displayed two important aspects of the emergency migration governmentality that will persist throughout the pandemic period: (i) that the fight against the COVID virus is followed by the fight against international migration; and (ii) that the border control is operated by selective and differential law enforcement, as they did not apply to the border as an insti-

20The term “alien” (*estrangeiro*) was banned from the normative rhetoric through the claims of migrants’ rights defenders. *Estrangeiro* was considered xenophobic, as it recalls the strangeness of migrants, their external condition in relation to national citizenship. In contrast, the term “migrant” was proposed to highlight that migrants are subject of rights.

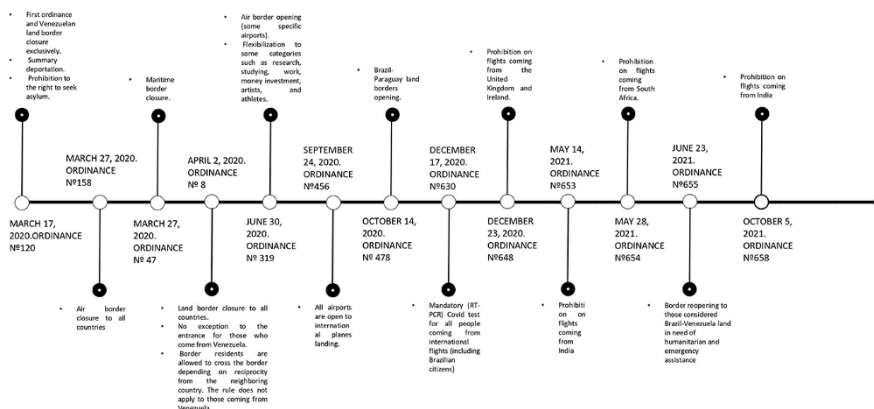
21 URL: <https://www.in.gov.br/web/dou/-/portaria-n-47-de-26-de-marco-de-2020-249861855> (last checked on 11/05/2021).

22 URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-152-de-27-de-marco-de-2020-250060288> (last checked on 11/05/2021).

23 URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-8-de-2-de-abril-de-2020-250915950> (last checked on 11/05/2021).

tution, but rather to specific social groups, defined by national belonging, type of migration document or mode and place of border crossing.

Figure 1: Main ordinances published by the Brazilian government during the COVID-19 pandemic (March 2020 to October 2021)



Source: Brazilian Federal Government, *Official Gazette of the Federal Executive*, [online].
URL: <https://www.in.gov.br/inicio> (organized by C. Fernandes).

The socio-spatial differentiation of migration control became even more evident after the publication of a new ordinance, on June 30, 2020,²⁴ in which the borders were reopened for those who access the Brazilian territory by air. Considering that the main migration movement to Brazil occurs by land border and that international flights were still very limited, these measures aimed to stimulate international touristic and business travel to Brazil while maintaining migrants and asylum seekers under severe restrictions.

During the following months, the differentiation and contradiction patterns were deepened: (i) On October 14, 2020,²⁵ the land border with Paraguay was opened, precisely that of the largest transit of people in Brazil (Cardoso and Moura, 2013) (ii) a mandatory COVID negative test (RT-PCR) to enter Brazil was implemented in mid-December 2020,²⁶ along with other specific measures, such as the ban on the entry of people from the United Kingdom and Ireland²⁷ and, in January 2021, people who had travelled from South Africa.²⁸ In May 2021, a new ordinance

24 URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-340-de-30-de-junho-de-2020-264247695> (last checked on 11/05/2021).

25 URL: https://portaldeimigracao.mj.gov.br/images/portarias/PORTARIA_N%C2%BA_478_DE_14_DE_OUTUBRO_DE_2020.pdf (last checked on 11/05/2021).

26 URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-630-de-17-de-dezembro-de-2020-294872503> (last checked on 11/05/2021).

27 URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-648-de-23-de-dezembro-de-2020-296122366> (last checked on 11/05/2021).

28 URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-652-de-25-de-janeiro-de-2021-300740786> (last checked on 11/05/2021).

that limited the entry of travelers from India or who have been in India fourteen days before.²⁹ On June 23, 2021, the border with Venezuela reopened,³⁰ allowing traffic between border cities and for the *Operação Acolhida* purposes. The last ordinance, published on October 5, 2021,³¹ removed the ban over the United Kingdom, Ireland, South Africa, and India.

This emergency legal framework imposed a socio-spatial differentiation of control between land borders and airports and weakened sanitary justifications for international mobility restrictions. Moreover, this legal framework reflected and reinforced the unequal facet of the movement of people through space, in which the promises of hypermobility are partial and reserved for a few specific groups of travelers (tourists, entrepreneurs, executives) (Ruseishvili and Truzzi, 2020).

Impacts of the COVID-19 Crisis on International Migrants in Brazil

As a long academic debate regarding the limits of citizenship demonstrates, distinct groups of citizens and non-citizens may present similar difficulties regarding access to rights (Balibar and Wallerstein, 2007; Sassen, 2006; Benhabib, 2004; Sharma, 2020). Anderson (2019) argues that exclusions from the formal citizenship that hit migrants usually intersect with forms of “differentiated citizenship” related to certain groups of the native population. She proposes thus to “migrantize the citizen” as it “can help us make connections between the formal exclusions of non-citizenship and the multiple, and sometimes informal exclusions within citizenship” (Anderson, 2019: 2). Historically, in Brazil, socio-economic, urban, racial and regional inequalities form a social configuration, in which formal belonging to the nation does not automatically lead to the full realization of rights (Telles, 2013). This has been aggravated under Bolsonaro’s government regarding specific groups of people such as migrants, indigenous people, black people, homosexuals, women, and so forth.

In the context of the pandemic in Brazil, some boundaries emerged to obstruct access to the rights both for Brazilians and non-Brazilians. We can point out here the loss of income and access to the Federal Government Emergency Aid Program, as well as the feeling of fear and helplessness resulting from mobility restrictions and, consequently, restrictions of contact with friends and family. At the same time, the migration regime of exception created in the pandemic context affected some specific groups of migrants (Venezuelans and cross-border populations) in a differential and discretionary way.

Despite the pandemic being a public health event, our interviewees did not demonstrate concerns regarding access to health services. Brazil has a public, free, and universal health system, therefore accessible to anyone, regardless of

29 URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-653-de-14-de-maio-de-2021-320050685> (last checked on 11/05/2021).

30 URL: <https://in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-655-de-23-de-junho-de-2021-327674155> (last checked on 11/05/2021).

31 URL: <https://www.in.gov.br/en/web/dou/-/portaria-n-658-de-5-de-outubro-de-2021-350608125> (last checked on 11/05/2021).

the migratory status. The Unified Health System is an important tool to be used by the migrants as health services and it has positively impacted the situation of migrants in the pandemic. A survey conducted in May-July 2020 with 2,475 migrants from different origins revealed that 89% of them are the SUS users (Fernandes and Baeninger, 2020).

On the other hand, there are no public data to estimate the real number of non-citizens contaminated or dead by COVID-19, as SUS does not register the migration status or place of birth of its patients. The field mission of the Union Public Defender's Office (DPU) held in the Roraima State in March 2021 found out that the National Health Card was being denied to Venezuelan migrants without valid Photo ID. This exclusion mainly affected children and adolescents since the Bolivarian Republic of Venezuela does not issue ID cards with photo to children under nine years (DPU, n/d). Although there is no specific investigation yet, these preliminary data may indicate a potential socio-spatial differentiation also regarding access to public health facilities. As health concerns did not appear in our interviews, we will discuss two important issues that impacted both migrant and national populations, although in different ways: loss of income and access to emergency aid. After that, we will focus on the effects produced by restrictive measures on migrants, in particular the increase of deportations and the feeling of uncertainty created by the threat in deportation and illegalization.

Loss of Income and Access to the Emergency Aid

Unemployment, reduction, or absence of income are the economic impacts of the pandemic that affect both migrant and Brazilian populations. However, income reduction has unevenly impacted the formal and informal labor markets (Cavalcanti *et al.*, 2020). Furthermore, statistical data shows that the negative impact of the pandemic on the formal labor market was not uniform and varied substantially depending on the hiring sector:

“Most immigrants suffered a small impact from the pandemic, especially those associated with the most recent flows of Haitians and, to some extent, Venezuelans, working in sectors related to industry and agriculture. On the other hand, migrants working in service activities such as restaurants and snack bars and those with higher education suffered more the negative effects of the pandemic.” (Cavalcanti *et al.*, 2020: 38)

As for the informal labor market, for the Brazilian population in general, in 2020, the degree of formalization reached 52.7% of the people employed (Mattei and Heinen, 2020: 655); that is, slightly more than half of the active workers had access to labor rights. For the migrant population, there is no consolidated data, but Oliveira and Oliveira (2020: 193) point out, based on data from the 2010 Demographic Census and the 2015 Annual Household Sample Survey, that the percentage of the informality for migrant workers (40.5%) was similar to the percentage of the informality for the Brazilian population (37.9%). As Mattei and Heinen (2020: 655) suggest, “[...] a mass of ‘flexible’ workers is accumulated, who are institutionally destitute and who remain at the mercy of economic fluctuations that, in times of crisis like the current one, impose on them immediate losses in income.” The production of workers’ income was impacted not only because of the formality of the occupation but also in view of the sector of economic activity. The Solidarity Research Network (Prates and Barbosa, 2020)

identified the most vulnerable jobs in the pandemic based on two criteria: the instability of the worker's bond or position and the degree of instability of the economic sector in the pandemic. The research estimated that 83.5% of Brazilian workers found themselves in a vulnerable situation: "36.6% because they have informal (highly unstable) bonds; 45.9% because, although formal, they were drastically affected by economic dynamics" (Prates and Barbosa, 2020: 3).

As for our informants, the restrictions on face-to-face activities began when Welder, a Venezuelan migrant living in São Carlos for five years, was shutting down from a formal job in a factory. The unemployment insurance he received made it possible for him to stay home for four months. Welder reports that he felt privileged to have the possibility to stay at home and take care of his family at a time like that. But after four months and despite the fear of going out for work, he found a job in a restaurant assisted by his local social network and took over his job with a formal employment contract. Just as Welder, Alberto also did not experience the loss of income: when the restaurant in which he worked closed in October 2020, he was quickly hired by another one.

Meanwhile, for the Haitian population in Rio Claro, the situation was more heterogeneous. Those who were employed in the factories managed to keep their jobs. The economic crisis affected individuals who worked without a formal license or were self-employed and in services not considered as essential. Jefferson worked as a gardener and was fired in the pandemic; now, out of a job, he earns income from temporary jobs. José reports that some Haitian migrants travelled to southern states of Brazil or tried to travel to neighboring countries in search of better job opportunities. Some of them returned to the city because they could not cross the border between Peru and the state of Acre. Mobility, an important sociocultural value for the Haitian diaspora (Da Silva, 2020), did not cease with the restrictions caused by the pandemic (especially with the interruption of long-distance bus services), although it was negatively impacted by them. Subjectively, distances increased because the trip became more time-consuming, more expensive, more uncertain, and more dangerous.

Another point worth mentioning is the access of migrants to the Emergency Aid Program, implemented from April to December 2020 by the Federal Government as the main measure to combat the loss of the population's income (Brazil. Presidência da República, 2020). The emergency aid consisted of monthly payments of R\$ 600 which are equivalent to 60% of the national minimum wage.³² Any person, Brazilian or non-citizen, could qualify for the Aid benefit, as long as she meets eligibility guidelines.³³ The Emergency Aid was crucial for non-citizens and newcomers since many of them are part of the informal sector of the economy, do not have fixed income or have lost their income during the pandemic. By October 2020, around 149,000 migrants received aid, primarily Venezuelans (42,519), Haitians (22,365),

32 Single women with at least one child under eighteen received R\$ 1,200. From September 2020 the amount of Emergency Aid was reduced to R\$ 300 and finished in October 2021.

33 Not to have a formal job or being unemployed; to have a family income of up to R\$ 522.50 per person, and having a valid Individual Registration number (CPF).

and Bolivians (21,318).³⁴ The municipalities with the highest percentage of migrant beneficiaries were Pacaraima in Roraima (15.8%), Chuí in Rio Grande do Sul (11.6%), Mucajaí in Roraima (10.3%), and Boa Vista in Roraima (9.8%). It is important to highlight that these are municipalities located in the land border areas of Brazil — that is, the places with the highest concentration of migrant residents.

As for migrants in non-border regions, effective access to aid was the most acute issue. The high discretion characteristic of the “street-level bureaucracy” service (Lipsky, 2019; Cardoso, 2020) usually impacts those who do not have sufficient social and linguistic capital. In the case of the implementation of Emergency Aid, the “system-level bureaucracy” was more significant since the process was implemented digitally (Cardoso, 2020). Preliminary research has shown that digital difficulties (not being able to enter the website, not being able to register or log in) were the main factors that prevented eligible migrants from accessing the government benefit (Fernandes and Baeninger, 2020). In this case, those migrants who had a network capital (Urry, 2007) or who were assisted by a migrant support organization were more likely to access the aid (Fernandes and Baeninger, 2020).

Luiz, a leader of a religious organization that shelters migrants in São Carlos, and José, a representative of the Association of Haitians in Rio Claro, reported that some migrants needed help to register in the system, to provide the right documentation, or even to access a stable internet connection or a computer. Prates and Barbosa (2020) found out that Brazilian families with up to three minimum-wage incomes per month do not have any other device to access the internet except cell phones, which limits considerably their online performance and the range of their digital activities. For the most economically vulnerable migrants, these digital limitations intersect with language limitations, as Portuguese is the hegemonic language in Brazilian online services.

Risks of Undocumented Status and Threats of Deportations

The concern that our interviewees most expressed was uncertainty related to migration documentation. Among the addressed topics were increased difficulty to regularize expired documents in the Federal Police offices due to its intermittent closure; limitations of access to rights (Emergency Aid, public health services, banking services) due to migration irregularity, and feelings of fear and impotence in the face of the lack of valid documents.

Thus, migrants were exposed to forced and intermittent undocumented status, which affected regardless of their migration status or national origin. Those of our interviewees that needed assistance from the Federal Police throughout the pandemic expressed concerns over tendentious treatment. Alberto said that his documents were about to expire and though he sent emails to the Federal Police, he received no response: *“I will remain undocumented until they decide to give me the document. I feel like it’s a dangerous situation. I feel that I depend on the will of someone, I feel powerless.”* Luís reported that in January 2021, a Venezuelan migrant from the church community scheduled a visit to the Federal Police office to regularize

34 Freire Sabrina (2020) More than 149,000 foreigners are beneficiaries of emergency aid, *Poder 360*, October 3, [online] last checked on 11/05/2021. URL: <https://www.poder360.com.br/governo/mais-de-149-mil-estrangeiros-sao-beneficiarios-do-auxilio-emergencial/>

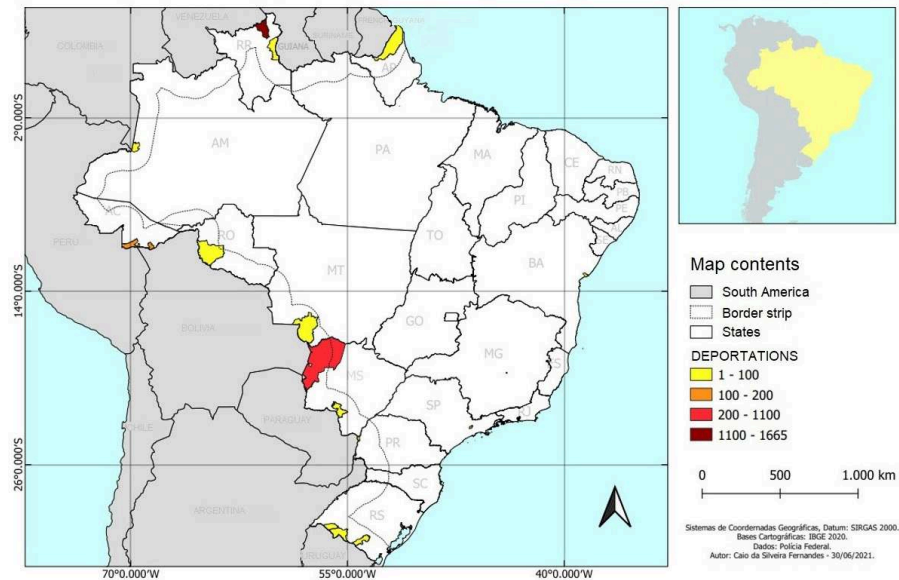
her documents and the officer charged her a fine of R\$ 4,600 (four paychecks at minimum wage) for being undocumented and threatened her with deportation.

The church community hired a lawyer and managed to free the migrant from fines and the threat of deportation. Maria, the legal advisor for migrant’s advocacy organization in São Paulo, reported in an interview that the Federal Police officers apply the rule that migrants who crossed the land border during the border closure could not be regularized, regardless of the actual date of their arrival. As a result, migrants are forced to prove anyhow that they entered Brazil before or after pandemic restrictions. Those who cannot gather such proof receive the notice of a fine (R\$ 100 per day in an undocumented situation) and are requested to leave the country within sixty days or to regularize their migration status.

This practice was created in the pandemic period and persisted until the day we have finished the research (November 2021). It forces irregular migrants to stay “invisible” as they fear deportation and feel insecure in front of rapidly changing, contradictory, and overwhelming legal norms. It is worth noting however that Brazil does not have a national mass deportation policy and enforcement, so, formally, for those who reside far from the country’s border areas, deportation remains an administrative threat.

However, the Federal Police data indicate a disproportionate growth of deportations in the border areas during the pandemic period, as Table 2 demonstrates.

Map 1: Deportations by Municipalities (January 2020 to April 2021)



Source: Federal Police (2020-2021).
Credit: C. Fernandes, 2021.

From January 2020 to April 2021 3,170 persons were deported: 1,079 in 2021, and 2,091 in 2020. To compare: in 2019 there were thirty-six deportations registered by the Federal Police.

As the Table 2 exhibits, most cases were registered in the municipalities of the land border area (99,46% of the total number of deportations). Special attention should be paid to some places that regional migrants (mostly Bolivians and Venezuelans) use as entry routes: in Pacaraima (Roraima-Venezuela border) 1,665 deportations were enforced; in Corumbá (Mato Grosso do Sul-Bolivia border) 1,018 deportations. As we see in the Table 2, the most affected by deportations migrants were Bolivians and Venezuelans, although other nationalities have been deported too.

Table 2: Number of deportations by migrant's origin. January 2020 to April 2021

Nationality	Deportations
Venezuela	1.807
Bolivia	1.075
Cuba	56
Paraguay	48
Haiti	40
Peru	25
Colombia	24

Source: Federal Police (2020-2021).

Credit: C. Fernandes, 2021.

Law regulations issued by the Brazilian federal government throughout the pandemic created a normative basis for differential enforcement of migration control, which operates by enhancing vigilance in border zones and by illegalizing migrants in non-gateway localities, producing thus a socio-spatial differentiation of control over the migrant population.

In Roraima, the Union Public Defender's Office (DPU, n/d) verified the summary deportations and *refoulement* at the border carried out by various public security forces. Intensive surveillance and military barriers that prevent migrants from reaching health and humanitarian equipment were also recorded. In March 2021, the DPU and the Federal Public Prosecutor's Office brought a public civil action against the Federal government requiring to stop summary deportations at the border, in which arbitrary actions and the contradictions of Brazilian migration policy in the face of the entry of Venezuelan migrants were highlighted:

“On the one hand *Operação Acolhida* and the Judiciary attend to undocumented migrants, but on the other hand, the Federal Police, the Special Border Platoon, the National Force and other public security institutions, instead of providing reception and protection, give blind and automatic compliance to Ordinance No. 652 of January 25, 2021, denying the entry of those people who are found on the trails or, if already located at national territory, are immediately deported, without any possibility of individual analysis of their vulnerabilities. In short, if the migrants are detained by the military corps of *Operação Acolhida*, they are sent to humanitarian facilities. But if they are approached by the Special Border Platoon, the National Force, the Military Police, or the Civil Police, they are forwarded to the Federal Police office for deportation.”

(Roraima. Justiça Federal da 1ª Região, 2021: 3)

The same can be seen in Corumbá, where local press reported that military border operations, carried out between March and August 2020, resulted in the deportation of more than 700 migrants.³⁵ In Acre (Brazil- Peru-Bolivia border), from March to August 2020, local press reported about forty deportations.³⁶ In each of these regions, the summary deportations were halted judicially by the mobilization of human rights organizations, such as the Union Public Defender's Office, *Conectas* Human Rights Organization, Federal Public Prosecutor's Office, evidencing "border struggles" between mobility practices and their control (Hess, 2012; Mezzadra and Neilson, 2013; De Genova, 2015; Hess and Kasperek, 2017; Mezzadra, 2015; Domenech, 2020).

In Roraima, the intensification of border control directly impacted the lives of Venezuelan migrants who depend on cross-border mobility, either to send objects or remittances to family members in Venezuela or to make temporary returns. Daniel, a Venezuelan who has lived in Boa Vista (Roraima) since 2018, narrated that he was on vacation at his mother's house in Venezuela when the borders closed in March 2020. When the time to return to Brazil came, he faced the lack of clear information about the legal border crossing and with the normative discrimination against Venezuelans:

"In June, I got a hide with a trucker to come to the border. I witnessed the situation of Venezuelans with Brazilian resident permit who were in Venezuela and wanted to return to Brazil because the Brazilian embassy announced that people with residence permit could legally return to Brazil. But when I got to the border, they told me I couldn't get into the country. Any foreigner with residence could enter Brazil, except Venezuelans. I stood at the border, tried to get in through the illegal routes, and it didn't work out. I was caught by the Venezuelan military forces, they forced me to quarantine. There were no more buses, people needed to find ways to get around. I stayed at the hotel in Venezuela, eating very bad food, they took my passport and forced me to quarantine with four other people. When the quarantine was over, I crossed the border by illegal path (trocha). All my things were in Brazil, I was glad they held me in the job. They could not resign because of government decrees. I was able to get back, but I got COVID or flu: I had a fever, but the test came back negative. The border is closed, but people keep coming. There are smugglers and some clandestine paths, but the situation is very precarious because it is a dangerous way to cross. The police and the army pursue people to deport, the DPU tries to protect the indigenous groups from deportation. It's all too tangled up."

The restrictions also affected the movement of objects between Brazil and Venezuela. Alberto reported that he and other Venezuelans living in São Carlos have stopped sending products, medicines, and remittances to their families in

35 Redação Enfoque MS (2020) Operação COVID-19 do Exército já deportou 740 estrangeiros e apreendeu 80,8 kg de drogas, *Enfoque MS*, August 8, [online] last checked on 11/05/2021. URL: <https://www.enfoquemms.com.br/operacao-covid-19-do-exercito-ja-deportou-740-estrangeiros-e-apreendeu-808-kg-de-drogas/>; Comando de Operações Terrestres (n/d) Operação COVID-19 do Exército já deportou 740 estrangeiros, [online] last checked on 11/05/2021. URL: <http://www.coter.eb.mil.br/index.php/noticias-do-covid-19/1287-operacao-covid-19-do-exercito-ja-deportou-740-estrangeiros>

36 Nascimento Aline (2020) No AC, cerca de 40 imigrantes foram deportados pela PF desde o início da quarentena, *G1 Acre*, August 13, [online] last checked on 11/05/2021. URL: <https://g1.globo.com/ac/acre/noticia/2020/08/13/no-ac-cerca-de-40-imigrantes-foram-deportados-pela-pf-desde-o-inicio-da-quarentena.ghtml>

Venezuela. Further studies would be needed to understand how this interruption impacted not only the economic situation of family members in Venezuela but also the maintenance of transnational family ties.

Thus, we saw that the Brazilian government's regulatory response to the pandemic produced different effects depending on the national origin of migrants, the place of their residence in Brazil (border area versus non-gateway localities), and their network capital. In practice, the restrictions on international mobility affected more land borders than air ones (Cavalcanti *et al.*, 2020). Thus, migration control impacted disproportionately already vulnerable migrants and asylum-seekers coming from the neighboring Latin America and Caribbean countries and who enter through the land border in precarious conditions.

Final Considerations

It has already been emphasized (Cresswell, 2021; Migreurop, 2020) that international borders closure in response to the pandemic is not a scientific-based measure if it is not accompanied by effective and centralized public health responses. Cresswell (2021) argues that the mobility restrictions during the pandemic reflected a hegemonic sedentary conception of social life that sees mobility as a social pathology. The analysis of the Brazilian case supports this argument with evidence that the state of exception caused by COVID-19 did not aim to stop the contamination but rather to stop international cross-border mobility. By doing so, emergency restrictive measures reinforced heterogeneous and overlapping regimes of mobility understood as structures and hierarchies of power, unequally distributed in the contemporary world (Glick Schiller and Salazar, 2013; Adey *et al.*, 2021).

As we show, legal responses to the COVID-19 crisis regarding international migration in Brazil deepened some securitization trends that had already been arising in the pre-pandemic period and created new legal arrangements that tend to perpetuate in the immediate post-pandemic era. On the one hand, governmental measures in order to mitigate negative economic and health impacts of the COVID-19 crisis approximated citizens and non-citizens. On the other hand, the migration regime created and reinforced the socio-spatial differentiation of migration control over some groups and places. The most vulnerable groups have become the more affected by restrictive legal norms and their enforcement: (i) securitization of border control resulted in mass deportations and the criminalization of solidarity and increasing in numbers of undocumented migrants; (ii) mass deportations targeted migrants in some specific land border areas; (iii) the suspension of the right to seek asylum impacted mainly vulnerable migrants, as asylum has been an important channel for entry and permanence in Brazil; (iv) restrictive ordinances prepared the ground for mass production of irregular migrants since people continue to cross borders but have few legal conditions to regularize their migration status. The latter deserves attention. Civil society organizations that promote migrants' regularization in Brazil have reported that undocumented migrants who request a regularization in the Federal Policy offices have faced new difficulties, as police agents require mandatory pieces of evidence from them that they have crossed the border before COVID restrictions. Those who cannot prove that their stay in

Brazil is previous to March 2020 are unable to regularize their migration status unless they enlist legal advisors to judicialize the request for regularization. Many migrants, particularly the most vulnerable ones, prefer staying undocumented until new legal arrangements.

It seems that this normative framework does not fit exactly in what De Genova (2010) conceptualizes as the “legal production of migrants’ illegality”, as many of these norms are being contested as abusive, illegal, and violating international conventions. In the Brazilian case, the government has produced an “illegal production of illegality” since executive norms oscillated between legal and illegal and violated pre-existing regulations under the argument of a “public health crisis”.

Bolsonaro’s government’s non-uniform closure of borders exposes the hegemony of the economic and nativist perspective, according to which the mobility of kinetic elites (international tourists, executives, operators of commodities’ circulation, and so on) have a higher value than migration mobility. In the context of the global reduction in tourist travel, Brazil encourages the arrival of tourists, who makes the capital circulate, while criminalizing and making precarious the lives of migrants who rely on mobility to survive. “Essential” versus “existential” mobilities, as Salazar (2021) puts it.

In this context, we emphasize, in agreement with other researchers (Sheller, 2018; Heller, 2021), that it is necessary to discuss international migration stemming from the perspective of justice of (im)mobility, calling into question normative practices of states that deepen unequal access to a safe and comfortable travel. As it has already been pointed out (Lazreg and Garnaoui, 2020; Harvey, 2020) the free management of own mobility/immobility practices should not be a privilege of global elites, regarding that compulsory immobility (for instance, in the case of forced displaced persons) and compulsory mobility (in case of precarious delivery workers, merchants, and other urban “essential services”) put in risk the proper reproduction of life.

References

- Acosta Diego** (2018) *The National versus Foreigner in South America*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Acosta Diego and Brumat Leiza** (2020) Political and Legal Responses to Human Mobility in South America in the Context of the Covid-19 Crisis. More Fuel for the Fire?, *Frontier and Human Dynamics*, 592196, pp. 1-6.
- Adey Peter, Hannam Kevin, Sheller Mimi and Tyfield David** (2021) Pandemic (Im) mobilities, *Mobilities*, 16 (1), pp. 1-19.
- Agamben Giorgio** (2007) *Homo Sacer: o poder soberano e a vida nua I*, Belo Horizonte, Editora UFMG.
- Agier Michel** (2020) Personnes migrantes en centres de rétention et campements. Désencamper pour protéger, *De facto*, 18, [en ligne]. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2020/04/07/defacto-018-01/>
- Anderson Bridget** (2019) New directions in migration studies: towards methodological de-nationalism, *Comparative Migration Studies*, 7 (36), pp. 1-13.

Arbel Efrat and Joeck Molly (2021) Immigration Detention in the Age of COVID-19, in Catherine Dauvergne and Simon Fraser Eds., *Research Handbook on the Law and Politics of Migration*, Cheltenham Glos, Edward Elgar.

Baeninger Rosana et al. (Eds.) (2018a) *Atlas Temático: Observatório das Migrações em São Paulo*, Campinas, UNICAMP.

Baeninger Rosana et al. (Coords.) (2018b) *Migrações Sul-Sul*, Campinas, UNICAMP, [online]. URL: http://www.nepo.unicamp.br/publicacoes/_migracoes_sul_sul.php

Baeninger Rosana, Vedovato Luís R. e Nandy Shailen (Eds.) (2020) *Migrações internacionais e a pandemia de Covid-19*, Campinas, Núcleo de Estudos de População «Elza Berquó», NEPO/UNICAMP.

Balibar Étienne and Wallerstein Immanuel (2007) *Race, Nation, Classe*, Paris, La Découverte.

Beltrán Cristina (2020) *Cruelty as Citizenship*, Minneapolis, Minnesota Press.

Benhabib Seyla (2004) *The Rights of Others: Aliens, Residents and Citizens*, Cambridge, Cambridge University Press.

Bessa Kelly Cristine (2004) A diferenciação sócio-espacial e as interpretações da geografia teórico-quantitativa e da geografia crítica, *Sociedade e Natureza*, 16 (31), pp. 101-124.

Brazil. Presidência da República (2020) *Decreto n. 10.316, de 7 de abril de 2020. Regulamenta a Lei n. 13.982 que estabelece medidas excepcionais de proteção social a serem adotadas durante o período de enfrentamento da emergência de saúde pública de importância internacional decorrente do coronavírus (covid-19)*, [online] last checked on 23/06/2021. URL: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2019-2022/2020/decreto/d10316.htm

Brumat Leiza and Finn Victoria (2021) Mobility and Citizenship during Pandemics: The multilevel political responses in South America, *Partecipazione e conflitto*, 14 (1), pp. 321-340.

Cardoso Bruno Baranda (2020) A implementação do Auxílio Emergencial como medida excepcional de proteção social, *Revista de Administração Pública*, 54 (4), pp. 1052-1063.

Cardoso Nelson Ari and Moura Rosa (2017) Regiões de fronteira e fluxos migratórios: o caso do paran , in Bruna Penha, Walter A. D. Neto, Rodrigo F. de Moraes Coords., *O Mercosul e as regi es de fronteira*, Rio de Janeiro, Ipea, pp. 53-99.

Cavalcanti Leonardo, Oliveira Antonio Tadeu (de) e Macedo Marilia F. R. (2020) *Imigra  o e Ref gio no Brasil*, Relat rio Anual 2020. S rie Migra  es. Observat rio das Migra  es Internacionais; Minist rio da Justi a e Seguran a P blica/Conselho Nacional de Imigra  o e Coordena  o Geral de Imigra  o Laboral, Bras lia, OBMigra,

Corr a Roberto Lobato (2007) Diferencia  o s cio-espacial: escala e pr ticas espaciais, *Cidades*, 4 (6), pp. 62-72.

Cresswell Tim (2021) Valuing mobility in a post COVID-19 world, *Mobilities*, 16 (1), pp. 51-65.

Da Silva Paloma Karuza Maroni (2020) As din micas de mobilidade haitiana   luz das pol ticas de recrutamento e de controle da f r a de trabalho, *Ponto-e-v rgula*, 27, pp. 72-84.

De Genova Nicholas (2015) Border Struggles in the migrant metropolis, *Nordic Journal of Migrant Research*, 1 (5), pp. 3-10.

De Genova Nicholas (2010) *Working the boundaries: Race, Space and "Illegality" in Mexican Chicago*, Dhuram, Duke University Press Books.

Defensoria Pública da União (DPU) (n/d) *1ºInforme Defensorial: relatório de monitoramento dos direitos humanos de pessoas migrantes e refugiadas em Roraima*, Brasília, Defensoria Pública-Geral da União.

Dias Gustavo e Domenech Eduardo (2020) Sociologia e fronteiras: a produção da ilegalidade migrante na América Latina e no Caribe, *Sociologias*, 22 (55), pp. 24-38.

Dias Gustavo, Jarochinski Silva João and Silva Sidney Antônio (da) (2020) Travellers of the Caribbean: Positioning Brasília in Haitian migration routes through Latin America, *Vibrant: Virtual Brazilian Anthropology*, 17, pp. 1-19.

Dimari Georgia (2021) The Emergence of a New Security Apparatus in Greece: The Securitization of the Refugee/Covid-19 Crisis Nexus, *Partecipazione e conflitto*, 14 (1), pp. 341-358.

Domenech Eduardo (2021) Régimen de migración y fronteras, in Ireri Ceja, Soledad Velasco, Ulla Berg Eds., *Migración*, Ciudad Autónoma de Buenos Aires, CLACSO, pp. 69-78.

Domenech Eduardo (2020) La «política de la hostilidad» en Argentina: detención, expulsión y rechazo en frontera, *Estudios Fronterizos*, 21, pp. 1-25.

Domenech Eduardo (2015) O controle da imigração «indesejável»: expulsão e expulsabilidade na América do Sul, *Deslocamentos/artigos*, 67 (2), [online]. URL: http://cienciaecultura.bvs.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0009-67252015000200010

Domenech Eduardo (2013) Las migraciones son como el agua: hacia la instauración de políticas de «control con rostro humano»: la gobernabilidad migratoria en Argentina, *Polis*, 12 (35), pp. 119-142.

Domenech Eduardo (2007) La agenda política sobre migraciones en América del Sur: el caso de Argentina, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 23 (1), pp. 71-94.

Espinoza Marcia Vera, Zapata Gisela and Gandini Luciana (2020) Mobility in immobility: Latin American migrants trapped amid COVID-19, *Open Democracy*, 26 May, pp. 1-13.

Espirito Yen Le (2003) *Home bound: Filipino American lives across cultures, communities, and countries*, Los Angeles, University of California Press.

Fernandes Caio (2020) A xenofobia e os espaços cotidianos, *O estrangeiro*, 21 May, [online] last checked on 05/11/2021. URL: <https://oestrangeiro.org/2020/05/21/a-xenofobia-e-os-espacos-cotidianos/>

Fernandes Caio (2019) Regularização migratória e segurança: a criação do «Acordo sobre residência do MERCOSUL», *Travessia: revista do migrante*, 86, pp. 157-173.

Fernandes Duval and Baeninger Rosana (Coords.) (2020) *Impactos da pandemia de Covid-19 nas migrações internacionais no Brasil – resultados de pesquisa*, Campinas, Núcleo de Estudos de População «Elza Berquó», NEPO/Unicamp.

Garriga-López Adriana, Rivera Díaz Marinilda, Joseph Handerson, Peña Alicea Glorimarie y Noboa Ortega Patricia (2021) (In)movilidades en el Caribe durante la pandemia de COVID-19, *Revista Común*, [online] last checked on 11/05/2021. URL: <https://revistacomun.com/blog/inmovilidades-en-el-caribe-durante-la-pandemia-de-covid-19/>

Ghezelbash Daniel and Tan Nikolas Feith (2020) The End of the Right to Seek Asylum? COVID-19 and the Future of Refugee Protection, *International Journal of Refugee Law*, 32 (4), pp. 668-679.

Glick Schiller Nina and Çağlar Ayse (2009) Towards a Comparative Theory of Locality in Migration Studies: Migrant Incorporation and City Scale, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35 (2), pp. 177-202.

Glick Schiller Nina and Salazar Noel B. (2013) Regimes of Mobility Across the Globe, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39 (2), pp. 183-200.

Glick Schiller Nina and Wimmer Andreas (2002) Methodological nationalism and beyond: nation-state building, migration and the social sciences, *Global Networks*, 2 (4), pp. 301-335.

Granja Lorena y Villarreal Maria (2017) Mercosur migrante: enfoques y evolución del tratamiento de la movilidad humana en el MERCOSUR, *Terceiro Milênio: Revista Crítica de Sociologia e Política*, 8. pp. 49-78.

Guerra Sidney (2017) A nova lei de migração no Brasil: avanços e melhorias no campo dos direitos humanos, *Revista de Direito da Cidade*, 9 (4), pp. 1717-1737.

Harvey David (2020) Política anticapitalista em tempos de coronavírus, *Blog da Boitempo*, 24 de abril, [online], last checked on 23/06/2021. URL: <https://blog-daboitempo.com.br/2020/03/24/david-harvey-politica-anticapitalista-em-tempos-de-coronavirus/>

Hathaway James C. and Gammeltoft-Hansen Thomas (2015) Non-Refoulement in a World of Cooperative Deterrence, *Colum. J. Transnat'l L.*, 53 (2), pp. 235-284.

Heller Charles (2021) De-confining borders: towards a politics of freedom of movement in the time of the pandemic, *Mobilities*, 16 (1), pp. 113-133.

Herrera Gioconda (2020) Proyecto (In)movilidades en las Américas Trazando caminos certeros en la incertidumbre, *(Trans)Fronteiriza*, 3, pp. 24-28.

Hess Sabine (2012) De-Naturalising Transit Migration. Theory and Methods of a Ethnographic Regime Analysis, *Population, Space and Place*, 18, pp. 428-440.

Hess Sabine and Kasperek Bernd (2017) Under control? Or border (as) conflict: Reflections on the European border regime, *Social Inclusion*, 5 (3), pp. 58-68.

Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE) (2010) *Brazilian National Census*, [online], last checked on 05/11/2021. URL: <https://www.nepo.unicamp.br/observatorio/bancointerativo/numeros-imigracao-internacional/censo-demografico/>

IOM (2021) *Informe de migración venezolana. Outubro*, [online], last checked on 21/11/2021. URL: <https://www.r4v.info/pt/document/informe-de-migracao-venezuelana-oim-out2021>

Jarochinski Silva João and Abrahão Bernardo Adame (2020) Contradições, debilidades e acertos dos marcos de regularização dos venezuelanos no Brasil, *Monções*, 8 (16), pp. 255-278.

Jarochinski Silva João and Jubilut Liliana Lyra (2020) Venezuelanos no Brasil e a Covid-19, in Rosana Baeninger, Luís R. Vedovato e Shailen Nandy Coords., *Migrações internacionais e a pandemia de Covid-19*, Campinas, Núcleo de Estudos de População «Elza Berquó», NEPO/Unicamp, pp. 417-425.

Joseph Handerson (2017) Diáspora, refugiado, migrante: perspectiva etnográfica em mobilidade e transfronteiriça, *Sociedade e Cultura*, 20 (2), pp. 173-192.

Joseph Handerson (2015) *Diáspora. As dinâmicas da mobilidade haitiana no Brasil, no Suriname e na Guiana Francesa*, Tese em Antropologia Social, Museu Nacional, Universidade Federal do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro.

Jung Philipp Roman and Buhr Franz (2021) Channeling mobilities: migrant-owned businesses as mobility infrastructure, *Mobilities*, 17 (1), pp. 119-125.

Lazreg Housseem Ben and Garnaoui Wael (2020) The Passport Paradox and the Advent of Immobility Justice, *Reset Dialogs*, [online], last checked on 23/06/2021. URL: https://www.resetdoc.org/story/the-passport-paradox-and-the-advent-of-immobility-justice/?fbclid=IwAR2yMRBaAgQ_uw-2nHQKsLSt7OR.

Leão Augusto Veloso (2018) Como os fluxos migratórios da Venezuela aparecem nas discussões políticas e nas campanhas eleitorais?, in Rosana Baeninger e João Jarochinski Silva Coords., *Migrações Venezuelanas*, Campinas, NEPO, pp. 355-368.

Lipsky Michael (2019) *Burocracia em nível de rua: dilemas do indivíduo nos serviços públicos*, Brasília, Enap.

Machado Igor José de Renó (2020) Securitization (re)turn: Analysis of the new Brazilian migration Laws (2016-2019), *Middle Atlantic Review of Latin American Studies*, 4 (2), pp. 213-214.

Machado Igor José de Renó and Vasconcelos Iana dos Santos (2021) Military Reception and Venezuelan Migrants in Brazilian far North: New Policies of Securitisation and Hybrid Refugee Camps, *Int. Migration & Integration*, DOI <https://doi.org/10.1007/s12134-021-00891-5>

Magalhães Duval and Faria Andressa Virgínia (2017) O visto humanitário como resposta ao pedido de refúgio dos haitianos, *Revista brasileira de Estudos Populacionais*, 34 (1), pp. 145-161.

Martin Susan and Bergmann Jonas (2021) (Im)Mobility in the Age of COVID-19, *International Migration Review*, 55 (3), pp. 660-687.

Martins Isis do Mar (2019) *Por uma Geografia das Migrações: estratégias de mobilidade e permanência em imigrantes haitianos*, Rio de Janeiro, Letra Capital.

Mattei Lauro and Heinen Vicente (2020) Impactos da crise da Covid-19 no mercado de trabalho brasileiro, *Brazilian Journal of Political Economy*, 40 (4), pp. 647-668.

Meeus Bruno, Arnaut Karel and Heur Bas (2019) Migration and the Infrastructural Politics of Urban, Arrival, in Bruno Meeus, Karel Arnaut and Bas van Heur Eds., *Arrival Infrastructures: migration and Urban Social Mobilities*, London, Palgrave Macmillan, pp. 1-32.

Mezzadra Sandro (2015) Multiplicação das fronteiras e práticas de mobilidade, *REMHU - Rev. Interdiscip. Mobil. Hum.*, 23 (44), pp. 11-30.

Mezzadra Sandro (2014) Fronteras de inclusión diferencial: subjetividad e luchas en el umbral de los excesos de justicia, *Papeles del CEIC*, 2 (113), pp. 1-30.

Mezzadra Sandro and Neilson Brett (2013) *Border as Method, or, the multiplication of labor*, Durham, Duke University Press.

Migreurop (2020) *From the "War against the Virus" to the War against Exiles: Security Responses to Covid-19 Exacerbate Violence at Borders*, 2 April, [online]. URL: <http://migreurop.org/article2974.html>

Moura Rosa and Cardoso Nelson Ari (2013) Mobilidade transfronteiriça: o ir e vir na fronteira do possível, *Anais*, 284, pp. 1-17.

Mukumbang Ferdinand C., Ambe Anthony N. and Adebisi Babatope O. (2020) Unspoken Inequality: How COVID-19 Has Exacerbated Existing Vulnerabilities of Asylum-Seekers, Refugees, and Undocumented Migrants in South Africa, *International Journal for Equity in Health*, 19 (1), p. 141.

OBMigra (2019) *Relatório Anual*, [online] last checked on 20/11/2021. URL: <https://portaldeimigracao.mj.gov.br/images/relatorio-anual/RELAT%C3%93RIO%20ANUAL%20OBMigra%202019.pdf>

Oliveira Antônio Tadeu (de) e Oliveira Wagner Faria (de) (2020) A inserção dos imigrantes no mercado de trabalho informal: o que nos dizem as pesquisas domiciliares?, in Leonardo Cavalcanti, Antônio Tadeu de Oliveira e Marília Macedo, *Imigração e Refúgio no Brasil*, Relatório Anual 2020. Série Migrações. Observatório das Migrações Internacionais; Ministério da Justiça e Segurança Pública/Conselho Nacional de Imigração e Coordenação Geral de Imigração Laboral, Brasília, OBMigra, pp. 179-207.

Orchard Phil (2014) The Non-Entrée Regime, in Phil Orchard Ed., *A Right to Flee: Refugees, States, and the Construction of International Cooperation*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 203-237.

Pacchi Priscila (2020) A imigração haitiana e as mudanças no espaço urbano da cidade de São Paulo, *Ideias*, 11, pp. 1-29.

Patarra Neide Lopes and Baeninger Rosana (2006) Mobilidade espacial da população no Mercosul: metrópoles e fronteiras, *Revista brasileira de Ciências Sociais*, 21 (60), pp. 83-102.

Petek Júlia (2019) Novos fluxos migratórios do Sul Global. Imigrantes Senegaleses em Porto Alegre e sua inserção no mercado de trabalho, *Anais*, VI Seminário do NIEM, pp. 1-18.

Prates Ian and Barbosa Rogério Jerônimo (2020) Na crise, homens negros e mulheres negras são os mais vulneráveis. Mas surgem «novo vulneráveis», homens brancos e mulheres brancas em serviços não essenciais, *Rede de Pesquisa Solidária em Políticas Públicas e Sociedade, Boletim*, 3, pp. 1-7.

Quintanilha Karina (2019) Notas históricas sobre «pessoa perigosa» e a deportação sumária da Portaria 666, *Consultor Jurídico*, São Paulo, 7 de agosto, [online] last checked on 21/11/2021. URL: <https://www.conjur.com.br/2019-ago-07/karina-quintanilha-notas-historicas-pessoa-perigosa>

Roraima. Justiça Federal da 1ª Região (2021) *Ação civil pública. Processo 1001365-82.2021.4.01.4200. Partes: Defensoria Pública da União (autor), Ministério Público Federal (autor), União Federal (réu). Decisão. Juiz Federal: Felipe Bouzada Flores Viana*, 21 de março.

Ruseishvili Svetlana e Chaves João (2020) Deportabilidade: um novo paradigma na política migratória brasileira?, *Plural*, 27 (1), pp. 15-38.

Ruseishvili Svetlana e Truzzi Oswaldo (2020) Mobilidade migratória e a pandemia de Covid-19, *Contemporânea, revista de Sociologia da UFSCar*, 10 (1), pp. 473-485.

Ruseishvili Svetlana, Carvalho Rodrigo e Nogueira Mariana (2018) Construção social do estado de emergência e governança das migrações. O decreto estadual nº 24.469-E como divisor de águas, in Rosana Baeninger e João Jarochinski Silva Coords., *Migrações Venezuelanas*, Campinas, NEPO, pp. 57-67.

Salazar Noel B. (2021) Existential vs. essential mobilities: insights from before, during and after a crisis, *Mobilities*, 16 (1), pp. 20-34.

Sales Teresa (1996) Migrações de fronteira entre o Brasil e os países do Mercosul, *Revista brasileira de estudos de população*, 13 (1), pp. 87-98.

Sampaio Cynthia e Jarochinski Silva João (2018) Complexidade x Singularidade – a necessidade de outras soluções duradouras, in Rosana Baeninger e João Jarochinski Silva Coords., *Migrações Venezuelanas*, Campinas, NEPO, pp. 391-394.

Santos Gislene e Fernandes Caio (2014) O lugar do Paraná no fluxo contemporâneo das migrações internacionais, in Eduardo Faria Silva, José Antônio Peres Gediel, Silvia Cristina Trauczynski, *Direitos humanos e políticas públicas*, Curitiba, Universidade Positivo, pp. 281-294.

Sassen Saskia (2006) *Territory, Authority, Rights: From Medieval to Global Assemblages*, Princeton, Princeton University Press.

Sharma Nandita (2020) *Home Rule: National Sovereignty and the Separation of Natives and Migrants*, Durham, Duke University Press.

Sheller Mimi (2018) Theorizing Mobility Justice, *Tempo Social, revista de sociologia da USP*, 30 (2), pp. 17-34.

Stanicia Sergio Tuthill (2019) *Portaria 666 de Sergio Moro: o diabo mora nos detalhes. Carta Capital*, São Paulo, [online] last checked on 20/11/2021. URL: <https://www.cartacapital.com.br/blogs/conjunturando/portaria-666-de-sergio-moro-o-diabo-mora-nos-detalhes/>

Telles Vera (2013) *Pobreza e cidadania*, São Paulo, Programa de Pós-graduação em Sociologia da FFLCH-USP/Editora 34.

Trabalón Carina (2021) Racialización del control y nuevas migraciones: procesos de ilegalización durante la última década em la Argentina, *Périplos: Revista de Investigación sobre Migraciones*, 5 (1), pp. 207-234.

Triandafyllidou Anna (2020) Commentary: Spaces of Solidarity and Spaces of Exception at the times of Covid-19, *Int Migr.*, 58 (3), pp. 261-263.

Urry John (2007) *Mobilities*, Cambridge, Polity Press.

Velasco Soledad Alvarez (2020) (In)Movilidad en las Américas y COVID-19. Un proyecto colectivo transnacional en curso, *(Trans)Fronteiriza*, 3, pp. 9-16.

Zapata Gisela and Rosas Victoria (2020) Structural and Contingent Inequalities: The Impact of COVID-19 on Migrant and Refugee Populations in South America, *Bulletin of Latin American Research*, 39 (S1), pp. 16-22.

Svetlana Ruseishvili and Caio Fernandes

Brazilian Migration Regime and Differential Control of International Mobility during the COVID-19 Pandemic

This article examines the effects of international mobility restrictions due to the COVID-19 pandemic in Brazil from March 2020 to October 2021. We argue that a peculiar migration and border regime was established in this period, which did not totally suspend the established norms but instead enforced selective hypervigilance, placing under exception determined places and groups of migrants. We conducted an exploratory qualitative study by interviewing migrant residents and examining the totality of restrictive normative ordinances produced by the Brazilian government to control international cross-border circulation. We also explored the Federal Police data on deportations through the pandemic period. We state that there has been an excessive growth of deportations, especially in the border areas. The border closure thus created a normative basis for socio-spatial differentiation of migration control, enhancing vigilance in border zones and illegalizing migrants in non-gateway localities.

Le régime migratoire et le contrôle différentiel de la mobilité internationale pendant la pandémie de COVID-19 au Brésil

Cet article examine les effets des restrictions de la mobilité internationale dues à la pandémie de COVID-19 au Brésil de mars 2020 à octobre 2021. Nous soutenons que le régime migratoire et frontalier, mis en place dans cette période, n'a pas totalement suspendu les normes établies mais a plutôt imposé une hypervigilance sélective, plaçant sous exception des lieux et des groupes de migrants déterminés. Nous avons mené une étude qualitative exploratoire en interrogeant des résidents migrants et en examinant l'ensemble des actes normatifs restrictifs produits par le gouvernement brésilien pour contrôler la circulation transfrontalière internationale. Nous avons également exploré les données statistiques de la Police Fédérale sur les déportations pendant la période de pandémie. Nous constatons que les déportations ont connu une croissance excessive, notamment dans les zones frontalières. La fermeture des frontières a ainsi créé une différenciation socio-spatiale du contrôle des migrations, en renforçant la vigilance dans les zones frontalières et en rendant illégaux les migrants à l'intérieur du pays.

El régimen migratorio y el control diferencial de la movilidad internacional en Brasil durante la pandemia de COVID-19

Este artículo examina los efectos restrictivos de la movilidad internacional durante la pandemia de COVID-19 en Brasil entre marzo de 2020 y octubre de 2021. Argumentamos que el régimen migratorio y fronterizo que se instaló durante este periodo no suspendió totalmente las normas establecidas, sino que impuso una hipervigilancia selectiva en determinados espacios y grupos de migrantes. Realizamos un estudio cualitativo exploratorio por medio de entrevistas con residentes migrantes y examinamos la totalidad de las normas oficiales producidas por el gobierno brasileño para controlar la circulación transfronteriza internacional. Asimismo, exploramos datos de deportaciones de la Policía Federal durante el periodo de pandemia. Constatamos un crecimiento excesivo de las deportaciones, especialmente en las fronteras. Entonces, el cierre fronterizo creó una diferenciación socioespacial del control migratorio, ampliando la vigilancia en las zonas fronterizas e ilegalizando a los migrantes dentro del país.



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

« Vie privée et familiale » en temps de pandémie. Continuités et ruptures d'une politique discriminatoire : le cas de la France

“Private and Family Life” in Times of Pandemic. Continuities and Ruptures of a Discriminatory Policy: The French Case

«Vida privada y familiar» en tiempos de pandemia. Continuidades y rupturas de una política discriminatoria: el caso de Francia

Laura Odasso et Frédérique Fogel



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20140>

DOI : 10.4000/remi.20140

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 115-137

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Laura Odasso et Frédérique Fogel, « « Vie privée et familiale » en temps de pandémie. Continuités et ruptures d'une politique discriminatoire : le cas de la France », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20140> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20140>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

« Vie privée et familiale » en temps de pandémie. Continuités et ruptures d'une politique discriminatoire : le cas de la France

Laura Odasso¹ et Frédérique Fogel²

La crise sanitaire a affecté la vie des personnes en situation de migration, quand les mesures politico-administratives mises en œuvre pour contrer la COVID-19 ont touché leur accès au droit. Dans cet article, nous nous intéressons en particulier aux conséquences relevant des liens affectifs et personnels de ressortissant·e·s non européen·ne·s et de leurs proches.

Le fil rouge de nos recherches concerne la famille dans la construction de la « nation ». Nous avons montré ailleurs comment les liens affectifs et de parenté comptent pour l'admission au séjour et la naturalisation, et à quel point leur évaluation par les administrations participe de la sélection des « bon·ne·s » immigré·e·s et, ce faisant, de la discrimination des autres et de leurs proches (Odasso, 2021a, 2020 et 2016 ; Fogel, 2019). Début 2020, dès les premières mesures de l'état d'urgence sanitaire, nous observons que les situations personnelles, conjugales et familiales des personnes auprès desquelles nous enquêtons sont atteintes. Réunies par ces constats avérés tant chez des couples binationaux que des familles migrantes, nous mettons en commun nos interrogations avec l'objectif de comprendre ce que la crise sanitaire signifie pour une population assez hétérogène réunie par le dispositif d'immigration sous une même catégorie juridique, la « vie privée et familiale » selon l'expression consacrée dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Nous nous concentrons ici sur trois situations exemplaires où les attaches affectives et familiales permettent, juridiquement parlant, une régularisation sur le territoire français ou le renouvellement d'un titre de séjour, le regroupement familial et la réunion des partenaires étranger·ère·s des Français·es, en instance de mariage ou pas.

1 Chercheure à la chaire Migrations et Sociétés, Collège de France, sociologue, membre de l'Institut Convergences Migrations, 3 rue d'Ulm, 75231 Paris cedex 05 ; laura.odasso@college-de-france.fr

2 Directrice de recherche au CNRS, anthropologue, membre de l'Institut Convergences Migrations, LESC-UMR 7186, MSH Mondes, 21 allée de l'université, 92023 Nanterre cedex ; frederique.fogel@cnrs.fr

Ces situations sont issues d'une ethnographie en cours auprès de couples binationaux et de familles étrangères³ en Île-de-France, mais aussi en Auvergne-Rhône-Alpes (dans l'Ain et le Rhône), dans le Grand Est (en Alsace) et en Occitanie (dans l'Hérault). Nous suivons certaines personnes depuis plus d'une dizaine d'années, et nous en avons récemment identifié d'autres via les groupes de soutien — surtout sur Internet — qui ont émergé pendant le confinement, période de fermeture de la plupart des accueils associatifs. Nous les avons rencontrées physiquement ou en ligne afin de collecter leurs récits d'expériences avec la bureaucratie migratoire en effectuant, parallèlement, un état des lieux actualisé des mesures gouvernementales qui, en 2020 et en 2021, les ont concernées. Nous avons suivi les textes réglementaires et les pratiques administratives annoncées par décret, mais aussi par des voies plus discrètes, telles que les questions parlementaires et les tweets des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Nous avons également prêté attention au contentieux administratif et aux requêtes auprès du Conseil d'État, ainsi qu'aux réactions suscitées par ces mesures institutionnelles et juridiques auprès de juristes spécialisé·e·s et d'associations de soutien aux étrangères et aux étrangers.

En contrepoint, nous avons observé — en ligne sur Internet et hors ligne — les mobilisations d'organisations et de mouvements des conjoint·e·s et familles séparées, et de couples binationaux en attente de réunion. Nous avons enquêté dans des lieux institutionnels où se règle le sort des étrangères et des étrangers, et ajouté à nos données des éléments du débat médiatique et des statistiques officielles éclairant le point de vue des acteur·rice·s de la politique migratoire française, et qui nous amènent à interroger l'adéquation ou l'écart avec ce que nous constatons sur le terrain. Entre ce que garantit le CESEDA et concrétise l'infra-droit (Lochak, 1976) et ce que de nouvelles dispositions ont modifié depuis 2020, nos terrains révèlent des dynamiques bureaucratique-légales et des temporalités incertaines et fragmentées qui immobilisent les parcours administratifs, impactant fortement la vie personnelle et familiale de nos interlocuteurs et interlocutrices.

De fait, la gestion de la crise sanitaire a accentué des immobilités spatiales, administratives et existentielles, en exacerbant des dysfonctionnements ordinaires et des situations précaires, voire de dépendance, déjà constatés. Elle a créé de nouvelles formes d'indésirabilités, mais elle a aussi donné une visibilité à des mobilités auparavant dans l'ombre et déclenché des mobilisations sociolégales aux contours particuliers qui ont contribué à développer la conscience juridique de personnes en migration. Nous expliquons comment ces dynamiques s'inscrivent en partie dans un processus de détérioration des politiques migratoires visant les migrant·e·s et leurs familles antérieur à la pandémie, tout en laissant entrevoir des tournants inédits dans les parcours de vie et de migration, voire des parcours de vie qui inopinément sont devenus des parcours de migration.

3 Nos recherches prennent en compte « toutes » les nationalités afin de mettre à jour les dynamiques des parcours migratoires et familiaux identifiées avant et pendant la pandémie. Les ressortissant·e·s étranger·ère·s dont nous traitons dans cet article viennent d'Arménie, d'Inde, du Sénégal, de la Tunisie, du Kazakhstan, de la Birmanie et d'Algérie. Cette liste n'est donc pas exhaustive, mais représentative de nos observations : des similitudes dans ces parcours disparates sont frappantes, alors que se dégagent des spécificités nationales en relation au type de procédure administrative entamée, nous précisons ces éléments au cours du texte.

C'est ainsi l'articulation entre ce qui reste, ce qui change et ce qui s'accélère qui nous intéresse ici au prisme de la dialectique immobilisation administrative/existentielle et usages sociaux du droit jusqu'aux mobilisations légales.

Pour ce faire, nous commençons par poser l'encadrement théorique de notre propos, puis nous le contextualisons, notamment en précisant les ruptures et les continuités que connaissent les conditions légales et bureaucratiques propres aux parcours administratifs des personnes en migration autour et pendant la crise sanitaire. Cette approche macro et mésoanalytique est ensuite articulée avec une approche microanalytique qui considère des expériences et motivations individuelles et des dynamiques collectives. Ainsi, à l'aide d'études de cas relevant de la « vie privée et familiale » choisis pour leur relation aux temporalités incertaines propres à la configuration sociale, politique et administrative de 2020-2021, nous abordons ce que la gestion de la crise fait aux possibilités d'accès au droit qui découlent des relations affectives et personnelles. Ces cas éclairent la tension entre rupture et continuité dans la période pandémique et celle qui la précède. Nous concluons sur quelques propositions qui mettent en perspective la pandémie dans l'ensemble de la politique migratoire et des expériences des étranger·ère·s vivant en France.

Production légale et administrative d'une population « superflue »

La littérature a montré que l'existence de divers régimes de mobilité normalise les mouvements de certain·e·s voyageur·euse·s internationaux·les et transnationaux·les, en piégeant, voire en criminalisant d'autres personnes aspirant à quitter leur pays (Glick Schiller et Salazar, 2013 : 189). Dans nos recherches de terrain auprès de personnes sans papiers installées depuis plusieurs années sur le territoire français, auprès d'hommes et de femmes en situation administrative régulière et en attente de la décision du regroupement familial qui permettra à leur conjoint·e et à leurs enfants de les rejoindre, auprès de couples binationaux empêchés de se retrouver, se marier et vivre ensemble légalement se fait sentir l'écho du « grand partage » qui distingue dès le départ les personnes auxquelles le droit à la mobilité est reconnu par les conventions internationales. Elles possèdent les documents nécessaires pour franchir les frontières internationales et, au fil de leur vie, exercent leurs capacités, savoirs, pouvoirs, pour changer de statut et améliorer leur condition personnelle et familiale. D'autres circulent sans les papiers nécessaires et élaborent des stratégies plus risquées. Pour les premières, l'accès au territoire et au séjour en France se fait selon le visa obtenu auprès des autorités consulaires françaises dans le pays d'origine. Pour les secondes, qui ont voyagé en marge, la capacité d'agir est contrecarrée à maintes reprises. Même si les informations circulent, beaucoup n'arrivent pas à partir ou apprennent à leur arrivée en France que l'accueil y est conditionnel, et qu'il leur faudra beaucoup de patience et d'énergie pour atteindre une situation administrative régulière, laquelle demeurera précaire sous bien des aspects et pendant de longues années (Fogel, 2019).

De fait, ces personnes en mouvement sont soumises aux contrôles activés par des agent·e·s (consulaires et préfectoraux·les, personnel des compagnies aériennes, etc.) et par des instruments (lois, procédures, bases de données,

etc.) clés du dispositif migratoire au sein de ce que Rea (2017) a bien nommé une « frontière-réseau » dont l'objectif est double : faciliter le passage de certain·e·s et en bloquer d'autres, considéré·e·s comme indésirables par l'État, par l'Europe. Cette frontière opère dans des espaces multiples (consulats dans le pays d'origine, points d'entrée en Europe, sur le territoire lorsque les personnes cherchent à s'établir régulièrement) et donc, selon leurs situations et caractéristiques, les personnes en migration s'y retrouvent confrontées à répétition et parfois à des moments inattendus (Odasso, 2021b). Cette frontière s'étend jusqu'aux épreuves qui font obstacle à la réalisation des projets migratoires personnels sous la forme d'un décalage qui se répète entre « la règle » et « la réalité » : la situation de la personne, du couple, de la famille ne correspond pas exactement aux critères (juridiques, administratifs, politiques, parfois moraux) qui définissent l'accès au visa et au séjour sur le motif de la « vie privée et familiale ». La plupart des migrant·e·s font l'apprentissage des règles in situ, à mesure que leur sont opposées les exigences et les contraintes à leur mobilité, puis à leur installation par la nécessité d'obtenir un titre de séjour, qui devrait leur restituer in fine le droit à la mobilité.

Par conséquent, le parcours migratoire, entendu dans sa continuité, n'est pas uniquement un processus qui compose avec le parcours de vie des individus, fait d'étapes privées et publiques, d'interactions multiples et multiscales, et des frictions entre aspirations, motivations et contraintes, mais il s'avère être une véritable « carrière » au sens de Howard Becker. Un « processus d'apprentissage [qui], d'une part, se construit objectivement par un parcours juridico-institutionnel et socio-économique et, d'autre part, se construit aussi subjectivement, en fonction de la confrontation entre les attentes de départ et les réalités vécues au travers de l'expérience migratoire » (Martiniello et Rea, 2011). Ces dimensions objectives et subjectives sont aussi éminemment temporelles. Le temps est bien un instrument clé du gouvernement des étranger·ère·s (Cwerner, 2001), et la littérature a montré les effets néfastes des frottements entre temps institutionnels et temps biographiques sur la capacité d'agir et les projets des migrant·e·s et de leurs familles, y compris pour ceux et celles hautement qualifié·e·s (Merla et Smit, 2020).

Or, au-delà des questions sanitaires, la pandémie signifie une « période de difficultés cumulées » (Carillon *et al.*, 2020) et « ajoute de la précarité à la précarité » (Desgrées du Loû, 2020). D'une part, elle fait basculer les plus démunis vers une « désaffiliation et non-existence sociale » (Carillon *et al.*, 2020) en exacerbant des logiques préexistantes. Mais nous irons plus loin en affirmant que, d'autre part, elle brouille aussi les régimes de mobilités en immobilisant des personnes auparavant mobiles, par exemple celles qui pouvaient jusque-là bénéficier de déplacements internationaux temporaires grâce au visa touristique et ainsi réunir leur couple non marié, ou celles qui, après de longues procédures, avaient obtenu l'accord pour se réunifier. Les complications bureaucratiques dues à la gestion de la crise sanitaire, mais relevant de fait de la gestion des mobilités internationales, compliquent des parcours de vie qui semblaient, avant mars 2020, épargnés, à commencer par l'arrêt total des circulations aériennes et la fermeture des frontières lors du premier confinement. Au niveau macro du phénomène, on serait tenté de pointer un effet singulier de cette opération de contrôle de la pandémie, qui impose une interruption à toutes formes de déplacement, un temps d'arrêt qui concerne de manière identique celles et ceux qui ont formé un projet de « voyage », indépendamment de la nature de

leur projet, de leurs moyens, de leurs papiers. Cette pause n'est qu'un temps d'arrêt momentané, avant une reprise différenciée où les (in)capacités des un·e·s et des autres se manifestent à nouveau, certaines difficultés connaissant des détériorations. Ainsi, la pandémie transforme soudain des choix de vie affective en parcours migratoires : des personnes trouvent une solution pour se réunir et redessiner leur vie affective, alors que d'autres — déjà contraintes avant la crise — restent une fois de plus dans l'impasse. L'analyse détaillée des carrières migratoires au cours de ces mois de pandémie montre que nos interlocuteurs et interlocutrices connaissent après le blocage des orientations diverses qu'elles cherchent à contenir en « naviguant » (Tuckett, 2015) sur les nouvelles normes et les anciens rapports de domination inscrits dans la gestion migratoire. De fait, elles interagissent avec la loi d'immigration et ses changements, mais non exclusivement *en fonction* de ces règles. Elles intègrent aussi des comportements conformes aux normes socioculturelles du pays (Tuckett, 2018), ainsi qu'aux opportunités pratiques que les mesures laissent entrevoir, en fonction des capitaux sociaux, culturels, économiques, très inégalement répartis.

Dans ce paysage, les mobilisations sociojuridiques jouent un rôle pivot ; elles autorisent celles et ceux qui ont les moyens d'y participer et les possibilités d'en bénéficier à contrebalancer l'immobilisation administrative et ses effets délétères. Elles permettent de traduire des situations personnelles critiques en revendication ou affirmation de droit, et suscitent plus largement une conscience des droits chez les individus actifs (Lochak, 2016 ; Odasso, 2021a) et, par ricochet, sur ceux et celles qui en sont témoins. Toutefois, à l'aune de nos connaissances empiriques préalables, et de la dialectique entre immobilisation produite/ressentie et efforts de mobilisation observée pendant les étapes de la crise, nous constatons des continuités et des ruptures. Elles nous amènent à soutenir que le traitement légal et administratif des mobilités affectives et familiales a largement à voir avec la gestion d'une population considérée comme non essentielle et non désirable, « superflue » (Marks, 2011 ; Schmalz, 2017). C'est la loi elle-même — et son application — qui produit cette superfluité quand elle justifie et normalise l'exclusion de certains groupes de la jouissance d'un droit, voire quand elle considère que leur ouvrir des droits serait un risque majeur (Marks, 2011). Nous montrerons comment, tout en gardant une place aux mobilisations pour la reconnaissance des droits. À notre sens, ces dernières permettent d'élargir le regard de l'individuel au collectif et de penser « une superfluité récupérée [...] comprise comme la "présence" de ceux qui luttent pour transformer les conditions dans lesquelles la superfluité humaine est produite et reproduite » (Marks, 2011 : 1). Par ce biais, nous dépasserons l'idée univoque de la pandémie comme génératrice d'immobilisation(s) pour éclairer des microdynamiques qui, à diverses échelles et selon les configurations, révèlent des situations variables selon les temporalités de la crise et des actions pour contrecarrer le blocage.

Ruptures, continuités...

Dès les années 1990, l'immobilisation des personnes en deçà des voies d'accès au droit par la complexification et la prolongation des procédures administratives est avérée (Dauvergne, 2008). Deux aspects sont à ce propos significatifs, qui pèsent sur les parcours aussi lors du tournant de la crise sanitaire : l'accueil préfectoral et la politique de visa.

Pendant la décennie 2010, les carrières administratives étaient marquées par le contact avec diverses administrations auprès desquelles les demandeur·euse·s étaient réceptionné·e·s après des heures d'attente. Par exemple à Paris, le dossier d'une première demande de séjour était examiné une première fois à l'accueil du Centre de réception des étrangers (CRE), puis, une seconde fois, dans un bureau où était délivrée une convocation pour le dépôt du dossier à la Sous-Direction de l'Administration des étrangers de la Préfecture de police, six semaines à douze mois plus tard (en une dizaine d'années). En 2013, le rapport du député Mathias Fekl dénonce déjà les « conditions indignes » de l'accueil préfectoral. En suivant les parcours de bénéficiaires de ses permanences juridiques, la Cimade (2016) rassemble leurs témoignages dans un document au titre éloquent, *À guichets fermés. Demandes de titres de séjour : les personnes étrangères mises à distance des préfectures*. Un grand nombre de préfectures (de référence pour nos enquêté·e·s) remplace l'accès direct au guichet par l'obligation de prendre rendez-vous sur Internet (Chaoui, 2021). De fait, la dématérialisation de l'accès au droit et l'exclusion d'une partie des demandeur·euse·s potentiel·le·s ont commencé bien avant la pandémie, sous prétexte d'« améliorer l'accueil et le travail préfectoral ».

Pour limiter la circulation du virus à partir du 17 mars 2020, les administrations chargées de l'immigration sont fermées et les activités de soutien aux étranger·ère·s en présentiel interrompues. Dès la fin mars, des militant·e·s associatif·ve·s et syndicaux·les lancent des pétitions pour la régularisation des sans-papiers (Gisti, 2020b), comme mesure de protection des plus vulnérables et de celles et ceux qui, souvent, occupent des postes « essentiels » à l'économie (Brun et Simon, 2020). Des collectifs appellent fin mai à la Marche des Solidarités avec les sans-papiers (Gisti, 2020b).

Tandis que le contrôle des circulations frontalières se prolonge par l'instauration de conditions ad hoc (quarantaine, autorisation de déplacement nationale et internationale pour motifs impérieux, test de dépistage COVID), la reprise de services est scandée par d'autres mesures telles que le couvre-feu et les procédures anti-COVID dans les établissements publics qui semblent destinées à être pérennisées. Par exemple, à Paris, l'obligation d'obtenir un rendez-vous sur Internet pour commencer la procédure de première demande de titre de séjour est effective à l'été 2020. Une dizaine de rendez-vous hebdomadaires est attribuée aux procédures de régularisation alors que l'accueil au CRE avant la pandémie recevait plus de cinquante personnes par jour : cette diminution drastique montre que la plupart des opérations se joue « à guichets fermés » (Sfez, 2021). De plus, il est quasiment impossible d'obtenir le premier rendez-vous nécessaire sur le site Internet de la préfecture (Bizien-Filippi, 2021). L'alternative émane d'un groupe d'associations qui organise depuis décembre 2020 des dépôts collectifs de référés « mesures utiles » pour que les tribunaux administratifs obligent les préfectures à donner un rendez-vous aux personnes en mesure de régulariser leur situation. Plus d'une centaine de référés ont été déposés et jugés, la grande majorité des décisions condamnant les préfectures à délivrer un rendez-vous et à payer des frais (Gisti, 2019). Toutefois, lorsque le sujet est évoqué en entretien, la plupart des personnes refusent catégoriquement de passer par ce procédé qu'elles associent à une configuration où elles seraient en position d'accusées, sommées de se défendre, ce qui accentuerait les ressentis éprouvés liés à toute forme de visibilisation par démarche administrative.

Dans les différents pays, les mesures ne coïncident pas, pas plus que les instructions sanitaires et les aménagements de mobilité. L'immobilisation des institutions se fait sentir aussi dans les postes consulaires. Pour les familles séparées, les options se complexifient. La délivrance des visas touristiques utilisée par des couples transnationaux — faute d'autres motifs plus appropriés à la réalité de leur relation — est interrompue, comme la plupart des liaisons aériennes internationales. L'horizon de ces blocages étant incertain, des couples auparavant discrets commencent à faire entendre leur voix et signifier leur présence en demandant un encadrement juridique de leur situation. Mais la conjoncture est bien plus critique pour les ressortissant·e·s de pays déjà concerné·e·s par une politique de visa hautement restrictive mise en œuvre par la France au moyen de l'évaluation du risque migratoire attribué au·à la requérant·e (Infantino, 2013). S'ajoutent les difficultés inscrites dans des relations bilatérales, par exemple entre l'Algérie et la France, qui produisent des conséquences dangereuses sur les choix migratoires (Souiah, 2019). Même si une convergence va vers la restriction, l'hétérogénéité des pratiques de délivrance de visa a été pointée à plusieurs reprises par des chercheur·e·s et des associations. La pandémie ajoute de nouveaux blocages, y compris pour des visas délivrés de droit comme pour le regroupement familial. Les statistiques de la Direction générale des étrangers en France (DGEF-ministère de l'Intérieur) confortent nos observations de terrain, indiquant que la délivrance de visas s'inscrit en très nette baisse en 2020 (-79,8 %), avec un total de 712 317 visas délivrés. En leur sein, le nombre de visas de court séjour pour l'espace Schengen diminue plus encore (-82,9 %) tandis que les visas de long séjour connaissent une baisse moins marquée de 37,1 % (DGEF, 2021). En outre, en mars 2021, les arrivées directes d'étrangères et d'étrangers « en situation irrégulière » sont moindres d'environ 20 % en 2020 qu'en 2019, cette diminution étant interprétée en relation « au contexte pandémique mondial ».

Plus largement, en 2020, la délivrance de premiers titres de séjour (environ 220 535) a subi une baisse de -20,5 % par rapport à 2019. Si la famille reste le premier motif d'attribution, ces titres diminuent de 16,9 % (90 502 en 2019, 75 245 en 2020) (DGEF, 2021). Moins impactée par la fermeture de frontières, cette baisse est, selon la DGEF, moins importante que pour les autres titres, car « une partie des titres familiaux est attribuée à des personnes séjournant déjà sur le territoire », mais à quel prix ! On ne s'aventurera pas à raisonner sur la vraisemblance des chiffres en eux-mêmes, n'étant pas en mesure de rapporter la matérialité de la fermeture des guichets au travail administratif empêché ou effectué pendant les périodes de confinement et en tenant compte des autres périodes. Cependant, les statistiques de la DGEF montrent, sur plusieurs années, une diminution régulière dans la délivrance des premiers titres de séjour. La tendance baissière ne commence donc pas avec les mesures sanitaires ordonnées pour cause de pandémie, mais correspond bien à un effet technique à long terme de la politique migratoire.

Ce que la gestion de la crise fait aux relations affectives et aux familles

Depuis mars 2020, des mesures ponctuelles et des annonces successives, parfois contradictoires, se superposent à la loi migratoire et complexifient des

procédures déjà alambiquées, en ajoutant de l'incertitude à un système décisionnel lourd d'arbitraire. Elles provoquent des blocages, des reports, des allongements de délais, mais aussi des expérimentations et des formes de solidarité.

Sans viser l'exhaustivité, nous présentons dans les trois sections suivantes trois types de situations relevant de la « vie privée et familiale » qui immobilisent puis modifient les possibles sans quasiment jamais de retour à l'exacte situation « d'avant » :

- Celles et ceux qui, après des années de présence en situation administrative irrégulière, atteignent enfin le moment de soumettre une demande d'accès exceptionnel au séjour, mais ne peuvent pas le faire puisque les guichets sont fermés puis quasi inaccessibles ;
- Celles et ceux dont les démarches sont en cours, la décision n'a pas encore été prise ou communiquée, et qui sont donc immobilisé-e-s pour un temps indéterminé ;
- Celles et ceux dont la demande de regroupement familial a reçu un avis favorable après plusieurs mois, voire années, d'attente, mais auquel-le-s les consulats ne délivrent pas de visas ;
- Celles et ceux qui ne peuvent pas prouver leur relation de couple ou, au contraire, sont en instance de mariage, mais dont la continuation de leur démarche est impossible, et leur réunion est interdite, différée.

Des familles déjà sur le territoire

Dès le 17 mars 2020 et pendant plusieurs mois, les services préfectoraux d'ordinaire accessibles aux étranger-ère-s qui entament, poursuivent ou achèvent une procédure d'accès au droit ferment. À Paris, le CRE — où la procédure commençait par une visite de préaccueil, sans rendez-vous — ne reçoit plus les primodemandeur-euse-s ; leur dossier n'étant pas évalué par cette première instance, ielles ne sont plus enregistrés, ne reçoivent pas leur numéro d'étranger-ère-s, ni la convocation pour le dépôt officiel de leur demande à la Préfecture. C'est le cas de nombreux-ses étranger-ère-s qui ont enfin atteint les cinq années de présence prouvée et réuni les documents nécessaires pour accéder au séjour en tant que conjoint-e ou parent d'enfant scolarisé-e depuis au moins trois ans⁴. Les demandes et renouvellements en cours s'interrompent : les rendez-vous obtenus avant le confinement sont annulés.

Puis deux ordonnances⁵ prolongent de six mois la durée de validité de certains documents : Visa « D » de long séjour, Carte de séjour, Récépissé de demande de titre de séjour et Autorisation provisoire de séjour dont la date d'expiration était située entre le 16 mars (veille du confinement) et le 15 juin 2020. Le blocage administratif, puis la prolongation de titres qui fait du « porteur d'un titre expiré » un « étranger en règle » au « pays des papiers » (Têtu-Delage, 2009), provoquent de l'incertitude supplémentaire. Pour d'autres situations, des modifications sont progressivement apportées aux pratiques. Par exemple, au lieu de retirer en personne son titre de séjour au guichet de la préfecture, on le reçoit

4 Cf. Circulaire Valls 2012. n° NOR/INT/K/12/29185/C, Paris le 28 novembre 2012, [en ligne]. URL : http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_norintk1229185c.pdf

5 Ordonnances n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour et n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

par la poste. Pour celles et ceux qui attendent une réponse suite à l'Examen de Situation Administrative de leur première demande de titre, le délai de traitement annoncé au guichet, lors du dépôt du dossier, est officiellement de deux mois, souvent plus long. D'autres sont convoqué-e-s par téléphone ou par texto à une nouvelle date pour déposer leur dossier, ou prévenu-e-s par courrier que leur convocation pour le mois de mai est repoussée à la fin novembre, avec la suivante formule :

« Convocation. Conformément aux instructions du ministère de l'Intérieur afin de lutter efficacement contre l'épidémie de COVID-19, l'accueil du public relevant du droit au séjour au sein de la préfecture de police est suspendu depuis le 17 mars 2020. En conséquence votre rendez-vous du... est reporté à la date du... »

Le passage à la digitalisation de toutes les procédures s'installe. Au déconfinement, la plupart des services ne rouvrent pas au public. Dans un premier temps, des calendriers de conversion sont publiés, qui indiquent que tous les rendez-vous du 15 juin sont, par exemple, repoussés au 15 septembre. Cette tentative d'organisation est rapidement abandonnée au profit de l'annonce d'un traitement au cas par cas, qui exclut une part très importante des demandeuses et demandeurs non contacté-e-s au bout de plusieurs mois. En juin, l'information suivante est encore affichée sur la porte du CRE rue Truffaut (Paris) :

« Vous souhaitez faire une première demande de titre de séjour. ATTENTION : Ne vous présentez pas spontanément en CRE. En fonction de votre situation, vous serez invité à déposer votre dossier par voie dématérialisée ou à prendre rendez-vous en ligne. Pour prendre rendez-vous à la préfecture de police merci de vous connecter sur le site [...]. Ou nous contacter au 3430. »

Pendant l'été 2020, le sens des échanges s'inverse : contrairement à ce qui avait été annoncé lors du dépôt de sa demande, ce n'est plus au service de contacter le demandeur ou la demandeuse, mais à lui-elle de joindre le service, par mail ou par téléphone, pour prendre des nouvelles du traitement de son dossier et demander un nouveau rendez-vous. Ce qui vaut pour les demandes déjà déposées s'étend rapidement à tous les cas : les contacts doivent désormais passer par le téléphone (saturé...), le mail (sans réponse ou réponse automatique inadaptée...), le formulaire de demande de rendez-vous (l'agenda préfectoral sur Internet s'est rempli fin août en quelques heures...). La plupart des tentatives n'aboutissent pas, il faut répéter les manœuvres, multiplier les envois de mail, se procurer des adresses supplémentaires pour tenter de joindre différents niveaux de la hiérarchie préfectorale. Pour celles et ceux qui n'ont pas déposé leur demande avant le premier confinement, ou pour lesquelles l'opportunité en fonction de leur situation personnelle ou administrative arrive maintenant, les possibilités sont nuancées. En novembre 2020, la démarche numérisée est identifiée sous l'intitulé global Saisine des services de l'État par voie électronique (<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr>). Dans les faits, les procédures numériques sont mises en place pour les demandes « de droit ». Par exemple, en octobre 2020, à la préfecture de police de Paris, seules sont acceptées les demandes des jeunes majeur-e-s arrivé-e-s en France avant leur treizième anniversaire avec leur famille, et les demandes de titre de séjour « maladie ». En revanche, pour toutes les démarches de régularisation, autrement dit d'accès au séjour délivré « à titre exceptionnel », selon le pouvoir d'appréciation du préfet, les rendez-vous sont délivrés au compte-gouttes, nécessitant des heures et

des heures d'essais, sur plusieurs semaines. L'immense majorité des multiples connexions aboutit à cette réponse : « Il n'existe plus de plages horaires libres pour votre demande de rendez-vous. Veuillez recommencer ultérieurement ». Le temps perdu à essayer d'obtenir un rendez-vous sur Internet pousse de nombreuses personnes à être hors délai, hors-la-loi. Auparavant, les discussions au guichet comptaient aussi dans la décision.

L'exemple du parcours migratoire et de la carrière administrative d'une famille arménienne, réfugiée à Paris depuis 2010, montre comment les effets de la pandémie sur la gestion préfectorale prolongent la politique migratoire en place. À l'arrivée, les parents demandent l'asile. La famille est logée dans un « hôtel social », les enfants sont scolarisé-e-s, la fille à l'école primaire, le garçon au collège. La famille se déplace pour l'approvisionnement, la messe dominicale, les contacts avec des associations d'aide et d'apprentissage du français. L'assistante sociale de l'école fait le lien avec le Réseau éducation sans frontières (RESF). En 2011, les parents sont débouté-e-s de la demande d'asile, et leur recours à la Cour nationale du droit d'asile rejeté en 2011. Atteignant la majorité en 2013, le fils aîné du couple, Yohan (étudiant en lycée professionnel) doit demander un titre de séjour, le premier dans sa famille. Sa mère et sa sœur, Noémie, constituent son dossier ; son père, sans-papiers, prend place à cinq heures dans la file d'attente devant le CRE ; Yohan le rejoint juste avant l'ouverture, et une accompagnatrice de RESF prend la relève pour les démarches au guichet. Yohan, arrivé en France après ses treize ans et de parents en situation administrative irrégulière, ne remplit aucun des critères pour un titre « vie privée et familiale ». Il demande un titre « étudiant » pour continuer sa formation et entamer son apprentissage en alternance. La procédure prend près de deux ans, pendant lesquels il poursuit ses études. Il obtient sa première carte en 2015 alors que ses parents déposent leurs propres demandes en tant que « parents d'enfant scolarisé », et obtiennent leurs titres de séjour.

Le titre étudiant de Yohan est renouvelé chaque année après plusieurs mois de démarches. Il enchaîne les contrats d'apprentissage, obtient plusieurs diplômes, trouve un CDI dans la restauration et commence son changement de statut d'étudiant à salarié pendant sa période d'essai, fin 2018, par un mail demandant un rendez-vous à la préfecture. Début 2019, le changement de statut n'a pas encore abouti, le jeune homme est encore sous récépissé de demande de titre de séjour, son contrat de travail n'est pas confirmé. Mi-2019, il est encore sous récépissé : il trouve un contrat dans l'aide à la personne, produit des fiches de paye. Son récépissé est renouvelé plusieurs fois et prolongé pour raison de crise sanitaire jusqu'en octobre 2020. Mais son contrat se termine par le décès de l'employeur. Yohan ne retrouve plus de travail : le secteur de la restauration est frappé par les mesures sanitaires, confinements et couvre-feu. Quand l'activité reprend, personne n'est embauché avec un récépissé. La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi décide début 2020 de ne pas valider le changement de domaine professionnel (de la restauration au *care*). Ainsi, fin 2020, Yohan reçoit une Obligation de Quitter le Territoire Français, qu'il conteste au tribunal administratif avec l'aide d'un avocat.

À l'automne 2020, sa sœur, Noémie (lycéenne), récemment majeure, commence ses propres démarches. Elle est arrivée avant ses treize ans, ses parents sont

en règle, sa scolarité est excellente, elle a conservé tous les documents requis : plusieurs mois sont pourtant nécessaires pour suivre sur le site Internet de la préfecture les instructions parfois contradictoires, trouver le bon formulaire, le remplir, joindre les documents scannés. Elle obtient un rendez-vous en présentiel à l'été 2021, juste avant son dix-neuvième anniversaire, pour déposer officiellement sa demande.

Fin 2020, les parents atteignent leurs cinq ans en situation administrative régulière : ce renouvellement est l'occasion de demander la carte de résident valable dix ans. Apparemment, obtenir un rendez-vous pour renouvellement sur le site de la Préfecture n'est pas plus difficile qu'avant la crise sanitaire, il faut juste un peu plus de patience. Alors qu'au guichet leur est remis un récépissé de demande de titre de séjour valable trois mois et annoncé un délai de deux mois avant la convocation pour le retrait de leur prochaine carte, le temps passe sans qu'ils ne reçoivent d'information. C'est finalement à eux de contacter le service par Internet pour demander une prolongation du récépissé. Au guichet, plusieurs explications sont suggérées : « *la COVID qui prolonge toutes les procédures* » (en comparaison, et depuis que les modalités numériques sont stabilisées, l'examen des demandes d'accès de droit ne prend pas autant de temps ; mais leur ancien statut de sans-papiers continue, cinq ans après leur régularisation, à ralentir le traitement de leurs demandes) ; « *la décision n'a pas encore été prise, la demande est remontée* » (ce qui signifie « remontée » auprès du cabinet du Préfet, alors que les documents rassemblés ne posaient aucun problème lors du dépôt et que l'agent préfectoral n'avait émis aucun doute sur le résultat) ; « *ah, le dossier de votre fils est en cours d'examen, c'est peut-être plus long que prévu...* ». Effectivement, il est fréquent que les membres d'une même famille, qui ont traversé ensemble les épreuves d'un parcours migratoire hors accès direct au droit, subissent une dissociation administrative alors qu'ils considèrent « faire famille », comme le prouvent leur quotidien, leur solidarité, leurs affects. Mais dès que le statut administratif de l'un des membres présente des « failles », toutes et tous se retrouvent associé-e-s malgré les différences de statut et de motif d'accès au droit. Ce qui se produisait déjà avant la crise sanitaire : une jeune fille indienne arrivée en France avant sa treizième année, demandant son premier titre de séjour, se voit maintenue sous récépissé pendant un mois supplémentaire au prétexte que ses parents, sans-papiers juste régularisés, n'ont pas encore fourni leurs premières fiches de paye et leur inscription au système général d'assurance maladie (Fogel, 2015). Cette stratégie depuis longtemps installée dans les pratiques administratives vise à exercer une pression sur les demandeur-euse-s pour les maintenir dans une situation précaire. Pendant la pandémie, cette pratique s'accroît.

La voix de ces personnes en grande précarité administrative ne se fait presque jamais entendre publiquement, à l'exception d'événements particuliers (Siméant, 1998). Pendant la pandémie, elle se fait percevoir par personnes interposées, par les actions des associations de défense du droit des étranger-ère-s ou des avocat-e-s militant-e-s qui dénoncent la dématérialisation comme forme d'ultime mise à distance des guichets, et qui essayent de multiplier les recours en tant que forme résiduelle de militance légale.

Regroupement familial

« Les détenteurs d'un visa D regroupement familial ne sont pas autorisés actuellement à franchir la frontière. Le visa sera délivré à la réouverture. »⁶

Depuis mars 2020, plusieurs membres de familles dont la demande de regroupement familial avait été approuvée après des mois d'examen, ont reçu ces messages type du poste consulaire français dans leur pays d'origine alors qu'il-elle-s attendaient un visa long séjour pour se rendre en France et retrouver leur conjoint-e, en raison du fait que leur pays était classé par la France comme « zone active de circulation du COVID-19 ». C'est le cas de Mamadou (trente-huit ans, Sénégalais, détenteur d'une carte de séjour pluriannuelle salarié, agent de nettoyage) qui dépose en 2018 à la préfecture de Montpellier une demande de regroupement familial au bénéfice de son épouse, Aya. Elle demande un visa au consulat de Dakar en avril 2019. Après presque deux ans de procédure, en mars 2020, la préfecture autorise la venue d'Aya. Mais un mois plus tard, le consulat annonce la suspension de la délivrance du visa en raison de la pandémie. Les membres de familles de résident-e-s étranger-ère-s ne sont pas, en fait, inclus-es dans la catégorie des personnes pouvant se rendre en France, même après la réouverture partielle des frontières en juillet 2020 (Gisti, 2020a). Ce blocage des visas est fondé sur une instruction non publiée du Premier ministre du 15 août 2020 précisant les catégories de personnes autorisées par dérogation à entrer sur le territoire. Selon la Cimade, le Gisti, la Ligue des droits de l'Homme, l'Association des Avocats pour la Défense du droit des étrangers et le Syndicat des avocats de France, cette instruction « n'a jamais été mise en ligne et est donc inapplicable, inopposable et réputée abrogée quatre mois après sa signature en application des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration » (requête en référé suspension, Conseil d'État, Juge des référés, art. L521-1 du Code de justice administrative).

C'est sur cette base — parmi d'autres arguments — qu'en décembre 2020, ces associations déposent un recours en annulation et un référé suspension au Conseil d'État demandant la suspension puis l'annulation du gel de la délivrance des visas. Le groupe en ligne *Regroupement Familial Conjoint de résidents* suit de près cette requête collective portée au nom des familles séparées. Créé en septembre 2020, ce groupe se définit comme un « Collectif qui lutte contre la discrimination que subissent plusieurs personnes résidentes étrangères en France privées de leurs familles ». Pour soutenir l'action en justice, il organise des manifestations à Paris, devant le Conseil d'État, en septembre 2020 puis fin décembre 2020 et en janvier 2021 sous la revendication : « Conjointes de résidents sans visa. Tous ensemble ! ! ! ». Les pancartes expriment leur ressenti de discrimination : « J'espère que vous passez de bonnes vacances avec votre famille. Je n'ai pas vu la mienne depuis 15 mois » ou encore « Darmanin m'a mis à l'isolement sans ma famille pendant 9 mois, et pourtant je n'ai jamais eu de COVID-19 ». Le contentieux semble le seul moyen de sortir de l'impasse dont ces familles se disent « victimes ». Toutefois, une autre action est menée pour sensibiliser plus largement et hors des institutions juridiques classiques aux situations d'immobilisation et de séparation prolongées. De nombreuses

6 Mail du consulat général de France à Alger posté sous forme de capture d'écran en avril 2020 sur la page du groupe en ligne observé pendant le terrain.

affiches circulent en ligne. L'une résume plusieurs dénonciations, « *la durée d'étude des dossiers dépasse les 24 mois* » ; « *l'inégalité des droits entre les conjoints de résidents et conjoints de Français* » ; « *mon enfant me manque ! Je n'ai même pas pu assister à l'accouchement* » ; « *dépression, angoisse, familles séparées, avenir sombre, nous ne vivons plus, nous souffrons, aidez-nous !* » ; « *pour la COVID la France avait besoin de moi ! J'étais là. Aujourd'hui j'ai besoin d'elle, elle est où la France ?* » ; autour d'une revendication principale : « *Je suis seul aidez-moi ! ! Ne me privez pas de ma famille ! Où est le droit à l'union ? Où est la France des égalités ?* ».

Ces slogans, parmi d'autres, résument les effets émotionnels néfastes et le sentiment de différenciation, de mise à l'écart vécu par ces conjoint·e·s et familles séparées dont certain·e·s étaient considéré·e·s comme des travailleur·euse·s essentiel·le·s lors du premier confinement, résidaient en France depuis longtemps, payaient des impôts et, cependant, se sentaient dans une position profondément inégale, de discrimination par rapport aux citoyen·ne·s français·e·s. De plus, l'obtention d'un accord pour le visa de regroupement familial est un processus administratif long et compliqué. Comme le dit Aziz (trente-trois ans, Tunisien, en attente de réunion avec sa femme, Samia, qui, entre temps, a accouché d'une petite fille, Leila) :

« La pandémie est arrivée comme une cerise sur le gâteau dans une situation déjà compliquée... le regroupement familial prend des mois et des mois, c'est déjà épuisant. »

En réponse aux référés présentés, le Conseil d'État dans sa décision du 21 janvier 2021 suspend la décision gouvernementale, car il considère que « l'administration [...], n'apporte pas d'élément permettant de regarder le flux en cause, minime au regard de la population du pays, comme étant de nature à contribuer de manière significative à une augmentation du risque de brassage et à un risque de "contamination exponentielle" » (Conseil d'État, Juge des référés, 21/01/2021, n° 447878). Cette mesure « portait donc une atteinte grave à la vie familiale normale des intéressés et à l'intérêt supérieur des enfants » (Gisti, 2021a). De fait, la semaine suivante, le certificat international de voyage est mis à jour avec la catégorie « Ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour délivré au titre du regroupement familial des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire apatrides ». Les consulats de France à l'étranger commencent à délivrer des visas. Il aura fallu des mois d'immobilisation administrative et existentielle pour ces familles, ainsi qu'une action en justice et plusieurs mobilisations.

Couples binationaux en instance de mariage ou pas

« Avant la pandémie, on n'existait pas, un couple non marié non pacsé [...] qui ne vit pas sous le même toit, sans avoir un chat, un chien, pour beaucoup des couples c'était un choix, un mode de vie, on se voit tous les trois mois et cela n'empêche pas que la relation, elle, est sérieuse ! Du coup, nos vieux politiques ont découvert tous ces couples qui existaient depuis des années qui voyageaient essentiellement sous visa touristique pour se retrouver et qui ne faisaient pas nécessairement de projet de mariage... eh ben, ils ont découvert ça et je pense que ça les a fait chier, ça les a bien emmerdés, voilà. » (Michel)

En octobre 2019, lors d'un voyage au Kazakhstan, Michel (soixante-et-un ans, Français, gérant d'une entreprise d'informatique, divorcé) rencontre Aliya. Leur relation continue et ils décident de vivre entre les deux pays jusqu'à la retraite de Michel, puis de s'installer ensemble au Kazakhstan. Commerciale, avec deux enfants nés d'une union précédente, Aliya, cinquante ans, travaillera encore une dizaine d'années. Pourtant « *la pandémie a accéléré les choses et nous a fait prendre des décisions inattendues, car c'est toute une question de passeports forts et de passeports faibles. Et Aliya a un passeport faible !* », explique Michel. Après une nouvelle rencontre au Kazakhstan en janvier 2020, Aliya obtient un visa touristique pour venir en France le 15 mars 2020. Mais après les annonces gouvernementales et au vu de l'incertitude de la situation, le couple s'accorde pour que Aliya reste auprès de ses enfants. La France se confîne, et le Kazakhstan ferme ses frontières aux visiteur·euse·s, excepté aux membres de familles des nationaux·les. Le couple se trouve alors dans une impasse plus longue qu'imaginée. Comme l'extrait introductif de Michel le suggère, aucun cadre légal n'est prévu pour ces couples francoétrangers qui ne sont ni mariés, ni pacsés, ni concubins, sans motif impérieux pour les déplacements internationaux. Lorsque le tourisme s'arrête et que les visas touristiques ne sont plus délivrés, ils se retrouvent immobilisés.

Pour essayer de débloquent la situation, Michel s'approche d'un groupe né en ligne au printemps 2020, qui réunit des centaines des couples séparés par la pandémie, cherchant comme lui « *à faire bouger les choses* » en « *faisant du bruit sur les réseaux sociaux et les médias* » (Daniel, trente ans, ingénieur, en couple avec Heng, Birmane), contactant des député·e·s et le gouvernement pour faire valoir leur droit en tant que Français·e en couples binationaux. En juillet 2020, ce groupe devient LovelsNotTourism du fait de la diffusion rapide de cette expression et hashtag sur les réseaux sociaux et qui résonne dans les médias de nombreux pays du monde où ces couples rencontrent une entrave à leurs projets de vie. En France, le groupe se divise rapidement, des divergences étant apparues entre les responsables sur les répertoires et les modalités d'action. Le premier groupe, LovelsNotTourism, veut attaquer de front le gouvernement en saisissant le Conseil d'État afin d'obtenir le droit de réunion pour les couples (une cagnotte est constituée pour payer un avocat). Le second groupe, LovelsNotTourism - couples francoétrangers — dont Michel et Daniel sont désormais administrateurs — préfère la stratégie du dialogue avec les autorités. À la suite d'une manifestation organisée en juillet 2020 à Paris, une délégation du second groupe est reçue par le ministère de l'Intérieur et celui des Affaires étrangères, ministères en charge de l'immigration, bien que — comme le notent des interviewé·e·s — les restrictions qui touchent ces couples soient davantage justifiées par des raisons sanitaires. Le gouvernement accepte d'instaurer un laissez-passer en août 2020 afin que les couples puissent temporairement se réunir. Cependant, la délivrance de ce titre de voyage est soumise à des critères restrictifs qui permettent à l'État français de valider le « bon » couple avant le départ du·de la conjoint·e étranger·ère, opérant de fait un tri discriminant entre les potentiel·le·s visiteur·euse·s (Pawlotsky, 2021). Les couples doivent prouver une relation de plus de six mois avant le début de la pandémie, avec au moins une rencontre en France, et un billet de retour du partenaire étranger dans son pays. Et le laissez-passer ne remplace pas le visa. Les ressortissant·e·s d'un pays tiers dont l'entrée en France est soumise au visa doivent demander le laissez-passer pour franchir la frontière et aussi le visa pour entrer et rester sur

le territoire au maximum trois mois. Aucun laissez-passer n'est délivré en août, la chaîne de validation des dossiers étant trop compliquée : le dossier doit être envoyé au Consulat de France du pays d'origine du partenaire étranger, validé par la subdivision des visas à Nantes, puis la décision finale relève du Centre interministériel des crises (CIC), unité spéciale du ministère de l'Intérieur. En septembre 2020, la procédure est modifiée et la validation par le CIC éliminée. Quelques laissez-passer sont délivrés en automne et jusqu'à la fermeture temporaire de la procédure en février 2021, annoncée par un tweet du ministère. Cependant, plusieurs couples n'obtiendront jamais de réponse et d'autres, une réponse négative avec la mention « cette décision est définitive, elle ne peut pas faire objet d'un recours ». Ce qui était faux, comme Henri, avocat, l'explique :

« Les ministres ont dit clairement qu'il y avait cette procédure qui allait être mise en place, et on peut se fonder là-dessus [...] même un tweet ou un discours à l'oral peut valoir décision à partir du moment où ça donne des droits aux individus ; et même lorsqu'on ne reçoit pas de réponse dans les deux mois après la demande c'est un refus implicite et du coup on considère qu'une décision implicite est née et l'on peut faire un recours. Mais ça peu de personnes le savent, car ils pensent tous qu'il faut un papier officiel, etc., alors il n'y a eu presque aucun recours. »

De fait, comme Daniel l'observe, « c'est la décision du prince, et ce laissez-passer a exclu beaucoup de couples qui ont dû trouver une solution alternative ». C'est le cas notamment de Michel et Aliya. Ne remplissant pas les conditions d'obtention du laissez-passer, ils se renseignent pour se rencontrer dans un pays tiers où les deux peuvent entrer sans visa, la Turquie, en septembre 2020. Puis, du fait du « passeport faible » d'Aliya, le couple décide de se marier pour simplifier leurs rencontres. Si la venue d'Aliya en France s'avère complexe, Michel, en tant qu'époux d'une Kazakhe, pourrait se rendre dans le pays. Fin 2020, après le conseil d'un avocat, Aliya et Michel se marient en Ukraine en payant 800 dollars. Ce pays russophone facilite les démarches de transcription du mariage au Kazakhstan, ce qui permettra à Michel de demander un visa « conjoint long séjour » auprès de l'ambassade du Kazakhstan à Paris. Toutefois, depuis janvier 2021, la France interdit le départ pour des pays tiers sauf motifs impérieux et comme son mariage n'est pas reconnu en France, il ne peut pas faire valoir cette raison. Pour faire retranscrire le mariage, il a besoin d'une dérogation, car le couple n'a pas demandé un Certificat de capacité à mariage (CCAM) obligatoire pour les cérémonies contractées à l'étranger. Cela prend plusieurs mois et plusieurs enquêtes, ce qui était déjà le cas avant la pandémie.

La situation est certes plus simple pour les partenaires ressortissant·e·s de pays qui ne nécessitent pas de visa pour la France. Plusieurs stratégies sont suggérées dans les groupes en ligne pour contourner la limitation des entrées en France, notamment la route par Eurostar depuis Londres (jusqu'à fin janvier 2021) et des arrivées via Lisbonne ou Dublin, par un vol intraeuropéen. De fait, la zone de libre circulation laisse des failles dans le système de contrôle des entrées, d'autant plus que les attestations demandent le pays de départ du voyageur ou de la voyageuse et non pas sa nationalité. Michel observe :

« Dans LovelsNotTourism on sait bien que pour qui a besoin de visa c'est plus difficile, c'est une double peine ; et encore, il ne faut pas être naïf, si on arrive de Los Angeles et si on arrive de Bamako, ce n'est pas la même chose ! »

Le cas de couples franco-algériens est particulièrement éclairant à ce sujet. Comptant pour plus du tiers des membres du groupe LovelsNoTourism, la particularité de leurs situations les conduit à constituer un groupe à part portant un intitulé assez significatif, Couples franco-algériens-Les Oubliés. Flore (quarante-six ans, enseignante de FLE, divorcée), en couple depuis presque cinq ans avec Aziz (trente-huit ans, enseignant en Algérie, célibataire), résume la question en observant que, d'abord, les Algérien·ne·s en France sont régis par les normes particulières des accords d'Évian et, ensuite, que l'Algérie, depuis le début de la crise sanitaire, a totalement fermé ses frontières, y compris à ses propres ressortissant·e·s. Ce qui, de fait, rend impossible la délivrance d'un laissez-passer, car le retour au pays du·de la partenaire algérien·ne est exclu.

« Toutes les solutions alternatives pour nous étaient sans intérêt et, ensuite, c'est vrai que malgré tout on était très nombreux dans le groupe, mais on ne se sentait pas du tout mis en avant. Hum, je comprends la position des autres... le fait que notre conjoint soit originaire du Maghreb ou d'Afrique est connoté négativement au niveau de la société française en général et donc pour faire bouger les choses au niveau médiatique et politique ils ne pouvaient pas nous mettre en avant et donc ils mettaient en avant les couples franco-russes, franco-canadiens, et même franco-Amérique du Sud et nous on se sentait très isolés et on ne parlait jamais de nos cas. Et donc à un moment donné, il y a eu des frottements, et c'est pour ça qu'un autre groupe a été fondé. » (Flore)

À l'origine du nom du collectif, Couples franco-algériens-Les Oubliés, ce ressenti de stigmatisation rejoint le constat que ni la France ni l'Algérie ne se préoccupent du sort de ces couples-là. La circulation étant interrompue entre les deux pays, les ressortissant·e·s algérien·ne·s n'arrivent pas à obtenir des laissez-passer pour retrouver leurs partenaires. Mais les membres continuent de multiplier les tentatives pour résoudre cette immobilité. De fait, la crise de la COVID a ajouté des contraintes à une situation déjà compliquée : un véritable problème de délivrance de visa par les consulats de France en Algérie existe depuis longtemps. Aziz, par exemple, le compagnon de Flore, n'avait pu venir en France qu'une seule fois, mais il n'a plus jamais obtenu de visa avec le même dossier.

Othmane (trente-huit ans, compagnon de Sarah depuis 2018, aide-soignante de trente-six ans) travaillait à la douane et avait démissionné en vue de son projet de couple (les fonctionnaires de l'État algérien ne pouvant pas épouser une étrangère). En 2019, Othmane demande un visa touristique pour venir passer Noël avec Sarah et ses enfants né·e·s d'une union précédente. Le visa est refusé. Othmane a une sœur qui vit en France, son grand-père est français et ses parents ont vécu en France. Il décide alors d'entamer une demande de nationalité française en décembre 2019, qui lui est refusée en septembre 2020. Entre-temps, Sarah décide de partir en Algérie avec ses deux enfants en février 2020. Le couple commence les démarches pour un CCAM afin de pouvoir contracter le mariage en Algérie puis le retranscrire en France. Après une enquête très poussée et des entretiens séparés, l'une à la mairie en France et l'autre au consulat de France à Alger, en novembre 2020, le couple reçoit le CCAM par mail puis en papier, par la poste. Mais entre-temps, l'Algérie a fermé ses frontières, et les Algérien·ne·s ne sont pas autorisé·e·s à entrer en France. Ainsi la démarche de mariage d'Othman et Sarah est bloquée, l'instance de mariage ne rentrant pas dans les motifs impérieux de circulation internationale.

La situation évolue au printemps 2021, en conséquence des deux actions légales déclenchées par un autre groupe, Déblocage mariage mixte collectif : Couples binationaux francoétrangers. Ce groupe, né d'une scission du groupe des Oubliés pour divergence de point de vue sur les droits à la vie familiale, mise sa lutte sur la situation des couples en instance de mariage. On peut lire sur sa présentation en ligne :

« Ce groupe est créé pour que le gouvernement français ne fasse plus barrage à nos mariages sous prétexte de la pandémie COVID-19 et ses variants et délivre le visa mariage comme dans les autres pays (exemple : les États unis) pour les couples binationaux concubin de Français. La situation d'un futur conjoint de Français n'est pas différente que celle d'un conjoint de Français qui se voit obtenir un visa ? Et fait partie de l'attestation d'entrée en France. Le virus ne connaît pas les frontières. L'amour oui, alors que le mariage est un engagement pour la vie ! »

Sont cités aussi les articles des déclarations universelles qui protègent la liberté matrimoniale. De fait, la situation de l'administratrice du groupe (en couple franco-algérien) et de quatre autres couples sert d'argument à un référé suspension — co-porté avec l'association Les Amoureux au ban public — déposé au Conseil d'État. Étonnamment, le Conseil d'État répond favorablement⁷ : du point de vue juridique, le blocage de procédure de mariage est disproportionné et injustifiable par les risques sanitaires ; les arguments sont similaires à ceux de l'ordonnance relative au visa pour regroupement familial. Le Conseil d'État enjoint aux autorités de procéder à l'enregistrement et au traitement des demandes de visa en vue de se marier en France avec un·e Français·e. De fait, même si le référé est d'application immédiate, le gouvernement n'a pas donné suite à la décision du Conseil d'État pendant un temps long, faisant craindre aux couples le pire puisque « *le gouvernement joue la montre* » (Flore). Tous les couples francoétrangers dont les bans sont publiés pour un mariage en France pourront bénéficier de cette procédure, toutefois, ce visa n'est pas délivré automatiquement. Sarah cherche à comprendre sa situation spécifique et celle de plusieurs autres couples, qui notamment ont déjà entamé une procédure de mariage au pays en ayant un CCAM. Pourrait-elle entamer une nouvelle procédure en France ? Des avis contradictoires circulent sur les réseaux sociaux concernant la possibilité de passer d'une procédure à l'autre ; les échanges sur les groupes en ligne deviennent de véritables espaces de partage d'expérience et de soutien légal, mais aussi humain pour surmonter l'immobilisation et la séparation de couples. Ces incertitudes sont aussi alimentées par le silence administratif des consulats au sujet de cette procédure. Enfin, le 25 mai 2021, le ministère de l'Intérieur déclare en réponse à une question parlementaire (Question n° 37208) que la délivrance des visas pour se marier en France est désormais possible. Cependant, il faut encore demander un laissez-passer dérogatoire, car le mariage n'est pas une « raison impérieuse » pour accéder au territoire français.

Cette victoire juridique ne satisfait pas complètement tous les couples et les associations, car de fait, elle ramène au centre de la délivrance d'un droit à la mobilité et à la vie familiale, la question du mariage qui sera donc le sésame

⁷ Conseil d'État, Juge des référés, Ordonnance n° 450884 du 9 avril 2021.

pour dépasser l'immobilisation. Flore dit : « *nous n'étions pas spécialement pour le mariage, d'autant plus que nous sommes les deux divorcés* ». Plusieurs partenaires en couple avec des Algérien·ne·s admettent se résoudre au mariage, car d'autres formes d'union ne sont pas reconnues au pays, mais la plupart des couples rencontrés — et notamment ceux actifs auprès de deux groupes LovelsNotTourism — mentionnent ce décalage entre leur choix d'union et l'obligation à l'instituer pour obtenir des droits (Donzelot, 2005 ; Salcedo Robledo, 2015). Des personnes qui n'avaient jamais envisagé de s'installer en France à long terme décident de le faire, après un mariage (plus rarement un PACS) conclu rapidement lorsqu'elles ont pu retrouver leur partenaire. Leurs parcours deviennent migratoires : elles resteront en situation irrégulière et accumuleront les preuves de vie commune pendant plusieurs années pour demander une carte « vie privée et familiale » conjoint·e de Français·es. Les mesures de franchissement des frontières internationales et la situation sanitaire étant trop incertaines, les couples ont peur d'être séparés à nouveau. Comme Daniel l'observe :

« Plus l'État français met de contraintes, plus les gens vont essayer de trouver des moyens de détourner, d'autant plus que ces contraintes ne sont pas harmonisées au niveau européen. Et puis, les politiciens mettent des contraintes pour empêcher les gens de venir, plus une fois qu'elles sont sur le territoire français plus elles veulent vouloir y rester et se maintenir illégalement. On aurait une règle simple on va dire logique je suis sûr qu'on aurait moins de personnes qui se maintiendraient sur le territoire français. »

Or, puisque le mariage avec un·e Français·e n'était pas inscrit parmi les motifs impérieux et en raison des nombreux dysfonctionnements, des critères discrétionnaires selon les consulats et des retards dans l'instruction des demandes des visas mariage, le groupe Déblocage visa mariage saisit à nouveau le Conseil d'État et gagne en juin 2021. Ces victoires légales sont importantes et donnent de l'espoir aux couples binationaux. Cependant, plusieurs interviewé·e·s sont pessimistes sur l'avenir des mesures prises en temps de pandémie : des hiérarchies de désirabilité entre les nationalités des conjoint·e·s de Français·e·s persistent, et pour les couples non mariés, la mise en place temporaire du laissez-passer était une action à court terme qui laisse peu d'espoir aux partenaires ne désirant pas se marier ou se pacser. Michel observe :

« La COVID a été un prétexte pour fermer les frontières. Le gouvernement a fait ses calculs électoraux, ils vont perdre une poignée d'électeurs en bloquant des couples et tant pis pour eux, mais ils vont en gagner beaucoup plus de l'autre côté. Je fais toujours le parallélisme avec le vaccin, peu de cas critiques pour un grand bénéfice ! »

En conclusion

Après dix-huit mois de crise sanitaire, le bilan de l'accès au droit à la « vie privée et familiale » est variable selon les positions des personnes, des couples et des familles dans le parcours migratoire, leurs carrières administratives et les phases techniques (fermeture, immobilisation, reprise). Les difficultés bureaucratiques constituent autant d'obstacles dans la vie quotidienne, affective, relationnelle, professionnelle des étranger·ère·s, dans leurs capacités d'agir et d'envisager l'avenir. Observées au plus près, ces situations procèdent des effets de l'immobilisation institutionnelle qui a valu, un temps, pour toutes et tous, et

des transformations imposées lors de la reprise qui a, de nouveau, discriminé graduellement des catégories particulières. Dans ce contexte, il est évident que les mouvements de personnes relèvent moins d'un problème de santé publique que du contrôle des accès au territoire français, voire des installations des personnes considérées « superflues ».

En temps de pandémie, la loi demeure la loi, ce qui change c'est « l'accès à l'accès » : pour les personnes dont les procédures ont abouti, mais qui ne sont pas en mesure d'accéder aux documents ; pour celles dont la procédure est en cours, mais dont l'attente se prolonge ; pour les personnes en situation administrative irrégulière, dont le dossier est complet, mais qui sont dans l'incapacité de déposer leur demande faute d'attribution d'un rendez-vous numérique ; pour les couples binationaux empêchés de se réunir et de choisir les modalités de leur relation ; pour les familles obligées à la prolongation du mode transnational avant de pouvoir se retrouver. Notre analyse montre que ces différentes situations sont inégalement visibilisées, et même les mobilisations et les revendications au nom du droit suggèrent une hiérarchisation des configurations familiales désirables.

Or les événements que ces personnes ont traversés depuis le début de l'ère COVID ne tranchent pas radicalement avec les orientations de la gestion migratoire en cours depuis plusieurs décennies. Pour elles, l'accueil préfectoral et la politique de visa en temps de pandémie ressemblent à une variation sur le même thème : les outils sont les mêmes, de la mise à distance jusqu'à la numérisation totale et l'absence de communication transparente en passant par la fermeture de l'accueil. Les possibilités de demande de régularisation sont réduites, et à travers le remplacement de la file d'attente en présentiel par une file d'attente numérique, la différence numérique entre les personnes souhaitant déposer leur demande de titre de séjour et celles admises à le faire s'est invisibilisée. De plus, apparemment, les jugements des tribunaux administratifs considérant comme illégale l'absence d'alternative à la dématérialisation n'ont aucun effet sur les pratiques préfectorales. Le recul n'est pas encore suffisant pour estimer si une telle rupture d'égalité (Gisti, 2021b) s'installe durablement comme outil de la procédure (de restriction) d'accès au droit.

La reprise progressive (après la phase critique de la crise) ne s'est pas reconfigurée sur le modèle précédent, et la pandémie est loin d'être jugulée. La gestion des migrant·e·s et des personnes que la crise a transformées en migrantes ne connaîtra pas plus de « retour en arrière » (sans évoquer le « monde d'avant ») que différents autres champs sociaux dont la pandémie a accéléré la réforme, le « quoi qu'il en coûte » signifiant principalement l'affirmation de la « société de contrôle » (Deleuze, 2003) et l'augmentation de la précarité. En temps de pandémie, et à travers les modalités choisies par le pouvoir exécutif pour gérer la situation, le dysfonctionnement constitue véritablement un mode de gestion d'une pénurie organisée destiné à détourner des bénéficiaires de leur accès au droit. Ce qui n'est pas un « accident contingent », mais se situe dans un continuum matériel et politique : en élargissant la focale, il apparaît que tout renvoie aux conséquences de la politique migratoire sur le parcours migratoire et sur la condition migrante. Faire famille à distance comme en présence, dans l'incertitude accentuée par la gestion de la crise sanitaire, exige à la fois de la constance et de l'adaptation. Des savoir-faire et des savoir-être dont notre approche par

la parenté et les liens affectifs montre l'importance. L'expérience des couples binationaux, sommés de favoriser un modèle matrimonial institué plutôt qu'un mode de conjugalité choisi, et exigeant des preuves de vie commune, d'engagement, d'égalité, etc. que bien des couples nationaux seraient en peine de fournir tant les modes et les formes de vie ont changé depuis plusieurs décennies. On retrouve bien là l'une des conséquences prévisibles d'un état de « crise », qui faute d'activer de nouveaux possibles, mobilise un « retour des normes ».

Références bibliographiques

Bizien-Filippi Samuel (2021) À guichets fermés. Les personnes étrangères mises à distance des préfectures, in Laure Camaji, Lisa Caravon, Lola Isidro, Laurene Joly et Claire Magord Coords., *Journées d'études, Usagers et usagères face à la dématérialisation des services publics*, IFG-IRIS, [en ligne]. URL : <https://dematsp.hypotheses.org/category/journees-detudes>

Brun Solène et Simon Patrick (2020) L'invisibilité des minorités dans les chiffres du Coronavirus : le détour par la Seine-Saint-Denis, *De Facto*, 19, [en ligne]. URL : <http://icmigrations.fr/2020/05/15/defacto-019-05/>

Carillon Séverine, Gosselin Anne, Coulibaly Karna, Ridde Valéry and Desgrées du Loû Annabel (2020) Immigrants facing Covid 19 containment in France: An Ordinary Hardship of Disaffiliation, *Journal of Migration and Health*, 1-2 (10032), [online]. URL: <https://doi.org/10.1016/j.jmh.2020.100032>

Chaoui Sabah (2021) La dématérialisation des services préfectoraux en matière de titre de séjour. Une mise en péril des droits des étrangers, in Laure Camaji, Lisa Caravon, Lola Isidro, Laurene Joly et Claire Magord Coords., *Journées d'études, Usagers et usagères face à la dématérialisation des services publics*, IFG-IRIS, [en ligne] consulté le 20/10/2021. URL : <https://dematsp.hypotheses.org/category/journees-detudes>

Cwerner Saulo B. (2001) The Times of Migration, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 27 (1), pp. 7-36.

Donzelot Jacques (2005 [1977]) *La police des familles*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Dauvergne Catherine (2008) *Making People Illegal: What Globalization Means for Migration and Law*, Cambridge, Cambridge University Press.

Desgrées du Loû Annabel (2020) Être confinée en hôtel social ou en centre d'hébergement d'urgence, *De Facto*, 18, [en ligne]. URL : <http://icmigrations.fr/2020/04/07/defacto-018-03/>

Deleuze Gilles (2003 [1990]) Post-scriptum sur les sociétés de contrôle, *Pourparlers* (1972-1990), Paris, Les Éditions de Minuit, pp. 240-247.

DGEF (2021) *Statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française*, Paris, Ministère de l'intérieur, [en ligne] consulté le 20/10/2021. URL : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Inforessources/Etudes-et-statistiques/Chiffres-cles-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite/Derniers-chiffres-cles>

Fogel Frédérique (2019) *Parenté sans papiers*, La Roche sur Yon, Dépayage.

Fogel Frédérique (2015) Rhythm and blues de sans papiers parisiens, in Michèle Baussant, Irène Dos Santos, Évelyne Ribert et Isabelle Rivoal Éd.s, *Migrations humaines et mises en récit mémorielles. Approches croisées en anthropologie et préhistoire*, Nanterre, Presses Universitaires Paris Ouest, pp. 343-367.

Gisti (2021a) *Recours contre le refus de visas pour regroupement familial motivés par la pandémie de Covid-19*, [en ligne] consulté le 03/05/2021. URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article6530>

Gisti (2021b) *Rendez-vous nos rendez-vous !*, [en ligne] consulté le 20/05/2021. URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article6595>

Gisti (2020a) *Gel des visas de regroupement familial et de réunification familiale des réfugiés : des associations et des personnes concernées saisissent le Conseil d'État*, [en ligne] consulté le 03/05/2021. URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article6532>

Gisti (2020b) *Régularisation des sans-papiers : une revendication relancée en période d'urgence Covid-19*, [en ligne]. URL : <https://www.gisti.org/spip.php?article6383>

Gisti (2019) *Prise de rendez-vous en préfecture pour les personnes étrangères impossible via internet : comment faire ?*, [en ligne] consulté le 03/05/2021. URL : <https://www.gisti.org/spip.php?article6229>

Glick Schiller Nina and Salazar Noel B. (2013) Regimes of Mobility across the Globe, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39 (2), pp. 183-200.

Infantino Federica (2013) Gouverner les frontières ou appliquer des droits ? Le contrôle des mariages aux consulats de Belgique, d'Italie et de France à Casablanca, *Migrations Société*, 150, pp. 79-94.

La Cimade (2016) *À guichets fermés. Demandes de titres de séjour : les personnes étrangères mises à distance des préfectures*, [en ligne] consulté le 10/05/2021. URL : https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/03/La_Cimade_A_Guichet_Fermes_16032016.pdf

Lochak Danièle (2016) Les usages militants du droit, *La Revue des droits de l'homme*, 10, [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/2178>

Lochak Danièle (1976) Observations sur un infra-droit, *Droit social*, 5, pp. 43-50.

Martiniello Marco et Rea Andrea (2011) Des flux migratoires aux carrières migratoires, *SociologieS* [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3694>

Marks Susan (2011) Law and the Production of Superfluity, *Transnational Legal Theory*, 2 (1), pp. 1-21.

Merla Laura and Smit Sarah (2020) Enforced temporariness and skilled migrants' family plans: examining the friction between institutional, biographical and daily timescales, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, [online]. URL: <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1857228>

Odasso Laura (2021a) Family Rights-Claiming as Act of Citizenship: An Intersectional Perspective on the Performance of Intimate Citizenship, *Identities*, 28 (1), pp. 74-92.

Odasso Laura (2021b) Negotiating Legitimacy: Binational Couples in the face of Immigration Bureaucracy in Belgium and Italy, *Anthropologica*, 63 (1), [online]. URL: <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021273>

Odasso Laura (2020) Les implications du dispositif d'immigration : pratiques de définitions et de redéfinitions publiques et privées des intimités binationales en France et en Belgique, *Enfances Familles Générations*, 34, [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/efg/9714>

Odasso Laura (2016) *Mixités conjugales. Discrédits, résistances et créativité dans les familles avec un partenaire arabe*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Pawlotsky Aurélie (2021) Le laissez-passer pour les couples francoétrangers. Quelle réalité du droit au respect de la vie privée et familiale en période d'état d'urgence sanitaire ?, *La Revue des droits de l'homme*, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.4000/revdh.11676>

Rea Andrea (2017) The Network-Border: The Articulation of Mobility and Immobilisation, in Laure-Anne Bernes, Hassan Bousetta and Caroline Zickgraf Eds., *Migration in the Western Mediterranean: Spaces, Mobilities and Borders*, London, Routledge, pp. 32-51.

Salcedo Robledo Manuela (2015) L'injonction au mariage. Le parcours d'un couple binational, *Mouvements*, 2 (82), pp. 20-27.

Sfez Anthony (2021) À guichets fermés, *La Revue des droits de l'homme*, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.4000/revdh.11259>

Schmalz Dana (2017) Global Responsibility Sharing and the Production of Superfluity in the Context of Refugee Protection, in Stefan Salomon, Lisa Heschl, Gerd Oberleitner and Wolfgang Benedek Eds., *Blurring Boundaries: Human Security and Forced Migration*, Nijhoff, Brill, pp. 23-47.

Siméant Johanna (1998) *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po.

Souiah Farida (2019) "My Visa Application Was Denied, I Decided to Go Anyway." Interpreting, Experiencing, and Contesting Visa Policies and the (Im)mobility Regime in Algeria, *Migrations and Society*, 2 (1), pp. 68-80.

Têtu-Delage Marie-Thérèse (2009) *Clandestins au pays des papiers*, Paris, La Découverte.

Tuckett Anna (2018) *Rules, Paper, Status. Migrants and Precarious Bureaucracy in Contemporary Italy*, Stanford, Stanford University Press.

Tuckett Anna (2015) Strategies of Navigation. Migrants' Everyday Encounters with Italian Immigration Bureaucracy, *The Cambridge Journal of Anthropology*, 33 (1), pp. 113-128.

Laura Odasso et Frédérique Fogel

« Vie privée et familiale » en temps de pandémie. Continuités et ruptures d'une politique discriminatoire : le cas de la France

Cet article interroge l'impact des mesures de lutte contre la COVID-19 sur le droit à la vie familiale en France. Fermeture de l'accueil préfectoral, gel de la délivrance des visas pour regroupement familial et clôture des frontières internationales laissent des familles dans l'impasse. Des personnes sur le territoire voient s'éloigner l'espoir d'une régularisation, d'autres en attente de réunification voient se dilater le temps de leur séparation. Des mesures gouvernementales complexes se sont succédé, le recours aux pratiques légales exceptionnelles (référé) est devenu courant, et des mobilisations collectives diverses se sont développées. L'analyse de l'*immobilisation* administrative et de ces *mobilisations* révèle une amplification des inégalités dans l'accès au droit et de la visibilité de certaines catégories. Ces dynamiques s'inscrivent dans la continuité d'une dégradation du droit des étrangers, antérieure à la crise sanitaire.

“Private and Family Life” in Times of Pandemic. Continuities and Ruptures of a Discriminatory Policy: The French Case

This article examines the impact of the measures to contain COVID-19 on the right to family life in France. The shutdown of prefectural reception facilities, the freezing of visas for family reunification and the closure of international borders leave families at a dead end. Some people already in the country are seeing the hope of regularisation fade away, while others waiting for reunification are seeing the time of their separation getting longer. While several complex government measures have followed one another, the recourse to exceptional legal practices (i.e.: summary proceedings) has become common, some collective mobilisations have emerged. The analysis of the administrative immobilisation and of these mobilisations reveals an amplification of the inequalities in accessing the law and of the visibility of certain categories. These dynamics reflect the ongoing deterioration of the rights of foreigners prior to the health crisis.

«Vida privada y familiar» en tiempos de pandemia. Continuidades y rupturas de una política discriminatoria: el caso de Francia

Este artículo examina el impacto de las medidas de lucha contra la COVID-19 sobre en el derecho a la vida familiar en Francia. El cierre de la acogida en las prefecturas, la congelación de los visados de reagrupación familiar y el cierre de las fronteras internacionales dejan a las familias en una situación sin solución posible. Algunas personas en el país ven cómo se desvanece la esperanza de regularización, otras que esperan la reunificación ven cómo se dilata el tiempo de su separación. El gobierno ha tomado una sucesión de medidas complejas decisiones, el recurso de prácticas jurídicas excepcionales se ha convertido en algo habitual y han tenido lugar diversas movilizaciones colectivas. El análisis de la «inmovilización» administrativa y de estas movilizaciones revela un aumento de la desigualdad en el acceso a la ley y la visibilidad de ciertas categorías. Estas dinámicas se inscriben en la continuidad de un deterioro de los derechos de los extranjeros iniciado mucho antes de la crisis sanitaria.



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

“Private and Family Life” in Times of Pandemic, Continuities and Breaks in a Discriminatory Policy: The Case of France

« Vie privée et familiale » en temps de pandémie. Continuités et ruptures d'une politique discriminatoire : le cas de la France

« Vida privada y familiar » en tiempos de pandemia. Continuidades y rupturas de una política discriminatoria: el caso de Francia

Laura Odasso and Frédérique Fogel

Translator: Alexandra Poméon O'Neill and Katherine Booth



Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/remi/21859>

DOI: 10.4000/remi.21859

ISSN: 1777-5418

This article is a translation of:

« Vie privée et familiale » en temps de pandémie. Continuités et ruptures d'une politique discriminatoire : le cas de la France - URL : <https://journals.openedition.org/remi/20140> [fr]

Publisher

Université de Poitiers

Printed version

ISBN: 978-23-81940-21-2

ISSN: 0765-0752

Electronic reference

Laura Odasso and Frédérique Fogel, ““Private and Family Life” in Times of Pandemic, Continuities and Breaks in a Discriminatory Policy: The Case of France”, *Revue européenne des migrations internationales* [Online], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, Online since 02 January 2024, connection on 13 February 2023. URL: <http://journals.openedition.org/remi/21859> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/remi.21859>

This text was automatically generated on 13 February 2023.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

"Private and Family Life" in Times of Pandemic, Continuities and Breaks in a Discriminatory Policy: The Case of France

« Vie privée et familiale » en temps de pandémie. Continuïtés et ruptures d'une politique discriminatoire : le cas de la France

« Vida privada y familiar » en tiempos de pandemia. Continuidades y rupturas de una política discriminatoria: el caso de Francia

Laura Odasso and Frédérique Fogel

Translation : Alexandra Poméon O'Neill and Katherine Booth

- 1 The health crisis impacted the lives of people in migration situations, when the political-administrative measures implemented to address COVID-19 affected their access to the law. In this article, we focus on the consequences of such measures for the emotional and personal ties of non-European nationals and their loved ones.
- 2 The main theme running through our research concerns the family in the construction of the "nation". Elsewhere, we have shown the role played by emotional and kinship ties in obtaining permission to stay and naturalisation, and the extent to which their evaluation by the authorities contributes to the selection of "good" immigrants and, thus, to discrimination against others and their loved ones (Odasso, 2021a, 2020 and 2016; Fogel, 2019). At the beginning of 2020, with the adoption of the first measures in the context of the health emergency, we observed that the personal, marital and family situations of the people we were studying were affected. These findings, which applied to both binational couples and migrant families, prompted us to come together and to pool our questions with the aim of understanding the implications of the health crisis for a rather heterogeneous population, grouped together by the immigration system in the same legal category, "private and family life", according to the expression enshrined in the French *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile* (Code

on the Entry and Residence of Foreigners and the Right to Asylum – CESEDA). We focus here on four examples of situations in which, from a legal perspective, emotional and family ties allow regularisation on French territory, the renewal of a residence permit, family reunification and the reuniting of foreign partners with French nationals, whether or not they are in the process of getting married.

- 3 These situations are derived from an ongoing ethnography of binational couples and foreign families¹ in Île-de-France, but also in Auvergne-Rhône-Alpes (Ain and Rhône), Grand Est (Alsace) and Occitanie (Hérault). We have been following some of these people for over a decade, while others have been identified recently through (mainly online) support groups that emerged during lockdown, when most of the association-run reception centres were closed. We met with them physically or online to collect their accounts of experiences with migration-related bureaucracy, while carrying out an updated assessment of the government measures that applied to them in 2020 and 2021. We monitored the regulations and administrative practices announced by decree, but also through more discreet channels, such as parliamentary questions and tweets from the Ministries of the Interior and Foreign Affairs. We also focused on administrative law proceedings and petitions to the *Conseil d'État* (Council of State), as well as reactions to these institutional and legal measures among specialised lawyers and associations supporting foreign nationals.
- 4 At the same time, we observed the (online and offline) mobilisation of organisations and movements of separated spouses and families, and of binational couples waiting to be reunited. We carried out surveys in the institutional places where the fates of foreign women and men are decided and supplemented our data with elements from the media debate and official statistics that shed light on the perspective of those involved in French migration policy, and that lead us to question whether they are in line with, or diverge from, our observations in the field. From the guarantees of the CESEDA, implemented in administrative regulations (Lochak, 1976), to the changes brought about by new provisions adopted since 2020, our fieldwork reveals bureaucratic-legal dynamics and uncertain and fragmented temporalities that immobilise the administrative process, strongly impacting the personal and family life of our interviewees.
- 5 The management of the health crisis accentuated spatial, administrative and existential immobility, by exacerbating the ordinary dysfunctions and situations of precariousness, or dependence, already observed. It created new forms of undesirability, but also gave visibility to mobility that had previously been in the shadows and triggered sociolegal mobilisation with specific features that contributed to developing the legal awareness of people in migration situations. We show that these dynamics are in part linked to a process of deterioration in the migration policies directed at migrants and their families which predates the pandemic, while at the same time reveal new twists and turns in life and migration pathways, or life pathways that unexpectedly became migration pathways. In this paper we therefore focus on the interconnection between what remains, what has changed and what has been accelerated, through the prism of the dialectic of administrative/existential immobilisation and social uses of the law including legal mobilisation.
- 6 We begin by setting out the theoretical framework of our argument. We then put it into context, in particular by identifying the continuities and breaks in the legal and bureaucratic conditions that apply to the administrative pathways of people in

migration situations in and around the health crisis. This macro- and meso-level analysis is then interlinked with a microanalytical approach that considers individual experiences and motivations, and collective dynamics. Thus, using case studies relating to "private and family life" chosen for their relevance to the uncertain temporalities inherent in the social, political and administrative configuration of 2020-2021, we address how the management of the crisis affects the possibilities of access to the law arising from emotional and personal relationships. These cases shed light on the tension between breaks and continuities in the pandemic period and that preceding it. We conclude with some proposals that put the pandemic into perspective within the overall migration policy and the experiences of foreign nationals living in France.

Legal and Administrative Production of a "Superfluous" Population

- 7 The literature shows that the existence of various mobility regimes normalises the movements of certain international and transnational travellers, while trapping and even criminalising others who aspire to leave their country (Glick Schiller and Salazar, 2013: 189). In our fieldwork with undocumented migrants who have been living in France for several years, or with men and women in a regular administrative situation awaiting the decision on family reunification to enable their spouses and children to join them, or with binational couples who are unable to reunite, marry and live together legally, there is an echo of the "great divide" that distinguishes from the outset those whose right to mobility is recognised by international conventions. They have the necessary documents to cross international borders and, over the course of their lives, use their skills, knowledge and competence to change their status and improve their personal and family situation. Others circulate without the necessary documents and devise more risky strategies. For the former, access to the territory and residence in France depends on the visa obtained from the French consular authorities in the country of origin. For the latter, who have travelled on the margins, the capacity to act is repeatedly thwarted. Although information circulates, many do not manage to leave, or learn on arrival in France that reception is conditional, and that it will take a great deal of patience and energy to achieve a regular administrative situation, which will remain precarious in many respects and for many years (Fogel, 2019).
- 8 These people on the move are subject to checks activated by agents (consular and prefectural officials, airline staff, etc.) and by key instruments (laws, procedures, databases, etc.) in the migration system, within what Rea (2017) has aptly termed the "network border", the purpose of which is twofold: to facilitate the passage of some people and to block others who are considered undesirable by the state, and by Europe. This border operates in multiple spaces (consulates in the country of origin, points of entry into Europe, on the territory when people seek to settle in a regular situation) and therefore, depending on their situations and characteristics, people in migration situations find themselves repeatedly confronted with it, sometimes at unexpected times (Odasso, 2021b). This border extends to the challenges that stand in the way of personal migration projects, in the form of a recurring discrepancy between "rules" and "reality": the situation of the individual, couple or family does not correspond precisely to the criteria (legal, administrative, political, sometimes moral) that define access to visas and residence on the grounds of "private and family life". Most migrants

learn the rules in situ, as they are confronted with the requirements and constraints of their mobility, and then of their settlement in relation to the need to obtain a residence permit, which should ultimately restore their right to mobility.

- 9 Consequently, the migratory pathway, seen as a continuum, is not only a process that is part of the individual's life pathway, made up of private and public stages, multiple and multiscalar interactions, and frictions between aspirations, motivations and constraints, but is a real "career" in Howard Becker's terms. It is a "learning process [which] is constructed objectively through a legal-institutional and socio-economic pathway, and subjectively through the contrast between initial expectations and the realities of the migratory experience". (Martiniello and Rea, 2011). These objective and subjective dimensions are also eminently temporal. Time is a key instrument in the management of foreign nationals (Cwerner, 2001), and the literature has shown the harmful effects of the friction between institutional time and biographical time on the capacity to act and the projects of migrants and their families, including those who are highly qualified (Merla and Smit, 2020).
- 10 Beyond health-related issues, the pandemic represents a "time of cumulative hardship" (Carillon *et al.*, 2020) and "adds precariousness to precariousness" (Desgrées du Loû, 2020). On the one hand, it tipped the most disadvantaged people into "a 'disaffiliation zone' marked by social non-existence" (Carillon *et al.*, 2020: 4), by exacerbating pre-existing logics. However, we go further to observe that, on the other hand, it confuses mobility regimes by immobilising previously mobile people, for example those who were formerly able to enjoy international travel on a temporary basis using a tourist visa and thus reunite as an unmarried couple, or those who, after lengthy procedures, had obtained authorisation for reunification. The bureaucratic complications caused by the management of the health crisis, but which are in fact part of the management of international mobility, complicated life pathways that seemed, before March 2020, to be spared, starting with the total halt of air travel and the closure of borders during the first lockdown. At the macro level of the phenomenon, it is tempting to identify a singular effect of this operation to control the pandemic, which imposed an interruption on all forms of circulation, a pause that affected all those who had made plans to "travel" in the same way, regardless of the nature of their plans, their means or their documents. This pause was only a momentary break, before a differentiated resumption where the (in)capacities of each individual became apparent again, with some of the difficulties getting worse. Thus, the pandemic suddenly transformed personal life choices into migratory pathways: some people found a solution to reunite and reshape their emotional life, while others — who were already constrained before the crisis — were once again at an impasse. An in-depth analysis of migration careers during the months of the pandemic shows that our interviewees experienced different policy orientations after the blockage, which they tried to control by "navigating" (Tuckett, 2015) the new norms and old relations of domination embedded in migration management. Indeed, they interact *with* immigration law and its changes, but not exclusively *according to* these rules. They also incorporate behaviours that conform to the socio-cultural norms of the country (Tuckett, 2018), as well as to the practical opportunities that can be seen in the measures, depending on highly unevenly distributed social, cultural and economic capital.
- 11 In this context, socio-legal mobilisation plays a pivotal role; it enables those who have the means to engage in it, and the possibilities to benefit from it, to counteract

administrative immobilisation and its deleterious effects. It makes it possible to turn critical personal situations into claims or assertions of rights, and more broadly to raise awareness of rights among those involved (Lochak, 2016; Odasso, 2021a) and, in turn, among those who witness such mobilisation. However, based on our prior empirical knowledge, and on the dialectic between produced/perceived immobilisation and mobilisation efforts observed during the various stages of the crisis, we note both continuities and breaks. This leads us to argue that the legal and administrative handling of emotional and family mobility is very much connected to the management of a population considered non-essential and undesirable, "superfluous" (Marks, 2011; Schmalz, 2017). It is the law itself – and its application – that produces this superfluity by justifying and normalising the exclusion of certain groups from the enjoyment of a right, or even by considering that granting them rights would entail major risks (Marks, 2011). We will show how it does this, while maintaining a space for mobilisation aimed at the recognition of rights. In our view, such mobilisation makes it possible to broaden the focus from the individual to the collective and to consider "reclaimed [...] superfluity, understood as the 'in-the-wayness' of those struggling to transform the conditions in which human superfluity is produced and reproduced" (Marks, 2011: 1). In this way, we go beyond the univocal idea of the pandemic as a generator of immobilisation to shed light on microdynamics which, on different scales and depending on configurations, reveal situations that vary according to the temporalities of the crisis and actions to counteract the blockage.

Continuities and Breaks...

- 12 Since the 1990s, the immobilisation of people outside the channels of access to the law, by rendering administrative procedures more complex and protracted, has been documented (Dauvergne, 2008). Two aspects are significant here, which had an impact on individual pathways when the health crisis hit: reception at prefectural facilities and visa policy.
- 13 During the 2010s, administrative careers were characterised by contact with various administrative bodies which received applicants after hours of waiting. For example, in Paris, a first-time application for residence was initially examined at the reception desk of the *Centre de réception des étrangers* (reception centre for foreign nationals – CRE), then, a second time, in an office where a summons was issued to lodge the application at the *Sous-Direction de l'Administration des étrangers* (Sub-Directorate of the Administration for foreign nationals) of the *Préfecture de police*. Over an observation period of approximately ten years the duration of this process increased from six weeks to twelve months. In 2013, a report by MP Mathias Fekl denounced the "disgraceful conditions" of prefectural reception. Cimade (2016) monitored the pathways of those using its legal advice services and gathered their testimonies in a document with a telling title, *À guichets fermés. Demandes de titres de séjour : les personnes étrangères mises à distance des préfectures* (At closed reception desks. Applications for residence permits: foreign nationals distanced from prefectures). Many prefectures (among those used by our interviewees) are replacing direct access to the front office with the obligation to make an appointment online (Chaoui, 2022). Indeed, the digitalisation of access to the law and the exclusion of some potential applicants began long before the pandemic, on the pretext of "improving reception and the work of the prefecture".

- 14 From 17 March 2020, in order to limit the circulation of the virus, immigration administrative offices were closed and in-person support activities for foreign nationals were suspended. From the end of March, association and trade union activists launched petitions for the regularisation of undocumented migrants (Gisti, 2020b), as a measure to protect the most vulnerable and those who often hold jobs that are "essential" to the economy (Brun and Simon, 2020). At the end of May, collectives called for a march in solidarity with undocumented migrants (Gisti, 2020b).
- 15 While the control of border movements was extended through the introduction of ad hoc conditions (quarantine, national and international travel authorisation for compelling reasons, COVID test), the resumption of services was marked by other measures such as curfews and anti-COVID procedures in public facilities, which seemed destined to be made permanent. For example, in Paris, the obligation to obtain an appointment online to start the procedure for a first-time application for a residence permit came into force in the summer of 2020. Only a dozen weekly appointments were allocated for regularisation procedures, whereas, prior to the pandemic, the CRE reception desk saw more than fifty people a day: this drastic reduction shows that most operations are carried out "at closed reception desks" (Sfez, 2021). Moreover, it is almost impossible to obtain the required initial appointment on the prefecture's website (Bizien-Filippi, 2022). Since December 2020, a group of associations has been organising an alternative solution: collective filings of summary applications for "necessary steps" at the administrative courts to compel prefectures to give an appointment to people who are in a position to regularise their situation. More than one hundred summary applications have been filed and decided, with the vast majority of decisions ordering prefectures to issue an appointment and pay costs (Gisti, 2019). However, when the subject was raised in interview, most interviewees categorically refused to use this process, which they perceived as putting them in the position of an accused person, summoned to defend themselves, accentuating the difficult feelings associated with any form of visibility through administrative procedures.
- 16 In the various countries, measures did not correspond, nor did the health-related instructions or mobility arrangements. The immobilisation of institutions was also evident in consular posts. For separated families, the options became more complex. The issuance of tourist visas, used by transnational couples (for want of grounds more suited to the reality of their relationship), was interrupted, as were most international air connections. With the future of these obstacles uncertain, formerly discreet couples began to make their voices heard and to make their presence known by demanding a legal framework for their situation. However, the situation was far more serious for nationals from countries who were already affected by a highly restrictive visa policy implemented by France on the basis of a migratory risk assessment of the applicant (Infantino, 2013). In addition, there were the existing difficulties in certain bilateral relations, for example between Algeria and France, which had harmful consequences for migratory choices (Souiah, 2019). Although there is a general tendency towards restriction, the heterogeneity of visa issuing practices has been repeatedly highlighted by researchers and associations. The pandemic added new obstacles, including in relation to the issuance of visas as of right such as those for family reunification. Statistics from the *Direction générale des étrangers en France* (General Directorate for Foreign Nationals in France, Ministry of the Interior – DGEF) confirm our field observations, indicating that the number of visas issued fell sharply in 2020 (-79.8%),

with a total of 712,317 visas issued. Within this number, short-stay visas for the Schengen area decreased even more (-82.9%), while long-stay visas fell less sharply by 37.1% (DGEF, 2021). Furthermore, in March 2021, direct arrivals of foreign nationals "in an irregular situation" were about 20% lower in 2020 than in 2019, a decrease understood to be related to "the global pandemic context".

- 17 More generally, in 2020, the issue of first-time residence permits (approximately 220,535) fell by 20.5% compared to 2019. Although the family remains the main ground for granting such permits, they decreased by 16.9% (90,502 in 2019, 75,245 in 2020) (DGEF, 2021). Given that these permits are less affected by the closure of borders, according to the DGEF this decrease is less significant than for other permits, as "a proportion of family permits are allocated to people already residing in the territory", but at what price! We will not attempt to comment on the reliability of the figures themselves, as we are unable to establish the relationship between the closure of front offices and the administrative work prevented or carried out during periods of lockdown, compared to other periods. However, the DGEF statistics from the past several years show a steady decline in the issuance of first-time residence permits. The downward trend did not begin with the health-related measures introduced as a result of the pandemic, but rather corresponds to a long-term technical impact of migration policy.

The Effects of Management of the Health Crisis on Emotional Relationships and Families

- 18 Since March 2020, ad hoc measures and successive, sometimes contradictory, announcements have been superimposed on migration law and have complicated already convoluted procedures, adding uncertainty to a decision-making system fraught with arbitrariness. Such measures have led to blockages, postponements and longer delays, but also to experimentation and forms of solidarity.
- 19 Without seeking to be exhaustive, we present in the following sections four types of "private and family life" situations which immobilise and then modify the possibilities, with hardly any prospect of returning to exactly the same situation as "before":
- Those who, after years of being in an irregular administrative situation, finally reach the point of submitting an application for exceptional leave to remain, but cannot do so because the front offices are closed, then almost inaccessible;
 - Those whose applications are in progress, but the decision on which has not yet been taken or communicated, and who are therefore immobilised for an indefinite period;
 - Those whose application for family reunification has been approved after several months, or even years, of waiting, but to whom the consulates do not issue visas;
 - Those who cannot prove their relationship as a couple, or are in the process of getting married, but for whom it is impossible to pursue this step, and their reunion is prohibited, postponed.

Families Already on the Territory

- 20 From 17 March 2020, for several months, the prefectural services usually accessible to foreign nationals who initiate, pursue or conclude a procedure to gain access to the law, closed. In Paris, the CRE, where the procedure used to start with a pre-reception

visit, without an appointment, stopped receiving first-time applicants. As their file was not assessed by this first instance body, they were no longer registered, nor did they receive their foreign national identification number, nor the summons for the official filing of their application at the Prefecture. This was the case for many foreign nationals who had finally acquired the five years of proven presence and the necessary documents to be granted residency as a spouse or parent of a child who has been in school for at least three years.² Applications and requests for renewal in progress were interrupted: appointments obtained before the lockdown were cancelled.

- 21 Then two orders³ extended the validity of certain documents by six months: long-stay "D" visas, residence permits, documents proving receipt of residency applications (*récépissé*) and provisional residence permits whose expiry date was between 16 March (the day before the lockdown) and 15 June 2020. The administrative blockage, and then the extension of permits, which made the "holder of an expired permit" a "documented foreign national" in the "land of documents" (Têtu-Delage, 2009), caused additional uncertainty. With regard to other situations, changes to existing practices were gradually introduced. For example, instead of collecting a residence permit in person in the front office of the prefecture, the applicant received it by post. For those waiting for a response following the *Examen de Situation Administrative* (Administrative Status Review) of their first application for a permit, the processing time announced in the front office when the application was submitted was officially two months, often longer. Others were summoned by telephone or text message to submit their application on a new date, or notified by post that their summons to attend in May had been postponed until the end of November, with the following wording:

"Summons. In accordance with the instructions of the Ministry of the Interior, in order to fight effectively against the COVID-19 epidemic, the reception at the *Préfecture de police* of members of the public in matters relating to the right to stay has been suspended since 17 March 2020. Therefore, your appointment on... has been postponed to the following date..."

- 22 The transition to digitalisation of all procedures set in. When lockdown ended, most services did not reopen to the public. Initially, conversion schedules were published, indicating, for example, that all appointments on 15 June had been postponed until 15 September. This attempt at organisation was quickly abandoned and replaced by the announcement of case-by-case processing, which excluded a very large proportion of applicants who had not been contacted after several months. In June, the following information was still posted on the door of the CRE on rue Truffaut (Paris):

"First-time applicants for a residence permit. ATTENTION: Do not go to the CRE on your own initiative. Depending on your situation, you will be invited to submit your application by electronic means or to make an appointment online. To make an appointment at the *Préfecture de police*, please go to the website [...]. Or contact us on 3430."

- 23 During the summer of 2020, the direction of exchanges was reversed: contrary to the information given when the application was submitted, it was no longer the service's responsibility to contact the applicant, but the applicant's responsibility to contact the service, by email or telephone, to ask for an update on the processing of his or her file and to request a new appointment. The procedure that applied to applications already submitted was rapidly extended to all cases: contact had to be made by telephone (permanently busy), e-mail (no reply or an inappropriate automatic reply), and an appointment request form (the online prefectural schedule filled up at the end of

August in a few hours). Most attempts were unsuccessful, and the steps had to be repeated, e-mails had to be resent several times, and additional addresses had to be obtained to try to reach different levels of the prefectural hierarchy. For those who had not submitted their application before the first lockdown, or those for whom, due to their personal or administrative situation, the opportunity to do so arose at that time, possibilities were limited. In November 2020, the digitised procedure was identified under the overall heading *Saisine des services de l'État par voie électronique* (Electronic application to government services, <http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr>). In practice, digital procedures were put in place for applications as of right. For example, in October 2020, at the Paris *Prefecture de Police*, only applications from young people who had reached the age of majority and arrived in France before their thirteenth birthday with their families, and applications for residence permits on the grounds of "sickness" were accepted. On the other hand, for all applications for regularisation, in other words, access to "exceptional" leave to remain, at the discretion of the prefect, appointments were issued in dribs and drabs, necessitating many hours of attempting to obtain one, over several weeks. The vast majority of multiple connections resulted in this response: "There are no more free time slots for your request for an appointment. Please try again later". The time wasted trying to get an appointment online meant that many people were outside the time limit, and therefore outside the law. In the past, discussions in the front office were also taken into account in the decision.

- 24 The example of the migratory pathway and administrative career of an Armenian family, who had been refugees in Paris since 2010, shows the way in which the effects of the pandemic on prefectural management represented an extension of existing migration policy. On arrival, the parents applied for asylum. The family was accommodated in an emergency accommodation centre, the children went to school, the girl to primary school, the boy to secondary school. The family went out for supplies, Sunday mass, and contacts with associations providing assistance and teaching French language. The school's social worker put them in contact with the *Réseau éducation sans frontières* (RESF). In 2011, the parents' asylum application was rejected, and their appeal to the National Court of Asylum was dismissed in 2011. The couple's eldest son, Yohan (a student at a vocational college), reached the age of majority in 2013 and had to apply for a residence permit, the first in his family. His mother and sister, Noémie, put together his file; his father, who was undocumented, joined the queue in front of the CRE at five o'clock in the morning; Yohan met up with him just before it opened, and a support worker from RESF took over for the procedures in the front office. Yohan, who arrived in France after his thirteenth birthday and whose parents were in an irregular administrative situation, did not meet any of the criteria for a "private and family life" permit. He applied for a "student" permit to continue his education and start a dual apprenticeship course. The procedure took almost two years, during which he continued his studies. He obtained his first permit in 2015, when his parents submitted their own applications as "parents of schoolchildren", and obtained their residence permits.
- 25 Yohan's student residence permit was renewed each year after months of procedures. He took on a series of apprenticeship contracts, obtained several diplomas, found a permanent contract in the catering sector and began changing his status from student to employee during his trial period at the end of 2018, by sending an email to request

an appointment at the prefecture. At the beginning of 2019, the change of status had not yet been successfully completed: the young man had a *récépissé* granting him a temporary right to residency pending completion of the residency application procedure, and his work contract had not been confirmed. In mid-2019, while the *récépissé* was still valid, he found a contract in the personal care sector and was able to show pay slips. The *récépissé* was renewed several times and extended on the grounds of the health crisis until October 2020. But his contract came to an end following the death of his employer. Yohan was unable to find work: the catering sector was struck by health-related measures, lockdowns and curfews. When business resumed, no one with a *récépissé* was hired. At the beginning of 2020, the Regional Directorate for Business, Competition, Consumer Affairs, Labour and Employment issued a decision refusing to approve the change of professional activity (from catering to care). As a result, at the end of 2020, Yohan received an Obligation to Leave French Territory, which he contested at the administrative court with the support of a lawyer.

- 26 In autumn 2020, his sister, Noémie (a high school student), who had recently reached the age of majority, started her own application process. She had arrived in France before her thirteenth birthday, her parents were in a regular situation, her school grades were excellent, and she had all the required documentation: however, it took her several months to follow the sometimes contradictory instructions on the prefecture's website, to find the right form, to fill it in, and to attach the scanned documents. She obtained an in-person appointment in the summer of 2021, just before her nineteenth birthday, to officially submit her application.
- 27 At the end of 2020, Yohan and Noémie's parents reached their fifth year of residence in a regular administrative situation: the request for renewal was the opportunity to apply for a ten-year resident permit. It turned out that getting an appointment for renewal on the Prefecture's website was no harder than it was before the health crisis, it just required a bit more patience. At the front office, they were given a *récépissé*, valid for three months, and were told that they would be summoned in two months to collect their permit, but time passed without any information. In the end, they had to contact the service via the internet to request an extension of validity of the *récépissé*. At the front office, various explanations were provided: "*COVID prolongs all procedures*" (in comparison, since the digital procedures have been in place, the review of applications as of right does not take as long; but, five years after their regularisation, their former status as undocumented migrants continued to slow down the processing of their applications); "*The decision has not yet been made, the application has been referred*" (which means "referred" to the Prefect's office, even though the documents submitted did not raise any problems when the application was filed and the prefectural officer had not expressed any doubts about the outcome); "*Ah, your son's application is being reviewed, it may take longer than expected...*" Indeed, it is common for members of the same family, who have gone through the ordeals of a migratory pathway together without direct access to the law, to experience administrative dissociation, even though they consider themselves to be a "family", as their daily lives, their solidarity and their feelings demonstrate. But as soon as the administrative status of one member presents "flaws", they all find themselves associated, despite the differences in status and grounds for access to the law. This was already the case before the health crisis: a young Indian girl who arrived in France before her thirteenth birthday and applied for her first residence permit had to spend an additional month under the regime of the temporary right to residency granted by *récépissé*, on the pretext that her parents, who had been

undocumented and had just been regularised, had not yet provided their first pay slips and proof of registration with the general health insurance system (Fogel, 2015). This long-established strategy in administrative practice aims to put pressure on applicants to keep them in a precarious situation. During the pandemic, this practice became more acute.

- 28 The voices of these people in seriously precarious administrative situations are hardly ever heard in the public arena, with the exception of particular events (Siméant, 1998). During the pandemic, their voices could be detected through intermediaries, through the actions of associations defending the rights of foreign nationals or activist lawyers who denounced digitalisation as the ultimate form of distancing from front offices, and who tried to multiply applications for legal remedies as a residual form of legal activism.

Family Reunification

"Holders of a family reunification long stay visa are currently not allowed to cross the border. The visa will be issued when the border reopens."⁴

- 29 After March 2020, several family members whose applications for family reunification had been approved after months of processing received standard messages like the one above from the French consular post in their country of origin, as they were waiting for a long-stay visa to travel to France to be reunited with their spouse, on the basis that their country was classified by France as an "area where COVID-19 is actively circulating". This was the case for Mamadou (a thirty-eight-year-old Senegalese man holding an "employee" multi-year residence permit, as a cleaner) who applied for family reunification at the Montpellier prefecture in 2018 to enable his wife, Aya, to join him. She requested a visa from the Dakar consulate in April 2019. After almost two years of ongoing procedures, in March 2020, the prefecture authorised Aya to come to France. But one month later, the consulate announced the suspension of the issuance of visas due to the pandemic. Family members of foreign residents were not included in the category of people who could travel to France, even after the partial reopening of the borders in July 2020 (Gisti, 2020a). This freezing of visas was based on an unpublished instruction from the Prime Minister of 15 August 2020 specifying the categories of people authorised by way of derogation to enter the territory. According to Cimade, Gisti, the *Ligue des droits de l'Homme*, the *Association des Avocats pour la Défense du droit des étrangers* and the *Syndicat des avocats de France*, this instruction "was never published online and is therefore inapplicable, unenforceable and deemed to have been repealed four months after it was signed in accordance with the provisions of the French *Code des relations entre le public et l'administration* [Code on relations between the public and the administration]" (summary application for suspension, Council of State, *Juge des référés* [Judge hearing applications for summary relief], Art. L521-1 of the Code of Administrative Justice).
- 30 On this basis, and drawing on other arguments, these associations filed petitions with the Council of State for annulment and summary suspension in December 2020, requesting the suspension and subsequent annulment of the freeze on the issuance of visas. The online group *Regroupement Familial Conjointes de Résidents* (Family Reunification Spouses of Residents) followed this collective petition closely on behalf of separated families. Created in September 2020, this group describes itself as a "Collective fighting discrimination suffered by some foreign residents in France who are deprived of their

families". In support of the legal action, it organised demonstrations in Paris, in front of the Council of State, in September 2020, at the end of December 2020 and in January 2021 under the banner: "Together in support of spouses of residents without visas!!!" The placards expressed perceptions of discrimination: "I hope you are having a good holiday with your family. I haven't seen mine for fifteen months" and "Darmanin made me isolate for nine months, without my family, and yet I've never had COVID-19". Litigation seemed to be the only way out of the impasse of which these families felt themselves to be "victims". However, another action was conducted to raise awareness more widely, outside the traditional legal institutions, on situations of prolonged immobilisation and separation. Numerous posters were circulated online. One summarised several criticisms: "Processing time for applications exceeds twenty-four months"; "Inequality of rights between resident spouses and French spouses"; "I miss my child! I wasn't even able to attend the birth"; "Depression, anguish, separated families, bleak future, we're no longer living, we're suffering, help us!"; "For COVID, France needed me! I was there. Today I need her, where's France?"; centring on a key demand: "I'm alone, help me! Don't deprive me of my family! What happened to the right to union? Where's France, the champion of equality?"

- 31 These and other slogans encapsulate the harmful emotional impacts and the sense of differentiation, of being marginalised, experienced by these separated spouses and families, some of whom were considered essential workers during the first lockdown, had been long-time residents of France, were taxpayers, and yet felt themselves to be in a highly unequal position, discriminated against in comparison to French citizens. Moreover, obtaining approval for a family reunification visa is a long and complicated administrative process. As Aziz (a thirty-three-year-old Tunisian man waiting to be reunited with his wife Samia, who, in the meantime, gave birth to a baby girl, Leila) put it:

"Coming on top of an already complicated situation, the pandemic was the last straw... family reunification procedures take months and months, it's exhausting."

- 32 In response to the applications for summary relief submitted, the Council of State, in its decision of 21 January 2021, suspended the government's decision, as it considered that "the French authorities [...] did not provide any evidence to allow us to consider the flow in question, which is small in relation to the country's population, as being likely to contribute significantly to an increase in the risk of mixing and a risk of 'exponential infection'" (Council of State, Judge hearing applications for summary relief, 21/01/2021, No. 447878). This measure therefore "seriously infringed on the normal family life of the persons concerned and the best interests of the children" (Gisti, 2021a). As a result, the following week, the international travel certificate was updated to include the category "Third-country national holding a long-stay visa issued on the grounds of family reunification of refugees, beneficiaries of subsidiary protection and stateless persons". French consulates abroad began to issue visas. It had taken months of administrative and existential immobilisation for these families, as well as legal action and mobilisation.

Binational Couples, in the Process of Getting Married and Otherwise

"Before the pandemic, there was no such thing as a couple, who were not married or in a civil union [...], who didn't live under the same roof, with a cat or a dog, for many couples it was a choice, a way of life, they saw each other every three months and that didn't prevent

the relationship from being serious! Suddenly, our old politicians discovered that there were all these couples who had existed for years, who were mainly travelling on tourist visas to come together and who were not necessarily planning to get married... well, they discovered that, and I think it pissed them off, it really pissed them off." (Michel)

- 33 In October 2019, during a trip to Kazakhstan, Michel (a sixty-one-year-old Frenchman, manager of an IT company, divorced) met Aliya. Their relationship continued and they decided to live between the two countries until Michel's retirement, when they would settle together in Kazakhstan. Aliya, a fifty-year-old saleswoman with two children from a previous marriage, would have to work for another ten years. However, *"the pandemic accelerated things and made us take unexpected decisions, because it's all about strong passports and weak passports. And Aliya has a weak passport"*, Michel explained. After another meeting in Kazakhstan in January 2020, Aliya was granted a tourist visa to come to France on 15 March 2020. But following the government announcements and in view of the uncertainty of the situation, the couple agreed that Aliya should stay with her children. France went into lockdown, and Kazakhstan closed its borders to visitors, except for the family members of nationals. The couple then found themselves at an impasse for longer than they had imagined. As the quotation from Michel above suggests, there is no legal framework for Franco-foreign couples who are neither married, nor in a civil union, nor cohabiting, with no compelling reason for international travel. When tourism stops and tourist visas are no longer issued, they are immobilised.
- 34 In an attempt to unblock the situation, Michel approached an online group created in spring 2020, which brought together hundreds of couples separated by the pandemic, seeking, like him, to *"make things happen"* by *"making some noise on social networks and in the media"* (Daniel, a thirty-year-old engineer, in a couple with Heng, Burmese), by contacting MPs and the government to assert their rights as French citizens in a binational relationship. In July 2020, this group became *LoveIsNotTourism* due to the rapid dissemination of this expression and hashtag on social networks, which resonated in the media in many countries around the world, where such couples encountered obstacles to their life projects. In France, the group quickly split, as differences emerged between the leaders on the forms and modalities of action. The first group, *LoveIsNotTourism*, planned to confront the government head-on by taking the case to the Council of State in order to obtain the right of reunion for couples (a fund was created to cover the cost of a lawyer). The second group, *LoveIsNotTourism – Franco-foreign couples* (of which Michel and Daniel are now administrators) preferred the strategy of dialogue with the authorities. Following a demonstration in Paris in July 2020, a delegation from the second group was received by the Ministries of the Interior and Foreign Affairs, ministries in charge of immigration, although, as interviewees noted, the restrictions affecting these couples were primarily justified on health grounds. The government agreed to introduce a pass in August 2020 to allow couples to temporarily reunite. However, the issuance of this travel document was subject to restrictive criteria enabling the French state to approve "good" couples before departure of the foreign spouse, thus creating a discriminatory selection of potential visitors (Pawlotsky, 2021). Couples had to prove a relationship of more than six months before the start of the pandemic, with at least one meeting in France, and a return ticket for the foreign partner to his/her country. In addition, the pass was not a substitute for a visa. Third country nationals who require a visa to enter France had to apply for a pass to cross the border as well as a visa to enter and stay on French

territory for a maximum of three months. No passes were issued in August, as the approval process was too complicated: the file had to be sent to the French Consulate in the foreign partner's country of origin, approved by the visa subdivision in Nantes, and then the final decision was taken by the *Centre interministériel des crises* (Inter-ministerial Crisis Centre – CIC), a special unit of the Ministry of the Interior. In September 2020, the procedure was modified and approval by the CIC was no longer required. A few passes were issued from the autumn until the temporary closure of the procedure in February 2021, announced by a tweet from the Ministry. However, several couples never received a reply and others obtained a negative reply with the note: "This decision is final, it cannot be appealed". This was wrong, as Henri, a lawyer, explained:

"The ministers clearly stated that this procedure was going to be put in place, and we can rely on that [...] even a tweet or an oral statement can be considered to be a decision, as long as it gives individuals rights; and even when we don't receive a reply within two months of the application, it's an implicit refusal, and therefore we consider that an implicit decision has been made and we can lodge an appeal. But few people know this, because they all think that you need an official document, etc., so there have been hardly any appeals."

- 35 Daniel pointed out: "It's a unilateral decision, and this pass excluded lots of couples who had to find an alternative solution". This was the case for Michel and Aliya. As they did not meet the conditions for obtaining the pass, they made enquiries about meeting in a third country where both would be allowed entry without a visa: Turkey, in September 2020. Then, due to Aliya's "weak passport", the couple decided to get married to facilitate their meetings. While it was difficult for Aliya to enter France, Michel, as the husband of a Kazakh woman, would be able travel to Kazakhstan. At the end of 2020, on the advice of a lawyer, Aliya and Michel got married in Ukraine by paying 800 USD. This country where Russian is spoken facilitated the procedures for recording the marriage in Kazakhstan, which would enable Michel to apply for a "spouse's long-stay" visa at the Kazakh embassy in Paris. However, from January 2021, France banned departures to third countries in the absence of compelling reasons, and as the marriage was not recognised in France, he could not invoke this ground. To have the marriage recognised, he required a derogation, since the couple had failed to apply for a certificate of legal capacity to marry which is mandatory for ceremonies contracted abroad. This takes a few months and several investigations, as was already the case before the outbreak of the pandemic.

- 36 The situation was certainly easier for partners from countries that do not require a visa for France. Several strategies were suggested in the online groups to circumvent the limitation on entry to France, including travelling by Eurostar from London (until the end of January 2021) and arriving via Lisbon or Dublin on an intra-European flight. The free movement zone left gaps in the entry control system, especially since certificates asked for the traveller's country of departure and not his or her nationality. Michel commented:

"At LoveIsNotTourism we know that it's more difficult for those who need a visa, it's a double penalty; and even so, we shouldn't be naive, between arriving from Los Angeles and arriving from Bamako, it's not the same thing!"

- 37 The case of Franco-Algerian couples is of particular interest in this respect. Accounting for more than a third of the members of the LoveIsNoTourism group, the uniqueness of their situations led them to form a separate group with a rather significant title, *Couples franco-algériens-Les Oubliés* [Franco-Algerian Couples-The Forgotten]. Flore (a forty-six-

year-old divorced teacher of French as a foreign language), who had been in a relationship for almost five years with Aziz (a thirty-eight-year-old single teacher in Algeria), summarised the issue by observing that, firstly, Algerians in France are governed by the specific norms of the Evian agreements and, secondly, Algeria closed its borders completely, including to its own nationals, at the start of the health crisis. This meant that it was impossible to have a pass issued, as the Algerian partner would be unable to return home.

"All the alternative solutions were of no use to us and, it's true that there were a lot of us in the group, but we didn't feel that we were given any attention at all. I understand the positions of the others... the fact that our spouse is from the Maghreb or Africa has a negative connotation in French society in general, and so in order to get things moving in the media and at the political level, they couldn't put us in the spotlight, and so they focused on Franco-Russian, Franco-Canadian and even Franco-South American couples, and we felt very isolated and our cases were never mentioned. And so, at some point, there was friction, and that's why another group was set up." (Flore)

- 38 The name of the collective, Franco-Algerian Couples-The Forgotten, reflects this sense of stigmatisation and the observation that neither France nor Algeria had paid attention to the fate of these couples. As travel between the two countries was interrupted, Algerian nationals were unable to obtain passes to reunite with their partners. But the members continued to multiply their attempts to resolve this immobility. Indeed, the COVID crisis added further constraints to an already complicated situation: there is a long-standing problem with visa issuance by French consulates in Algeria. For example, Aziz, Flore's companion, had only been able to go to France once and was subsequently unable to obtain a visa although his application was based on the same elements.
- 39 Othmane (a thirty-eight -year-old man and Sarah's partner since 2018, a thirty-six-year-old nursing assistant) had been working at the customs office and had resigned in preparation for his planned marriage (Algerian state employees are not allowed to marry foreign women). In 2019, Othmane applied for a tourist visa to spend Christmas in France with Sarah and her children from a previous marriage. The visa was refused. Othmane had a sister living in France, his grandfather was French and his parents had lived in France. He decided to apply for French nationality in December 2019, which was refused in September 2020. In the meantime, Sarah decided to move to Algeria with her two children in February 2020. The couple began the process of applying for a certificate of legal capacity to marry, in order to contract the marriage in Algeria and then have it recognised in France. After a very thorough investigation and separate interviews, one at the town hall in France and the other at the French consulate in Algiers, in November 2020, the couple received the certificate, first by email and then a paper copy by post. However, in the meantime, Algeria had closed its borders, and Algerians were not allowed to enter France. As a result, Othman and Sarah's marriage was blocked, as marriage proceedings did not fall within the list of compelling reasons for international travel.
- 40 The situation evolved in the spring of 2021, as a result of two legal actions initiated by another group, *Déblocage mariage mixte collectif: Couples binationaux francoétrangers* (Unblocking transnational marriages collective: French and foreign bi-national couples). This group, which emerged from a split in the "Forgotten" group due to differences of opinion on rights to family life, focused its struggle on the situation of couples in the process of getting married. Its online presentation reads as follows:

"This group was created to ensure that the French government no longer blocks our marriages under the pretext of the COVID-19 pandemic and its variants, and issues marriage visas as in other countries (e.g. the United States) for binational couples in which one of the partners is a French national. Is the situation of a future spouse of a French national different from that of a spouse of a French national who is granted a visa? And this situation [should be covered by] the certificate for entry into France. The virus knows no borders. But love does, even though marriage is a lifelong commitment!"

- 41 The group cited provisions from universal declarations that protect marital freedom. Indeed, the situation of the group's administrator (in a Franco-Algerian couple) and four other couples was used to argue for a summary application for suspension, co-sponsored by the association *Les Amoureux au ban public*, filed with the Council of State. Surprisingly, the Council of State responded favourably:⁵ from a legal point of view, the blocking of the marriage procedure was disproportionate and unjustifiable in view of the health risks; the arguments were similar to those used in the ministerial order on family reunification visas. The Council of State ordered the authorities to proceed with the registration and processing of visa applications for marriage in France with a French national. Although the summary order was immediately applicable, for a long time, the government failed to implement the Council of State's ruling, causing couples to fear the worse as "*the government is playing for time*" (Flore). All Franco-foreign couples for whom registration of marriage had been published in France could benefit from this procedure, however, the visa was not automatically issued. Sarah tried to understand her specific situation and that of several other couples, who had already started a marriage procedure abroad after obtaining a certificate on legal capacity to marry. Could she start a new procedure in France? Contradictory opinions were circulating on social networks about the possibility of switching from one procedure to another; exchanges in online groups became spaces for sharing experience and legal support, but also human support to overcome the immobilisation and separation of couples. These uncertainties were also fuelled by the administrative silence of consulates regarding this procedure. Finally, on 25 May 2021, the Ministry of the Interior declared in response to a parliamentary question (Question No. 37208) that the issuance of visas to marry in France was possible. However, it was still necessary to apply for a pass by way of derogation, as marriage was not a "compelling reason" to enter French territory.
- 42 This legal victory was not entirely satisfactory to all the couples and associations, as it brought the issue of marriage back to the centre of the granting of a right to mobility and family life, which was therefore the key to overcoming immobilisation. Flore said: "*We were not particularly pro marriage, especially as we were both divorced*". Several partners in relationships with Algerians admitted that they decided to marry because other forms of union are not recognised in Algeria, but most of the couples we met — and in particular those active in two *LoveIsNotTourism* groups — mentioned the disconnect between their choice of union and the obligation to establish it in order to obtain rights (Donzelot, 2005; Salcedo Robledo, 2015). People who had never considered long-term settlement in France decided to do so, after a marriage (or in some cases a civil union) rapidly contracted when they were able to reunite with their partner. Their pathways became migratory: they would remain in an irregular situation and accumulate evidence of living together for several years in order to apply for a "private and family life" permit as the spouse of a French national. Due to the uncertainties of

measures on crossing international borders and the health situation, couples were afraid of being separated again. As Daniel noted:

"The more constraints the French state puts in place, the more people are going to try to find ways to circumvent them, especially as these constraints are not harmonised at European level. And politicians introduce constraints to prevent people from coming, so once they get into French territory, the more they want to stay there and remain illegally. If there was a simple, logical rule, I'm sure there would be fewer people staying on the French territory."

- 43 Since marriage to a French national was not included among the compelling reasons, and owing to the many dysfunctions, discretionary criteria applied in consulates, and delays in the processing of applications for marriage visas, the group *Déblocage visa mariage* (Unblocking marriage visas) lodged another complaint with the Council of State and won in June 2021. These legal victories are important and gave hope to binational couples. However, several interviewees were pessimistic about the future of measures adopted in times of pandemic: hierarchies of desirability between the nationalities of French spouses persist, and for unmarried couples, the temporary introduction of the pass was a short-term action that left little hope for partners who did not wish to marry or contract a civil union. Michel pointed out:

"COVID was a pretext to close the borders. The government made their electoral calculations, they will lose a handful of voters by blocking couples, that's too bad, but they will gain many more on the other side. I always make the parallel with the vaccine, very few critical cases for a great benefit!"

Conclusion

- 44 Following eighteen months of health crisis, assessment of access to the right to "private and family life" varies according to the position of individuals, couples and families in the migratory process, their administrative careers and technical phases (closure, immobilisation, resumption). Bureaucratic difficulties represent obstacles in the daily, emotional, relational and professional lives of foreign nationals, in their capacity to act and to contemplate the future. On close examination, these situations are the result of the effects of institutional immobilisation, which was, for a time, applicable to everyone, and of the transformations imposed during the resumption of services, which once again gradually introduced discrimination against particular categories. In this context, it is clear that the movement of people is less a problem of public health than of controlling access to French territory, or even of the settlement of people considered "superfluous".
- 45 In times of pandemic, the law remains the law, what changes is "access to access": for people whose applications have been concluded, but who are unable to access documents; for those whose applications are being processed, but whose wait is prolonged; for people in an irregular administrative situation, who have a complete file, but who are unable to lodge their application due to the lack of an online appointment; for binational couples prevented from reuniting and choosing the modalities of their relationship; for families who are forced to prolong a transnational situation before being able to come together. Our analysis shows that these different situations receive unequal visibility, and even the mobilisation and claims made under the law suggest a hierarchy of desirable family configurations.
- 46 Yet, the events which these people experienced from the start of the COVID era do not radically contrast with the policy emphasis of migration management which has been

in place for several decades. To them, reception at prefectural facilities and the visa policy in times of pandemic appear to be variations on the same theme: the tools are the same, from distancing to full digitalisation, the closure of reception facilities, and the absence of transparent communication. Possibilities to apply for regularisation were reduced, and through the replacement of the in-person queue by a digital queue, the difference in the numbers wishing to apply for a residence permit and those authorised to do so became invisible. Moreover, it seems that administrative court rulings deeming the lack of an alternative to digital applications to be illegal, have had no effect on prefectural practices. There is not yet enough hindsight to assess whether such a breach of equality (Gisti, 2021b) is becoming a permanent feature of the process of (restricting) access to the law.

- 47 The gradual resumption of services (after the critical phase of the crisis) was not reconfigured according to the previous model, and the pandemic is far from over. The management of migrants and of those transformed into migrants by the crisis will not see any "going back" (without going as far as to mention the "world as we knew it"), any more than various other social fields where reform was accelerated by the pandemic, with "*quoi qu'il en coûte*" (whatever it costs)⁶ principally signifying the consolidation of the "society of control" (Deleuze, 2003) and the increase in precariousness. In times of pandemic, and through the modalities chosen by the executive power to manage the situation, dysfunction constitutes a mode of management of a deliberate shortage intended to divert beneficiaries from their access to the law. This is not an "incidental event", rather it is part of a material and political continuum: by widening the focus, we observe that everything is linked to the consequences of migration policy on the migratory pathway and on the migrant condition. Being a family at a distance, just as in each other's presence, with uncertainty accentuated by the management of the health crisis, requires both constancy and adaptation. It requires know-how and interpersonal skills, the importance of which is shown by our approach from the perspective of kinship and emotional ties. The experience of binational couples, who are called upon to choose an established matrimonial model rather than a chosen mode of conjugality, which requires proof of living together, of commitment, of equality, etc., which many national couples would be hard pressed to provide, given that lifestyles and forms of life have changed so much over the last few decades. This is one of the predictable consequences of a state of "crisis", which, instead of activating new possibilities, stimulates a "return to norms".

BIBLIOGRAPHY

Bizien-Filippi Samuel (2022) À guichets fermés : les étrangers mis à distance des préfectures, *Plein droit*, 134 (3), pp. 17-20.

Brun Solène et Simon Patrick (2020) L'invisibilité des minorités dans les chiffres du Coronavirus : le détour par la Seine-Saint-Denis, *De Facto*, 19, [en ligne]. URL : <http://icmigrations.fr/2020/05/15/defacto-019-05/>

Carillon Séverine, Gosselin Anne, Coulibaly Karna, Ridde Valéry and Desgrées du Loû Annabel (2020) Immigrants facing Covid 19 containment in France: An Ordinary Hardship of Disaffiliation, *Journal of Migration and Health*, 1-2 (10032), [online]. URL: <https://doi.org/10.1016/j.jmh.2020.100032>

Chaoui Sabah (2022) Le droit au séjour au péril de la dématérialisation, *Plein droit*, 134 (3), pp. 15-16.

Cwerner Saulo B. (2001) The Times of Migration, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 27 (1), pp. 7-36.

Donzelot Jacques (2005 [1977]) *La police des familles*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Dauvergne Catherine (2008) *Making People Illegal: What Globalization Means for Migration and Law*, Cambridge, Cambridge University Press.

Desgrées du Loû Annabel (2020) Être confinée en hôtel social ou en centre d'hébergement d'urgence, *De Facto*, 18, [en ligne]. URL : <http://icmigrations.fr/2020/04/07/defacto-018-03/>

Deleuze Gilles (2003 [1990]) Post-scriptum sur les sociétés de contrôle, *Pourparlers (1972-1990)*, Paris, Les Éditions de Minuit, pp. 240-247.

DGEF (2021) *Statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française*, Paris, Ministère de l'intérieur, [en ligne] consulté le 20/10/2021. URL : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Chiffres-cles-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite/Derniers-chiffres-cles>

Fogel Frédérique (2019) *Parenté sans papiers*, La Roche sur Yon, Dépaysage.

Fogel Frédérique (2015) Rhythm and blues de sans papiers parisiens, in Michèle Baussant, Irène Dos Santos, Évelyne Ribert et Isabelle Rivoal Éd., *Migrations humaines et mises en récit mémorielles. Approches croisées en anthropologie et préhistoire*, Nanterre, Presses Universitaires Paris Ouest, pp. 343-367.

Gisti (2021a) *Recours contre le refus de visas pour regroupement familial motivés par la pandémie de Covid-19*, [en ligne] consulté le 03/05/2021. URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article6530>

Gisti (2021b) *Rendez-vous nos rendez-vous !*, [en ligne] consulté le 20/05/2021. URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article6595>

Gisti (2020a) *Gel des visas de regroupement familial et de réunification familiale des réfugiés : des associations et des personnes concernées saisissent le Conseil d'État*, [en ligne] consulté le 03/05/2021. URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article6532>

Gisti (2020b) *Régularisation des sans-papiers : une revendication relancée en période d'état d'urgence Covid-19*, [en ligne]. URL : <https://www.gisti.org/spip.php?article6383>

Gisti (2019) *Prise de rendez-vous en préfecture pour les personnes étrangères impossible via internet : comment faire ?*, [en ligne] consulté le 03/05/2021. URL : <https://gisti.org/spip.php?article6229>

Glick Schiller Nina and Salazar Noel B. (2013) Regimes of Mobility across the Globe, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39 (2), pp. 183-200.

- Infantino Federica (2013) Gouverner les frontières ou appliquer des droits ? Le contrôle des mariages aux consulats de Belgique, d'Italie et de France à Casablanca, *Migrations Société*, 150, pp. 79-94.
- La Cimade (2016) *À guichets fermés. Demandes de titres de séjour : les personnes étrangères mises à distance des préfectures*, [en ligne] consulté le 10/05/2021. URL : https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/03/La_Cimade_A_Guichet_Fermes_16032016.pdf
- Lochak Danièle (2016) Les usages militants du droit, *La Revue des droits de l'homme*, 10, [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/2178>
- Lochak Danièle (1976) Observations sur un infra-droit, *Droit social*, 5, pp. 43-50.
- Martiniello Marco et Rea Andrea (2011) Des flux migratoires aux carrières migratoires, *Sociologies* [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3694>
- Marks Susan (2011) Law and the Production of Superfluity, *Transnational Legal Theory*, 2 (1), pp. 1-21.
- Merla Laura and Smit Sarah (2020) Enforced temporariness and skilled migrants' family plans: examining the friction between institutional, biographical and daily timescales, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, [online]. URL: <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1857228>
- Odasso Laura (2021a) Family Rights-Claiming as Act of Citizenship: An Intersectional Perspective on the Performance of Intimate Citizenship, *Identities*, 28 (1), pp. 74-92.
- Odasso Laura (2021b) Negotiating Legitimacy: Binational Couples in the face of Immigration Bureaucracy in Belgium and Italy, *Anthropologica*, 63 (1), [online]. URL: <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021273>
- Odasso Laura (2020) Les implications du dispositif d'immigration : pratiques de définitions et de redéfinitions publiques et privées des intimités binationales en France et en Belgique, *Enfances Familles Générations*, 34, [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/efg/9714>
- Odasso Laura (2016) *Mixités conjugales. Discrédits, résistances et créativité dans les familles avec un partenaire arabe*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Pawlotsky Aurélie (2021) Le laissez-passer pour les couples franco-étrangers. Quelle réalité du droit au respect de la vie privée et familiale en période d'état d'urgence sanitaire ?, *La Revue des droits de l'homme*, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.4000/revdh.11676>
- Rea Andrea (2017) The Network-Border: The Articulation of Mobility and Immobilisation, in Laure-Anne Bernes, Hassan Bousetta and Caroline Zickgraf Eds., *Migration in the Western Mediterranean: Spaces, Mobilities and Borders*, London, Routledge, pp. 32-51.
- Salcedo Robledo Manuela (2015) L'injonction au mariage. Le parcours d'un couple binational, *Mouvements*, 2 (82), pp. 20-27.
- Sfez Anthony (2021) À guichets fermés, *La Revue des droits de l'homme*, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.4000/revdh.11259>
- Schmalz Dana (2017) Global Responsibility Sharing and the Production of Superfluity in the Context of Refugee Protection, in Stefan Salomon, Lisa Heschl, Gerd Oberleitner and Wolfgang Benedek Eds., *Blurring Boundaries: Human Security and Forced Migration*, Nijhoff, Brill, pp. 23-47.
- Siméant Johanna (1998) *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po.

Souiah Farida (2019) "My Visa Application Was Denied, I Decided to Go Anyway". Interpreting, Experiencing, and Contesting Visa Policies and the (Im)mobility Regime in Algeria, *Migrations and Society*, 2 (1), pp. 68-80.

Têtu-Delage Marie-Thérèse (2009) *Clandestins au pays des papiers*, Paris, La Découverte.

Tuckett Anna (2018) *Rules, Paper, Status. Migrants and Precarious Bureaucracy in Contemporary Italy*, Stanford, Stanford University Press.

Tuckett Anna (2015) Strategies of Navigation. Migrants' Everyday Encounters with Italian Immigration Bureaucracy, *The Cambridge Journal of Anthropology*, 33 (1), pp. 113-128.

NOTES

1. Our research considers "all" nationalities in order to uncover the dynamics of migration and family life pathways identified before and during the pandemic. The foreign nationals discussed in this article originate from Armenia, India, Senegal, Tunisia, Kazakhstan, Burma and Algeria. This list is not exhaustive but is representative of our observations: similarities in these disparate pathways are striking, although national specificities emerge in relation to the type of administrative procedure initiated. These elements are specified in the text.
2. See Valls Circular 2012, No. NOR/INT/K/12/29185/C, Paris 28 November 2012, [online]. URL: http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_norintk1229185c.pdf
3. Ministerial orders No. 2020-328 of 25 March 2020 extending the period of validity of residence documents and No. 2020-460 of 22 April 2020 on various measures taken to deal with the COVID-19 epidemic.
4. Email from the French Consulate General in Algiers posted as a screenshot in April 2020 on the page of the online group observed during fieldwork.
5. Council of State, Judge hearing applications for summary relief, Ruling No. 450884 of 9 April 2021.
6. A traditional expression used as a political slogan by French President Emmanuel Macron at the beginning of the COVID-19 epidemic, March 2020.

ABSTRACTS

This article examines the impact of measures to address COVID-19 on the right to family life in France. The shutdown of prefectural reception facilities, the freezing of visas for family reunification and the closure of international borders left families at an impasse. Some people already on French territory saw the hope of regularisation fade away, while others waiting for reunification witnessed the lengthening of the period of separation. With the adoption of a series of complex government measures, recourse to exceptional legal practices (i.e.: summary proceedings) became common and various forms of collective mobilisation emerged. An analysis of administrative *immobilisation* and of this collective *mobilisation* reveals increased inequality in terms of access to the law and the visibility of certain categories. These dynamics reflect the ongoing deterioration of the rights of foreign nationals, which predates the health crisis.

Cet article interroge l'impact des mesures de lutte contre la COVID-19 sur le droit à la vie familiale en France. Fermeture de l'accueil préfectoral, gel de la délivrance des visas pour regroupement familial et clôture des frontières internationales laissent des familles dans l'impasse. Des personnes sur le territoire voient s'éloigner l'espoir d'une régularisation, d'autres en attente de réunification voient se dilater le temps de leur séparation. Des mesures gouvernementales complexes se sont succédé, le recours aux pratiques légales exceptionnelles (référé) est devenu courant, et des mobilisations collectives diverses se sont développées. L'analyse de l'*immobilisation* administrative et de ces *mobilisations* révèle une amplification des inégalités dans l'accès au droit et de la visibilité de certaines catégories. Ces dynamiques s'inscrivent dans la continuité d'une dégradation du droit des étrangers, antérieure à la crise sanitaire.

Este artículo examina el impacto de las medidas de lucha contra la COVID-19 sobre en el derecho a la vida familiar en Francia. El cierre de la acogida en las prefecturas, la congelación de los visados de reagrupación familiar y el cierre de las fronteras internacionales dejan a las familias en una situación sin solución posible. Algunas personas en el país ven cómo se desvanece la esperanza de regularización, otras que esperan la reunificación ven cómo se dilata el tiempo de su separación. El gobierno ha tomado una sucesión de medidas complejas decisiones, el recurso de prácticas jurídicas excepcionales se ha convertido en algo habitual y han tenido lugar diversas movilizaciones colectivas. El análisis de la «inmovilización» administrativa y de estas movilizaciones revela un aumento de la desigualdad en el acceso a la ley y la visibilidad de ciertas categorías. Estas dinámicas se inscriben en la continuidad de un deterioro de los derechos de los extranjeros iniciado mucho antes de la crisis sanitaria.

INDEX

Mots-clés: (im)mobilité, mobilisation, vie familiale, droit, visa, dématérialisation, numérisation, digitalisation

Palabras claves: inmovilización, movilización, vida familiar, derecho, visado, desmaterialización, digitalización

Keywords: (im)mobility, mobilisation, family life, right, visa, digitalisation, digitisation

AUTHORS

LAURA ODASSO

Researcher at the Migration and Societies Chair, Collège de France, sociologist, member of the URMIS (CNRS-UMR8245 & IRD-UMR205), and Institut Convergences Migrations, 3 rue d'Ulm, 75231 Paris cedex 05; [laura.odasso\[at\]college-de-france.fr](mailto:laura.odasso[at]college-de-france.fr)

FRÉDÉRIQUE FOGEL

Director of research at the CNRS, anthropologist, member of the Institut Convergences Migrations, LESC-UMR 7186, MSH Mondes, 21 allée de l'université, 92023 Nanterre cedex; [frederique.fogel\[at\]cnrs.fr](mailto:frederique.fogel[at]cnrs.fr)



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Une année perdue ? Le parcours migratoire des étudiants internationaux en France à l'heure de la crise sanitaire

A Wasted Year? The Migration Path of International Students in France during the COVID-19 Health Crisis

¿Un año perdido? La trayectoria migratoria de los estudiantes internacionales en Francia durante la crisis sanitaria

Evelyne Barthou, Yann Bruna et Emma Lujan



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20212>

DOI : 10.4000/remi.20212

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 139-170

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Evelyne Barthou, Yann Bruna et Emma Lujan, « Une année perdue ? Le parcours migratoire des étudiants internationaux en France à l'heure de la crise sanitaire », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20212> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20212>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Une année perdue ? Le parcours migratoire des étudiants internationaux en France à l'heure de la crise sanitaire

Evelyne Barthou¹, Yann Bruna² et Emma Lujan³

D'après le dernier rapport publié par Campus France (2020), le nombre d'étudiants internationaux en France progresse toujours, mais moins rapidement que la moyenne mondiale. Le pays continue, en revanche, d'accroître son attractivité auprès des étudiants d'Afrique et du Moyen-Orient. L'Afrique subsaharienne est par ailleurs devenue en 2020 la première zone d'origine des candidatures devant l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. La France est à la fois le sixième pays d'accueil et de départ des étudiants. Les universités continuent de rassembler deux tiers des effectifs internationaux, même si elles voient leur recrutement s'éroder, en particulier aux niveaux master et doctorat (*Ibid.*). Enfin, 14 % des étudiants étaient étrangers en 2020 dont la moitié inscrits en licence, quand ils représentent quasiment la moitié des étudiants de doctorat. Ces données soulignent le poids de cette catégorie d'étudiants en France et des enjeux qui y sont liés.

Le gouvernement français a en outre décidé, fin 2018, de mettre en place une stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux, intitulée « Bienvenue en France ». Elle vise la simplification des démarches administratives d'obtention de visa pour études et la création de nouvelles bourses, mais la mesure phare de ce plan consiste aussi en une hausse des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires (Jamid *et al.*, 2020). L'arrêté d'avril 2019 qui officialise la mise en place de « Bienvenue en France » procèderait non seulement à une différenciation géographique, mais impliquerait également un accroissement de la logique de sélection sociale. Celle-ci pourrait « entériner plus largement l'idée d'un marché de l'éducation dicté par la concurrence et la performance, dans lequel la priorité est notamment donnée aux ressources que les familles sont prêtes à mobiliser pour les études de leurs enfants » (*Ibid.*).

Même si les étudiants internationaux restent des acteurs peu connus de la globalisation migratoire, les spécialistes de la migration s'intéressent de plus en

1 Maitresse de conférences en sociologie à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et chercheure à l'UMR TREE, avenue de l'Université, 64000 Pau ; evelyne.barthou@univ-pau.fr

2 Docteur en sociologie et chercheur associé à l'UMR TREE, Université de Pau et des Pays de l'Adour, avenue de l'Université, 64000 Pau ; yann.bruna@univ-pau.fr

3 Ingénieure d'études à l'UMR TREE, Université de Pau et des Pays de l'Adour, avenue de l'Université, 64000 Pau ; emma.lujan@univ-pau.fr

plus au phénomène de la migration internationale des étudiants et le nombre de publications est en augmentation (Gillabert *et al.*, 2017). Les opportunités offertes par la présence des étudiants internationaux, mais aussi les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, soulignent la nécessité pour l'université de penser les logiques d'inclusion, de différenciation et d'accompagnement spécifique, notamment dans l'apprentissage de la langue française. Des dispositifs d'accompagnement des élèves allophones existent en effet dans l'enseignement primaire et secondaire, mais rien n'est proposé dans l'enseignement supérieur.

Il est vrai que l'inscription des problématiques d'éthique, de diversité et d'inclusion parmi les fondamentaux pédagogiques des enseignements demeure un défi à relever à l'université (Bruna *et al.*, 2016). Les enquêtes consacrées à ce sujet questionnent néanmoins assez peu la diversité culturelle offerte par ces étudiants et le cosmopolitisme qui pourrait en découler (Baruel *et al.*, 2020).

Or, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a souligné avec acuité les singularités des trajectoires universitaires des étudiants internationaux, plus souvent marquées par les difficultés économiques et d'acculturation au monde universitaire, l'éloignement familial et le sentiment de souffrance voire de dépression (Dequiré, 2007). Toutefois, cette crise sanitaire a également mis en lumière la pluralité des parcours migratoires parmi celles et ceux scolarisés en France. Même s'il s'agit d'une crise « sans précédent » (Belghith *et al.*, 2020b), tous les étudiants n'ont pas été touchés de la même façon ni avec la même intensité. Les plus autonomes vis-à-vis de leur famille, dont la situation se caractérise par un éloignement de celle-ci et de l'aide matérielle et financière qu'elle peut apporter, comptent parmi les plus durement affectés par l'épidémie sur le plan économique et psychologique (*Ibid.*). À cet effet, nous nous questionnons dans cette contribution empirique sur l'influence de la crise sanitaire sur les trajectoires migratoires et l'expérience des étudiants internationaux en France. Comment ces dernières et ces derniers ont-ils vécu les périodes de confinement successives, alors que les plus proches relationnellement étaient les plus éloignés géographiquement, et que les plus proches géographiquement étaient eux aussi le plus souvent inatteignables ? Un tel questionnement nous amène à nous interroger, de façon centrale, sur l'expérience de la crise sanitaire des étudiants internationaux à travers la problématique de l'accès : accès à l'autre d'abord, qu'il soit en ligne (famille et amis dans le pays d'origine) ou hors ligne (amis et connaissances en France), mais accès aussi aux études qui restent pour ces jeunes le motif principal d'arrivée dans le pays d'accueil.

Nous reviendrons tout d'abord sur le fait que l'expérience étudiante des internationaux diverge nettement selon leur niveau d'études, leur lieu d'habitation, mais aussi en fonction de la possibilité ou non, pendant cette période, d'avoir pu rentrer dans son pays. Les retours dans le pays d'origine, assez rares, en particulier pour les étudiants africains, ont permis aux étudiants d'être rassurés et de se ressourcer. Puis, nous verrons que les technologies de la communication ont joué un rôle majeur dans la gestion de l'immobilité. La « mobilité numérique », par le biais notamment des réseaux sociaux numériques et des messageries instantanées, apparaît comme autant d'espaces communicationnels prioritairement réservés au maintien du lien familial et amical. En ce sens, les technologies de la communication ont permis d'atténuer, dans une logique d'économie compensatoire (Cardon, 2014), le sentiment de solitude, d'inquiétude pour la

famille et d'isolement. Ces mêmes outils ont également mis en avant de fortes inégalités dans l'accès à la connexion, doublées de nombreuses injonctions à la joignabilité et l'absence, parfois, de droit à la déconnexion, alors que toutes et tous soulignent la tension entre le caractère à la fois enfermant et libérateur des dispositifs numériques. Enfin, nous appréhenderons la crise sanitaire comme une opportunité de questionnement des étudiants internationaux sur leur parcours migratoire, entre bifurcations, renoncements et nouveaux horizons (Gohard-Radenkovic, 2017). Certains ont clairement pris conscience de leur besoin de rentrer définitivement dans leur pays à l'issue ou non de leurs études, quand d'autres, au contraire, affirment que cette crise leur a permis de comprendre que leur pays d'origine ne serait pas en capacité de leur assurer un avenir, ni de valoriser leurs compétences (Soon, 2010). La crise sanitaire semble donc avoir eu un effet révélateur de la diversité de gestion des parcours migratoires, mais aussi des incidences fortes sur ces mêmes parcours. Au-delà d'une année perdue, il semblerait peut-être plus juste de parler d'année de bilan et de réflexion, en termes de projet, d'environnement et de rapport au monde.

Méthodologie

Nous nous appuyerons dans cette contribution sur les données collectées dans la deuxième phase de la recherche Transicovid⁴, initiée par la passation d'un questionnaire en ligne entre juin et novembre 2020. Ce volet de notre recherche tire son originalité des analyses conjointes de l'expérience objective et subjective de la crise sanitaire, puisque notre enquête par questionnaire se compose à la fois de questions fermées et d'un nombre conséquent de questions ouvertes. 2 101 étudiants ont répondu à notre enquête, dont 131 internationaux.

Nous avons décidé d'utiliser ici le terme d'étudiants internationaux plutôt que d'étudiants étrangers, car les expressions « étudiants internationaux » ou « étudiants en mobilité internationale » définissent, selon l'UNESCO, « des personnes étudiant dans un pays étranger dont ils ne sont pas des résidents permanents ». L'ISU (Institut de la statistique de l'UNESCO) privilégie cette notion à celle d'étudiant étranger, à savoir un étudiant qui n'est pas citoyen du pays où il étudie, puisque les mesures d'accession à la citoyenneté varient largement d'un pays à l'autre, rendant ainsi difficile la comparaison internationale (CAPRES, 2019). Ce concept traduit en effet l'idée de mobilité et de trajectoire migratoire, car il est possible, par exemple, d'être un étudiant étranger né en France. Les caractéristiques suivantes seraient donc propres aux étudiants internationaux : ils n'ont pas la nationalité du pays d'accueil, ils ne sont pas membres permanents du pays d'accueil et ils ont réalisé leurs études secondaires dans un autre pays que le pays d'accueil (Terrier, 2009). Ce concept d'étudiant international n'est toutefois pas pleinement satisfaisant, car les étudiants internationaux sont souvent amenés à rentrer dans leur pays, ce qui n'est pas toujours le cas des étudiants, en particulier africains, que nous avons interrogés.

Il est ressorti d'une première analyse des résultats que le vécu du premier confinement de ces étudiants se démarquait assez nettement de celui des étudiants

⁴ Cette recherche (2020-2022) est financée par la Région Nouvelle-Aquitaine et dirigée par Évelyne Barthou, Yann Bruna et Gaëlle Deletraz, tous trois chercheurs à l'UMR CNRS TREE, Université de Pau (Cf. <http://transicovid.fr>).

français. Sur le volet quantitatif, nous nous sommes également appuyés sur l'enquête de l'OVE (Observatoire de la Vie Étudiante) réalisée par Belghith et son équipe (2020a). Cette dernière, qui nous semble une des plus abouties au moment de l'écriture de cet article, met également en lumière la diversité des expériences des étudiants confinés en fonction de différents facteurs sociodémographiques, parmi lesquels le fait d'être né à l'étranger et de venir réaliser ses études en France.

Par la suite, nous avons souhaité approfondir les résultats de ces enquêtes quantitatives en proposant une enquête en ligne réservée aux étudiants internationaux et essentiellement composée de questions ouvertes, au cours de laquelle nous avons collecté les réponses de soixante-quinze individus entre février et mars 2021. Face aux résultats obtenus, il nous a semblé important d'ajouter un volet qualitatif afin d'approfondir la compréhension des expériences et ressentis évoqués dans les questions ouvertes. Ainsi, notre enquête a été complétée par la passation de vingt entretiens semi-directifs auprès d'étudiants internationaux et inscrits dans des universités réparties dans plusieurs villes françaises⁵. Nous avons décidé de cibler plus particulièrement les étudiants africains, qui sont les plus représentés en France. Ces entretiens ont été réalisés entre mars et mai 2021, afin de revenir plus en profondeur sur les résultats essentiels de l'enquête. Des précisions complémentaires relatives au profil des individus interrogés sont disponibles dans la sociographie disponible en annexe (Cf. Tableau 1)⁶.

Un confinement synonyme de difficultés économiques et d'apprentissage, mais aussi d'isolement

La plupart des travaux menés sur les étudiants internationaux soulignent des trajectoires souvent marquées par une pluralité de difficultés, que celles-ci soient d'ordre matériel (financière, logement, etc.), relationnel ou scolaire (Dequière, 2007), par ailleurs souvent fortement cumulatives.

Des conditions de confinement singulières

Même si les étudiants internationaux sont, en général, relativement « privilégiés » et bénéficient souvent du soutien financier de leur famille dans leur migration (Brooks et Waters, 2010), leurs conditions financières ont parfois été lourdement affectées par la crise sanitaire. Celles et ceux de notre échantillon semblent avoir été nettement plus touchés que leurs homologues français par la dégradation de leur situation financière, déjà fragilisée en raison de l'éloignement de la famille et du soutien pécuniaire qu'elle peut procurer. Une enquête menée par l'OVE (Belghith *et al.*, 2020a) sur les étudiants confinés souligne en effet que les étudiants internationaux ont été les plus affectés par une perte de

5 Ces entretiens ont pour partie été réalisés par Tchapo Nikabou, étudiant en M2 sociologie à l'UPPA et stagiaire sur le projet TRANSICOVID.

6 Nous distinguons à ce titre les étudiants internationaux ayant répondu à notre questionnaire en ligne, désignés par des facteurs sociodémographiques (niveau d'études, âge, pays d'origine), des étudiants internationaux issus de nos entretiens, qui sont pseudonymisés (Cf. Annexe 1 : sociographie).

ressources en raison de la crise. Près d'un étudiant étranger sur deux (47 %) déclare avoir rencontré des difficultés plus importantes qu'habituellement, contre seulement 12 % des étudiants français. Parmi nos répondants, la moitié déclare avoir perdu une partie de leurs ressources du fait de la crise :

« La principale difficulté, ce sont les finances : du fait que la durée du travail est vraiment limitée, mes finances ont vraiment pris un coup avec cette crise. »
(Yao, étudiant de master, vingt-huit ans, né en Côte d'Ivoire)

Cette réduction des ressources a d'abord eu un impact sur les conditions matérielles des étudiants, qui soulignent fréquemment avoir dû limiter leurs dépenses :

« Comme je ne travaille plus, je suis à la maison et ça fait qu'avec mon salaire je n'arrive qu'à payer mon loyer, payer l'assurance et autres, donc je n'ai plus d'argent pour assurer correctement mes besoins. » (Seydou, étudiant de licence, vingt-trois ans, né au Mali)

Sur ce point, l'enquête de l'OVE (*ibid.*) révèle une différence importante entre les étudiants français et internationaux. Près d'un quart de ces derniers (23,1 %) déclarent s'être restreints sur le plan alimentaire pour des raisons financières, contre seulement 4 % des étudiants français. Les répercussions des restrictions sanitaires sur l'activité économique et le monde du travail ont été importantes pour les étudiants, et en particulier pour les étrangers. Le recours généralisé au télétravail, la fermeture des commerces non essentiels, et, en particulier, des établissements employant traditionnellement des étudiants (restaurants, centres commerciaux, etc.) ont amené une bonne partie d'entre eux à cesser totalement leur activité salariée ou à réduire drastiquement leur temps de travail. D'autres étudiants déplorent enfin avoir été freinés, voire stoppés, dans leur recherche d'emploi :

« Sur le plan financier, c'est un peu compliqué, très compliqué d'ailleurs parce qu'il n'y a pas de boulot, il n'y a pas de job étudiant et tous les restaurants sont fermés, tout est fermé. Il n'y a pas de boulot, il y a un peu d'aide auprès des parents qui sont au pays, mais il y a aussi la crise là-bas et donc ils font de leur mieux, mais ce n'est pas totalement ça. » (Kodjo, étudiant de licence, vingt-deux ans, né au Bénin)

La réduction des aides financières fournies par les familles, souvent elles-mêmes touchées par la crise, est également désignée comme un facteur aggravant, comme l'explique Koffi :

« C'est le côté crucial de cette crise, le volet économique... Ceux qui nous venaient en aide, c'est parce qu'ils travaillaient qu'ils nous venaient en aide, je pense spécialement à mes frères par exemple, avec cette crise où tout est à l'arrêt, ils sont au chômage partiel, c'est compliqué. Ce qu'on recevait est considérablement diminué. »
(Koffi, étudiant de master, trente ans, né au Togo)

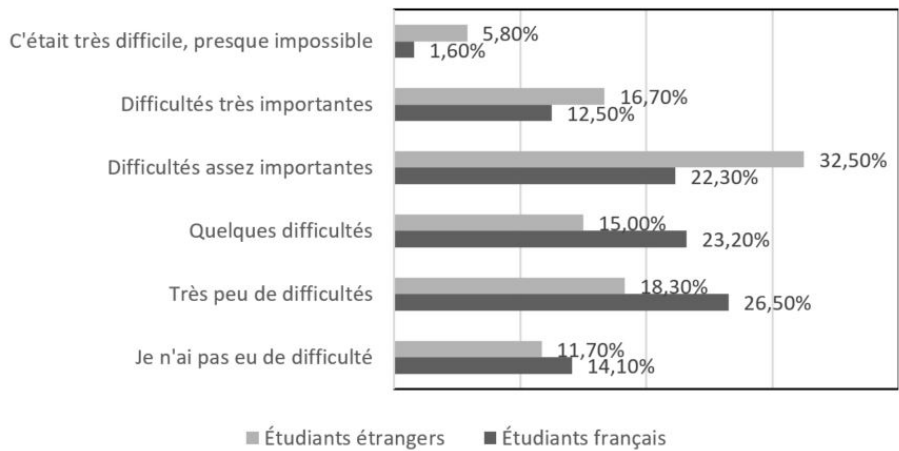
D'autres facteurs d'ordre administratif (e.g. allongement des délais pour le renouvellement d'un titre de séjour autorisant l'accès à l'emploi) ou encore institutionnel (e.g. retards dans l'attribution de certaines aides financières) ont également fragilisé leur stabilité financière.

Des apprentissages freinés par le distanciel

Au-delà des aspects strictement financiers, la question des conditions d'apprentissage a été particulièrement compliquée pour de nombreux étudiants internationaux. Si la crise sanitaire a eu une influence significative sur la scolarité des étudiants en général, notamment en termes de motivation, de concentration et de surcharge de travail souvent liées au distanciel (Barthou *et al.*, 2021), les étudiants internationaux semblent avoir été encore plus affectés. Comme le soulignent Coulon et Paivandi (2008 : 34), étudier à l'étranger peut s'apparenter à un « faisceau de ruptures déroutantes », du fait de la multiplicité des changements auxquels sont confrontés les étudiants. Ces derniers renvoient à trois principales dimensions : communicationnelle d'abord, du fait d'une maîtrise partielle de la langue, relationnelle ensuite, dans leurs liens avec leurs pairs et professeurs, et pédagogique enfin, renvoyant à l'adaptation au système éducatif français qui diffère de celui du pays d'origine. De fait, la mise en place de l'enseignement à distance a eu des incidences fortes sur ces trois dimensions, privant en partie les étudiants internationaux des volets communicationnel et relationnel, ce qui a eu, par effet-ricochet, des répercussions sur la dimension de l'adaptation au système éducatif et aux pratiques pédagogiques. La question des difficultés de compréhension des enseignements révèle à ce titre une forte distinction entre étudiants internationaux et français, les premiers étant 55 % à déclarer avoir rencontré des difficultés importantes contre 36,4 % des seconds (Cf. Graphique 1).

Graphique 1 : Difficultés de compréhension des enseignements en fonction de l'origine des étudiants

N = 1813 ; p = <0,01 ; V de Cramer : 0,11



Source : Données issues de l'enquête Transicovid (2020).

Il faut avant tout préciser que la compréhension de l'organisation pédagogique des cursus et des activités d'enseignement peut susciter, pour certains étudiants internationaux, une perte de repères et des difficultés d'adaptation (Cohen,

2001). La mise en place de la « continuité pédagogique », dans l'urgence et sans préparation, semble avoir amplifié cette perte de repères. Le principal facteur explicatif avancé par les étudiants internationaux pour expliquer leurs difficultés d'apprentissage est la distance physique avec les professeurs, réduisant ainsi drastiquement les interactions :

« Comme je n'ai jamais connu mon professeur, je ne peux pas faire une bonne relation interpersonnelle vraiment, pour cela je n'ai pas confiance pour faire les questions. »
(Étudiant de master, âge non renseigné, né au Mexique)

Pour certains, cette distance s'est accompagnée d'un manque de suivi et d'accompagnement des enseignants. Plusieurs pointent en effet un manque d'encadrement et d'adaptabilité de certains enseignants qui ne tiendraient pas compte de certaines fragilités des étudiants internationaux, en particulier leur plus faible maîtrise de la langue française écrite et orale, et, notamment, d'une langue « savante » et technique (Coulon et Paivandi, 2008) :

« Certains enseignants ne comprennent pas que c'est plus compliqué pour certains étudiants que d'autres en distanciel. » (Mawuko, doctorant, trente ans, né au Togo)

Les étudiants internationaux soulignent également les disparités dans le rythme d'apprentissage, qui impliquent une charge de travail plus importante pour s'appropriier les enseignements :

« Il faut être attentif avec les accents des profs, le vocabulaire au début c'était un peu chaud, maintenant ça va au fur et à mesure je commence à m'habituer [...] quand le prof parle, ce n'est pas évident avec les notes. Ils sont tellement rapides par rapport à toi que tu es obligé même après les cours de faire des recherches, d'aller à la BU et prendre les livres pour être au même niveau que les autres parce que la prise de notes ce n'est pas pareil entre moi et puis les étudiants qui sont là depuis... Voilà, c'est un peu ça du coup moi je suis obligée de redoubler d'efforts pour être au même niveau que les autres. »
(Issa, étudiant de licence, vingt-sept ans, né au Mali)

Il faut ajouter ici que les démarches pédagogiques et les relations entre enseignants et enseignés peuvent être extrêmement différentes en fonction des pays et zones géographiques. Certains systèmes privilégient un mode d'enseignement participatif dans lequel les enseignants ont un rôle d'accompagnement, au-delà d'une simple transmission des savoirs. Le cas français est quant à lui plus axé sur un ritualisme académique (Felouzis, 1997), une approche didactique plus structurée et plus directive, qui exige un effort d'adaptation particulier (Cohen, 2001). Il paraît donc important, au-delà des caractéristiques propres aux étudiants internationaux, de penser aussi le poids du modèle universitaire et des pédagogies utilisées dans les difficultés rencontrées par la plupart de nos répondants, qui plus est en période de crise sanitaire.

Enfin, les plus faibles interactions avec les pairs, qui favorisent pourtant une logique d'entraide scolaire, ont également joué en défaveur des étudiants internationaux, en particulier ceux arrivés en France récemment. Beaucoup regrettent en effet de ne pas avoir pu bénéficier de l'aide de leurs camarades pour comprendre certains enseignements. Les interactions numériques, moins spontanées qu'en présentiel, ne permettent pas de pallier l'absence de contacts physiques :

« Au niveau des cours en présentiel, c'était déjà difficile et là en distanciel où tu es seul, tu ne peux même pas demander l'aide d'un ami, là ça devient un peu plus compliqué et des fois on est obligés d'abandonner parce que tu t'es arrêté à un niveau où tu n'as pas pu te débloquent, donc tu abandonnes. »
(Ousmane, étudiant de master, trente ans, né au Burkina Faso)

Pour certains étudiants, les difficultés d'adaptation au système universitaire ont pu s'accompagner d'un sentiment d'illégitimité, et parfois même d'infériorité en comparaison aux autres étudiants. Plusieurs expliquent avoir parfois été réticents à poser des questions, par crainte de se retrouver en difficulté ou stigmatisés :

« Parfois on se perd dans les explications de l'enseignant. Et on n'est pas seul, alors le fait de relancer à chaque fois l'enseignant parce qu'on ne comprend pas, c'est comme si on était bête. Parfois je me sentais un peu en difficulté par rapport à ça. » (Mawuko)

Les enseignants qui ont adapté leur enseignement ou qui ont eu une attention particulière aux étudiants internationaux ont permis en partie d'atténuer ce sentiment d'illégitimité :

« Madame X m'a proposé un prof, Monsieur Y. Il m'aide pour les articles et tout, me donne les bases, les trucs principaux, des trucs importants, et moi je vais essayer de faire la grande tâche, comprendre, comment faire des recherches et tout. Ça m'a vraiment aidé. »
(Safiya, étudiante de licence, vingt-sept ans, née en Algérie)

Du sentiment de solitude aux pensées suicidaires

La sociabilité étudiante s'organiserait selon trois modalités principales (Jellab, 2011) : une sociabilité « scolaire », où l'appartenance à un groupe d'étudiants est conçue comme un appui ; une sociabilité « extrascolaire » au sens où elle repose sur le partage d'un temps commun (loisirs, activités culturelles ou militantisme) ; et une sociabilité « mixte » qui recouvre la dimension scolaire et extrascolaire et qui autorise l'appartenance à plusieurs groupes. Ces différentes instances socialisatrices ont été comme suspendues pendant cette crise sanitaire, ce qui a pu avoir des effets néfastes assez forts chez l'ensemble des étudiants. Or, notre enquête révèle que ces difficultés ont pu être amorties en cas de (re)confinement en famille, en maison et milieu rural ou périurbain.

Si les études récentes menées sur la situation des étudiants confinés montrent que la grande majorité des étudiants français ont regagné le domicile familial dès l'annonce du confinement, afin de s'installer dans un environnement matériel favorable et de se prémunir de l'isolement social (Barthou *et al.*, 2021), la situation des internationaux apparaît sur ce point tout à fait spécifique. Les trois quarts de nos répondants ont en effet été confinés seuls, le plus souvent dans des logements particulièrement exigus, de type studio ou chambre universitaire. La superficie de ces logements dépasse rarement une quinzaine de mètres carrés, et ils sont souvent situés en milieu urbain, restreignant ainsi fortement les possibilités d'accès à des espaces verts. Or, plusieurs études ont récemment insisté sur la correspondance statistique entre les deux variables du vécu du confinement et de la taille ou configuration du logement, parmi lesquelles nous retiendrons les travaux de Fijalkow et Roudil (2020), mais

aussi des enquêtes de l'INSEE⁷ et de l'association Qualitel⁸ en partenariat avec l'IPSOS. L'enquête de l'OVE (Belghith *et al.*, 2020b) souligne également des différences importantes au niveau du type de logement occupé selon la nationalité des étudiants. En France, plus de trois quarts des étudiants français (76,2 %) ont passé le confinement dans une maison, mais cela concerne moins d'un quart des étudiants internationaux (24,2 %).

La taille du logement a également eu des répercussions directes sur les conditions de travail universitaire des étudiants internationaux. Celle-ci ne leur a pas toujours permis de s'aménager un espace spécifiquement dédié au travail, quand plusieurs d'entre elles et eux déplorent des conditions matérielles peu propices aux études. Ils regrettent en effet d'avoir dû partager, dans un même lieu, souvent inconfortable, espace de travail et vie privée :

« Maintenant, je suis dans un appartement du CROUS, mais j'ai vécu aussi dans un autre studio, c'était un appart-hôtel. Donc vous voyez plein de changements, mais jamais avec une ambiance adéquate pour travailler, c'était toujours la catastrophe : moi, les valises, un espace un peu petit, le même où je mange, où je dors, où je travaille aussi. » (Ana, étudiante de master, vingt-quatre ans, née au Brésil)

La taille et les difficultés liées au logement semblent également avoir accentué le sentiment d'isolement et de solitude des étudiants internationaux confinés seuls, nourri par ailleurs par l'éloignement familial et les restrictions sanitaires. Les questions de la solitude et de l'enfermement sont en effet au cœur des propos des interviewés et constituent une dimension centrale de leur vécu du confinement :

« Forcément une solitude s'est un peu instaurée, c'est-à-dire une distanciation sociale entre même ses amis, ses compagnons, en plus de sa famille qui n'est pas dans la même ville, donc je la [la crise] vis très mal. » (Yao)

Plusieurs facteurs semblent avoir participé au sentiment d'isolement ressenti par les étudiants internationaux. Le niveau de diplôme a, par exemple, dessiné une frontière entre les individus les plus diplômés, qui se déclarent globalement plus sereins face à la crise que ceux titulaires d'un baccalauréat (53,3 % des étudiants de master et doctorat contre 30,7 % des autres). La date d'arrivée en France semble également jouer sur l'expérience de la crise sanitaire. Les primo-arrivants, et de façon encore plus précise, celles et ceux arrivés en période de crise, font état d'un sentiment d'isolement bien plus accru que celles et ceux installés depuis plusieurs années, du fait de leur impossibilité de nouer des relations sociales :

« J'étais seule depuis le début du confinement, je n'ai pas eu de contact, je ne connais personne vu que je suis arrivée il y a cinq ou six mois. Ce n'est pas le moment de faire des rencontres ou d'avoir un contact avec les autres, je n'ai pas la chance, voilà [rires]. »

7 Voir Insee (2020) *Conditions de vie des ménages en période de confinement*, [en ligne] consulté le 24/11/2021. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728?sommaire=4476925>

8 Voir Qualitel (2020) *Le confinement, révélateur des inégalités dans la qualité du logement*, [en ligne] consulté le 24/11/2021. URL : <https://www.qualitel.org/magazine/le-confinement-reveleveur-des-inegalites-dans-la-qualite-du-logement/>

Je n'ai pas la chance de faire une rencontre ou d'avoir un contact avec cette société existante. » (Safiya)

Face à ce fort sentiment de solitude et d'isolement, les réactions des étudiants internationaux ont été assez différentes. Le manque de sociabilité et de liens sociaux a conduit certains individus à adopter des comportements transgressifs au regard des consignes sanitaires. Des répondants expliquent en effet avoir plusieurs fois songé à sortir pour rencontrer des amis au risque d'être sanctionnés, comme le souligne Ilyes (étudiant de master, vingt-sept ans, né en Algérie) :

« Il y a des gens qui ont été confinés tout seuls, c'était mon cas. Sans exagérer le premier confinement, j'ai failli perdre la tête. Des fois je me disais, je vais sortir, tant pis si je croise un policier et qu'il me donne une amende je vais l'accepter. C'était vraiment insupportable. »

Celui-ci explique avoir transgressé les règles et participé à une soirée :

« On avait besoin de ça, on avait pas le droit à cause des restrictions, mais on pouvait pas ne pas le faire sachant que je ne vais peut-être pas les voir jusqu'au mois de septembre. »

D'autres, affirment également avoir eu des échanges réguliers avec d'autres étudiants, souvent eux aussi internationaux, afin de supporter cette période d'isolement. Le fait de vivre en résidence universitaire a pu être un élément facilitant cette proximité et ces échanges.

La plupart de nos répondants affirment néanmoins avoir respecté les consignes sanitaires. Parmi eux, ce sentiment d'isolement n'a pas été vécu avec la même intensité. Pour beaucoup, la gestion de ce sentiment de solitude s'est opérée par le truchement du numérique et des liens familiaux en ligne. Toutefois, il a pu générer des difficultés psychologiques, comme le souligne Koffi :

« Il y a les difficultés aussi sur le point psychologique [...]. Il est difficile de se voir et tu te retrouves tout seul dans ta chambre ce qui rend le moral très bas. »

Cette fragilisation sur le plan psychologique s'est traduite de différentes façons, certains expliquant s'être sentis particulièrement stressés, anxieux, ou angoissés, quand d'autres se sont déclarés déprimés. D'autres, enfin, affirment avoir eu peur que leurs pairs mettent leur vie en danger :

« Il y a des gens qui n'ont pas vraiment supporté le confinement. On a essayé de rester en contact juste pour éviter des choses bizarres. Des fois les gens peuvent faire des choses qu'après ils regrettent. On a essayé de rester en contact pour éviter l'isolement. » (Ilyes)

Ou ont eux-mêmes eu des pensées suicidaires :

« Psychologiquement, on n'était pas bien dans la tête, on pense à notre famille qui est loin de nous et j'avoue que si je n'avais pas eu ma famille je pense que j'allais peut-être faire le pire. » (Moudjib, étudiant de master, vingt-sept ans, né au Bénin)

La question du suicide, plus ou moins explicitement abordée, est revenue dans de nombreux entretiens. Cela s'explique d'une part parce qu'ils sont étudiants, ce qui rejoint les résultats d'autres enquêtes françaises, notamment

celle conduite par l'université de Lorraine (Essadek et Rabeyron, 2020) sur la santé mentale de 8 004 étudiants qui montre que 14,8 % d'entre eux ont eu des pensées autodestructrices ou suicidaires. D'autres études étrangères ont par ailleurs montré que le statut d'étudiant était un facteur important d'exposition au risque dépressif, le statut de personnes en emploi protégeant plus nettement les acteurs (González-Sanguino *et al.*, 2020). D'autre part, le statut d'étranger semble aussi avoir joué un rôle. En effet, dans notre échantillon total, les pensées suicidaires sont revenues beaucoup plus souvent dans les entretiens conduits auprès d'étudiants internationaux que dans ceux des autres étudiants. Cela ne signifie pas que tous les étudiants internationaux ont vécu cette expérience sous le mode de la souffrance, mais que la situation a été plus difficile pour les plus isolés, les plus précaires et les moins accompagnés. L'isolement social se révèle en effet dans d'autres enquêtes (Wathelet *et al.*, 2020) être un facteur de risque important dans la prévalence des pensées suicidaires, du stress, de la détresse, de la dépression et du niveau élevé d'anxiété.

L'importance de ces résultats pourrait amener l'université et les autres lieux accueillant des étudiants internationaux à mieux penser, collectivement, leur accueil et leur accompagnement. Enfin, le confinement a eu un effet révélateur de tendances sociologiques plus profondes et a bien mis en lumière le fait que les étudiants internationaux ne sont quasiment pas l'objet de dispositifs spécifiques, qui, dans une logique inclusive, pourraient leur permettre de mener à bien et sereinement leurs projets. Les liens forts, pour ces étudiants, ont finalement été très majoritairement des liens numériques.

L'immigration-continuité à l'heure de la crise sanitaire

Pour la grande majorité des populations déjà connectées, les différents confinements imposés lors de la crise sanitaire ont joué un rôle sur le temps quotidiennement consacré aux outils et plateformes numériques (Barthou et Bruna, 2021). Cette amplification du « temps des écrans » possède plusieurs explications, qui sont le plus souvent cumulatives. Les fortes restrictions des déplacements qui conduisent à un sentiment « d'enfermement » au domicile, les nouvelles formes d'organisation du travail/des études orientées vers le « tout distanciel » et la perception du smartphone en tant que seule ouverture tangible vers l'extérieur, semblent en grande partie à l'origine de cette hyper connexion. Dans le cas des étudiants internationaux et parce que leur connexion répond aussi à un devoir de présence vis-à-vis du cercle familial, cette surutilisation d'outils déjà très chronophages s'en trouve encore exacerbée.

L'omniprésence de la connexion ou la difficile autorégulation des pratiques

Comprendre le vécu de la crise sanitaire des étudiants internationaux nécessite de revenir sur le contexte particulier du confinement pour cette population spécifique. Si nous avons observé au cours d'une vaste enquête que les étudiants français ont majoritairement fait le choix de la recohabitation — ou de la cohabitation prolongée — dans cette période inédite (*ibid.*), notre enquête qualitative dévoile un quotidien bien différent pour celles et ceux qui n'ont pas eu de telles

possibilités. Dans ce contexte, ils et elles ne perçoivent pas seulement les outils numériques comme une garantie de maintien du lien social (Diminescu, 2005), mais aussi comme une échappatoire à la morosité quotidienne. À cet effet, le temps des écrans n'est pas un temps uniforme. Les étudiants internationaux dévoilent ainsi une pluralité de pratiques qui ne leur sont d'ailleurs pas exclusives, comme « *jouer à des jeux vidéo* » (Ilyes), « *navigation sur les réseaux sociaux* » (Ousmane) ou « *être sur Netflix jusqu'à tard dans la nuit* » (Demba, étudiant de master, vingt-trois ans, né au Mali). Ana, en revanche, a pu assurer une continuité dans son soutien psychologique tout en maintenant le lien avec une personne de confiance dans son pays d'origine : « *J'avais arrêté mes séances parce que j'étais en France [...]. Grâce à un logiciel, je fais mes séances en ligne, avec cette personne en qui j'ai confiance* ». Garder le lien avec la famille à distance reste toutefois un des usages majoritaires.

Ces temps de connexion apparaissent parfois excessifs pour nos répondants, notamment pour Hawa (étudiante de licence, vingt-et-un ans, née au Mali) qui déclare quant à elle passer « *presque tout [son] temps avec [son] smartphone [ce qui] doit représenter dix-huit heures par jour* ». De la même façon, le téléphone portable est un prolongement du corps pour Demba, qui veille à le garder proche de lui : « *Je peux l'utiliser à l'instant T et après je le dépose quelques minutes et je l'utilise et ainsi de suite. Dès que je me réveille, je l'ai à côté dans ma main* ». Pour les étudiants internationaux, les moments d'étude, de pause, de loisir, de contact avec la famille et les amis, de collecte d'informations, de doute et de construction de soi ; bref, une majorité des temps de la vie quotidienne semblent s'articuler autour des outils et plateformes numériques lors de cette crise sanitaire. Surtout, certaines de ces temporalités se superposent parfois à d'autres. Alors que les cours à distance se caractérisent par des possibilités de « *disparition présente* » (Gergen, 2002), d'être là sans être là, caméra et microphone coupés, le temps des études est ponctué de distractions :

« *Pendant que l'enseignant écrit quelque chose, vous pouvez pas juste regarder comme ça, il faut faire autre chose [...]. Donc je suis sur les réseaux sociaux. Pour ne pas vous mentir, des fois juste je me connecte et je laisse mon PC, je suis là mais je ne suis pas là.* » (Ilyes)

Il ressort de notre enquête Transicovid que ces stratégies semblent communes à une majorité d'étudiants, qu'ils soient ou non nés en France. Le lien diasporique est parfois aussi une occasion supplémentaire de détournement de l'attention : le temps consacré à la famille peut ainsi empiéter sur le temps scolaire. De même, la tenue à distance des enseignements ne permet plus aux étudiants de se retrouver, d'échanger ou d'apprendre à se connaître lors de temps informels, ce qui touche encore une fois plus particulièrement les étudiants internationaux, souvent seuls à leur domicile :

« *Avec le confinement tout le temps tu es chez toi, même pendant les cours et tu te sens isolé, tu n'as personne du coup à chaque fois tu te connectes et tu parles avec la famille et avec les amis.* » (Issa)

L'importance de la connexion dans une logique d'intégration, qui s'accompagne d'une injonction à la joignabilité, apparaît logiquement plus forte encore lorsque l'université ne peut plus jouer son rôle d'instance de socialisation :

« Pendant ce moment de crise, on a encore plus besoin de lien social : se couper des réseaux sociaux, c'est s'exclure de l'humanité. » (Koffi)

Diminescu (Diminescu et Guido, 2019 : 205) expliquait récemment qu'une fois équipé de son smartphone, le « migrant connecté » disposait de la possibilité de « switcher instantanément avec plusieurs mondes d'existence » et apparaissait ainsi « plus proche de la figure du navigateur que de celle du déraciné ». Mais derrière cette métaphore, qui traduirait l'opportunité offerte au migrant d'avoir le « chez lui » dans sa poche, ce qui est par ailleurs discutable (Barthou, 2019a), se cache surtout la problématique de la prise de distance aux outils numériques dans son quotidien. Parce que de multiples activités sont directement liées à l'utilisation des outils numériques, les étudiants internationaux insistent tout particulièrement sur la *nécessité* d'être connectés, que toutes et tous n'expliquent pas par les mêmes raisons. Demba évoque sans surprise les motifs des cours à distance et du lien familial mais insiste surtout sur la perte d'informations et ses conséquences sur l'accès à l'emploi en cas de non-connexion :

« Avec la crise, l'utilisation de l'Internet n'était pas un choix, mais une nécessité. [...]. C'est primordial de l'avoir sinon on perd l'information. Imaginez par rapport aux offres, c'est celui qui a accès à l'information qui profite de l'offre. Il faut rester toujours informé, c'est très important. »

Hawa justifie sa connexion par le manque d'alternatives dans un quotidien confiné :

« C'est le seul outil qui me distrait un peu. Je suis toute seule donc c'est juste par téléphone que je communique, j'en ai vraiment besoin. Si je n'utilise pas le téléphone, je suis là à rien faire. »

Elle rejoint ici Ilyes, pour qui l'utilisation intensive des outils résulte également d'une absence de choix :

« Pourtant je ne suis pas vraiment le genre accroc à ce genre de chose. C'est juste que... on a pas le choix, il faut passer le temps sinon on va perdre la tête. »

En période de confinement et afin de lutter contre le poids de la solitude, le smartphone s'est donc révélé, peut-être encore plus qu'avant, un précieux allié du quotidien pour les étudiants internationaux. La triple nécessité d'être connecté aux autres, joignable et informé, pendant cette crise sanitaire, se double ici de besoins d'ailleurs, de temps de loisir et d'introspection qui, là encore, passent souvent par le recours aux écrans.

Les freins à la déconnexion dans un quotidien confiné

Si, pour les diverses raisons évoquées précédemment, les étudiants internationaux déclarent avoir significativement augmenté leur temps passé devant les écrans, ils et elles n'omettent pas de préciser avoir déjà pensé à se déconnecter volontairement de ces technologies. Les « migrants connectés » témoignent ainsi de cette logique réflexive de mise à l'écart temporaire de dispositifs chronophages qui, par la force des choses, rythment lourdement leur quotidien confiné. Cependant, nos analyses rejoignent les travaux déjà exposés dans la littérature à ce sujet : dans les faits, la volonté de se déconnecter n'est que

rarement accompagnée par la réalisation effective de cette prise de distance (Jauréguiberry, 2014 ; Bruna, 2014). Nos répondants soulignent d'abord l'impossibilité d'une déconnexion totale en période de crise sanitaire : la quotidienneté de la connexion apparaît comme une condition non négociable de la poursuite des études. Sena (doctorant, vingt-six ans, né au Togo) ajoute même que la déconnexion lui semble antinomique du statut d'étudiant :

« Aucun étudiant ne peut se couper du numérique pour étudier parce qu'être étudiant, c'est quand même chercher à comprendre les principes qu'on enseigne en cours et sur Internet on a des milliers de bibliothèques. »

Les incitations familiales à la connexion quotidienne semblent plus prégnantes encore lors de cette crise sanitaire :

« Quand je n'appelle pas ma mère, elle n'aime pas. Elle me dit que je suis seule en France, que c'est une situation compliquée, qu'elle me voit encore toute petite et elle a besoin de savoir si je vais bien. » (Selena, étudiante de master, vingt-quatre ans, née en Espagne)

Certains de nos répondants sont pourtant bien parvenus à se déconnecter et ont justifié ce choix auprès de leur famille par le besoin de se recentrer sur eux-mêmes ou encore la nécessité de se focaliser sur les révisions en période d'examen. Mais ces tentatives de prise de distance ont, pour certains répondants, été interrompues par le cercle familial. Seydou explique s'être déconnecté, mais seulement quarante-huit heures : *« Au-delà, j'ai pas pu tenir, j'ai abandonné parce que mon oncle m'appelait et ma mère s'inquiétait »*. Alors qu'elle se préparait à ses examens, la mise en pause de Hawa s'est rapidement conclue par des reproches :

« Ma mère s'est fâchée, elle m'a dit qu'elle ne me manquait plus, que maintenant que je suis en France je ne pensais plus à elle [...], elle m'a reproché de ne pas lui faire un message au moins une fois par jour. Je lui ai dit que cela ne se reproduirait plus. »

Surtout, la jeune femme est depuis lors soumise à un « devoir de connexion » pour apporter une réponse à une quête de réassurance parentale, comme nous l'observons de plus en plus dans les nouvelles pratiques de surveillance liées à la parentalité numérique (Bruna, 2022). Néanmoins, le besoin parental d'être quotidiennement rassuré est sans doute plus important encore à l'heure de la crise sanitaire, puisque l'Europe fait partie des continents les plus touchés par la COVID-19. Jusqu'alors, les étudiants internationaux apparaissaient plus inquiets pour leurs parents du fait de la situation dans le pays d'origine, en particulier pour les étudiants africains, que l'inverse. Ce renversement des inquiétudes peut s'expliquer, selon Kodjo, par la médiatisation de l'aggravation de la situation sanitaire dans les pays occidentaux :

« C'est vrai qu'il y a la crise au Bénin, mais ce n'est pas la même chose qu'en France quand vous regardez un peu les chiffres et je sais qu'ils ont peur pour moi. »

Le plus souvent, l'échec de la déconnexion s'explique par la centralité du smartphone dans le quotidien confiné des répondants de notre enquête. Ousmane prévient qu'il faudrait lui « arracher des mains » pour qu'il se déconnecte, après quoi il « tomberait en dépression ». Safiya, pour sa part, « ne se sentirait plus vivante » si elle restait « sans lien avec la famille et les cours ». Ana, au contraire,

souhaite se déconnecter et met en place des stratégies, souvent infructueuses, pour y parvenir :

« Je mets le portable dans un mode nocturne, il ne montre pas ce qui est en train de se passer pendant une période. Et chaque fois que je le fais, je continue à essayer de regarder et je vois toutes les notifications. J'ai toujours l'impression que je vais rater quelque chose. »

Au-delà de cette frénésie de sollicitations auxquelles elle se sent obligée de répondre, la jeune femme rapporte également cette « peur de manquer⁹ » étroitement liée aux injonctions à la joignabilité permanente. C'est à ce titre que Seydou met en garde contre les potentielles conséquences de la déconnexion :

« J'avais un pote au Mali, on a vécu beaucoup de choses. Il est décédé. On un groupe WhatsApp là-bas avec des potes et c'est eux qui me l'ont appris. Imaginez s'il n'y avait pas les réseaux sociaux, je pouvais faire un mois sans apprendre que mon pote est parti. »

Même s'ils sont plus rares, certains répondants prennent de la distance avec les communications transnationales. Ils tempèrent, voire refusent, la quotidienneté du lien parental et instaurent leurs propres règles :

« C'était plutôt eux qui cherchaient à savoir comment ça allait pour moi, mais j'avais pas le temps de leur répondre tous les jours. Comme je les avais prévenus que ce serait difficile avec ma formation, ça ne leur posait aucun problème. » (Mawuko)

Dans nos entretiens, il semble que cette maîtrise du temps des interactions familiales concerne davantage les individus installés en France depuis plusieurs années, et non les nouveaux arrivants pour qui la famille représente, au quotidien, un — sinon le seul — soutien moral nécessaire.

Vivre la coprésence avec la famille pendant la crise sanitaire

Le rôle des dispositifs numériques dans cette possible continuité relationnelle avec le physiquement distant est régulièrement mis en avant (Diminescu, 2005 ; Nedelcu, 2009). Cela se retrouve également dans notre enquête :

« Le numérique m'a permis de pouvoir avoir mes parents en ligne, de pouvoir discuter en direct avec eux, donc, ça a été pour moi un atout pendant ces moments de crise. »
(Issouf, étudiant de master, vingt-huit ans, né au Burkina Faso)

Mais garder un lien avec la famille n'est pas le seul élément qui justifie la fréquence des communications transnationales : des répondants de notre enquête évoquent surtout avoir trouvé du soutien auprès de leurs proches : « Ça m'a aidé psychologiquement, ça m'a aidé à surmonter, à supporter tout ça » (Kodjo).

Dans cette période atypique, nous constatons que les échanges communicationnels avec le pays d'origine sont priorisés dans le discours de certains répondants, alors que ceux avec leurs pairs, habitant près de chez eux, semblent passer au

⁹ Traduction littérale de « Fear Of Missing Out », utilisé en marketing comme méthode de production d'une forme d'anxiété sociale amenant l'individu à effectuer une action (ici, rester en ligne) en exploitant sa peur de rater quelque chose d'important.

second plan : « *Les gens m'écrivent mais je réponds pas. C'est vraiment à ma famille proche que j'écris* » déclare Mawuko. Si cela nuance des résultats issus de travaux récents (Mattelart, 2019), les restrictions sanitaires en sont sans doute en partie responsables. Les préoccupations dans cette période d'incertitudes sont davantage orientées vers la famille éloignée, que la fermeture des frontières rend encore plus inatteignable. Il ressort néanmoins que nos répondants transgressent parfois certaines restrictions en place et organisent des retrouvailles clandestines, par exemple « *le samedi soir, pour jouer aux cartes [...], pour discuter et cuisiner comme au pays* » explique Seydou à propos d'un groupe d'étudiants maliens dont il fait partie. Cette ritualisation hebdomadaire de la rencontre avec d'autres jeunes de la même origine peut faire écho à un sentiment de nostalgie, notamment culinaire, mais aussi à la recherche d'un attachement à des valeurs communes que les étudiants internationaux peinent à retrouver en France.

Lorsqu'il s'agit de contacter la famille, les étudiants internationaux se heurtent souvent à diverses problématiques matérielles. Par exemple, nos répondants africains se trouvent confrontés à la fracture numérique dans son acception la plus géographique, à savoir l'existence de fortes disparités entre un Nord et un Sud dans l'accès à Internet (Beaude, 2012). Safiya développe par exemple qu'il est préférable d'attendre certaines heures pour appeler ses proches : « *Il y a des moments où ça va et d'autres où c'est mauvais donc au moment où ça va on allume la caméra et on va parler. [...] Mais quand il y a une mauvaise connexion, on reste dans le cycle des : allô ? Oui ? Allô ?* ». Moudjib ajoute qu'il doit parfois éviter de faire des appels vidéo afin d'économiser de la bande passante, et se veut fataliste : « *Ce n'est pas à chaque fois que j'ai l'occasion de voir ma famille ou mes amis en vidéo* ». La différence entre l'audio et la vidéo tient également à l'opportunité de voir l'autre malgré la distance : « *J'aime beaucoup voir les visages* » explique Selena, tandis que Mawuko admet qu'il passe surtout des appels en vidéo « *pour que [ses] sœurs puissent voir [son] fils grandir* ». Cela fait écho aux travaux de Stéphane Vial, qui insiste sur l'intérêt de l'image dans les échanges communicationnels et dans la perception de l'autre à travers les dispositifs sociotechniques (2013). Pour les étudiants internationaux, il s'agit donc de souligner la rareté et la valeur de tels moments qui sont révélateurs de profondes disparités dans le maintien du lien social avec la famille. L'impossibilité de passer des appels vidéo marque en effet l'absence du corps des proches, que l'on ne peut voir grandir et évoluer, bouger et s'exprimer : un élément essentiel à la communication peut ainsi être rendu inaccessible aux étudiants internationaux selon la qualité de la connexion.

Pour certains étudiants français (re)cohabitants, le manque de contacts physiques à l'extérieur du domicile parental ressort comme une préoccupation centrale. Dans le cas des étudiants internationaux et plus particulièrement africains, un lien vidéo de bonne qualité peut déjà s'apparenter à un privilège dont ils ne peuvent disposer au quotidien. Ici, les qualités de la connexion Internet d'une part, et du lien avec la famille d'autre part, apparaissent indissociables. Une mauvaise connexion semble générer une certaine frustration chez nos répondants qui soulignent à la fois la nécessité d'entrer en contact avec leurs proches et le sentiment d'impuissance qui se dégage d'une telle situation : « *On est frustrés, on a plus de pouvoir, on ne peut plus rien, on est limités* » (Koffi). Les individus en viennent aussi à développer des stratégies pour signifier leur

présence. Yao sait que ses parents et sa sœur n'ont pas toujours de connexion autour de leur domicile, mais il les appelle « *même s'ils sont hors zone de connexion histoire de faire signe de vie* ».

Pour les étudiants internationaux, la crise sanitaire a également mis en évidence les avantages comme les limites de la coprésence rendue possible via les outils numériques. Dans le discours de nos répondants, cela se retrouve surtout lors de moments forts auxquels ils ont pu assister, mais qu'ils n'ont pas eu le sentiment d'avoir pleinement partagés. Hawa évoque le mariage de sa sœur, auquel elle a assisté par le biais d'un appel vidéo lors du premier confinement :

« Le fait de ne pas être sur place m'a beaucoup marquée. J'aurais aimé participer aux préparatifs du mariage et participer au mariage et faire la fête comme les autres. Le téléphone m'a aidé à passer le coup. Mais bien sûr, c'est pas la même chose. »

Le recours aux dispositifs numériques s'envisage ici comme un moindre mal : la jeune femme gardera une image de cet événement qu'elle a « presque vécu » malgré la distance. Mais cette insistance sur le moment présent révèle aussi qu'elle n'a pas participé à « l'avant », donc aux préparatifs du mariage, et qu'elle n'assistera pas non plus à « l'après » puisque le lien s'arrête brutalement une fois l'ordinateur éteint. Cette participation à distance à la vie familiale, amputée de temps forts qu'il demeure impossible de partager, présente donc des limites tangibles. La possibilité de naviguer entre deux mondes (Diminescu, 2005) peine à faire oublier, d'une part, que la famille reste bel et bien absente de la réalité physique (Barthou, 2019b) et, d'autre part, que cette même réalité est souvent synonyme de solitude et d'isolement dans ce contexte de confinement. De son côté, IlYES a vécu le mariage de sa sœur de façon asynchrone :

« Pendant le mariage, ils [ma famille] ont fait des vidéos, ils m'ont montré ce qu'ils ont fait et tout, c'est comme si j'étais là, mais j'étais pas là. »

Lui aussi insiste sur le « *comme si* », apportant à son tour une nuance à des discours souvent focalisés sur ce qui s'invente et expérimente dans les espaces numériques, et non sur ce qu'il y manque encore.

L'impact de la crise sanitaire sur les trajectoires migratoires et projets de vie

Si la crise sanitaire a eu un impact particulier sur le quotidien des étudiants internationaux, elle semble également avoir eu des répercussions assez fortes sur leur trajectoire migratoire, qu'elle remette totalement en cause le projet initial, qu'elle l'ait modifié ou, à l'inverse, grandement renforcé.

Le manque d'ambiance et de convivialité

Le confinement a naturellement été une épreuve pour l'ensemble des Français, mais, dans le cas des étudiants internationaux et en particulier africains, le sentiment d'enfermement a été amplifié par une vie concentrée dans un espace souvent très réduit et exigu. De plus, la distance avec le modèle culturel du pays d'origine s'est trouvée fortement accentuée pendant cette crise sanitaire :

« Moi, vous savez, au début c'était difficile. C'est cette année que je viens d'arriver en France, en septembre passé. Chez nous au Mali on est pas du tout habitués à ça, être enfermés à la maison. On est pas tellement touchés. Venir ici et être enfermé à la maison, au départ c'était pas facile. » (Seydou)

Au-delà des frontières physiques liées au confinement et aux consignes sanitaires, les étudiants internationaux ont aussi expérimenté une frontière symbolique. Ils témoignent souvent d'une fermeture et d'un individualisme fort de la société française :

« J'aime bien discuter, aller chez des amis, organiser des trucs, des petites fêtes, des soirées avec des amis, ça me permet de déstresser, car pour moi la société française est très fermée, c'est chacun pour soi. » (Mawuko)

La mise en comparaison entre la France et le pays d'origine est récurrente dans les discours des étudiants internationaux, comme si cette période avait particulièrement mis en lumière les saillances culturelles entre les deux zones géographiques. La perception de traits culturels français de retenue et de distance semble avoir été accentuée par les risques sanitaires liés au coronavirus. La crise sanitaire aurait, pour nos enquêtés, dévoilé des spécificités existantes qui paraissent souvent faire écho à des difficultés personnelles, elles-mêmes liées à l'éloignement familial et particulièrement difficiles à supporter dans cette période :

« Là-bas, c'est plus social, en famille, on cause, on s'amuse, c'est vrai que chacun a ses occupations mais on trouve toujours un temps pour se rassembler [...]. La France pour dire vrai chacun gère comme il peut, c'est difficile vraiment de se rassembler, je peux dire la crise a dévoilé une distanciation sociale en France qui existait bel et bien mais c'était un peu voilé. Je ne sais pas si c'est au niveau de nos communautés, parce que c'est difficile de côtoyer les Français, je ne sais pas si c'est moi, si j'ai un problème ou bien, ce sont eux-mêmes qui font un blocus voilé, chacun cherche à résoudre ses problèmes, tout le monde est pressé. Chez nous en Côte d'Ivoire, on dit chacun se cherche. » (Yao)

Enfin, au-delà de la mise en comparaison, le manque d'ambiance et de convivialité en France revient régulièrement dans nos entretiens. Lui aussi paraît renforcé par la solitude liée au confinement et à la distanciation sociale :

« L'ambiance, c'est-à-dire je pense que l'ambiance est unique, je ne retrouve pas l'ambiance que j'avais chez moi ici. D'abord, tous mes amis sont restés là-bas, ma famille est restée là-bas, du coup j'avais mes habitudes que je ne retrouve plus ici. Quand je parlais de l'ambiance, je viens du Togo et le Togo est un pays qui s'amuse beaucoup où on a la joie de vivre, c'est différent par rapport à la France. » (Sena)

Les fêtes, rencontres et échanges entre pairs, très attendus dans la mobilité, et centraux dans la sociabilité juvénile, vont ici être particulièrement regrettés car la migration estudiantine est devenue une migration individuelle et en grande partie numérique. La rencontre avec le pays et ses habitants n'a donc pas pu avoir vraiment lieu et la présence physique sans contact génère elle aussi de la frustration. La crise sanitaire va donc renforcer le sentiment d'entre-deux bien décrit par Sayad (1991) : l'entre-deux lieux, l'entre-deux temps, l'entre-deux sociétés et surtout l'entre-deux manières d'être ou l'entre-deux cultures. C'est pour cela aussi que la chaleur de la famille, la permanence du lien et la réassu-

rance réciproque semblent s'opposer, selon nos répondants, à la « froideur » de la France. La distance géographique n'empêche en rien la force des liens familiaux (Beaugendre *et al.*, 2016), quand la présence physique n'est pas synonyme de proximité ni d'interaction avec la population française. Cela est particulièrement vrai face à la situation sanitaire.

Il semble que les relations entre pairs, et particulièrement entre les étudiants de la même origine, aient grandement aidé nos répondants dans cette période d'isolement :

« Je me sens délaissé, je n'arrive pas à m'intégrer, je me sens plus à l'aise avec les personnes qui viennent du même horizon que moi. » (Ousmane)

Comme l'a montré la sociologie américaine, de l'école de Chicago aux travaux de Portes (1998), les ressources communautaires peuvent effectivement constituer un capital social important qui facilite souvent l'intégration. Portes et Rumbaut (2014) identifient à ce titre différentes postures chez les immigrés face aux relations communautaires, de l'engagement à la rupture. Néanmoins, les relations interethniques, en tant que « communautés positives, ouvertes à la société englobante » (Wieviorka, 1996) peuvent en effet, dans un premier temps, amortir « le choc de déracinement » (*Ibid.*), décuplé en période de COVID-19 :

« Tu as vécu pendant cinq, dix ou quinze ou vingt ans, dans une convivialité totale et du coup, tu tombes dans cette situation, je crois que la rupture est tellement brusque que ça agit psychologiquement et tu sembles complètement abattu. » (Koffi)

Des études conduites auprès d'étudiants internationaux avaient déjà montré la dimension positive de l'accès à un réseau d'étudiants de la même origine, notamment celle de Pinto Baleisan (2014), car ils apprécient souvent les moments conviviaux, où le partage des codes culturels leur permet de se détendre et de suspendre les difficultés propres à la vie d'étranger. La faiblesse, voire l'absence même des relations interethniques, parfois dernier support dans le pays d'accueil, peuvent être une vraie source de souffrance. De ce fait, certains vont maintenir ce lien quitte à contourner ou ne pas respecter les consignes sanitaires :

« Je suis dans une résidence universitaire donc on est dans le même bâtiment, et comme on vient du même pays, des fois on se retrouve, on cause. Vu qu'on sort pas, on est dans le même bâtiment, des fois elles viennent dans ma chambre ou je pars dans leur chambre. » (Hawa)

Hamidou Dia avait lui aussi montré que face à l'anonymat dans la société d'accueil, les étudiants sénégalais en France subissent « des déclassements en cascade face auxquels les solidarités coutumières et l'engagement associatif offrent selon lui un recours inattendu » (Dia, 2014). Sur le Cameroun les travaux de Fomani (2020) sur l'intégration professionnelle des jeunes diplômés, nuancent ces conclusions et pose la question de la sortie de la communauté ou du groupe, ce qui amène à une vision plus complexe du processus d'intégration, à comment on construit des réseaux en dehors de son groupe.

La vie sociale et les rencontres physiques, au cœur des sociabilités juvéniles, ont donc fait défaut aux étudiants en général mais plus particulièrement aux inter-

nationaux. Celles et ceux installés depuis plus longtemps en France ressentent aussi ces difficultés mais relativisent :

« Ce manque de chaleur a fait que je me sentais, pas déprimé, mais un peu en difficulté. [...] C'est par rapport à ça que je disais qu'en termes de relation humaine c'est un peu mitigé en France. Au final, j'ai fini par comprendre que c'est culturel et je fais avec. »
(Mawuko)

Une autre façon de pallier ces difficultés d'intégration démultipliées par le confinement a été le retour temporaire dans le pays d'origine, même s'il est resté relativement marginal dans notre échantillon.

L'enjeu des retours temporaires

La crise sanitaire a posé la question du retour temporaire dans le pays d'origine afin d'éviter un confinement en solo et puisqu'il était a priori possible de continuer à étudier à distance. Parmi nos quatre-vingt-quinze répondants, seule une vingtaine est repartie dans le pays d'origine. Une partie des étudiants a donc expérimenté la migration rupture quand une autre partie, moins nombreuse, a pu vivre la migration étudiante comme une « logique de va-et-vient entre deux espaces, et non une rupture ou un rejet d'un espace au détriment de l'autre » (Charbit *et al.*, 1997). La question du retour en famille, centrale pour l'ensemble des étudiants, qu'ils soient français ou internationaux, a été soulignée avec acuité par le confinement. Elle revêt une forme particulière pour les étudiants internationaux, dans cette logique de l'accès, car elle dessine une ligne claire entre celles et ceux qui ont pu rentrer et les autres. Il est évident que les ressources des étudiants et la distance avec le pays d'origine ont créé des inégalités fortes entre eux.

Se dessinent alors trois profils principaux dans notre échantillon face au retour temporaire : le retour incontournable, le retour souhaité mais impossible et le retour inenvisageable. Les étudiants qui sont rentrés ne se sont pas vraiment posé la question et ont décidé, comme si les choses ne pouvaient être autrement, de rentrer dans leur pays d'origine pour éviter le confinement ou reconfinement seuls :

« Tout était un peu normal, mais quand on a confiné en novembre encore une fois, je me rappelle que je me suis dit : Ah non c'est pas possible pour moi, je peux pas rester toute seule, je peux pas rester ici, j'étais dans l'appart-hôtel, j'ai complètement paniqué. J'ai acheté un billet d'avion et je suis partie au Brésil. » (Ana)

Ces retours, malgré des voyages souvent compliqués et stressants, ont globalement été très positifs :

« Même si pour y aller j'ai dû porter plusieurs documents et un test COVID négatif, retrouver ma ville, mes amis, et ma famille m'a permis de voir les choses différemment et d'être plus positive chaque jour ! » (Étudiante de licence, dix-huit ans, née en Espagne)

Le retour a permis à la fois de « mieux vivre » la période, de « s'évader un peu et de sortir de la routine » et de « prendre un nouveau souffle ». Néanmoins, le retour s'est parfois révélé ambivalent et a pu compliquer la rentrée en France :

« Je vis la période un peu mieux, cependant depuis le retour en France bien que ce soit chez mes parents je me sens doublement enfermée étant donné qu'en Espagne le couvre-feu a lieu plus tard et les cafés sont ouverts... le fait d'avoir retrouvé un semblant de vie sociale et l'avoir reperdue a fait un effet yoyo. » (Ana)

L'impossibilité de rentrer, qui concerne une partie conséquente de notre échantillon, a été vécue comme une épreuve supplémentaire dans cette période et a souligné la situation de précarité de nombreux étudiants internationaux. Elle a parfois été bien vécue, souvent avec philosophie, mais elle a également été synonyme de souffrance pour de nombreux répondants :

*« C'est très difficile [de ne pas être rentré] mais face à l'impossibilité, on se console à travers les moyens de bord pour avoir les nouvelles de la famille. »
(Étudiant de master, vingt-sept ans, né au Cameroun)*

Vivre une période aussi anxiogène, loin de ses proches, a en effet généré un surcroît de stress et d'inquiétudes.

Enfin, le troisième registre, celui du retour inenvisageable peut s'expliquer par des raisons assez différentes. La plupart des étudiants internationaux ont à peine envisagé ce retour, car ils ne pouvaient financièrement le prendre en charge. D'autres, qui avaient fait le choix de venir en France parfois envers et contre tout, avec la ferme intention de mener à bien leurs projets d'études, ne voyaient pas « de sens » au retour et espéraient que la situation se débloque rapidement. Seydou témoigne :

« Je suis venu ici pour travailler, gagner un peu d'argent pour pouvoir me concentrer sur mes études l'année prochaine. C'est mieux de juste appeler les parents et de leur envoyer l'argent, parce que eux, ils ont les mêmes problèmes là-bas, c'est pas facile. Ils sont contents parce que je suis en France, ça fait partie de mes rêves de venir étudier ici. Je suis content et eux ils sont contents. Ils appellent, ils me motivent, 'applique-toi, concentre-toi sur tes études on a pas besoin de toi en ce moment'. »

D'autres enfin avaient avant tout peur d'être bloqués dans leur pays d'origine, ce qui les aurait empêchés de pouvoir mener à bien leurs études et aurait exposé leurs familles :

« Non [il n'est pas rentré dans son pays d'origine], de peur peut-être de rester là-bas étant donné que les frontières se ferment à chaque fois que le taux d'incidence augmente donc je ne veux quand même pas prendre de risques d'aller peut-être dans ma famille pour les contaminer [...] du coup j'ai préféré quand même rester en France pour ne pas retourner. » (Moudjib)

Quoi qu'il en soit, la crise sanitaire a conduit de nombreux étudiants à repenser cette question du retour et l'importance qu'il revêt pour elles et eux :

« Ça a un peu changé ma façon de voir les choses pour rentrer un peu plus souvent. [...] Rentrer plus souvent serait mieux, pour me ressourcer. Même si quelque chose se passe, je sais au moins que j'y suis allé. » (Mawuko)

Il est évident que les conditions sanitaires participent de ce besoin de rentrer et d'être rassurés. La question financière joue bien sûr un rôle important dans ce non-retour, mais elle s'articule parfois à d'autres dimensions, telles que le poids familial mais aussi des normes de genre.

« Oui, je m'étais dit le mieux est de rentrer au pays mais ça, c'est juste que je n'ai jamais eu l'envie de le faire. Imagine pour venir ici c'est tellement de procédures et puis il y a les moyens financiers, les parents ont tellement dépensé que du jour au lendemain venir parce qu'il y a une crise et tout, repartir comme ça, du coup dans un coin de la tête j'ai pensé à ça mais jamais à le mettre en pratique, voilà. Le faire c'est comme décevoir toute la famille ce n'est pas évident, tu es obligé de t'accrocher comme en Afrique c'est ça, surtout quand c'est un garçon, si c'est une fille, on peut comprendre. » (Issa)

Le retour temporaire est avant tout lié aux ressources financières, mais aussi au projet de migration étudiante et au poids de la famille dans ce dernier. Rentrer, même temporairement, c'est donc faire un choix, qui peut rassurer et permet de se ressourcer, mais c'est aussi mettre en danger le projet migratoire et s'exposer au non-respect des injonctions parentales et des normes sociales.

Des parcours migratoires plus ou moins affectés par la crise sanitaire

Les étudiants internationaux sont au carrefour de différents *parcours*, puisque ces derniers impliquent la continuité d'un cheminement vers un but, sans préjugé de linéarité (Zimmerman, 2011) et articulent différentes temporalités (*ibid.*).

Les étudiants semblent avoir oscillé entre moments de doute, de résignation, de démotivation, d'espoir et de détermination. Sur le plan de leurs projets scolaires et professionnels, certains ont simplement procédé à quelques modifications mineures, en changeant de spécialités afin, par exemple, d'élargir leurs champs de compétences au regard de la crise et de ses conséquences :

« Avec cette crise et les difficultés que les entreprises rencontrent, il faut que j'élargisse mes champs de compétence, donc c'est à cause de cette crise que j'ai pris cet aspect de difficultés fiscales. » (Koffi)

La plupart de nos répondants se sont profondément questionnés sur la suite et leurs choix, dans la logique d'introspection personnelle et de décélération qui a caractérisé cette période, comme cela a été le cas pour l'ensemble des étudiants (Barthou *et al.*, 2021). Une partie d'entre elles et eux semblent avoir quelque peu perdu confiance en eux et doutent donc de la suite. Les réactions sont néanmoins très diversifiées. Certains envisagent de changer de filière :

« Sur mes projets d'études, je me pose des questions mais je n'ai pas encore statué. J'ai intégré cette formation pour apprendre des choses, pour être opérationnel. Mais je me pose des questions sur les compétences [...]. Si je trouve une alternance dans une structure peut-être que ça pourra me faire changer d'avis. » (Mawuko)

D'autres, souvent à cause des difficultés liées à la « continuité pédagogique », ont clairement décidé d'arrêter leurs études :

« Avant j'avais l'intention de continuer mes études, mais maintenant je pense plus sur la vie professionnelle, je peux dire que pendant cette crise j'ai l'impression que j'ai vécu un siècle en étudiant, c'est long, c'est stressant aussi. »

(Étudiante, niveau de formation non renseigné, vingt-six ans, née en Algérie)

Enfin, la crise sanitaire semble avoir renforcé les choix de la plupart d'entre eux :

« Parfois, je sentais un regret de venir en France mais en pensant que j'aurais plus d'opportunités pour réaliser mon projet professionnel je trouve que c'était le bon choix. »

(Étudiante de licence, dix-sept ans, née au Maroc)

Nous pouvons observer chez une bonne partie des étudiants un renforcement de leurs projets initiaux et une volonté de les mener à bien :

« Personnellement, c'est ce que moi je fais, je me dis : "Ah ! Réveille-toi l'objectif n'est pas encore atteint, tu as du boulot fais de ton mieux d'ici quelques jours ou quelques mois, tu seras diplômé et tout ira bien". Mais avec le stage on se cherche, on attend encore jusqu'à la fin de l'année donc on reste confiant que d'ici là tout reviendra à la normale et on trouvera aussi notre part. » (Koffi)

En ce qui concerne le retour définitif dans le pays d'origine, étroitement lié au projet universitaire, il semblerait que la crise sanitaire et le confinement aient clairement joué un rôle :

« Oui, c'est difficile même notre vécu ici est difficile puisqu'on est mieux chez soi. On est ici sur une terre étrangère, on n'a pas forcément sa famille qui est au complet et donc on a nos membres de famille qui nous manque. Il y a cette envie du pays qui nous manque et donc c'est difficile et surtout avec ces moments de confinement où on est seul dans sa chambre, ça nous pousse un peu à penser à y retourner. » (Koffi)

Plusieurs étudiants semblent un peu déçus par la France et souhaitent donc changer de projet :

« Je me suis rendu compte que je n'avais plus forcément envie de rester travailler ou faire un stage en France, car il y a beaucoup de restrictions contrairement à mon pays d'origine. » (Étudiante de master, vingt-trois ans, née au Niger)

Des étudiants ont clairement pris conscience lors de cette crise sanitaire de l'importance du retour définitif, comme si celle-ci avait révélé des priorités et la centralité de la famille dans l'épanouissement personnel :

« Je pense qu'il est préférable pour moi de faire quelque chose qui me permette de passer plus de temps avec ma famille, car l'avenir est tellement imprévisible. Je devrais chérir ce à quoi je tiens le plus... » (Étudiant de master, vingt-huit ans, né au Vietnam)

Pour d'autres, même si l'éloignement n'est pas toujours facile à vivre, le retour définitif n'est pas à l'ordre du jour. Les étudiants internationaux, et en particulier africains, évoquent dans la majorité des cas l'expérience professionnelle à acquérir en France pour rendre son parcours universitaire et professionnel plus solide dans l'optique d'un retour. Néanmoins, quelques doutes quant au retour affleurent dans les réponses, souvent liés à l'instabilité ou aux problèmes économiques et sociaux de leur pays d'origine. La France leur paraît plus en mesure de leur assurer un bon avenir :

« Ça m'arrive d'y penser [retour définitif] oui, mais juste pendant le moment où je trouve des difficultés. Après, même en Algérie, c'est plus que difficile, il y a beaucoup de choses qui me motivent quand je pense à ça. »
(Étudiante de licence, vingt-six ans, née en Algérie)

Enfin, un dernier groupe d'étudiants ne semble pas avoir d'autre choix que de poursuivre leur trajectoire en France, car leur famille compte sur eux. La décision n'est donc plus individuelle mais bien collective voire familiale et la question du choix toute relative :

« Les bonnes personnes que j'ai rencontrées ici m'ont donné de l'espoir et l'envie de rester ici en France. De plus, c'est la seule façon pour moi d'améliorer la vie de ma famille, car ici avec l'accès au travail je peux vraiment supporter ma famille. »
(Étudiant de master, vingt-sept ans, né au Cameroun)

Ces résultats soulignent le fait que la mobilité estudiantine ne se distingue pas toujours des autres formes de migrations et ne répond pas qu'à des impératifs de formation et de carrière. La famille d'origine, les réseaux transnationaux et les partenaires dans les projets jouent effectivement un rôle central dans les projets migratoires de formation (Efionayi et Piguet, 2014).

Un autre facteur qui nous semble important dans notre enquête est celui du fort sentiment d'altérisation et d'étrangeté, certainement amplifié par cette crise sanitaire et la distanciation physique et sociale. Agulhon et Xavier de Brito (2009) affirment, à propos d'étudiants internationaux à Paris, qu'ils rencontrent des sentiments fréquents de domination, d'infériorité, de repli identitaire mais aussi des difficultés économiques proches de ceux des migrants « ordinaires ». Nous retrouvons en filigrane chez nos répondants ces difficultés d'intégration :

« Je me sens délaissé, je n'arrive pas à m'intégrer, je me sens plus à l'aise avec les personnes qui viennent du même horizon que moi. » (Ousmane)

Des étudiants mettent aussi l'accent sur ce sentiment d'étrangeté et le besoin de familiarité et de proximité :

« Je pense que c'est culturel et c'est vraiment ça qui me manque, le fait de ne pas se sentir étranger. » (Mawuko)

Il semble également important ici de penser les approches pédagogiques universitaires, peu ouvertes sur l'inclusion et la diversité culturelle. En effet, des catégorisations problématiques et des assignations identitaires (Debono, 2015) peuvent se retrouver du côté des représentations des enseignants, comme le souligne Ousmane :

« Je le dis parce que la manière dont nous accueillons les autres étudiants chez moi au Faso, je n'ai pas été accueilli de cette façon ici en France, parfois même c'est les profs mêmes qui tiennent les propos décourageants. »

Comme l'explique Tarrius (2001), « le territoire ne produit pas que de l'identité, notre identité, mais aussi de l'altérité, de l'étrange, leur différence ». La migration, même dans le cas des étudiants, met donc en saillance l'ethnicité et l'étrangeté, notamment dans cette période d'incertitude et de méfiance face aux

autres. Toutefois, le cumul du sentiment d'étrangeté, des difficultés universitaires et du sentiment de solitude peut nourrir la volonté de rentrer définitivement chez soi ou la frustration de ne pouvoir le faire. En effet, le « retour définitif », présenté comme tel par certains étudiants même s'il paraît impossible de parler de retour définitif à ce stade, s'impose pour beaucoup de nos répondantes et répondants comme absolument incontournable, ce qui nous paraît largement amplifié par la crise au regard d'autres enquêtes (Agulhon et Xavier De Brito, 2009) portant spécifiquement sur les étudiants africains (Demintseva, 2014). Malgré l'illusion du temporaire et du provisoire (Sayad, 1991), nous pensons qu'une partie des répondants, du fait de l'incertitude et du sentiment de solitude liés à cette période, essaient de se rassurer en affirmant vouloir rentrer, car nous sentons poindre dans de nombreux entretiens la question du doute et du chemin parcouru pendant cette crise. Il faut toutefois se méfier, comme nous y invite Bréant, de la représentation des immigrés comme incarnation d'un « mythe » du retour sans cesse différé (2020). Pour autant, toujours selon Bréant, ces migrations de retour ne sont pas accessibles à toutes celles et tous ceux qui désiraient se réinstaller dans leur pays d'origine : « Beaucoup de retours demeurent retardés, voire empêchés, dans la mesure où il est fondamental de disposer de ressources économiques et sociales importantes pour pouvoir concrètement se réinstaller » (*Ibid.*). La mobilité et l'intégration étant largement tributaires de facteurs endogènes et exogènes, des effets de contexte et des ressources individuelles, il paraît donc essentiel de penser la labilité et la pluralité des parcours des étudiants internationaux. La crise sanitaire constitue donc une réelle bifurcation de par son imprévisibilité, son irréversibilité et ses conséquences à la fois collectives et individuelles (Grossetti *et al.*, 2009), mais il semble essentiel de relativiser son poids dans les trajectoires migratoires étudiantes, car il s'articule souvent à des effets de contexte, d'interactions et de non-linéarité.

Conclusion

Les politiques d'immigration sélectives contribuent non seulement au ralentissement des migrations étudiantes vers la France, mais aussi à la reconfiguration des caractéristiques de ces migrations, au détriment des étudiants les plus modestes (Kabbanji et Toma, 2020). À ce titre, les étudiants internationaux semblent avoir été doublement victimes de la crise sanitaire. D'une part, ils ont souffert, au même titre que les autres étudiants, de la mise en place, sans réelle préparation ni accompagnement, de la continuité pédagogique et de la fermeture prolongée des établissements d'enseignement supérieur. D'autre part, ils ont été victimes de l'éloignement familial et de leurs conditions de logement. Ils ont par conséquent été plus largement affectés par le sentiment de solitude et d'isolement, ce qui a pu entraîner des conséquences psychologiques assez lourdes mais aussi des difficultés d'apprentissage. Les outils numériques ont été un facteur facilitant dans cette période mais les injonctions universitaires et familiales à la connexion permanente ont mené certains d'entre eux à un sentiment de saturation et à une volonté de déconnexion, au moins temporaire, quoique très difficile pendant le confinement. L'hyperconnexion ne semble néanmoins pas avoir pallié l'absence des enseignants ou des pairs, ni même la distance physique avec le pays d'origine et la famille. Enfin, la crise sanitaire a poussé de nombreux étudiants à repenser leur projet et mobilité internationale, que le retour définitif soit devenu incontournable, nécessaire ou inenvisageable.

Notre travail souligne, au-delà de cette crise sanitaire qui a réellement servi de révélateur, l'importance de l'accueil des étudiants internationaux en France. Il pourrait être intéressant ici de penser les moyens de sensibiliser les acteurs universitaires aux singularités des étudiants internationaux et à la diversité interculturelle, afin d'éviter que l'installation d'un certain fatalisme culturaliste ne devienne un prétexte à l'inaction (Debono, 2015). En outre, il semble essentiel de pouvoir penser les étudiants internationaux autrement qu'en termes de précarité ou d'insuffisances, mais bien en tant qu'acteurs à part entière, réflexifs et responsables. Tel l'étranger de Simmel (1908), marqué par l'extériorité résultant de la « combinaison particulière de la proximité et de la distance, de l'attention et de l'indifférence », les étudiants internationaux apportent en effet un regard critique et pertinent sur notre système universitaire, mais aussi sur leur environnement. La plupart d'entre elles et eux ont en effet souligné à la fois la nécessité de mettre rapidement en place une transition écologique mais aussi solidaire et internationale.

Au-delà de la nécessité de penser l'accompagnement des étudiants internationaux dans leur diversité et leur pluralité, les expériences et regards de ces derniers invitent à s'interroger sur les enjeux auxquels nos universités, et plus largement la société française, se trouvent aujourd'hui confrontées.

Références bibliographiques

Agulhon Catherine et Xavier De Brito Angela (2009) *Les étudiants étrangers à Paris. Entre affiliation et repli*, Paris, L'Harmattan.

Barthou Evelyne (2019a) La migration sans rupture. Le rôle des réseaux sociaux numériques dans la construction identitaire de jeunes migrants marocains, *Socio-anthropologie*, 40, pp. 163-181.

Barthou Evelyne (2019b) Penser l'« immigration continuité » à travers les réseaux sociaux numériques. Le cas de jeunes d'origine marocaine, *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 17, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.4000/rfsic.6101>

Barthou Evelyne et Bruna Yann (2021) *Le télétravail en période de confinement : tensions, accélérations et opportunités*, Rapport intermédiaire de la recherche Transicovid, [en ligne]. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03094957/document>

Barthou Evelyne, Bruna Yann et Lujan Emma (2021) *La pandémie de Covid-19 : une crise sanitaire révélatrice de la diversité des conditions de vie étudiantes*, Rapport intermédiaire de la recherche Transicovid, [en ligne]. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03217939/document>

Baruel Bencherqui Dominique, Beau Gaëlle et Bazin Yoann (2020) Problèmes et enjeux de l'accueil d'étudiants étrangers sur les campus universitaires : diversité, exclusion, inclusion et cosmopolitisme, *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, 26 (66), pp. 137-161.

Beaude Boris (2012) *Internet : changer l'espace, changer la société*, Limoges, Fyp éditions.

Beaugendre Carole, Breton Didier et Marie Claude-Valentin (2016) « Faire famille à distance » chez les natifs des Antilles et de La Réunion, *Recherches familiales*, 13 (1), pp. 35-52.

Belghith Feres, Ferry Odile, Patros Théo et Tenret Élise (2020a) La vie étudiante au temps de la pandémie de COVID-19 : incertitudes, transformations et fragilités, *OVE Infos*, 42.

Belghith Feres, Ferry Odile, Patros Théo et Tenret Élise (2020b) La vie d'étudiant confiné. Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire, *OVE*, [en ligne]. URL : <http://www.ove-national.education.fr/enquete/la-vie-detudiant-confine/>

Bréant Hugo (2020) Réinstallations d'émigrés africains : les usages sociaux des diplômes étrangers, *Migrations Société*, 180 (2), pp. 83-96.

Brooks Rachel and Waters Johanna (2010) Social Networks and Educational Mobility: The Experience of UK Students, *Globalisation, Societies and Education*, 8 (1), pp. 143-157.

Bruna Maria Guiseppina, Bender Anne-Françoise et Yanat Zahir (2016) Faire éclore la diversité dans le Supérieur : questionnements épistémologiques, défis organisationnels et enjeux pédagogiques, *Management et Sciences Sociales*, 21, pp. 24-47.

Bruna Yann (2022) Usages et enjeux de la géolocalisation dans le contexte de la surveillance parentale, *Tic et Société*, 15 (1-2), [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/ticetsociete/6532>

Bruna Yann (2014) La déconnexion aux technologies de géolocalisation. Une épreuve qui n'est pas à la portée de tous, *Réseaux*, 186 (4), pp. 141-161.

Campus France (2018) *Chiffres clés*, [en ligne]. URL : <https://www.campusfrance.org/fr/ressource/chiffres-cles-2018>

CAPRES (2019) *Étudiants internationaux en enseignement supérieur*, [en ligne]. URL : <http://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux>

Cardon Dominique et Smoreda Zbigniew (2014) Réseaux et les mutations de la sociabilité, *Réseaux*, 184 (2-3), pp. 161-185.

Charbit Yves, Hily Marie-Antoinette et Poinard Michel (1997) *Le va-et-vient identitaire*, Paris, Presses Universitaires de France.

Cohen Élie (2001) *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France*, Rapport au Ministre de l'éducation nationale et au Ministre des affaires étrangères, [en ligne]. URL : http://www.amue.fr/uploads/tx_ttnews/Rapport_ElieCohen.pdf

Coulon Alain et Paivandi Saeed (2008) *État des savoirs sur les relations entre les étudiants, les enseignants et les IATOSS dans les établissements d'enseignement supérieur*, [en ligne]. URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/30118-etat-des-savoirs-sur-les-relations-entre-les-etudiants-les-enseignants>

Coulon Alain et Paivandi Saeed (2003) *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Rapport pour l'Observatoire de la Vie Étudiante, [en ligne]. URL : <http://www.ove-national.education.fr/publication/les-etudiants-etrangers-en-france-letat-des-savoirs/>

- Debono Marc** (2015) Enseignants du supérieur français : quelles représentations de la différence « culturelle » au sein des publics d'étudiants d'origine chinoise, in Béatrice Bouvier-Lafitte et Yves Loiseau Dirs., *Polyphonies franco-chinoises : mobilités, dynamiques identitaires et didactique*, Paris, L'Harmattan, pp. 113-120.
- Demintseva Ekaterina** (2014) Faire des études pour rester : parcours d'étudiants africains en France, *Migrations Société*, 156 (6), pp. 17-30.
- Dequiré Anne-Françoise** (2007) Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance, *Pensée plurielle*, 14 (1), pp. 95-110.
- Dia Hamidou** (2014) Figures étudiantes sénégalaises à l'étranger, *Hommes & migrations*, 3 (1307), pp. 95-103.
- Diminescu Dana** (2005) Le migrant connecté : pour un manifeste épistémologique, *Migrations Société*, 17 (102), pp. 275-292.
- Diminescu Dana et Guido Nicolosi** (2019) Les risques et les opportunités de la migration « connectée », *Socio-anthropologie*, 40, pp. 203-213.
- Efionayi Denise et Piguet Etienne** (2014) Les étudiants d'Afrique de l'Ouest face à la globalisation du savoir, *International Development Policy. Revue internationale de politique de développement*, 5.2, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/poldev/1730>
- Essadek Aziz and Rabeyron Thomas** (2020) Mental health of French students during the Covid-19 pandemic, *Journal of Affective Disorders*, 277 (1), pp. 392-393.
- Felouzis Georges** (1997) *L'efficacité des enseignants*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Fijalkow Yankel et Roudil Nadine** (2020) Le confinement bouscule nos manières d'habiter, *The Conversation*, [en ligne]. URL : <https://theconversation.com/le-confinement-bouscule-nos-manieres-dhabiter-135061>
- Fomani Célia** (2020) *Processus d'intégration sociale et carrière d'insertion professionnelle des africains en Île-de-France. Le cas des diplômés camerounais de 2004 à 2018*, Thèse de doctorat, Institut Catholique de Paris.
- Gergen J. Kenneth** (2002) The challenge of absent presence, in James Katz and Mark Aakhus Eds., *Perpetual Contact: Mobile Communication, Private Talk, Public Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 227-241.
- Gillabert Matthieu, Piguet Etienne et Riaño Yvonne** (2017) Les étudiants internationaux : acteurs peu connus de la globalisation migratoire, *Géo-Regards. Revue neuchâteloise de géographie*, 10, pp. 5-10.
- Gohard-Radenkovic Aline** (2017) Contre-point. Quand la toute-mobilité peut devenir l'immobilisation des acteurs de la mobilité... et quand sociétés d'accueil et de départ produisent du « brain waste », *Journal of international Mobility*, 5 (1), pp. 157-176.
- González-Sanguino Clara, Ausín Berta, Castellanos Miguel Angel, Saiz Jesus, López-Gómez Aida, Ugidos Carolina and Muñoz Manuel** (2020) Mental Health Consequences during the Initial Stage of the 2020 Coronavirus Pandemic (covid-19) in Spain, *Brain Behav Immun*, 87, pp. 172-176.
- Grossetti Michel, Bessin Marc et Bidart Claire** (2009) *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte.

Jamid Hicham, Kabbanji Lama, Levatino Antonina et Mary Kévin (2020) Les migrations pour études au prisme des mobilités sociales, *Migrations Société*, 180 (2), pp. 19-35.

Jauréguiberry Francis (2014) La déconnexion aux technologies de communication, *Réseaux*, 186 (4), pp. 15-49.

Jellab Aziz (2001) La socialisation universitaire des étudiants. Une expérience scolaire à l'épreuve du projet d'apprendre et des projets d'avenir, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42 (2), pp. 115-142.

Kabbanji Lama et Toma Sorana (2020) Politiques migratoires et sélectivité des migrations étudiantes en France : une approche sociodémographique, *Migrations Société*, 180 (2), pp. 37-64.

Mattelart Tristan (2019) Les pratiques médiatiques et communicationnelles au sein des foyers issus de l'immigration, entre le local et le transnational. Retour sur une enquête, *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 17, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.4000/rfsic.6613>

Murphy-Lejeune (2001) *Student Mobility and Narrative in Europe. The New Stranger*, London, Routledge.

Nedelcu Mihaela (2009) La « génération zéro » : du sédentaire à l'acteur circulant. Effets de mobilité sur la génération des parents des migrants roumains hautement qualifiés à Toronto, in Geneviève Cortes et Laurent Faret Dirs., *Les circulations transnationales : Lire les turbulences migratoires contemporaines*, Paris, Armand Colin, pp. 187-198.

Pinto Baleisan Carolina (2014) Se loger à Paris. L'expérience des étudiants étrangers, *Hommes & migrations*, 1308 (4), pp. 129-136.

Portes Alejandro et Rumbaut Rubén G (2014) *Immigrant America. A Portrait, Updated, and Expanded*, Berkeley, University of California Press.

Portes Alejandro (1998) Social Capital: its Origins and Applications in Modern Sociology, *Annual Review of Sociology*, 24, pp. 1-24.

Santelli Emmanuelle (2014) La temporalité intergénérationnelle, une dimension incontournable des parcours, *Temporalités*, 20, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.4000/temporalites.2954>

Sayad Abdelmalek (1991) *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck/Éditions Universitaires.

Simmel Georg (1908) Digressions sur l'étranger, in Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, pp. 53-77.

Soon Jan-Jan (2010) The determinants of students' return intentions: A partial proportional odds model, *Journal of Choice Modelling*, 3 (2), pp. 89-112.

Tarrius Alain (2000) *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, La Tour D'aigues, Éditions de l'Aube.

Tarrius Alain (2001) Le lien social fort comme préalable à la réussite économique, *Journal des anthropologues*, 84, pp. 111-144.

Terrier Eugénie (2009) Les migrations internationales pour études : facteurs de mobilité et inégalités Nord-Sud, *L'Information géographique*, 73 (4), pp. 69-75.

Vial Stéphane (2013) *L'être et l'écran. Comment le numérique change la perception*, Paris, Presses Universitaires de France.

Wathelet Marielle, Duhem Stéphane, Vaiva Guillaume, Baubet Thierry, Habran Enguerrand, Veerapa Emilie, Debien Christophe, Molenda Sylvie, Horn Mathilde, Grandgenèvre Pierre, Notredame Charles-Edouard and D'Hondt Fabien (2020) Factors Associated With Mental Health Disorders Among University Students in France Confined During the COVID-19 Pandemic, *JAMA Network Open*, 3 (10), [online]. URL: <https://jamanetwork.com/journals/jamanetworkopen/fullarticle/2772154>

Wieviorka Michel (1996) *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte.

Zimmermann Bénédicte (2011) *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris, Economica.

Annexe

Tableau 1 : Sociographie

Pseudonymisation	Âge	Âge d'arrivée en France	Diplôme en cours	Pays d'origine
Issa	27 ans	27 ans	L2	Mali
Assima	24 ans	21 ans	M2	Togo
Yao	28 ans	25 ans	M1	Côte d'Ivoire
Moudjib	27 ans	22 ans	M2	Bénin
Koffi	30 ans	27 ans	M1	Togo
Safiya	27 ans	27 ans	L3	Algérie
Issouf	28 ans	25 ans	M2	Burkina Faso
Demba	23 ans	21 ans	M1	Mali
Annan	25 ans	21 ans	L3	Ghana
Ousmane	30 ans	26 ans	M2	Burkina Faso
Sena	26 ans	23 ans	Doctorat	Togo
Kodjo	22 ans	22 ans	L3	Bénin
Ilyes	27 ans	24 ans	M2	Algérie
Selena	24 ans	22 ans	M1	Espagne
Diego	28 ans	27 ans	M2	Colombie
Ana	24 ans	Non communiqué	M2	Brésil
Hawa	21 ans	20 ans	L2	Mali
Seydou	23 ans	22 ans	L1	Mali
Aïssata	23 ans	22 ans	L2	Mali
Mawuko	30 ans	26 ans	Doctorat	Togo

Evelyne Barthou, Yann Bruna et Emma Lujan

Une année perdue ? Le parcours migratoire des étudiants internationaux en France à l'heure de la crise sanitaire

Les étudiants internationaux ont été particulièrement affectés par la crise sanitaire, avant tout du fait de leur statut d'étudiant, mais aussi de l'éloignement familial et de leurs conditions de logement. Ils ont été fortement touchés par l'isolement et le sentiment de solitude, ce qui a pu entraîner des difficultés de compréhension et d'apprentissage mais aussi des conséquences psychologiques assez lourdes. Les outils numériques ont été un facteur facilitant dans cette période mais les injonctions universitaires et familiales à la connexion permanente ont mené certains d'entre eux à un sentiment de saturation et à une volonté de déconnexion, au moins temporaire, quoique très difficile. Enfin, la crise sanitaire a poussé de nombreux étudiants à repenser leur projet et mobilité internationale, que le retour définitif soit devenu incontournable, nécessaire ou inenvisageable.

A Wasted Year? The Migration Path of International Students in France during the COVID-19 Health Crisis

Foreign students have been particularly affected by the health crisis, primarily because of their status as students, but also because of their family's remoteness and housing conditions. They were strongly affected by the isolation and the feeling of loneliness, which could lead to learning and understanding difficulties on the one hand, and to heavy psychological consequences on the other hand. Digital devices have been a facilitating factor in this period but academic and family injunctions to permanent connection have led some of them to a sense of saturation and a desire to disconnect, at least temporarily, though it has been very difficult in practice. Finally, the health crisis has prompted many students to rethink their project and international mobility, whether the final return has become inevitable, necessary or unavoidable.

¿Un año perdido? La trayectoria migratoria de los estudiantes internacionales en Francia durante la crisis sanitaria.

Los estudiantes extranjeros se vieron especialmente afectados por la crisis sanitaria, en primer lugar por su condición de estudiantes, pero también por la distancia que les separa de sus familias y las condiciones de alojamiento. El aislamiento y el sentimiento de soledad les afectaron demasiado, lo que pudo provocar dificultades de comprensión y aprendizaje, pero también consecuencias psicológicas bastante graves. Las herramientas digitales fueron un factor facilitador en este periodo, pero las expectativas universitarias y familiares de estar permanentemente conectados llevaron a algunos de ellos a un sentimiento de saturación y a un deseo de desconexión, al menos temporalmente, aunque muy difícil. Por último, la crisis sanitaria hizo que muchos estudiantes se replanteen sus planes de movilidad internacional, ya sea que el regreso definitivo se haya vuelto inevitable, necesario o impensable.



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

A Wasted Year? The Migration Path of International Students Studying in France at a Time of Health Crisis

Une année perdue ? Le parcours migratoire des étudiants internationaux en France à l'heure de la crise sanitaire

¿Un año perdido? La trayectoria migratoria de los estudiantes internacionales en Francia durante la crisis sanitaria

Evelyne Barthou, Yann Bruna and Emma Lujan

Translator: Keith Hodson



Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/remi/20953>

DOI: 10.4000/remi.20953

ISSN: 1777-5418

This article is a translation of:

Une année perdue ? Le parcours migratoire des étudiants internationaux en France à l'heure de la crise sanitaire - URL : <https://journals.openedition.org/remi/20212> [fr]

Publisher

Université de Poitiers

Printed version

ISBN: 978-23-81940-21-2

ISSN: 0765-0752

Electronic reference

Evelyne Barthou, Yann Bruna and Emma Lujan, "A Wasted Year? The Migration Path of International Students Studying in France at a Time of Health Crisis", *Revue européenne des migrations internationales* [Online], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, Online since 02 January 2024, connection on 24 October 2022. URL: <http://journals.openedition.org/remi/20953> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/remi.20953>

This text was automatically generated on 24 October 2022.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

A Wasted Year? The Migration Path of International Students Studying in France at a Time of Health Crisis

Une année perdue ? Le parcours migratoire des étudiants internationaux en France à l'heure de la crise sanitaire

¿Un año perdido? La trayectoria migratoria de los estudiantes internacionales en Francia durante la crisis sanitaria

Evelyne Barthou, Yann Bruna and Emma Lujan

Translation : Keith Hodson

- 1 According to the latest report published by Campus France (2020), the number of international students in France is still increasing, but at a slower rate than the world average. On the other hand, the attractiveness of the country continues to increase for students from Africa and the Middle East. Moreover, in 2020, sub-Saharan Africa became the leading area of origin for applications, ahead of North Africa and the Middle East. France is both the sixth largest host country and the sixth largest country of departure for students. Universities continue to account for two thirds of international students, although their recruitment is declining, particularly at the Master's and PhD levels (*Ibid.*). Finally, 14% of students were foreigners in 2020, half of whom were enrolled in bachelor's degrees, whereas they represented almost half of the doctoral students. These data underline the weight of this category of students in France and the issues involved.
- 2 In addition, the French government decided at the end of 2018 to implement an attractiveness strategy for international students, called "Welcome to France". It aims to simplify the administrative procedures for obtaining a visa for study and to create new scholarships, but the flagship measure of this plan also consists in increasing registration fees for non-EU students (Jamid *et al.*, 2020). The decree of April 2019 which officialized the implementation of "Welcome to France" would not only bring about geographical differentiation, but also implied reinforcing the rationale of social

selection. This could “more broadly endorse the idea of an education market dictated by competition and performance, in which priority is given in particular to the resources that families are prepared to mobilize for their children’s education” (*Ibid.*).

- 3 Although international students remain little-known actors of migratory globalization, migration scholars are increasingly interested in the phenomenon of international student migration and the number of publications on the subject is increasing (Gillibert *et al.*, 2017). Both the opportunities offered by the presence of international students and the difficulties they may encounter underline the need for the universities to reflect on the rationales of inclusion, differentiation and specific support, especially regarding learning the French language. Support measures for allophone students exist in primary and secondary education, but nothing is offered in higher education.
- 4 It is true that the inclusion of ethical, diversity and inclusion issues among the pedagogical fundamentals of teaching remains a challenge that must be overcome by universities (Bruna *et al.*, 2016). However, the surveys devoted to this subject do not look into the cultural diversity offered by these students and the cosmopolitanism that could result from it (Baruel *et al.*, 2020).
- 5 However, the health crisis linked to COVID-19 has highlighted the singularities of the university trajectories of international students, which are more often marked by economic difficulties and difficulties in acculturating to the university world, distance from family and feelings of suffering or even depression (Dequiré, 2007). However, this health crisis has also highlighted the plurality of migratory paths among those educated in France. Although this is an “unprecedented” crisis (Belghith *et al.*, 2020b), not all students have been affected in the same way or with the same intensity. Those who are most independent from their families, whose situation is characterized by distance from their families and the material and financial support they can provide, are among those most severely affected by the epidemic, both economically and psychologically (*Ibid.*). Therefore, in this empirical contribution, we examine the impact of the health crisis on the migratory trajectories and experiences of international students in France. How did they experience successive periods of lockdown, when those closest to them in terms of relationships were the furthest away geographically, and those closest to them geographically were also most often unreachable? This appraisal leads us to examine the experience of the health crisis of international students through the issue of *access*: access to others, whether online (family and friends in the country of origin) or offline (friends and acquaintances in France), but also access to studies, which remain for these young people the main reason for arriving in the host country.
- 6 First of all, we recall the fact that the student’s experience of studying in another country clearly diverges according to their level of study, their place of residence, and according to whether or not they were able to return to their own country during this period. Returning to the country of origin, which is quite rare, especially for African students, reassured these students and restored their energy. We will then see that communication technologies played a major role in managing immobility. “Digital mobility”, particularly through digital social networks and instant messaging, appears to be a communication space primarily reserved for maintaining ties with family and friends. In this sense, communication technologies have made it possible to mitigate, according to a rationale of compensatory economy (Cardon, 2014), the feeling of

loneliness, concern for the family and isolation. These same tools have also brought to the fore strong inequalities in access to connection, coupled with numerous barriers to being reachable and the absence, sometimes, of the right to disconnect. This is apparent at the same time as the emergence of a general trend to stress the tension between the confining and liberating nature of digital devices. Finally, we consider the health crisis as an opportunity for international students to examine their migration path, between bifurcations, renunciations and new horizons (Gohard-Radenkovic, 2017). Some have clearly become aware of their need to return permanently to their country at the end of their studies or not, while others, on the contrary, affirm that this crisis has enabled them to understand that their country of origin would not be able to provide them with a future, or make the most of their skills (Soon, 2010). The health crisis thus seems to have had a revealing effect on the diversity of management of migratory paths, but also strong impacts on these same paths. Rather than a lost year, it would perhaps be more accurate to speak of a year of assessment and reflection, in terms of project, environment and relationship with the world.

Methodology

- 7 In this contribution, we relied on the data collected in the second phase of the Transicovid research,¹ which was initiated by an online questionnaire between June and November 2020. This part of our research draws its originality from the joint analyses of the objective and subjective experience of the health crisis, since our questionnaire survey is composed of both closed questions and a substantial number of open questions. 2,101 students responded to our survey, of which 131 were international students.
- 8 We have decided to use the term international students here rather than foreign students, because, according to UNESCO, the terms “international students” or “internationally mobile students” define “persons studying in a foreign country of which they are not permanent residents”. The UIS (UNESCO Institute for Statistics) prefers this concept to that of a foreign student, i.e. a student who is not a citizen of the country in which he or she is studying, since measures of citizenship vary widely from one country to another, making international comparison difficult (CAPRES, 2019). This concept indeed reflects the idea of mobility and migratory trajectory, as it is possible, for example, to be a foreign student born in France. The following characteristics would therefore be specific to international students: they do not have the nationality of the host country, they are not permanent members of the host country and they have completed their secondary education in a country other than the host country (Terrier, 2009). This concept of the international student is not fully satisfactory, however, as international students are often required to return to their home country, which is not always the case for the students, particularly African students, we interviewed.
- 9 An initial analysis of the results showed that the experience of the first lockdown of these students was quite different from that of French students. Regarding this quantitative aspect, we also relied on the OVE survey conducted by Belghith and his team (2020a). The latter, which seemed to us to be one of the most accomplished surveys at the time of writing this article, also highlighted the diversity of experiences of confined students according to different socio-demographic factors, including the fact of being born abroad and of coming to study in France.

- 10 Subsequently, we wished to deepen the results of these quantitative surveys by proposing an online survey reserved for international students and essentially composed of open-ended questions, during which we collected the answers of seventy-five individuals between February and March 2021. In view of the results obtained, we felt it was important to add a qualitative component in order to deepen understanding of the experiences and feelings evoked in the open-ended questions. Thus, our survey was completed by conducting twenty semi-directive interviews with international students enrolled in universities in several French cities². We decided to target African students in particular, who are the most represented in France. These interviews were conducted between March and May 2021, in order to go into more detail regarding the key findings of the survey. Additional details on the profiles of the individuals interviewed are available in the sociography available in the appendix (see Table 1).³

Lockdown Means Economic and Learning Difficulties, but also Isolation

- 11 Most of the studies carried out on international students highlight trajectories that are often marked by a number of difficulties, whether material (financial, housing, etc.), relational or academic (Dequiré, 2007), which are often highly cumulative.

Unique Containment Conditions

- 12 Although international students are, in general, relatively “privileged” and often benefit from the financial support of their families in their migration (Brooks and Waters, 2010), their financial conditions have sometimes been heavily affected by the health crisis. Those in our sample seem to have been much more affected than their French counterparts by the deterioration of their financial situation, which was already weakened by the distance from their family and the financial support it can provide. A survey conducted by the OVE (*Observatoire de la Vie Étudiante*) (Belghith *et al.*, 2020a) on confined students underlines the fact that international students have been the most affected by a loss of resources due to the crisis. Nearly one in two international students (47%) report having experienced greater difficulties than usual, compared to only 12% of French students. Among our respondents, half report having lost some of their resources due to the crisis:

“The main difficulty is finances: due to the fact that the working time is really limited, my finances have really taken a hit with this crisis.” (Yao, twenty-eight year-old master’s student, born in Ivory Coast)

- 13 This reduction in resources has first of all had an impact on the material conditions of the students, who frequently stress that they have had to limit their expenses:

“Since I don’t work anymore, I’m at home and that means that with my salary I can only manage to pay my rent, pay the insurance and others, so I don’t have any money left to properly ensure my needs.” (Seydou, twenty-three year-old undergraduate student, born in Mali)

- 14 On this point, the OVE survey (*Ibid.*) reveals a significant difference between French and international students. Nearly a quarter of the latter (23.1%) said they had restricted their diet for financial reasons, compared to only 4% of French students. The impact of health restrictions on economic activity and the world of work was significant for

students, and particularly for foreign students. The widespread use of telecommuting, the closure of non-essential businesses and, in particular, of establishments traditionally employing students (restaurants, shopping centers, etc.) have led a good number of them to cease their salaried activity altogether or to drastically reduce their working hours. Other students deplored having been slowed down, or even stopped, in their job search:

“Financially, it’s a bit complicated, very complicated in fact because there are no jobs, there are no student jobs and all the restaurants are closed, everything is closed. There is no work, there is a little help from parents who are in the country, but there is also the crisis there and so they do their best, but it is not totally that.” (Kodjo, twenty-two year-old undergraduate student, born in Benin)

- 15 The reduction in financial support provided by families, often themselves affected by the crisis, is also identified as an aggravating factor, as Koffi explains:

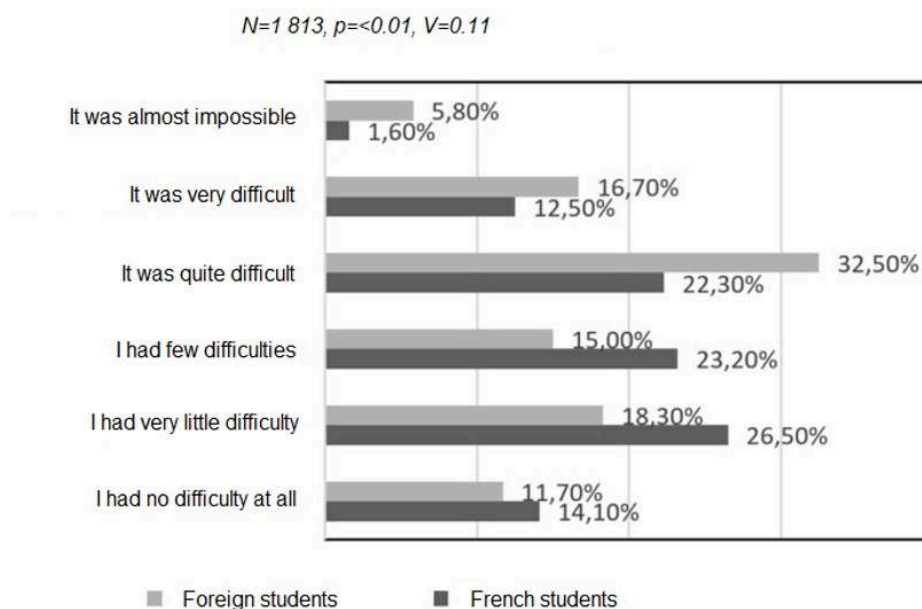
“That’s the crucial side of this crisis, the economic aspect... Those who were helping us, it’s because they were working that they were helping us, I’m thinking especially of my brothers for example, with this crisis where everything is at a standstill, they are on short-time working, it’s complicated. What we used to receive is considerably reduced.” (Koffi, thirty year-old master student, born in Togo)

- 16 Other factors of an administrative nature (e.g., longer delays in renewing a residence permit authorizing access to employment) or institutional factors (e.g., delays in the allocation of certain financial aid) have also weakened their financial stability.

Learning Hindered by Distance Learning

- 17 Beyond the strictly financial aspects, the issue of learning conditions has been particularly complicated for many international students. While the health crisis has had a significant influence on students’ schooling in general, particularly in terms of motivation, concentration and work overload often linked to distance learning (Barthou *et al.*, 2021), international students seem to have been even more affected. As Coulon and Paivandi (2008: 34) pointed out, studying abroad can be like a “cluster of confusing ruptures”, due to the multiplicity of changes that students face. These changes relate to three main dimensions: firstly, communicational, due to a partial mastery of the language; secondly, relational, in their links with their peers and teachers; and thirdly, pedagogical, referring to the adaptation to the French education system, which differs from that of their country of origin. In fact, the introduction of distance learning has had a strong impact on these three dimensions, depriving international students in part of the communicational and relational aspects, which has had a knock-on effect on the dimension of adaptation to the educational system and teaching practices. The question of difficulties in understanding the lessons reveals a strong distinction between international and French students, with 55% of the former declaring that they had encountered major difficulties compared to 36.4% of the latter (see Graph 1).

Graph 1: Difficulties in Understanding Lessons According to Students' Origin



Source: Data from the Transicovid research (2020).

- 18 It should be pointed out first of all that understanding the pedagogical organization of curricula and teaching activities can cause some international students to lose their bearings and find it difficult to adapt (Cohen, 2001). The introduction of “educational continuity”, in a hurry and without preparation, seems to have amplified this loss of reference points. The main explanatory factor put forward by international students to explain their learning difficulties is the physical distance from professors, which drastically reduces interaction:

“As I never knew my teacher, I can’t make a good interpersonal relationship really, for that I don’t trust to do the questions.” (Master’s student, age not given, born in Mexico)

- 19 For some, this distance was accompanied by a lack of follow-up and support from teachers. Many point to a lack of supervision and adaptability on the part of certain teachers who do not take into account certain weaknesses of international students, in particular their poorer command of the written and spoken French language and, in particular, of a “learned” and technical language (Coulon and Paivandi, 2008):

“Some teachers don’t understand that it is more complicated for some students than others in distance learning.” (Mawuko, thirty year-old PhD student, born in Togo)

- 20 International students also point out the disparities in the pace of learning, which means a greater workload to take on:

“You have to be careful with the accents of the teachers, the vocabulary at the beginning was a bit hot, now it’s getting better as I go along [...] when the teacher speaks, it’s not easy with the notes. They are so fast compared to you that you have to do research after class, go to the library and get the books to be at the same level as the others because note-taking is not the same for me as for the students who have been here since... That’s a bit like that, so I have to double my efforts to be at the same level as the others.” (Issa, twenty-seven year-old undergraduate student, born in Mali)

- 21 It should be added here that teaching approaches and relations between teachers and pupils can differ greatly from country to country and geographical area to area. Some

systems favour a participatory mode of teaching in which teachers have an accompanying role, beyond the simple transmission of knowledge. The French case, on the other hand, is more focused on academic ritualism (Felouzis, 1997), a more structured and directive didactic approach, which requires a particular effort of adaptation (Cohen, 2001). It is therefore important, beyond the specific characteristics of international students, to consider the weight of the university model and the pedagogies used in the difficulties encountered by most of our respondents, especially during a health crisis.

- 22 Finally, the weaker interaction with peers, which favours a logic of mutual academic support, also worked against the international students, particularly those who had recently arrived in France. Many of them regret not having been able to benefit from the help of their classmates to understand certain lessons. Digital interactions, which are less spontaneous than face-to-face ones, do not make up for the lack of physical contact:

“In face-to-face courses, it was already difficult and there in distance learning where you are alone, you can’t even ask for help from a friend, then it becomes a bit more complicated and sometimes we are forced to give up because you stopped at a level where you couldn’t unlock yourself, so you give up.” (Ousmane, thirty year-old master student, born in Burkina Faso)

- 23 For some students, the difficulties of adapting to the university system may have been accompanied by a feeling of illegitimacy, and sometimes even inferiority compared to other students. Several students explained that they were sometimes reluctant to ask questions for fear of being in trouble or stigmatized:

“Sometimes you get lost in the teacher’s explanations. And you’re not alone, so the fact that you have to ask the teacher again and again because you don’t understand, it’s like you’re stupid. Sometimes I felt a little bit in trouble with that.” (Mawuko)

- 24 Teachers who adapted their teaching or paid special attention to international students helped to alleviate this feeling of illegitimacy:

“Mrs. X suggested a teacher, Mr. Y. He helps me with articles and everything, gives me the basics, the main stuff, important stuff, and I’ll try to do the big task, understand, how to do research and everything. It really helped me.” (Safiya, twenty-seven year-old undergraduate student, born in Algeria)

From Feelings of Loneliness to Suicidal Thoughts

- 25 Student sociability is organized in three main ways (Jellab, 2011): “academic” sociability, in which belonging to a group of students is seen as a support; “extracurricular” sociability, in the sense that it is based on the sharing of common time (leisure, cultural activities or activism); and “mixed” sociability, which covers both the academic and extracurricular dimensions and allows for membership in several groups. These different socializing bodies were suspended during the health crisis, which may have had quite strong negative effects on all the students. However, our survey revealed that these difficulties were cushioned during the (re)lockdown by the family, home and rural or peri-urban environment.
- 26 While recent studies on the situation of confined students show that the vast majority of French students returned home as soon as the lockdown was announced, in order to settle into a favorable material environment and to avoid social isolation (Barthou *et al.*, 2021), the situation of international students appears to be quite specific on this point.

Three quarters of our respondents were in fact confined alone, most often in particularly cramped accommodation, such as a studio or university room. The surface area of these dwellings rarely exceeds fifteen square meters, and they are often located in an urban environment, thus severely restricting the possibilities of access to green spaces. However, several studies have recently insisted on the statistical correspondence between the two variables of the experience of lockdown and the size or configuration of the dwelling, among which we will mention the work of Fijalkow and Roudil (2020), but also surveys by INSEE⁴ and the association Qualitel⁵ in partnership with IPSOS. The OVE survey (Belghith *et al.*, 2020b) also highlighted major differences in the type of accommodation occupied according to the nationality of the students. In France, more than three quarters of French students (76.2%) spent the lockdown in a house, but this was the case for less than a quarter of international students (24.2%).

- 27 The size of the accommodation also had a direct impact on the academic working conditions of international students. The size of their accommodation did not always allow them to have a space specifically dedicated to work, and many of them deplored the material conditions that were not conducive to study. Indeed, they regret having to share, in the same, often uncomfortable, place, work space and private life:

"Now I'm in a CROUS apartment, but I also lived in another studio, it was a hotel apartment. So you see lots of changes, but never with the right atmosphere to work, it was always a disaster: me, the suitcases, a little bit small space, the same one where I eat, where I sleep, where I work too." (Ana, master student, twenty-four years old, born in Brazil)

- 28 The size and difficulties associated with housing also seem to have accentuated the feeling of isolation and loneliness of the international students confined alone, which is further fueled by the distance from their families and the health restrictions. The issues of loneliness and lockdown were indeed central to the comments of the interviewees and constituted a central dimension of their experience of lockdown:

"Inevitably a loneliness has set in a bit, that is to say a social distancing between even his friends, his companions, in addition to his family who are not in the same town, so I am experiencing it [the crisis] very badly." (Yao)

- 29 Several factors seem to have contributed to the feeling of isolation felt by international students. For example, the level of education drew a line between the most highly educated individuals, who declared themselves to be more serene overall in the face of the crisis than those with a bachelor's degree (53.3% of master's and doctoral students compared to 30.7% of others). The date of arrival in France also seemed to affect the experience of the health crisis. Newcomers, and more specifically, those who arrived during the crisis, reported a much greater sense of isolation than those who have been living in France for several years, due to their inability to form social relationships:

"I've been alone since the beginning of the lockdown, I haven't had any contact, I don't know anyone since I arrived five or six months ago. It's not the time to meet or have contact with others, I don't have the chance, that's it [laughs]. I don't have the chance to make a meeting or have a contact with this existing society." (Safiya)

- 30 Faced with this strong feeling of loneliness and isolation, the reactions of international students were quite different. The lack of sociability and social ties led some individuals to adopt transgressive behavior with regard to health regulations. Some respondents explained that they had thought several times of going out to meet friends at the risk of being punished, as Ilyes (master's student, twenty-seven years old, born in Algeria) pointed out:

“There are people who have been confined on their own, that was my case. Without exaggerating the first lockdown, I almost lost my mind. Sometimes I said to myself, I’m going to go out, I don’t care if I meet a policeman and he gives me a fine, I’m going to accept it. It was really unbearable.”

- 31 He explained that he broke the rules and attended a party:

“We needed this, we weren’t allowed to because of the restrictions, but we couldn’t not do it knowing that I may not see them until September.”

- 32 Finally, others said that they had regular exchanges with other students, often international ones as well, in order to cope with this period of isolation. The fact that they lived in a university residence may have facilitated this proximity and these exchanges.

- 33 Nevertheless, most of our respondents said that they had complied with health regulations. Among them, this feeling of isolation was not experienced with the same intensity. For many, this feeling of loneliness was managed through digital technology and online family ties. However, it may have generated psychological difficulties, as Koffi points out:

“There are also psychological difficulties [...]. It is difficult to see each other and you find yourself alone in your room which makes morale very low.”

- 34 This psychological fragility was expressed in different ways, with some explaining that they felt particularly stressed, anxious or distressed, while others declared themselves depressed. Others said they were afraid that their peers would put their lives in danger:

“There were some people who really couldn’t handle the lockdown. We tried to keep in touch just to avoid weird things. Sometimes people can do things that they later regret. We tried to stay in touch to avoid isolation.” (Ilyes)

- 35 Or have had suicidal thoughts themselves:

“Psychologically, we were not well in the head, we think of our family who is far away from us and I admit that if I had not had my family I think I might have done the worst.” (Moudjib, master student, twenty-seven years old, born in Benin)

- 36 The issue of suicide, more or less explicitly addressed, came up in many interviews. This can be explained, on the one hand, by the fact that they are students, which is consistent with the results of other French surveys, in particular the one conducted by the University of Lorraine (Essadek and Rabeyron, 2020) on the mental health of 8,004 students, which showed that 14.8% of them had had self-destructive or suicidal thoughts. Other foreign studies have also shown that student status was an important risk factor for exposure to depressive risk, with employed status protecting actors more clearly (González-Sanguino *et al.*, 2020). On the other hand, foreigner status also seems to have played a role. Indeed, in our total sample, suicidal thoughts came up much more often in the interviews conducted with international students than with other students. This does not mean that all international students experienced suffering, but that the situation was more difficult for the most isolated, the most precarious and the least supported. Social isolation has been shown in other surveys (Wathelet *et al.*, 2020) to be an important risk factor in the prevalence of suicidal thoughts, stress, distress, depression and high anxiety.

- 37 The importance of these results could lead the university and other places that receive international students to better think, collectively, about their reception and support. Finally, the lockdown had a revealing effect on deeper sociological trends and highlighted the fact that international students are hardly the object of specific

measures, which, in an inclusive logic, could enable them to carry out their projects successfully and serenely. In the end, the strong links for these students were mostly digital links.

Immigration-Continuity in a Time of Health Crisis

- 38 For the vast majority of already connected populations, the various lockdowns imposed during the health crisis played a role in the amount of time spent daily on digital tools and platforms (Barthou and Bruna, 2021). This increase in “screen time” has several explanations, most of which are cumulative. The strong restrictions on travel that led to a feeling of “lockdown” at home, the new forms of work/study organization oriented towards the “all remote” and the perception of the smartphone as the only tangible opening to the outside world, seem to be largely responsible for this hyper-connection. Also, in the case of international students, because their connection responds to a duty of presence towards the family circle, this overuse of already very time-consuming tools was further exacerbated.

The Omnipresence of the Connection or the Difficult Self-Regulation of Practices

- 39 To understand the experience of the health crisis among international students, we need to look at the particular context of lockdown for this specific population. While we observed in a large-scale survey that most French students chose to live together again – or to live together for a long time – during this unprecedented period (*Ibid.*), our qualitative survey revealed a very different daily life for those who did not have such possibilities. In this context, they did not only perceive digital tools as a guarantee for maintaining social ties (Diminescu, 2005), but also as an escape from the daily gloom. In this regard, screen time is not a uniform time. The international students thus revealed a plurality of practices that were not exclusive to them, such as “*playing video games*” (Ilyes), “*surfing social networks*” (Ousmane) or “*being on Netflix until late at night*” (Demba, twenty-three year-old master’s student, born in Mali). Ana, on the other hand, was able to ensure continuity in her psychological support while maintaining the link with a trusted person in her country of origin: “*I had stopped my sessions because I was in France [...]. Thanks to a software program, I do my sessions online with this person I trust*”. Keeping in touch with the family at a distance remained one of the main uses.
- 40 These connection times sometimes appeared excessive for our respondents, particularly for Hawa (twenty-one year-old Bachelor’s student, born in Mali) who said she spent “*almost all [her] time with my smartphone [which] must represent eighteen hours a day*”. Similarly, for Demba, the mobile phone is an extension of his body, and he makes sure to keep it close to him: “*I can use it at the moment and then I put it down for a few minutes and I use it and so on. As soon as I wake up, I have it next to me in my hand*”. For international students, moments of study, break, leisure, contact with family and friends, information gathering, self-doubt and self-construction; in short, most of daily life seems to have revolved around digital tools and platforms during this health crisis. Above all, some of these temporalities sometimes overlap with others. While distance learning courses are characterized by possibilities of “present disappearance” (Gergen,

2002), of being there without being there, camera and microphone cut off, study time is punctuated by distractions:

"While the teacher is writing something, you can't just watch like that, you have to do something else [...]. So I'm on social networks. Not to lie to you, sometimes I just log on and leave my PC, I'm there but I'm not." (Ilyes)

- 41 Our Transicovid survey shows that these strategies seem to be common to a majority of students, whether or not they were born in France. The diasporic link is sometimes also an additional opportunity to divert attention: time devoted to the family can thus encroach on school time. In the same way, the fact that lessons are held at a distance no longer allows students to meet up, exchange ideas or get to know each other during informal occasions, which again particularly affects international students, who are often alone at home:

"With the lockdown all the time you are at home, even during classes and you feel isolated, you have no one so every time you connect and talk with family and with friends." (Issa)

- 42 The importance of connection in a rationale of integration, accompanied by an injunction to be reachable, logically appears even stronger when the university can no longer play its role as a body of socialization:

"During this moment of crisis, we need social ties even more: to cut oneself off from social networks is to exclude oneself from humanity." (Koffi)

- 43 Diminescu recently explained that once equipped with his smartphone, the "connected migrant" had the possibility of "switching instantly between several worlds of existence" and thus appeared "closer to the figure of the navigator than that of the uprooted" (Diminescu and Guido, 2019: 205). But behind this metaphor, which translates the opportunity offered to the migrant to have their "home" in their pocket, which is otherwise debatable (Barthou, 2019a), above all lies the problem of distancing oneself from digital tools in one's daily life. Because multiple activities are directly linked to the use of digital tools, international students particularly insisted on the *need* to be connected, though they did not all give the same reasons to explain this. Unsurprisingly, Demba mentioned the reasons of distance learning and family ties, but above all insisted on the loss of information and its consequences on access to employment in the case of non-connection:

"With crisis, the use of the Internet was not a choice, but a necessity. [...]. It's essential to have it, otherwise you lose the information. Imagine, in relation to the offers, it is the one who has access to the information who benefits from the offer. You have to stay informed, it's very important."

- 44 Hawa justified her connection by the lack of alternatives in a confined daily life:

"It's the only tool that distracts me a bit. I'm all alone so it's just the phone that I communicate with, I really need it. If I don't use the phone, I'm just sitting here doing nothing."

- 45 Here she joined Ilyes, for whom the intensive use of tools is also the result of a lack of choice:

"Yet I'm not really the kind of person who's addicted to that sort of thing. It's just... we don't have a choice, we have to pass the time or we'll lose our minds."

- 46 In times of lockdown and in order to fight against the weight of loneliness, the smartphone thus proved to be, perhaps even more than before, a precious daily ally for international students. The threefold need to be connected to others, reachable and informed during this health crisis is coupled with the need to be elsewhere, for leisure time and introspection, which, once again, often involves the use of screens.

Barriers to Disconnection in Confined Everyday Life

- 47 If, for the various reasons mentioned above, international students declared that they have significantly increased their time spent in front of screens, they did not fail to mention that they had already thought of voluntarily disconnecting from these technologies. The “connected migrants” thus testified to this reflexive logic of temporarily setting aside time-consuming devices which, by force of circumstance, heavily punctuate their confined daily lives. However, our analyses are in line with the work already presented in the literature on this subject: in reality, the desire to disconnect is only rarely accompanied by the actual implementation of this distancing (Jauréguiberry, 2014; Bruna, 2014). Our respondents first emphasized the impossibility of total disconnection in times of health crisis: the everydayness of connection appears to be a non-negotiable condition for the continuation of studies. Sena (a twenty-six year-old PhD student, born in Togo) even added that disconnection seemed to him antinomic to the status of student:

“No student can cut themselves off from digital to study because being a student is still about trying to understand the principles we teach in class and on the internet we have thousands of libraries.”

- 48 Family incentives to connect daily seem even more prevalent during this health crisis:

“When I don’t call my mother, she doesn’t like it. She tells me that I’m alone in France, that it’s a complicated situation, that she still sees me as a little girl and she needs to know if I’m okay.” (Selenia, a twenty-four year-old master’s student, born in Spain)

- 49 Some of our respondents did manage to disconnect and justified this choice to their families by the need to refocus on themselves or the need to focus on revisions during exam periods. However, for some respondents, these attempts to distance themselves were interrupted by the family circle. Seydou explained that he disconnected himself, but only for forty-eight hours: *“After that, I couldn’t hold on, I gave up because my uncle was calling me and my mother was worried.”* As she prepared for her exams, Hawa’s pause was quickly concluded by reproaches:

“My mother got angry, she told me that I didn’t miss her anymore, that now that I’m in France I don’t think about her anymore [...], she reproached me for not sending her a message at least once a day. I told her that it would not happen again.”

- 50 Above all, the young woman has since been subjected to a “duty to connect” to provide a response to a quest for parental reassurance, a phenomenon we have increasingly observed in the new monitoring practices related to digital parenthood (Bruna, 2022). Nevertheless, the parental need for daily reassurance is arguably even more important at the time of the health crisis, as Europe is among the continents most affected by COVID-19. Until now, international students appeared to be more worried about their parents because of the situation in their country of origin, especially for African students, than the other way round. This shift in concern may be explained, according to Kodjo, by the media coverage of the worsening health situation in Western countries:

“It’s true that there’s a crisis in Benin, but it’s not the same as in France when you look at the numbers a little bit and I know they’re scared for me.”

- 51 More often than not, the failure to disconnect is explained by the centrality of the smartphone in the confined daily lives of our survey respondents. Ousmane warned that the device would have to be *“ripped from his hands”* for him to disconnect, after

which he “would fall into depression”. Moreover, Safiya “wouldn’t feel alive” if she remained “unconnected to family and classes”. Ana, on the other hand, wanted to disconnect and implemented strategies, often unsuccessful, to achieve this:

“I put the laptop in a night mode, it doesn’t show what’s going on for a period of time. And every time I do, I keep trying to look and I see all the notifications. I always feel like I’m going to miss something.”

- 52 Beyond this frenzy of requests to which she feels obliged to respond, the young woman also reports this “fear of missing”⁶ closely linked to the injunctions of permanent contactability. It is in this respect that Seydou warned of the potential consequences of disconnection:

“I had a buddy in Mali, we went through a lot. He passed away. We had a WhatsApp group over there with some buddies and they told me. Imagine if there was no social media, I could go a month without learning that my buddy is gone.”

- 53 Although they are rarer, some respondents distanced themselves from transnational communications. They tempered, or even rejected, the everydayness of the parental bond and established their own rules:

“It was more like they wanted to know how I was doing, but I didn’t have time to answer them every day. Since I warned them that it would be difficult with my training, they had no problem with it.” (Mawuko)

- 54 In our interviews, it seems that this control of family interaction time concerned individuals who have been living in France for several years, rather than newcomers for whom the family represents a necessary, although not the only moral support, on a daily basis.

Living with the Family During the Health Crisis

- 55 The role of digital devices in this possible relational continuity with the physically distant was regularly put forward (Diminescu, 2005; Nedelcu, 2009). This was also reflected in our survey:

“Digital technology has allowed me to be able to have my parents online, to be able to chat live with them, so, it has been an asset for me during these moments of crisis.” (Issouf, master student, twenty-eight years old, born in Burkina Faso)

- 56 But keeping a link with the family is not the only element that justifies the frequency of transnational communications: respondents to our survey above all mentioned having found support from their loved ones: *“It helped me psychologically, it helped me to overcome, to bear all that” (Kodjo).*

- 57 In this atypical period, we note that communicative exchanges with the country of origin were prioritized in the discourse of some respondents, while communicative exchanges with their peers, living close to home, seemed to take a back seat: *“People write to me but I don’t answer. I really write to my close family,”* says Mawuko. While this nuances findings from recent work (Mattelart, 2019), health restrictions are likely to be partly responsible. Concerns in this period of uncertainty were more directed towards distant family, which the closure of borders made even more unreachable. Nevertheless, it appeared that our respondents sometimes transgressed certain restrictions and organized clandestine gatherings, for example *“on Saturday evenings, to play cards [...], to discuss and cook like back home”* explained Seydou about a group of Malian students of which he is a member. This weekly ritualization of meetings with

other young people of the same origin may reflect a feeling of nostalgia, particularly for the culinary arts, but also a search for a sense of attachment to common values that international students find difficult to find in France.

- 58 When it came to contacting the family, international students often face various material issues. For example, our African respondents were confronted with the digital divide in its most geographical sense, namely the existence of strong disparities between a North and a South in Internet access (Beaude, 2012). Safiya, for example, said that it was preferable to wait for certain times to call her relatives: *“There are times when it’s good and others when it’s bad, so when it’s good we turn on the camera and go talk. [...] But when there’s a bad connection, we stay in the cycle of: Hello? Yes? Hello?”*. Moudjib added that he sometimes had to avoid making video calls in order to save bandwidth, and was fatalistic: *“It’s not every time I get to see my family or friends on video.”* The difference between audio and video also lies in the opportunity to see each other despite the distance: *“I really like to see faces,”* Selena explained, while Mawuko admitted that he mostly made video calls *“so that [his] sisters can see [his] son grow up.”* This echoes the work of Stéphane Vial, who emphasized the value of images in communicative exchanges and in the perception of the other through sociotechnical devices (2013). For international students, it is therefore a matter of underlining the rarity and value of such moments, which are indicative of profound disparities in the maintenance of the social link with the family. The impossibility of making video calls marks the absence of the body of loved ones, who cannot be seen growing and evolving, moving and expressing themselves: an element essential to communication can thus be rendered inaccessible to international students depending on the quality of the connection.
- 59 For some French students who have returned to live with their parents, the lack of physical contact outside the parental home is a central concern. In the case of international students, and more particularly Africans, a good quality video link can already be a privilege that they cannot enjoy on a daily basis. Here, the quality of the Internet connection on the one hand, and the link with the family on the other, appear to be inseparable. Poor connection seemed to generate a certain frustration among our respondents, who stressed both the need to get in touch with their loved ones and the feeling of powerlessness that emerged from such a situation: *“We are frustrated, we have no more power, we can’t do anything, we are limited”* (Koffi). Individuals also come to develop strategies to signify their presence. Yao knew that his parents and sister did not always have a connection around their home, but he called them *“even if they were out of the connection zone, just to let them know they are alive”*.
- 60 For international students, the health crisis also highlighted the advantages as well as the limits of the co-presence made possible by digital tools. In the discourse of our respondents, this was most evident in the intense moments they were able to participate in, but did not feel they had fully shared. Hawa recalled her sister’s wedding, which she attended via a video call during the first lockdown:
- “The fact that I wasn’t there had a big impact on me. I would have liked to have been part of the wedding preparations and to have been part of the wedding and party like the others. The phone helped me get through it. But of course, it’s not the same.”*
- 61 The use of digital devices is seen here as a lesser evil: the young woman will keep an image of this event that she “almost lived” despite the distance. But this insistence on the present moment also reveals that she did not participate in the “before”, i.e. the preparations for the wedding, and that she will not attend the “after” either, since the

link stops abruptly once the computer is switched off. This long-distance participation in family life, cut off from the highlights that cannot be shared, therefore has tangible limits. The possibility of navigating between two worlds (Diminescu, 2005) hardly makes one forget, on the one hand, that the family remains well and truly absent from physical reality (Barthou, 2019b) and, on the other hand, that this same reality is often synonymous with loneliness and isolation in this context of lockdown. For his part, Ilyes experienced his sister's marriage asynchronously:

"During the wedding, they [my family] made videos, they showed me what they did and everything, it's like I was there, but I wasn't."

- 62 He too insisted on the "as if", bringing a nuance to discourses often focused on what is invented and experimented in digital spaces, and not on what is still missing.

The Impact of the Health Crisis on Migration Trajectories and Life Projects

- 63 While the health crisis had considerable impact on the daily lives of international students, it also seems to have had quite strong repercussions on their migratory trajectory, whether it completely called into question the initial project, modified it or, conversely, greatly reinforced it.

Lack of Atmosphere and Conviviality

- 64 Lockdown was naturally an ordeal for all French people, but in the case of international students, and in particular Africans, the feeling of lockdown was amplified by a life concentrated in an often very small and cramped space. Moreover, the distance from the cultural model of the country of origin was strongly accentuated during this health crisis:

"You know, at the beginning it was difficult. I just arrived in France this year, last September. Back home in Mali, we're not used to this at all, being locked up at home. We're not really affected. Coming here and being locked up at home, at first it wasn't easy." (Seydou)

- 65 In addition to the physical borders linked to lockdown and health regulations, the international students also experienced a symbolic border. They often testified to the closed nature and strong individualism of French society:

"I like to chat, go to friends' houses, organize things, small parties, evenings with friends, it allows me to de-stress, because for me French society is very closed, it's every man for himself." (Mawuko)

- 66 The comparison between France and the country of origin is recurrent in the discourses of international students, as if this period had particularly highlighted the cultural rift between the two geographical areas. The perception of French cultural traits of restraint and distance seems to have been accentuated by the health risks linked to the coronavirus. For our respondents, the health crisis revealed existing specificities that often seemed to echo personal difficulties, themselves linked to family distance and particularly difficult to bear during this period:

"Over there, it's more social, with the family, we talk, we have fun, it's true that everyone has their own things to do, but we always find a time to get together [...]. I can say that the crisis has revealed a social distancing in France that was already there, but it was a bit

hidden. I don't know if it's at the level of our communities, because it's difficult to get in touch with the French, I don't know if it's me, if I have a problem or if it's them who are blockading us, everyone's trying to solve their problems, everyone's in a hurry. At home in Côte d'Ivoire, we say everyone is looking for themselves.” (Yao)

- 67 Finally, beyond the comparison, the lack of atmosphere and conviviality in France came up regularly in our interviews. This too seems to be reinforced by the loneliness associated with lockdown and social distancing:

“The atmosphere, I think the atmosphere is unique, I do not find the atmosphere I had at home here. First of all, all my friends stayed over there, my family stayed over there, so I had my habits that I don't find here anymore. When I was talking about the atmosphere, I come from Togo and Togo is a country that has a lot of fun, where there is a joie de vivre, it's different from France.” (Sena)

- 68 The parties, meetings and exchanges between peers, which are highly anticipated during mobility and central to youthful sociability, are particularly missed here, as student migration has become an individual and largely digital migration. The encounter with the country and its inhabitants could not really take place and physical presence without contact also generates frustration. The health crisis therefore reinforced the feeling of in-betweenness well described by Sayad (1991): in-between places, in-between times, in-between societies and above all in-between ways of being or in-between cultures. This is also why the warmth of the family, the permanence of the bond and the mutual reassurance seemed to be opposed, according to our respondents, to the “coldness” of France. Geographical distance does not prevent the strength of family ties (Beaugendre *et al.*, 2016), when physical presence is not synonymous with proximity or interaction with the French population. This was particularly true in the face of the health situation.

- 69 It seems that peer relationships, especially among students of the same background, were of great help to our respondents in this period of isolation:

“I feel left out, I can't fit in, I feel more comfortable with people who come from the same background as me.” (Ousmane)

- 70 As American sociology has shown, from the Chicago School to the work of Portes (1998), community resources can indeed constitute important social capital that often facilitates integration. Portes and Rumbaut (2014) identified in this regard different postures among immigrants in relation to community relations, from commitment to rupture. Nevertheless, interethnic relations, as “positive communities, open to the encompassing society” (Wieviorka, 1996) can indeed, initially, cushion “the shock of uprooting” (*Ibid.*), which was multiplied tenfold in periods of COVID-19:

“You have lived for five, ten or fifteen or twenty years, in total conviviality and suddenly you fall into this situation, I think the break is so abrupt that it acts psychologically and you seem completely down.” (Koffi)

- 71 Studies conducted with international students had already shown the positive dimension of access to a network of students of the same origin, notably that of Pinto Baleisan (2014), as they often appreciate convivial moments, where the sharing of cultural codes allows them to relax and suspend the difficulties specific to life as foreigners. The weakness or even absence of interethnic relations, sometimes the last support in the host country, can be a real source of suffering. As a result, some will maintain this link even if it means bypassing or not respecting health regulations:

"I'm in a university residence, so we're in the same building, and since we come from the same country, sometimes we meet up and talk. Since we don't go out, we are in the same building, sometimes they come to my room or I go to their room." (Hawa)

72 Hamidou Dia had also shown that, faced with anonymity in the host society, Senegalese students in France undergo 'a cascade of downgrades to which customary solidarity and associative commitment offer an unexpected recourse' (Dia, 2014: 1). In Cameroon, the work of Célia Fomani (2020) on the professional integration of young graduates nuances these conclusions and raises the question of leaving the community or group, which leads to a more complex vision of the integration process, to how one builds networks outside one's group.

73 Social life and physical encounters, which are at the heart of youthful sociability, were therefore lacking for students in general, but more particularly for international students. Those who have been living in France for a longer period of time also feel these difficulties but put them into perspective:

"This lack of warmth made me feel, not depressed, but a bit in difficulty. [...] That's why I said that in terms of human relations it's a bit mixed in France. In the end, I ended up understanding that it's cultural and I'm dealing with it." (Mawuko)

74 Another way of overcoming these integration difficulties, which were multiplied by lockdown, was to return temporarily to the country of origin, although this remained relatively marginal in our sample.

The Issue of Temporary Returns

75 The health crisis raised the issue of temporary return to the country of origin in order to avoid solitary lockdown since it was in fact possible to continue studying remotely. Of our ninety-five respondents, only twenty or so returned to their country of origin. Some of the students therefore experienced a break in migration, while a smaller number were able to experience student migration as a "logic of coming and going between two spaces, and not a break or a rejection of one space to the detriment of the other" (Charbit *et al.*, 1997). The question of returning to one's family, which is central for all students, whether French or international, was underlined acutely by the lockdown. It took on a particular form for international students, in this rationale of access, because it drew a clear line between those who were able to return and the others. It is obvious that the resources of the students and the distance from their country of origin created strong inequalities between them.

76 Three main profiles emerged in our sample when faced with temporary return: the unavoidable return, the desired but impossible return and the unthinkable return. The students who returned did not really ask themselves the question and decided, as if things could not be otherwise, to return to their country of origin to avoid lockdown or a new lockdown alone:

"Everything was a bit normal, but when we confined in November again, I remember I said to myself: Oh no, it's not possible for me, I can't stay all alone, I can't stay here, I was in the hotel apartment, I completely panicked. I bought a plane ticket and went to Brazil." (Ana)

77 These returns, despite the often complicated and stressful journeys, were generally very positive:

"Even though I had to carry several documents and a negative COVID test to go, finding my city, my friends, and my family has allowed me to see things differently and be more positive every day!" (Bachelor's student, eighteen years old, born in Spain)

- 78 The return allowed them to “live better” during the period, to “escape a little and get out of the routine” and to “take a new breath”. Nevertheless, the return was sometimes ambivalent and may have complicated the return to France:

“I am living the period a little better, however since returning to France although it is at my parents’ house I feel doubly locked in given that in Spain the curfew is later and the cafes are open... the fact that I have regained some semblance of a social life and lost it again has had a yo-yo effect.” (Ana)

- 79 The impossibility of returning, which concerns a significant part of our sample, was experienced as an additional ordeal during this period and highlighted the precarious situation of many international students. It was sometimes well experienced, often philosophically, but it was also synonymous with suffering for many respondents:

“It’s very difficult [not to be back] but faced with the impossibility, we console ourselves through the means at hand to get news from the family.” (twenty-seven year-old Master’s student born in Cameroon)

- 80 Living through such an anxious period, far from one’s loved ones, indeed generated additional stress and worries.

- 81 Finally, the third register, that of the unthinkable return, can be explained by quite different reasons. Most of the international students barely considered returning, because they could not afford it. Others did not see the “sense” in it, often hoping that the situation would be resolved quickly and, because they had made the choice to come to France, sometimes against all odds, with the firm intention of carrying out their university projects. Seydou testifies:

“I came here to work, to earn some money so I can concentrate on my studies next year. It’s better to just call the parents and send them the money, because they have the same problems over there, it’s not easy. They are happy because I am in France, it is part of my dream to come and study here. I am happy and they are happy. They call, they motivate me, ‘apply yourself, concentrate on your studies, we don’t need you right now’.”

- 82 Others were primarily afraid of being stranded in their home country, which would have prevented them from completing their studies and exposed their families:

“No [he did not return to his country of origin], perhaps for fear of staying there given that the borders are closed every time the incidence rate increases, so I don’t want to take the risk of going to my family to infect them [...] so I preferred to stay in France so as not to return.” (Moudjib)

- 83 In any case, the health crisis has led many students to rethink the issue of return and its importance to them:

“It changed my way of seeing things a little bit to come home a little more often. [...] Going home more often would be better, to recharge my batteries. Even if something happens, at least I know I’ve been there.” (Mawuko)

- 84 It is obvious that health conditions contributed to this need to return and to be reassured. The financial issue of course played an important role in this non-return, but it was sometimes linked to other dimensions, such as the weight of the family and gender norms.

“Yes, I said to myself that the best thing to do is to go back to my country, but it’s just that I’ve never had the desire to do so. Imagine coming here, it’s so many procedures and then there’s the financial means, the parents have spent so much that from one day to the next to come because there’s a crisis and everything, to leave like that, so in the corner of my mind I thought about it but never put it into practice, that’s it. Doing it is like disappointing the whole family, it’s not easy, you have to hold on like in Africa, especially when it’s a boy, if it’s a girl, we can understand.” (Issa)

- 85 Temporary return is above all linked to financial resources, but also to the student migration project and the weight of the family in the latter. Returning, even temporarily, means making a choice, which can be reassuring and allow one to recharge one's batteries, but it also means endangering the migration project and exposing oneself to not complying with parental injunctions and social norms.

Migration Routes More or Less Affected by the Health Crisis

- 86 International students are at the crossroads of different pathways, as these involve the continuity of a journey towards a goal, without prejudice of linearity (Zimmerman, 2011) and articulate different temporalities (*Ibid.*).

- 87 The students seem to have oscillated between moments of doubt, resignation, demotivation, hope and determination. In terms of their academic and professional plans, some simply made minor changes, changing their specialties in order, for example, to broaden their fields of expertise in light of the crisis and its consequences:

"With this crisis and the difficulties that companies are facing, I need to expand my areas of expertise, so it is because of this crisis that I took this aspect of tax difficulties." (Koffi)

- 88 Most of our respondents had deep questions about what to do next and their choices, in a rationale of personal introspection and deceleration that characterized this period, as was the case for all the students (Barthou *et al.*, 2021). Some of them seem to have lost a little confidence in themselves and are therefore unsure of what will happen next. Nevertheless, the reactions were very diverse. Some were considering changing their course of study:

"I'm wondering about my future plans, but I haven't decided yet. I joined this course to learn things, to be operational. But I'm wondering about the skills [...]. If I find a work-study placement in a facility, maybe that will change my mind." (Mawuko)

- 89 Others, often because of difficulties related to "educational continuity", have clearly decided to stop their studies:

"Before I intended to continue my studies, but now I think more about professional life, I can say that during this crisis I feel like I lived a century studying, it's long, it's stressful too." (Student, level of education not given, twenty-six years old, born in Algeria)

- 90 Finally, the health crisis seems to have reinforced the choices of most of them:

"Sometimes, I felt a regret to come to France but thinking that I would have more opportunities to achieve my professional project I find that it was the right choice." (Bachelor student, seventeen years old, born in Morocco)

- 91 We observed that a large proportion of the students have reinforced their initial projects and are willing to carry them out:

"Personally, that's what I do, I say to myself: 'Ah, wake up, the objective has not yet been reached, you've got a job to do, do your best in a few days or a few months, you'll graduate and everything will be fine'. But with the internship we are looking for ourselves, we are still waiting until the end of the year so we remain confident that by then everything will be back to normal and we will also find our share." (Koffi)

- 92 With regard to the final return to the country of origin, which is closely linked to the university project, it seems that the health crisis and the lockdown clearly played a role:

"Yes, it is difficult, even our experience here is difficult because we are better off at home. You're here in a foreign land, you don't necessarily have your whole family and so you miss your family members. We miss our family members. We miss the longing for home and so it's

difficult and especially with these moments of lockdown when you're alone in your room, it makes you think about going back." (Koffi)

- 93 Several students seemed to be a little disappointed by France and therefore wished to change their project:

"I realized that I didn't necessarily want to stay and work or do an internship in France anymore, because there are a lot of restrictions unlike in my home country." (twenty-three year-old Master's student, born in Niger)

- 94 Students clearly became aware during this health crisis of the importance of a permanent return, as if it had revealed priorities and the centrality of the family in personal development:

"I think it's best for me to do something that allows me to spend more time with my family, because the future is so unpredictable. I should cherish what I value most..." (twenty-eight year-old Master's student, born in Vietnam)

- 95 For others, even if the distance is not always easy to live with, a definitive return is not on the agenda. Most international students, especially Africans, mentioned the professional experience they could acquire in France to make their academic and professional career more solid in view to their return. Nevertheless, some doubts about returning arose in the answers, often linked to the instability or the economic and social problems of their country of origin. To them, France seems to be more capable of ensuring a good future:

"Sometimes I think about it [returning permanently] yes, but just during the time when I find difficulties. Afterwards, even in Algeria, it's more than difficult, there are many things that motivate me when I think about it." (twenty-six year-old Bachelor student, born in Algeria)

- 96 Finally, the last group of students seemed to have no other choice than to continue their studies in France, because their family relied on them. The decision was therefore no longer individual but collective, even familial, and the question of choice relative:

"The good people I have met here have given me hope and the desire to stay here in France. Moreover, this is the only way for me to improve my family's life, because here with access to work I can really support my family." (twenty-seven year-old Master's student, born in Cameroon)

- 97 These results highlight the fact that student mobility is not always distinct from other forms of migration and does not only respond to training and career imperatives. The family of origin, transnational networks and project partners do indeed play a central role in migratory training projects (Efionayi and Piguet, 2014).

- 98 Another factor that seems important in our survey is the strong feeling of otherness and strangeness, certainly amplified by this health crisis and physical and social distancing. Agulhon and Xavier de Brito (2009) stated, with regard to international students in Paris, that they frequently experienced feelings of domination, inferiority and identity withdrawal, but also economic difficulties similar to those of "ordinary" migrants. We found these integration difficulties in the background of our respondents:

"I feel left out, I can't fit in, I feel more comfortable with people who come from the same background as me." (Ousmane)

- 99 Students also emphasized this feeling of strangeness and the need for familiarity and closeness:

"I think it's cultural and that's really what I miss, not feeling like an outsider." (Mawuko)

- 100 It also seems important here to think about university pedagogical approaches that are not very open to inclusion and cultural diversity. Indeed, problematic categorizations

and identity assignments (Debono, 2015) could be found regarding teachers' representations, as Ousmane pointed out:

"I say this because the way we welcome other students back home in Faso, I have not been welcomed in this way here in France, sometimes it is even the teachers themselves who make the discouraging remarks."

- 101 As Tarrius (2001) explained, "territory produces not only identity, our sameness, but also otherness, strangeness, their difference." Migration, even in the case of students, thus highlights ethnicity and strangeness, especially in this period of uncertainty and mistrust of others. However, the combination of feelings of strangeness, academic difficulties and feelings of loneliness can fuel the desire to return home permanently or the frustration of not being able to do so. Indeed, the "final return", presented as such by some students even if it seemed impossible to speak of a final return at this stage, was imposed for many of our respondents as absolutely unavoidable, which seemed to us to be largely amplified by the crisis with regard to other surveys (Agulhon and Xavier De Brito, 2009) that had focused specifically on African students (Demintseva, 2014). Despite the illusion of the temporary and the provisional (Sayad, 1991), we believe that some of the respondents, because of the uncertainty and the feeling of loneliness linked to this period, tried to reassure themselves by saying that they wanted to return, as we saw that the question of doubt and the path taken during this crisis emerged in many interviews. However, as recommended by Bréant, we should be wary of the representation of immigrants as the embodiment of a "myth" of the constantly deferred return (2020). However, again according to Bréant, these return migrations are not accessible to all those who wish to resettle in their country of origin: "Many returns remain delayed, or even prevented, insofar as it is fundamental to have significant economic and social resources to be able to resettle in practice" (*Ibid.*). Since mobility and integration are largely dependent on endogenous and exogenous factors, contextual effects and individual resources, it seems essential to consider the lability and plurality of the paths of international students. The health crisis therefore constituted a real bifurcation due to its unpredictability, irreversibility and both collective and individual consequences (Grossetti *et al.*, 2009). However, it seems essential to place its influence on student migration trajectories in perspective, as it is often linked to contextual effects, interactions and non-linearity.

Conclusion

- 102 Selective immigration policies contribute not only to the slowdown in student migration to France, but also to the reconfiguration of the characteristics of this migration, to the detriment of the most modest students (Kabbanji and Toma, 2020). In this respect, international students seem to have been doubly affected by the health crisis. On the one hand, they suffered, like other students, from the implementation, without any real preparation or support, of educational continuity and the prolonged closure of higher education institutions. On the other hand, they were victims of the distance between their families and their housing conditions. As a result, they were more widely affected by feelings of loneliness and isolation, which may have had serious psychological consequences, as well as learning difficulties. Digital tools were a facilitating factor in this period, but the demands made by universities and families to be constantly connected led some to feel overburdened and a wish to disconnect, at least temporarily, despite the difficulty of doing so during this period. However,

hyperconnection does not seem to have compensated for the absence of teachers or peers, or even the physical distance from home and family. Finally, the health crisis has pushed many students to rethink their plans for international mobility, that is to say whether a definitive return has become unavoidable, necessary or unthinkable.

- 103 Our work underlines, beyond this health crisis which really served as a revelation, the importance of welcoming international students in France. It could be interesting here to think of ways to raise awareness among university actors of the singularities of international students and intercultural diversity, in order to prevent the installation of a certain culturalist fatalism from becoming a pretext for inaction (Debono, 2015). Furthermore, it seems essential to be able to think of international students not in terms of precariousness or inadequacies, but as fully-fledged, reflexive and responsible actors. Like Simmel's foreigner (1908), marked by the exteriority resulting from the "peculiar combination of proximity and distance, of attention and indifference", international students indeed contribute a critical and relevant view on both our university system and on their environment. Most of them indeed stressed the need to rapidly implement an ecological transition combined with both local solidarity and international solidarity.
- 104 Beyond the need to think about the support of international students in their diversity and plurality, the experiences and views of the latter invite us to question the issues that our universities, and more broadly French society, are facing today.

BIBLIOGRAPHY

Agulhon Catherine et Xavier De Brito Angela (2009) *Les étudiants étrangers à Paris. Entre affiliation et repli*, Paris, L'Harmattan.

Barthou Evelyne (2019a) La migration sans rupture. Le rôle des réseaux sociaux numériques dans la construction identitaire de jeunes migrants marocains, *Socio-anthropologie*, 40, pp. 163-181.

Barthou Evelyne (2019b) Penser l'« immigration continuité » à travers les réseaux sociaux numériques. Le cas de jeunes d'origine marocaine, *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 17, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.4000/rfsic.6101>

Barthou Evelyne et Bruna Yann (2021) *Le télétravail en période de confinement : tensions, accélérations et opportunités*, Rapport intermédiaire de la recherche Transicovid, [en ligne]. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03094957/document>

Barthou Evelyne, Bruna Yann et Lujan Emma (2021) *La pandémie de Covid-19 : une crise sanitaire révélatrice de la diversité des conditions de vie étudiantes*, Rapport intermédiaire de la recherche Transicovid, [en ligne]. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03217939/document>

Baruel Bencherqui Dominique, Beau Gaëlle et Bazin Yoann (2020) Problèmes et enjeux de l'accueil d'étudiants étrangers sur les campus universitaires : diversité, exclusion, inclusion et cosmopolitisme, *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, 26 (66), pp. 137-161.

- Beaude Boris (2012) *Internet : changer l'espace, changer la société*, Limoges, Fyp éditions.
- Beaugendre Carole, Breton Didier et Marie Claude-Valentin (2016) « Faire famille à distance » chez les natifs des Antilles et de La Réunion, *Recherches familiales*, 13 (1), pp. 35-52.
- Belghith Feres, Ferry Odile, Patros Théo et Tenret Élise (2020a) La vie étudiante au temps de la pandémie de COVID-19 : incertitudes, transformations et fragilités, *OVE Infos*, 42.
- Belghith Feres, Ferry Odile, Patros Théo et Tenret Élise (2020b) La vie d'étudiant confiné. Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire, *OVE*, [en ligne]. URL : <http://www.ove-national.education.fr/enquete/la-vie-detudiant-confine/>
- Bréant Hugo (2020) Réinstallations d'émigrés africains : les usages sociaux des diplômés étrangers, *Migrations Société*, 180 (2), pp. 83-96.
- Brooks Rachel and Waters Johanna (2010) Social Networks and Educational Mobility: The Experience of UK Students, *Globalisation, Societies and Education*, 8 (1), pp. 143-157.
- Bruna Maria Guiseppina, Bender Anne-Françoise et Yanat Zahir (2016) Faire éclore la diversité dans le Supérieur : questionnements épistémologiques, défis organisationnels et enjeux pédagogiques, *Management et Sciences Sociales*, 21, pp. 24-47.
- Bruna Yann (2022) Usages et enjeux de la géolocalisation dans le contexte de la surveillance parentale, *Tic et Société*, 15 (1-2), [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/ticetsociete/6532>
- Bruna Yann (2014) La déconnexion aux technologies de géolocalisation. Une épreuve qui n'est pas à la portée de tous, *Réseaux*, 186 (4), pp. 141-161.
- Campus France (2018) *Chiffres clés*, [en ligne]. URL : <https://www.campusfrance.org/fr/ressource/chiffres-cles-2018>
- CAPRES (2019) *Étudiants internationaux en enseignement supérieur*, [en ligne]. URL : <http://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux>
- Cardon Dominique et Smoreda Zbigniew (2014) Réseaux et les mutations de la sociabilité, *Réseaux*, 184 (2-3), pp. 161-185.
- Charbit Yves, Hily Marie-Antoinette et Poinard Michel (1997) *Le va-et-vient identitaire*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Cohen Élie (2001) *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France*, Rapport au Ministre de l'éducation nationale et au Ministre des affaires étrangères, [en ligne]. URL : http://www.amue.fr/uploads/tx_ttnews/Rapport_ElieCohen.pdf
- Coulon Alain et Paivandi Saeed (2008) *État des savoirs sur les relations entre les étudiants, les enseignants et les IATOSS dans les établissements d'enseignement supérieur*, [en ligne]. URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/30118-etat-des-savoirs-sur-les-relations-entre-les-etudiants-les-enseignants>
- Coulon Alain et Paivandi Saeed (2003) *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Rapport pour l'Observatoire de la Vie Étudiante, [en ligne]. URL : <http://www.ove-national.education.fr/publication/les-etudiants-etrangers-en-france-letat-des-savoirs/>
- Debono Marc (2015) Enseignants du supérieur français : quelles représentations de la différence « culturelle » au sein des publics d'étudiants d'origine chinoise, in Béatrice Bouvier-Lafitte et Yves Loiseau Dirs., *Polyphonies franco-chinoises : mobilités, dynamiques identitaires et didactique*, Paris, L'Harmattan, pp. 113-120.

- Demintseva Ekaterina (2014) Faire des études pour rester : parcours d'étudiants africains en France, *Migrations Société*, 156 (6), pp. 17-30.
- Dequiré Anne-Françoise (2007) Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance, *Pensée plurielle*, 14 (1), pp. 95-110.
- Dia Hamidou (2014) Figures étudiantes sénégalaises à l'étranger, *Hommes & migrations*, 3 (1307), pp. 95-103.
- Diminescu Dana (2005) Le migrant connecté : pour un manifeste épistémologique, *Migrations Société*, 17 (102), pp. 275-292.
- Diminescu Dana et Guido Nicolosi (2019) Les risques et les opportunités de la migration « connectée », *Socio-anthropologie*, 40, pp. 203-213.
- Efionayi Denise et Piguët Etienne (2014) Les étudiants d'Afrique de l'Ouest face à la globalisation du savoir, *International Development Policy. Revue internationale de politique de développement*, 5.2, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/poldev/1730>
- Essadek Aziz and Rabeyron Thomas (2020) Mental health of French students during the Covid-19 pandemic, *Journal of Affective Disorders*, 277 (1), pp. 392-393.
- Felouzis Georges (1997) *L'efficacité des enseignants*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Fijalkow Yankel et Roudil Nadine (2020) Le confinement bouscule nos manières d'habiter, *The Conversation*, [en ligne]. URL : <https://theconversation.com/le-confinement-bouscule-nos-manieres-dhabiter-135061>
- Fomani Célia (2020) *Processus d'intégration sociale et carrière d'insertion professionnelle des africains en Île-de-France. Le cas des diplômés camerounais de 2004 à 2018*, Thèse de doctorat, Institut Catholique de Paris.
- Gergen J. Kenneth (2002) The challenge of absent presence, in James Katz and Mark Aakhus Eds., *Perpetual Contact: Mobile Communication, Private Talk, Public Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 227-241.
- Gillibert Matthieu, Piguët Etienne et Riaño Yvonne (2017) Les étudiants internationaux : acteurs peu connus de la globalisation migratoire, *Géo-Regards. Revue neuchâteloise de géographie*, 10, pp. 5-10.
- Gohard-Radenkovic Aline (2017) Contre-point. Quand la toute-mobilité peut devenir l'immobilisation des acteurs de la mobilité... et quand sociétés d'accueil et de départ produisent du « brain waste », *Journal of international Mobility*, 5 (1), pp. 157-176.
- González-Sanguino Clara, Ausín Berta, Castellanos Miguel Angel, Saiz Jesus, López-Gómez Aida, Ugidos Carolina and Muñoz Manuel (2020) Mental Health Consequences during the Initial Stage of the 2020 Coronavirus Pandemic (covid-19) in Spain, *Brain Behav Immun*, 87, pp. 172-176.
- Grossetti Michel, Bessin Marc et Bidart Claire (2009) *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte.
- Jamid Hicham, Kabbanji Lama, Levatino Antonina et Mary Kévin (2020) Les migrations pour études au prisme des mobilités sociales, *Migrations Société*, 180 (2), pp. 19-35.
- Jauréguiberry Francis (2014) La déconnexion aux technologies de communication, *Réseaux*, 186 (4), pp. 15-49.

Jellab Aziz (2001) La socialisation universitaire des étudiants. Une expérience scolaire à l'épreuve du projet d'apprendre et des projets d'avenir, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42 (2), pp. 115-142.

Kabbanji Lama et Toma Sorana (2020) Politiques migratoires et sélectivité des migrations étudiantes en France : une approche sociodémographique, *Migrations Société*, 180 (2), pp. 37-64.

Mattelart Tristan (2019) Les pratiques médiatiques et communicationnelles au sein des foyers issus de l'immigration, entre le local et le transnational. Retour sur une enquête, *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 17, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.4000/rfsic.6613>

Murphy-Lejeune (2001) *Student Mobility and Narrative in Europe. The New Stranger*, London, Routledge.

Nedelcu Mihaela (2009) La « génération zéro » : du sédentaire à l'acteur circulant. Effets de mobilité sur la génération des parents des migrants roumains hautement qualifiés à Toronto, in Geneviève Cortes et Laurent Faret Dirs., *Les circulations transnationales : Lire les turbulences migratoires contemporaines*, Paris, Armand Colin, pp. 187-198.

Pinto Baleisan Carolina (2014) Se loger à Paris. L'expérience des étudiants étrangers, *Hommes & migrations*, 1308 (4), pp. 129-136.

Portes Alejandro et Rumbaut Rubén G (2014) *Immigrant America. A Portrait, Updated, and Expanded*, Berkeley, University of California Press.

Portes Alejandro (1998) Social Capital: its Origins and Applications in Modern Sociology, *Annual Review of Sociology*, 24, pp. 1-24.

Santelli Emmanuelle (2014) La temporalité intergénérationnelle, une dimension incontournable des parcours, *Temporalités*, 20, [en ligne]. URL : <https://doi.org/10.4000/temporalites.2954>

Sayad Abdelmalek (1991) *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck/Éditions Universitaires.

Simmel Georg (1908) Digressions sur l'étranger, in Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, pp. 53-77.

Soon Jan-Jan (2010) The determinants of students' return intentions: A partial proportional odds model, *Journal of Choice Modelling*, 3 (2), pp. 89-112.

Tarrius Alain (2000) *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, La Tour D'aigues, Éditions de l'Aube.

Tarrius Alain (2001) Le lien social fort comme préalable à la réussite économique, *Journal des anthropologues*, 84, pp. 111-144.

Terrier Eugénie (2009) Les migrations internationales pour études : facteurs de mobilité et inégalités Nord-Sud, *L'Information géographique*, 73 (4), pp. 69-75.

Vial Stéphane (2013) *L'être et l'écran. Comment le numérique change la perception*, Paris, Presses Universitaires de France.

Wathelet Marielle, Duhem Stéphane, Vaiva Guillaume, Baubet Thierry, Habran Enguerrand, Veerapa Emilie, Debien Christophe, Molenda Sylvie, Horn Mathilde, Grandgenèvre Pierre, Notredame Charles-Edouard and D'Hondt Fabien (2020) Factors Associated With Mental Health Disorders Among University Students in France Confined During the COVID-19 Pandemic, *JAMA Network Open*, 3 (10), [online]. URL: <https://jamanetwork.com/journals/jamanetworkopen/fullarticle/2772154>

Wieviorka Michel (1996) *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte.

Zimmermann Bénédicte (2011) *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris, Economica.

APPENDIXES

Table 1: Sociography

Pseudonymization	Age	Age of arrival in France	Degree in progress	Country of origin
Issa	27 years old	27 years old	L2	Mali
Assima	24 years old	21 years old	M2	Togo
Yao	28 years old	25 years old	M1	Ivory Coast
Moudjib	27 years old	22 years old	M2	Benin
Koffi	30 years old	27 years old	M1	Togo
Safiya	27 years old	27 years old	L3	Algeria
Issouf	28 years old	25 years old	M2	Burkina Faso
Demba	23 years old	21 years old	M1	Mali
Annan	25 years old	21 years old	L3	Ghana
Ousmane	30 years old	26 years old	M2	Burkina Faso
Sena	26 years old	23 years old	PhD student	Togo
Kodjo	22 years old	22 years old	L3	Benin
Ilyes	27 years old	24 years old	M2	Algeria
Selena	24 years old	22 years old	M1	Spain
Diego	28 years old	27 years old	M2	Colombia
Ana	24 years old	Not reported	M2	Brazil
Hawa	21 years old	20 years old	L2	Mali
Seydou	23 years old	22 years old	L1	Mali
Aïssata	23 years old	22 years old	L2	Mali
Mawuko	30 years old	26 years old	PhD student	Togo

NOTES

1. This research (2020-2022) is funded by the Nouvelle-Aquitaine Region and supervised by Évelyne Barthou, Yann Bruna and Gaëlle Deletraz, all three researchers at the UMR CNRS TREE, University of Pau (see <http://transicovid.fr>).
2. Part of these interviews were conducted by Tchapo Nikabou, Master 2 student of sociology at UPPA and trainee on the TRANSICOVID project.
3. In this respect, we distinguish between the international students who responded to our online questionnaire, designated by socio-demographic factors (level of study, age, country of origin), and the international students from our interviews, who are pseudonymized (see Appendix 1: Sociography).
4. See Insee (2020) Conditions de vie des ménages en période de confinement, [online] last checked on 24/11/2021. URL: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728?sommaire=4476925>
5. See Qualitel (2020) *Le confinement, révélateur des inégalités dans la qualité du logement*, [online] last checked on 24/11/2021. URL: <https://www.qualitel.org/magazine/le-confinement-revelateur-des-inegalites-dans-la-qualite-du-logement/>

6. Expression used in marketing as a method of producing a form of social anxiety leading the individual to perform an action (in this case, staying online) by exploiting their fear of missing something important.

ABSTRACTS

Foreign students have been particularly affected by the health crisis, primarily because of their status as students, but also because of their family's remoteness and housing conditions. They were strongly affected by the isolation and the feeling of loneliness, which could lead to learning and understanding difficulties on the one hand, and to heavy psychological consequences on the other hand. Digital devices have been a facilitating factor in this period but academic and family injunctions to permanent connection have led some of them to a sense of saturation and a desire to disconnect, at least temporarily, though it has been very difficult in practice. Finally, the health crisis has prompted many students to rethink their project and international mobility, whether the final return has become inevitable, necessary or unavoidable.

Les étudiants internationaux ont été particulièrement affectés par la crise sanitaire, avant tout du fait de leur statut d'étudiant, mais aussi de l'éloignement familial et de leurs conditions de logement. Ils ont été fortement touchés par l'isolement et le sentiment de solitude, ce qui a pu entraîner des difficultés de compréhension et d'apprentissage mais aussi des conséquences psychologiques assez lourdes. Les outils numériques ont été un facteur facilitant dans cette période mais les injonctions universitaires et familiales à la connexion permanente ont mené certains d'entre eux à un sentiment de saturation et à une volonté de déconnexion, au moins temporaire, quoique très difficile. Enfin, la crise sanitaire a poussé de nombreux étudiants à repenser leur projet et mobilité internationale, que le retour définitif soit devenu incontournable, nécessaire ou inenvisageable.

Los estudiantes extranjeros se vieron especialmente afectados por la crisis sanitaria, en primer lugar por su condición de estudiantes, pero también por la distancia que les separa de sus familias y las condiciones de alojamiento. El aislamiento y el sentimiento de soledad les afectaron demasiado, lo que pudo provocar dificultades de comprensión y aprendizaje, pero también consecuencias psicológicas bastante graves. Las herramientas digitales fueron un factor facilitador en este periodo, pero las expectativas universitarias y familiares de estar permanentemente conectados llevaron a algunos de ellos a un sentimiento de saturación y a un deseo de desconexión, al menos temporalmente, aunque muy difícil. Por último, la crisis sanitaria hizo que muchos estudiantes se replanteen sus planes de movilidad internacional, ya sea que el regreso definitivo se haya vuelto inevitable, necesario o impensable.

INDEX

Mots-clés: crise sanitaire, COVID-19, étudiants internationaux, projet migratoire, trajectoires, lien familial, technologies de l'information et de la communication (TIC)

Keywords: health crisis, COVID-19, international students, migration project, trajectories, family link, information and communication technology (ICT)

Palabras claves: crisis sanitaria, COVID-19, estudiantes internacionales, proyecto migratorio, trayectorias, vínculo familiar, tecnologías de la información y las comunicaciones (TIC)

AUTHORS

EVELYNE BARTHO

Associate professor in sociology at the University of Pau and Pays de l'Adour and researcher at the UMR TREE, avenue de l'Université, 64000 Pau; evelyne.barthou[at]univ-pau.fr

YANN BRUNA

Associate professor in sociology and associate researcher at the UMR TREE; ybruna[at]parisnanterre.fr

EMMA LUJAN

Research engineer at UMR TREE, University of Pau and Pays de l'Adour, avenue de l'Université, 64000 Pau; emma.lujan[at]univ-pau.fr



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Être jeune « coincé·e à l'étranger » : le cas des Égyptien·ne·s venu·e·s étudier en France et leur vécu de la crise de la COVID-19

Being Young "Stranded Abroad": The Case of Egyptians who Came to Study in France and their Double Experience of the COVID-19 Crisis

Ser joven «varado en el extranjero»: el caso de los egipcios que vinieron a estudiar a Francia y su doble experiencia de la crisis de COVID-19

Sarah Boisson et Mayada Madbouly



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20642>

DOI : 10.4000/remi.20642

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 171-200

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Sarah Boisson et Mayada Madbouly, « Être jeune « coincé·e à l'étranger » : le cas des Égyptien·ne·s venu·e·s étudier en France et leur vécu de la crise de la COVID-19 », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20642> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20642>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Être jeune « coincé-e à l'étranger » : le cas des Égyptien-ne-s venu-e-s étudier en France et leur vécu de la crise de la COVID-19

Sarah Boisson¹ et Mayada Madbouly²

Introduction

Le 22 mai 2020, le journal *Al-Masry al-youm* titre « L'Égypte a effectué 135 vols en un mois pour ramener 24 750 ressortissants coincés à l'étranger »³. Depuis le 19 mars 2020, date de la fermeture des frontières internationales en raison de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement égyptien a mandaté de nombreux vols de rapatriement⁴, par l'intermédiaire de la compagnie aérienne nationale Egyptair et de sa filiale Air Cairo. Parmi ces Égyptien-ne-s coincé-e-s à l'étranger, les plus jeunes, parti-e-s dans le cadre de leurs études, ont vu leur trajectoire migratoire marquée par la dureté des restrictions sanitaires et géographiques. Ils-elles se sont retrouvé-e-s isolé-e-s dans leurs contextes d'accueil, souvent pour la première fois de leur vie, sans possibilité de regagner le domicile familial. Le plus souvent, concevant leur séjour comme temporaire et encore très connecté au pays d'origine, l'Égypte, par des retours réguliers (vacances

1 Doctorante en sociologie, Université Côte d'Azur, URMIS (Unité de Recherche Migrations et Sociétés), Doctorante fellow de l'Institut Convergences Migrations (ICM), associée au CEDEJ-Le Caire, MSHS Sud Est, Pôle universitaire St Jean d'Angély, 24 avenue des Diables Bleus, 06300 Nice ; sarah.boisson@cnsr.fr

2 Doctorante en science politique (sociologie politique), Université Paris Nanterre, ISP (Institut des sciences Sociales du Politique), associée au CEDEJ-Le Caire, site Nanterre, Maison Max Weber, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex ; mayada.madbouly@sciencespo-toulouse.fr

Nous tenons à remercier Catherine Dorison et Valérie Erlich pour leurs relectures et commentaires enrichissants sur les versions antérieures de cet article. Nous remercions également les différentes personnes qui ont accepté de répondre à nos questions malgré la charge mentale de la crise sanitaire. Nous remercions enfin nos financeurs, à savoir le CNRS et le CEDEJ, ainsi que l'équipe de recherche au sein de laquelle nous avons réalisé cette enquête, dans le cadre du projet collectif COCOMASR.

3 Mena (2020) Egypt operated 135 flights in a month to bring 24,750 nationals stranded abroad, *Egypt today* (*Al-Masri al-youm*/22, المصري اليوم), [en ligne] consulté le 05/11/2021. URL : <https://www.egypttoday.com/Article/6/87952/Egypt-operated-135-flights-in-a-month-to-bring-24>

4 Connus sous le nom des « vols exceptionnels » (*rahlât istithnâ'iya*), ceux-ci ont été largement médiatisés afin de souligner le rôle joué par l'État dans la gestion de la crise à l'échelle nationale et internationale.

scolaires, événements familiaux, etc.) ils-elles ont alors vécu la crise sanitaire comme un choc, un moment de crise qui les a amené à développer des stratégies individuelles pour accepter une mobilité réduite et un nouveau quotidien.

Vivant dans un espace transnational très connecté (réseaux sociaux, téléphone, visioconférence, etc.), ils-elles ont adapté leur pratique afin de négocier, dans plusieurs domaines, leur vécu de la crise : au niveau sanitaire, pour se positionner face à leur pratique préventive ou pour accéder aux établissements de santé, et dans leur quotidien, en gardant le lien avec le pays d'origine, face aux autorités administratives des pays d'accueil ou d'origine, pour organiser leur rapatriement, ou au contraire pour accepter leur séjour confiné dans le pays d'accueil.

Cet article s'attachera à décrire la dimension inédite d'un vécu de crise pour cette population égyptienne « coincée » en France. Plus précisément, nous nous sommes intéressées aux choix concernant leur vécu migratoire : choisir d'être rapatrié-e ou rester, adaptation quotidienne, et recours aux réseaux transnationaux égyptiens de sociabilité et de solidarité. Il s'agit d'observer le processus d'organisation et de positionnement, collectif et individuel, qui a été le leur depuis l'annonce du confinement le 17 mars 2020 jusqu'au premier déconfinement en mai 2020.

Une expérience transnationale : double présence et vécu de crise

L'analyse se situe ainsi au carrefour de travaux portant sur l'étude des migrations égyptiennes en France, la sociologie des mobilités étudiantes, ainsi que le vécu transnational de crise, en lien notamment avec la notion de « double présence » des individus entre pays d'origine et pays d'accueil (Dufoix, 2010 ; Diminescu, 2005).

Il s'agit dans cette recherche d'articuler vécu individuel et collectif durant cette crise, mais aussi de souligner sa dimension transnationale entre le pays d'accueil et celui d'origine. Cela nous amène à formuler une hypothèse centrale vis-à-vis de l'expérience de nos enquêté-e-s. Cette expérience nous paraît relever d'un double vécu que l'on pourrait qualifier de « double présence » — pour reprendre le concept de Dufoix — aux injonctions sanitaires et administratives et aux actualités nationales des deux contextes. Immigrée en France, émigrée d'Égypte, cette population vit physiquement dans le pays d'accueil et dépend de son système, tout en étant par ailleurs impliquée dans les débats autour de la gestion de crise et aussi affectivement — dans le rapport au cercle familial et amical — au pays d'origine. Nous verrons en quoi cette crise a de ce fait façonné un vécu inédit pour cette population, propre au temps de crise, et souvent proche de la « double présence » (Diminescu, 2005 ; Dufoix, 2010).

Pour revenir sur ce concept de « double présence », Dufoix (2010) souligne qu'il serait judicieux de penser une « science de la double présence » dans les migrations internationales en tant que ces migrations s'inscrivent désormais dans un « désencastrement de l'espace et du temps [qui] n'a cessé de progresser et [dans lequel] l'ubiquité n'est plus tout à fait impossible ». Il précise qu'on ne prétend pas ici à une description réaliste : « aucun migrant, aucun individu, ne possède le don d'ubiquité physique » (Dufoix, 2010 : 28). En revanche, les nouveaux moyens

de communication et l'appui des États à leurs expatrié-e-s contribuent indubitablement à réduire la distance vécue entre pays d'accueil et pays d'origine (Dufoix, 2010). Cette approche converge avec les orientations transnationalistes de la sociologie des migrations, initiées dans les années 1990 (Potot, 2018). Ce courant pense un « champ social transnational » continu pour ces populations : « leur vie dépasse les frontières nationales et fait entrer deux sociétés dans un même champ social » (Schiller *et al.*, 1992).

Le cas des étudiant-e-s nous paraît particulièrement heuristique pour aborder ce point théorique de la sociologie des migrations internationales. En effet, à tout moment, ils-elles vivaient de manière presque instantanée les différentes phases de la crise sanitaire dans les deux pays : mesures de confinement, couvre-feu, modalités de circulation, etc. Ils-elles calculaient alors leur gestion du quotidien — avec des cours en distanciel ou des parcours universitaires interrompus —, leur choix du retour en fonction de cette double présence, et finalement leur double implication, dans les deux contextes. En cela, la situation de crise a amené ce double vécu à investir, plus largement que dans une situation de migration étudiante habituelle, divers domaines de la vie de nos enquêté-e-s.

L'argumentation qui s'organise autour de cette hypothèse de double vécu de crise se déroulera donc en trois temps : d'abord en revenant sur la situation des Égyptien-ne-s venu-e-s étudier en France, sur les particularités et l'historicité de cette migration qui nous informent sur la manière dont la crise a été vécue par nos enquêté-e-s. Nous évoquerons ensuite la question du rapatriement, obligeant les individus à naviguer entre les deux contextes et faire face à l'absence, parfois flagrante, de coordination internationale concernant les restrictions sanitaires et conditions de voyage durant ce premier temps de crise. Puis, nous évoquerons la double présence au quotidien « d'ici et de là-bas », à travers laquelle, face à l'isolement social, nos enquêté-e-s ont développé des stratégies de contournement, de communication et d'entraide transnationales.

Méthodologie et panel mobilisés

Pour réaliser cette enquête⁵, nous avons mené des entretiens semi-directifs (n=12) approfondis — pouvant aller jusqu'à deux ou trois heures d'enregistrement et parfois s'effectuant en plusieurs fois — entre avril et septembre 2020 avec des personnes de nationalité égyptienne dont la majorité se retrouve sur l'une des deux principales plateformes d'échange et de sociabilité propres à cette population migrante en France : l'Adeef (Association des Étudiants Égyptiens en France) et Égyptiens Sans Frontières. Les pages Facebook de ces groupes constituent actuellement des espaces d'échange propre à cette population étudiante ou ayant été étudiante. Les ancien-ne-s restent souvent car c'est un réseau de sociabilité non négligeable pour eux-elles, leur permettant ainsi de partager leur expérience avec les nouveaux-elles.

5 Cette recherche s'inscrit dans une enquête collective COCOMASR (Collectif d'observation de la COVID en Égypte : CO = collectif, CO = COVID et MASR = Égypte, en arabe égyptien) réalisé au sein du CEDEJ au Caire et coordonnée par Marie Vannetzel. Le collectif a été constitué en avril 2020 et a déjà eu l'occasion de présenter une partie de ses travaux de recherches lors du séminaire SOCOSMA (Séminaire d'Observation du COVID-19 dans les sociétés du Monde Arabe), dont une communication liée à la thématique de cet article « Coincés à l'étranger » : étude de cas sur les Égyptien-ne-s en France pendant la crise COVID-19 (cf. : <https://iismm.hypotheses.org/49277>).

L'objectif était de parler à des personnes issues de cette population peu étudiée, qui ne pensaient pas nécessairement s'installer en France au moment de leur arrivée et vivaient leur séjour comme temporaire. Nous avons présumé que l'impact de l'arrêt brutal des mobilités internationales serait d'autant plus saillant que ces personnes se retrouvaient « coincées » dans un pays où leurs liens familiaux et/ou amicaux étaient assez limités.

Six entretiens ont été menés en français et six autres en arabe⁶. Tous les prénoms que nous mobilisons dans l'article sont des pseudonymes. Les entretiens sont entièrement anonymisés.

Mener cette enquête dans les premiers temps de la crise s'est avéré par ailleurs complexe à plusieurs égards. Il fallait réussir à contacter des personnes à interroger alors que toutes les activités de recherche semblaient suspendues. Les lieux de rencontre non-virtuels n'étaient pas accessibles, à l'exemple des campus, des universités, des réunions d'association étudiantes, des résidences étudiantes, etc. Par ailleurs, beaucoup d'enquêté·e·s potentiel·le·s n'étaient pas disponibles pour échanger car ils-elles étaient en pleine organisation de leur déconfinement (voyage, déménagement, retour en France ou en Égypte, rattrapage de cours, etc.). Tout devait donc pouvoir être fait à distance.

Le manque de recul sur la situation a également représenté un enjeu méthodologique pour l'élaboration des grilles d'entretien. Nous nous sommes alors concentrées sur un panel assez réduit afin de réaliser des entretiens très approfondis et d'aborder ainsi une grande variété de thèmes relatifs à leur vécu. Cela a permis de faire remonter, par cette approche inductive, les préoccupations majeures auxquelles ces jeunes Égyptien·ne·s en France étaient confronté·e·s. Les entretiens portent donc notamment sur les conditions de vie, le ressenti du confinement, l'évolution des pratiques en temps de crise et la trajectoire migratoire face à la question du rapatriement — impliquant un retour plus ou moins durable selon les cas, ou encore le refus de rentrer.

Venu·e·s en France pour étudier, la majorité de nos enquêté·e·s effectue actuellement leur licence ou master dans des universités françaises et a entre vingt et vingt-huit ans. Ce sont des étudiant·e·s en France depuis au moins septembre 2019. Trois viennent de trouver un travail ou sont dans des situations hybrides d'apprentissage entre les études et le salariat (contrat d'apprentissage). Le recrutement de la majorité de nos enquêté·e·s s'est fait par un effet « boule de neige » : chaque personne nous recommandait à une autre qui s'était retrouvée « coincée » en France et rencontrée dans le cadre des études en France — ou ayant suivi un parcours similaire qui les avait amenés en France pour étudier : certain·e·s se connaissant d'avant leur mobilité. Le panel se développant, nous remarquons qu'à l'exception d'un enquêté, toutes les personnes interrogées se trouvent sur les groupes de l'Adeef et d'Égyptiens sans frontières et utilisent cette ressource dans leur parcours en France. Le seul enquêté faisant exception, Patrick, qui se retrouve plutôt dans des réseaux religieux chrétiens, est venu

6 Cette particularité linguistique tient à une différence de position entre les deux enquêtrices vis-à-vis du terrain. Elle fut intéressante en raison de la variation des thématiques et du vocabulaire en fonction de la langue utilisée en entretien, ainsi que de la positionnalité des enquêtrices (une égyptienne et une française).

plus jeune faire ses études en France (après le baccalauréat). Bien sûr, tous les étudiant-e-s égyptien-ne-s venant en France ne rejoignent pas nécessairement les réseaux étudiants. Cependant dès lors qu'ils-elles ont de fortes expériences communes (lycée français, études dans les grandes villes d'Égypte avant d'arriver en France, classe moyenne supérieure urbaine, etc.), ils-elles vont, par le biais de connaissances, être amené-e-s à suivre les pages et groupes Facebook de l'Adeef ou d'Égyptiens sans frontières.

On note que différents groupes géographiques et sociaux se dessinent au sein de l'ensemble des enquêté-e-s, et de leurs cercles sociaux qu'ils-elles évoquent en entretien, en fonction de la discipline d'études. Il y a en effet beaucoup d'étudiant-e-s en sciences humaines (en économie, science politique ou droit) qui ont étudié à l'université du Caire avant de venir à Paris. D'autres sont plutôt dans les villes de provinces en France (Lyon, Grenoble, Toulouse) pour des études orientées vers les sciences dures comme les écoles d'ingénieurs, l'aéronautique, la physique appliquée, etc. Ici, une répartition genrée — assez classique — s'opère également puisque les enquêtées femmes sont plutôt dans les sciences humaines et les enquêtés hommes en études d'ingénieur ou d'informatique.

La diversité géographique dans notre panel tient au contexte du confinement. En effet, seuls deux entretiens ont eu lieu en présentiel à Toulouse, alors que les autres ont été réalisés à distance. Cela a permis finalement d'accéder à une plus grande variété de profils résidant dans différentes régions de France.

En parallèle de ces entretiens, nous avons suivi les activités et les aides proposées par Égyptiens sans frontières et l'Adeef aux étudiant-e-s. Une veille institutionnelle durant cette même période s'appuyant sur les communiqués officiels des autorités égyptiennes en France⁷ a également été réalisée afin de mieux comprendre la gestion du rapatriement par l'État égyptien et son usage de la catégorie institutionnelle de « coincé-e-s à l'étranger », dont on verra que les étudiant-e-s font partie, non sans ambiguïtés cependant.

Ce corpus se voit également enrichi de nos expériences respectives de terrain en Égypte et en France dans le cadre de nos recherches doctorales. En effet, travaillant toutes deux sur le contexte égyptien, nous avons bénéficié d'un accès facilité à nos enquêté-e-s qui, pour beaucoup, appartenaient à nos réseaux de connaissance.

La situation des Égyptien-ne-s venu-e-s étudier en France : des trajectoires migratoires à vocation temporaires ?

L'émigration égyptienne est historiquement encore assez récente. En effet, pendant longtemps, elle fut loin d'être encouragée par les autorités égyptiennes (Tsourapas, 2018). C'est dans les années 1970 qu'elle commence à se développer

7 Consulat égyptien, Ambassade, Ministry of Immigration and Egyptian Expatriates Affairs (*Wizârat el-higra w shu'ûn el-masryîn bel-khârig*), [en ligne] consulté le 14/05/2021. URL : <https://www.sis.gov.eg/Story/99610/Ministry-of-Immigration-and-Egyptian-Expatriates-Affairs?lang=en-us>

en raison des chocs pétroliers, puis s'intensifie dans les années 1990 (Zohry, 2013). Bien que l'émigration égyptienne se tourne principalement vers les pays du Golfe⁸ et que, selon une enquête de 2011 de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ce choix reste dominant chez les jeunes générations, il n'en reste pas moins que pour ceux-celles qui en ont les moyens l'Europe constitue une destination de plus en plus attractive (Zohry, 2013 ; Zohry et Priyanka, 2010 ; Campus France, 2017)⁹.

Par ailleurs, plusieurs études pointent l'existence d'un maillage de réseaux transnationaux égyptiens protéiformes (cyber-activisme, associations transnationales, participation politique transnationale) propre au territoire français et en plein essor depuis la révolution de 2011 (Dazey et Zederman, 2017 ; Lamblin, 2015 ; Müller-Funk, 2014 ; Pagès-El Karoui, 2015). Ce phénomène s'observe aussi au sein de la communauté égyptienne étudiante, puisque 2011 constitue la date de création du réseau associatif officiel de l'Adeef, dont on verra qu'il joue un rôle central au niveau institutionnel en se présentant lui-même comme représentant « des étudiant·e·s égyptien·ne·s en France afin de porter leur voix auprès des autorités égyptiennes et françaises »¹⁰.

L'exemple français est ainsi déjà un cas d'étude en ce qui concerne les migrations égyptiennes, qu'il s'agisse de travaux sur les travailleur·euse·s migrant·e·s, parfois « illégaux·ales » ou de l'étude des diasporas religieuses égyptiennes coptes, juives, ou encore nubien·ne·s (Baussant, 2017 ; Beinini, 1998 ; Delhaye, 2008 ; Kaddal, 2021 ; Pagès-El Karoui, 2012). En revanche, parmi ces nombreux profils de l'émigration égyptienne, celui des étudiant·e·s reste peu étudié.

Défini·e·s comme des « étudiants internationaux » ou « étudiant·e·s en mobilité internationale »¹¹, nos enquêté·e·s appartiennent à une population migrante assez restreinte dans les pays de l'OCDE, mais en constante augmentation de par le soutien des États et des institutions (Ballatore, 2010 ; Xavier de Brito et Agulhon, 2009) et en raison de contextes économiques et géopolitiques encourageant les départs pour des études à l'étranger (Garneau et Mazzella, 2013). Comparée à celle d'autres pays — comme les migrations étudiantes chinoises, indiennes ou encore allemandes qui comptent parmi les populations étudiantes les plus mobiles (Terrier, 2009), la mobilité étudiante des Égyptien·ne·s est certes assez minoritaire sur le plan numérique puisque selon les derniers chiffres de Campus France on ne compte, en 2017, pas plus de 25 000 étudiant·e·s

8 Une destination qui nourrit des « rêves » d'ascension sociale et de réussite pour de nombreux Égyptien·ne·s, pour reprendre les travaux de l'anthropologue Schielke (2020) sur le vœu des travailleurs migrants dans les pays du Golfe.

9 Il existe très peu de littérature et de chiffres sur ce sujet. Même des travaux très récents sur ces thématiques comme ceux de Samari (2021) se basent sur des données chiffrées de 2006 et 2010. La production de données statistiques sur les migrations et dans d'autres domaines est très compliquée en Égypte en raison du contexte politique et des fonctionnements administratifs.

10 <https://www.facebook.com/ADEEF.org> (consulté le 10/11/2021).

11 Ce label a émergé dans les rapports statistiques de l'OCDE et de l'ISU (UNESCO) à la fin des années 1990, parallèlement aux premières recherches sur les migrations pour études qui soulignent l'internationalisation grandissante des études. Il désigne tout·e étudiant·e dans un pays étranger, n'étant pas un·e résident·e permanent·e et caractérisé·e par sa mobilité géographique transnationale (OCDE, 2004). Cette appellation a été reprise par les *Welcome Desk* des universités en France.

égyptien-ne-s en mobilité à l'étranger. Cependant leur nombre est en constante augmentation depuis 2010, une augmentation de l'ordre de 74 % entre 2010 et 2017 (Campus France, 2017). De plus, en 2015, la France est la quatrième destination des étudiant-e-s égyptien-ne-s à l'étranger (après les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et les États-Unis). Elle est donc la première destination en Europe (Campus France, 2017) avant même le Royaume-Uni qui, en termes de migration égyptienne indifférenciée, enregistre un plus grand nombre de ressortissant-e-s égyptien-ne-s : 250 000 au Royaume-Uni contre 160 000 en France en 2011¹². Cette situation témoigne du fait que la France revêt une importance particulière pour les populations étudiantes égyptiennes qui ont les moyens de voyager pour leurs études. Et cela tient notamment au prestige historique de l'enseignement francophone en Égypte, particulièrement à Alexandrie et au Caire (Abécassis, 2003 ; Doss, 2004). À ce titre, Lamblin (2015 : 3) précise que « le choix de la France fait écho, pour beaucoup, à une scolarité suivie en langue française dans des établissements prestigieux en Égypte ainsi qu'à une éducation que l'on peut qualifier de libérale ». Cette population étudiante constitue en France ses propres réseaux de solidarité, sa propre historicité et des caractéristiques sociales particulières, qu'il s'agisse de la classe sociale ou de l'identité francophone acquise durant la scolarité.

Il existe une autre raison, financière, à ce choix de la France : issu-e-s des classes moyennes supérieures urbaines (Lamblin, 2015), ces étudiant-e-s ne font pas non plus partie des élites les plus fortunées d'Égypte et choisissent la France plutôt qu'un pays anglo-saxon où les coûts de la formation académique sont plus élevés. Ils-elles arrivent alors en France par des dispositifs tels que Campus France, Erasmus, des bourses d'études délivrées par les gouvernements français ou égyptien, ou encore, depuis 2019, des bourses de l'Adeef.

Leur trajectoire, comme celle de tout-e étudiant-e international-e, est en effet très dépendante des programmes d'échanges et de bourses d'études en amont (Coulon et Paivandi, 2003 ; Erlich, 2012) et implique d'en passer par « des logiques de sélection sociale » (Jamid *et al.*, 2020 : 28). C'est notre cas d'étude : la sélection se matérialise par un passage obligatoire, avant le départ, devant l'agence française Campus France¹³. Celle-ci évalue alors le dossier de candida-

12 Ces chiffres du ministère des Affaires étrangères d'Égypte sont disponibles dans Zohry (2013).

13 Il s'agit de « l'établissement public chargé de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers en France. Il encourage la mobilité internationale, gère des Programmes de bourses et le réseau des alumni ». Cf. le site officiel de Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/les-missions-de-campus-france> (consulté le 17/05/2021).

ture¹⁴ de l'étudiant-e et décide ou non de l'attribution d'une bourse¹⁵. En cela, l'origine sociale et le fait d'être passé-e par ce processus de sélection permet de comprendre la recherche par nos enquêté-e-s du meilleur équilibre matériel entre société d'accueil et société d'origine.

Les modalités d'insertion en France, en raison des caractéristiques sociales de ces populations aisées, sont ainsi bien éloignées de l'expérience des autres migrant-e-s égyptien-ne-s. Patrick, fils de médecins en Égypte, arrivé en France après son baccalauréat et qui achève ses études d'ingénieur, en est un bon exemple. Il refuse de s'auto-identifier comme un « immigré » et explique par ce refus le besoin de se distinguer des travailleur-euse-s immigré-e-s :

« Quand je suis arrivé, ce n'était pas pour effectuer une migration, c'était pour mes études. [...] Dans la migration, j'ai l'impression qu'il s'agit des gens qui ne parlent pas la langue, et qui n'ont rien du tout, et qui viennent pour commencer. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'Égyptiens qui viennent par exemple parce que la vie en Égypte est désagréable, et je ne sais pas quoi. »¹⁶

Cette différenciation, teintée d'un certain mépris de classe à l'égard des travailleur-euse-s immigré-e-s, a pour but d'inscrire son parcours migratoire dans une description méliorative : en tant qu'étudiant international. Xavier de Brito parle à ce titre d'un certain « habitus de migrant » des étudiant-e-s, caractérisé par un sentiment de supériorité vis-à-vis des autres formes de migrations (Xavier de Brito et Agulhon, 2009 : 19). Les enjeux de la mobilité étudiante de Patrick façonnent alors son vécu social dans la société d'accueil.

Les particularités sociologiques de cette population, à savoir des origines sociales élevées — propres aux étudiant-e-s internationaux-ales (Xavier de Brito et Agulhon, 2009) issu-e-s de classes moyennes supérieures urbaines (Lamblin, 2015) —, expliquent significativement la possibilité d'un tel parcours migratoire, ainsi que leurs allers-retours fréquents financés la plupart du temps par le capital économique familial. Par ailleurs, poursuivre ses études à l'étranger semble relever d'une « bonne volonté internationale » (Nogueira et Aguiar, 2008) construite dans la société d'origine au sein de différentes instances de socialisation (écoles privées, universités, famille, etc.). Tou-te-s les enquêté-e-s ont par exemple eu, pour reprendre l'expression de Delpierre (2017), une « socialisation précoce internationale » forte : parlant plusieurs langues, ils-elles sont pour la plupart déjà parti-e-s en vacances en Europe ou en Amérique durant leur

14 Présente dans plus de quarante pays, cette institution française s'occupe principalement de faciliter l'accueil des étudiant-e-s étranger-ère-s dans le système éducatif supérieur français et a une place centrale en Égypte dans les relations des deux pays. Elle réalise notamment des entretiens de sélection et d'examen de dossiers avant que les étudiant-e-s demandent leur visa. Même dans le cas où les étudiant-e-s partiraient avec d'autres dispositifs comme Erasmus, Campus France est l'organe clé pour obtenir un visa étudiant vers la France. Pour plus d'informations sur les étapes que suivent les étudiant-e-s à Campus France, cf. https://www.egypte.campusfrance.org/system/files/medias/documents/2019-10/Campus%20FranceFR_1.pdf (consulté le 14/05/2021).

15 Pour plus d'informations sur les bourses qu'offre l'institut français en Égypte, cf. <https://www.egypte.campusfrance.org/en/scholarships-for-egyptian-students-in-france> (consulté le 14/05/2021).

16 Entretien avec Patrick réalisé le 20 juin 2020.

enfance, etc. Leur mobilité s'inscrit dès lors dans un processus d'enrichissement de ce que Wagner (2007) nomme le « capital international », c'est-à-dire valoriser « la dimension internationale du capital culturel dont l'importance s'accroît sous la poussée des processus de mondialisation » (Nogueira et Aguiar, 2008 : 107). Il est en effet de plus en plus valorisé dans le pays d'origine d'avoir eu une formation à l'étranger et de parler plusieurs langues. L'Égypte en cela ne fait pas exception, elle est même particulièrement impliquée dans le phénomène de mondialisation du marché du travail, en raison du grand nombre d'acteur·rice·s étranger·ère·s employeur·euse·s sur son territoire (grandes entreprises internationales, institutions internationales, etc.), mais également en raison de l'importance des investissements étrangers directs dans son économie (Mohamed Taha, 2012).

Beaucoup de jeunes étudiant·e·s émigrent avec l'idée d'un meilleur recrutement au moment de leur retour en Égypte et semblent donc concevoir leur mobilité comme temporaire. Youssef, celui de nos enquêté·e·s qui est finalement resté le plus longtemps en France (neuf ans), et qui vient d'y trouver un poste d'ingénieur, déclare :

« Je ne sens pas dans ma tête que je vais rester ici. [...] Dans mon inconscient, je suis un visiteur ici, même si ça fait des années que je suis ici, et même si cette durée s'allonge et devient vingt ans. Au fond de moi, je suis ici pour une période précise. »¹⁷

Ces mobilités étudiantes égyptiennes constituent ainsi des trajectoires particulières, déconnectées de celles d'autres groupes migrant·e·s, qu'il est donc intéressant de documenter. Étudier les classes aisées — bien que les étudiant·e·s soient aussi susceptibles de tomber rapidement dans la précarité et aient de ce fait une dimension double — dans les champs migratoires, c'est aussi élargir la sociologie des migrations qui a souvent un tropisme plus affirmé pour les migrant·e·s précaires. Ici ce sont deux faces d'un champ transnational qui documentent la diversité des vécus migratoires et la manière dont les rapports sociaux se transforment en migration, tout en se recomposant sur la base des rapports issus de la société d'origine (Blum *et al.*, 1985 ; Bréant, 2016 ; Erlich, 2012 ; Potot, 2018). De plus ces étudiant·e·s sont en réalité très mobiles, c'est d'ailleurs l'axe principal sur lequel se focalisent leurs réseaux associatifs : faciliter leur déplacement et leur installation temporaire (voir section sur les réseaux de solidarité). Ainsi, dans un contexte de rupture brutale des connexions internationales, c'est finalement l'une des caractéristiques centrales propre à leur migration qui est remise en cause.

C'est pour ces diverses raisons que nous nous sommes attachées à mener des entretiens exclusivement avec des personnes ayant effectué une migration pour études en France. Parmi elles, deux viennent de commencer à travailler mais leur condition matérielle et sociale reste proche de leur situation étudiante antérieure. C'était en cela aussi intéressant d'interroger des personnes ayant décidé de prolonger leur séjour en France à la suite de leurs études et de voir en quoi la crise sanitaire a des effets sur leurs trajectoires migratoires et leurs choix de rester ou de partir en mars 2020.

17 Entretien avec Youssef réalisé le 28 septembre 2020.

Un rapatriement difficilement négociable pendant la crise sanitaire : naviguer entre deux contextes de crise

Face à la crise sanitaire, une nouvelle catégorie s'invite dans les discours étatiques : « les coincé-e-s à l'étranger » ou « bloqué-e-s à l'étranger » selon les traductions¹⁸. Élaborée à partir d'un vocabulaire international, issu de l'anglais *stranded* — et auparavant utilisée dans les cas de crises humanitaires ou de guerres civiles impliquant des rapatriements massifs, ou encore dans le cadre des migrations internationales (Chetail et Braeunlich, 2013) —, cette catégorie commence à faire l'objet d'études dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (McDermid *et al.*, 2022 ; Youssef *et al.*, 2021). L'Égypte ne fait pas exception à cet usage rhétorique, dans son discours public, lorsque sont évoqués dans des communiqués officiels les *'ālikîn* (les coincé-e-s/les bloqué-e-s). Dans cet article, nous utiliserons principalement le mot « coincé » par souci de clarté et en raison de l'image forte que transmet ce vocable pour faire référence aux personnes étrangères impactées par la crise sanitaire. Aussi, il renvoie systématiquement à la traduction du mot arabe *'ālikîn* (qui signifie le fait d'être en suspension en attente, et ce que cela implique en termes de blocage) et a été mobilisé en arabe par nos enquêté-e-s ou parfois traduit par eux-elles en français comme « bloqués ».

Façonnée par le discours des instances politiques et administratives pendant la première vague de restrictions sanitaires internationales, cette catégorie d'*'ālikîn* a occasionné la mise en place d'un véritable processus de sélection au rapatriement, avec des conséquences socio-économiques et mentales lourdes pour les individus rejetés. La question des rapatriements s'est également inscrite dans un processus médiatisé¹⁹ de légitimation de la gestion sanitaire nationale par les autorités égyptiennes. Faire revenir ses ressortissant-e-s s'inscrivait en cela dans la démonstration d'une souveraineté nationale. À terme, cette appellation a été reprise par la presse égyptienne jusqu'à finalement entrer dans la langue courante. C'est le cas par exemple sur Twitter avec le hashtag « احنا في دهرنا » (*ihnâ fi dahrak*), signifiant littéralement « nous sommes dans votre dos », autrement dit : « nous sommes là pour vous »/« nous assurons vos arrières ». Ce mouvement — initié par un groupe d'expatrié-e-s égyptien-ne-s sur Facebook — visait à proposer de l'aide, des services, et à activer des réseaux de solidarité entre « coincé-e-s » à l'étranger²⁰. Le terme « coincé » — qui semble, au début de la crise, englober toute personne égyptienne à l'étranger — devient

18 Les deux termes reviennent en français dans la presse comme dans les discours officiels, ainsi que dans la mise en récit de nos enquêté-e-s. Le mot « coincé » a été plus utilisé par les autorités belges durant la crise sanitaire de 2020.

19 Rien qu'en suivant les gros titres dans le quotidien égyptien *Al-Masri al-youm*, on voit se dessiner entre mars et juin tout une série de déclarations officielles portant sur le nombre de vols de rapatriement mandatés par le gouvernement, le suivi des rapatrié-e-s, etc. Plus d'une trentaine d'articles et de billets d'actualité traitent de cette question entre mars et mai 2020 sur ce seul quotidien.

20 Par exemple un Égyptien vivant en France, à Avignon, publie le 17 mars 2020 un tweet : « Pour les Égyptiens de France dans les environs d'Avignon, s'il y a urgence, je suis présent, je ferai tout pour aider #EhnafiDahrk ». Cf. plus d'informations sur ce mouvement dans cet article d'Al Jazeera : <https://www.aljazeera.net/news/politics/2020/3/18/احنا-في-دهرنا-الكثيرة-لادعم>

alors une figure à part entière de la situation pandémique de 2020 et a d'emblée dépassé le discours étatique pour être mobilisé au sein de la société civile et de la communauté égyptienne transnationale. Néanmoins, en ce qui concerne le rapatriement, seul-e-s certain-e-s des Égyptien-ne-s à l'étranger ont réussi à négocier un retour.

Qui sont les coincé-e-s pour l'État égyptien ? Enjeux diplomatiques et statutaires

Pour bénéficier du rapatriement, les « coincé-e-s » doivent pouvoir être distingué-e-s des résident-e-s à l'étranger, ce qui suppose l'adoption d'une définition officielle de leur situation.

Début mars, les autorités égyptiennes mobilisent d'abord une formule simple pour parler de toute personne égyptienne touchée par la fermeture des frontières, la suspension des vols ou tout autre mesure prise pour endiguer la propagation du virus comme l'a indiqué un communiqué du 9 mars 2020²¹. Les autorités ne distinguent alors que deux groupes : d'un côté les « Égyptiens coincés à l'étranger »²² qui s'y trouvent de manière « temporaire » et « veulent rentrer chez eux »²³ en Égypte, et d'un autre côté ceux-celles qui sont « coincés à l'intérieur », donc en Égypte et qui n'ont pas pu retourner dans le pays où ils-elles vivaient, en raison des mesures sanitaires internationales²⁴. Autrement il y a les coincé-e-s en Égypte et les coincé-e-s hors d'Égypte.

Devant la forte demande de retour, et à la suite de la suspension des vols à partir du 19 mars, cette définition s'est resserrée : il faut désormais vraiment être « coincé-e » à l'étranger, dans une situation d'urgence. Dans ce contexte, parler de « coincé-e-s » a pour but, si l'on analyse l'évolution du discours officiel, d'opérer progressivement une distinction entre les personnes en situation temporaire et celles ayant « une situation stable » dans le pays d'accueil au moment de la crise. Aucun communiqué ne revient cependant sur la notion de situation stable ni n'en définit les modalités.

L'incertitude de cette catégorisation s'observera dans le cas de nos enquêté-e-s qui ont pour la plupart, soit un titre de séjour pour études avec des durées variables (souvent un an, mais qui peut être de trois ans dans le cas d'un doctorat), soit viennent d'obtenir un titre de séjour de travail. Tou-te-s nos enquêté-e-s ont par ailleurs un logement en France où ils-elles ont pu rester durant la pandémie : sept habitent alors dans une résidence universitaire et

21 Le ministère de l'Immigration et des Affaires des expatriés égyptiens a aussi diffusé dans ce communiqué le lien d'un Google form, une adresse mail et des numéros WhatsApp pour que les personnes concernées puissent envoyer leurs questions et leurs demandes.

22 Le ministère a énuméré plusieurs cas d'Égyptien-ne-s coincé-e-s au début de la crise, en se basant sur les plaintes et les demandes qu'il a reçues à travers les plateformes numériques. Cf. le communiqué de presse du 13 mars 2020 : www.emigration.gov.eg/DefaultAr/Pages/newsdetails.aspx?ArtID=718 (consulté le 26/06/2020).

23 Traduction de « *yarghabûn fi al-'awda lil-watan* ». Cf. le communiqué de presse du 09 mars 2020 : www.emigration.gov.eg/DefaultAr/Pages/newsdetails.aspx?ArtID=704 (consulté le 26/06/2020).

24 Cf. les communiqués de presse des 09 et 11 mars 2020 : www.emigration.gov.eg/DefaultAr/Pages/newsdetails.aspx?ArtID=716 (consulté le 26/06/2020).

les autres dans des appartements, soit en colocation, soit seul-e-s. Comment comprendre le qualificatif « temporaire » dans ce contexte de crise ? Aucun critère clair n'est de fait indiqué par les autorités égyptiennes. Pourtant, les étudiant-e-s semblent avoir toute leur place dans cette catégorie de « coincé-e-s à l'étranger » et sont à ce titre mentionné-e-s dans plusieurs communiqués comme personnes cibles pour le retour. Ce qui suppose néanmoins de prouver le caractère temporaire du séjour étudiant, même si la personne est désormais dans un processus long d'études et de résidence en France.

Ce dispositif de rapatriement va permettre à deux de nos enquêté-e-s, Youssra, doctorante en région parisienne, et Ali, en école d'ingénieur à Grenoble, de prendre le premier avion de rapatriement le 1^{er} avril 2020 au départ de Paris. Néanmoins, ce retour aura été dans les deux cas sujet à des négociations avec les autorités. Le récit de Youssra illustre bien cette négociation du statut dans un contexte incertain après les deux premières semaines du confinement. Doctorante, elle a un titre de séjour étudiant pluriannuel qu'elle n'a pas encore changé pour un titre de séjour « recherche », ce qui joue ici à son avantage. Elle explique que si elle avait disposé de ce titre de séjour « recherche », les autorités égyptiennes auraient peut-être considéré qu'elle était plus chercheuse qu'étudiante. Avant le début du confinement, elle hésite à partir et décide finalement de rester malgré les annonces de suspension des vols. Elle se confine dans son studio à la cité universitaire et essaye de travailler sur sa thèse. Toutefois, souffrant de son isolement et de l'incertitude de la situation, elle décide un mois plus tard de rentrer au Caire. Bien qu'étant doctorante rémunérée et déjà en France depuis presque deux ans, elle met en avant son statut d'étudiante « coincée » à l'étranger auprès du consulat pour obtenir son rapatriement. Elle met alors en œuvre une stratégie individuelle pour répondre aux critères demandés et, face aux demandes de justificatifs du consulat concernant sa situation étudiante et son logement, elle ne précise pas sa rémunération doctorale pour « ne pas embrouiller le fonctionnaire »²⁵.

Finalement après un mois de confinement, le 13 avril, les critères d'éligibilité au rapatriement sont encore plus restreints et écartent brutalement beaucoup de « coincé-e-s » du processus, dont une grande partie des étudiant-e-s (cf. Figure 1). Les personnes pouvant demander un rapatriement deviennent alors les suivantes :

« Tout Égyptien qui était dans une visite temporaire à l'étranger, en voyage de tourisme, voyage thérapeutique, une mission de travail, une activité commerciale ou culturelle, un colloque à l'étranger, étudiant à l'étranger dont les cités universitaires ont été fermées et n'ont pas pu retourner au Caire à cause de l'arrêt des vols aériens. »²⁶

Cette nouvelle définition des coincé-e-s maintient les ambiguïtés, notamment concernant ce que peuvent désigner les « cités universitaires » : s'agit-il seulement des résidences universitaires ? Ou les campus ? En soi, toutes les universités sont alors fermées en France et les cours se déroulent à distance. Ce flou accentue alors la difficulté de négociation des critères d'éligibilité pour les

25 Entretien avec Youssra réalisé le 28 mai 2020.

26 Cf. la page Facebook officielle du conseil des ministres : <https://www.facebook.com/EgyptianCabinet/posts/1566483426863350> (consulté le 25/06/2020).

personnes enquêté-e-s qui souhaitent rentrer. Par ailleurs, les critères ayant été pensés de manière générale, sans tenir compte des spécificités de chaque pays, le terme de cité universitaire ou celui de résidence peuvent sembler incohérents dans certains contextes nationaux. On ne pourrait par exemple pas comparer le format d'un campus universitaire anglo-saxon (où tout est regroupé en un seul et même endroit) à celui d'un campus en région parisienne (éparpillé dans la ville et sa périphérie urbaine) ou même dans une ville de province française. En cela, les différences nationales et régionales des établissements supérieurs renforcent la difficulté d'accès au rapatriement.

C'est le cas de Samia qui se heurte au caractère peu formalisé et arbitraire de la catégorie des « coincé-e-s ». En effet, ayant validé son master 2 à Poitiers, Samia faisait partie d'un programme pour jeunes diplômé-e-s qui lui a permis d'accéder à un contrat d'apprentissage conventionné par son école. Elle travaille alors dans une compagnie aérienne avec ce contrat, équivalent à un CDD. Samia s'attendait à une embauche à la suite de ce contrat, mais en raison de la suspension de tous les recrutements dans le contexte de la crise, son contrat a dû être arrêté à l'issue des trois mois prévus (février-avril 2020). Elle contacte alors le consulat pour réserver une place dans les vols exceptionnels. Mais sa demande est refusée, parce qu'elle n'est plus en résidence étudiante (elle a déménagé à Paris pour se rapprocher de son travail), alors même qu'elle est en contrat d'apprentissage conventionné avec son école. Elle explique :

« Ils ont dit que c'était juste pour les personnes qui sont... qui sont coincées en France, que c'est pas pour les personnes qui sont en résidence. En fait, ils ont dit des résidences fixes. Mais [...] je sais qu'il y a une amie étudiante qui est à Strasbourg, qui est en résidence et ils ont refusé parce qu'elle avait une résidence étudiante. Je sais une autre, elle a une résidence aussi mais ils l'ont laissée rentrer. Moi j'ai essayé plusieurs fois, j'ai envoyé des mails. J'ai envoyé des émoticônes qui pleurent [rire]. [...] Et ils m'ont dit non : je suis bloquée jusqu'à ce que reprennent les vols normaux. »²⁷

Samia réussit, après plusieurs négociations et appels au consulat, à réserver un vol. En outre, elle parvient alors à obtenir un vol au départ de Lyon, alors qu'elle vit à Paris. Se rendant alors à Lyon malgré la suspension de la plupart des transports ferroviaires, elle découvre à son arrivée que son vol est annulé et se retrouve alors doublement coincée à Lyon, loin de son logement parisien. Elle ira finalement se confiner chez un ami égyptien qui habite dans la banlieue lyonnaise.

Ce récit illustre une dernière forme de sélection géographique indirecte au retour. Certaines personnes vivant loin des villes de départ du rapatriement n'ont en effet pas forcément eu, à l'inverse de Samia, la possibilité de se déplacer en plein confinement.

De plus, naviguer entre les restrictions des deux pays a été un enjeu de négociation du rapatriement. Par exemple, il fallait savoir contourner les restrictions de sortie, de transport, savoir quand partir en fonction des directives officielles des deux pays.

27 Entretien avec Samia réalisé le 30 mai 2020.

Le décalage des temporalités de crise

Entre France et Égypte, c'est finalement une double chronologie des événements et des prises de décisions étatiques (cf. Figure 1) qui configure synchroniquement et diachroniquement le vécu du groupe de personnes étudié. Dès le 16 mars, nos enquêté-e-s ont vu la France adopter des mesures restrictives, bien plus tôt que l'Égypte. Ils-elles ont été alors confronté-e-s à un choix : soit revenir immédiatement, avant le début du confinement, à des coûts très élevés, soit rester, au risque d'être bloqué-e-s et de ne pas être éligibles par la suite aux conditions de rapatriement²⁸. Puis le 19 mars 2020, c'est au tour du premier ministre égyptien, Mostafa Madbouly, d'annoncer la suspension des vols internationaux²⁹.

Figure 1: Chronologie des mesures officielles en France et en Égypte, visant à lutter contre la propagation de la COVID-19 de mars à juillet 2020



Conception et réalisation : S. Boisson et M. Madbouly.

Aux prises avec deux systèmes, deux administrations, deux gestions de crise, avec l'entremêlement des mesures et leur contenu bien souvent contradictoire (cf. Figure 1), cette population s'est retrouvée dans un climat d'incertitude spatiale permanent. En effet, c'est un véritable décalage temporel que l'on constate entre les deux situations nationales. Le moment du confinement en France commence par exemple à la mi-mars, cependant les premières mesures de rapatriement prises par les autorités égyptiennes ne commencent à être formulées qu'à compter du 31 mars. De plus en Égypte aucun confinement complet n'est mis en place, seul un couvre-feu est instauré à partir d'avril.

Un premier vol vers l'Égypte a lieu le 1^{er} avril. Cependant, il est annoncé assez tard, comme nous l'indique une enquêtée, Youssra, doctorante en France :

« Je me rappelle le 16 mars, il y a eu cette décision qu'il y aura un confinement total. Et à ce moment-là j'hésitais un peu. Je pensais je pars ou bien je reste et il y avait qu'un vol qui reste. J'hésitais. Et j'ai parlé à mes parents. Je leur ai dit : "je sais pas quoi faire".

²⁸ On a vu précédemment que cela avait pu être le cas avec le changement du 13 avril qui restreint les critères d'éligibilité.

²⁹ Cf. la page YouTube officielle d'Al Nahar TV, mise en ligne le 16 mars 2020 : <https://www.youtube.com/watch?v=E8YnABj7Zu4> (consulté le 25/06/2020).

Donc je suis restée en France deux semaines exactement. Et ensuite j'ai pris la décision que si je trouvais un vol, je rentrais directement. C'était un peu dur, tu sais, c'était un peu de déprime... Tu es toute seule, tu n'as rien à faire. Alors que moi j'habite à la cité U alors tu peux voir des gens mais c'était quand même, c'était pas... J'étais pas à l'aise. Je me sentais enfermée... J'avais du mal à travailler, je sentais que j'étais pas motivée et donc c'était un peu dur. Alors à ce moment-là, j'ai senti que cela va durer encore. Parce qu'au début, ils avaient dit deux semaines et au bout de deux semaines, la situation se détériore et j'ai senti que ça allait être plus un mois. Alors j'ai pensé, il vaut mieux que je retourne et je passe avec mes parents, cette période de confinement. Ce sera mieux pour moi, j'aurai plus la motivation et tout ça. »³⁰

Ce décalage joue grandement au niveau de la prise de décision : il y a la peur de ramener le virus en Égypte : « *J'ai peur de contaminer mes parents. Il paraît qu'il [le virus] circule pas beaucoup en Égypte* »³¹. En même temps, il y a la pression des proches pour rentrer au début du confinement du fait même de ce décalage au niveau des mesures et de la propagation de l'épidémie : « *"En Égypte, c'est plus sûr parce qu'il y a moins de cas. Rentre !", ils me disent* »³².

Face à la crise sanitaire, le manque de visibilité de ce contexte incertain rend aussi plus compliquées les décisions à prendre : partir, rester, déménager. S'y ajoute l'inaccessibilité à tout un ensemble de services (préfecture, université et établissements de santé) susceptibles en temps normal de les accompagner dans leur démarche au sein du pays d'accueil, comme dans le pays d'origine. Plusieurs enquêté-e-s expriment ainsi leur peur de partir et de ne pas pouvoir revenir à cause de leurs documents de séjour. En effet, malgré la prolongation des titres de 180 jours (suivant les ordonnances du 25 mars 2020 et du 22 avril 2020³³), plusieurs étaient inquiet-e-s de partir avec cette attestation de prolongation qui ne pourrait peut-être pas être prise en considération à leur retour.

Face aux remous décisionnels, nos enquêté-e-s ont alors été contraint-e-s de réaliser des « calculs » sur leur marge d'action au quotidien. Plusieurs décrivent de longs appels avec leurs proches en Égypte pour savoir s'il est plus raisonnable de rentrer ou de rester, pour négocier avec leur famille le prix du retour, ils-elles décrivent aussi le suivi intensif de communiqués de presse, et des déclarations étatiques égyptiennes sur le rapatriement, pour connaître les conditions de retour. La question du coût financier du retour semble avoir eu d'ailleurs toute son importance dans la demande de rapatriement.

Le coût du retour

L'aggravation des conditions matérielles et immatérielles de vie des étudiant-e-s, en lien avec la crise sanitaire, renforce les difficultés financières de nos enquêté-e-s qui sont déjà « précarisés du fait de leur statut légal, considéré comme provisoire et conditionnel » (Bolzman, 2016 : 101). La plupart vivent

30 Entretien avec Youssra réalisé le 28 mai 2020.

31 Entretien avec Youssra réalisé le 28 mai 2020.

32 Entretien avec Saliha réalisé le 14 mai 2020.

33 Pour plus d'informations sur ces ordonnances, cf. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000041814621 (consulté le 02/05/2021).

alors « une précarité contagieuse et structurelle »³⁴ (Bolzman *et al.*, 2002) qui s'exprime à plusieurs niveaux (logement, frais de scolarité, frais de voyage, etc.). Par rapport à l'Égypte, ils-elles sont souvent plus précaires en France où ils-elles n'ont pas de revenus — ou de faibles indemnités — et cela malgré les ressources familiales. En effet, en raison de la différence de niveau de vie et des coûts³⁵ entre Égypte et France, les parents prennent souvent en charge le logement et les courses de leurs enfants en études au prix d'un certain effort financier. S'aligner sur les prix français relève d'un effort — plus ou moins grand selon les situations familiales, mais non négligeable dans la comparaison des coûts relatifs entre les deux contextes nationaux — pour les étudiant·e·s.

Par ailleurs, l'annonce de la fermeture imminente de frontières européennes le 17 mars a eu pour effet d'augmenter considérablement les prix du billet d'avion vers l'Égypte — du simple au double. Les personnes qui souhaitaient donc partir avant le début du confinement ont dû prendre ce paramètre en compte dans leur choix. De plus, à partir du 31 mars, une quarantaine dans des endroits précis (des hôtels de l'aéroport du Caire) a été rendue obligatoire en Égypte. Le coût de la quarantaine (près de 1 000 euros), à la charge des rapatrié·e·s, suscite alors une polémique dans les médias, sur les réseaux sociaux. Certain·e·s rentrant·e·s n'étaient même pas au courant en amont et/ou avaient déjà pris leurs billets avant que cette décision ne soit annoncée. Face à la controverse, le président El-Sissi demanda au fonds de *Vive l'Égypte (sudûq Tahia Masr)*³⁶ de prendre en charge ces coûts d'hébergement pour les personnes du vol du 1^{er} avril³⁷. Dès le vol suivant, les coûts sont à nouveau à la charge des passagers. Ce montant, trop cher pour plusieurs de nos enquêté·e·s, a entravé leur déplacement.

34 Il s'agit d'une précarité structurelle qui touche la carrière professionnelle et qui est partagée avec « une partie de la population nationale » (Bolzman, 2016 : 101). Celle-ci est liée à des « contraintes structurelles spécifiques » (*Ibid.*) qui tantôt limitent l'accès à certaines professions (à cause de la nationalité), et tantôt consistent à passer par des étapes administratives avant de commencer un travail (autorisation du travail, changement de statut, etc.).

35 On peut prendre l'exemple du coût d'un appartement à Paris (environ 750 euros en 2020 en résidence étudiante) qui représente en moyenne huit fois celui d'un logement au Caire. En effet, le loyer pour une chambre étudiante en foyer ou un appartement dans le centre du Caire en colocation, ne dépasse généralement pas les 200 euros par mois (entre 2 500 et 4 500 livres égyptiennes). De plus, plusieurs enquêté·e·s venant directement du Caire bénéficiaient antérieurement, dans leur ville d'études, du logement familial. Il est peu courant en Égypte (sauf lorsque les parents habitent loin de la ville d'études) de louer une chambre ou un studio pour ses enfants en études. Ce sont donc des coûts supplémentaires non négligeables.

36 L'idée du fonds Vive l'Égypte remonte à 2014 quand le président El-Sissi décide de renoncer à la moitié de son salaire et ses biens afin de faire face à la crise économique et motiver d'autres à en faire de même. Le fonds est créé alors sur cette base financière, puis s'institutionnalise jusqu'à devenir un important organisme qui collecte des dons et réalise des projets égyptiens de développement adressés aux catégories les plus démunies. Pour plus d'informations, cf. <https://www.presidency.eg/fr/%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%A6%D8%A7%D8%B3%D8%A9/%D8%AA%D8%AD%D9%8A%D8%A7%D9%85%D8%B5%D8%B1/> (consulté le 24/01/2022).

37 Magued Tamraz (2020) Le ministre de la communication : les fonds de Vive l'Égypte prennent en charge, seulement le coût de la quarantaine pour ceux qui sont rentrés de l'étranger (en arabe : *Wazir el E'lam: sandouk tahya masr yatahamal taklefat el hagr el sehy lemane 'adou men al khareg hatta al'an fakat*), *Youm 7*, [en ligne], consulté le 01/06/2020. URL : <https://bit.ly/3vJCyUM>

En outre, une différenciation a été faite au niveau de la quarantaine entre les rapatrié-e-s des pays du Golfe et de la région, et ceux-celles venant d'Europe : tandis que les premier-ère-s ne devaient pas payer, ou par la suite pouvaient aller dans des établissements moins coûteux, les second-e-s devaient pour leur part aller dans les hôtels les plus chers. Indubitablement perçu-e-s comme « plus riches », ils-elles ont été considéré-e-s comme les plus aptes à payer des quarantaines élevées. Pour les étudiant-e-s venant de France, cette mesure était cependant pénalisante puisqu'ils-elles ne bénéficiaient pas d'un salaire européen. Cette modalité de la quarantaine a donc accompagné les rapatriements, avant d'être remplacée par une quarantaine à domicile le 3 juin en Égypte. Et à cette date le confinement en France était déjà levé. La plupart de nos enquêté-e-s ont finalement fait le choix de rester en France pour des raisons matérielles, alors qu'ils-elles avaient beaucoup de raisons affectives de rentrer.

De manière générale, ces jeunes Égyptien-ne-s venu-e-s pour leurs études se sont retrouvé-e-s devant le choc de la crise, ils-elles ont dû changer leurs horizons d'attente concernant leur séjour en France (prolongation d'études, redoublement, interruption de stage, etc.), et ont parfois développé, indépendamment de l'appellation officielle, un véritable sentiment d'être coincé-e à l'étranger, un ressenti fortement nourri par la dissonance et le décalage avec le contexte égyptien où aucun confinement strict n'est advenu.

Double présence au quotidien d'ici et de là-bas : face à l'isolement social se développent des stratégies transnationales

L'incapacité de rentrer en Égypte, d'être en famille — surtout pendant la période du Ramadan pour les personnes musulmanes —, de se retrouver dans son pays d'origine pendant ce contexte pandémique, a causé chez certain-e-s de nos enquêté-e-s une réelle « détresse mentale » (Rees et Fischer, 2020 : 415). Cela a dans les faits pu accentuer des difficultés rencontrées dans le pays d'accueil, ce à quoi s'ajoute le sentiment d'isolement et d'enfermement, surtout pour les personnes confinées seules dans des petits espaces, sentiment parfois plus vif que pour des personnes vivant dans leur pays d'origine. Plus généralement, on remarque un discours de remise en question de leur mobilité en Europe, comme dans le cas de Youssra et Ali qui, las, veulent absolument rentrer, ou remettent radicalement en cause les trajectoires migratoires à long terme.

C'est aussi le cas d'Asmaa qui a fini son doctorat et se retrouve au chômage sans possibilité de chercher un emploi en France en raison de la crise. Pour elle, qui est confinée seule à Grenoble, les restrictions sanitaires sont venues accentuer son rapport compliqué à la société d'accueil. Incapable de travailler sur ses études, elle évoque la possibilité de rentrer définitivement en raison de la situation. D'autres paramètres apparaissent dans son discours, qui semblent exacerbés par la crise sanitaire. Elle confie :

« Je sens que je n'ai pas de place ici [silence]. Quoi que je fasse, je ne sais pas comment m'intégrer dans la société [...]. Vu que je suis musulmane et voilée, j'ai un label ici, et les Français donnent ce label et le "highlightent" tout le temps [...] je suis fatiguée de ça. Je n'ai pas envie de vivre dans une société où je passe toute ma vie à "justify myself", [...] je ne fais que lutter. Je n'ai plus d'énergie... »³⁸

Samia, qui vient d'achever son contrat d'apprentissage, se retrouve également sans perspective et envisage un retour en raison de « la situation incertaine ». Enfin, plusieurs autres enquêté-e-s évoquent la difficulté de suivre les cours en ligne à distance, ainsi que leur possible redoublement ou prolongation d'études pour écrire un mémoire ou faire un stage. Dans ce cas, c'est plus la possibilité d'un séjour prolongé qui se dessine face à la stagnation qu'a provoquée le confinement. C'est dans ces moments de doutes que l'on pourrait parler de la mise en place de stratégies d'adaptation et de négociation pour sortir de l'isolement social et de l'enclavement spatial.

Un double quotidien connecté pour échapper à l'isolement social dans le pays d'accueil

Ce qui justifie cette accentuation du report de la plupart des liens (sociaux, suivi de l'actualité, etc.) vers le pays d'origine est finalement lié au fort isolement dans la société d'accueil, les étudiant-e-s rencontré-e-s vivant souvent avec d'autres personnes égyptiennes, soit dans les résidences universitaires, soit en colocation. Beaucoup ont vu leurs ami-e-s rentrer en Égypte ou n'osent pas trop se rencontrer dans les couloirs de peur de se contaminer.

Ils-elles vivent finalement un double quotidien puisqu'en parallèle de l'isolement social en France — où la présence physique est indéniable : il faut faire les courses, se plier aux restrictions, parfois accéder aux centres de santé — tous nos enquêté-e-s participent de fait, à différents degrés, à la vie quotidienne en Égypte. Ils-elles communiquent avec leurs proches et suivent de près la situation sanitaire égyptienne, plus ou tout autant que la situation française :

« À chaque fois qu'il y a une déclaration ou quelque chose comme ça en Égypte, il y a les mêmes tout de suite sur Facebook. Et même si je suis occupée dans ma journée, je me rends compte tout de suite qu'il y a quelque chose que je comprends. Je cherche, je contacte des gens, les articles. Forcément je m'informe. Et sinon je contacte ma mère : mais qu'est-ce qui est arrivé aujourd'hui. Elle me dit, elle m'explique. En ce moment, je fais que ça... »³⁹

En cela, l'usage des nouvelles technologies de la communication — SMS, réseaux sociaux, etc. — ouvre la possibilité à cette population de faire preuve d'une forme d'ubiquité (Dufoix, 2010) virtuelle face à la crise de la COVID. Le lien qu'ils-elles entretiennent avec la société d'origine était d'ailleurs déjà très prégnant avant le déclenchement de la crise sanitaire. Plusieurs enquêté-e-s nous précisent en effet qu'en temps normal, ils-elles parlent quotidiennement avec leur famille, passant plusieurs appels téléphoniques par jour. Ces habitudes de communication se sont systématisées avec le confinement et ont eu

38 Entretien avec Asmaa réalisé le 27 mai 2020.

39 Entretien avec Saliha, réalisé 14 mai 2020.

également pour effet de s'étirer dans le temps : on partage à distance désormais un repas, on cuisine ensemble via vidéoconférence.

De même dans le cercle amical, l'usage de certaines applications comme House party, Messenger ou même Zoom permet aux personnes qui vivent à l'étranger, et qui se tiennent habituellement à l'écart des rencontres avec leurs ami·e·s resté·e·s en Égypte, d'être réintégrées dans ces cercles de sociabilité. Vis-à-vis de l'actualité l'investissement semble, pour la plupart des enquêté·e·s, quasi systématiquement tourné vers la société d'origine, le suivi de la situation française se limitant à « l'essentiel ». En revanche, bien qu'à distance, il est indéniable qu'ils-elles vivent la situation depuis le point de vue égyptien.

Des réseaux de sociabilité et d'entraide via les cyberespaces

Cette population de jeunes Égyptien·ne·s qui ont fait des études supérieures est finalement très marquée par l'usage des cyber-technologies pour composer avec les restrictions et parfois les contourner. En effet, ces cyber-technologies sont en plein essor au sein de la « diaspora » égyptienne — si l'on peut la nommer ainsi malgré le peu de coordination et de connexions entre les différents groupes sociaux qui la composent (Lamblin, 2015 ; Pagès-El Karoui, 2012) — depuis la révolution en 2011. 2011 a cristallisé un mouvement de démocratisation forte de l'usage des nouveaux médias : cyberactivisme, groupes de discussion en ligne, etc. (Müller-Funk, 2014 ; Pagès-El Karoui, 2012). Bien sûr ces différents réseaux et plateformes d'échange égyptiens ne se recoupent pas toujours entre eux et n'ont, dans le cas des réseaux étudiants, pas de visée politique. Comme précisé précédemment, les migrant·e·s étudiant·e·s ou jeunes cadres se retrouvent rarement sur les mêmes groupes Facebook ou dans les mêmes réseaux associatifs que leurs compatriotes migrant·e·s.

La crise sanitaire a donc souligné le rôle joué par les réseaux d'interconnaissance et d'entraide des Égyptien·ne·s en France. Dans le cas des étudiant·e·s, comme nous l'avons indiqué en introduction, il existe deux groupes : Adeef et Égyptiens sans frontières⁴⁰. Ces plateformes numériques établissent des espaces de sociabilité à travers lesquels les membres partagent des retours d'expérience : recherche de vols, questions administratives comme leur carte de séjour (validation du visa, renouvellement de la carte de séjour et/ou changement de statut étudiant) et autres (allocations au logement, compte bancaire, déclaration d'impôts, etc.), recherche de stage, recherche d'épicerie arabes durant le confinement, d'épicerie bon marché, conseil de lecture, vidéo de sport, etc.

Comme l'ont évoqué la plupart de nos enquêté·e·s, ces groupes leur fournissent finalement des informations qui sont en lien avec leur vécu et leur statut étudiant en France. S'ajoute à ces formes d'entraide un milieu de sociabilité à travers les sorties et les événements culturels qui s'organisent de temps en temps. Les deux réseaux n'ont d'ailleurs pas les mêmes fonctions pour les étudiant·e·s qui sont souvent sur les deux :

40 « Égyptiens sans frontières » étant encore un groupe récent, et peu structuré, peu d'informations existent en ligne présentant leur activité. Tout passe principalement par leur page Facebook. Ils-elles se veulent une plateforme d'échange libre assez informelle.

« L'Adeef c'est vraiment très bien parce qu'ils mettent souvent les nouvelles et si quelqu'un a besoin de s'informer sur quelque chose, ils aident. S'il y a des nouvelles décisions qui sont prises sur cette période et qui nous concernent, ils le mettent [...]. L'Adeef c'est le groupe principal, c'est plus formel. Alors qu'Égyptiens sans frontières c'est nouveau. Je regarde l'Adeef plus souvent. Après les deux... j'en profite. »⁴¹

L'Adeef est un espace associatif central pour les étudiant-e-s égyptien-ne-s. L'association a été créée officiellement en 2011 (association loi 1901), mais n'a commencé ses activités d'accueil et de cohésion qu'en 2013. Elle a par ailleurs endossé le rôle de relais avec les autorités égyptiennes dans le processus d'expatriation étudiante. Cet acteur, devenu central dans la migration étudiante, propose désormais des bourses d'études, des informations, mais également de l'aide pour les démarches bancaires, la réservation de logement ou des billets d'avion. Pour ces services, les étudiant-e-s peuvent bénéficier de tarifs préférentiels négociés par l'association.

Selon les chiffres affichés sur son site, l'année de la COVID a finalement généré une augmentation du nombre de membres, qui s'élèvent actuellement à 2 300⁴². Autre fait notable pour l'année de la COVID, un certain nombre de nouveaux « partenaires » se sont associés à l'Adeef. Parmi eux, Egyptair qui permet de faciliter les mobilités et le lien direct des étudiant-e-s à la réservation de leur billet d'avion voire de bénéficier d'une réduction⁴³.

Ces groupes ont joué un rôle important pour certain-e-s pendant la crise. Des réunions Zoom ont été organisées pour atténuer les effets de l'isolement, mais aussi des lives sur Facebook portant sur des sujets comiques. L'Adeef a été particulièrement investie dans la diffusion d'informations après chaque annonce concernant le confinement et le déconfinement en France ainsi que la suspension et la reprise des vols pour partir en Égypte. Les groupes Facebook de l'Adeef, organisés en différents sous-groupes par grande ville, dont les membres ne se connaissent pas tou-te-s personnellement, ont contribué à la formation des réseaux de covoiturages pour que les personnes qui n'habitaient pas dans la capitale ou à Lyon (les villes de départ pour le rapatriement) puissent prendre leurs vols. Ali explique par exemple qu'à travers le réseau de l'Adeef, il a trouvé une voiture pour l'amener de Lyon à Paris afin de prendre son vol :

« Il y a un mec qui habite à Grenoble qui m'a dit qu'il peut passer par Lyon et il s'est arrêté aussi pour prendre un mec sur le chemin aussi. Et après on est allé à Paris enfin pour prendre le vol [rire]. On a fait le tour de France. On est parti vers 4h du matin et ensuite on est arrivé à 13h à Paris [pour le vol]. »⁴⁴

Ce type de maillage social et associatif a notamment permis la mise en valeur d'une cohésion facile et d'une socialisation commune des étudiant-e-s

41 Entretien avec Saliha réalisé le 14 mai 2020.

42 Il s'agit du chiffre officiel indiqué sur leur site Internet, mais cela semble correspondre dans les faits au nombre de membres sur Facebook.

43 Selon les informations présentes sur le site de l'Adeef, les étudiants peuvent bénéficier d'une réduction de 10 à 12 % sur l'achat des billets d'avion Egyptair (Cf. <https://www.adeef.org/>).

44 Entretien avec Ali réalisé le 04 juin 2020.

égyptien·ne·s en France durant la crise. Youssra raconte dans son entretien son rapport avec les étudiant·e·s rapatrié·e·s dans le même avion qu'elle :

« Après les étudiants, je les connaissais un peu. Parce qu'on se connaît toujours un peu avec la communauté égyptienne. En fait, on a un groupe Facebook qui regroupe tous les étudiants égyptiens en France. Et on se connaît un peu de ce groupe alors quand on s'est rencontré, on s'est demandé : "ah vous êtes étudiants". Même dans l'avion, on est resté ensemble. On a demandé de rester ensemble. Et on est devenu ami après. »⁴⁵

Ce vécu quotidien, ainsi que les épreuves du rapatriement, ont pu être facilités par le recours à ces réseaux. Plusieurs enquêté·e·s se sont rapproché·e·s d'anciennes connaissances, ont posté des demandes sur les groupes Facebook, ont suivi les podcasts de soutien de l'Adeef. Ce sont des ressources transnationales non négligeables en migration, un intermédiaire avec la société d'origine. Ces groupes ont également diffusé des listes de médecins pendant la crise sanitaire, arabophones, souvent égyptiens, pouvant accompagner ces étudiant·e·s égyptien·ne·s s'ils·elles tombaient malades ou avaient des doutes sur leurs symptômes. En pleine crise sanitaire, les difficultés d'accès aux soins dans le pays d'accueil ont pu être un enjeu pour ces personnes, qui se sont parfois même tournées vers les ressources sanitaires du pays d'origine de manière distanciée (pour des conseils, des avis, etc.).

Se positionner stratégiquement entre deux systèmes de santé : complémentarité ou contradiction des normes sanitaires ?

Cet aspect révèle également la difficulté d'une exposition à des injonctions sanitaires contradictoires entre les deux pays et donc la confrontation à un double vécu dans les perceptions liées à la santé et au risque sanitaire de la maladie.

Plusieurs constats peuvent être ici dressés. Tout d'abord, la situation de la COVID réveille une difficulté migratoire : celle de l'accès au système de santé dans la société d'accueil (O'Donnell, 2018). En effet, peu d'enquêté·e·s disent être déjà allé·e·s chez un·e médecin en France, même si tou·te·s y ont déjà vécu plus de deux ans en moyenne. Plusieurs enquêté·e·s précisent en effet que le système est « trop difficile à comprendre » et préfèrent finalement aller voir des médecins en Égypte quand ils·elles rentrent.

Par ailleurs, face à la découverte de symptômes, plusieurs ont eu le réflexe de contacter à distance des professionnel·le·s de santé égyptien·ne·s, en Égypte, plutôt que d'appeler le 15. C'est le cas de Samia et de son colocataire égyptien pendant le confinement. Elle raconte leur première réaction commune face à un début de fièvre et de toux :

« On a un ami qui est médecin en Égypte, donc on lui a parlé. On lui a expliqué. Il a dit qu'il pensait pas que c'était le virus. Mais il a dit : "on va vous faire un planning par précaution". Mesure de température : une fois le soir, une fois le matin. Il faut boire je ne sais pas combien de litres d'eau. Et ensuite on était bien. »⁴⁶

45 Entretien avec Youssra réalisé le 28 mai 2020.

46 Entretien avec Samia réalisé le 30 mai 2020.

La majorité des enquêté·e·s expriment cependant en parallèle de grandes réserves vis-à-vis du système de santé égyptien : « *En plus, avec l'augmentation du nombre de personnes contaminées, ça va fatiguer l'infrastructure médicale en Égypte qui... Comment dire ? Est déjà inexistante* »⁴⁷. En creusant un peu, on comprend que la plupart de ces réserves sont formulées vis-à-vis du secteur public médical égyptien, ce qui implique que la plupart de nos enquêté·e·s ont l'habitude de se tourner vers le secteur privé et en ont les moyens.

D'une manière générale, au début de la crise, une idée répandue était alors qu'a priori la France et les autres pays européens détenaient les « bonnes mesures » sanitaires. Cette idée portait la marque d'un certain ordre de répartition des richesses, des puissances et des connaissances, y compris au niveau symbolique. Cependant, la propagation du virus a poussé certain·e·s de nos enquêté·e·s à exprimer leur étonnement : cette propagation n'était-elle pas la conséquence de mauvaises décisions sur le plan sanitaire ? Ceci les a mené·e·s ensuite à adopter des rhétoriques essentialisantes et nationalistes qui survalorisent les mesures prises par l'Égypte au début de la crise.

La double présence se manifeste aussi dans la façon dont chaque individu évalue les risques qui l'entourent au quotidien pour déterminer son champ d'action. Les différences de perception en termes de risque entre les deux sociétés, et dans le vécu d'une crise distanciée, engendrent des rapports conflictuels. C'est le cas par exemple avec les proches restés dans le pays d'origine autour des normes sanitaires. Une enquêtée qui appelle régulièrement sa famille explique par exemple qu'elle en arrive à les « sermonner » car ils-elles ne respectent pas les règles de distanciation sociale. Une autre explique : « *Je voyais que mes potes faisaient des soirées chez eux et tout, qu'ils sortaient. Corona quoi ?* »⁴⁸. Pour ceux-celles qui ont pu rentrer, des sur-engagements sur les normes sanitaires ainsi que des mesures restrictives ont été mises en place dans leur quotidien en Égypte. Ali se confîne après la quatorzaine dans la maison familiale pendant une semaine après son arrivée, ce qui montre une attention renforcée dans le pays d'origine. Même au retour, trace de la première socialisation à la crise sanitaire en France, il reste très prudent et se met un peu à l'écart des pratiques de son pays :

« *Quand je suis revenu, même si j'ai passé quatorze jours à l'hôtel, je voulais aussi prendre quelques jours de prudence, de pas s'approcher beaucoup de ma famille, pour s'assurer à 100 % qu'il n'y a pas de problème sanitaire avec moi. [...] Je devais quand même être sûr qu'il n'y ait aucun risque. [...] Parce qu'il y avait des grands-mères et tout.* »⁴⁹

Les confrontations à des doubles injonctions sanitaires conduisent également à des tensions au sein de la cellule familiale :

47 Entretien avec Pouna réalisé le 23 mai 2020.

48 Entretien avec Amine réalisé le 27 juillet 2020.

49 Entretien avec Ali réalisé le 04 juin 2020.

« Je pense que ma famille ne met pas de masques et tout. Mais par contre ma mère n'arrête pas de me dire : "il faut que tu achètes un masque et des gants". Parce qu'en fait dans leur esprit, c'est plus dangereux ici, il est partout. Mais il est pas en Égypte. Et à chaque fois que je commence à critiquer leur comportement, forcément ils disent : non mais c'est pas comme chez toi. »⁵⁰

Les parents de l'enquêtée opèrent un rappel à l'ordre à l'égard de leur fille concernant le vécu différencié dans chaque pays et également une sorte de revendication d'autonomie vis-à-vis des normes « occidentales » sanitaires comme celles prises en France. Bien sûr, la principale explication reste le décalage des temporalités de cette crise et des « pics » de cas entre les différents contextes nationaux.

À l'inverse, adoptant non pas une attitude moralisante mais plutôt une mise en perspective, voire une critique des normes sanitaires européennes, certain·e·s enquêté·e·s nous ont confié qu'en France « ce n'est pas pareil, les gens ont peur » et de ce fait vont « trop loin ». Autrement dit, en Égypte, la COVID-19 génère en comparaison avec d'autres risques moins de peurs qu'en France. Cette différence s'inscrit dans un rapport aux pandémies historiquement différent selon les deux pays. L'Égypte a en effet dû, durant son histoire contemporaine, faire face à plusieurs épidémies très virulentes comme le Choléra ou l'Hépatite C, ainsi que, plus anciennement, à des épisodes de peste tardifs (Chiffolleau, 2019). Ses habitant·e·s ont ainsi tendance à davantage relativiser le contexte sanitaire, voire à se sentir plus résistant·e·s aux maladies infectieuses. C'est ce que décrit Saliha, diplômée d'un master 2 en sciences humaines, qui souligne par exemple que les « Européens » sont, selon elle, « plus stressés », « hypocondriaques » et qu'ils résistent moins bien aux maladies. L'Égypte est présentée comme plus résiliente à la crise, ayant déjà vécu des épidémies. La crise sanitaire a donc mis en mouvement des processus rhétoriques d'essentialisation culturelle et biologique des Égyptien·ne·s en termes de santé. Saliha interroge en cela les représentations Nord-Sud autour du contexte sanitaire et des logiques de différenciation essentialisantes au niveau de la santé des populations :

« En fait, on a cette idée. Je sais pas si c'est forcément prouvé ou pas... Qu'on supporte...[...] pas seulement en Égypte, je pense aussi dans le monde arabe. C'est lié aussi à l'opposition nord/sud : les pays du nord, l'Europe et l'Occident sont les plus riches et donc ils exagèrent. Ils prennent beaucoup plus de précautions que nécessaire et que donc eux par la suite ils sont beaucoup plus fragiles et plus faibles. Et que nous finalement on supporte plus de trucs qu'eux, on est exposé à la pollution, etc. [...] Tu as tes gènes égyptiens ou arabes qui te protègent. Je dis pas que... J'y crois en partie. »⁵¹

Cette perception est également à ramener à la chronologie du moment, puisqu'elle date en majorité du début du mois de mai, un moment où l'Égypte semble mieux se sortir de l'épidémie que la France. On sait maintenant qu'il s'agit plutôt d'un décalage temporel dans la propagation du virus.

⁵⁰ Entretien avec Saliha réalisé le 14 mai 2020.

⁵¹ *Ibid.*

Conclusion : la double présence renforcée en temps de crise

Ainsi, cette enquête amène à penser les migrations en situation de crise internationale et montre l'impact indéniable de la mondialisation — exploré par les travaux transnationalistes depuis les années 1980 et circulatoires depuis les années 1990 (Dufoix, 2021) — et de la démocratisation des technologies de communication sur le vécu de crise qui maintiennent une présence renforcée dans le contexte d'origine. Face à la non-préparation, aussi bien institutionnelle qu'individuelle, devant un tel blocage géographique et sanitaire, nos enquêté·e·s ont cherché des stratégies de contournement de l'isolement et des difficultés quotidiennes en mobilisant des ressources du pays d'origine. Ils-elles ont ainsi révélé leur capacité à négocier avec les réglementations migratoires pour vivre au mieux leur confinement.

Ce cas d'étude contribue au développement d'une littérature sur la double présence en situation de crise. Elle souligne l'importance de penser en termes de champ social continu et transnational (Glick Schiller et Salazar, 2013), entre contexte d'origine et d'accueil, les migrations internationales confrontées à une crise sanitaire internationale. Ce champ social transnational recouvre des aspects administratifs et politiques autour des questions de mobilité et de circulation, des enjeux sanitaires, et bien sûr des rapports sociaux marquant les trajectoires des individus venus pour études, cherchant à se distinguer des autres migrant·e·s et se réaliser intellectuellement, voire professionnellement, dans leur passage en France. Ce phénomène nous semble propre à l'observation. Ce contexte de crise a rendu finalement les mécanismes transnationaux saillants et amène à la reconfiguration de certains de ces rouages.

Face à cette population mise en difficulté, on se doit d'envisager la crise de la COVID-19 comme étant un moment révélateur de dissonances normatives, politiques et sanitaires entre nations. La crise sanitaire a accentué les phénomènes de précarisation de ce groupe en France. Ce moment s'inscrit alors dans les parcours migratoires des personnes interrogées de manière tout à fait significative, montrant l'importance de leur compréhension plus ou moins extensive des institutions de la société d'accueil, toujours placées en miroir des institutions égyptiennes. En cela, il est vraisemblable que le retour refusé par les autorités égyptiennes, l'aller-retour ou encore l'isolement forcé en France auront des impacts à long terme sur les parcours migratoires de ces personnes. Nous avons continué à suivre de manière informelle les trajectoires de nos enquêté·e·s. Déjà plusieurs ont, face à la crise, renoncé à rester dans le pays d'accueil en raison du manque de perspectives et de visibilité. D'autres au contraire ne rentrent quasiment plus dans leur pays d'origine, craignant de se retrouver à nouveau bloqué·e·s et de devoir arrêter leurs études. Ces inquiétudes se manifestent dans les différentes discussions de retour d'expérience où celles et ceux qui ont vécu le confinement de mars 2020 conseillent aux nouveaux-elles étudiant·e·s de prendre en considération le choix de la ville en lien avec un possible reconfi-

nement⁵². Autrement dit, il ne s'agit plus de choisir la meilleure université au niveau académique, mais celle dont le cadre de vie sera le plus supportable en fonction de la situation sanitaire. À ce jour, encore trop peu de données existent pour souligner des tendances globales et comprendre l'ampleur des reconfigurations de la demande de migration égyptienne pour études — et d'autres types de migration — en lien avec la COVID-19. Il serait intéressant, à ce titre, de prolonger ces premiers résultats d'enquête par des études longitudinales mesurant l'impact de la crise sanitaire à long terme sur les trajectoires migratoires.

D'une manière générale, cette enquête dévoile une partie des nombreux enjeux liés à la situation des personnes issues des migrations pour études et les difficultés auxquelles elles ont dû et doivent toujours faire face. Plusieurs pays appliquent encore des mesures restrictives sur les déplacements internationaux (quarantaines, isolement à domicile, etc.) ou en promulguent de nouvelles face à l'apparition de nouveaux variants du virus. Ces mesures ont également contribué à particulariser sur le plan socio-économique cette population étrangère venue pour études. Ce cas ouvre d'une part des réflexions plus générales sur les migrations pour études face aux situations de crise. On y trouve d'autre part des spécificités propres au contexte politique et historique égyptien qui influent directement sur la manière dont cette population a vécu la COVID-19. C'est le cas au niveau des réseaux de solidarité mais aussi des différences de perception du risque, ou encore par l'expression d'un certain recul collectif vis-à-vis des situations de crise liées aux bouleversements historiques récents survenus en Égypte — la révolution de 2011 ou encore d'autres expériences pandémiques.

Références bibliographiques

Abécassis Frédéric (2003) Alexandrie, 1929 : Réflexions sur le cosmopolitisme à l'École française, *Cahiers de la Méditerranée*, 67, pp. 201-224.

Ballatore Magali (2010) *Erasmus et la mobilité des jeunes Européens*, Paris, Presses Universitaires de France.

Baussant Michelle (2017) Temporalités « brisées » et âges de la vie : Juifs d'Égypte en exil, *Communications*, 100 (1), pp. 21-40.

Beinin Joel (1998) The dispersion of Egyptian Jewry: culture, politics, and the formation of a modern diaspora, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press.

Blum Alain, De La Gorce Gille, Thélot Claude (1985) Mobilité sociale et migration géographique, *Population*, 40 (3), pp. 397-434.

Bolzmann Claudio (2016) Analyser les migrations pour comprendre les processus contemporains de précarisation, *Migrations Société*, 164 (2), pp. 99-114.

⁵² Il faut désormais penser son arrivée en France en fonction de la crise sanitaire. Les anciens recommandent aux nouveaux de faire attention à comment les écoles et universités ont réagi lors des premiers confinements, de penser au cadre environnemental et urbain de la ville qu'ils-elles choisissent (avoir des espaces verts, avoir un bon logement), etc.

- Bolzman Claudio, Poncioni Raffaella, Rodari Sophie et Tabin Jean-Pierre** (2002) La précarité contagieuse. Les conséquences de l'aide sociale sur le statut de séjour des personnes de nationalité étrangère : l'exemple des cantons de Genève et Vaud, Genève/Lausanne, Éditions IES/Cahiers de l'EESP.
- Bréant Hugo** (2016) Les chemins internationaux de la mobilité sociale : expériences de mobilité et d'immobilité sociale dans les parcours migratoires comparés d'émigrés comoriens et togolais, Thèse de doctorat en sciences politiques, Paris 1.
- Campus France** (2017) Égypte, *Les Dossiers de Campus France*, 37, [en ligne] consulté le 14/04/2022. URL : https://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=4561
- Chetail Vincent and Braeunlich Matthias A.** (2013) Stranded Migrants: Giving a Structure to a Multifaceted Notion, *Global Migration Research Paper*, 5.
- Chiffolleau Sylvia** (2019) Genèse de la santé publique internationale : De la peste d'Orient à l'OMS, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Coulon Alain et Paivandi Saeed** (2003) Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs. Rapport pour l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), Paris, Université Paris 8/CRES.
- Dazey Margot and Zederman Mathilde** (2017) Long-distance islamist oppositiontunisian and egyptian mobilizations in France (1990-2016), *Revue française de science politique*, 67 (5), pp. 837-855.
- Delhaye Grégoire** (2008) Les racines du dynamisme de la diaspora copte, *EchoGéo*, [en ligne]. URL: <https://journals.openedition.org/echogeo/6963>
- Delpierre Alizée** (2017) Quand l'humanitaire est payant, *Genèses*, 108 (3), pp. 89-108.
- Diminescu Dana** (2005) Le migrant connecté : pour un manifeste épistémologique, *Migrations Société*, 102, pp. 275-293.
- Doss Madiha** (2004) Le français en Égypte. Histoire et présence actuelle, *Cahiers de l'AIEF*, 56 (1), pp. 75-98.
- Dufoix Stéphane** (2021) Migrations conceptuelles et décolonisation des sciences sociales, *De facto*, 28.
- Dufoix Stéphane** (2010) Introduction. Un pont par-dessus la porte : Extraterritorialisation et transétatisation des identifications nationales, in Stéphane Dufoix, Carine Guerassimoff et Anne de Tinguy Dirs., *Loin des yeux, près du cœur*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 15-57.
- Erich Valérie** (2012) *Les mobilités étudiantes*, Paris, La Documentation française.
- Garneau Stéphanie et Mazzella Sylvie** (2013) Présentation du numéro, *Cahiers québécois de démographie*, 42 (2), pp. 183-200.
- Glick Schiller Nina, Basch Linda and Blanc-Szanton Cristina** (1992) Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration, *Annals of the New York Academy of Sciences*, 645 (1), pp. 1-24.
- Glick Schiller Nina and Salazar Noel B.** (2013) Regimes of Mobility across the Globe, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39 (2), pp. 183-200.

Jamid Hicham, Kabbanji Lama, Levatino Antonina et Mary Kevin (2020) Les migrations pour études au prisme des mobilités sociales, *Migrations Société*, 180 (2), pp. 19-35.

Kaddal Fayrouz (2021) Lamenting Old Nubia through Music: Between Past and Present, Egypt and the Diaspora, *Égypte/Monde arabe*, 23, pp. 173-185.

Lamblin Célia (2015) Participation politique des Égyptiens résidant en France : vers la construction d'une citoyenneté en migration ?, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 31 (3-4), pp. 171-185.

McDermid Pippa, Craig Adam, Sheel Meru and Seale Holly (2022) How have governments supported citizens stranded abroad due to COVID-19 travel restrictions? A comparative analysis of the financial and health support in eleven countries, *BMC Infectious Diseases*, 22 (161).

Mohamed Taha Inas (2012) L'interventionnisme fiscal : impôt et investissement direct étranger dans les pays en développement. Le cas de l'Égypte, Thèse de doctorat en sciences juridiques, Grenoble.

Müller-Funk Lea (2014) Transnational Politics, Women & the Egyptian Revolution: Examples from Paris, *Mashriq & Mahjar: Journal of Middle East & North African Migration Studies*, 2 (1), pp. 29-55.

Nogueira Maria Alice et Aguiar Andrea (2008) La formation des élites et l'internationalisation des études : peut-on parler d'une « bonne volonté internationale » ?, *Éducation et sociétés*, 21 (1), pp. 105-119.

O'Donnell Catherine A. (2018) Health Care Access for Migrants in Europe, in David V. McQueen Ed., *Oxford Research Encyclopedia of Global Public Health*, Oxford, Oxford University Press, pp. 367-393.

Pagès-El Karoui Delphine (2015) Le « printemps arabe » : une révolution pour l'émigration égyptienne ?, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 31 (3-4), pp. 145-169.

Pagès-El Karoui Delphine (2012) Égyptiens d'outre-Nil : des diasporas égyptiennes, *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 23, pp. 89-112.

Potot Swanie (2018) Critique du transnationalisme. Un regard sur la formation en sociologie des migrations à l'URMIS, *e-migrinter*, 17, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/1054>

Rees Susan and Fisher Jane (2020) COVID-19 and the Mental Health of People from Refugee Backgrounds, *International Journal of Health Services*, 50 (4), pp. 415-417, [online]. URL: <https://doi.org/10.1177/0020731420942475>

Samari Goleen (2021) Coming back and moving backwards: return migration and gender norms in Egypt, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47 (5), pp. 1103-1118.

Schielke Samuli (2020) *Migrant Dreams: Egyptian Workers in the Gulf States*, Cairo, The American University in Cairo Press.

Terrier Eugénie (2009) Les migrations internationales pour études : facteurs de mobilité et inégalités Nord-Sud, *L'Information géographique*, 73 (4), pp. 69-75.

Tsourapas Gerasimos (2018) *The Politics of Migration in Modern Egypt: Strategies for Regime Survival in Autocracies*, Cambridge, Cambridge University Press.

Wagner Anne Catherine (2007) La place du voyage dans la formation des élites, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 170 (5), pp. 58-65.

Xavier de Brito Angela et Agulhon Catherine (2009) *Les étudiants étrangers à Paris : Entre affiliation et repli*, Paris, L'Harmattan.

Youssef Dalal, Berry Atika, Ghosn Nada, Zalzali Mahmoud, Fadlallah Riad, Abou Abbas Linda and Hassan Hamad (2021) Phased Repatriation of Lebanese Expatriates Stranded Abroad During Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) Pandemic, *Archives of Public Health*, 79 (206), [online]. URL: <https://archpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s13690-021-00740-y>

Zohry Ayman (2013) Egypt's International Migration after the Revolution: Is There Any Change?, *Confluences Méditerranée*, 87 (4), pp. 47-54.

Zohry Ayman and Priyanka Debnath (2010) *A study on the dynamics of the Egyptian diaspora: strengthening development linkages*, Le Caire, OIM.

Sarah Boisson et Mayada Madbouly

Être jeune « coincé·e à l'étranger » : le cas des Égyptien-ne-s venu-e-s étudier en France et leur vécu de la crise de la COVID-19

La première phase de la crise sanitaire de la COVID-19, entre mars et juillet 2020, a inauguré une situation internationale inédite en termes de circulation des personnes. S'est alors généralisée dans le champ des migrations internationales la question des « coincé·e-s à l'étranger », au niveau de la gestion des États nationaux, mais également dans leur double vécu de crise entre le contexte d'accueil et le contexte d'origine : entre présence physique et vécu distancié. Cet article propose une étude de cas autour de la façon dont cette première phase de mesures sanitaires a été vécue par des étudiant·e-s et jeunes professionnel·le-s égyptien-ne-s vivant en France au moment du déclenchement de l'épidémie. Nous nous interrogeons sur la signification d'être « coincé·e-s à l'étranger » pour cette population — dont les membres conçoivent le plus souvent leur migration comme temporaire — au niveau de leur vécu. Nous avons voulu également montrer en quoi cela avait été un enjeu pour le gouvernement égyptien lorsqu'il a fallu organiser le rapatriement dans ce contexte brutal de mobilités internationales. Cet aspect révèle la difficulté d'une exposition à des injonctions sanitaires et administratives contradictoires entre les deux pays, amenant les individus à développer des stratégies d'adaptation et de négociation face aux contextes et aux autorités nationales, tout en se rattachant à différents liens transnationaux disponibles pour cette population venue étudier en France.

Being Young “Stranded Abroad”: The Case of Egyptians who Came to Study in France and their Double Experience of the COVID-19 Crisis

The first phase of the COVID-19 health crisis, between March and July 2020, inaugurated an unprecedented international situation in terms of the movement of people. The issue of those “stranded” abroad became widespread in the field of international migration, at the level of the management of national states, but also in their double experience of crisis between the host context and the context of origin: between physical presence and distanced experience. This article proposes a case study on how this first phase of health measures was experienced by Egyptian students and young professionals living in France at the time of the outbreak of the epidemic. We question the meaning of being “stranded abroad” for this population — who most often conceive their migration as temporary — in terms of their experience. We also wanted to show how this was an issue for the Egyptian government when it had to organise repatriation in this brutal context of international mobility. This aspect also reveals the difficulty of exposure to contradictory health and administrative injunctions between both countries, where strategies of adaptation and negotiation must be developed in the face of national contexts and authorities, while at the same time holding on to the transnational links available to this population who has come to study in France.

Ser joven «varado en el extranjero»: el caso de los egipcios que vinieron a estudiar a Francia y su doble experiencia de la crisis de COVID-19

La primera fase de la crisis sanitaria de COVID-19, entre marzo y julio de 2020, inauguró una situación internacional sin precedentes en cuanto a la circulación de personas. La cuestión de los «varados» en el extranjero se generalizó en el ámbito de las migraciones internacionales, a nivel de la gestión de los Estados nacionales, pero también en su doble experiencia de crisis entre el contexto de acogida y el de origen: entre la presencia física y la experiencia distanciada. Este artículo propone un estudio de caso sobre cómo vivieron esta primera fase de medidas sanitarias los estudiantes y jóvenes profesionales egipcios que residían en Francia en el momento del estallido de la epidemia. Nos preguntamos qué significa estar «varado en el extranjero» para esta población — que suele concebir su migración como algo temporal — en función de su experiencia. También hemos querido mostrar cómo esto fue un desafío para el gobierno egipcio cuando tuvo que organizar la repatriación en este contexto brutal de movilidad internacional. Este aspecto revela también la dificultad de la exposición a los mandatos sanitarios y administrativos contradictorios entre ambos países, donde hay que desarrollar estrategias de adaptación y de negociación frente a los contextos y las autoridades nacionales, al tiempo que se mantienen los vínculos transnacionales de los que dispone esta población que vino a estudiar a Francia.



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Being a Young Person "Stranded Abroad": The Case of Egyptian Students who came to Study in France and their Experiences during the COVID-19 Crisis

Être jeune « coincé-e à l'étranger » : le cas des Égyptien-ne-s venu-e-s étudier en France et leur vécu de la crise de la COVID-19

Ser joven «varado en el extranjero»: el caso de los egipcios que vinieron a estudiar a Francia y su doble experiencia de la crisis de COVID-19

Sarah Boisson and Mayada Madbouly

Translator: James Paterson



Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/remi/21841>

DOI: 10.4000/remi.21841

ISSN: 1777-5418

This article is a translation of:

Être jeune « coincé-e à l'étranger » : le cas des Égyptien-ne-s venu-e-s étudier en France et leur vécu de la crise de la COVID-19 - URL : <https://journals.openedition.org/remi/20642> [fr]

Publisher

Université de Poitiers

Printed version

ISBN: 978-23-81940-21-2

ISSN: 0765-0752

Electronic reference

Sarah Boisson and Mayada Madbouly, "Being a Young Person "Stranded Abroad": The Case of Egyptian Students who came to Study in France and their Experiences during the COVID-19 Crisis", *Revue européenne des migrations internationales* [Online], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, Online since 02 January 2024, connection on 13 February 2023. URL: <http://journals.openedition.org/remi/21841> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/remi.21841>

This text was automatically generated on 13 February 2023.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Being a Young Person “Stranded Abroad”: The Case of Egyptian Students who came to Study in France and their Experiences during the COVID-19 Crisis

Être jeune « coincé·e à l'étranger » : le cas des Égyptien·ne·s venu·e·s étudier en France et leur vécu de la crise de la COVID-19

Ser joven «varado en el extranjero»: el caso de los egipcios que vinieron a estudiar a Francia y su doble experiencia de la crisis de COVID-19

Sarah Boisson and Mayada Madbouly

Translation : James Paterson

We would like to thank Catherine Dorison and Valérie Erlich for their proofreading and valuable comments on the previous versions of this article. We also thank the various people who agreed to answer our questions despite the mental burden of the health crisis. Finally, we thank our funders, namely CNRS and CEDEJ, as well as the research team in which we conducted this investigation, as part of the collective project COCOMASR.

Introduction

- ¹ On May 2020, the *Al-Masry al-youm* newspaper ran a headline “Egypt carried out 135 flights in one month to bring back 24,570 nationals stranded abroad”.¹ From 19 March 2020, the date of the closure of international borders due to the COVID-19 pandemic, the Egyptian government commissioned many repatriation flights,² through the national airline Egyptair and its subsidiary Air Cairo. Among these Egyptian people stranded abroad, the youngest, who had left to study, saw their migratory path affected by the severity of health and geographical restrictions. They found themselves isolated

in their host contexts, often for the first time in their lives, with no possibility of returning to the family home. Most often, as they thought of their stay as temporary and were still very much connected to their country of origin, Egypt, through regular returns (academic holidays, family events, etc.), they therefore experienced the crisis as a shock, a moment of crisis which led them to develop individual strategies for accepting reduced mobility and a new daily life.

- 2 Living in a highly connected transnational space (social networks, telephone, videoconferencing, etc.), they adapted their practice to negotiate their experience of the crisis in several areas: at health level, to position themselves in the face of their preventive practices or to access health institutions, and in their daily lives, keeping the link with their country of origin, in face of the administrative authorities of the host countries or country of origin, or on the contrary to accept their stay locked down in the host country.
- 3 This article will focus on describing the unprecedented dimension of experiencing a crisis for this Egyptian population “stranded” in France. More precisely, we are interested in their choices about their migration experiences: choosing to be repatriated or to remain, daily adaptation, and use of transnational Egyptian networks of sociability and solidarity. This was to observe the organisation and positioning process, collective and individual, which they faced from the announcement of lockdown on 17 March 2020 to the first easing of isolation measures in May 2020.

A Transnational Experience: Dual Presence and Experience of Crisis

- 4 The analysis is thus at the crossroads of work on the study of Egyptian migration in France, the sociology of student mobility, as well as the transnational experience of crisis, particularly in relation to the concept of “dual presence” of individuals between countries of origin and host countries (Dufoix, 2010; Diminescu, 2005).
- 5 In this research this is about articulating individual and collective experiences during this crisis, but also highlighting its transnational dimension between the host country and the country of origin. This leads us to formulate a central hypothesis regarding the experience of our respondents. This experience seems to us to result from a dual experience which could be described as “dual presence” — to adopt Dufoix’s concept — towards the health and administrative orders and national news in both contexts. Immigrant in France, emigrant from Egypt, this population physically lives in the host country and depends on its system, while also being involved in discussions about the management of the crisis and also emotionally — in the relationship to the circle of family and friends — in the country of origin. We will see how this crisis has in this way shaped an unprecedented experience for this population, specific to the time of crisis, and often close to a “dual presence.” (Diminescu, 2005; Dufoix, 2010)
- 6 To return to this concept of “dual presence,” Dufoix (2010) stresses that it would be wise to think of a “science of dual presence” in international migration as far as these migrations are now part of a “decoupling of space and time [which] has continued to grow and [in which] ubiquity is no longer absolutely impossible.” He states that this is not to claim a realistic description: “no migrant, no individual, has the gift of physical ubiquity,” (Dufoix, 2010: 28). On the other hand, the new means of communication and the support of States for their expatriates undoubtedly contribute to reducing the distance experienced between the host country and the country of origin (Dufoix,

2010). This approach converges with the transnationalist direction of the sociology of migration, initiated in the 1990s. (Potot, 2018) This school of thought posits a seamless “transnational social field” for these populations: “their lives transcend national borders and bring two societies into the same social field.” (Schiller *et al.*, 1992).

- 7 The case of students seemed to us to be particularly heuristic to address this theoretical point of the sociology of international migration. Indeed, at any time, they experienced almost instantaneously the various phases of the health crisis in both countries: lockdown measures, curfew, travel arrangements, etc. They then calculated how to manage daily life — with distance learning or interrupted university courses — their choice about returning as a function of this dual presence, and finally their dual involvement, in both contexts. In this regard, the crisis situation led to this dual experience permeating, more widely than in a usual student migration situation, various areas of the lives of our respondents.
- 8 The argument which revolves around this hypothesis of dual experience of crisis therefore takes place in three phases: first, looking back at the situation of Egyptian people who had come to study in France, on the peculiarities and the historicity of this migration which inform us about how the crisis was experienced by our respondents. We will then discuss the question of repatriation, forcing individuals to navigate between both contexts and face the sometimes flagrant lack of international coordination regarding health restrictions and travel conditions during this first period of crisis. Then we will discuss dual presence in the daily lives “of here and there,” through which, in the face of social isolation, our respondents developed strategies of transnational bypassing, communication and mutual assistance.

Methodology and Panel Used

- 9 To carry out this investigation,³ we conducted semi-structured in-depth interviews (n=12) — which could extend to two or three hours of recording and sometimes taking place in several sessions — between April and September 2020 with people of Egyptian nationality, the majority of whom were on one of the two main platforms for discussion and sociability specific to this migrant population in France: Adeef (Association des Étudiants Égyptiens en France) and Égyptiens Sans Frontières. These groups’ Facebook pages currently represent discussion spaces specific to this population of students and those who have been students. Former students often remain engaged because they are significant sociability networks for them, thus allowing them to share their experience with new students.
- 10 The aim was to talk to people from this little-studied population, who did not necessarily think of settling in France at the time of their arrival and experienced their stay as temporary. We assumed that the impact of the brutal cessation of international mobility would be all the more salient since these people found themselves “stranded” in a country where their ties with family and/or friends were fairly limited.
- 11 Six interviews were conducted in French and six others in Arabic.⁴ All the names we use in the article are pseudonyms. Interviews are entirely anonymised.
- 12 Conducting this investigation in the early days of the crisis proved, moreover, to be complicated in several respects. Contacting people to interview was difficult when all research activities seemed to be suspended. Venues for non-virtual meetings were not accessible, for example the campus, universities, student association meetings, student

residences, etc. Furthermore, many potential respondents were not available for discussions because they were in the thick of organising their post-lockdown lives (travel, relocation, return to France or Egypt, catching up with courses, etc.). Therefore, everything had to be possible remotely.

- 13 The lack of perspective on the situation also represented a methodological issue for developing interview schedules. We then concentrated on a fairly small panel to carry out very much in-depth interviews and thus address a wide variety of themes relating to their experience. This enabled us to bring out, through this inductive approach, the major concerns which confronted these young Egyptian people in France. The interviews therefore relate, in particular, to living conditions, the feelings of being locked down, the development of practice in times of crisis and the migration path as regards the question of repatriation — involving a more or less lengthy return depending on the case, or even the refusal to return.
- 14 Having come to France to study, the majority of our respondents are currently studying for their degree or masters in French universities and are aged between twenty and twenty-eight years. These students have been in France since at least September 2019. Three have just found a job or are in hybrid learning situations between studies and salaried employment (training contract). Our recruitment of the majority of our respondents happened by a “snowball effect”: each person recommended us to another who had found themselves “stranded” in France whom they had met in the context of studies in France — or who had followed a similar career which had brought them to France to study: some knew each other before their move. As the panel developed, we noticed that, except for one respondent, all respondents are on the Adeef and Égyptiens Sans Frontières groups and used these resources in their time in France. The only respondent who was an exception to this, Patrick, who used Christian religious networks more often, came to France to study at a younger age (after his baccalaureate). Of course, all Egyptian students who come to France do not necessarily join the student networks. However, when they have strong common experiences (French high school, studies in the major Egyptian cities before arriving in France, urban upper middle class, etc.), through acquaintances they are going to be attracted to follow the Facebook pages and groups of Adeef or Égyptiens Sans Frontières.
- 15 It is notable that various geographical and social groups can be distinguished among all respondents, and the social circles they discuss in interview, depending on the subject they study. Indeed, there are many students in the humanities (in economics, political science and law) who studied at the University of Cairo before coming to Paris. Others in French provincial cities (Lyon, Grenoble, Toulouse) study hard sciences such as engineering schools, aviation, applied physics, etc. Here, a gender split — quite classic — also applies since women respondents are more likely to be in the humanities and men in engineering or computer studies.
- 16 The geographical diversity in our panel is linked to the context of lockdown. Indeed, only two interviews were held face-to-face in Toulouse, whereas the others were conducted remotely. This finally enabled access to a wider variety of profiles residing in various regions of France.
- 17 In parallel with these interviews, we monitored the activities and assistance on offer from Égyptiens Sans Frontières and Adeef to students. An institutional monitoring focused on the official statements of the Egyptian authorities in France⁵ was also carried out to understand better the management of repatriation by the Egyptian

authorities and their use of the institutional category of those “stranded abroad”, which as we will see included these students, not, however, without ambiguity.

- 18 This corpus was also enriched by our respective experiences in the field in Egypt and France in our doctoral research. Indeed, as each of us work on the Egyptian context, we benefited from facilitated access to our respondents, many of whom belonged to our networks of acquaintances.

The Situation of Egyptians who Came to Study in France: Temporary Migration Paths?

- 19 Egyptian emigration is historically quite recent. Indeed, for a long time, it was far from encouraged by the Egyptian authorities (Tsourapas, 2018). It was in the 1970s that it began to develop due to oil shocks, then intensified in the 1990s (Zohry, 2013). Although Egyptian emigration is mainly directed to the Gulf countries⁶ and, according to a 2011 survey of the International Organisation for Migration (IOM), this choice remains dominant among younger generations, Europe remains an increasingly attractive destination for those with means. (Zohry, 2013; Zohry and Priyanka, 2010; Campus France, 2017)⁷
- 20 Furthermore, several studies point out the existence of a multi-faceted mesh of transnational Egyptian networks (cyber-activism, transnational associations, transnational political participation) specific to French territory and growing since the 2011 revolution (Dazey and Zederman, 2017; Lamblin, 2015; Müller-Funk, 2014; Pagès-El Karoui, 2015). This phenomenon can also be observed in the Egyptian student community, since 2011 constitutes the date of the establishment of the official association network of Adeef, which we will see plays a central role at institutional level, presenting itself as representing “Egyptian students in France in order to make their voices heard by Egyptian and French authorities.”⁸
- 21 The French example is thus already a case study with regard to Egyptian migration, whether it is work on migrant workers, sometimes “illegals”, or the study of the Egyptian religious diasporas — Coptic, Jewish and Nubian (Baussant, 2017; Beinin, 1998; Delhay, 2008; Kaddal, 2021; Pagès-El Karoui, 2012). On the other hand, among these many profiles of Egyptian emigration, the case of students has been little studied.
- 22 Defined as “international students” or “internationally mobile students,”⁹ our respondents belong to a relatively small migrant population in OECD countries, but one that is constantly increasing through the support of States and institutions, (Ballatore, 2010; Xavier de Brito and Agulhon, 2009) and because of economic and geopolitical contexts encouraging departures for studies abroad (Garneau and Mazzella, 2013). Compared to those of other countries — such as student migration from China, India and even Germany, which are among the most mobile student populations (Terrier, 2009), student mobility of Egyptian people is certainly quite a minority in numerical terms, since the latest figures from Campus France, in 2017, show no more than 25,000 Egyptian students studying abroad. However, their number has steadily increased since 2010, an increase of the order of 74% between 2010 and 2017 (Campus France, 2017). Moreover, in 2015, France is the fourth most popular destination for Egyptian students abroad (after the United Arab Emirates, Saudi Arabia and the United States). It is, therefore, the top destination in Europe (Campus France, 2017) even ahead

of the United Kingdom, which, in terms of undifferentiated Egyptian migration, registers a larger number of Egyptian nationals: 250,000 in the United Kingdom, compared to 160,000 in France in 2011¹⁰. This situation demonstrates the fact that France is of particular importance to Egyptian student populations who have the means to travel for their studies. And this is particularly due to the historical prestige of Francophone education in Egypt, particularly in Alexandria and Cairo (Abécassis, 2003; Doss, 2004). In this regard Lamblin (2015: 3) states that “the choice of France, for many, reflects a long-term education in French in prestigious schools in Egypt as well as an education which can be described as liberal”. This student population sets up its own support networks, its own historicity and special social characteristics in France, whether it is through social class or the Francophone identity acquired during education.

- 23 There is another reason, a financial one, for choosing France: from the urban upper middle classes (Lamblin, 2015), these students are not part of the wealthiest Egyptian elite and choose France rather than an Anglo-Saxon country where the costs of academic education are higher. They then arrive in France via facilities such as Campus France, Erasmus, scholarships issued by the French or Egyptian governments, or, since 2019, Adeef scholarships.
- 24 Their path, like that of any international student, is indeed very dependent on exchange and scholarship programmes upstream (Coulon and Paivandi, 2003; Erlich, 2012) and implies passing through “social selection logics.” (Jamid *et al.*, 2020: 28) This is our case study: selection takes the form of a compulsory appearance, prior to departure, before the French agency, Campus France.¹¹ The latter then assesses the student’s application¹² and decides whether a scholarship is awarded or not.¹³ As such, social origin and the fact of having gone through this selection process allows us to understand our respondents’ search for the best material balance between the host society and the society of origin.
- 25 The arrangements for integrating into France, due to the social characteristics of these wealthy populations, are thus far from the experience of other Egyptian migrants. Patrick, son of doctors in Egypt, who arrived in France after his *baccalauréat* and is completing his engineering studies, is a good example. He refuses to identify himself as an “immigrant” and explains by this refusal the need to distinguish himself from immigrant workers:
*“When I arrived, it wasn’t to migrate, it was for my studies. [...] For me, migration is about people who do not speak the language, and who have nothing, and who come to make a start. That is to say that there are many Egyptians who come, for example, because life in Egypt is unpleasant, and stuff like that.”*¹⁴
- 26 This differentiation, tinged with a certain class contempt for immigrant workers, is intended to mark his migratory path with a superior description: as an international student. In this respect, Xavier de Brito speaks of a certain “migrant habitus” in students, characterised by a sense of superiority towards other forms of migration (Xavier de Brito and Agulhon, 2009: 19). The issues of Patrick’s student mobility then shape his social experience in the host society.
- 27 The sociological characteristics of this population, namely high social origins — specific to international students (Xavier de Brito and Agulhon, 2009) from urban upper middle classes (Lamblin, 2015) —, explain to a significant degree the possibility of such a migration path, as well as their frequent return visits, financed most of the time by

family economic capital. Furthermore, continuing studies abroad appear to be subject to “international goodwill” (Nogueira and Aguiar, 2008) constructed in the society of origin in various socialisation bodies (private schools, universities, families, etc.). For example, all respondents have, to pick up Delpierre’s expression (2017), a strong “early international socialisation”: speaking several languages, they have mostly already holidayed in Europe or America during their childhood, etc. Their mobility is therefore part of an enrichment process of what Wagner (2007) calls “international capital”, i.e. enhancing “the international dimension of cultural capital, the importance of which increases with the push for globalisation processes”. (Nogueira and Aguiar, 2008: 107) Indeed, it is increasingly valued in the country of origin to have been educated abroad and to speak several languages. Egypt is no exception to this, it is even particularly involved in the phenomenon of globalisation of the labour market, due to the large number of foreign stakeholders employers on its territory (major international companies, international institutions, etc.), but also due to the importance of direct foreign investment in its economy (Mohamed Taha, 2012).

- 28 Many young students emigrate with the idea of improving their recruitment chances when they return to Egypt and therefore think of their move as temporary. Youssef, the one of our respondents who finally stayed for the longest time in France (nine years), and who has just found a position as an engineer in France, says:

“I don’t feel in my head that I’m going to stay here. [...] Unconsciously, I am a visitor here, even if I have been here for years, and even if this period is extended and becomes twenty years. Deep down, I am here for a specific period.”¹⁵

- 29 The mobility of Egyptian students thus is made up of individual paths, disconnected from those of other migrant groups, which is therefore interesting to document. Studying the wealthy classes — although students are also likely to fall rapidly into insecurity and thus have a dual dimension — in migration terms, also broadens the sociology of migration which often has a decided attraction to vulnerable migrants. Here, two sides of a transnational field document the diversity of the migratory experience and the way in which social relations turn into migration, while building on the basis of relationships from the society of origin (Blum *et al.*, 1985; Bréant, 2016; Erlich, 2012; Potot, 2018). Moreover, these students are in fact very mobile, it is in fact the main axis on which their community networks focus: to facilitate their travel and temporary settlement (see section on solidarity networks). Thus, in a context of the abrupt disruption of international connections, it is actually one of the central characteristics specific to their migration which is challenged.

- 30 For these various reasons, we were keen to conduct interviews exclusively with people who had migrated to France to study. Among them, two have just started working, but their material and social condition remain close to their previous student situation. For this reason it was also interesting to question people who had decided to extend their stay in France after their studies and to see how the health crisis has affected their migration paths and their choice to stay or leave in March 2020.

A Repatriation Difficult to Negotiate during the Health Crisis: Navigating between Two Crisis Contexts

- 31 Faced with the health crisis, a new category entered state discourse: those “stranded abroad” or “stuck abroad” depending on the translations.¹⁶ Developed from an

international vocabulary, from the English word “stranded” and previously used in cases of humanitarian crises or civil wars involving massive repatriations, or in the context of international migration (Chetail and Braeunlich, 2013) — this category is beginning to be studied in the context of the COVID-19 pandemic (McDermid *et al.*, 2022; Youssef *et al.*, 2021). Egypt is no exception to this rhetoric, in its public discourse, official statements referring to the *‘âlikîn* (the stranded/stuck). In this article, we mainly use the word “stranded” for the sake of clarity and because of the strong image this word sends when referring to foreign people affected by the health crisis. It also systematically refers to the translation of the Arabic word “*‘âlikîn*” (which means being suspended on hold, and implies a block of some kind) and was used in Arabic by our respondents or sometimes translated by them into French as “*bloqués*” [stuck].

- 32 Shaped by the statements of political and administrative authorities during the first wave of international health restrictions, this category of “*‘âlikîn*” led to the establishment of a genuine selection process for repatriation, with severe socio-economic and mental health consequences for rejected individuals. The question of repatriation was also part of a media process¹⁷ to legitimise national health management by the Egyptian authorities. Bringing back its nationals fitted into this as a demonstration of national sovereignty. In the end, this term was taken up by the Egyptian press until it ended up entering everyday language. On Twitter, for example, this was the case with the hashtag “*احنا في ضهرك*” (*ihnâ fi dahrak*), meaning literally “we are at your back”, in other words, “we are there for you / we have got your back”. This movement — started by a group of Egyptian expatriates on Facebook — aimed to offer assistance, services, and to activate solidarity networks between those “stranded” abroad¹⁸. The term “stranded” — which, at the beginning of the crisis, seemed to encompass any Egyptian person abroad — then fully became a feature of the pandemic situation of 2020 and from the outset went beyond state discourse to be used in civil society and the transnational Egyptian community. However, as regards repatriation, only some Egyptians abroad were able to negotiate a return.

For the Egyptian State, Who were the “Stranded”? Diplomatic and Statutory Issues

- 33 To benefit from repatriation, the “stranded” people had to be distinguished from those resident abroad, which implied the adoption of an official definition of their situation.
- 34 In early March, the Egyptian authorities at first used a simple formula to describe any Egyptian person affected by the closure of borders, the suspension of flights or any other measure taken to curb the spread of the virus, as shown by a statement of 9 March 2020.¹⁹ The authorities then distinguished only two groups: on one hand “Egyptians stranded abroad,”²⁰ who are there “temporarily” and “want to return home”²¹ to Egypt, and on the other hand those who are “stranded inside”, therefore in Egypt and who were unable to return to the country where they lived, due to international health measures²². In other words, those stuck in Egypt and those stuck outside Egypt.
- 35 Faced with a strong demand to return, and following the suspension of flights from 19 March, this definition was tightened up: it was now really necessary to be “stranded” abroad, in an emergency situation. In this context, speaking of the “stranded” was intended, if the development of official rhetoric is analysed, to

progressively distinguish between people in temporary situations and those with “a stable situation” in the host country at the time of the crisis. However, no statement reflected on the concept of a stable situation nor defined its terms.

- 36 The uncertainty of this categorisation will be observed in the cases of our respondents, most of whom had either a student residence permit for varied periods (often a year, but which could be three years in the case of a doctorate), or had just been issued a work residence permit. In addition, all our respondents had accommodation in France where they could stay during the pandemic: seven lived in a university residence and the others in apartments, either shared or alone. How to understand the qualifier “temporary” in this context of crisis? No clear *de facto* criteria were indicated by the Egyptian authorities. Yet students seem to fit right into this category of those “stranded abroad” and are mentioned as such in several statements as people targeted for return. This nevertheless presupposes proving the temporary nature of the student stay, even if the person is now in a long process of study and residence in France.
- 37 This repatriation scheme would allow two of our respondents, Youssra, studying for a Ph.D. in the Paris region, and Ali, at the engineering school in Grenoble, to take the first repatriation flight on 1 April 2020 from Paris. Nevertheless, this return in both cases was subject to negotiations with the authorities. Youssra’s story clearly illustrates this negotiation of status in an uncertain context after the first two weeks of lockdown. A Ph.D. student, she has a multi-year student residence permit which she had not yet changed for a “research” residence permit, which here played to her advantage. She explained that if she had a “research” residence permit, the Egyptian authorities might have considered her to be more of a researcher than a student. Before the start of lockdown she hesitated about leaving and finally decided to stay despite the announcements suspending flights. She was locked down in her studio on the university campus and tried to work on her thesis. However, suffering from her isolation and the uncertainty of the situation, a month later she decided to return to Cairo. Although she was a paid Ph.D. student and had already been in France for almost two years, she emphasised her status as a student “stranded” abroad to the Consulate to get her repatriation. She then implemented an individual strategy to meet the required criteria and, faced with the Consulate’s requests for supporting evidence regarding her situation as a student and her accommodation, she did not specify her doctoral salary in order “not to confuse the official.”²³
- 38 Finally, after a month of lockdown, on 13 April, the eligibility criteria for repatriation were even further restricted and suddenly excluded many of those “stranded” from the process, including a large number of students (cf. Figure 1). Those who could request repatriation then became the following:
- “Any Egyptian who was on a temporary visit abroad, on a tourist trip, a therapeutic trip, a work mission, a commercial or cultural activity, a symposium abroad, a student abroad whose university campus has been closed and could not return to Cairo because of the cessation of air flights.”²⁴
- 39 This new definition of the stranded continued the ambiguities, particularly regarding what constitutes a “university campus”: does this only mean university residences? Or the whole campus? As such, all universities were then closed in France and the classes were conducted remotely. This vagueness then accentuated the difficulty of negotiating the eligibility criteria for those who wanted to return. Furthermore, the criteria had been thought out in a general manner, without taking into account the particularities of each country, the term “university campus” or “residence” might

seem inconsistent in some national contexts. For example, comparing the format of an Anglo-Saxon university campus (where everything is gathered in a single place) to that of a campus in the Paris region (scattered throughout the city and its urban periphery) or even that of a French provincial city. In this regard, the national and regional differences of higher educational institutions reinforced the difficulty of access to repatriation.

- 40 This was the case for Samia who had to grapple with the very informal and arbitrary nature of the category of the "stranded." Indeed, having passed her Masters 2 degree in Poitiers, Samia was part of a programme for young graduates which enabled her to access a training contract endorsed by her school. She then worked for an airline with this contract, equivalent to a fixed-term contract. Samia was expecting to be hired after this contract, but because of the suspension of all recruitment in the context of the crisis, her contract had to be stopped after the three months planned (February-April 2020). She then contacted the Consulate to book a seat on the special flights. But her request was refused because she was no longer in a student residence (she had moved to Paris to be closer to her work), even though she was on a training contract endorsed by her school. She explained,

"They said that it was just for those who were... who were stranded in France, that it was not for those who were in residence. In fact, they said permanent residences. But [...] I know that there was a student friend who was in Strasbourg, who was in a student residence and they refused because she had a student residence. I know another one, she had a residence too, but they let her go. I tried several times, I sent e-mails. I sent crying emoticons. [laughs]. [...] And they told me no: I was stuck until normal flights resumed."²⁵

- 41 Samia succeeded, after several negotiations and calls to the Consulate, in booking a flight. Furthermore, she then managed to get a flight from Lyon, although she lived in Paris. Going to Lyon despite the suspension of most rail transport, she discovered on her arrival that her flight was cancelled and then was doubly stuck in Lyon, far from her accommodation in Paris. She ended up being locked down at the home of an Egyptian friend who lives in the suburbs of Lyon.
- 42 This story illustrates a last form of indirect geographical selection for returning. Some people who lived far from the towns from which repatriation started did not necessarily have, unlike Samia, the opportunity of moving under full lockdown.
- 43 Furthermore, navigating the restrictions of both countries was a challenge in negotiating repatriation. For example, one had to know how to deal with the restrictions on leaving home, on transport and know when to leave depending on the official guidelines of both countries.

The Mismatch in Time Frames of the Crisis

- 44 Between France and Egypt, there was eventually a dual chronology of events and state decision-making (cf. Figure 1) which synchronously and diachronically configured the experience of the group of people studied. From 16 March, our respondents saw France adopting restrictive measures, much earlier than Egypt. They then faced a choice: either returning immediately, before the beginning of lockdown, at very high prices, or staying, at the risk of being stuck and not subsequently eligible for repatriation.²⁶ Then on 19 March 2020, it was the turn of the Egyptian Prime Minister, Mostafa Madbouly, to announce the suspension of international flights.²⁷

Figure 1: Chronology of Official Measures in France and Egypt, Aimed at Combating the Spread of COVID-19 from March to July 2020



Design and production: S. Boisson and M. Madbouly.

45 Grappling with two systems, two administrations, two crisis management arrangements, with an entanglement of measures and their often contradictory content (cf. Figure 1), this population found itself in a climate of permanent uncertainty about their surroundings. Indeed, it was a real mismatch in time that could be observed between the two national situations. The time of lockdown in France, for example, began in mid-March, however, the first repatriation measures taken by the Egyptian authorities were only beginning to be formulated from 31 March. Moreover, in Egypt no complete lockdown was implemented, only a curfew was established from April.

46 The first flight to Egypt took place on 1 April. However, it was announced quite late, as one respondent, Youssra, a Ph.D. student in France, explained:

*"I remember on 16 March, the decision was made that there would be a total lockdown. And at that time I hesitated a bit. I thought do I leave or do I stay? And there was only one remaining flight. I hesitated. And I spoke to my parents. I told them, 'I don't know what to do'. So I stayed in France for exactly two weeks. And then I decided that if I found a flight, I'd go straight home. It was a bit hard, you know, it was a bit depressing ... You are all alone, you have nothing to do. While I lived on campus, I could see people, but, all the same, it wasn't... I wasn't comfortable. I felt shut in... I had trouble working, I felt that I had no motivation and so it was quite hard. So at that time, I felt that it was going to last a while. Because at the beginning, they said two weeks and after two weeks, the situation deteriorated and I felt it would be more than a month. So I thought, it would be better for me to return and spend this lockdown period with my parents. It would be better for me, I would have more motivation and all that."*²⁸

47 This mismatch played a large role in making a decision: there was a fear of taking the virus back to Egypt: *"I was scared of infecting my parents. It seemed that it [the virus] was not much in evidence in Egypt."*²⁹ At the same time, there was pressure from the family to return at the beginning of lockdown because of this mismatch in the measures and the spread of the epidemic. *"In Egypt, it's safer because there are fewer cases. Come back!" they told me.*³⁰

48 Faced with the health crisis, the lack of clarity in this uncertain context also made the decisions to be taken more complicated: leave, stay, move. Add to that the lack of access to a whole set of services (prefecture, university and health institutions) which would in normal times support them in the host country, as in the country of origin. Several respondents thus expressed their fear of leaving and not being able to return

because of their residence documents. Indeed, despite the extension of 180-day permits (following the orders of 25 March 2020 and 22 April 2020),³¹ several were worried about leaving with this extension certificate which might not be considered at their return.

- 49 Faced with this turbulent context for making decisions, our respondents were then forced to “calculate” their room for manoeuvre on a daily basis. Several describe long calls to their relatives in Egypt to find out whether it made more sense to return or stay, to negotiate with their families about the costs of returning, they also describe their intensive monitoring of press releases, and Egyptian state declarations on repatriation, to understand the conditions for return. The question of the financial cost of returning seemed to be very important actually in requesting repatriation.

The Cost of Returning

- 50 The deterioration of material and immaterial living conditions for students, resulting from the health crisis, reinforced the financial difficulties of our respondents who were already “vulnerable as a result of their legal status, considered to be provisional and conditional.” (Bolzman, 2016: 101) Most then experienced “a contagious and structural vulnerability”³² (Bolzman *et al.*, 2002) which was expressed at several levels (accommodation, tuition fees, travel expenses, etc.). Compared to Egypt, they were often more vulnerable in France where they had no income — or low allowances — despite family resources. Indeed, because of the difference in living standards and costs³³ between Egypt and France, parents often took care of the accommodation and living costs of their student children at some financial expense. Coming into line with French prices was an effort — more or less significant depending on family situations, but never negligible in comparing relative costs between the two national contexts — for students.
- 51 Furthermore, the announcement of the imminent closure of European borders on 17 March had the effect of significantly increasing the prices of an airline ticket to Egypt — by double. Therefore those who wanted to leave before the beginning of lockdown had to take this parameter into account in their choice. Furthermore, from 31 March, quarantine in specific locations (Cairo airport hotels) was made compulsory in Egypt. The cost of the fortnight (nearly €1,000) to be borne by returnees, then caused some controversy in the media and social networks. Some returnees were not even aware beforehand and/or had already booked their tickets before this decision was announced. Faced with the controversy, President El-Sissi asked the *Vive l’Égypte* fund (*sudûq Tahia Masr*)³⁴ to take care of these accommodation costs for people on the 1 April flight.³⁵ From the following flight, the costs were again to be borne by passengers. This amount, too expensive for many of our respondents, hindered their move.
- 52 Furthermore, a distinction was made in quarantine arrangements for those returning from the Gulf states and its region and those from Europe: whereas the former did not have to pay, or subsequently could go to less expensive establishments, the latter had to go to the most expensive hotels. Undoubtedly perceived as “richer”, they were considered to be the most suitable to pay for expensive quarantine facilities. For students from France, this measure was nevertheless penalising since they did not have a European salary. These quarantine arrangements thus supported repatriation, before being replaced by quarantine at home on 3 June in Egypt. And by that date lockdown in

France had already been lifted. Most of our respondents finally chose to stay in France for material reasons, while they had many emotional reasons to return.

- 53 Generally, these young Egyptian students found themselves shocked by the crisis, they had to change their expectations regarding their stay in France (extended studies, repeating a year, interrupted internships, etc.), and sometimes developed, independent of the official nomenclature, a real feeling of being stranded abroad, a feeling copiously fed by dissonance and the mismatch with the Egyptian context where no strict lockdown happened.

Dual Presence on a Daily Basis of Here and There: Faced with Social Isolation Transnational Strategies were Developed

- 54 The inability to return to Egypt, to be with the family — especially during the Ramadan period for Muslim people — to find themselves in their country of origin during this pandemic context — caused some of our respondents real “mental distress” (Rees and Fischer, 2020: 415). In reality this could accentuate the difficulties encountered in the host country, to which the feeling of isolation and being confined was added, especially for people locked down alone in small spaces, a feeling sometimes stronger than for people living in their country of origin. More generally, a discourse of questioning their move to Europe could be noted, as in the cases of Youssra and Ali who, weary, absolutely wanted to go home, or radically challenged long-term migration paths.
- 55 This was also the case for Asmaa who had finished her doctorate and found herself unemployed with no possibility of seeking a job in France because of the crisis. For her, locked down alone in Grenoble, the health restrictions had emphasised her complicated relationship to the host society. Unable to work on her studies, she mentioned the possibility of returning permanently because of the situation. Other parameters appeared in her discourse, which seemed to be exacerbated by the health crisis. She confided:

“I feel I have no place here [silence]. Whatever I do, I don’t know how to fit into society [...]. Since I am a Muslim and wear a veil, I have a label here, and French people give me this label and “highlight” it all the time [...] I am tired of it. I don’t want to live in a society where I spend my whole life “justifying myself,”... All I do is struggle. I have no more energy...”³⁶

- 56 Samia, who had just completed her training contract, also found herself with no prospects and envisaged returning because of “the uncertain situation”. Finally, several others interviewed mentioned the difficulty of following online classes remotely, as well as them possibly repeating a year or extending studies to write a thesis or to do an internship. In this case, it was more the possibility of a prolonged stay which emerged, in the face of the stagnation lockdown caused. In these moments of doubt, what could be called adaptation and negotiation strategies to emerge from social and spatial isolation were implemented.

A Dual Daily Life Online to Escape Social Isolation in the Host Country

- 57 What justifies this increase in the transfer of most links (social, news monitoring, etc.) towards the country of origin was ultimately linked to the harsh isolation in the host society, the students interviewed often living with other Egyptian people, either in university residences or in flat-shares. Many saw their friends returning to Egypt or didn't dare meet too much in the corridors for fear of becoming infected.
- 58 They ended up living a dual daily life since in parallel with social isolation in France — where a physical presence was undeniable: shopping had to be done, restrictions had to be respected, sometimes health centres had to be accessed — all our respondents were actually participating, to varying degrees, in everyday life in Egypt. They communicated with their relatives and closely followed the Egyptian health situation, more or as much as the French situation:
- “Every time there was a declaration or something like that in Egypt, it was right there on Facebook. And even if I were busy in my day, I immediately realised that there was something I understood. I searched, I contacted people, the articles. Inevitably I kept informed. And otherwise I contacted my mother: what's going on today? She told me, she explained to me. Just now, that's all I do...”³⁷*
- 59 In this regard, the use of new communication technologies — text messages, social networks, etc. — opened the possibility for this population to show a kind of virtual ubiquity (Dufoix, 2010) in the face of the COVID crisis. The link they had to the society of origin was indeed already very significant before the outbreak of the health crisis. Several respondents told us, indeed, that in normal times they spoke with their families daily, making several telephone calls a day. These communication habits became systematic with lockdown and also had the effect of stretching over time: a meal was now shared remotely, they cooked together via video-conferencing.
- 60 Similarly, with the circle of friends, the use of some applications such as House Party, Messenger or even Zoom allowed those living abroad and who normally kept away from meeting friends who were still in Egypt, to re-join these social circles. As to current affairs, involvement seems, for most respondents, almost systematically oriented to the society of origin, monitoring the French situation limited to the “essential”. On the other hand, although remotely, it is undeniable that they experienced the situation from the Egyptian perspective.

Social and Self-Help Networks via Online Spaces

- 61 In this population of young Egyptians who had undertaken higher education the use of online technologies to deal with restrictions and sometimes circumvent them was ultimately very prominent (Müller-Funk, 2014; Pagès-El Karoui, 2012). Indeed, these online technologies had been booming in the Egyptian diaspora — if it can be so called despite the limited coordination and connections between the various social groups that make it up (Lamblin, 2015; Pagès-El Karoui, 2012) — since the revolution in 2011. 2011 crystallised a movement of democratisation building on the use of new media: cyber-activism, online discussion groups, etc. Of course, these various Egyptian networks and discussion platforms did not always overlap with each other and, in the case of student networks, had no political aims. As previously mentioned, migrant

students and young executives rarely meet on the same Facebook groups or in the same community networks as their migrant compatriots.

62 The health crisis therefore stressed the role played by inter-acquaintance and self-help networks for Egyptian people in France. In the case of students, as we mentioned in the introduction, there were two groups: Adeef and Égyptiens Sans Frontières.³⁸ These digital platforms establish socialising spaces through which members share feedback from experiences: search for flights, administrative questions such as their residence card (visa validation, renewal of the residence card and/or change of student status) and others (accommodation allowances, bank account, tax declaration, etc.), search for internships, search for Arab grocery stores during lockdown, cheap grocery stores, reading advice, sports video, etc.

63 As most of our respondents mentioned, these groups ultimately provided them with information which related to their experience and their status as students in France. In addition to these forms of mutual assistance a social environment emerged through outings and cultural events which were organised from time to time. The two networks, indeed, do not have the same functions for students who are often on both:

*"Adeef is really very good because they often put the news up and if anyone needs to find out about something, they help. If new decisions are made during this period which affect us, they put it up [...]. Adeef is the main group, it is more formal. Égyptiens Sans Frontières is new. I look at Adeef more often. Both anyway... I take advantage of them."*³⁹

64 Adeef is a central community space for Egyptian students. The association was formally established in 2011 (Association Law 1901), but only started its reception and solidarity activities in 2013. It also took on the role of a conduit with the Egyptian authorities in the student expatriation process. This stakeholder, which became central in student migration, now offers scholarships, information, as well as help with banking procedures, accommodation reservations or airline tickets. For these services, students can benefit from preferential rates negotiated by the association.

65 According to figures posted on its site, the year of COVID ultimately generated an increase in the number of its members, which currently stands at 2,300.⁴⁰ Another notable fact for the year of COVID, a number of new "partners" joined forces with Adeef. Among them, Egyptair which facilitates travel and a direct link for students to booking their airline ticket, or even to benefit from a reduction.⁴¹

66 For some, these groups played an important role during the crisis. Zoom meetings were organised to mitigate the effects of isolation, as well as Facebook live broadcasts on funny topics. Adeef was particularly involved in disseminating information after each announcement about lockdown and re-opening in France, as well as the suspension and resumption of flights to Egypt. Adeef's Facebook groups, organised into various sub-groups by large city, whose members do not all know each other personally, contributed to the formation of car-sharing networks so that people who did not live in the capital or Lyon (the cities of departure for repatriation) could get to their flights. Ali explained, for example, that through the Adeef network, he found a car to take him from Lyon to Paris to get his flight.

*"There is a guy who lives in Grenoble who told me he could go through Lyon and he also stopped to pick up another guy on the way too. And then we went to Paris finally to get the flight [Laughter]. We did a Tour de France. We left around 4 in the morning and we arrived at 1 p.m. in Paris [for the flight]."*⁴²

- 67 This type of social and community networking particularly allowed the development of easy solidarity and shared socialisation for Egyptian students in France during the crisis. Youssra told in her interview about her relationship with students repatriated on the same plane as her:

*"Well, the students, I knew them a bit. Because you always know each other a bit with the Egyptian community. In fact, we have a Facebook group which brings together all Egyptian students in France. And everyone in the group knows each other a bit, so when we met, we asked each other, 'Oh, are you students?' Even on the plane, we stayed together. We asked to stay together. And we became friends later."*⁴³

- 68 This daily experience, as well as the trials of repatriation, was eased by the use of these networks. Several respondents approached old acquaintances, posted requests on Facebook groups, followed Adeef's support podcasts. These are significant transnational resources for migration, an intermediary to the society of origin. These groups also distributed lists of doctors during the health crisis, Arabic-speaking, often Egyptian, who could support these Egyptian students if they fell ill or had doubts about their symptoms. In the middle of a health crisis, the difficulties of access to healthcare in the host country could be an issue for these people, who sometimes even turned to the health resources of the country of origin in a remote way (for advice, opinions, etc.).

Strategic Positioning between Two Health Systems: Complementarity or Contradiction of Health Standards?

- 69 This aspect also reveals the difficulty of exposure to conflicting health demands between the two countries and thus confronting a dual experience in perceptions of health and the health risk of the disease.
- 70 Several findings can be drawn here. First, the COVID situation gave rise to a migration challenge: access to the health system in the host society (O'Donnell, 2018). Indeed, few respondents said that they had already visited a doctor in France, even though they had all already lived there, for more than two years on average. Several respondents indicated, indeed, that the system is "too difficult to understand" and ultimately preferred to go to see doctors in Egypt on their return.
- 71 Furthermore, faced with the discovery of symptoms, several had the reflex of contacting Egyptian health professionals, in Egypt, rather than calling 15. This was the case for Samia and her Egyptian flat-mate during lockdown. She tells about their first shared reaction to the start of fever and a cough.

*"We have a friend who is a doctor in Egypt, so we talked to him. We explained to him. He said that he didn't think it was the virus. But he said, 'We're going to work out a schedule as a precaution.' Taking the temperature: once in the evening, once in the morning. I had to drink I don't know how many litres of water. And then we were fine."*⁴⁴

- 72 The majority of respondents, however, expressed, at the same time, great reservations about the Egyptian health system: "Moreover, with the increase in the number of people infected, it would overrun the medical infrastructure in Egypt which... how would you say? Is already non-existent".⁴⁵ By digging a little, it can be understood that most of these reservations apply to the Egyptian public medical sector, which implies that most of our respondents are accustomed to turning to the private sector and have the necessary means.

73 Generally, at the beginning of the crisis, a widespread idea was that in principle France and the other European countries had “good measures” for health. This idea bore the stamp of a certain order in the distribution of wealth, power and knowledge, including at the symbolic level. However, the spread of the virus pushed some of our respondents to express their astonishment: wasn’t the spread the result of bad health decisions? This then led them to adopt essentialising, nationalist rhetoric which overestimated Egypt’s actions at the beginning of the crisis.

74 A dual presence was also evident in the way each individual assessed the surrounding risks on a daily basis to determine the scope of their activity. The differences in perception in terms of risk between the two societies, and in the experience of a remote crisis, generated conflicting relationships. This was the case, for example, as regards health standards with relatives who stayed in the country of origin. One respondent who regularly called her family explained, for example, that she got to the point of “preaching” to them because were not respecting the rules on social distancing. Another explained: *“I saw my friends were going round to each others’ and everything, that they were going out. Corona what?”*⁴⁶ For those who had been able to get home, over-commitment to health standards as well as restrictive measures were implemented in their daily lives in Egypt. Ali locked himself down, after a fortnight in quarantine, in the family house for a week after his arrival, which showed increased attention in the country of origin. Even on return, an echo of his first becoming aware of the health crisis in France, he remained very careful and was somewhat apart from his country’s practices.

*“When I came back, even after fourteen days in the hotel, I also wanted to add a few precautionary days, not to get too close to my family, to ensure 100% that there was no health problem with me. [...] I had to be sure, all the same, that there was no risk. [...] Because there were grandmothers and everything.”*⁴⁷

75 Confronting dual health orders also led to tensions in the family group:

*“I think my family didn’t wear masks and everything. But my mother, on the other hand, would not stop telling me: ‘you have to buy a mask and gloves’. Because, in fact, in their minds it was more dangerous here, it was everywhere. But it wasn’t in Egypt. And every time I started to criticise their behaviour, they straight away said, no, it’s not like at your place.”*⁴⁸

76 The parents of the respondent issued a call to order on their daughter about the differential experience in each country and also a kind of claim of independence with respect to “Western” health standards, such as those in France. Of course, the main explanation remained the mismatch of timescales of this crisis and the “peaks” of cases between the different national contexts.

77 Conversely, adopting not a moralistic attitude, but rather putting it into perspective, or even criticising European health standards, some respondents told us that in France, “it was not the same, people were afraid” and because of that went “too far.” In other words, in Egypt, COVID-19 compared with other risks caused less fear than in France. This difference is part of a relationship to pandemics which varies historically in the two countries. Egypt has indeed, during its contemporary history, had to face several very virulent epidemics such as Cholera or Hepatitis C, as well as, further back, late episodes of plague (Chiffolleau, 2019). Its people thus tend to put the health context more into perspective, or even feel more resistant to infectious diseases. This is what Saliha, holder of a Masters 2 in Social Sciences, described, stressing, for example that, “Europeans”, according to her are, “more stressed,” “hypochondriacs” and that they

resisted diseases less well. Egypt was presented as more resilient to the crisis, having already experienced epidemics. The health crisis therefore set in motion rhetorical processes of cultural and biological essentialisation of Egyptian people in terms of health. Saliha questioned North-South representations about the health context and the logic of essentialising differentiation in the health of populations:

*"Actually, we have this idea. I don't know if it was necessarily proven or not... That we are robust... [...] not only in Egypt, I think also in the Arab world. It's also linked to north/south opposition: the northern countries, Europe and the West are the richest and therefore they exaggerate. They take many more precautions than necessary and therefore they are consequently much more fragile and weaker. And that we ultimately put up with more than them, we are exposed to pollution, etc. [...] You have your Egyptian or Arab genes which protect you. I'm not saying that... I believe it a bit."*⁴⁹

- 78 This perception can also be mapped over to the chronology of the moment, since it mostly goes back to the beginning of May, when Egypt seemed to be coming out of the epidemic better than France. We now know that this was more about a time lag in the spread of the virus.

Conclusion: A Strengthened Dual Presence in Time of Crisis

- 79 Thus, this survey leads to a reflection on migration in an a situation of international crisis and shows the undeniable impact of globalisation — explored by transnationalist work since the 1980s and work on travel since the 1990s (Dufoix, 2021) — and the democratisation of communication technologies on the experience of crisis which maintain a stronger presence in the context of origin. Faced with a lack of preparedness, both institutional and individual, with such a geographical and health blockage, our respondents sought strategies to work around the daily isolation and difficulties by using resources from their country of origin. They thus revealed their ability to negotiate with migration regulations to make the best out of their lockdown.
- 80 This case study contributes to the development of a literature on dual presence in a crisis situation. It underlines the importance of thinking in terms of a continuous and transnational social field (Glick Schiller and Salazar, 2013), between the context of origin and that of the host, when international migration is confronted with an international health crisis. This transnational social field covers administrative and political aspects around mobility and movement, health issues, and, of course, social relationships which mark the paths of individuals who came to study, seeking to distinguish themselves from other migrants and to fulfil themselves intellectually, or even professionally, in their time in France. This phenomenon seems to us to be worthy of observation. The context of crisis ultimately made transnational mechanisms stand out and led to the reconfiguration of some mechanisms.
- 81 When looking at this population in a difficult position, the COVID-19 crisis must be considered as a point in time which revealed normative, political and health dissonances among nations. The health crisis accentuated the phenomena causing this group to be insecure in France. This moment then was marked in the migration paths of those interviewed in a very significant manner, showing the importance of their more or less extensive understanding of the institutions of the host society, which were always mirrored by Egyptian institutions. In this respect, it is likely that the refusal by

the Egyptian authorities to allow a return, a return trip or even forced isolation in France will have long-term impacts on the migration paths of these people. We have continued to track the careers of our respondents informally. Several have already given up, in the face of the crisis, on staying in the host country because of the lack of prospects and visibility. Others, on the contrary, hardly ever return to their country of origin, fearing that they will again be stuck and have to stop their studies. These concerns are evident in the various discussions feeding back on experience where those who experienced the March 2020 lockdown advise new students to consider their choice of city according to a possible further lockdown.⁵⁰ In other words, it is no longer about choosing the best university at the academic level, but the one with a living environment which will be most bearable depending on the health situation. To date, too little data exists to highlight global trends and understand the extent of reconfigurations of the demand from Egyptians who migrate to study — and other types of migration — in relation to COVID-19. It would be interesting, in this regard, to extend these initial survey results by longitudinal studies measuring the impact of the health crisis on migration paths in the long term.

- 82 Generally, this survey reveals some of the many issues related to the situation of people migrating to study and the difficulties they continue to face. Several countries still apply restrictive measures on international movements (quarantine, isolation at home, etc.) or enact new measures to address the emergence of new variants of the virus. These measures also contributed to single out on a socio-economic level this foreign population which had come to study. This case opens up, on one hand, more general reflections on migration for study at times of crisis. On the other hand, there are specific features to see in the Egyptian political and historical context which directly influence the way this population experienced COVID-19. This is the case for solidarity networks, but also for differences in perception of risk, and also in the expression of a certain collective hindsight towards crisis situations related to recent historical upheavals in Egypt — the 2011 revolution as well as other pandemic experiences.

BIBLIOGRAPHY

Abécassis Frédéric (2003) *Alexandrie, 1929 : Réflexions sur le cosmopolitisme à l'École française*, *Cahiers de la Méditerranée*, 67, pp. 201-224.

Ballatore Magali (2010) *Erasmus et la mobilité des jeunes Européens*, Paris, Presses Universitaires de France.

Baissant Michelle (2017) Temporalités « brisées » et âges de la vie : Juifs d'Égypte en exil, *Communications*, 100 (1), pp. 21-40.

Beinin Joel (1998) *The dispersion of Egyptian Jewry: culture, politics, and the formation of a modern diaspora*, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press.

Blum Alain, De La Gorce Gille, Thélot Claude (1985) Mobilité sociale et migration géographique, *Population*, 40 (3), pp. 397-434.

Bolzman Claudio (2016) Analyser les migrations pour comprendre les processus contemporains de précarisation, *Migrations Société*, 164 (2), pp. 99-114.

Bolzman Claudio, Poncioni Raffaella, Rodari Sophie et Tabin Jean-Pierre (2002) *La précarité contagieuse. Les conséquences de l'aide sociale sur le statut de séjour des personnes de nationalité étrangère : l'exemple des cantons de Genève et Vaud*, Genève/Lausanne, Éditions IES/Cahiers de l'EESP.

Bréant Hugo (2016) *Les chemins internationaux de la mobilité sociale : expériences de mobilité et d'immobilité sociale dans les parcours migratoires comparés d'émigrés comoriens et togolais*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Paris 1.

Campus France (2017) Égypte, *Les Dossiers de Campus France*, 37, [en ligne] consulté le 14/04/2022. URL : https://pmb.cereq.fr/doc_num.php?explnum_id=4561

Chetail Vincent and Braeunlich Matthias A. (2013) Stranded Migrants: Giving a Structure to a Multifaceted Notion, *Global Migration Research Paper*, 5.

Chiffolleau Sylvia (2019) *Genèse de la santé publique internationale : De la peste d'Orient à l'OMS*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Coulon Alain et Paivandi Saeed (2003) *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs. Rapport pour l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE)*, Paris, Université Paris 8/CRES.

Dazey Margot and Zederman Mathilde (2017) Long-distance islamist oppositiontunisian and egyptian mobilizations in France (1990-2016), *Revue française de science politique*, 67 (5), pp. 837-855.

Delhay Grégoire (2008) Les racines du dynamisme de la diaspora copte, *EchoGéo*, [en ligne]. URL: <https://journals.openedition.org/echogeo/6963>

Delpierre Alizée (2017) Quand l'humanitaire est payant, *Genèses*, 108 (3), pp. 89-108.

Diminescu Dana (2005) Le migrant connecté : pour un manifeste épistémologique, *Migrations Société*, 102, pp. 275-293.

Doss Madiha (2004) Le français en Égypte. Histoire et présence actuelle, *Cahiers de l'AIEF*, 56 (1), pp. 75-98.

Dufoix Stéphane (2021) Migrations conceptuelles et décolonisation des sciences sociales, *De facto*, 28.

Dufoix Stéphane (2010) Introduction. Un pont par-dessus la porte : Extraterritorialisation et transétatisation des identifications nationales, in Stéphane Dufoix, Carine Guerassimoff et Anne de Tinguy Dirs., *Loin des yeux, près du cœur*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 15-57.

Erllich Valérie (2012) *Les mobilités étudiantes*, Paris, La Documentation française.

Garneau Stéphanie et Mazzella Sylvie (2013) Présentation du numéro, *Cahiers québécois de démographie*, 42 (2), pp. 183-200.

Glick Schiller Nina, Basch Linda and Blanc-Szanton Cristina (1992) Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration, *Annals of the New York Academy of Sciences*, 645 (1), pp. 1-24.

Glick Schiller Nina and Salazar Noel B. (2013) Regimes of Mobility across the Globe, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39 (2), pp. 183-200.

Jamid Hicham, Kabbajji Lama, Levatino Antonina et Mary Kevin (2020) Les migrations pour études au prisme des mobilités sociales, *Migrations Société*, 180 (2), pp. 19-35.

Kaddal Fayrouz (2021) Lamenting Old Nubia through Music: Between Past and Present, Egypt and the Diaspora, *Égypte/Monde arabe*, 23, pp. 173-185.

Lamblin Célia (2015) Participation politique des Égyptiens résidant en France : vers la construction d'une citoyenneté en migration ?, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 31 (3-4), pp. 171-185.

McDermid Pippa, Craig Adam, Sheel Meru and Seale Holly (2022) How have governments supported citizens stranded abroad due to COVID-19 travel restrictions? A comparative analysis of the financial and health support in eleven countries, *BMC Infectious Diseases*, 22 (161).

Mohamed Taha Inas (2012) *L'interventionnisme fiscal : impôt et investissement direct étranger dans les pays en développement. Le cas de l'Égypte*, Thèse de doctorat en sciences juridiques, Grenoble.

Müller-Funk Lea (2014) Transnational Politics, Women & the Egyptian Revolution: Examples from Paris, *Mashriq & Mahjar: Journal of Middle East & North African Migration Studies*, 2 (1), pp. 29-55.

Nogueira Maria Alice et Aguiar Andrea (2008) La formation des élites et l'internationalisation des études : peut-on parler d'une « bonne volonté internationale » ?, *Éducation et sociétés*, 21 (1), pp. 105-119.

O'Donnell Catherine A. (2018) Health Care Access for Migrants in Europe, in David V. McQueen Ed., *Oxford Research Encyclopedia of Global Public Health*, Oxford, Oxford University Press, pp. 367-393.

Pagès-El Karoui Delphine (2015) Le « printemps arabe » : une révolution pour l'émigration égyptienne ?, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 31 (3-4), pp. 145-169.

Pagès-El Karoui Delphine (2012) Égyptiens d'outre-Nil : des diasporas égyptiennes, *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 23, pp. 89-112.

Potot Swanie (2018) Critique du transnationalisme. Un regard sur la formation en sociologie des migrations à l'URMIS, *e-migrinter*, 17, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/1054>

Rees Susan and Fisher Jane (2020) COVID-19 and the Mental Health of People from Refugee Backgrounds, *International Journal of Health Services*, 50 (4), pp. 415-417, [online]. URL: <https://doi.org/10.1177/0020731420942475>

Samari Goleen (2021) Coming back and moving backwards: return migration and gender norms in Egypt, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47 (5), pp. 1103-1118.

Schielke Samuli (2020) *Migrant Dreams: Egyptian Workers in the Gulf States*, Cairo, The American University in Cairo Press.

Terrier Eugénie (2009) Les migrations internationales pour études : facteurs de mobilité et inégalités Nord-Sud, *L'Information géographique*, 73 (4), pp. 69-75.

Tsourapas Gerasimos (2018) *The Politics of Migration in Modern Egypt: Strategies for Regime Survival in Autocracies*, Cambridge, Cambridge University Press.

Wagner Anne Catherine (2007) La place du voyage dans la formation des élites, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 170 (5), pp. 58-65.

Xavier de Brito Angela et Agulhon Catherine (2009) *Les étudiants étrangers à Paris : Entre affiliation et repli*, Paris, L'Harmattan.

Youssef Dalal, Berry Atika, Ghosn Nada, Zalzali Mahmoud, Fadlallah Riad, Abou Abbas Linda and Hassan Hamad (2021) Phased Repatriation of Lebanese Expatriates Stranded Abroad During

Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) Pandemic, *Archives of Public Health*, 79 (206), [online]. URL: <https://archpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s13690-021-00740-y>

Zohry Ayman (2013) Egypt's International Migration after the Revolution: Is There Any Change?, *Confluences Méditerranée*, 87 (4), pp. 47-54.

Zohry Ayman and Priyanka Debnath (2010) *A study on the dynamics of the Egyptian diaspora: strengthening development linkages*, Le Caire, OIM.

NOTES

1. Mena (2020) Egypt operated 135 flights in a month to bring 24,750 nationals stranded abroad, *Egypt today* (Al-Masri al-youm/اليوم المصري), 22 May, [online] last checked on 05/11/2021. URL: <https://www.egypttoday.com/Article/6/87952/Egypt-operated-135-flights-in-a-month-to-bring-24>
2. Known as "exceptional flights" (*rahlât istithnâ'iyâ*), these were widely featured in the media to highlight the role the State played in managing the crisis at national and international level.
3. This research is part of a collective COCOMASR investigation (Collective of observation of COVID in Egypt: CO = collective CO = COVID and MASR = Egypt, in Egyptian Arabic) carried out within CEDEJ in Cairo and coordinated by Marie Vannetzel. The collective was set up in April 2020 and has already presented a part of its research work at the SOCOSMA (Séminaire d'Observation du COVID-19 dans les sociétés du Monde Arabe) seminar, including a communication relating to the theme of this article "Stranded Abroad": case study on Egyptians in France during the COVID-19 crisis (cf.: <https://iismm.hypotheses.org/49277>).
4. This linguistic particularity lies in a difference of position between the two investigators as regards the terrain. It was interesting because of the variation of themes and vocabulary depending on the language used in the interview, as well as the positionality of the investigators (one Egyptian and one French).
5. Egyptian Consulate, Embassy, Ministry of Immigration and Egyptian Expatriates Affairs (*Wizârat el-higra w shu'ûn el-masryîn bel-khârig*), [online] last checked on 14/05/2021. URL: <https://www.sis.gov.eg/Story/99610/Ministry-of-Immigration-and-Egyptian-Expatriates-Affairs?lang=en-us>
6. There is very little literature or figures on this subject. Even very recent work on these themes like that of Samari (2021) are based on data collected between 2006 and 2010. The production of statistical data on migration and other fields is very complicated in Egypt because of the political context and administrative operations.
7. A destination which feeds "dreams" of climbing the social ladder and success for many Egyptians, picking up on the work of the anthropologist Schielke (2020) on the experience of migrant workers in the Gulf countries.
8. <https://www.facebook.com/ADEEF.org> (last checked on 10/11/2021).
9. This label emerged in the statistical reports of the OECD and the ISU (UNESCO) in the late 1990s, in parallel with the first research on migrations for study which highlighted the increasing internationalisation of study. It denotes any student in a foreign country, who is not a permanent resident and is characterised by transnational geographic mobility (OECD, 2004). This nomenclature has been picked up by the *Welcome Desk* of universities in France.
10. These figures from the Egyptian Ministry of Foreign Affairs are available in Zohry (2013).
11. This is the "public institution responsible for promoting French higher education abroad and the reception of foreign students and researchers in France. It encourages international mobility, manages scholarship Programmes and alumni networks". Cf. the official site of Campus France: <https://www.campusfrance.org/fr/les-missions-de-campus-france> (last checked on 17/05/2021).

12. Present in more than forty countries, this French institution mainly takes care of facilitating the reception of foreign students in the French higher education system and has a central place in Egypt in relations between the two countries. In particular, it carries out selection and application review interviews before students request their visa. Even when students leave with other arrangements like Erasmus, Campus France is the key organ for obtaining a student visa for France. For further information on the stages students go through with Campus France, cf. https://www.egypte.campusfrance.org/system/files/medias/documents/2019-10/Campus%20FranceFR_1.pdf (last checked on 14/05/2021).
13. For further information on scholarships offered by the French Institute in Egypt, cf. <https://www.egypte.campusfrance.org/en/scholarships-for-egyptian-students-in-france> (last checked on 14/05/2021).
14. Interview with Patrick conducted 20 June 2020.
15. Interview with Youssef conducted 28 September 2020.
16. Both terms recur in French in the press as in official statements, as well as in our respondents' narratives. The word “stranded” was more often used by Belgian authorities during the 2020 health crisis.
17. Just by monitoring the headlines of the Egyptian daily newspaper *Al-Masri al-youm*, between March and June a whole series of official declarations emerged relating to the number of repatriation flights commissioned by the government, supporting those repatriated, etc. More than thirty articles and news items dealt with this question between March and May 2020 just in this one newspaper.
18. For example, an Egyptian living in France, in Avignon, published a tweet on 17 March 2020: “For Egyptians in France in the Avignon area, if you have an emergency, I am here, I will do anything to help #EhnafiDahrk”. Cf. further information on this movement in this *Al Jazeera* article: <https://www.aljazeera.net/news/politics/2020/3/18/احنا-في-ضهرك-حملة-إلكترونية-لدعم>
19. The Ministry of Immigration and Expatriate Egyptian Affairs also distributed in this statement a link to a Google form, an e-mail address and WhatsApp numbers so that those concerned could send their questions and requests.
20. The Ministry listed several cases of Egyptians stranded at the beginning of the crisis, based on complaints and requests it had received via digital platforms. Cf. the press release of 13 March 2020: www.emigration.gov.eg/DefaultAr/Pages/newsdetails.aspx?ArtID=718 (last checked on 26/06/2020).
21. Translation of “*yarghabûn fî al-‘awda lil-watan.*” Cf. the press release of 09 mars 2020: www.emigration.gov.eg/DefaultAr/Pages/newsdetails.aspx?ArtID=704 (last checked on 26/06/2020).
22. Cf. the press releases of 09 and 11 March 2020: www.emigration.gov.eg/DefaultAr/Pages/newsdetails.aspx?ArtID=716 (last checked on 26/06/2020).
23. Interview with Youssra conducted 28 May 2020.
24. Cf. the official page Facebook of the Council of Ministers: <https://www.facebook.com/EgyptianCabinet/posts/1566483426863350> (last checked on 25/06/2020).
25. Interview with Samia conducted 30 May 2020.
26. It was previously seen that this could be the case with the change from 13 April which narrowed the eligibility criteria.
27. Cf. the official YouTube page of Al Nahar TV, posted 16 March 2020: <https://www.youtube.com/watch?v=E8YnABj7Zu4> (last checked on 25/06/2020).
28. Interview with Youssra conducted 28 May 2020.
29. Interview with Youssra conducted 28 May 2020.
30. Interview with Saliha conducted 14 May 2020.
31. For further information on these orders, cf. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000041814621 (last checked on 02/05/2021).

32. This is a structural vulnerability which affects the professional career and is shared with "a part of the national population" (Bolzman, 2016: 101). This is linked to "specific structural constraints" (*Ibid.*) which sometimes limit access to certain professions (because of nationality), and sometimes consist of passing through administrative procedures before beginning a job (work permit, change of status, etc.).

33. Take for example the cost of an apartment in Paris (around €750 in 2020 in a student residence) which represents on average eight times that of accommodation in Cairo. Indeed, rental for a student room in halls of residence or an apartment in the centre of Cairo in a flat-share, is generally less than €200 per month (between 2,500 and 4,500 Egyptian pounds). Furthermore, several respondents who came directly from Cairo previously had the advantage, in the city where they studied, of the family home. It is uncommon in Egypt (except when parents live far from the city where students study) to rent a room or studio for children studying. These are therefore significant additional costs.

34. The idea of the Vive l'Égypte fund goes back to 2014 when President El-Sissi decided to give up half of his salary and property to respond to the economic crisis and encourage others to do the same. The fund was then created on this financial basis, then became institutionalised to the point where it is an important organisation, collecting donations and carrying out Egyptian and development projects aimed at the poorest groups. For further information, cf. <https://www.presidency.eg/fr/%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%A6%D8%A7%D8%B3%D8%A9/%D8%AA%D8%AD%D9%8A%D8%A7-%D9%85%D8%B5%D8%B1/> (last checked on le 24/01/2022).

35. Magued Tamraz (2020) The Minister of Communication: the Vive l'Égypte funds take care only of the cost of quarantine for those who have returned from abroad (in Arabic: *Wazir el E'lam: sandouk tahya masr yatahamal taklefat el hagr el sehy lemane 'adou men al khareg hatta al'an fakat*), *Youm 7*, [online] last checked on 01/06/2020. URL : <https://bit.ly/3vJCyuM>

36. Interview with Asmaa conducted 27 May 2020.

37. Interview with Saliha, conducted 14 May 2020.

38. As "Egyptians Sans Frontières" is still a recent group, fairly unstructured, little information exists online about their activities. Mainly, everything goes through their Facebook page. It is intended to be a free and fairly informal discussion platform.

39. Interview with Saliha conducted 14 May 2020.

40. This is the official figure on their website, but it seems to correspond in fact to the number of members on Facebook.

41. According to information on the Adeef site, students can take advantage of a reduction of 10 to 12% of Egyptair air tickets (Cf. <https://www.adeef.org/>).

42. Interview with Ali conducted 04 June 2020.

43. Interview with Youssra conducted 28 May 2020.

44. Interview with Samia conducted 30 May 2020.

45. Interview with Pouna conducted 23 May 2020.

46. Interview with Amine conducted 27 July 2020.

47. Interview with Ali conducted 04 June 2020.

48. Interview with Saliha conducted 14 May 2020.

49. *Ibid.*

50. Henceforth, arriving in France has to be thought about depending on the health crisis. Old hands recommend that newcomers pay attention to how schools and universities reacted during the first lockdowns, to think about the environmental and urban setting of the city they choose (having green space, having good accommodation), etc.

ABSTRACTS

The first phase of the COVID-19 health crisis, between March and July 2020, inaugurated an unprecedented international situation in terms of the movement of people. The issue of those “stranded abroad” became widespread in the field of international migration, at the level of the management of national states, but also in their double experience of crisis between the host context and the context of origin: between physical presence and distanced experience. This article proposes a case study on how this first phase of health measures was experienced by Egyptian students and young professionals living in France at the time of the outbreak of the epidemic. We question the meaning of being “stranded abroad” for this population — who most often conceive their migration as temporary — in terms of their experience. We also wanted to show how this was an issue for the Egyptian government when it had to organise repatriation in this brutal context of international mobility. This aspect also reveals the difficulty of exposure to contradictory health and administrative injunctions between both countries, where strategies of adaptation and negotiation must be developed in the face of national contexts and authorities, while at the same time holding on to the transnational links available to this population which has come to study in France.

La première phase de la crise sanitaire de la COVID-19, entre mars et juillet 2020, a inauguré une situation internationale inédite en termes de circulation des personnes. S’est alors généralisée dans le champ des migrations internationales la question des « coincé·es à l’étranger », au niveau de la gestion des États nationaux, mais également dans leur double vécu de crise entre le contexte d’accueil et le contexte d’origine : entre présence physique et vécu distancié. Cet article propose une étude de cas autour de la façon dont cette première phase de mesures sanitaires a été vécue par des étudiant·es et jeunes professionnel·le·s égyptien·ne·s vivant en France au moment du déclenchement de l’épidémie. Nous nous interrogeons sur la signification d’être « coincé·es à l’étranger » pour cette population — dont les membres conçoivent le plus souvent leur migration comme temporaire — au niveau de leur vécu. Nous avons voulu également montrer en quoi cela avait été un enjeu pour le gouvernement égyptien lorsqu’il a fallu organiser le rapatriement dans ce contexte brutal de mobilités internationales. Cet aspect révèle la difficulté d’une exposition à des injonctions sanitaires et administratives contradictoires entre les deux pays, amenant les individus à développer des stratégies d’adaptation et de négociation face aux contextes et aux autorités nationales, tout en se raccrochant à différents liens transnationaux disponibles pour cette population venue étudier en France.

La primera fase de la crisis sanitaria de COVID-19, entre marzo y julio de 2020, inauguró una situación internacional sin precedentes en cuanto a la circulación de personas. La cuestión de los «varados» en el extranjero se generalizó en el ámbito de las migraciones internacionales, a nivel de la gestión de los Estados nacionales, pero también en su doble experiencia de crisis entre el contexto de acogida y el de origen: entre la presencia física y la experiencia distanciada. Este artículo propone un estudio de caso sobre cómo vivieron esta primera fase de medidas sanitarias los estudiantes y jóvenes profesionales egipcios que residían en Francia en el momento del estallido de la epidemia. Nos preguntamos qué significa estar «varado en el extranjero» para esta población — que suele concebir su migración como algo temporal — en función de su experiencia. También hemos querido mostrar cómo esto fue un desafío para el gobierno egipcio cuando tuvo que organizar la repatriación en este contexto brutal de movilidad internacional. Este aspecto revela también la dificultad de la exposición a los mandatos sanitarios y administrativos contradictorios entre ambos países, donde hay que desarrollar estrategias de adaptación y de

negociación frente a los contextos y las autoridades nacionales, al tiempo que se mantienen los vínculos transnacionales de los que dispone esta población que vino a estudiar a Francia.

INDEX

Geographical index: Égypte

Palabras claves: migración, estudios, crisis, percepción del riesgo, COVID-19, Egipto

Keywords: migration, studies, risk perception, COVID-19, Egypt

Mots-clés: migration, études, crise, perception de risque, COVID-19

AUTHORS

SARAH BOISSON

Doctoral student of Sociology, Université Côte d’Azur, URMIS (Unité de Recherche Migrations et Sociétés), Doctoral Student Fellow of the Institut Convergences Migrations (ICM), associate of CEDEJ-Le Caire, MSHS Sud Est, Pôle universitaire St Jean d’Angély, 24 avenue des Diables Bleus, 06300 Nice; sarah.boisson[at]cnrs.fr

MAYADA MADBOULY

Doctoral student in Political Science (Political Sociology), Université Paris Nanterre, ISP (Institut des sciences Sociales du Politique), associate of CEDEJ-Le Caire, site Nanterre, Maison Max Weber, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex; mayada.madbouly[at]sciencespo-toulouse.fr

TRADUCTEUR_DESCRIPTION

JAMES PATERSON (TRANSLATION)

ATTIC Traduction



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Vitalité et volatilité de la réinstallation en période de crise sanitaire

Vitality and Volatility of Resettlement in Times of Health Crisis

Vitalidad y volatilidad del reasentamiento en tiempos de crisis sanitaria

Tano Kassim Acka



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20452>

DOI : 10.4000/remi.20452

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 201-210

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Tano Kassim Acka, « Vitalité et volatilité de la réinstallation en période de crise sanitaire », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20452> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20452>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Chronique juridique

Vitalité et volatilité de la réinstallation en période de crise sanitaire

Tano Kassim Acka¹

La COVID-19 a eu, et continue d'avoir, des répercussions sur presque toutes les sphères de la vie sociétale. Le domaine de l'asile, lui aussi et sans surprise donc, n'y a pas échappé. L'expansion fulgurante des mesures restrictives d'accès aux territoires, dans quatre-vingt-dix États au moins, en a constitué la principale cause (HCR, 2020 : 9). Il s'en est suivi des appels à la préservation de l'asile lancés à la fois par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres acteurs pertinents².

Apparue à l'orée de l'internationalisation de la protection des réfugiés — exactement après la Première Guerre mondiale — la réinstallation connaîtra une évolution en dents de scie avant de rencontrer une véritable structuration à partir des années 1990 (Labman, 2019 : 19-27). Définie aujourd'hui par le HCR comme un mécanisme consistant en « la sélection de réfugiés dans un État d'asile en vue de leur transfert vers un État tiers » (HCR, 2011 : 3), la réinstallation, d'un point de vue critique, est passée presque sous silence durant la première vague de la COVID-19. C'est-à-dire, au cours de l'année 2020 et en particulier, lorsque le monde découvre ce virus avec ses déferlements de contaminations élevées, dont l'Europe et l'Amérique du Nord furent l'épicentre³. Certes et plus généralement, ce mécanisme demeure sous-étudié dans la littérature francophone, même si ce constat tend, peu à peu, à s'inverser (Burriez, 2020 : 265-280 ; Gauthier et Tissier-Raffin, 2022 : 109-140). Dans la littérature anglo-saxonne, d'où il tient d'ordinaire une place de choix, il n'a suscité l'intérêt que d'une poignée d'experts (Garnier *et al.*, 2020 ; Garnier, 2020).

Or, le 17 mars 2020, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) annoncèrent la suspension des départs en vue d'une réinstallation. Cette

1 Doctorant en droit public à l'Université Paris-Saclay (UVSQ), spécialité : droit international des réfugiés, 3 rue de la Division Leclerc, 78280 Guyancourt ; tano.acka@universite-paris-saclay.fr

2 UNHCR (2020) Les droits et la santé des réfugiés, des migrants et des apatrides doivent être protégés dans le cadre des efforts de lutte contre le COVID-19, Communiqué de presse conjoint du HCDH, de l'OIM, du HCR et de l'OMS, 31 mars, [en ligne] consulté le 17/09/2020. URL : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/3/5e843e08a/droits-sante-refugies-migrants-apatrides-doivent-etre-protoges-cadre-efforts.html>

3 Nations Unies (2020) *Le virus qui a confiné le monde : 2020, une année pas comme les autres, décryptée par ONU Info*, 29 décembre, [en ligne] consulté le 16/01/2021. URL : <https://www.un.org/fr/coronavirus/story/2020/ONUInfo>

suspension a retardé la réinstallation de 9 353 réfugiés vulnérables et sapé l'objectif du HCR d'en réaliser 70 000 en 2020⁴. La reprise des départs a néanmoins été annoncée trois mois plus tard (juin 2020). Les réinstallations (au sens de départs effectifs) sont alors reparties à la hausse, passant de 22 800 en 2020 à 39 266 en 2021⁵. Au cours de ces trois mois de gel des départs, se poursuivait, entre autres, l'identification des réfugiés éligibles à la réinstallation.

La suspension de la réinstallation, pour raison de pandémie, n'a certes rien d'inédit. En 2014 par exemple, lorsque frappait l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest, certaines missions de sélection en vue d'une réinstallation ont été annulées (HCR, 2014 : 3). Toutefois, s'est dessiné ces dernières années, un fort regain d'attention au profit de ce mécanisme. Cette attention présageait ainsi de sa solidité au sein de la gouvernance mondiale des migrations. Elle s'est notamment traduite par l'édiction d'une kyrielle d'instruments internationaux en sa faveur, dont le Pacte mondial pour les réfugiés (2018)⁶, une augmentation d'États de réinstallation (trente-cinq en 2017)⁷, ainsi qu'une émergence d'initiatives régionales, à l'exemple de l'Union européenne (UE) en 2016⁸ et de l'Amérique latine depuis 2004⁹. Au regard de ce contexte aussi « favorable » à la réinstallation, les mesures prises par ses principaux acteurs — en particulier le HCR et les États — invitent donc à interroger l'impact de la crise sanitaire sur ce mécanisme.

Cette analyse rétrospective se limitera ici à la réinstallation des réfugiés sous l'égide du HCR ainsi qu'à la première année de la pandémie — c'est-à-dire en 2020. Ainsi, elle n'inclura pas les réinstallations menées directement par les États, sans l'entremise du HCR. Les données sur ces dernières étant peu accessibles et fort complexes, leur analyse court le risque d'étioler les intérêts qui soutiennent notre étude. En effet, cette étude présente un double intérêt d'ordre épistémologique. Elle permettra en premier lieu de mieux cerner ce mécanisme, souvent évoqué comme une réponse adéquate aux dysfonctionnements de l'asile actuel (Parusel, 2021). En outre et surtout, elle contribuera à combler un certain vide dans la littérature francophone en particulier. Au sein de cette dernière, aucune étude ne s'est encore penchée — de manière systématique et exclusive — sur l'impact de la pandémie sur la réinstallation¹⁰. Or, l'analyse de la réinstallation dans ce contexte de crise sanitaire révèle une réalité double, voire duale. Les

4 Refugee Council of Australia (2020) *Refugee resettlement to fall short of national and global targets, as COVID-19 pandemic halts travel*, April 29, [en ligne] consulté le 17/09/2020. URL : <https://www.refugeecouncil.org.au/resettlement-briefing-on-covid-19/>

5 UNHCR (2021) *Resettlement Data Finder*, [en ligne] consulté le 03/03/2022. URL : <https://rsq.unhcr.org/en/#A5gC>

6 Pacte Mondial pour les réfugiés, 28 juillet 2018 (par. 90-93). Voir aussi : Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants, 3 octobre 2016 (par. 77-78) ; Pacte de Marrakech, 10 décembre 2018 (pt. 21h) ; Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission, juin 2019.

7 UNHCR (2018) *Global Trends: Forced Displacement in 2017*, [en ligne] consulté le 10/09/2021. URL : <https://www.unhcr.org/5b27be547.pdf>

8 COM(2016) 468 final, 13 juillet 2016.

9 Mexico Declaration and Plan of Action to Strengthen International Protection of Refugees in Latin America, Novembre 16 2004, [en ligne] consulté le 14/07/2019. URL : <http://www.refworld.org/docid/424bf6914.html>

10 Nous écrivons ces lignes en début d'année 2022.

institutions et les États ont certes déployés de louables efforts — souvent non sans risques — tendant à conférer une forme de vitalité à ce mécanisme. Une vitalité tant en termes de dynamisme de l'outil lui-même qu'en termes d'instrument de préservation de la vie des réfugiés. Mais ces efforts, aussi saluables fussent-ils, ont été revêtus d'une logique purement minimaliste. Chose qui dévoile, à rebours du contexte « favorable » à la réinstallation, toute la fragilité, sinon la volatilité de celle-ci.

Une vitalité de la réinstallation

L'analyse de la gestion de la réinstallation dans le contexte de la COVID-19 a mis en exergue un certain dynamisme de cet outil. Pourront en témoigner les réactions de ses principaux acteurs, lesquels ont tenté, par le biais de quelques mesures, de poursuivre les activités possibles de ce mécanisme. L'intention de le préserver en dépit du contexte particulier était donc perceptible. En raison même de ce contexte de crise, qui inclinait les États à privilégier la protection de leurs propres citoyens, on aurait pu au contraire assister à une réactivité encore moindre. Si tel ne fut pas le cas, c'est précisément parce que cette vitalité observée repose sur des piliers solidement établis, dont trois restent décisifs.

Fondements variés de cette vitalité : instrument à fonction trilogique, nécessaire à l'asile et reconnu comme tel

La réinstallation représente le seul mécanisme du HCR auquel sont reconnues trois fonctions simultanées. En effet, elle est d'abord considérée comme un instrument de protection internationale (HCR, 2011 : 3). À ce titre, elle vise à apporter une protection juridique et/ou physique aux réfugiés en ayant besoin, lorsqu'ils font face à certaines situations, par exemple, une menace de sécurité dans le pays d'asile ou encore une menace de refoulement dans le pays d'origine. Ensuite, la réinstallation est une solution durable (HCR, *ibid.*). Ainsi, elle permet d'offrir une solution pérenne à six catégories de réfugiés, à savoir, entre autres, les survivants de tortures, les enfants en situation à risque et les personnes en situation prolongée ou ayant les besoins médicaux particuliers. Une « utilisation stratégique » de la réinstallation peut ouvrir la voie à la réalisation d'autres solutions durables, telles que le rapatriement volontaire et l'intégration sur place (HCR, 2003 : 2). Enfin, la réinstallation constitue un moyen d'expression de la solidarité internationale et de partage de responsabilités (HCR, 2011 : 3). Elle permet, ce faisant, aux États supportant moins la charge des réfugiés de venir en aide aux États qui sont le plus concernés. Cette dernière fonction est essentielle, car actuellement, 86 % des réfugiés sont accueillis par les États du Sud dont les principaux sont : la Turquie (3,7 millions), la Colombie (1,7 million), le Pakistan (1,4 million) et l'Ouganda (1,4 million)¹¹.

La réinstallation est en outre un mécanisme nécessaire en raison de la saturation du système international de l'asile. Selon certains auteurs, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 — pierre angulaire du système international de l'asile — manque d'opérationnalité (Hathaway, 2018 : 591). Elle

11 UNHCR (2021) *Aperçu statistique*, [en ligne] consulté le 27/11/2021. URL : <https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>

n'est applicable que lorsque les « réfugiés » ont atteint un territoire tiers. Or, cette condition d'application constitue un exploit de plus en plus difficile à réaliser en ce XXI^e siècle, tant il prévaut une variété de techniques juridico-administratives obstruant ou restreignant l'accès aux territoires d'accueil¹². La réinstallation, a contrario, conduit les États tiers à s'exporter — par exemple en y envoyant des agents de sélection — vers les personnes qui ont besoin de protection internationale et qui n'ont pas ou ne peuvent pas atteindre leurs territoires. Ce dispositif facilite alors « l'accès légal et sûr aux territoires tiers pour les personnes en besoin de protection sans que ces derniers n'aient besoin de franchir clandestinement et au péril de leurs vies, des frontières de plus en plus hermétiques, à l'aide de réseaux de passeurs et n'impliquent pas l'abandon des politiques de contrôle souverain des frontières auxquelles les États sont fortement attachés » (Tissier-Raffin, 2017 : 3).

Enfin, les États et le HCR ne cessent d'insister sur l'importance, voire sur la vitalité de la réinstallation. Il en est ainsi à travers par exemple le cadre multilatéral d'accord sur la réinstallation de 2004 et les multiples Conclusions du Comité exécutif du programme du HCR (EXCOM)¹³. Les rencontres au cours desquelles la réinstallation bénéficie d'une attention singulière ont en outre été intensifiées. À l'exemple des consultations tripartites annuelles (CTAR), instituées en 1995, entre les représentants des « États de réinstallation »¹⁴, des ONG impliquées dans la réinstallation de réfugiés, des organisations internationales ainsi que le HCR¹⁵. Au regard des dynamiques qui précèdent, on comprend mieux de quelle manière la réinstallation a été soutenue en dépit de la COVID-19.

Manifestations concrètes de cette vitalité : poursuite de la sélection de dossiers et institution de modalités de traitement flexibles

Dans une déclaration conjointe, datant du 18 juin 2020 et relative à la levée de la suspension des voyages en réinstallation, le HCR souligne que : « durant cette période [de suspension des départs], le HCR, l'OIM et ses partenaires ont continué d'examiner les dossiers de candidature pour la réinstallation, de conseiller les réfugiés et de procéder à la réinstallation d'urgence pour des dizaines de cas urgents et justifiés »¹⁶. Il en ressort que trois étapes clés du

12 Par exemple, les sanctions aux transporteurs, l'obligation d'être en possession d'un visa et l'interception des migrants en mer, les politiques d'interception et de coopération avec les pays de transit et d'origine.

13 Ce comité est composé aujourd'hui de 105 représentants gouvernementaux. Sur l'importance et la vitalité de la réinstallation, voir par exemple ses conclusions suivantes : No. 81 (XLVIII) – 1997 ; No. 85 (XLIX) – 1998 ; No. 95 (LIV) – 2003 ; No. 101 (LV) – 2004.

14 Pays qui offre des possibilités pour le transfert et l'installation permanente de réfugiés. Ce pays n'est ni le pays d'origine ni le pays de refuge dans lequel le statut de réfugié a été attribué (HCR, 2011 : 456).

15 UNHCR (2020) *Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation*, [en ligne] consulté le 14/03/2020. URL : <https://www.unhcr.org/fr/consultations-annuelles-tripartites-sur-la-reinstallation.html>

16 UNHCR (2020) *Déclaration conjointe : Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, et le Directeur général de l'OIM, António Vitorino, annoncent la reprise des voyages pour la réinstallation des réfugiés*, 18 juin, [en ligne] consulté le 18/12/2020. URL : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/6/5eeba6f7a/declaration-conjointe-haut-commissaire-nations-unies-refugies-filippo-grand.html>

processus de réinstallation ont été poursuivies. Celle de l'examen des dossiers, du conseil et des départs en réinstallation, alors même que prévalait une mesure de suspension de ces derniers. La déclaration fut toutefois sibylline sur les détails factuels concernant les activités réalisées. Le rapport sur les besoins projetés en matière de réinstallation, publié en décembre 2021, nous apprend que les opérations du HCR ont reconfiguré leurs modalités de traitement des dossiers (UNHCR, 2021 : 12). Mais, avant ce rapport, l'OIM dévoilait que, fin avril 2020, la réinstallation d'urgence de 102 réfugiés vers l'Allemagne, les États-Unis, le Canada, le Luxembourg et l'Australie avait été réalisée¹⁷. Le HCR révélera quelques mois plus tard que 39 534 dossiers de candidature avaient été soumis à vingt-cinq États de réinstallation (UNHCR, *ibid.*), puis « 1 027 réfugiés traumatisés par l'explosion de Beyrouth ont quitté le Liban à destination de neuf États, après la levée du confinement »¹⁸.

La déclaration du HCR poursuit et souligne : « de nombreux pays de réinstallation ont établi ou élargi leurs capacités pour mettre en œuvre des modalités de traitement flexibles ainsi qu'adapté et assuré la continuité de leurs programmes de réinstallation dans des circonstances imprévisibles ». Sont ainsi concernés les efforts réalisés par les États de réinstallation eux-mêmes. En avril 2020, la Commission de l'UE invitait, quant à elle, les États européens à adapter leurs procédures de réinstallation par l'utilisation de nouvelles méthodes de travail en privilégiant l'acceptation des demandes de réinstallation sur dossier et la conduite des entretiens par vidéo appuyée par une traduction, un travail d'interprétation simultanée à distance. Les États étaient également encouragés à faciliter l'arrivée des personnes déjà sélectionnées en vue d'une réinstallation, en assurant les mesures de contrôles sanitaires¹⁹. Ainsi, la plupart des États européens de réinstallation — hormis la Finlande, le Lituanie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'Espagne — ont augmenté le nombre de cas sélectionnés sur la base d'une simple analyse des dossiers²⁰. Ce qui permettait de poursuivre le processus de la réinstallation sans qu'il ait été nécessaire d'organiser des missions de sélection ou d'interviewer en personne les candidats à la réinstallation²¹. Tous ont en outre recouru à des méthodes digitales (visio-conférence par exemple) pour conduire les entretiens et les orientations avant-départ, dans la perspective de l'intégration des futurs réfugiés réinstallés. Au total, les États européens — avec la Suède, l'Allemagne et la France en tête — ont réinstallé 8 314 réfugiés, soit 36 % de la réinstallation mondiale en 2020 (Forum

17 Refugee Council of Australia (2020) *Refugee resettlement to fall short of national and global targets, as COVID-19 pandemic halts travel*, April 29, [en ligne] consulté le 07/01/2021. URL : <https://www.refugeecouncil.org.au/resettlement-briefing-on-covid-19/>

18 Nations Unies (2020) *L'année 2020 pourrait connaître le nombre de réinstallations de réfugiés le plus faible de l'histoire récente*, 19 novembre, [en ligne] consulté le 17/04/2021. URL : <https://news.un.org/fr/story/2020/11/1082732>

19 Journal officiel de l'Union européenne (2020) *COVID-19 : orientations relatives à la mise en œuvre des dispositions pertinentes de l'UE régissant les procédures d'asile et de retour à la réinstallation*, Communication de la commission, 17 avril, [en ligne] consulté le 03/03/2022. URL : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020XC0417\(07\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020XC0417(07))

20 <https://euaa.europa.eu/easo-asylum-report-2021/section-416-resettlement-and-humanitarian-admissions>

21 Avant la COVID-19, la sélection sur dossier n'était d'usage que pour les cas très urgents. Par exemple, lorsqu'un réfugié avait des besoins médicaux urgents ou risquait un refoulement immédiat.

réfugiés, 2021 : 46). De son côté, et dans une position spatiale encore plus distante des lieux de réinstallation, le Canada a adopté des dispenses à l'interdiction de voyager pour les personnes en instance de procédure de réinstallation sous certaines réserves dont, notamment, l'approbation de la demande de réinstallation avant le 18 mars 2020²². Il parvient ainsi à réinstaller 3 502 réfugiés en 2020 (Forum réfugiés, *ibid.*). Certes, il importe de l'indiquer, ces records ont pu être atteints à la faveur de la reprise des départs annoncée en juin 2020 avec l'essoufflement de la première vague de la COVID-19.

Ces efforts ont été incontestablement salutaires. Pour autant, un autre constat ressort de la gestion de la réinstallation dans le contexte pandémique. En effet, cet instrument a présenté des traits de forte volatilité.

La volatilité de la réinstallation

Si les départs en vue de réinstallation ont pu être purement et simplement suspendus, sans forme de procédure particulière, c'est en raison de la volatilité de cet outil. Cette volatilité entretenue par des défauts, tant structurels que conjoncturels de la réinstallation, n'est pas nouvelle. On a pu l'entrevoir au stade de nos propos introductifs. Mais, elle a été amplifiée durant cette crise sanitaire, et ce, en contradiction avec la place que ce mécanisme était en voie d'occuper au sein du système international de la protection des réfugiés depuis ces récentes années. Elle implique alors la poursuite des efforts afin d'affermir la capacité de cet instrument à faire face aux crises à venir.

Sources de la volatilité : carences structurelles et conjoncturelles de la réinstallation

D'une part, la volatilité de la réinstallation résulte du fait que cet instrument ne soit pas organisé, au plan international, par un cadre juridique clair et contraignant, alors même qu'il se veut un outil opérationnel. Certes, le Manuel de réinstallation est une source de référence, parfois pour le juge de l'asile (voir par exemple CNDA²³ n° 19014405, n° 19014406, n° 19014407 et n° 19014408, décembre 2021), mais il représente, en l'état, un simple outil de travail du personnel du HCR. Il en résulte deux conséquences majeures. D'abord, les États ne se considèrent pas comme étant obligés de réinstaller des réfugiés. Ils le font sur une base purement volontaire. Concrètement, le HCR plaide et soumet les cas de réinstallation qu'il a identifiés, mais la décision finale revient aux États (Suhrike et Garnier, 2018 : 245). Ensuite, l'absence de cadre juridique clair à la réinstallation occasionne une forte hétérogénéité dans les pratiques étatiques. D'un côté, une hétérogénéité au niveau des programmes de sélection. En effet, outre des programmes permanents visant à offrir annuellement des places de réinstallation, coexistent des programmes ad hoc œuvrant à répondre à une situation de crise précise et des programmes indépendants des soumissions du HCR. D'un autre côté, une hétérogénéité des critères de sélection. En théorie, le Manuel de réinstallation préconise sept critères de sélection fondés sur la vulnérabilité, en plus de la

22 Gouvernement du Canada (2020) *Prestation de services*, [en ligne] consulté le 17/05/2020. URL : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/prestation-services.html>

23 Cour nationale du droit d'asile.

qualité de réfugié ou d'apatride. Ce sont : les personnes en besoin de protection juridique et/ou physique, les survivants de tortures, les besoins médicaux, les femmes et filles en situation à risque, les besoins de regroupement familial, les enfants en situation à risque, les personnes dont la réinstallation est la seule option (HCR, 2011 : 271). En pratique toutefois, si certains États s'alignent derrière ces conditions, d'autres adoptent des critères différents. On pourrait évoquer, par exemple, celui tiré du « potentiel d'intégration ». Usité par exemple au Canada (Suhrke and Garnier, 2018 : 245) et dans cinq États européens (Réseau européen des migrations, 2016 : 26), ce critère postule que la personne candidate à la réinstallation possède les capacités intellectuelles, physiques ou économiques de s'intégrer dans l'État de réinstallation. Étant extrêmement subjectif, il contribue très largement à la volatilité de la réinstallation.

D'autre part, la volatilité de la réinstallation provient du fait qu'elle dépend étroitement de l'environnement politique, économique et social qui prévaut et dans lequel s'inscrit la crise sanitaire de la COVID-19 qui nous préoccupe ici. Autrement dit, ce processus subit implacablement les aléas conjoncturels. Entre 1946 et 1980, la réinstallation était la « solution » promue en pratique (Chimni, 2005 : 55). Cette période a permis des réinstallations de masse dont, entre autres, celles des réfugiés hongrois (1956), indo-pakistanaï, chiliens et indochinois (1975). Après la guerre froide, la réinstallation connaît un relatif désintérêt étatique. On est alors passé d'un système de sélection « collective » à un système de sélection « individuelle » fondé sur le critère de vulnérabilité. En d'autres termes, un nouveau système par lequel les personnes en besoin de réinstallation sont choisies, au cas par cas, conformément à des critères spécifiques de vulnérabilité déclinés dans le Manuel de réinstallation (voir ci-dessus). Depuis, on retrouve cependant des traces de réinstallations de masse, lorsque l'environnement international y est favorable, comme cela l'a été en 2016 avec les réfugiés syriens. Ainsi placé sous le diktat du contexte dans lequel il est réalisé, le mécanisme de réinstallation a déjà connu des phases de repli, d'arrêt, voire de suspension, pour des questions sécuritaires ou sanitaires. Il en a été ainsi après les attentats du 11 septembre 2002, et pendant la pandémie du VIH-SIDA ou encore l'épidémie d'Ebola (Garnier *et al.*, 2020). Cette volatilité persistante a favorisé, sans trop grande surprise en définitive, un impact comparable de la COVID-19 sur la réinstallation.

Conséquences de la volatilité : suspension générale de la réinstallation et nécessité de la poursuite des efforts d'encadrement

À première vue, la pandémie a engendré des obstacles importants au processus de la réinstallation. Du fait de la crise sanitaire en effet, les missions de sélection, pratiquées par la plupart des États de réinstallation, n'ont pu être menées. Ainsi, le HCR considèrerait déjà en novembre 2020 que « [cette] année pourrait connaître le nombre de réinstallations de réfugiés le plus faible de l'histoire récente »²⁴. Ce fut bien le cas. Plusieurs États n'ont réinstallé aucun réfugié au cours de l'année 2020. Ce sont la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la

24 Nations Unies (2020) *L'année 2020 pourrait connaître le nombre de réinstallations de réfugiés le plus faible de l'histoire récente*, 19 novembre, [en ligne] consulté le 19/06/2021. URL : <https://news.un.org/fr/story/2020/11/1082732>

Croatie, Chypre, la Lettonie, Malte, l'Autriche, la Slovénie et la Slovaque (Forum réfugiés, 2021 : 92). Plus globalement, sur un objectif de 70 000, seulement 22 800 réfugiés ont pu être réinstallés fin 2020. Un amer tournant, puisque le HCR avait pu réinstaller 107 100, 189 300, 102 800, 92 400, 107 800 réfugiés, respectivement en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 (Forum réfugiés, *ibid.*). À la date de son annonce précitée (novembre 2020), le HCR indiquait que l'évacuation d'urgence de 280 réfugiés en Libye attendait encore d'être réalisée²⁵. C'est dire combien la COVID-19 a amplifié le stress et l'anxiété des bénéficiaires du mécanisme de réinstallation, dont le temps du traitement des dossiers est d'ordinaire assez long.

Au fond, la pandémie a incité les acteurs de la réinstallation à agir sur une base viscéralement minimaliste. La suspension des départs a été la conséquence la plus pernicieuse de cette volatilité de la réinstallation. Cette mesure est apparue finalement inévitable, il est vrai. Le HCR et ses partenaires (dont l'OIM) étaient face au fait accompli, celui de la fermeture des frontières sans exception pour l'asile. Pour autant, en observant les activités de réinstallation poursuivies au cours de la suspension des voyages, censées « sauver » le mécanisme même, il apparaît que celles-ci ne s'inscrivaient guère plus que dans une perspective minimaliste. Les activités liées à la réinstallation, telles que menées dans le contexte de la crise, représentaient, en fait, le minimum à faire. La sélection des réfugiés en vue d'une réinstallation a été certes importante, mais la réinstallation, en tant que mécanisme, perd sa raison d'être si elle n'aboutit pas à l'accès à un territoire. L'étape du processus de réinstallation qui a été suspendue, c'est-à-dire les départs, constitue, à notre sens, l'essence de la réinstallation, sinon son début concret. La pandémie était pourtant une occasion pour démontrer la singularité bénéfique de ce mécanisme. Alors que la crise sanitaire a poussé à un contrôle accru aux frontières des États, la réinstallation aurait pu constituer une opportunité pour garantir l'asile dans cette période de crise. Ce dispositif aurait pu se poursuivre — sans nécessité de le suspendre — en soumettant par exemple les candidats à des tests ou même à des quarantaines. Parce qu'il procède d'une sélection depuis des États étrangers et d'un transfert fortement organisé, le dispositif de la réinstallation épousait l'esprit de « filtrage » accru aux frontières que commandait cette pandémie. Cette opportunité ne fut pas saisie.

Une autre conséquence de la pandémie sur la réinstallation est qu'elle permet d'insister sur la nécessité de poursuivre des efforts de structuration de ce mécanisme. À court terme, il devient indispensable de généraliser les procédures innovantes, mises en place durant la pandémie, en matière de sélection. Celles-ci pourraient servir en cas d'éventuelles crises similaires. Dans cet élan d'innovation, l'intelligence artificielle a inévitablement un rôle essentiel à jouer. Par son canal, il serait possible par exemple de mettre sur pied un logiciel qui aiderait, à partir de données collectées, à proposer des places de réinstallation en fonction des besoins des réfugiés et des États de réinstallation. De plus, le HCR pourrait proposer un Guide ou un Manuel soutenu par l'Assemblée générale

25 UNHCR (2020) *L'année 2020 pourrait connaître le nombre de réinstallations de réfugiés le plus faible de l'histoire récente*, 19 novembre, [en ligne] consulté le 16/03/2021. URL : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/11/5fb51508a/annee-2020-pourrait-connaître-nombre-reinstallations-faible-lhistoire.html>

des Nations unies ou même son Comité exécutif (EXCOM), relatif à la gestion de la réinstallation en cas de crise. Sur le moyen terme, il est temps d'établir, quand bien même les contextes politiques s'y prêtent peu, un instrument juridique international et contraignant sur la réinstallation (Gibson, 2019). Cet instrument devrait notamment exclure des critères discriminatoires et purement « subjectifs », tels que « la capacité d'intégration » et insister sur la vulnérabilité. Il devrait en outre garantir le droit à la recherche de l'asile de manière spontanée, de manière à faire de la réinstallation un complément efficient — et non un substitut déviant — au système international de l'asile.

La COVID-19 a servi de test. Elle a permis d'évaluer la réinstallation en voie de (re)dynamisation depuis, surtout, les consultations mondiales de 2001. Il est apparu à première vue que ce mécanisme avait résisté, fort de sa vitalité, au regard de l'attitude des acteurs intéressés. Ces derniers ont veillé à poursuivre certaines de ses activités importantes. Dans le même temps cependant, cet outil a montré sa fragilité, souffrant en effet de maux tant structurels que conjoncturels. Maux révélateurs des engagements limités des États en sa faveur, malgré la survenance d'un contexte dans lequel il aurait pu fait valoir tout son potentiel. Au fond, les États demeurent rétifs quant au déploiement efficace du mécanisme de la réinstallation. Or, on ne saurait perdre de vue que 1,4 million de personnes sont dans l'attente impatiente de cette bouée de sauvetage (UNHCR, 2021 : 13). Espérons que les leçons tirées de cette crise puissent servir à la dynamique de sa reconstruction !

Références bibliographiques

Burriez Delphine (2020) La nature équivoque des engagements internationaux des États en matière de réinstallation des réfugiés : l'exemple français, *Revue générale de Droit International Public*, 3-4, pp. 565-580.

Chimni Bhupinder S. (2004) From Resettlement to Involuntary Repatriation: Towards a Critical History of durable solutions to Refugee Problems, *Refugee Survey Quarterly*, 23 (3), pp. 55-73.

Forum réfugiés (2021) *Asile en Europe et en France. État des lieux*, Villeurbanne, Forum réfugiés-Cosi.

Garnier Adèle (2020) *The COVID-19 Resettlement Suspension: Impact, Exemptions and the Road Ahead*, [online] last check on 07/01/2021. URL: <https://blog.fluchtfor-schung.net/the-covid-19-resettlement-suspension/>

Garnier Adèle, Sandvik Bergtora Kristin and Cellini Amanda (2020) *The COVID-19 Resettlement Freeze: Towards a Permanent Suspension?*, [online] last check on 30/04/2020. URL: <https://www.kaldorcentre.unsw.edu.au/publication/covid-19-resettlement-freeze-towards-permanent-suspension>

Gauthier Catherine et Tissier-Raffin Marion (2022) La réinstallation : vers une remise en cause du système institutionnel et normatif du droit international des réfugiés ?, in Carole Billet, Estelle d'Halluin et Bérangère Taxil Dirs., *L'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés aux portes de l'Europe*, Paris, Mare & Martin, pp. 109-140.

Gibson Miah (2019) An international Convention on Refugee Resettlement, *Deakin Law Review*, 24, pp. 175-213.

Hathaway James C. (2018) The Global Cop-Out on Refugee, *International Journal of Refugee Law*, 30 (4), pp. 591-604.

HCR (2020) *Mid-Year Trends*, [online] last check on 16/05/2020. URL: <https://www.unhcr.org/5fc504d44.pdf>

HCR (2014) *Considerations on the Impact of Measures Relating to Ebola Virus Disease, on Persons Who Are or May Be in Need of International Protection*, [online] last check on 17/05/2020. URL: <https://www.refworld.org/pdfid/548014ce4.pdf>

HCR (2011) *Manuel de réinstallation*, [en ligne] consulté le 16/05/2020. URL : <https://www.unhcr.org/fr/5162da949.pdf>

HCR (2003) *L'utilisation stratégique de la réinstallation*, [en ligne] consulté le 23/06/2021. URL : <https://www.unhcr.org/fr/excom/standcom/4b30a633e/lutlisation-strategique-reinstallation.html>

Labman Shauna (2019) *Crossing Law's Border. Canada's Refugee Resettlement Program*, Vancouver, UBC Press.

Parusel Bernd (2021) Why resettlement quotas can not replace asylum systems, *Forced Migration Review*, 68, pp. 10-12.

Réseau européen des migrations (2016) *Programme de réinstallation et d'admission humanitaire en Europe – qu'est-ce qui fonctionne ?*, Luxembourg, EMN.

Suhrke Astri and Garnier Adèle (2018) The moral economy of Refugee Resettlement, in Adèle Garnier, Liliana Lyra Jubilut and Kristin Bergtora Sandvik Eds., *Refugee Resettlement: Powers, Politics and Humanitarian Governance*, New York, Berghahn Books, pp. 244-251.

Tissier-Raffin Marion (2017) Réinstallation-admission humanitaire : solutions d'avenir pour protéger les réfugiés ou cheval de Troie du droit international des réfugiés, *Revue des droits de l'homme*, 13, pp. 1-32.

UNHCR (2021) *Projected Global Resettlement Needs*, [online] last check on 18/04/ 2020. URL: <https://www.unhcr.org/protection/resettlement/60d320a64/projected-global-resettlement-needs-2022.html>



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Mémoires et silences. Violences transgénérationnelles et transfrontalières de la répression franquiste

Memories and Silences. Transgenerational and Cross-border Violence under Francoist Repression

Recuerdos y silencios. Violencias transgeneracionales y transfronterizas sobre la represión franquista

Delphine Leroy



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20460>

DOI : 10.4000/remi.20460

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 211-238

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Delphine Leroy, « Mémoires et silences. Violences transgénérationnelles et transfrontalières de la répression franquiste », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20460> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20460>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Mémoires et silences. Violences transgénérationnelles et transfrontalières de la répression franquiste

Delphine Leroy¹

Hommage

Dimanche 12 août 2018 à 11h30, à l'entrée d'un village de Castilla y León², en bordure de la route principale, un petit groupe de personnes se rassemble en plein soleil (Cf. Photographie 1), devant une stèle invisible pour la voyageuse ou le voyageur non averti-e : un monolithe blanc sur lequel est gravé une liste de noms. Cinquante personnes commémorent l'assassinat perpétré en 1936 d'habitants, n'ayant bénéficié d'aucune forme de procès, même inéquitable. La petitesse du groupe (au regard des 500 habitant-e-s annuel-le-s et de l'augmentation de sa population durant la période estivale liée au retour d'émigré-e-s) s'explique par le peu de publicité de l'événement.

À l'initiative d'une association³, l'organisation de cet hommage ne s'appuie sur aucune institution étatique ni sur la région Castilla y León. Un conseiller municipal y assiste. Nombre de participant-e-s ont eu l'un des membres de leur famille (ou plusieurs) directement concerné(s) par ces disparitions.

La cérémonie annuelle débute par le discours d'un professeur d'histoire⁴ dans le secondaire, militant dans diverses associations de mémoire historique de la région, qui replace ce moment dans le contexte particulier du débat actuel

1 Anthropologue, Maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, affiliée à l'Institut Convergences Migrations, Université Paris 8, Unité de recherche Experice, EA 3971, 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis cedex ; delphine.leroy05@univ-paris8.fr

2 « La Communauté Autonome de Castilla et León est réputée pour être l'une des plus réactionnaire d'Espagne concernant la mémoire historique. Ce village est plutôt spécifique du León (auquel il était historiquement et culturellement rattaché par le passé) et a des affinités avec le nord de l'Estrémadure » (note d'Iglesias Ovejero en 2019 qui a relu attentivement ce texte et dont on retrouvera deux annotations en bas de page).

3 Documentación y estudio del Rebollar, Asociación Cultural. P.R.O.E.M.I.O.

4 Il s'agit de Luis Castro Berrojo, un article de presse locale retrace l'événement plus précisément (URL : <http://www.ciudadrodrigo.net/2018/08/12/familiares-y-amigos-recuerdan-la-memoria-de-los-asesinados-en-robleta-en-agosto-de-1936/>).

concernant la dépouille de Franco⁵ et des évocations institutionnelles du régime franquiste qui habillent encore les lieux publics.

La mémoire ensuite égrenée par une courte évocation de l'histoire de chacune des vingt-six personnes s'inscrit dans une dimension testimoniale et vivace des traces institutionnelles de ce passé.

Photographie 1 : Commémoration annuelle



Crédit : D. Leroy, Robleda 1, 2018.

Les âges du souvenir (1)

Un des participants — l'un des plus jeunes, âgé d'une quarantaine d'années⁶ — prend la parole pour remercier cette initiative, car elle lui a permis d'avoir une

5 La décision du gouvernement socialiste de Pedro Sánchez (élu le 2 juin 2018) de retirer la dépouille de Franco du Mausolée qui est fleuri chaque jour divise le pays (il a fallu repousser la date du transfert). « El Valle de los Caídos » est un complexe monumental commémorant la guerre civile, érigé à l'initiative du dictateur. Le mausolée, situé à une cinquantaine de kilomètres de Madrid, abrite les corps d'environ 27 000 combattants franquistes et de 10 000 opposant-e-s républicain-e-s, raison pour laquelle Franco, qui l'avait inauguré le 1er avril 1959, le présentait comme un lieu de « réconciliation ».

6 L'année suivante, août 2019, c'est sous le signe de la jeunesse que le monolithe sera fleuri (URL : <http://www.ciudadrodrigo.net/2019/08/05/ofrenda-floral-ante-el-monolito-los-represaliados-republicanos-en-robleda-por-angel-iglesias-ovejero/>).

autre image des disparus⁷ : « *On m'avait toujours dit auparavant qu'ils étaient mauvais* ». L'évocation de ces disparus, considérés parfois comme voleurs ou activistes révolutionnaires, porte l'empreinte du dénigrement populaire, qui s'est inscrit dans une longue campagne de propagande nationaliste : « *S'ils sont morts, c'est bien qu'ils avaient dû faire quelque chose* », dit une sentence locale. Le mort ou le « disparu » est donc d'emblée suspecté — généralement de larcins et de contrebande assez courante dans cette région frontalière au Portugal — et ne peut acquérir le statut de victime qu'après un long effort de réhabilitation documentée. L'enjeu du travail de mémoire — que Preston (2016 : 719) définit comme récupération de la mémoire historique⁸ — est alors celui d'une reconstitution minutieuse des faits, afin de lever le voile d'années de calomnies, permettant la justification de ces violences. L'historienne Yusta (2016) rappelle que l'historiographie espagnole — notamment concernant la guérilla — s'est « construite » par vacuité méthodologique en se basant notamment sur les récits utilitaristes et les témoignages de propagande des policiers et des garde-civils⁹. C'est donc un lent processus de réappropriation mémorielle — tant académique que populaire — qui chemine à travers ces démarches.

Les interlocutrices et interlocuteurs rencontré·e·s semblent s'accorder sur l'importance de l'âge en matière de mémoire. Ainsi, si paradoxalement la mémoire s'efface avec les décès de celles et ceux qui ont participé aux événements, il deviendrait, sans leur présence plus facile de parler en public de ces faits. De nouvelles découvertes émergent aujourd'hui, des petits-enfants partant à la recherche de leurs grands-parents enfouis dans des fosses communes. Certaines familles saisissent la justice, obligeant peu à peu les institutions et la société tout entière à débattre sur ce qui ne pouvait être dit¹⁰.

Un double jeu complexe se tisse donc entre pertes et réminiscences, tel que Augé (2001 : 136) nous invite à l'articuler : « La mémoire et l'oubli sont solidaires, tous deux nécessaires au plein emploi du temps. [...] On aura plaidé ici

7 Sur le monolithe, seuls des hommes (mêmes inconnus) sont inscrits. Les décès directs (assassinats) de femmes sont peu répertoriés dans la région (une exécution après sentence et six assassinats en dehors du cadre « judiciaire » sont évoqués pour le sud-ouest de Salamanque). Le système d'extrême violence réservé aux femmes (viols, humiliations publiques, crâne rasé, ingestion forcée d'huile de ricin pour souiller leurs vêtements de leurs excréments, dénuement, mortalité infantile, menaces incessantes, vols, etc.) était soumis et avait pour cadre la honte et la terreur des victimes dans une société aux représentations et pratiques profondément machistes (Iglesias Ovejero, 2016 : 524).

8 « Par sa réitération sans fin dans la presse, dans les écoles, dans les manuels pour enfants et depuis les chaires d'église, une mémoire historique fût créée et disséminée durant trois décennies et demie. La réécriture de l'histoire et le déni du vécu et des souvenirs des vainqueurs et des victimes visait à absoudre les militaires rebelles de toute culpabilité » (Preston, 2016 : 718).

9 « Depuis la perspective officielle, la guérilla restait réduite à un phénomène principalement criminel et marginal dont le traitement ne méritait même pas de mobiliser une méthodologie historiographique, puisqu'il pouvait être relaté par les policiers et garde-civils, qui rédigeaient leurs œuvres depuis un point de vue utilitariste et de propagande » (Yusta, 2016 : 5-6 ; traduction de l'autrice).

10 Le film documentaire *El silencio de otros* paru en 2018 et réalisé par Almudena Carracedo et Robert Bahar (production El Deseo, Augustin et Pedro Almodavar, 95 mn) rend compte de la lutte de certaines familles et associations qui depuis 2010 ont entrepris de réclamer justice depuis leur pays d'émigration, l'Argentine (URL : <https://cineuropa.org/fr/film/347041/>).

contre la mélancolie hautaine des positions arrêtées, pour la modestie active du mouvement, de l'exercice, de la gymnastique de l'esprit ». Il s'agit donc dans ces quelques lignes de tenter de mettre au jour comment ce double jeu mémoire-silence s'articule pour les personnes interrogées.

À ces enjeux mémoriels déjà délicats (Cf. Photographie 2), se juxtaposent des dimensions transmigratoires puisqu'il s'agit notamment de petits-enfants nés à l'étranger, dont les récits d'exils — souvent lacunaires des parents — reconfigurent des formes identitaires comme si « la préhistoire de l'exil n'[était] pas l'objet d'un refoulement mais [était] frappé de déni. Le temps du projet est l'objet d'un secret obligé » (Aznar Berko, 2020 : 206).

Photographie 2 : Les âges du souvenir : inscription rupestre



Légende : Une histoire à reconquérir. La Siega Verde, toute proche du village, est un lieu majeur d'inscriptions et de traces rupestres du paléolithique. Inscrit au patrimoine de l'humanité et découvert très récemment (1998), ce lieu a été occulté de l'histoire locale.

Crédit : D. Leroy, Siega Verde (Castilla y León), 2018.

Implications et quête mémorielle : « ce passé qui ne passe pas »

La moitié de mon histoire familiale provient de ce petit village de Castille. Ma mère y est née, sa mère avant elle, ses grands-parents maternels également. Comme la majorité de sa génération, ma mère est partie en France à l'âge de quinze ans pour travailler. Elle est restée et a fondé une famille dans ce nouvel espace d'adoption. Ma grand-mère a entre-temps quitté le village natal et n'y est

pas revenue. C'est pour moi une histoire trouble et distante dont j'ai eu besoin de retisser le fil afin de comprendre ce qui était tu et la violence de ce silence qui transpirait en moi. À l'adolescence, j'ai interrogé ma grand-mère sur le franquisme, sur ses opinions politiques et celles de mon grand-père (décédé lorsque ma mère était enfant). J'ai appris ensuite que personne n'avait osé l'interroger à ce sujet. Elle m'a répondu sans détour, mais a esquivé l'essentiel : je n'avais alors pas posé les bonnes questions.

Été 2016. Je¹¹ suis en Espagne. Je profite de ces longues journées estivales pour finaliser l'ouvrage issu de ma thèse et qui porte sur des récits de femmes migrantes hispanophones. Les implications de mon histoire familiale sur mon sujet de recherche apparaissent d'autant plus évidentes dans ce lieu. Quelques semaines auparavant, l'ouvrage d'Iglesias Ovejero, *La represión franquista en el sudoeste de Salamanca (1936-1948)*¹², paraît et comporte notamment l'histoire de ce village, qui est également le sien. J'avais pu lire avant sa publication, l'extrait de son récit de vie qui évoquait des traces de mon histoire familiale. Ce texte m'avait bouleversé, car il remettait en doute et en jeu le passé que j'avais construit à partir du silence pesant qui enferme ces questions. Cette redistribution narrative des places et rôles de certain·e·s influait sur mon analyse et probablement sur mon idéalisation politique contemporaine. Je comprenais alors que cette histoire me concernait bien au-delà d'une historiographie factuelle et minutieuse.

Je me retrouve à ma place de petite-fille issue des migrations que Cyrulnik (2003 : 8-9) dépeint ainsi : « Les petits-enfants à l'aise dans cette culture où eux seront assimilés, qui ne sera donc plus nouvelle, reprocheront à leurs parents de les avoir privés d'une partie de leur histoire. Alors, pour redevenir entiers, ils partiront à la recherche de leurs origines et dépoussièreront des conflits vieux de plusieurs siècles ».

Cette quête du passé prend effectivement des allures de quête existentielle. Comment et pourquoi les rôles et places de mes aïeux·les dans un conflit fratricide, peuvent déstabiliser à ce point une descendante métissée et vivant à l'étranger ?

Je profite des vacances pour interroger quelques personnes sur leurs souvenirs de la longue époque du franquisme, je recherche spécifiquement des témoignages sur ma famille.

11 Le « je » qui est utilisé ici se place dans une visée de la recherche qui n'efface pas ses modalités de fabrication, mais propose aux lecteurs et lectrices d'en saisir les implications personnelles. Il s'agit de rendre visible, ce qui pourrait justement être rendu opaque par un effacement arbitraire des filiations ou situations d'enquête. « À partir du moment où l'expérience de terrain entre dans le champ de la recherche, tout le protocole narratif s'en trouve perturbé. Se défait alors l'ajustement préfabriqué, conventionnel et supposé "objectif" entre les mots et les choses. Et une autre écriture s'impose pour rendre compte de ce qui survient entre observateurs et observés » (Bensa, 2016 : 165). Jablonka (2017 : 94), évoquant sa recherche historique, ayant comme point d'appui ses grands-parents, évoque même un recours « où le "je" serait la caution de la recherche la plus objective, et non pas son principe corrompue ».

12 Dans *La represión franquista del sudoeste de Salamanca*, c'est le district de Ciudad Rodrigo et d'une partie de la Sierra de Francia qui est étudié, ce qui représente en tout entre soixante et soixante-dix localités. Dans une vingtaine d'entre elles, une répression similaire s'est produite avec notamment l'élimination physique de personnes généralement sans aucun acte judiciaire. Ces exécutions ont été perpétrées par des miliciens fascistes armés et contrôlés par les militaires (note d'Iglesias Ovejero en 2019 ; cf. supra).

À ma grande surprise, on me demande de me taire et de ne pas remuer ce passé douloureux en public. En 2016, j'apprends qu'il est ainsi encore très mal venu d'évoquer des faits et des gestes impliquant des personnes pourtant décédées. On me reçoit malgré tout, par courtoisie, dans une maison, pour répondre à mes questions, mais non sans préalables ni surveillance. Mon intérêt suscite du dérangement : quelles sont mes intentions ? Est-ce que je n'enregistre pas les conversations ? Vais-je publier un livre comme Ángel Iglesias Ovejero ? Son livre, jugé partisan, ranime le débat : ne faut-il pas oublier le passé pour vivre en paix ? Ces histoires demeurent délicates. Des dissensions importantes apparaissent au creux des familles. « Mais, les traces de ces traumatismes psychiques [...] si peu visibles [...] si peu "entendables" doivent être comprises comme traumatismes ontologiques qui s'inscrivent au plus profond de l'être, mais aussi du lien social » (Moro, 2002 : 143).

Deux ans après, je suis de retour au village et le projet s'affine grâce à une proposition de communication pour l'Université de Galați¹³, qui donne une direction concrète à ma quête. De manière étrange, les portes s'ouvrent et les langues se délient¹⁴. Je sais aussi que d'autres conversations ont eu lieu à la suite de mon passage précédent, mes questions en ont suscité d'autres. Cette scène de l'enquête est importante, car elle joue sur plusieurs dimensions de la recherche qui croisent cette double position d'*insider* par mon histoire familiale locale et d'*outsider* par mon lieu de vie et surtout ma filiation paternelle. Comme beaucoup d'enfants de migrant-e-s, je suis à la fois d'ici et d'ailleurs. L'« ici » place mes demandes dans une légitimité autochtone (il est le passage obligé de tout entretien : « "de qui" je suis, chez qui je vis au village », etc.), le « là-bas » autorise les questions naïves et des réponses libres d'implications sociales communes. De manière formelle ce sont douze entretiens¹⁵ qui sont menés et enregistrés (de trente-cinq minutes à deux heures trente¹⁶), la plupart de manière individuelle, trois l'ont été avec un couple avec parfois des opinions divergentes, et un avec la présence du conjoint qui ne disait presque rien ; un autre s'est réalisé avec l'intervention d'un tiers qui vient alimenter la discussion. Ce dernier est important, car, c'est le premier qui est réalisé au café, sur la place du village à la demande de mon interlocuteur. Il donne ainsi une visibilité à l'enquête comme à ses protagonistes qui ont soin de montrer qu'ils sont tous deux interviewés. Il est maintenant

13 Colloque international intitulé « Un passé qui ne passe pas : mémoire(s) des totalitarismes en Europe contemporaine » organisé par la faculté de lettres et sciences humaines de l'Université de Galați, 23 et 24 novembre 2018 et dont les actes ne seront finalement pas publiés.

14 L'aide et l'appui généreux de Françoise et Ángel Iglesias Ovejero y ont fortement contribué également.

15 Les seize personnes enregistrées étaient âgées de trente-sept à quatre-vingt-huit ans. Huit étaient retraité-e-s et les professions étaient variées (femme au foyer, artisans, universitaires, fonctionnaires, employé-e-s, cadres) Trois sont nées en France, d'autres arrivées très jeunes sont parfaitement bilingues et la plupart entretiennent des liens forts avec les deux pays (alternance de périodes de vie en France et en Espagne ou retours plus occasionnels mais récurrents). Trois n'ont pas eu d'expérience migratoire et résident en Espagne. Six (huit avec les conjoint-e-s) ont été directement concernées par des assassinats durant la dictature de parents proches (pères, oncles ou/et grands-pères). Deux familles sont concernées par l'exhumation de Boadillas et deux autres personnes ont fait des recherches très avancées pour retrouver les dépouilles ou reconstituer le déroulement des homicides. Les entretiens avaient lieu en castillan, en français et dans une alternance codique, voire en « fragnol » (Salvayre, 2014). Les extraits d'entretiens sont traduits en français par l'autrice dans l'article.

16 Ce qui représente environ quatorze heures et vingt minutes d'enregistrement.

indiscutable que je mène une recherche sur le passé et cela invite les un·e·s et les autres à en parler au détour d'une rencontre impromptue. Ainsi, de manière informelle, l'intérêt pour ces questions et notamment leur intrication dans les récits migratoires sont notables dans ce village où toutes les familles sont ou ont été concernées par ce phénomène massif et durable comme dans la plupart des régions voisines¹⁷. Chacun·e se sent impliqué·e dans cette dimension trans-culturelle. Ainsi l'été c'est trois à quatre fois plus de personnes qui résident dans la localité très peu touchée par le tourisme de masse, avec le passage régulier des familles vivant au loin. Même la langue ne résiste pas au mélange et c'est un *fragnol* local qui est parfois pratiqué à l'insu de ses locuteurs et locutrices¹⁸.

Photographie 3 : La mémoire prisonnière de la peur : point de vue du village



Légende : Les barbelés aux alentours du village enferment le point de vue sur l'église.

Alliée incontestable du régime de la peur, l'église exerçait une forme de police idéologique qu'il n'était pas toujours aisé de dépasser.

Crédit : D. Leroy, Robleda 2, 2018.

17 Nous renvoyons à ce sujet pour la migration espagnole en France à Talvikki Chanfreau (2006) : « Pendant les deux derniers siècles, la France connut trois époques de diaspora espagnole avec un pic lors de l'exode massif des républicains à la veille de la Seconde Guerre mondiale ». À la fin du XIXe siècle, la perte des dernières colonies hispaniques d'outre-mer, la pauvreté qui sévissait dans la Péninsule Ibérique ou les répressions gouvernementales qui condamnaient les opposant·e·s à la clandestinité, renforcèrent le courant migratoire. Les interviewé·e·s témoignent également d'exodes vers le Brésil et l'Amérique du Sud.

18 J'ai par exemple fait remarquer à des résident·e·s espagnol·e·s ayant vécu en France une vingtaine d'années que *el coffre* n'existait pas en espagnol, pour une voiture mais *maletero*. Nous en avons ri, car effectivement, l'usage *del coffre* leur paraissait tout à fait standard en espagnol.

L'admiration pour les parcours décrits transpire de toutes les évocations. Une envie et peut-être un besoin de reconnaissance (au sens d'Honneth, 2000) de la part des familles (enfants et petits-enfants) pour ces histoires invisibilisées par nos sociétés sont certainement également à l'œuvre.

Le récit de vie joue alors pleinement son double rôle d'histoire individuelle et collective, intriquant à la fois une démarche clinique et sociale (Ferrarotti, 1990 ; Coulon et Le Grand, 2000) dont les incidences dépassent le cadre local pour s'étendre aux mobilités des acteurs et actrices.

La mémoire prisonnière de la peur

Pour les personnes ayant vécu directement la période du franquisme, la peur semble le motif principal de leur silence, expliquent leurs descendant·e·s. Le *trauma* suscité par ces années de frayeur a perduré bien au-delà de la dictature. Ainsi, nombre de personnes ayant vécu cette période, sont demeurées incapables de dépasser la terreur liée à la répression. Une terreur blottie à l'intérieur de soi que rien ne semble pouvoir déloger des années après les événements.

Les enfants, petits-enfants, ont encore la mémoire et la compréhension fine de ce silence généré par la peur (Cf. Photographie 3). Aucun jugement de valeur n'est apposé à ce silence des ancien·ne·s, considéré aussi comme une manière de se protéger. Quelque chose de l'ordre de l'acquiescement respectueux semble perdurer au-delà du temps. « Le trauma vaut pour lui-même mais, comme si cela n'était pas suffisant, il semble être fait pour être transmis » (Moro, 2002 : 143).

Des récits terribles, qui se rapportent de manière évidente à des mythes ancestraux, rapportent des cas de profanations sexuelles de cadavres. Il est très difficile de savoir ce qui est numériquement de l'ordre du fait et ce qui est de l'ordre de l'extrapolation, toujours est-il qu'il est indéniable que des violences sexuelles ont également eu lieu, qu'elles aient été en lien ou non avec les assassinats. La mort n'était donc pas l'unique ressort de la peur, mais bien les conditions et les manifestations plurielles de violences qui l'accompagnaient. De manière certaine, des trophées (économiques, objets de valeurs) ont été prélevés des cadavres et exposés (Iglesias Ovejero, 2016 :125).

Ce ne sont donc pas uniquement les exécutions qui ont paralysé la verbalisation mais l'acharnement qui a été systématiquement appliqué aux familles des victimes et les multiples humiliations qui les accompagnaient. Les menaces de mort sur les familles et les témoins sont récurrentes dans les nombreux témoignages collectés par Iglesias Ovejero (2016 :117). Les commerçant·e·s, désigné·e·s comme sympathisant·e·s républicain·e·s, voyaient par exemple leurs magasins pillés par les phalangistes et la clientèle se détourner d'eux-elles. Les familles, dont les hommes dits « portés disparus », étaient soumises régulièrement à des incursions violentes à domicile. Et comme l'a souligné un jeune présent à l'hommage, c'est la probité des disparus qui était mise en cause, leur dénigrement systématique, organisé, les plaçait au ban, aux marges de la petite communauté villageoise, qui se détourne prudemment des familles incriminées, de peur de s'y trouver associée. Cette mise au ban est organisée dans toutes les dimensions sociales collectives, de l'école à l'église, en passant évidemment par toutes les institutions publiques. On peut postuler que la honte de ceux et celles

qui se sont massivement résignés à se ranger du côté du plus fort a contribué à cette volonté collective d'effacement de l'histoire.

Ces explications, données par les survivant·e·s, les descendant·e·s, donnent un éclaircissement mais également une légitimation au silence érigé comme règle. Silence qui fait pendant au système de violence institué et incorporé bien au-delà du moment. Elles témoignent de ce qui aujourd'hui peut apparaître comme incompréhensible, mais Cayuela Sánchez dépeint le rôle de la peur et de la violence généralisée dans le système franquiste :

« Il est cependant indiscutable que le régime de Franco a tenté — et même réussi — d'étendre ses principes idéologiques à tous les domaines de la vie humaine, surtout si nous entendons — comme nous avons tenté de le montrer — que de tels principes étaient l'apathie, la démobilisation politique et l'acceptation des circonstances et des *hiérarchies naturelles*. D'autre part, en ce qui concerne cette « violence faite norme », il se trouve que la société espagnole fut celle qui dû supporter le plus de répression comparativement aux autres pays d'Europe occidentale en temps de paix : mille fusillés espagnols pour chacune des victimes italiennes du fascisme et trente Espagnols dans des camps de concentration pour chaque prisonnier allemand dans les mêmes conditions. » (Cayuela Sánchez, 2014 : 313-314)¹⁹

Pour Silvia²⁰ — l'une des interlocutrices — comme pour d'autres, le silence de la famille n'est pas irrévocable. Il peut être dépassé, même s'il n'est pas partagé par ses frères et sœurs. C'est comme si une disparité mémorielle se glissait également au sein des générations, certain·e·s reprenant à leur compte, une quête que les autres trouvent vaine. De toutes les histoires de « disparus » qui m'ont été rapportées, aucune ne fait consensus familial pour être exposée. C'est toujours la volonté, l'acharnement d'une ou deux personnes qui en font leur combat personnel qui les révèlent.

Autour du silence

Les personnes émettent des hypothèses variées — mais pas forcément anti-nomiques — sur les raisons du silence, ce dernier en revanche, procède d'une certaine unanimité. Qu'il soit déploré, entretenu ou seulement observé, le silence n'est jamais contesté. Il entre de plain-pied avec la discussion historique. Qu'il soit le fait du pouvoir institutionnel, afin de ne pas mettre en cause des acteur·rice·s politiques actuel·le·s, successeur·e·s du régime précédent ou des particuliers, c'est une forme de culture du silence qui s'éprouve dans le temps.

L'une des raisons évoquées pour certaines personnes est de ne pas évoquer son opinion en public afin de ne pas froisser et voir disparaître sa clientèle ou des contrats potentiels. Ainsi les commerçant·e·s se sentiraient tenu·e·s à une réserve toute commerciale — les cafés sont évoqués comme lieu où les propriétaires doivent se tenir à l'écart des débats. On cite notamment des lieux où les personnes, bien que familières de certain·e·s disparu·e·s, ne veulent pas en faire mention ou participer à des commémorations publiques.

¹⁹ Traduit par l'autrice. La version originale est en espagnol.

²⁰ Les prénoms ont été changés. Je tiens à remercier les personnes de la confiance accordée en me livrant leurs propos et de leur patience à ce qu'ils soient restitués dans une publication.

S'il est facile de mettre dos à dos les partisan·e·s du silence et ceux et celles de la parole comme partition politique évidente, ce serait une erreur de s'y cantonner, car les variations de points de vue et de motivations à ce sujet sont très larges et s'enracinent dans une longue pratique.

« Contrairement aux apparences, la dualité du régime mémoriel en Espagne ne repose pas tant sur le jeu renouvelé des partisans d'une mémoire néo-franquiste contre les tenants d'une mémoire néo-républicaine que sur un autre antagonisme invisible : une mémoire historique de la guerre et du franquisme sanctuarisée face à des mémoires sociales en régime hypermnésique. Mais, depuis la fin des années 1990, la démocratisation des expressions de la mémoire collective a profondément déstabilisé cette alternative » (Michonneau, 2016 : 71).

Chacune des seize personnes interrogées de manière formelle²¹ signale le silence et la peur de parler comme mécanisme profondément ancré dans chaque foyer. Certain·e·s se souviennent de voisin·e·s, de membres de la famille, d'ami·e·s très proches qui soudain n'ont plus été fréquenté·e·s et dont on taisait même les noms, pour les retrouver avec étonnement longtemps après.

« Dans toutes les familles, il y a encore... il y a, il y a un tabou qui consiste à ne pas dire exactement ce qui s'est réellement passé. "Il n'y a pas de fumée sans feu" est un dicton qui était régulièrement employé », regrette l'une des interlocutrices. Cette défiance qui perdure est compréhensible quand on admet qu'un certain nombre d'exactions avaient également pour objet des représailles issues de rivalités connues (économiques, familiales, de voisinage, etc.) et qui reposaient parfois très facilement sur la délation pour des faits politiques ou de braconnage²². De plus, au sein d'une même famille, les opinions pouvaient diverger et la peur d'être dénoncée (certaines portes étaient marquées d'une croix la nuit, engendrant des terreurs pathologiques) enjoignait au silence et au contrôle de toute parole.

Cette angoisse s'enracine dans tous échanges sociaux, même universitaires, et plusieurs interlocutrices et interlocuteurs évoquent des faits précis, démontrant la peur d'être découvert·e·s ou trahi·e·s par des paroles jusqu'à la fin des années 1970. Elle franchit les frontières et alors que la parole pouvait se libérer dans un nouveau contexte, celle de la plupart des migrant·e·s non républicain·e·s se fige dans un silence douloureux et impérieux.

L'autre silence prégnant est celui des femmes qui ont été des victimes sommées d'avoir honte des atrocités qu'on leur a infligées (Iglesias Ovejero, 2016) et dont on efface l'histoire. Elles apparaissent très peu comme victimes à part entière (aucun nom féminin sur le monolithe du village par exemple), mais la pression

21 C'est-à-dire avec un rendez-vous et un enregistrement sonore des échanges (beaucoup d'autres l'ont été de manière informelle).

22 « Les phalangistes, les carlistes et membres de la CEDA créent une garde civique : ces unités paramilitaires se livrent à une répression pratiquement incontrôlée qui ouvre la voie aux vengeances personnelles et à la criminalité pure » (Preston, 216 : 283). Voir le chapitre « La terreur de Mola » concernant la région de Salamanque.

exercée sur elles et leurs familles était quotidienne. Presque aucun récit direct²³ ne m'a été fait à ce sujet, alors qu'il est maintenant incontestable de poser que les violences sexuelles étaient systématiques envers les républicaines et très ordinaires pour les autres villageoises. On peut supposer que c'est encore l'effroi de cette honte qui paralyse aujourd'hui les langues et les écrits à ce sujet : « Un élément essentiel mais sous-estimé de la répression menée par les rebelles échappe à l'analyse statistique : la persécution systématique des femmes » (Preston, 2016 : 20). C'est d'ailleurs ce qui est souligné dans l'un des rapports de l'ONU²⁴.

Mobilités et négociations : les lieux de reconfiguration du souvenir

« *Je me souviens que lorsque je suis arrivé en France, à dix-sept ans, j'étais avec les réfugiés* », dit Claudio qui comme un autre interlocuteur découvre l'histoire de son pays par le biais d'autres migrant·e·s donnant du sens à ce qui était précédemment occulté. La migration semble une dimension importante dans la manière de se souvenir. Ainsi l'éloignement confronte directement à d'autres modèles d'organisation politique et sociale, il décale le point de vue comme le discours. Une certaine parole — surtout des plus jeunes — est rendue possible par un environnement différent — souvent urbain — et d'autres modalités d'accès aux informations et aux opinions. Pour rappel, la censure et la propagande étaient très prégnantes dans les relations sociales villageoises. Au village, l'importance de la religion comme gouvernement de la pensée et de l'école, qui s'appuyaient conjointement sur un catéchisme à la fois religieux et d'État exerçait alors une forme de police idéologique qu'il n'était pas toujours aisé de dépasser. L'importance du regard des voisin·e·s — à la bienveillance incertaine — renforçait cette dimension de contrôle et d'autocensure. C'est ce qu'évoque très clairement l'historien Hernández Burgos (2015 : 205) :

« Le fait de critiquer publiquement une décision des autorités du régime, de se moquer du chef de l'État ou de se plaindre de la situation économique constituant un acte risqué dans des espaces limités, où tout le monde se connaissait. Leopoldo Santamaría Gómez, habitant du petit village de Cabrerizos (province de Salamanque), fut dénoncé par son voisin Florencio García parce qu'il avait dit en pleine rue que "*si l'on mangeait du pain noir*", c'était parce que les autorités locales "*en avaient décidé ainsi*", et que "*les bénéfiques du boulanger étaient répartis entre tous les membres de la municipalité*" (AHPS, Gobierno civil, 188/3, 9 juillet 1940). [...] Toutefois, bien souvent, il n'était pas même nécessaire que les citoyens aient commis des « imprudences » pour qu'on leur cherche des ennuis. Il suffisait que les autorités se montrent réceptives aux accusations de ceux qui formaient les "groupes punitifs". »

23 Des évocations, « on m'a dit que », « on savait », etc. émaillent cependant certains propos, sans qu'il soit possible de vérifier les sources et les faits (viols systématiques de la part des phalangistes de deux femmes célibataires du café par exemple).

24 « El Relator Especial nota con especial preocupación el impacto de las violaciones contra las mujeres, sean ellas víctimas directas o indirectas, y la poca atención que generalmente le prestan las medidas de reparación actuales ». Cf. ONU (2014) *Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, Additif Mission en Espagne*, A/HRC/27/49/Add.1, p. 18, [en ligne]. URL : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/072/73/PDF/G1407273.pdf>

L'imprégnation et l'incorporation du régime totalitaire pour des familles alors démunies économiquement — on évoque la famine à de multiples reprises — et sans moyens d'accès à d'autres canaux d'information semblent massives ; rendant très marginales et dangereuses les manifestations d'un esprit critique. Certain·e·s disent s'être rendu compte de la situation vécue en Espagne, sur cet aspect, seulement une fois installé·e·s en France.

A contrario, les vagues précédentes de migrant·e·s réfugié·e·s de la fin des années 1930, étaient très impliqué·e·s et au fait de l'actualité politique. Ils et elles ont paradoxalement accueilli et épaulé les vagues suivantes dans certaines régions, alors même que ces nouveaux·elles candidat·e·s à la mobilité concernaient souvent des personnes ayant sinon approuvé en tout cas supporté le régime franquiste²⁵.

L'expérience — parfois douloureuse — de la migration rapproche, opère des alliances souvent impossibles dans le pays d'origine et crée un nouveau système de coopération, basé non plus sur une division politique mais sur une partition géographique et linguistique. Cette proximité a notamment permis d'opérer chez certain·e·s un changement de positionnement sur le régime franquiste.

L'une des causes des migrations à partir des années 1950 est la difficulté économique²⁶ dans laquelle sont plongé·e·s nombre de villageois·es. Il est alors question de pourvoir à des besoins de base, comme une alimentation variée suffisante. « *Ce que je sais c'est qu'ils sont partis à cause de Franco : il n'y avait pas de travail ici* », affirme une fille de migrant·e·s. L'expérience de la migration reconfigure les anciens conflits et il est unanimement fait grief au régime de son modèle économique. La misère devient une bannière qui lisse les différences et rapproche dans l'adversité. Tou·te·s déclarent que la migration n'avait pas été choisie et que le désir de revenir hantait les familles (bon nombre ont d'ailleurs fait des allers-retours entre la France et l'Espagne, segmentant les parcours professionnels, de formation et de lieux de vie par ces différentes tentatives).

La misère et la faim apparaissent comme les premiers motifs d'oppositions possibles. Cependant, ils sont énoncés comme ne relevant pas expressément du politique et plutôt facteurs d'intercompréhension. En revanche, la migration revient à de multiples reprises comme lieu et conséquence d'une pratique du politique. Ainsi c'est par le déplacement que les populations confrontent et observent des modèles sociaux divergents.

En Castilla y León, la mobilité n'est pas une pratique nouvelle et des villageois·es ont déjà franchi les frontières de leur pays dans un système de va-et-vient dont

25 Trois interviewés relatent clairement cet accueil, qui pourrait apparaître comme paradoxal. Deux autres y font allusion.

26 « Déjà présents dans l'entre-deux-guerres, puis suite à l'exil républicain de 1939, les Espagnols sont arrivés en masse entre 1959 et 1970. À partir de 1974-1975, on a compté beaucoup de retours consécutifs à la crise économique en France et à la transition démocratique en Espagne ; 84 % de ceux restés en France y vivent depuis plus de quarante ans et ont majoritairement dépassé soixante ans. [...] Les femmes sont désormais majoritaires en raison de leur taux de mortalité moindre [...]. La moitié des primo arrivants italiens et espagnols sont devenus français par mariage ou par naturalisation. [...] En France, en 2010, près de 65 % des 6 millions de descendants d'immigrés — soit toute personne née en France ayant au moins un parent immigré, selon l'Ined et l'Insee — sont issus des anciens flux migratoires européens (44 % d'Europe du Sud) » (Lillo, 2014).

leurs descendant·e·s supposent qu'il était surtout motivé par des facteurs économiques.

D'ailleurs, certain·e·s des leaders républicain·e·s régionaux·ales avaient, par leur propre expérience de migration²⁷, tenté à leur retour d'organiser un syndicat localement. C'est par l'observation de conditions de travail très différentes, notamment en France, que des revendications salariales issues de ces modèles extérieurs vont émerger. C'est dans l'expérience migratoire que les principaux contestataires au régime franquiste au début de la guerre d'Espagne dans la région auraient puisé leurs revendications sociales. Migrant·e·s retourné·e·s au pays, réfractaires à l'ordre imposé et au déni de la démocratie espagnole, ils-elles ont été en première ligne de la répression.

La loi sur la mémoire historique de 2007²⁸ fait explicitement référence aux migrations forcées par le franquisme. La possibilité laissée à partir de 2008 (pour une période de quatre ans) pour les réfugié·e·s et leurs descendant·e·s de « récupérer » la nationalité espagnole et les droits qui y sont liés (comme le vote) admet que l'une des formes de violences subies a été l'exil et la désappropriation. C'est l'une des voies légales de récupération d'un préjudice. La loi acte ainsi également de la nécessité de réappropriation mnésique des migrant·e·s et de leurs descendant·e·s. Ils et elles deviennent officiellement d'ici et de là-bas s'ils ou elles en font la démarche. La mémoire traverse donc les frontières et s'historicise également dans la transculturalité.

Les âges du souvenir (2)

Ce sont parfois les enfants de migrant·e·s qui renseignent les parents sur ces pans du passé. L'école, les milieux militants amènent pour celles et ceux qui y accèdent et s'y impliquent une connaissance des événements et mécanismes politiques que ne possèdent pas leurs parents. Un témoin explique que c'est notamment lui qui a indiqué à son père, nombre de méfaits du franquisme et d'actes ou de positionnements républicains, qui ont, après plusieurs années, amené ce dernier à réviser complètement son jugement. Ce père a dû se réapproprier le sens de ses propres souvenirs, les mettre en regard, en question avec ce qui lui avait été inculqué, sermonné au mépris de ce que lui-même avait pu éprouver ou observer (Cf. Photographie 4). Il faut donc renégocier l'histoire espagnole en famille, ce qui n'est pas sans provoquer quelques tensions. Cette dimension est importante, car elle permet d'affirmer que la mémoire n'est pas réservée aux plus âgé·e·s, qu'elle est une construction collective et intergénérationnelle et que la migration est un facteur de reconfiguration majeur.

27 « L'immigration des Espagnols vers la France existe depuis la fin du XIX^e siècle, surtout dans les régions frontalières [...]. Dans les années 1920, la présence espagnole augmenta régulièrement via le système des réseaux migratoires. À partir de 1921, ils constituèrent la troisième nationalité étrangère en France. [...] En 1931 : face au chômage et à la xénophobie croissante, de nombreux immigrés décidèrent de repartir, confiants dans les promesses de la République » (Lillo, 2019).

28 Loi (52/2007) portant sur la reconnaissance et l'extension des droits et de rétablissement des moyens en faveur de ceux qui ont souffert de persécution ou de violence durant la guerre civile et la dictature, adoptée en 2007 sous le gouvernement dont José Luis Rodriguez Zapatero était président.

Seules les familles dont un parent était réfugié politique ou avait dû subir directement la répression avaient un discours sur le régime (bien évidemment hostile) et étaient au courant de l'histoire familiale à ce sujet. Mémoire qui se perpétue aux petits enfants et dernières générations. Dans ce cas-là, on pourrait dire que la mémoire se déploie de manière traditionnellement descendante, même si elle est fragmentaire et elliptique.

Pour d'autres enfants issus des migrations — la plupart de ceux et celles rencontré-e-s — il n'y a pas eu de réel échange et ce n'est pas un sujet qu'ils-elles évoquent avec leurs propres enfants. Ils en ont entendu parler en France, lors des cours d'espagnol (ils-elles ne se souviennent pas l'avoir appris dans les cours d'histoire). Ce n'était pas un sujet de discussion familiale, ils et elles disent ignorer jusqu'alors le « camp » du père ou grand-père concerné. Des couples issus des différentes mésalliances se forment, ignorant tout de cette généalogie, jusqu'à ce que des ancien-ne-s daignent distiller des précisions aux allusions vagues et longtempes incomprises. Comme un secret de famille lorsqu'il est dévoilé, on reconstitue alors tous les indices qui paraissaient jusque-là obscurs et qui prennent soudain sens. Les femmes sont peu évoquées, voire absentes des discours de positionnement politique. Elles sont décrites comme paraissant suivre et subir les conséquences des décisions des hommes de la famille et manifester de la peur lorsque leur mari évoquait en public une critique du régime, quand bien même cette opinion est partagée (une seule occurrence).

« *Moi tu sais, je ne suis pas très culturel* ». L'absence de discussion sur le franquisme est expliquée par certains enfants et petits-enfants comme une conséquence du peu d'éducation formelle reçue de la part des parents. Nombreuses et nombreux étaient peu, voire non lettré-e-s et la plupart avaient eu des cycles de formation initiale très courts. Cette explication est celle donnée par leurs enfants pour n'avoir pas eu de discussion politique à la maison. L'échange d'informations ou d'opinions politiques semble lié, pour ceux et celles qui n'en avaient pas l'usage, à une pratique intellectuelle, se rapportant au niveau d'instruction scolaire. Les récits détaillés de l'école comme pratique de contrôle social — ou le peu de contenu scolaire à l'école du village — sont en revanche très présents dans la transmission familiale. Celles et ceux qui ont été scolarisé-e-s lors du franquisme demeurent très marqué-e-s par ce système qui n'ignorait pas l'incompétence des maîtres mis en place²⁹, le nombre d'élèves qui rendait impossible l'apprentissage, la désertion en période de travaux agricoles et le programme avant tout religieux de l'instruction après le chant nationaliste obligatoire « *Cara al sol* ». La seule possibilité d'accéder à un niveau supérieur d'éducation était l'école confessionnelle, qui ne déployait bien entendu aucun esprit critique des élèves.

Ce clivage étonnant entre pratique de la controverse politique dans la sphère privée et niveau d'enseignement pourrait laisser supposer que les personnes — qui n'avaient jamais été autorisées à penser par elles-mêmes dans le système scolaire — appréhendaient à le faire par la suite, au sein de la cellule familiale même éloignées du contexte initial de répression. Il est impossible de conjec-

29 Les maîtres d'école, « los maestros de la República », ont été les premiers frappés par la répression, souvent fusillés et systématiquement remplacés par des partisan-e-s au régime, quelque ait été leur niveau d'instruction.

turer plus avant sur les traces d'une instruction publique qui déniait tout esprit critique à ses élèves et celle d'une censure sociale incorporée. Cependant le lien causal tissé entre école et discussion politique privée, laisse grande ouverte la réflexion sur la portée politique de tout enseignement.

Photographie 4 : Route inondée et interceptée par le nouveau barrage



Légende : Le barrage noie peu à peu d'anciens lieux d'activités villageoises, effaçant les traces encore visibles du passé. Une route mémorielle inaccessible ?

Crédit : D. Leroy, Las Mayas, barrage 1, 2016.

Écritures de l'histoire : au moins 114 266 cas de « disparitions forcées »

Aujourd'hui, même pour des interlocutrices et interlocuteurs qui résident en Espagne, le silence, voire le vide complet, qui entoure cette période dans les manuels scolaires espagnols apparaît stupéfiant. Le nombre de « disparitions forcées³⁰ » établies et celles supposées vient bouleverser la certitude d'un

30 On dénomme « disparition forcée », l'assassinat ou la séquestration de personnes par une organisation ou un État qui nie avoir connaissance de quoi que ce soit concernant ces personnes. Aucun certificat de décès, ni information relative au lieu d'exhumation n'est donc délivré aux familles. Depuis 2002 la cour pénale internationale reconnaît la disparition forcée comme crime contre l'humanité. L'Espagne serait le deuxième pays au monde (après le Cambodge) à comptabiliser le plus de disparitions forcées. Déclaration de l'association des juges pour la démocratie en 2013, suite au rapport de l'ONU, repris en 2018 par l'une de ses membres, le juge Dolores Delgado alors ministre de la Justice (Junquera, 2018).

apprentissage sérieux des cours d'histoire dispensés depuis plus de quatre-vingt ans en Espagne. Ils réclament « *una historia bien contada* » (une histoire bien racontée). Cette stratégie amémorielle vise à enlever les traces tangibles d'un passé conflictuel et à imposer un seul point de vue légitime.

« Les ruses de l'oubli sont encore faciles à démasquer au plan où les institutions de l'oubli, dont l'amnistie constitue le paradigme, donnent force aux abus de l'oubli qui font pendant aux abus de la mémoire. » (Ricœur, 2000 : 650)

Comme le souligne Ricœur, pour l'Espagne contemporaine, ce silence s'appuie institutionnellement sur la loi d'amnistie de 1977. En effet, à l'instar de la paix civile d'Athènes qui reposait constitutionnellement sur le décret de « ne pas rappeler les maux³¹ » ; en octobre 1977, la loi d'amnistie en Espagne va encore plus loin puisqu'elle énonce dans son article 2f que sont également concernés par l'amnistie « les délits commis par des fonctionnaires et agents de l'ordre public contrevenant à l'exercice des droits des personnes³² ». Ainsi, toute violation de droits humains par des actes commis avant le 15 décembre 1976 par des membres affiliés au régime devient non condamnable. Toute quête de réparation légale devient ainsi vaine. Le fait historique est ainsi relayé aux mémoires familiales ou aux quêtes militantes.

Depuis octobre 2008, Amnesty International, après de multiples tentatives, a obtenu du gouvernement l'obligation d'enquête sur les crimes du passé et la garantie du droit des victimes de disparition forcée durant la guerre et le franquisme. Cependant, aucun appui financier ne vient relayer cette loi, rendant son application des plus difficiles. Des aides régionales en fonction de la couleur politique viennent ou pas, en appui des associations ou des familles.

La juriste Montserrat (2008), ex-fonctionnaire des Nations unies, membre de l'association ARMH³³ explique que des milliers de corps anonymes sans sépultures jonchent le sol espagnol, sans qu'il y ait été fait mention auparavant. Le silence sur l'horreur de cette guerre a continué à peser dans le quotidien de la transition à la démocratie (1976-1978).

« On sait que la pratique des "disparitions" (sous les modalités particulières qu'elle a prises en Espagne) s'est prolongée au moins jusqu'en 1948. On sait aussi que l'instruction ouverte par le juge Baltasar Garzón le 16 octobre 2008 portait sur les disparitions de 114 266 personnes » (García Castro, 2008). À l'ONU, le groupe de travail sur les disparitions forcées³⁴ ne fait pas mention dans ses rapports annuels de ces nombreuses personnes à retrouver durant la période

31 Décret promulgué à Athènes en 403 avant J.-C., rapporté par Aristote (Loraux, 1997).

32 Artículo 2.f que quedan incluidos en la amnistía «los delitos cometidos por funcionarios y agentes del orden público contra el ejercicio de los derechos de las personas».

33 ARMH : Asociación para la recuperación de la memoria histórica (Association pour la récupération de la mémoire historique), est une association espagnole créée en 2000 qui a vocation de rétablir à partir de témoignages oraux et écrits des faits sur les nombreux disparus victimes du franquisme, d'effectuer des fouilles archéologiques pour identifier leurs corps, les exhumer pour notamment pouvoir les rendre aux familles (URL : <http://memoriahistorica.org.es/>).

34 Le GTDFI (Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances) publie toutes ses statistiques dans ses rapports annuels accessibles en ligne (URL : <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Disappearances/Pages/DisappearancesIndex.aspx>).

du franquisme³⁵. En revanche, une visite de ce groupe³⁶ a été dépêchée en 2013 suite à l'éviction du juge Baltasar Garzón, en s'appuyant sur ses chiffres³⁷ et recommandant une action urgente avec des moyens conséquents (tests ADN, etc.) pour retrouver les victimes et engager des réparations.

Les manuels scolaires actuels et passés ne parlent ni de ces « disparu·e·s » comptabilisé·e·s (ce qui interroge sur le nombre réel de personnes enfouies), ni des milliers de fusillé·e·s, ni des dizaines de camps de prisonnier·ère·s politiques, mais insistent seulement sur les aspects militaires des grandes batailles. Ce vide au niveau des manuels scolaires et de l'histoire est relayé par nombre de nos interlocuteur·trice·s français·e·s et espagnol·e·s. L'histoire, quand elle a été transmise, l'est sous forme de lourde légende, qu'il faut conserver secrète. Ainsi, j'ai le souvenir précis de discussions à ce sujet avec des adolescent·e·s de mon âge à la fin des années 1980. Ils disaient que des gens étaient enterrés à l'entrée du village, non loin de l'actuel monolithe, et que les mort·e·s de « notre » village étaient dissimulé·e·s dans d'autres lieux environnants et que tout le monde le savait.

Photographie 5 : Exhumations : « chercher, c'est espérer retrouver »



Légende : Le titre est tiré de l'expression de Ricœur (2000 : 563) qui a écrit : « C'est peut-être là la vérité profonde de l'anamnesis grecque : chercher c'est espérer retrouver. Et retrouver, c'est reconnaître ce qu'on a une fois — antérieurement — appris ».

Crédit : ARMH, Boadilla 1, 2018.

35 Excepté un cas en 2006 et un autre en 2011, les autres disparitions (neuf au total) ne semblent pas liées, ni au vol des bébés dans les maternités, ni aux exécutions dont on a caché les cadavres.

36 Voir le rapport (URL : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/072/73/PDF/G1407273.pdf>).

37 Le chiffre de 2 382 fosses est aussi avancé.

La plupart de ces exécutions sommaires n'ont pas eu lieu en public. Parfois, les seuls témoins sont des conducteurs des véhicules réquisitionnés ou des témoins involontaires. Certains corps étaient soustraits à la vue, enterrés loin des habitations des victimes, rendant même leurs morts incertaines. L'une des tactiques pour semer le trouble sur ces faits, c'était de faire courir le bruit que l'on avait aperçu telle personne « disparue » au Portugal tout proche. Ainsi, si la disparition était avérée, l'assassinat relevait d'un postulat et il était facile de faire croire que certain·e·s avaient préféré la fuite, dans un climat de terreur généralisée.

L'écriture de l'histoire et son déploiement semblent alors relever d'une importance majeure, tant pour les familles de victimes, enfin réhabilitées, que pour les générations actuelles, nées dans le trouble et la confusion mnésique.

Enjeux : exhumations

Jeudi 16 août 2018 dans une localité voisine à plus de soixante kilomètres du village où j'ai enquêté, l'association ARMH a enfin obtenu l'autorisation de creuser une partie bien délimitée dans l'enceinte actuelle du cimetière. Des entraves évidentes de la bureaucratie locale ont lourdement menacé puis retardé à plusieurs reprises l'autorisation légale. La famille qui a demandé les fouilles — et a obtenu l'autorisation de celles des autres supposés être avec leur défunt — a dû réellement s'armer de courage et de ténacité pour aller jusqu'au bout de la procédure. C'est elle qui a contacté l'association pour procéder à l'exhumation : aucune structure étatique ne s'y employant et ne finançant ces recherches lourdes en temps et en dispositifs pluridisciplinaires (concordances de témoignages, fouilles archéologiques, recherches ADN, etc.).

On cherche les dépouilles de quatre « disparus » de 1936. Un dossier m'est remis le premier jour de fouilles. Le lendemain, d'autres informations me parviennent plus directement. Je suis invitée à y aller.

Il fait chaud, une lumière jaune traverse cette petite localité isolée, quelques voitures sont garées devant le petit cimetière. Une toile a été dressée au fond, protégeant un large rectangle où quelques personnes, toutes bénévoles, s'affairent à transporter, trier et ôter la terre de manière minutieuse autour des ossements. D'autres regardent (Cf. Photographie 5). J'observe. Je salue gênée. Je sais que trois corps ont été retrouvés, un quatrième devrait l'être prochainement. Un sentiment de soulagement accompagne cette découverte macabre : ils sont bien là où on pensait qu'ils reposaient, la quête n'aura pas été vaine. Un os se dresse au milieu de l'alignement horizontal, il semble ne pas vouloir se reposer tranquillement et illustrer jusqu'au bout le chaos qui l'a projeté dans cette terre. On évoque le déplacement de corps, qui expliquerait cette position incongrue, des bébés enfouis également, certainement décédés avant d'avoir pu être baptisés. Cette fosse retrace à elle seule, la misère existentielle du moment.

Des membres de deux familles de « disparu·e·s » sont présents, des habitant·e·s passent, observent, témoignent leur sympathie et leur peine à la famille, un vieux monsieur vient saluer, il se souvient... Il emmène les personnes sur les lieux de l'exécution et raconte en détail cette journée, où l'événement a ébranlé la vie de son village.

Un camion et ensuite une voiture de miliciens sont passés dans la commune, ils contenaient quatre personnes dans le camion, trois dans la voiture. Les habitant-e-s les ont vus, et ont noté des détails précis de leurs vêtements (notamment les chaussures). Cette observation collective a été le fruit d'un hasard, les habitant-e-s étaient regroupé-e-s sur la voie principale en raison de l'enterrement d'une personne du village et presque tous y étaient. Les phalangistes ont demandé la direction d'une ferme. Ils étaient perdus, le camion n'est pas parvenu jusqu'à la ferme. Plus tard, des coups de feu ont retenti et la camionnette est repassée, terrorisant les villageois-es. Le lendemain matin, un jeune garçon de sept ans — très choqué — a découvert quatre corps inconnus au bord d'un champ. Le maire de l'époque les a fait enterrer dans la partie non consacrée du cimetière. Le silence a ensuite régné durant des années. La famille de l'un des « disparus » a entrepris une enquête sur la base de témoignages et a fait apposer une plaque à l'emplacement supposé des corps en 2014. À partir de ce moment-là, les langues se sont déliées, autorisant l'évocation publique de cette mémoire pourtant collective.

Aujourd'hui, l'exhumation permettra aux familles de donner la sépulture souhaitée à leurs défunts mais également de mettre à jour et de visibiliser une histoire collective ensevelie.

Photographie 6 : Exhumations : déterrer et visibiliser l'histoire collective



Crédit : ARMH, Boadilla 2, 2018.

Les déclencheurs de récits : « le plus souvent si je me souviens, c'est que les autres m'incitent à me souvenir » (Halbwachs, 1994 : VI)

Pour l'une des personnes interrogées, les travaux d'Iglesias Ovejero et sa sollicitation à évoquer le passé familial ont été les éléments déclencheurs de quête mémorielle, même s'il lui a fallu du temps pour s'autoriser à évoquer ce que sa famille voulait taire. Pour une autre, les récits familiaux l'incitent à enquêter et à collecter des récits, à s'engager collectivement dans une quête mémorielle, qui si elle se fonde sur la volonté de récupérer la dépouille d'un ancêtre trouve une résonance sociale et politique (Cf. Photographie 6). D'autres encore de loin, ne souhaitent pas s'impliquer outre mesure, délèguent l'action mais archivent, renseignent, se nourrissent des nouveaux éléments mis à jour. Bien sûr il y a aussi tous ceux et toutes celles qui refusent, s'offusquent mais en même temps actualisent ce débat par leur opposition manifeste au souvenir.

Pour le vieux monsieur du village de l'exhumation, la plaque apposée dans le village a délié les langues qui jusque-là étaient soigneusement englouties et maintenues par une défiance collective. La collecte de récits sur place, la confrontation avec des archives puis l'apposition officielle de la plaque ont permis la circulation des récits. On peut alors parler publiquement de ce qui était précédemment tu et pourtant su. Ces démarches longues et sinueuses fonctionnent alors comme un cercle vertueux de la mémoire, qu'une parole enfin libérée autorise. Les traces de la commémoration fonctionnent comme des déclencheurs de paroles ; elles ouvrent la voie aux récits multiples et tracent le sillon d'une nouvelle histoire collective, antérieurement indicible. L'exhumation n'est pas seulement dans la matérialité des corps ensevelis mais bien également dans cette histoire de l'oppression qui peu à peu ose s'extraire des fosses où elle se terrait.

Les difficultés ubuesques rencontrées par les descendant-e-s pour mettre à jour les fosses et permettre l'exhumation de familier-ère-s sont accablantes pour les institutions et les personnes en charge de les faire fonctionner³⁸. La loi sur la mémoire historique³⁹ si elle a permis de reconnaître légalement et publiquement les persécutions commises durant le franquisme, connaît des applications variables selon les régions et leur couleur politique (Cf. Photographie 7). En effet, les débats autour de la rédaction de la loi ont été virulents, des membres du parti populaire argumentant sur la volonté de ne pas réanimer de vieilles plaies. Les retards et les entraves multiples qui ont jalonné le parcours de cette exhumation sont explicitement le signe d'un désengagement institutionnel alors même que la loi a été promulguée en ce sens. L'absence de crédits nationaux alloués à son application laisse les politiques régionales légiférer en la matière (aucun crédit pour la région de Castilla y León en l'occurrence) et renvoie aux

38 Alors que la loi de 2006 stipule « Article 11. Collaboration des administrations publiques avec les particuliers en vue de la localisation et de l'identification des victimes. Dans le cadre de leurs compétences, les administrations publiques faciliteront aux descendants directs des victimes le sollicitant ainsi, la mise en œuvre d'opérations de fouilles, de localisation et d'identification des personnes victimes de disparitions forcées pendant la guerre civile ou la répression politique qui s'ensuivit, et dont le lieu d'exhumation demeure inconnu. » (Iriarte, 2011).

39 Loi (52/2007). Cf. note de bas de page supra.

familles toute la charge de l'organisation. On pourrait alors penser que l'exhumation des disparu·e·s, ne relève pas du fait historique collectif mais de l'histoire familiale particulière et de la volonté des intimes de la retracer ou non. Or, plus que jamais il semble essentiel de rappeler que l'histoire individuelle renvoie et renseigne sur le collectif (Coulon et Le Grand, 2000). Que le particulier éclaire le général par force de détails qui nous relie (Ferrarotti, 1990). C'est tout l'enjeu des histoires et des récits de vie, qui, et ce n'est pas un hasard, ont été le ciment de ces exhumations.

Photographie 7 : Muret abandonné sur le site du nouveau barrage



Légende : « *Je paye pour fleurir la tombe de Franco et l'État ne m'aide pas à retrouver mon grand-père* » (extrait d'entretien). Alors même que certains faits historiques ont été mis à jour et dénoncés, la reconstruction est lente, incertaine et défailante à l'image de ce muret qui s'effrite peu à peu et est menacé d'engloutissement.

Crédit : D. Leroy, Las Mayas, barrage 2, 2016.

Voies de réappropriations des voix

La véracité — dans la mesure de son existence factuelle — semble absente des traces écrites passées et contemporaines des faits. Si des archives sur les méfaits de la répression franquiste, réalisées par leurs instigateur·rice·s ont

existé, et elles paraissent l'avoir été⁴⁰, seuls des fragments permettent de reconstituer une histoire lacunaire.

De nombreux ouvrages sont aujourd'hui consacrés à ce sujet, sans pour autant combler tous les manques. Peut-on parler de guerre civile quand ce sont des militaires qui font sédition contre un gouvernement élu ? Est-ce que le terme de guerre fratricide ne met pas les deux camps sur le même plan ? Ce sont pourtant des termes employés, partagés et lus dans de nombreux écrits sur la période. Cependant, il ne s'agira pas ici de trancher et d'animer un débat sur des questions qui concernent spécifiquement les historien-ne-s et qui semble très ouvert :

« Il devient évident que l'accord entre les spécialistes non seulement est loin, mais il est probable qu'il ne se produira jamais. Cela peut surprendre ceux qui croyaient qu'une recherche rigoureuse ferait disparaître les différences mais c'est oublier que les postures idéologiques initiales conditionnent les résultats de toute recherche. Encore plus dans un sujet comme la guerre civile, dans lequel il y a encore un public qui veut un récit justifiant ses actions, ou celles de ses parents et grands-parents. »⁴¹ (Pérez Ledesma, 2006 :71)

Il n'est donc pas étonnant que la société civile (associations, particuliers) se soit emparée de ce sujet. C'est par la collecte de récits oraux, ayant nécessité un long travail d'approche que certains faits ont pu être mis à jour, comme l'emplacement précis de certaines fosses communes. Ainsi le projet *Todos los nombres*⁴² diffuse par voie numérique et accessible au plus grand nombre, les résultats de ses recherches localisées au sud du pays. Il tente de recenser sur son territoire les disparu-e-s, partager les traces de leurs biographies intitulées « microbiographies » et localiser les lieux supposés de fosses communes à partir de la collecte de témoignages. L'association ARMH documente minutieusement chacune de ses fouilles, à l'aide de photos et de récits, comme une victoire sur l'oubli et affiche des éléments de la vie quotidienne des défunt-e-s (alliances, boucles d'oreille, etc.), comme autant de preuves d'une réalité qui ne doit rien ni au fantasme ni à la fable. Restituer ces histoires hélas ordinaires (dans l'horreur qu'elles transportent) et les partager avec le plus grand nombre de diverses manières (littérature, cinéma, etc.) apparaît comme un enjeu majeur pour certain-e-s interlocuteurs et interlocutrices afin de combler ces années de silence. Ce n'est certainement pas anodin, si dans des disciplines variées (linguistique, psychanalyse, anthropologie) des chercheur-e-s (Iglesias Ovejero, Moro ou Leroy) ayant un lien avec ce passé local et sans concertation préalable se sont saisi-e-s de cette approche très particulière. Donner voix et trace à celles et ceux que l'on a réduit-e-s au silence et dont on dénigre l'existence, trouve un écho contemporain frappant. Se saisir et restituer des récits ordinaires passés est donc une manière de s'ancrer dans une actualité et peut-être d'apprendre à se soigner collectivement de cette violence insoutenable. C'est

40 Ainsi dans les années 1950, pour produire un certificat, permettant aux femmes des « disparus » de se déclarer veuves, l'État a pu produire des documents rendant compte de faits précis concernant leurs époux (comme les lieux et dates de détention, d'exécution, etc.). Ces archives apparaissent inaccessibles actuellement, certains affirmant que leur destruction aurait été ordonnée.

41 Traduit par l'autrice. La version originale est en espagnol.

42 Littéralement « tous les noms » (URL : <http://www.todoslosnombres.org/>). Le 28/01/2020 elle affichait « La base de datos cuenta hoy con 105 140 personas, 904 microbiografías y 1 602 documentos ».

d'autant plus frappant pour les descendant·e·s de migrant·e·s, pour qui selon la clinicienne Aznar Berko (2020 : 226), « réinterroger l'histoire de l'exil familial c'est se retourner sur un passé avec lequel les exilés ont le plus souvent souhaité rompre et transgresser l'interdit de savoir posé aux descendants ». Elle plaide pourtant pour un « travail d'auto historisation » des descendant·e·s de migrant·e·s afin de déconstruire le « mythe originaire », ce qui serait « possible grâce au travail de liaison entre petite et grande histoires, permettant au sujet de sortir du leurre de l'autofondation héroïque, affranchi de toute dette à l'égard de l'altérité » (Aznar Berko, 2020 : 227). La personne ne serait plus alors subie et engluée dans un passé indéfini mais pourrait, par la réappropriation du sens du parcours migratoire familial, développer son pouvoir d'agir.

C'est d'ailleurs, dans un tout autre contexte (son père est Algérien), le cheminement qu'effectue Naïma, le personnage de *L'Art de perdre* de Zeniter (2017), qui tente de tisser les fils d'une histoire familiale lacunaire, mélange de longues ellipses et de vignettes édulcorées du pays quitté. Selon elle, « la fiction tout comme les recherches sont nécessaires, parce qu'elles sont tout ce qui reste pour combler les silences transmis entre les vignettes d'une génération à l'autre » (Zeniter, 2017 : 23).

Photographie 8 : « Le devoir de mémoire est le devoir des descendants » : alentours du village



Légende : Une fois les paroles ressurgies, les récits restitués, les personnes réhabilitées, il y aura peut-être la possibilité pour les descendant·e·s, ici ou là, de se sentir libres des héritages et des filiations et d'envisager le passé non plus comme une entrave mais comme un moyen de trouver la « brèche » (au sens d'Arendt, 1989) dans un présent qui ouvre à la liberté d'action.

Crédit : D. Leroy, Robleda 3, 2018.

Tout le monde sait, personne n'en parle

Alors que je m'étonnais du peu d'intérêt pour l'exhumation — qui me semblait à moi un événement majeur régional, sinon l'événement de l'été — je me suis aperçue que nombre de mes interlocuteurs et interlocutrices se disant peu intéressé·e·s par la mémoire étaient au fait de cette découverte par les journaux et la télévision. Quelques mois plus tard, le film documentaire déjà évoqué *El silencio de otros* bouleverse la diaspora et c'est parfois en famille que l'on va à la projection. Les voies sont donc diverses pour libérer les voix, mais pour aboutir elles entreprennent un travail qui s'apparente à une lutte ténue au long cours. Un chantier s'ouvre. Fouilles archéologiques de la mémoire, elles permettent d'apaiser le présent des vivant·e·s et peut-être de lui donner une autre direction. Le travail de mémoire relèverait alors d'un travail de deuil — des objets perdus de l'amour et de la haine — qui permettrait à l'échelle collective de ne pas entrer dans la sphère de la pulsion de répétition que la mélancolie suppose. Il en résulterait non pas ces oublis traumatiques, souvenirs-écrans et actes manqués — fondés sur la peur de s'exprimer pleinement — mais un travail de deuil réel qui en rendant hommage et dignité aux défunt·e·s, permettrait d'envisager un avenir moins trouble.

« Le devoir de mémoire est le devoir des descendants, et il a deux aspects : le souvenir et la vigilance. La vigilance c'est l'actualisation du souvenir, l'effort pour l'imaginer dans le présent ce que pourrait ressembler au passé ou mieux (mais seuls les survivants le pourraient et ils sont chaque jour moins nombreux) pour se rappeler le passé comme un présent, y retourner pour y retrouver dans les banalités de la médiocrité ordinaire la forme hideuse de l'innommable. » (Augé, 2001 :134)

Augé nous invite ainsi à traverser l'effroi : plonger dans nos mémoires traumatiques, non pas pour raviver la haine et le ressentiment, mais comme échappatoire, un moyen d'envisager et d'exiger d'autres possibles à la lumière des atrocités révélées. Mettre à jour, nommer, rendre hommage, écrire, faire trace, des récits ordinaires de celles et ceux qui ont été pulvérisé·e·s, anéanti·e·s, parfois par leur entourage, restitue à tou·te·s une partie de la lumière ravie, même si elle peut brûler un peu les yeux après tant d'années d'obscurité.

Cet intérêt, alors qu'il est parfois tu publiquement, s'est manifesté de manière indéniable tout au long de l'enquête et même par la suite, avec des demandes réitérées d'envoi de l'article publié, toutes générations confondues. Il n'était pas question de contrôler ce qui allait être produit, mais de garder trace des échanges, de la volonté de donner voix et de contribuer au récit collectif.

Au contraire de l'oubli, qui fige, brouille et condamne parfois à une répétition aveugle, il s'agit avec la mémoire exposée de réinventer nos quotidiens ici et là-bas comme autant de possibles et de transformations (Cf. Photographie 8). Ne pas laisser sur le bas-côté de la migration, l'histoire qui a façonné son parcours, mais en prendre acte afin d'inventer un présent qui s'en détache volontairement. C'est assurément une posture existentielle, qui offre une direction affirmée et émancipée à nos chemins.

Références bibliographiques

Augé Marc (2001) *Les formes de l'oubli*, Paris, Payot Rivages.

Arendt Hannah (1989) *La crise de la culture*, Paris, Gallimard.

Aznar Berko Marina (2020) *L'exil en héritage, Les impensés de l'immigration*, Paris, L'Harmattan.

Bensa Alban (2016) Le dessous des mots, *Sensibilités*, 2, pp. 164-175.

Coulon Marie-Jo et Le Grand Jean-Louis (2000) *Histoires de vie collective et éducation populaire*, Paris, L'Harmattan.

Cyrułnik Boris (2003) Préface, in Marie-Rose Moro et Jacques Barou Dirs., *Les enfants de l'exil. Étude auprès des familles en demande d'asile dans les centres d'accueil*, Sonacotra et Unicef, [en ligne] consulté le 17/08/2021. URL : https://www.adoma.cdc-habitat.fr/userdata/c_bloc_file/0/212/61_fichier_etuexil-enfant-exil-2.pdf

Cayuela Sánchez Salvador (2014) *Por la grandeza de la patria, la biopolítica en la España de Franco (1939-1975)*, Madrid, Fondo de Cultura Económica de España.

Ferrarotti Franco (1990) *Histoire et histoires de vie, la méthode biographique dans les sciences sociales*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

García Castro Antonia (2008) À propos des « disparus » de la guerre civile espagnole (suite), *Cultures & Conflits*, 72, pp. 121-133.

Halbwachs Maurice (1994 [1925]) Avant-propos de Gérard Namer, in Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, pp. V-VI.

Hernández Burgos Claudio (2015) Les dynamiques locales et quotidiennes de la répression franquiste (1936-1950), *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 127 (3), pp. 196-209.

Honneth Axel (2000 [1992]) *La lutte pour la reconnaissance (Kampf um Anerkennung)*, Paris, Éditions du Cerf.

Iglesias Ovejero Ángel (2016) *La represión franquista en el sudoeste de Salamanca (1936-1948)*, Salamanca, Centro de Estudios Mirobrigenses.

Iriarte Ana (2011) *De l'oubli comme astuce politique : Athènes 403-Espagne 1936*, [en ligne] consulté le 17/08/2021. URL : <https://classics-at.chs.harvard.edu/classics7-ana-iriarte-de-loubli-comme-astuce-politique-athenes-403-espagne-1936>

Jablonka Ivan (2017) L'historicité de l'historien ou la place des morts, *Sociétés & Représentations*, 1 (43), pp. 83-98, [en ligne] consulté le 17/08/2021. URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2017-1-page-83.htm>

Juezas y Jueces para la Democracia (2013) Ante las desapariciones forzadas de la guerra civil y el franquismo, *Historicos Comunicados*, [online]. URL: www.juecesdemocracia.es/2013/10/09/jpd-ante-las-desapariciones-forzadas-la-guerra-civil-franquismo

Junquera Natalia (2018) El Gobierno asume la búsqueda y la exhumación de desaparecidos de la Guerra civil, *El País*, 12/07/2018, [online]. URL: https://elpais.com/politica/2018/07/11/actualidad/1531322308_202368.html

Junquera Natalia (2013) Jueces para la democracia acusa al Gobierno de incumplir la ley de memoria. España es el segundo país con más desaparecidos tras Camboya, *El País*, 09/10/2013, [online]. URL: https://elpais.com/politica/2013/10/09/actualidad/1381322308_843838.html

Leroy Delphine (2017) *Des romans ? Non : leurs vies ! Écritures et auteurisations de femmes migrantes hispanophones*, Saint-Denis, Connaissances et savoirs.

Lillo Natacha (2019) *L'immigration espagnole en France au XXe siècle*, [en ligne] consulté le 17/08/2021. URL : <http://www.histoire-immigration.fr/dossiers-thematiques/caracteristiques-migratoires-selon-les-pays-d-origine/l-immigration-espagnole>

Lillo Natacha (2014) L'immigration européenne en France, angle mort de la recherche, in Marie Poinso et Serge Weber Dirs, *Migrations et mutations de la société française*, Paris, La Découverte, pp. 85-93.

Loraux Nicole (1997) *La cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot.

Michonneau Stéphane (2016) L'Espagne entre deux transitions ? De la mémoire de la guerre civile à celle de l'après-guerre (1975-2007), *Histoire@Politique*, 2 (29), pp. 60-72.

Montserrat Sans (2008) Échange avec Montserrat Sans sur la dimension judiciaire de la question des disparus en Espagne, *Cultures & Conflits*, 72, [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/14233>

Moro Marie-Rose (2002) *Enfants d'ici, venus d'ailleurs. Naître et grandir en France*, Paris, La Découverte.

Pérez Ledesma Manuel (2006) La guerra civil y la historiografía: no fue posible el acuerdo, *Ler Historia*, 51, pp. 51-75.

Preston Paul (2016) *Une guerre d'extermination. Espagne 1936-1945*, Paris, Belin.

Ricœur Paul (2000) *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil.

Ricœur Paul (1991) *Temps et Récit, tome 1. L'intrigue et le récit historique*, Paris, Le Seuil.

Salvayre Lydie (2014) *Pas pleurer*, Paris, Le Seuil.

Talvikki Chanfreau Marie-Catherine (2006) Espagnols en territoire français de 1813 à 1971 : circuits ou intégrations d'exilés et d'émigrés, *Les Cahiers du MIMMOC*, [en ligne] consulté le 17/08/2021. URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/150>

Yusta Mercedes (2016) ¿Miseria de la teoría? La historiografía de la guerrilla anti-franquista, en busca de un marco teórico, in Ignacio Peiro Martín y Carmen Frias Corredor Eds., *Políticas del pasado y narrativas de la nación. Representaciones de la Historia en la España contemporánea*, Zaragoza, Prensas Universitarias de Zaragoza, pp. 119-143.

Zeniter Alice (2017) *L'Art de perdre*, Paris, Coédition Flammarion/Albin Michel.

Delphine Leroy

Mémoires et silences. Violences transgénérationnelles et transfrontalières de la répression franquiste

Un village de la région Castilla y León, marqué par une importante émigration au cours des années 1950-1970 est aujourd'hui traversé par des approches divergentes de l'Histoire : une recherche universitaire, qui a collecté des récits de vie et exhumé une histoire locale de la domination franquiste (Iglesias Ovejero, 2016) et un groupe (constitué à la fois de résident·e·s et d'émigrant·e·s), qui considère que le silence sur ces méfaits est largement préférable, tant leur évocation serait susceptible de raviver des conflits fratricides. Cet acharnement au silence témoigne paradoxalement d'une mémoire vive. Or, comme le signale Moro (2002) concernant l'approche transculturelle, les descendant·e·s de migrant·e·s ont besoin de recomposer une histoire familiale, car ses effets influent sur les personnes, même si elles résident dans un autre territoire. À partir d'entretiens oraux et d'observations impliquées, l'enquête se déroule alors que des corps de disparu·e·s enfouis dans une fosse commune sont exhumés. Elle se focalise sur les enjeux que revêtent aujourd'hui l'évocation ou le silence sur l'histoire de la répression franquiste dans la région, mais également à travers la mobilité des habitant·e·s et de leurs descendant·e·s.

Memories and Silences. Transgenerational and Cross-border Violence under Francoist Repression

A village in the Castilla y León region, scarred by the important emigration wave it experienced between 1950s and 1970s, is penetrated by diverging approaches of History: an academic research study, which collected life-stories and unearthed a local history of Francoist domination (Iglesias Ovejero, 2016), and a group (consisting of both residents and emigrants), which reckons silence on these wrongdoings are immensely preferable because of the high risk their mention would trigger a revival of fratricidal strife. This dedication to silence is paradoxically the sign of acute memory. But, like Moro (2002) and the transcultural approach, the descendants of migrants, because of the impact it has on people, need to reconstruct a family history, even if they live in another territory. On the basis of interviews and participant observation, the study is carried out while the bodies of missing persons are unearthed from a mass grave. It focuses on the stakes of mentioning or keeping silent today the history of Francoist repression within the region as well as through the mobility of the residents and their descendants.

Recuerdos y silencios. Violencias transgeneracionales y transfronterizas sobre la represión franquista

Un pueblo de la región de Castilla y León, marcado por la emigración importante de los años 1950 y 1970, está hoy atravesado por enfoques divergentes de la historia. Por un lado, una investigación académica, que ha recogido historias de vida y desenterrado una historia local de la dominación franquista (Iglesias Ovejero, 2016) y, por el otro, un grupo (formado tanto por residentes como por emigrantes) que considera que el silencio sobre estas fechorías es preferible, ya que su evocación probablemente reviviría los conflictos fratricidas. Paradójicamente, este silencio implacable testifica una memoria viva. Sin embargo, como señala Moro (2002) con respecto al enfoque transcultural, los descendientes de migrantes deben reconstruir una historia familiar; ya que sus efectos afectan a las personas, incluso si viven en otro territorio. Sobre la base de entrevistas orales y observaciones implicadas, la investigación se lleva a cabo mientras se exhuman los cuerpos de los «desaparecidos» enterrados en una fosa común. Se centra en las cuestiones que hoy en día están en juego en la evocación o el silencio sobre la historia de la represión franquista en la región, pero también a través de la movilidad de los residentes y sus descendientes.



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre assignation, émancipation et mise en réseau

The Informal Commercial Cooking of Brazilian Women in France: Between Assignment, Emancipation and Networking

La cocina comercial informal de las mujeres brasileñas en Francia: entre la asignación, la emancipación y el trabajo en red

Marie Sigrist, Isabelle Bianquis et Maxime Michaud



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20535>

DOI : 10.4000/remi.20535

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 239-260

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Marie Sigrist, Isabelle Bianquis et Maxime Michaud, « La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre assignation, émancipation et mise en réseau », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20535> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20535>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre assignation, émancipation et mise en réseau

Marie Sigrist¹, Isabelle Bianquis²
et Maxime Michaud³

Un matin d'octobre, sur la page du groupe Facebook *Os Brasileiros Lyonnois*⁴, Clara⁵, une immigrée brésilienne, diffuse un post en portugais : « De la nourriture brésilienne dans la ville de Lyon avec livraison à domicile aujourd'hui ? ». Les commentaires, également en portugais, affluent dans les minutes qui suivent. Une femme intervient, mentionnant le nom de Cacilda. En réponse, un autre Brésilien confirme : « Oui exact, *feijoada*⁶ et beignet de morue de Cacilda... note dix sur dix ». À son tour, Clara écrit : « Merci, quelqu'un m'a déjà passé son numéro ! Bientôt je testerai. Bon dimanche à vous ». À la suite, Cacilda elle-même réagit : « Merci les chéris ! ». Un cinquième utilisateur intervient, avide de renseignements de la part de la cuisinière : « Tu vends jusqu'où ? Proche de l'aéroport ? », demande Flávio. « Flávio, on prend les commandes sur tout Lyon », répond la cuisinière sollicitée.

1 Chercheuse postdoctorante en anthropologie, École polytechnique fédérale de Zurich (ETH Zurich), Rämistrasse 101, 8092 Zurich, Suisse ; marie.sigrist@etu.univ-tours.fr ; marie.sigrist@usys.ethz.ch

2 Enseignant-chercheur en anthropologie, UFR Arts et Sciences humaines, Département de Sociologie, Université de Tours, 3 rue des Tanneurs 37041 Tours Cedex, UMR 7324 - CITERES, MSH Val de Loire BP 60449, 37204 Tours cedex 03 ; isabelle.bianquis@univ-tours.fr

3 Chargé de Recherche en sciences sociales, Centre de Recherche de l'Institut Paul Bocuse, Château du Vivier, BP 25, 69131 Ecully cedex ; maxime.michaud@institutpaulbocuse.com

Nos remerciements s'adressent aux Brésiliennes et Brésiliens rencontrés sur le terrain de Lyon, ainsi qu'aux relecteurs et évaluateurs anonymes de la REMI.

4 Traduction : « Les brésiliens lyonnais ».

5 Les noms ont été changés afin de respecter les contraintes d'anonymisation.

6 La *feijoada* est un plat que l'on retrouve dans une grande partie du territoire brésilien, à base de haricots *Phaseolus vulgaris* mélangés avec des morceaux de viande de porc en sauce, servie avec du riz, du chou galicien haché, des morceaux d'orange et de la *farofa* (farine de manioc frite au beurre).

Ces échanges sur les réseaux sociaux révèlent des relations particulières qui s'opèrent entre immigrés⁷ brésiliens dans la ville de Lyon. À travers une ethnographie comparative entre France et Brésil⁸, il a été possible de constater que de nombreux immigrés brésiliens cherchent, à fréquence et intensité variables, des denrées alimentaires qu'ils associent au Brésil, afin, selon leurs propres termes, de soulager la *saudade*⁹ qu'ils ressentent pour le pays ou leurs proches qui y vivent. Plus spécifiquement, il est apparu au cours de cette enquête que plusieurs Brésiliens à Lyon font appel à la figure de femmes elles-mêmes brésiliennes d'origine qui, à l'instar de Cacilda (femme de quarante-sept ans, en France depuis plus de dix ans), cuisinent chez elles des produits associés au Brésil, comme des *salgados*¹⁰, des plats préparés¹¹ et des friandises à base de lait concentré sucré ou de confiture de lait. La vente de leurs produits se fait principalement à travers des transactions informelles. Nous désignons par « travail culinaire » ces activités réalisées dans la cuisine de leur domicile, à des fins commerciales et de manière informelle.

Les travaux existants sur l'alimentation en situation d'immigration ont déjà plusieurs fois montré l'intérêt de cet objet. Déjà en 1982, Calvo décrivait les transformations des pratiques alimentaires s'opérant sur le territoire d'accueil, bien qu'il ait eu tendance à penser une « culture alimentaire d'origine » de façon un peu trop figée. Les travaux plus récents ont permis de mieux comprendre la complexité du rapport à l'alimentation qui se joue en situation de migration, notamment en s'émancipant de la notion de « culture d'origine », qui ne recouvre

7 Les travaux en sciences sociales des vingt dernières années ont tendance à préférer le terme de « migration » à celui d'« immigration », et de « migrant » à celui d'« immigré », car cela permet de se détacher des définitions administratives, des stéréotypes et des discours politiques autour de la notion d'« immigré ». Toutefois, depuis la crise syrienne, le terme « migrants » est beaucoup plus utilisé dans les médias et a tendance à désigner des populations récemment arrivées, en situation très précaire et souvent transitoire. Cela est renforcé par l'homonymie avec le participe présent qui laisse penser que les migrants seraient « en cours de migration », donc dans un mouvement non terminé. Dès lors, non seulement le terme « migrant » n'échappe plus aux stéréotypes et se voit tout autant stigmatisant que celui d'« immigré », mais en plus il ne correspond pas, dans son acception contemporaine courante, à la situation des personnes enquêtées. En effet, l'un des critères de sélection des enquêtés de la présente étude réside dans leur volonté de se stabiliser sur le long terme sur le territoire français. Nous avons donc préféré utiliser le terme d'« immigré » dans son acception la plus neutre possible, faisant référence à une mobilité hors du pays de naissance pour s'installer de façon durable et indéfinie sur le territoire d'adoption (Spire, 1999 ; Blanchard *et al.*, 2016 : 18-19). Ce choix est renforcé par le fait que ce terme est utilisé par plusieurs enquêtés eux-mêmes, en référence à leur situation administrative sur le territoire français.

8 La présente recherche s'inscrit dans le cadre de la thèse en anthropologie de Marie Sigrist intitulée « Dynamiques alimentaires transnationales. Étude des pratiques alimentaires des immigrés brésiliens en France (Lyon) et français au Brésil (Salvador) », au sein de l'UMR 7324 CITERES et du Centre de Recherche de l'Institut Paul Bocuse. Marie Sigrist a réalisé l'intégralité du travail empirique, l'analyse des données et l'écriture du manuscrit de thèse original. Isabelle Bianquis et Maxime Michaud ont pour leur part encadré le projet, participé à l'obtention des financements, relu et révisé le manuscrit.

9 La *saudade*, plus qu'un mot, est une catégorie de pensée et d'action très courante dans la langue portugaise renvoyant à un mélange de mal du pays, de nostalgie de quelqu'un que l'on aime ou au souvenir d'un moment passé.

10 Préparations salées à base de pâte de blé, maïs ou de manioc, parfois garnies de viande ou fromage, se mangeant avec la main et consommées comme « en-cas ».

11 Les plats les plus fréquents sont : viande avec *arroz com feijão* (riz avec haricots *Phaseolus vulgaris*), *feijoada*, le *feijão tropeiro* (haricots *Phaseolus vulgaris* avec de la peau de porc grillée et de la farine de manioc) et le *churrasco* (barbecue).

aucune réalité sociale (Cuche, 2012), permettant ainsi de dépasser la dichotomie entre continuité et discontinuité des pratiques alimentaires (Crenn *et al.*, 2010). Si les pratiques alimentaires se voient transformées en contexte migratoire, elles révèlent surtout des adaptations à un nouvel environnement social et culturel dont les migrants sont les principaux acteurs (Crenn *et al.*, 2010 ; Barou, 2010). S'il est illusoire de rechercher une « culture d'origine », l'alimentation constitue, pour les migrants, un moyen d'affirmation d'un ancrage identitaire lié au pays d'origine (Ramos, 2006), et leurs pratiques alimentaires peuvent être ethnicisées par eux-mêmes ou par les regards extérieurs (Juteau-Lee, 1983). La quête et la production d'une brésilianité alimentaire dans l'exemple ci-dessus viennent ainsi questionner ce rapport complexe à l'origine en situation de migration. Il questionne également les réseaux brésiliens et sud-américains qui apparaissent dans le rapport à la clientèle. Cela est d'autant plus intéressant dans le cas des Brésiliens en France que la majorité des études sur l'alimentation en situation de migration se sont concentrées sur des populations issues des flux migratoires majoritaires — comme c'est le cas en France des populations nord-africaines (e.g. Mescoli, 2015) — tandis que les populations numériquement moins importantes sur le territoire d'accueil ont tendance à être invisibilisées (e.g. Gonzalez, 2007). Quelques travaux ont toutefois montré l'intérêt de se pencher également sur les pratiques alimentaires de ces populations, par exemple celles des migrants russes à Paris et Londres (Bronnikova et Emmanovskaya, 2010) ou malgaches en France (Crenn *et al.*, 2010). En France, les Sud-Américains représentent une part très minoritaire de la population immigrée comparée aux populations venant des pays nord-africains et limitrophes européens (Théry, 2009). Les Brésiliens représentent en effet 0,7 % de la population immigrée totale, soit un peu moins de 50 000 individus (Insee, 2020). Pourtant, les flux migratoires du Brésil vers la France ne cessent de croître ces deux dernières décennies (Schwartzman et Schwartzman, 2015 ; Théry, 2009). De source consulaire, 5 000 Brésiliens résident ainsi dans l'agglomération lyonnaise¹².

Les cuisinières ici étudiées sont exclusivement des femmes, même si des hommes peuvent contribuer à la distribution, ce que nous évoquerons plus tard. Au premier abord, cela semble s'inscrire dans la continuité de l'assignation des femmes aux tâches culinaires (Meah, 2014 ; Fournier *et al.*, 2015). Toutefois, d'autres travaux ont souligné qu'en contexte migratoire, la cuisine pouvait devenir un espace privilégié d'émancipation et de réalisation de soi, que ce soit dans la sphère associative (Mescoli, 2015) ou domestique (Meah, 2014). Cela n'a toutefois pas été montré, à de rares exceptions près (Boniface *et al.*, 2013), dans un contexte professionnel, où la place des femmes est d'ailleurs minoritaire. En effet, quand elle est professionnelle, la cuisine devient une activité masculine, et ce particulièrement en France (Bourelly, 2010). Il en va de même en contexte de migration (Ray, 2016). Ainsi se pose la question du rôle de cette activité pour ces femmes, entre activité domestique et professionnelle et entre assignation et émancipation ; d'autant plus que ces femmes rappellent la figure de l'*empregada de casa*¹³, souvent présente au domicile des classes moyennes et supérieures au Brésil (Vidal, 2007).

12 Ce nombre est avancé par le Consulat du Brésil à Lyon. Faute de pouvoir obtenir le nombre exact d'immigrés brésiliens — en raison de leur invisibilité sur le territoire — ce nombre inclut aussi les étudiants brésiliens qui n'ont pas vocation à rester sur le territoire à l'issue de leurs études.

13 Employée de maison.

Le travail culinaire de ces femmes, l'économie informelle qu'il représente et les réseaux qu'il mobilise apportent un éclairage complémentaire sur le rôle de l'alimentation en situation d'immigration. Quels sont les usages de la « brésilianité alimentaire » dans ce contexte et comment interrogent-ils le rapport à l'origine de ces actrices ? Comment, dans leurs choix et leurs pratiques quotidiennes, s'articulent les différentes assignations qu'elles subissent, en temps qu'immigrées, brésiliennes et femmes ?

Cette étude prend place dans une enquête plus large sur les pratiques alimentaires d'immigrés brésiliens à Lyon. Réalisée entre août 2018 et février 2019 dans l'agglomération lyonnaise, elle a porté sur trente-six Brésiliens. Parmi eux, onze femmes, sur lesquelles porte plus précisément le présent article, ont développé un travail culinaire et commercialisent leur production de façon informelle¹⁴. Les contacts ont été obtenus via la méthode de la « boule de neige », permettant d'accéder aux réseaux d'interconnaissances de chaque enquêté. Vingt-six ont fait l'objet d'entretiens semi-dirigés en face à face en portugais. Dix autres Brésiliens ont eu des rôles d'informateurs dans l'enquête (huit immigrants brésiliens à Lyon intégrant l'entourage des enquêtés interrogés et rencontrés au cours d'événements culturels brésiliens, manifestations ou transactions alimentaires ; et deux Brésiliens résidant au Brésil). En dehors de ce groupe, quatre non-Brésiliens (trois Français·e·s conjoint·e·s de Brésilien·ne·s et une Portugaise) ont aussi été des informateurs privilégiés. Parallèlement, nous avons réalisé des observations et observations participantes dans les lieux de production, d'approvisionnement et de consommation des immigrants brésiliens (domiciles, rue, magasins alimentaires, restaurants). Une ethnographie digitale a également été réalisée, sur les espaces numériques utilisés par les enquêtés (comme Facebook, Messenger, WhatsApp).

Préparation et vente culinaires par les Brésiliennes : entre nécessité économique et émancipation

Les immigrées brésiliennes enquêtées présentent une pluralité de parcours de vie, de migration et de statut social. Elles proviennent de différentes régions du Brésil, mais la plupart sont issues des grandes métropoles de São Paulo, Rio de Janeiro, Goiânia et de leurs périphéries. Si le motif principal de migration du Brésil vers la France, ces dernières décennies, était plutôt politique, pour fuir le régime militaire par exemple (Chirio, 2005), les enquêtées intègrent davantage la vague migratoire récente qui revêt un caractère économique. À travers leur migration, elles espèrent une hausse de revenus ou une ascension professionnelle, à l'échelle individuelle ou des membres de leur famille. Aussi, les onze cuisinières dont il est question au cœur dans cet article expliquent avoir suivi leur conjoint à Lyon. Pour huit d'entre elles, ce dernier est Brésilien et est venu en France suite à une opportunité professionnelle dans son secteur d'activité, ou pour tenter de trouver un nouvel emploi en Europe. Pour deux d'entre elles, c'est la rencontre amoureuse avec un Français en vacances au Brésil, disposant déjà d'une situation professionnelle et socio-économique stable à Lyon, qui a motivé l'installation. Seule une d'entre elles, venue en France avec ses deux

¹⁴ Seule une d'entre elles a développé une activité légale, mais tout en maintenant une partie informelle. Nous y reviendrons plus loin.

filles, ne mentionne pas la motivation du conjoint comme motif d'immigration, mais avance plutôt sa passion pour la France. Si les activités et statuts sociaux de ces femmes étaient hétérogènes avant leur migration¹⁵, la plupart reconnaissent souffrir de difficultés économiques ou d'une sensation de déclassement en France. Elles vivent dans des quartiers populaires de l'agglomération (Villeurbanne, Vénissieux, 8e et 9e arrondissements lyonnais), caractérisés par un taux élevé de logements sociaux et où les habitants sont moins diplômés, avec des revenus médians plus faibles que dans le reste de la ville (Authier *et al.*, 2010). Cristina, par exemple, réside avec sa famille dans un immeuble délabré d'un de ces quartiers, après avoir vécu une expérience de migration chaotique, entre logements indécents et exploitation professionnelle de son mari sur les chantiers du secteur de la construction.

Une activité culinaire en réponse à une situation de précarité

Le fait de changer de pays conduit parfois les immigrés à occuper un emploi moins qualifié ou moins rémunéré, avec des tâches moins attractives, soit parce que leur niveau d'études est dévalué, soit parce que le diplôme n'est pas reconnu dans le pays d'accueil (Chamozzi, 2009 ; Rosenfeld *et al.*, 2009). Ce phénomène est intensifié lorsque l'immigré·e est une femme (Hirata, 2016 ; Piscitelli, 2016). À Lyon, plusieurs immigrés brésiliens sont contraints d'occuper une activité rémunératrice en plus de leur activité principale ou de réaliser une activité principale dans les secteurs de la restauration, de l'agriculture, de la construction civile ou du nettoyage, autant de secteurs qui nécessitent une main-d'œuvre sans qualification importante et peu couteuse.

« L'homme va sur les chantiers et la femme va faire le ménage. C'est nos seules possibilités [...]. Ça a été difficile. Parce que t'arrives, tu trouves pas de travail... ou alors t'as pas encore un diplôme pour trouver du travail. »
(Cristina, trente-huit ans, arrivée en France il y a deux ans)

Peu diplômées¹⁶, les onze femmes brésiliennes rencontrées pour cette recherche ont peu de perspectives d'employabilité en France. Par défaut, elles se sont toutes tournées vers un travail de *care*. Le secteur des activités de *care* se définit par des services dont le but est l'apport d'une réponse concrète aux autres, de soins à autrui ou d'aide au quotidien (Kergoat, 2016). Ainsi, elles occupent (ou ont occupé temporairement) des postes de femmes de ménage, d'auxiliaires de vie, d'aides à domicile ou de garde d'enfants.

« Je travaillais là-dedans, je nettoiais. Je faisais les ménages et aussi je gardais une petite fille brésilienne. Je la cherchais à l'école, je jouais avec elle jusqu'à l'arrivée des parents et puis je rentrais à la maison. Maintenant, je fais juste les ménages parce que, comme cela, je ne travaille que de jour. Sinon je ne peux pas aller chercher mes enfants à l'école. » (Sandra, trente ans, arrivée en France il y a sept ans)

Le travail de *care* concerne surtout les femmes, en Amérique latine (Vidal, 2007) comme en Europe, surtout lorsqu'elles sont immigrées (Chaïb, 2008).

15 Une était avocate, cinq étaient employées dans la vente, une était danseuse, une était professeure de langue, deux faisaient un cursus d'études, une gardait des enfants.

16 Seules deux d'entre elles ont achevé des études supérieures avant d'immigrer en France.

Les immigrées brésiliennes en Europe sont appréciées pour le travail de *care* en raison des représentations associées à la brésilianité féminine (affectuosité, amabilité, gaité) (Freitas et Godin, 2013 ; Piscitelli, 2016). Les femmes brésiliennes immigrées qui réalisent une activité de *care* subissent ainsi une assignation, selon leur genre et leur origine. Ces activités, facilement accessibles, car ne requérant pas un niveau de français élevé et très peu de qualifications, sont peu reconnues et valorisées, tant économiquement que socialement. Elles sont associées à une précarité sous forme de contrats courts (intérim, CDD) non garantis, de temps partiels et avec des salaires horaires au SMIC¹⁷ (Hirata, 2016). Face aux difficultés inhérentes au travail de *care*, les onze femmes enquêtées ressentent le besoin de réaliser une activité professionnelle complémentaire. Elles se tournent alors vers la réalisation de recettes de cuisine qui leur sont familières, à leur domicile, et à la vente de ces préparations.

« Quand j'ai commencé [le travail culinaire], je faisais déjà les ménages. Je passais tout le petit matin à cuisiner, faisant les salgados pour le lendemain. C'était une époque où j'avais besoin de pas mal d'argent et cuisiner m'a beaucoup aidée. Beaucoup, beaucoup. Je me levais à trois heures, quatre heures du matin pour faire les salgados pour les remettre le lendemain et dans la foulée j'allais faire les ménages, je livrais sur le chemin. C'était la course, mais j'ai pu avoir un peu de sous. Ensuite, les ménages ont augmenté. Aujourd'hui je prends les commandes, mais uniquement pour les week-ends. Chaque week-end, je prends une commande et je fais quelque chose. »
(Íris, trente ans, arrivée à Lyon il y a trois ans)

Cela rejoint les constats de Crenn (2003) qui souligne, à propos des immigrés en situation de précarité, qu'ils développent des stratégies économiques pour survivre dans leur quotidien. Par ailleurs, Barou (2010) explique que les métiers de l'alimentation constituent souvent, pour les immigrés, une première opportunité pour assurer la survie économique dans le nouveau pays de résidence. Six de ces femmes cumulent le travail de *care* au travail culinaire, cette seconde opportunité étant vouée à contrer la précarité de l'activité principale. Les cinq autres femmes, quant à elles, ont fait le choix de substituer progressivement le travail culinaire à l'activité de *care*.

L'orientation de ces onze femmes vers les activités culinaires, en tant que réponse à une situation précaire, n'est pas un hasard. Ces activités ne requièrent pas de compétences ou de qualifications supplémentaires à acquérir, les femmes enquêtées sachant déjà cuisiner dans le cadre de leur vie quotidienne et familiale. Les tâches domestiques directement liées à la cuisine conjugale ou familiale, lorsqu'elles sont quotidiennes, incombent davantage aux femmes (Fournier *et al.*, 2015). Le travail culinaire à domicile des immigré-e-s issu-e-s du Brésil est de même investi exclusivement par des femmes, tel que l'atteste Sofia : *« Ce sont toutes des femmes, hein ! Il n'y a aucun homme dans l'affaire »*. D'autre part, les investissements matériels sont faibles puisque leur propre cuisine suffit. De même, les frais de formation pour le développement de cette activité sont limités. Si les cuisinières enquêtées aiment cuisiner, elles réalisent toutefois cette activité parce qu'elles sont dotées de connaissances liées à leur assignation sociale et éducative aux tâches domestiques (comme la cuisine) et

¹⁷ Le SMIC (salaire minimum de croissance) horaire est en France de 7,94 € net en 2019 (Service-public, 2019).

ne trouvent pas à s'insérer dans des secteurs requérant d'autres qualifications. Par ailleurs, elles cherchent à répondre à des nécessités économiques, leur emploi de *care* étant insuffisant.

Cuisiner et vendre ses préparations pour ses concitoyens : un bien-être pour soi

Les cuisinières enquêtées ont certes besoin économiquement de l'activité de réalisation et vente de produits alimentaires brésiliens, mais l'aspect social de cette dernière n'est pas à négliger. L'activité de *care* ne les occupant pour la plupart qu'à temps partiel, certaines se retrouvent seules à leur domicile tandis que le conjoint est activement occupé hors du domicile. Elles connaissent alors « l'inactivité à-côté » (Weber, 2009) et les syndromes rencontrés par les personnes qui ne parviennent pas à être employées : désocialisation progressive, sensation de dévalorisation, souffrance mentale ou physique (Dejours, 2005). À cela s'ajoutent les sentiments de déracinement (Ramos, 2006), d'isolement — du fait de la non-maîtrise de la langue ou des normes culturelles — et de souffrance liée à l'éloignement. Plusieurs femmes interrogées ont évoqué leur solitude et leur tristesse au domicile. L'inoccupation professionnelle fragilise les repères identitaires individuels et peut susciter l'inquiétude (Dejours, 2005). À cet égard, Cristina évoque le sentiment de tourner en rond, le besoin de s'occuper pour ne pas tomber malade et ne pas trop se laisser aller à des pensées mélancoliques. Et c'est par le travail culinaire qu'elle trouve la solution à ces maux :

« Il n'y a que moi, mon fils et mon époux à la maison. Alors... il n'y a pas de bazar ! Il sort pour travailler, mon fils va au lycée, moi je reste à la maison... pour faire quoi ? Hein ? Je vais faire quoi dans cette maison ? Alors je cherche... faut bien faire quelque chose. On peut pas rester toute la journée assise dans le canapé, hein ! Sinon, l'angoisse arrive, le manque du Brésil, de la famille, la carence viennent et tu deviens malade, dépressif ici ! Alors il faut avoir quelque chose pour occuper la tête... et une chose que j'aime c'est rester dans ma cuisine, en faisant quelque chose à manger, alors voilà. »

Pour cuisiner, à destination de leur clientèle comme de leur propre famille, les enquêtées doivent mener un combat en approvisionnement d'ingrédients et en cuisine. Les efforts à fournir sont conséquents. Il s'agit de s'organiser pour réaliser les déplacements à plusieurs kilomètres de leur domicile, soit vers les magasins exotiques (asiatiques, afro-caribéens) localisés dans le quartier de Guillotière, soit vers les supermarchés portugais situés dans les communes voisines. Il s'agit ensuite de solliciter un ensemble de savoir-faire, de tactiques, ainsi que de ressources matérielles ou techniques. Elles mobilisent ainsi cette « autre face de l'optimisation » exposée par Dalgarrondo et Fournier (2019), faite de tâtonnements, de compromis au quotidien et de nouvelles potentialités du faire et de l'être pour parvenir non seulement à un certain bien-être, mais aussi à un sentiment d'autonomie personnelle et de découverte. Ainsi, au-delà de la simple volonté de « s'occuper », l'activité culinaire correspond également à une quête de valorisation sociale. En réalisant leur activité, les femmes développent une « identité du faire » (Weber, 2009) et mobilisent des compétences particulières (Flichy, 2017) pour satisfaire des besoins individuels ou périphériques (tant de leur famille que de leurs concitoyens). En apparence, cela semble aller à l'encontre des études qui, dès la seconde moitié du XX^e siècle et toujours largement relayées aujourd'hui, ont attiré l'attention sur l'aliénation des femmes

aux tâches domestiques, comme la cuisine, et sur le fait que ces dernières étaient contreproductives à la réalisation personnelle et à l'affranchissement des femmes (Meah, 2014). Les activités culinaires dans le cercle familial sont en effet souvent sous-estimées, d'autant plus lorsque réalisées par des individus stigmatisés tels que femmes et immigrées (Certeau *et al.*, 2006). Pourtant, les activités culinaires peuvent apparaître comme des sources d'émancipation et de réalisation de soi pour les femmes qui les effectuent, que ce soit dans la sphère associative (Mescoli, 2015), professionnelle ou domestique (Boniface *et al.*, 2013 ; Meah, 2014). Les femmes migrantes peuvent d'ailleurs trouver en cuisine un espace d'exercice, d'action et de résistance à leur condition de femme n'appartenant ni au groupe ethnique majoritaire, ni à la classe dominante (Longhurst *et al.*, 2009). Cependant, tout comme le contrôle la nourriture ne saurait constituer, dans le cadre domestique, un véritable contre-pouvoir pour les femmes (Counihan, 1999), il faut souligner que l'investissement dans les activités de *care* ou les activités culinaires des femmes immigrées constitue une extension de leur assignation aux tâches domestiques, qu'elles continuent d'assurer par ailleurs. En ce sens, ce secteur d'activité professionnelle constitue plus un choix par défaut tout en représentant une augmentation importante de leur charge de travail. Ainsi le gain d'argent et la valorisation d'un savoir-faire propre ne sauraient à eux seuls témoigner d'une véritable émancipation.

Plus largement, à défaut d'une véritable émancipation sociale ou de l'envie d'être occupée, la vente des produits préalablement préparés par les femmes brésiliennes permet au moins à ces dernières une certaine autonomisation économique :

« Nous, les femmes, on veut avoir les nécessités de base, parce qu'on va pas passer notre temps à demander de l'argent au mari pour acheter un truc qui est à toi, tu vois ! On veut notre propre argent de côté pour faire ce que l'on veut ! Logique ! » (Cristina)

En transposant une activité domestique (la cuisine) depuis le cercle exclusivement familial vers l'extérieur, les femmes immigrées peuvent devenir visibles dans le contexte local tout en ayant une place active via la mobilisation des caractéristiques culinaires du pays d'origine (Mescoli, 2015). Les immigrées brésiliennes, en investissant plus largement un segment du marché économique avec leur cuisine, affirment ainsi autant leur position sociale de femme que leur rôle de nourricière d'une communauté brésilienne. Elles renforcent également leur indépendance sociale et financière. Plusieurs envisagent alors de développer leur travail sur le long terme et de l'élever en activité principale formelle à l'instar d'autres femmes brésiliennes ayant développé leur entreprise à Lyon ou à Paris. Sandra monte son projet petit à petit :

« Je suis en train de voir comment on fait pour ouvrir une entreprise de traiteur spécialisé, mais je suis allée au mauvais endroit. On m'avait dit d'aller à la Chambre de Commerce, alors j'y suis allée et là on m'a dit que je devais aller à la Chambre des Métiers. Donc, je dois reprendre rendez-vous, voir ce qu'ils veulent comme papiers, de quoi j'ai besoin pour pouvoir légaliser tout ça. »

Vendre sa cuisine informellement : entre débrouille et connexions intrabrésiliennes

Si certains immigrés brésiliens interrogés ont réussi à créer leur entreprise alimentaire, ce n'est pas le cas des femmes cuisinières qui font l'objet de cette contribution. En effet, la plupart des cuisinières enquêtées œuvrent sans déclarer leur activité aux institutions publiques et donc sans cadre entrepreneurial légal (à l'exception de l'une d'entre-elles). Elles développent leur activité commerciale loin des règlements des entreprises alimentaires supposant normalement des formations spécifiques en hygiène et sécurité, des déclarations d'activité et de nombreuses règles de transaction régies par le Code de la consommation. Les activités non conformes aux textes législatifs d'un pays, qui échappent aux contrôles étatiques et qui poussent les travailleurs dans des logiques de survie sont souvent qualifiées d'« informelles » (Bouffartigue et Busso, 2016 ; Fassin, 1985). Il faut néanmoins resituer le travail informel dans un contexte social et économique particulier. Bien qu'il soit à la marge ou secondaire, un travail informel permet d'augmenter les revenus. L'installation dans un nouveau territoire est l'un de ces contextes (Missaoui et Tarrius, 2015) — les individus devant « se débrouiller » (Weber, 2009). Si le caractère informel des activités culinaires des femmes enquêtées s'explique par la précarité dans le parcours migratoire, il semble convoquer aussi des habitudes fortement développées dans le pays d'origine. En effet, l'informalité est un trait courant dans la société brésilienne : la proportion d'individus qui occupent une activité rémunératrice non déclarée atteint 40 % de la population active (IBGE, 2020). Historiquement, l'informalité dans le domaine culinaire provient en partie des transactions commerciales des esclaves de *ganho*¹⁸ — notamment des femmes qui réalisaient la vente de produits alimentaires — amenées d'Afrique lors de la colonisation portugaise (Soares, 1996). Aujourd'hui, l'informalité est liée à la situation économique du Brésil, notamment à la hausse de la précarité des travailleurs et à l'intensification du chômage (Durães, 2016). S'il est avéré que l'informalité commerciale est une caractéristique apparaissant dans de nombreuses sociétés et pays, certains auteurs avancent qu'elle est autant un fait social que culturel au Brésil (Durães, 2016 ; Filártiga, 2007). En effet, « le phénomène de l'informalité aujourd'hui au Brésil (et dans le monde) a déjà dépassé la simple frontière des rues. L'informalité est globale, soit composée par des immigrés, soit par des populations avec un passé d'emploi formel » (Durães, 2016). Aujourd'hui pour les immigrés, comme lors de l'époque coloniale pour les esclaves, la transaction informelle reste une pratique de survie voire d'émancipation pour les minorités sociales et économiques. Les observations et les propos relevés dans des conversations au Brésil¹⁹ attestent des pratiques informelles de production et de transaction à la fois comme caractéristiques du « *jeito brasileiro*²⁰ » et comme nécessité de s'adapter, voire de survivre à la crise économique. Nous pouvons donc avancer que les pratiques informelles de travail culinaire à domicile développées par les femmes brésiliennes enquêtées à Lyon (usage des réseaux sociaux et applications numériques, négociations des lieux et moments de vente, mobilisations

18 Traduction : « de gain ».

19 La thèse comporte un terrain brésilien réalisé entre février et mai 2019 par Marie Sigrist à Salvador de Bahia.

20 Traduction : « manière brésilienne ».

improvisées de tierces personnes, travail à domicile, organisation individuelle) relèvent de logiques préalablement adoptées au Brésil. Les échanges réalisés dans le cadre de ces réseaux peuvent ainsi rappeler une sorte de culture commerciale brésilienne.

Quelles sont les dynamiques alimentaires développées par les femmes cuisinières brésiliennes dans ce contexte informel ? L'exemple d'un échange avec Sandra révèle plusieurs particularités. « Bonjour Sandra ! Comment vas-tu ? J'aimerais te commander des *brigadeiros*²¹. Ce serait possible pour cette semaine ou au début de la semaine prochaine ? Marie ». À ce message de texte envoyé en portugais via l'application numérique WhatsApp, une réponse arrive quelques minutes plus tard : « Salut Marie, bonjour ! Combien en voudrais-tu ? ». Interrogée sur les quantités vendues habituellement, Sandra en propose une vingtaine. Puis, elle informe du prix et de la possibilité de les remettre en fin de semaine. S'en suit un échange d'une dizaine d'autres messages pour définir les modalités de récupération des *brigadeiros*. Après avoir défini le jour de la transaction, elle demande : « C'est toi qui viens les chercher ? ». Après acquiescement, un horaire compatible est convenu entre les parties. Elle ajoute sa préférence de paiement : « En liquide c'est mieux, si possible l'appoint, car je crois que je n'aurai pas la monnaie ». Le jour convenu, à son domicile, elle ouvre la porte, vêtue d'un tablier à la ceinture et d'un bandeau tenant ses cheveux pour garantir l'hygiène en cuisine. Elle offre un verre, et semble un peu stressée par ses occupations :

« J'étais à la cuisine. Je n'arrête pas aujourd'hui ! Je prépare les commandes de ce jour particulier qui est celui de la Saint-Valentin ! »

Elle montre alors les deux grosses boîtes en carton posées sur la table du salon pour deux autres clients. Il reste un espace vide pour les *coxinhas*²² qui sont en train de refroidir après leur friture en cuisine. Elle ajoute :

« Maintenant, j'attends que mon mari sorte du travail pour qu'il aille remettre les commandes aux personnes en voiture. »

Puis elle tend une boîte en aluminium refermée d'un couvercle en carton. Il s'agit-là des *brigadeiros* commandés. Elle est payée en espèce, compte exact, comme elle l'avait demandé. Elle donne un sac plastique pour y positionner la boîte avant des remerciements mutuels et les salutations d'usage.

L'utilisation des réseaux sociaux numériques dans la diffusion du travail culinaire à domicile

Si, pour les besoins de l'ethnographie, la transaction qui vient d'être décrite place une Française comme cliente, il convient de préciser que les cuisinières font plutôt affaire avec une clientèle brésilienne, immigrée comme elles, ou ayant un lien avec le Brésil (conjointes d'immigrés brésiliens, immigrés portugais, amis

21 Dans le cas présent, il s'agit d'une friandise en forme de boule à base de lait condensé sucré et de cacao saupoudré de copeaux de chocolat. Le *brigadeiro* peut aussi être une garniture de dessert.

22 Pâte de blé panée, en forme de goutte, fourrée au poulet assaisonné et frite (famille des *salgados*).

français). Le partage du sentiment d'appartenance à un groupe culturel commun favorise l'établissement de réseaux d'échange, maintenant les liens par-delà les frontières (Abélès, 2008). Ces réseaux peuvent prendre plusieurs formes. En France, la légitimité attribuée par les Brésiliens aux associations culturelles brésiliennes est encore faible, ces derniers préférant se tourner vers des canaux plus informels tels que les familles, les amis, les églises (Rosenfeld *et al.*, 2009). Ces trois dernières entités sont en effet fortement mobilisées par les immigrés brésiliens à Lyon, mais un autre canal a une importance considérable dans les échanges d'informations et l'entraide : les réseaux sociaux numériques, et particulièrement Facebook. Le succès du groupe Facebook *Os Brasileiros Lyonnais* est avéré²³ : il n'est pas un·e brésilien·ne interrogé·e qui ne soit membre de ce groupe²⁴. Il apparaît à la fois comme une bulle d'entraide entre Brésiliens, comme un moyen d'échange d'informations sur la vie en France et comme une plateforme de médiation culturelle et de mise en relation. À ce titre, le groupe Facebook *Os Brasileiros Lyonnais* rend compte de l'existence d'une forme de communauté virtuelle qui se reconnaît dans le partage d'un même *ethnoscape*, au sens donné par Appadurai (1996). Via les posts en portugais publiés sur Facebook, des paysages administratifs, musicaux, esthétiques ou culinaires rappelant le Brésil apparaissent. Comme tout *ethnoscape*, la mémoire du lieu d'origine du groupe social est activée sur le territoire d'accueil, suggérant des élaborations nostalgiques. Cela passe notamment par les technologies de communication, le smartphone et les réseaux sociaux permettant aujourd'hui aux migrants d'être inscrits dans des environnements multiples, aussi bien en lien avec le pays d'origine que sur le pays d'accueil lui-même (Diminescu, 2019). Le paysage culinaire est une facette de cet *ethnoscape* des immigrés brésiliens à Lyon. Tout réseau social au sens large a une importance dans l'échange d'informations entre immigrés qui décident de l'achat de certains aliments, marques, lieux de consommation (Asunção, 2011). En ce sens, ce groupe fermé Facebook remplit ce rôle. Chaque jour, des posts liés à l'alimentation brésilienne apparaissent, qu'ils émanent de particuliers cherchant à se procurer des produits alimentaires à Lyon, ou de femmes cuisinières promouvant leurs propres préparations culinaires.

Le nombre d'utilisateurs de Facebook ne cessant d'augmenter dans le monde, la plateforme numérique est devenue un outil primordial dans la promotion de l'échange marchand (Gonzalez-Lafaysse et Lapassouse-Madrid, 2014). Par le biais des posts, les femmes diffusent leur production alimentaire via des photographies et des textes informatifs (prix, quantité, contact), le plus souvent en portugais.

« Un jour, j'ai mis une annonce sur le groupe Facebook. Et à partir de ce moment, j'ai vu que ça marchait bien, alors j'ai commencé à diffuser plus, d'abord sur ma propre page Facebook puis sur la page des Os Brasileiros Lyonnais aussi. » (Íris)

Ce groupe laisse apparaître des offres marchandes, visibles entre professionnels et particuliers restreints, permettant la mise sur le marché de services ou

23 Ce groupe compte, en octobre 2019, plus de 9 000 membres. C'est un groupe fermé, c'est-à-dire que les adhésions font l'objet d'une validation par des modérateurs.

24 Cela est à mettre en relation avec le fait que les Brésiliens sont, avec trois heures et trente-quatre minutes, la deuxième population au monde en termes de temps passé quotidiennement sur les réseaux sociaux (Kemp, 2019).

objets, comme une plateforme collaborative tout en laissant aux travailleurs une grande liberté d'engagement dans leur pratique (Beauvisage *et al.*, 2018). Le commerce via les plateformes numériques rend plus visible, facile et accessible le développement d'activités à la frontière du travail et du loisir (Flichy, 2017). Les cuisinières enquêtées y trouvent un moyen particulièrement adapté de se faire connaître et avec une certaine liberté. Néanmoins, le statut non déclaré de leur activité les oblige à la discrétion et à la création d'autres groupes fermés plus restreints.

« Je n'ai pas tellement de diffusion sur Facebook parce que j'ai pas vraiment le droit de faire ça. Je diffuse un peu mon travail auprès des amis et les amis en parlent entre eux. J'ai mis des annonces des plats cuisinés sur un groupe Facebook que j'ai créé, juste pour les gens que je connais plus, pour pouvoir communiquer plus sereinement. » (Cristina)

Lorsque les cuisinières sont déjà suffisamment connues, elles sont moins actives sur les réseaux sociaux numériques et laissent davantage les clients venir à elles, privilégiant ainsi le bouche-à-oreille :

« Maintenant, je reçois un message du genre "Une amie m'a dit que tu faisais des gâteaux, elle m'a dit de te contacter" et voilà. »
(Helena, trente-sept ans, arrivée en France il y a onze ans)

Les pages Facebook ne sont pas les seuls outils numériques utilisés par les cuisinières brésiliennes et leurs concitoyens. Les applications de discussions instantanées, telles que Messenger et WhatsApp, sont aussi abondamment employées. Les possibilités d'envoi de photographies, de fichiers audio ou vidéo, ainsi que les appels permettent des échanges d'informations rapides et la prise de commande alimentaire directement entre la vendeuse et le client. Carla (gérante d'une entreprise de fabrication de matériel de cuisine) témoigne de l'engouement de ces réseaux au Brésil :

« Pour que tu aies une idée, au Brésil aucun entrepreneur ne peut vendre sans WhatsApp. En Europe c'est moins le cas... mais les Brésiliens, hors du Brésil, ils continuent d'utiliser beaucoup WhatsApp. »

La négociation de l'échange alimentaire

L'utilisation de toutes ces interfaces numériques dans la diffusion et la vente des préparations alimentaires tient au statut informel des activités. L'usage que font les cuisinières des réseaux sociaux numériques, tout comme celui des réseaux sociaux physiques (via le bouche-à-oreille par exemple), leur permet de faire connaître leur activité, tout en se protégeant des contrôles institutionnels. Après l'étape de l'échange d'informations sur les produits cuisinés, vient celle de la négociation du moment et du lieu de la future transaction. Gisèle envoie ce message en réponse à une commande : « Vu ton message au sujet des *salgados*. Pour quand tu les veux ? ». L'informalité suppose ce temps de négociations, car il n'existe pas de règles d'échange et de vente prédéfinies, comme cela pourrait être le cas dans une boutique (entendue comme un lieu précis avec des horaires d'ouverture au public) ou via l'achat sur site Internet où les modalités sont clairement régies par un règlement de vente. Les cuisinières et les acheteurs définissent eux-mêmes leurs propres règles. Après avoir vu une annonce de Cacilda sur le groupe Facebook *Os Brasileiros Lyonnais*, Felipe décide de lui envoyer un

message via Messenger pour commander une *feijoada* pour le lendemain. Dès lors, tous les deux négocient via l'application. Travaillant le samedi matin, Felipe préfère ne pas avoir à se déplacer : il choisira donc d'être livré. Cacilda, quant à elle, spécifie le prix de la transaction tout en exigeant un paiement en « liquide », volonté commune à toutes les cuisinières enquêtées. C'est ainsi que Cristina, lors d'une commande dans le cadre d'observations participantes, me précise : « *De la monnaie ma chérie, pour moi c'est plus facile !* ».

La transaction marchande : entre adaptation et réseaux d'entraide

Une fois négociée, la transaction des préparations culinaires brésiliennes peut avoir lieu. Comme le remarquait Gibson (2007), la nourriture, en tant qu'artefact culturel, connaît un déplacement de la porte à l'assiette, soit de l'espace de production à celui de la consommation. La transaction alimentaire est appelée « *entrega*²⁵ » par les enquêtées lorsque le produit est livré au client, soit à son domicile soit dans un lieu extérieur (station de métro, parc, rue, etc.). Il arrive aussi que le client récupère le produit au domicile de la cuisinière (*busca*).

« Ça dépend de ce que le client préfère, s'il me demande pour entregar, je livre ou alors il vient chercher ici. Je m'adapte à la demande. » (Cristina)

Gibson (2007) mentionne que l'alimentation, par les repères, relations sociales et espaces qu'elle convoque, porte la symbolique d'un lieu d'habitation. Cela prend ici doublement sens, non seulement parce que, quel que soit le mouvement négocié (*entrega* ou *busca*), les cuisinières enquêtées et les consommateurs sont reliés, de par cette étape de transaction, à une relation de voyage entre les logements des premières et celui des seconds ; et aussi parce que les concitoyens brésiliens ont, grâce à ces femmes, l'opportunité de consommer la nourriture qu'ils associent à leur famille, et donc à leur habitation, dans leur pays d'origine. L'aliment, en tant qu'objet qui se déplace, mobilise les représentations des territoires auquel il est attaché (Gibson, 2007). Il en va de même comme lorsqu'il intègre des commandes à emporter.

Si les cuisinières se mettent à disposition de leurs clients pour livrer à leur domicile, elles confient toutefois préférer lorsque ces derniers viennent récupérer les préparations culinaires chez elles. Elles ont ainsi l'opportunité de prouver la propreté de leur cuisine aux clients, certifiant l'hygiène de leur environnement de production.

« J'aime lorsque les gens viennent chercher leur commande pour qu'ils voient l'environnement dans lequel je produis, qui est un environnement propre. Je n'ai pas une structure de cuisine de restaurant ici, hein ! Ce n'est pas professionnel ! Parce que c'est ma maison, hein... c'est familial. » (Cristina)

Par cette transparence sur les façons de préparer les aliments, les cuisinières apportent des garanties à leurs clients. D'autre part, la récupération à domicile permet aux femmes une économie de temps et une facilité d'organisation de leur vie familiale. Malgré tout, la méthode de l'*entrega*, au domicile du client est la plus pratiquée pour satisfaire les clients et, par conséquent, conquérir

25 Traduction littérale : remettre, ici livrer.

davantage de clientèle. Dans ce cadre, le travail culinaire à domicile est d'autant plus épuisant et chronophage. Les cuisinières enquêtées témoignent d'une surcharge d'activités, devant trouver le temps de cuisiner professionnellement, de se déplacer, d'effectuer leur activité professionnelle principale — comme le travail de *care*²⁶ — et de satisfaire à leurs occupations familiales :

« C'est très difficile ! Aujourd'hui, j'ai fait quatre entregas. Et puis ça change d'une heure à l'autre. Finalement, je n'ai pas pu livrer aussi tôt que je le voulais, mais enfin... » (Sofia)

En raison d'une surcharge de travail, ces femmes trouvent des astuces pour assurer les *entregas*. Sofia a instauré une « *rota de entrega*²⁷ », dont elle a informé son réseau Facebook. Il s'agit d'un circuit établi selon les adresses des personnes à livrer et qu'elle effectue un jour par semaine. N'ayant pas de véhicule, elle réalise ce parcours en trottinette, les paquets de *pão de queijos*²⁸ dans un grand sac thermique qu'elle porte sur le dos (souvent chargé à dix kilos), parfois avec son fils sur l'avant de la trottinette lorsque sa *rota* croise les horaires scolaires de ce dernier. Notons que si Sofia est la seule à nommer l'existence d'une « *rota de entrega* », les autres femmes procèdent aussi avec des circuits de livraison, surtout le week-end, jours préférés par les Brésiliens pour la consommation des plats typiques. Íris, quant à elle, livre ses produits à une station de métro à mi-chemin entre son domicile et ses lieux de travail comme femme de ménage. Parfois, les cuisinières brésiliennes mobilisent des tierces personnes pour réaliser les *entregas*. Celles-ci sont souvent des hommes de leur famille (mari ou fils le plus souvent²⁹). L'implication du mari souligne notamment l'importance du rôle du mariage ou du couple pour les immigrés sur le territoire d'accueil. Comme le souligne Chamozi (2009), le conjoint de l'immigré assure souvent une fonction de soutien économique et psychologique. C'est ainsi que Ney (brésilien de cinquante ans), dans le cadre d'une tournée d'*entregas* pour sa femme un samedi, a livré une *feijoada* au domicile de Felipe. Parcourant la ville à pied et en métro, il suit scrupuleusement le papier des commandes et adresses écrit par sa femme. Sandra, quant à elle, me dit un jour :

« Maintenant, j'attends juste que mon mari sorte du travail pour qu'il aille livrer les gâteaux en voiture chez les gens. »

C'est aussi le conjoint de Anna (trente-et-un ans, arrivée en France il y a six ans) qui gère toute la logistique des commandes lointaines de sa femme, via Chronopost³⁰. Cristina, en plus de mobiliser son mari, fait aussi appel à son fils pour assurer les livraisons. Précédant la livraison d'une commande passée à Cristina, nous recevons ainsi ce message WhatsApp : « Je t'envoie Everton, mon fils, pour qu'il te remette la *feijoada*. Il te rejoindra au métro, ok ? ». Sur le chemin du métro au domicile, tout en portant le sac des commandes, Everton (dix-huit ans, lycéen, fils de Cristina) confie :

26 Voir la sous-partie dans cet article : « Une activité culinaire en réponse à une situation de précarité ».

27 Route de livraison.

28 Petits pains à base de farine de tapioca et fromage (famille des *salgados*).

29 Ces individus sont comptabilisés en tant qu'« informateurs » dans l'entourage des enquêtés interrogés (cf. l'introduction de l'article).

30 Entreprise offrant les services d'acheminement de produits entre entreprises et particuliers en France à l'international.

« Aujourd'hui, je n'arrête pas [soupir] ! Aujourd'hui, ma mère, elle a cuisiné toute la matinée. Y a neuf ou dix personnes qui lui ont passé commande. Là, je te livre toi et après je rentre à la maison. Les autres femmes, c'est des voisines. Elles viennent chercher les feijoadas à la maison ou alors mon père va prendre la voiture et leur emmener. Mais aujourd'hui, elle m'a demandé de te livrer. »

L'*entrega* est parfois assurée par des personnes non brésiliennes, mais néanmoins sud-américaines. Lorsque Sofia se sent débordée, elle délègue certaines *rotas de entrega* à Maria, son amie vénézuélienne, en échange de services (garde du nouveau-né de Maria ou aide administrative) ou en la rétribuant en espèces. Maria est aussi immigrée en France depuis moins d'un an et rencontre des difficultés professionnelles. À son sujet, Sofia témoigne : « *Ce matin, elle a fait les livraisons pour moi et je l'ai retrouvée à quatre heures pour la relayer* ». Nous observons donc que le travail culinaire des enquêtées brésiliennes mobilise aussi des actrices qui composent un réseau de solidarité féminin et sud-américain. Des personnes, des techniques, des produits circulent ainsi à travers l'*entrega* mise en place par les cuisinières brésiliennes. De la même sorte, les cuisinières brésiliennes, en mobilisant des tierces personnes, parviennent ainsi à surmonter les obstacles à la livraison et à développer leur activité culinaire. Il s'agit là d'une coopération productive qui se constitue à partir d'une même personne — la cuisinière — mobilisant des solidarités élémentaires fondées sur des réseaux familiaux ou ethniques (Bouffartigue et Busso, 2016). Ces derniers prennent d'autant plus de sens lorsque les activités sont informelles. En effet, elles sont souvent rendues difficiles par le manque de moyens (espaces ou matériels ou revenus). Le réseau de relations est donc nécessaire, car il fournit une aide sans contrepartie monétaire (Weber, 2009), activant la logique du don (de biens ou de services) (Latouche, 2015) et la force du collectif. Les tierces personnes familiales et sud-américaines sont donc très importantes pour le développement du travail culinaire à domicile des Brésiliennes enquêtées. Lorsque le mari de Cacilda, brésilien, va livrer la *feijoada* à Felipe, tous deux conversent une dizaine minutes en portugais, évoquant leur région d'origine, leur parcours de migration et leur situation familiale et professionnelle en France. La joie partagée de Felipe au moment de l'échange ne peut que confirmer les bienfaits de la rencontre avec un concitoyen immigré. Via la transaction, les liens sociaux et pratiques communes entre deux individus d'un même territoire sont ainsi activés. Les pratiques de travail culinaire à domicile sont bien plus que de simples activités commerciales. Elles relient entre eux des Brésiliens et, plus largement, des Sud-Américains dans la ville.

Livrer dans la débrouille

Par son statut non déclaré, le travail culinaire à domicile des immigrées brésiliennes suscite une inventivité et une hétérogénéité des techniques pour assurer la qualité des préparations cuisinées. Les activités informelles mobilisent souvent la « débrouille » (Weber, 2009). Cette dernière apparaît notamment à travers l'utilisation des contenants des préparations alimentaires. Qu'il s'agisse de livrer les produits ou de les récupérer à domicile, il y a toujours un trajet, au moins, ou un temps de conservation dans le réfrigérateur du client, au plus, entre le moment de la production et celui de la consommation. La question de la conservation thermique des produits et plats préparés est ainsi essentielle pour les cuisinières enquêtées. Sofia tient à rassurer son client :

« Oooooooooh t'inquiète pas ! Laisse tout dans le sac [les paquets de pão de queijo congelés], ça décongèle pas ! Regarde, je te passe un autre sac, tu me le rendras plus tard. Allez ! »

L'équipement des personnes qui réalisent les *entregas* est autant astucieux qu'il est hétérogène. Certaines sont plus équipées que d'autres. Ney, le mari-livreur de Cacilda, utilise des sacs thermiques, l'un pour les produits froids, boissons ou *brigadeiros* qui accompagnent la commande principale, de la taille d'une sacoche, carré, souple, porté en bandoulière devant la poitrine ; l'autre, plus grand, qu'il porte à la main, pour le plat principal chaud. Le fils de Cristina, lui aussi, est bien chargé : « *Je vais emmener cela chez toi, je vais t'accompagner parce que là, si tu le prends ça va tout tomber* ». Il transporte les plats, enrobés dans des torchons pour garder la chaleur, dans un grand sac-cabas. Dans ce même sac, à côté des torchons, il y a aussi un petit sac thermique pour les boissons. La *feijoada* se décompose en deux boîtes chaudes, l'une contenant le *feijão* en sauce avec la viande, l'autre contenant le riz, la *couve* et les oranges. Lors de la remise des plats, ceux-ci sont encore chauds, malgré les températures hivernales rencontrées par les livreurs, ou tièdes, ce qui suffit à les consommer au moment même qui suit l'*entrega*. L'emballage des produits, comme évoqué précédemment dans l'exemple de Sandra, prend le plus souvent la forme d'une boîte en aluminium, de taille variable selon les cuisinières, avec un couvercle en carton. Cela permet en effet de maintenir le produit à la température attendue pour sa consommation. Cacilda place les *brigadeiros* dans des petites boîtes en plastique qui contenaient à l'origine un plat préparé, issu de l'industrie agroalimentaire, pour enfant en bas âge, en atteste l'étiquette à moitié arrachée figurant sur le couvercle. Dans les pratiques de travail culinaire à domicile, peu importe l'aspect du contenant, ce qui compte est ce qu'il comporte.

Les contenants de l'*entregada* ou de la *busca* rejoignent des logiques de praticité, d'une part, et de discrétion rendue nécessaire par la non-conformité à la loi de ces activités, d'autre part. Elles intègrent aussi la culture culinaire de par la mobilité des aliments (Gibson, 2007). En effet, au Brésil, l'achat de *marmitas* — récipient en aluminium ou plastique contenant des aliments préparés dans un restaurant ou chez une cuisinière particulière — est courant, impliquant une importante mobilité alimentaire entre lieux de production culinaire et lieux de consommation (Garcia et Gomes, 2016).

Conclusion

Le cas de ces cuisinières brésiliennes interpelle à plusieurs niveaux. Souvent, les personnes en situation d'immigration qui se tournent vers la restauration tendent à utiliser les représentations associées au pays d'origine pour proposer une offre à une clientèle diverse, attirée par l'exotisme de la cuisine (Ray, 2016). Dans le cas présent, le but est plutôt de répondre à une demande de plats « authentiques » émanant de l'immigration brésilienne et davantage associée à une forme de nostalgie qu'à un attrait exotique. La brésilianité des plats offre dans ce cas une dimension rassurante, liée non pas à leur originalité, mais, au contraire, à une familiarité alimentaire. Ce « comme à la maison » se retrouve, au-delà des plats eux-mêmes dans la forme de la vente. La dimension informelle — production dans la cuisine domestique, non-déclaration de l'activité

commerciale, la négociation des modalités de transaction — comme le rôle important des réseaux d'informations entre Brésiliens — notamment via les réseaux sociaux et applications numériques — correspondent à des modalités pratiques courantes et valorisées au Brésil, contribuant à la dimension sociale recherchée par la clientèle. On voit d'ailleurs de manière intéressante comment l'informalité comme logique de contournement des dominations sous l'esclavage au Brésil devient un marqueur culturel valorisé en contexte de migration. En outre, ce rôle de l'informalité vient rappeler l'importance de penser les dimensions culturelles de l'alimentation au-delà des seuls recettes et ingrédients. Si le rôle de l'alimentation dans la création de liens communautaires entre immigrés a déjà été montré, notamment à l'occasion de fêtes ou de moments particuliers, cette façon plus indirecte de créer du lien entre immigrés via l'alimentation apparaît beaucoup moins dans les travaux existants. La nostalgie participe à la construction d'identités collectives ethniques et nationales (Bissell, 2005). Annihiler le sentiment de perte inhérent à la nostalgie peut certes revenir à une mobilisation d'objets alimentaires, comme ceux « fait maison » (e.g. Ferrandi, 2013), mais aussi à convoquer certaines rhétoriques et pratiques associées à ces identités (Angé et Berliner, 2015). La présente recherche souligne ainsi le rôle central de certaines catégories de personnes et de leurs pratiques de commercialisation dans la définition d'une nourriture « authentique » en contexte de migration.

Au-delà du rapport à la clientèle elle-même, cette étude vient directement questionner le statut de ces femmes et le rôle de cette activité dans leur quotidien et leur rapport aux autres. Rappelant, comme nous l'avons évoqué, la figure de l'employée de maison courante au Brésil, on serait tenté de voir dans cette activité une forme d'extension de l'assignation aux tâches domestiques. Ainsi, leur triple statut de femmes, immigrées et Sud-Américaines les conduirait, dans une logique d'intersectionnalité, vers une assignation automatique au travail culinaire. Toutefois, ce serait nier la façon dont elles présentent leur parcours et leurs choix. Elles insistent notamment sur l'autonomie financière que leur apporte ce travail — même si, du fait de la volonté compréhensible de discrétion des enquêtées, il ne nous a pas été possible d'avoir des montants précis — et sur le fait que bien que réalisé à domicile, ce travail les fait sortir de la sphère strictement domestique. D'autre part, cette activité leur permet de tisser des liens avec d'autres Sud-Américaines (le plus souvent d'origine brésilienne) et d'autres immigrés brésiliens, qu'ils soient clients ou relations dans le cadre d'une entraide directement liée à l'activité. Finalement, l'activité des cuisinières brésiliennes ici présentées souligne leur statut complexe, entre assignation d'une part et initiatives émancipatrices. Elles jouent également un rôle central dans la construction des relations sociales dans le pays d'accueil, via l'alimentation et sa capacité à répondre à la *saudade*.

Références bibliographiques

- Abélès Marc** (2008) *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot.
- Angé Olivia et Berliner David** (2015) Pourquoi la nostalgie ?, *Terrain*, 65, pp. 4-11.
- Appadurai Arjun** (1996) *Modernity at large: cultural dimensions of globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Authier Jean-Yves, Grafmeyer Yves, Mallon Isabelle et Vogel Marie** (2010) *Sociologie de Lyon*, Paris, La Découverte.
- Barou Jacques** (2010) L'alimentation. Une ressource économique et identitaire pour les immigrés, *Hommes & migrations*, 1283, pp. 12-23.
- Beauvisage Thomas, Beuscart Jean-Samuel et Mellet Kevin** (2018) Numérique et travail à-côté. Enquête exploratoire sur les travailleurs de l'économie collaborative, *Sociologie du travail*, 60 (2), [en ligne] consulté le 04/02/2019. URL : <http://journals.openedition.org.proxy.scd.univ-tours.fr/sdt/1984>
- Bissell William** (2005) Engaging colonial nostalgia, *Cultural Anthropology*, 20 (2), pp. 215-248.
- Boniface Pascal, Chaouad Robert et Hal Fatéma** (2013) Les recettes de l'émancipation, *Revue internationale et stratégique*, 90 (2), pp. 7-15.
- Bouffartigue Paul et Busso Mariana** (2016) Précarité, informalité : contradictions et réversibilités, in Marcos Supervielle, Mariana Busso et Paul Bouffartigue Eds., *Travail, jeunesse et migrations : Regards croisés Europe-Amérique latine à l'heure de la mondialisation*, Paris, Éditions de l'IHEAL, pp. 25-45.
- Bourelly Martine** (2010) Cheffe de cuisine : le coût de la transgression, *Cahiers du Genre*, 48, pp. 127-148.
- Bronnikova Olga et Emanovskaya Maria** (2010) L'adaptation des migrants russes aux pratiques alimentaires à Paris et à Londres : du basculement alimentaire au basculement identitaire ?, *Hommes & migrations*, 1283, pp. 74-85.
- Calvo Manuel** (1982) Migration et alimentation, *Information (International Social Science Council)*, 21 (3), pp. 383-446.
- Certeau Michel** (de), Giard Luce et Mayol Pierre (2006) *L'invention du quotidien II*, Paris, Gallimard.
- Chaïb Sarah** (2008) Femmes immigrées et travail salarié, *Les cahiers du CEDREF*, 16, pp. 209-229.
- Chamozzi Françoise** (2009) Risques de l'immigration et déclassement professionnel, *Hommes & migrations*, 1281, pp. 112-121.
- Chirio Maud** (2005) Formes et dynamiques des mobilisations politiques des exilés brésiliens en France (1968-1979), *Cahiers des Amériques latines*, 48-49, pp. 75-89.
- Counihan Carole** (1999) *The anthropology of food and body: gender, meaning, and power*, New York, Routledge.
- Crenn Chantal** (2003) L'alimentation des familles d'émigrants au Maroc dans un contexte de globalisation économique : acculturation et ethnicité, in Isabelle Gobatto, *Les Pratiques de santé dans un monde globalisé*, Paris, Karthala-MSHA, pp. 167-202.

Crenn Chantal, Hassoun Jean-Pierre et Medina François-Xavier (2010) Introduction : Repenser et réimaginer l'acte alimentaire en situations de migration, *Anthropology of food*, 7, [en ligne] consulté le 15/06/2019. URL : <http://journals.openedition.org.proxy.scd.univ-tours.fr/aof/6672>

Cuche Denys (2012) Migrations internationales et transformation des cultures d'origine, in Chantal Crenn et Laurence Kotobi Éd., *Du point de vue de l'ethnicité. Pratiques françaises*, Paris, Armand Colin, pp. 43-56.

Dalgalarondo Sébastien et Fournier Tristan (2019) Introduction : Les morales de l'optimisation ou les routes du soi, *Ethnologie française*, 176 (4), pp. 639-651.

Dejours Christophe (2005) *A banalização da injustiça social*. Rio de Janeiro, Fundação Getúlio Vargas.

Diminescu Dana et Nicolosi Guido (2019) Les risques et les opportunités de la migration « connectée », *Socio-anthropologie*, 40, pp. 203-213.

Durães Bruno José Rodrigues (2016) A dialética capital e trabalho no trabalho informal de rua no Brasil, *Cadernos do CEAS*, 239, pp. 871-891.

Fassin Didier (1985) Du clandestin à l'officieux. Les réseaux de vente illicite des médicaments au Sénégal, *Cahiers d'études africaines*, 25 (98), pp. 161-177.

Ferrandi Jean-Marc (2013) De la tarte aux pommes de Mamie aux carambars : quand nostalgique ne rime pas nécessairement avec authentique, *Management & Avenir*, 64 (6), pp. 143-166.

Filártiga Gabriel Braga (2007) Custos de transação, instituições e a cultura da informalidade no Brasil, *Revista do BNDES*, 14 (28), pp. 121-144.

Flichy Patrice (2017) *Les nouvelles frontières du travail à l'ère numérique*, Paris, Le Seuil.

Fournier Tristan, Jarty Julie, Lapeyre Nathalie et Touraille Priscille (2015) Alimentation, arme du genre, *Journal des anthropologues*, 140-141, pp. 19-49.

Freitas Any et Godin Marie (2013) Carrières migratoires des femmes latino-américaines dans le secteur de la domesticité à Bruxelles, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29 (2), pp. 37-55.

Garcia Keilla Ribeiro et Gomes Joneval Zanella (2016) A marmita como utensílio para a qualidade de vida: o perfil do consumidor brasileiro, *IV Congresso de Pesquisa e Extensão da FSG*, pp. 823-839.

Gibson Sarah (2007) Food Mobilities: Traveling, Dwelling, and Eating Cultures, *Space and Culture*, 10 (1), pp. 4-21.

Gonzalez Olga L. (2007) L'invisibilité des migrants andins. « Débrouille » ou intégraton ?, *Hommes & migrations*, 1270, pp. 64-72.

Gonzalez-Lafaysse Linda et Lapassouse-Madrid Catherine (2014) De l'opportunité d'une présence sur Facebook : le cas d'une enseignante de distribution traditionnelle, *Gestion*, 39 (4), pp. 91-102.

Hirata Helena (2016) Le care à domicile en France et au Brésil, in Nadya Araujo Guimarães, Margaret Maruani et Bila Sorj Éd., *Genre, race, classe : travailler en France et au Brésil*, Paris, L'Harmattan, pp. 237-248.

IBGE (2020) *PNAD Contínua – Divulgação: Fevereiro de 2020. Tabelas – 4º trimestre 2019. Pesquisa Nacional por Amostra de Domicílios Contínua. Indicadores para população de 14 anos ou mais de idade*, [online] last checked on 10/05/2020. URL: <https://www.ibge.gov.br/estatisticas/sociais/trabalho/9173-pesquisa-nacional-por-amostra-de-domicilios-continua-trimestral.html?edicao=26895&t=resultados>

Insee (2020) *Tableaux de l'économie française*, Montrouge, Insee.

Juteau-Lee Danielle (1983) La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal, *Sociologie et sociétés*, 15 (2), pp. 39-54.

Kemp Simon (2019) *Digital 2019: Global Digital Overview*, [online] last checked on 24/05/2020. URL: <https://datareportal.com/reports/digital-2019-global-digital-overview>

Kergoat Danièle (2016) Le care et l'imbrication des rapports sociaux, in Nadya Araujo Guimarães, Margaret Maruani et Bila Sorj Éds., *Genre, race, classe : travailler en France et au Brésil*, Paris, L'Harmattan, pp. 11-23.

Kraieski de Assunção Viviane (2011) *Onde a comida «não tem gosto»: estudo antropológico das práticas alimentares de imigrantes brasileiros em Boston*, Florianópolis, Universidade Federal de Santa Catarina.

Latouche Serge (2015) Introduction, in Noël Barbe et Serge Latouche Éds., *Économies choisies ? Échanges, circulations et débrouille*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 1-6.

Longhurst Robyn, Johnston Lynda and Ho Elsie (2009) A visceral approach: cooking "at home" with migrant women in Hamilton, New Zealand, *Transactions of the Institute of British Geographers*, 34 (3), pp. 333-345.

Meah Angela (2014) Reconceptualizing power and gendered subjectivities in domestic cooking spaces, *Progress in Human Geography*, 38 (5), pp. 671-690.

Mescoli Elsa (2015) Les recettes de l'Autre : De la transmission des savoirs (et savoir-faire) féminins en contexte migratoire, *Hommes & migrations*, 1311, pp. 53-61.

Missaoui Lamia et Tarrius Alain (2015) Parole, honneur, mobilité. Les « petits migrants » dans les réseaux mondiaux de l'économie souterraine, in Noël Barbe et Serge Latouche Éds., *Économies choisies ? Échanges, circulations et débrouille*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 77-92.

Piscitelli Adriana (2016) « Tendresse, propreté et care ». Expériences de migrantes brésiliennes, in Nadya Araujo Guimarães, Margaret Maruani et Bila Sorj Éds., *Genre, race, classe : travailler en France et au Brésil*, Paris, L'Harmattan, pp. 53-66.

Ramos Elsa (2006) *L'invention des origines : sociologie de l'ancrage identitaire*, Paris, Colin.

Ray Krishnendu (2016) *The Ethnic Restaurateur*, New York, Bloomsbury Publishing.

Rosenfeld Martin, Góis Pedro, Lenz Annika, Reyntjens Pascal et Rea Andrea (2009) Dimension transnationale, *Hommes & migrations*, 1281, pp. 54-63.

Schwartzman Luisa Farah et Schwartzman Simon (2015) Migrations des personnes hautement qualifiées au Brésil. De l'isolement à l'insertion internationale ?, *Brésil(s)*, 7, pp. 147-172.

Service-public (2019) *Smic (salaire minimum de croissance)*, [en ligne] consulté le 05/11/2019. URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>

Soares Cecília Moreira (1996) *As ganhadeiras: mulher e resistência negra em Salvador no século XIX*, *Afro-Ásia*, 17, pp. 57-71.

Spire Alexis (1999) De l'étranger à l'immigré : La magie sociale d'une catégorie statistique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129 (1), pp. 50-56.

Théry Hervé (2009) Migrations internationales et populations étrangères en France et au Brésil, *Hommes & migrations*, 1281, pp. 40-53.

Vidal Dominique (2007) *Les bonnes de Rio : emploi domestique et société démocratique au Brésil*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

Weber Florence (2009) *Le travail à-côté : une ethnographie des perceptions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Marie Sigrist, Isabelle Bianquis et Maxime Michaud

La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre assignation, émancipation et mise en réseau

Pour résister à la précarité et s'autonomiser dans leur nouveau pays de résidence, des femmes brésiliennes cuisinent des préparations associées à leur pays et les vendent à d'autres Brésiliens dans la ville de Lyon. À travers des dynamiques informelles, non déclarées légalement en France, adaptées de leur pays d'origine, elles pallient les difficultés sociales et économiques de leur quotidien. Elles témoignent ainsi de la façon dont l'alimentation, dans un contexte migratoire, peut relever d'un savoir-faire qui devient valorisable par la distance culturelle. Une telle valorisation ne concerne pas seulement des recettes et des techniques mais inclut aussi des modalités de commercialisation largement diffusées au Brésil. Si les femmes immigrées s'émancipent à travers cette activité, des logiques sociales particulières les placent toutefois dans une position d'assignation aux activités de *care*.

The Informal Commercial Cooking of Brazilian Women in France: Between Assignation, Emancipation and Networking

In order to resist precariousness and to boost autonomy in their new country of residence, Brazilian women cook dishes associated with their homeland and sell them to other Brazilians in the city of Lyon. Through informal activities, not legally declared in France, adapted from their country of origin, they alleviate the social and economic difficulties of their daily lives. Thus, they bear witness to the way in which food, in a migratory context, can be part of a know-how that becomes valuable through cultural distance. Such valorization does not only concern recipes and techniques but also includes trade practices widely present in Brazil. Although the immigrant women emancipate themselves through this activity, particular social rationales assign them to care activities.

La cocina comercial informal de las mujeres brasileñas en Francia: entre la asignación, la emancipación y el trabajo en red

Para resistir a la precariedad y afianzarse en su nuevo país de residencia, las mujeres brasileñas cocinan preparaciones asociadas a su país y las venden a otros brasileños en la ciudad de Lyon. Mediante dinámicas informales, no declaradas legalmente en Francia, adaptadas de su país de origen, ellas alivian las dificultades sociales y económicas de su vida cotidiana. Así, dan testimonio de la manera en que los alimentos, en un contexto migratorio, pueden formar parte de un «saber hacer» que se valora a través de la diferencia cultural. Esta valorización no sólo se refiere a las recetas y técnicas, sino que también incluye modalidades de comercialización muy difundidas en Brasil. Aunque las mujeres inmigrantes se emancipan a través de esta actividad, lógicas sociales particulares las destinan a actividades de cuidado.



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Informal Commercial Cooking by Brazilian Women in France: Between Assignment, Emancipation and Networking

La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre assignation, émancipation et mise en réseau

La cocina comercial informal de las mujeres brasileñas en Francia: entre la asignación, la emancipación y el trabajo en red

Marie Sigrist, Isabelle Bianquis and Maxime Michaud

Translator: Marie Sigrist



Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/remi/21869>

DOI: 10.4000/remi.21869

ISSN: 1777-5418

This article is a translation of:

La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre assignation, émancipation et mise en réseau - URL : <https://journals.openedition.org/remi/20535> [fr]

Publisher

Université de Poitiers

Printed version

ISBN: 978-23-81940-21-2

ISSN: 0765-0752

Electronic reference

Marie Sigrist, Isabelle Bianquis and Maxime Michaud, "Informal Commercial Cooking by Brazilian Women in France: Between Assignment, Emancipation and Networking", *Revue européenne des migrations internationales* [Online], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, Online since 02 January 2024, connection on 13 February 2023. URL: <http://journals.openedition.org/remi/21869> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/remi.21869>

This text was automatically generated on 13 February 2023.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Informal Commercial Cooking by Brazilian Women in France: Between Assignment, Emancipation and Networking

*La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre
assignation, émancipation et mise en réseau*

*La cocina comercial informal de las mujeres brasileñas en Francia: entre la
asignación, la emancipación y el trabajo en red*

Marie Sigrist, Isabelle Bianquis and Maxime Michaud

Translation : Marie Sigrist

*We wish to thank the Brazilians we met during the research fieldwork in Lyon, as well as the
anonymous reviewers of the REMI journal.*

- 1 One October morning, in the Facebook group *Os Brasileiros lyonnais*,¹ Clara,² a Brazilian immigrant, posts a message in Portuguese: “Brazilian food in the city of Lyon with home delivery for today?”³ Comments, also in Portuguese, are posted within minutes. A woman mentions the name of Cacilda. In response, another Brazilian confirms: “Yes, exactly, Cacilda’s *feijoada*⁴ and cod fritters... score ten out of ten”. In another answer, Clara writes: “Thank you, someone already gave me her number! I’ll try it soon. Have a nice Sunday”. Then, Cacilda herself reacts: “Thank you, darlings!” On the same thread, a fifth user posts a direct question to the cook: “How far away do you take orders? Near the airport?” Cacilda answers him: “Flávio, we take orders from all over Lyon”.
- 2 These exchanges on digital social networks reveal the particular relationships that emerge between Brazilian immigrants⁵ in the city of Lyon. Through a comparative ethnography between France and Brazil,⁶ we observe that many Brazilian immigrants seek, with varying frequency and intensity, foodstuffs that they associate with Brazil. In their own words, it relieves the *saudade*⁷ they feel for the country or their relatives living there. More specifically, the ethnography reveals that many Brazilians in Lyon

seek out women who are themselves Brazilian immigrants, like Cacilda (a forty-seven-year-old woman who has been in France for more than ten years). These women cook products associated with Brazil in their homes, such as *salgados*,⁸ home prepared dishes,⁹ and sweets made from sweetened condensed milk or milk jam. The sale of their products is mainly done through informal transactions. We refer to the cooking done in their home kitchens for commercial purposes and sold informally, as “culinary work”.

- 3 Previous research in social sciences has already shown the relevance of focusing on food in an immigration context. Calvo (1982) described the transformations of food practices in the host country, although he tended to think of a “food culture of origin” in a way that is too rigid. More recent work helps to better understand the complexity of the relationship to food in a migration situation, taking out the notion of “culture of origin”, which does not cover any social reality (Cuche, 2012), thus making it possible to go beyond the dichotomy between continuity and discontinuity of food practices (Crenn *et al.*, 2010). Transformation of food practices occurs in a migratory context, revealing, above all, adaptation to a new social and cultural environment in which migrants are the main actors (Crenn *et al.*, 2010; Barou, 2010). If it is illusory to look for a “culture of origin”, food constitutes for migrants a way to assert an identity anchored in the country of origin (Ramos, 2006). Their food practices can be ethnicized by them or by an outside viewer (Juteau-Lee, 1983). The quest for and production of a Brazilian food identity in the above example helps investigate this complex relationship to origin in a migration setting. It also sheds light on the Brazilian and South American networks that appear. This is even more interesting in the case of Brazilians in France because of the lack of studies focusing on minority migratory flows, numerically less important and tending to be invisible in the host territory (e.g. Gonzalez, 2007), in contrast with majority migratory flows from North African or European countries (Théry, 2009; Mescoli, 2015). Indeed, a few works highlight the food practices of minority immigrant populations in France, for example those of Russian migrants in Paris and London (Bronnikova and Emmanovskaya, 2010) or Malagasy in France (Crenn *et al.*, 2010). In France, South Americans represent a very small proportion of the immigrant population. Brazilians represent 0.7% of the total immigrant population, just under 50,000 individuals (Insee, 2020). However, migration flows from Brazil to France have been growing steadily over the last two decades (Schwartzman and Schwartzman, 2015; Théry, 2009). According to consular sources, 5,000 Brazilians reside in the Lyon area.¹⁰
- 4 The informal cooks included in this research are exclusively women, although mensometimes contribute to the distribution, which will be discussed later. At first glance, this seems to be in line with women’s assignment¹¹ to cooking tasks (Meah, 2014; Fournier *et al.*, 2015). However, previous research has emphasized that cooking can become a privileged space for emancipation and self-realization in a migratory context, whether in the associative (Mescoli, 2015) or domestic sphere (Meah, 2014). However, except for rare exceptions (Boniface *et al.*, 2013), this has not been shown in a professional context, where women are a minority. Indeed, when cooking is a professional activity, it often becomes a male activity, which is particularly true in France (Bourelly, 2010) and in the context of migration (Ray, 2016). This raises the question of the role of this activity for these women, between domestic and professional activity and between assignment and emancipation, especially because these women evoke the figure of the *empregada de casa*,¹² often present in the middle and upper classes’ homes in Brazil (Vidal, 2007).

- 5 These women's informal culinary work, the informal economy it involves, and the networks it mobilizes shed light on the role of food in an immigration context. What are the uses of "Brazilian food" in this context and how does it help investigate the links that they have to their country of origin? In the context of their choices and daily practices, how are their assignments as immigrants, as Brazilians, and as women articulated?
- 6 This ethnography takes place within larger research on Brazilian immigrants' food practices in Lyon. Between August 2018 and February 2019 in the Lyon metropolitan area, the ethnography focused on thirty-six Brazilians. Among them, eleven women, on whom this article focuses specifically, developed a commercial culinary work, cooking and selling their products through an informal way.¹³ The panel's contacts were obtained through the "snowball" method, which allowed access to each respondent's social network. Twenty-six people were interviewed face-to-face during semi-structured interviews in Portuguese. Informal conversations with ten other Brazilians were also used (eight Brazilian immigrants in Lyon who were part of the network of the interviewees and met during Brazilian cultural events, demonstrations, or food transactions; and two Brazilians living in Brazil). Outside of this group, four non-Brazilian spouses of Brazilians (three French and one Portuguese) were also privileged informants. Moreover, observations of Brazilian immigrant participants in the places of production, marketing, and consumption (homes, streets, food stores, and restaurants) were conducted. In addition, a digital ethnography on the digital spaces used by the respondents (such as Facebook, Messenger, and WhatsApp) enabled access to additional materials.

Brazilian Women Cooking and Selling Food: Between Economic Necessity and Emancipation

- 7 The Brazilian immigrants surveyed present a plurality of life paths, migration, and social status. They come from different Brazilian regions, but most of them are from metropolises such as São Paulo, Rio de Janeiro, and Goiânia and their suburbs. While the main reason for migration from Brazil to France in recent decades has been political, for example, to escape the military regime (Chirio, 2005), the interviewees are more involved in the recent wave of economic migration. Through their migration, they hope for higher income or professional advancement, either individually or for their family members. Also, the eleven women we focused on in this paper explain that they followed their spouses to Lyon. For eight of them, their spouse is Brazilian and came to France for a professional opportunity in his field, or to look for a job in Europe. For two women, it was a romantic encounter with a Frenchman on vacation in Brazil, who already had a stable professional and socio-economic situation in Lyon, that motivated their migration. Only one woman, who came to France with her two daughters, did not mention a spouse as motivation for immigration, but rather her passion for France. Even though the work activities and social status of these women were heterogeneous before their migration,¹⁴ most of them admit suffering from economic difficulties or a feeling of being downgraded in France. They live in the Lyon metropolis working-class districts (Villeurbanne and Vénissieux, Lyon's 8th and 9th districts), which are characterized by a high rate of social housing, low education level, and lower median incomes than in the rest of the metropolis (Authier *et al.*, 2010).

Cristina, for example, lives with her family in a dilapidated building in one of these districts after a chaotic migration experience, spent in indecent housing while her husband suffers professional exploitation on construction sites.

Culinary Work in Response to a Precarious Situation

- 8 Moving to another country sometimes leads immigrants to take a less skilled or lower paid job, with less attractive tasks, either because their level of education is devalued or because their degree or qualification are not recognized in the host country (Chamozzi, 2009; Rosenfeld *et al.*, 2009). This phenomenon is intensified when the immigrant is a woman (Hirata, 2016; Piscitelli, 2016). To increase their low income, many Brazilian immigrants in Lyon are forced to do additional work in the sectors of catering, agriculture, civil construction, or cleaning, all of which require a large and inexpensive unskilled labor force.

“The man goes to the construction sites and the woman goes to clean houses or offices. That’s the only thing we can do [...]. It was difficult because you arrive, you don’t find a job... or you don’t have a diploma yet to find work.” (Cristina, thirty-eight years old, arrived in France two years ago)

- 9 As they have a low academic level,¹⁵ the eleven Brazilian women included in this research have few employment possibilities in France. By default, they have all turned to care work. This sector is defined by services whose goal is to provide a concrete response to others, to care for others or to help with daily life (Kergoat, 2016). Thus, they occupy (or have occupied temporarily) positions as housekeepers, life assistants, home helpers, or childcare workers.

“I worked in there, I cleaned. I cleaned, I did housework and I also looked after a little Brazilian girl. I would pick her up from school, play with her until her parents arrived and then I would go home. Now I just do the cleaning because I only work during the day. Otherwise I can’t pick up my kids from school.” (Sandra, thirty years old, arrived in France seven years ago)

- 10 Care work concerns mostly women, both in Latin America (Vidal, 2007) and in Europe, especially when they are immigrants (Chaïb, 2008). Brazilian immigrant women in Europe are valued for care work because of the stereotypes associated with female Brazilian identity (affection, friendliness, cheerfulness) (Freitas and Godin, 2013; Piscitelli, 2016). Thus, Brazilian immigrant women who perform care work undergo an assignment linked to their gender and origin. These work activities, easily accessible as they do not require a high level of French and very few qualifications, are not very recognized and valued, economically or socially. This causes precariousness in the form of short contracts (temporary work, fixed-term contracts) that are not guaranteed, with part-time work and with hourly wages at the minimum wage¹⁶ (Hirata, 2016). Faced with the difficulties inherent in care work, the eleven women surveyed felt the need to do a complementary job. That is why they turn to making familiar recipes at home and selling them.

“When I started [culinary work], I was already working as house keeper. I spent the whole morning cooking, making salgados for the next day. It was a time when I needed a lot of money and cooking helped me a lot. A lot, a lot. I would get up at three, four o’clock in the morning to make the salgados for the next day and then I commuted to work [cleaning places] while delivering the food on the way. It was a race, but it was the way to get a little more money. Then, the incomes increased. Today I take orders, but only for weekends. Every

weekend I take an order and make something." (Íris, thirty years old, arrived in Lyon three years ago)

- 11 Crenn (2003) points out that immigrants in precarious positions develop economic strategies to survive in their daily lives. Furthermore, Barou (2010) explains that food processing is often the first opportunity for immigrants to ensure economic survival in their new country of residence. Six of these women combine care work with culinary work, this second opportunity being intended to counter the precariousness of the main activity. The other five women have chosen to progressively substitute their care work with culinary work.
- 12 The orientation of these eleven women towards culinary work, as a response to a precarious situation, is not a coincidence. These activities do not require acquiring any additional skills or qualifications, as the women surveyed already know how to cook as part of their daily and family life. In their daily life, the women often take care of the domestic tasks directly related to marital or family cooking (Fournier *et al.*, 2015). Indeed, the commercial culinary work in the Brazilian immigrants' homes is also done exclusively by women, as Sofia attests: *"They're all women, right! There are no men in the business"*. On the other hand, the material investments are low because their own kitchen at home is enough. In the same way, the training costs for the development of this activity are limited. The interviewees like to cook but they carry out this activity because they already have knowledge linked to their social and educational assignment to domestic tasks (such as cooking) and do not find it possible to insert themselves in sectors that require other qualifications. On the other hand, they do it because they need a better economic position, as their care work is insufficient.

Cooking and Selling Food for her Fellow Citizens: Well-being for the Immigrant Woman

- 13 The women surveyed need the work of cooking and selling Brazilian food for economic reasons as explained above, but its social aspect should also be considered. For most of the interviewees, their care work occupies only part-time while their spouse is actively occupied outside the home. So some women experience "inactivity on the side" (Weber, 2009) and the syndromes encountered by people who are not able to be employed: progressive de-socialization, feeling of devaluation, and mental or physical suffering (Dejours, 2005). In addition, they feel uprootedness (Ramos, 2006), isolation — due to lack of language skills or knowledge of local cultural norms — and suffering due to distance. Several women interviewed talked about their loneliness and sadness at home. The lack of work weakens individual identity references and can cause anxiety (Dejours, 2005). In this regard, Cristina reports the feeling of "going around in circles" in her home, the need to keep busy to avoid getting sick and to not let herself think melancholy thoughts too much. It is through the culinary work that she finds the solution to these issues:

"It's just me, my son and my husband at home. So... there's no mess! He goes out to work, my son goes to school, and me...I stay at home... to do what? What? What am I going to do in this house? So I'm looking for... something to do. We can't just sit on the couch all day, can we? Otherwise, the anguish comes, the lack of Brazil, of family, the lack comes and you become sick, depressed here! So you have to have something to occupy your head... and one thing I like is to stay in my kitchen, cooking something to eat, that's it."

- 14 To provide food for their clients and their own families, the respondents have to manage the provisioning and the cooking tasks in their kitchen. The efforts required are considerable. They have to organize themselves to travel several kilometres from their homes, either to Asian or Afro-Caribbean stores located in the “Guillotière” district, or to Portuguese supermarkets located in neighboring towns. Then they have to use a set of skills, tactics, as well as material and technical resources to cook and sell. They thus mobilize this “other side of optimization” reported by Dalgarrondo and Fournier (2019), made of trial and error, daily compromises, and new potentialities of doing and being to achieve not only a certain well-being, but also a sense of personal autonomy and discovery. Thus, beyond the simple desire to “keep busy”, the culinary work also corresponds to a quest for social valorisation. By carrying out this work, women develop an “identity of doing” (Weber, 2009) and mobilize particular skills (Flichy, 2017) to satisfy individual or peripheral needs (of both their families and their fellow citizens). This seems to go counter to studies that, beginning in the second half of the twentieth century and still widely reported today, drew attention to women’s alienation from domestic tasks, such as cooking, and how these were counterproductive to women’s self-actualization and emancipation (Meah, 2014). Cooking activities in the family circle are indeed often underestimated, even more so when performed by stigmatized individuals such as women and immigrants (Certeau *et al.*, 2006). Yet, cooking activities can serve as sources of emancipation and self-realization for the women who perform them, whether in the associative (Mescoli, 2015), commercial, or domestic sphere (Boniface *et al.*, 2013; Meah, 2014). Migrant women may also find in the kitchen a space for exercise, action, and resistance to their condition as women belonging neither to the majority ethnic group nor to the dominant class (Longhurst *et al.*, 2009). However, as the control of food cannot constitute a real counter-power for women in the domestic setting (Counihan, 1999), it must be emphasized that the investment in care work or culinary work by immigrant women constitutes an extension of their assignment to domestic tasks, which they continue to do. In this sense, this sector of commercial activity is more of a default choice while representing a significant increase in their workload. Thus, earning money and developing one’s own know-how are not in themselves evidence of true emancipation.
- 15 More broadly, if not a real social emancipation or the desire to be busy, the sale of products prepared by the Brazilian women at least allows them a certain economic autonomy:
- “We women want to have the basic necessities, because we’re not going to spend our time asking the husband for money to buy something that’s ours, you know! We want our own money to do what we want! Logical!” (Cristina)*
- 16 By transposing a domestic activity (cooking) from the exclusive family circle to the outside, immigrant women can become visible in the local context while having an active role via the mobilization of the cooking characteristics of the country of origin (Mescoli, 2015). Brazilian immigrant women, by filling a wider segment of the economic market with their cuisine, thus affirm both their social position as women and their role as nurturers of a Brazilian community. They also reinforce their social and financial independence. Several of them then consider developing their work in the long term and raising it to a formal main activity, like other Brazilian women who have developed their business in Lyon or Paris. Sandra builds her project little by little:

"I'm looking for the way to open a food catering business, but I went to the wrong place. Someone told me I had to go to the Chamber of Commerce, so I went there and they told me I had to go to the Chamber of Trades. So, I have to make another appointment and to check what they want for papers, what I need to be able to legalize this."

Selling Food Informally: Coping and Intra-Brazilian Connections

- ¹⁷ While some of the Brazilian immigrants interviewed have succeeded in creating their own declared food businesses, this is not the case for the subject of this study. Indeed, most of the women interviewed do not declare their activity to public institutions and do not have a legal entrepreneurial framework (with the exception of one of them). They develop their commercial activity far from the regulations of the food companies that normally require specific trainings in hygiene and security, declarations of activity, and numerous rules of transaction governed by the Code of consumption. Activities that do not comply with a country's legislative texts, that escape state controls and that push workers into a survival mentality are often described as "informal" (Bouffartigue and Busso, 2016; Fassin, 1985). Nevertheless, informal work must be resituated in a particular social and economic context. Although it is at the margins or secondary, informal work can increase income. A move to a new territory is one such context (Missaoui and Tarrius, 2015), as individuals have to "cope for themselves" (Weber, 2009). If the precariousness while settling in France is a reason for such informal work, the uses of habits strongly developed in Brazil is another strong reason. Indeed, informality is a common feature in Brazilian society: the proportion of individuals who have an undeclared income-generating activity reaches 40% of the active population (IBGE, 2020). Historically, informality in the food area stems in part from the commercial transactions of *ganho* slaves¹⁷ — especially women who were selling food products — brought from Africa during the Portuguese colonization (Soares, 1996). Today, informality is linked to Brazil's economic situation, including to the increase of work precariousness and the intensification of unemployment (Durães, 2016). While it is a fact that commercial informality is a feature appearing in many societies and countries, some authors argue that it is as much a social as a cultural fact in Brazil (Durães, 2016; Filártiga, 2007): "the phenomenon of informality today in Brazil (and in the world) has already gone beyond the simple border of the streets. Informality is global, either composed by immigrants or by populations with a history of formal employment" (Durães, 2016). Today for immigrants, as in colonial times for slaves, the informal transaction remains a practice of survival or even emancipation for social and economic minorities. Observations and conversations held during field research in Brazil¹⁸ attest to informal practices of production and transaction as characteristic of the "*jeito brasileiro*"¹⁹ and as a necessity to adapt to, and even survive, the economic crisis. We can therefore argue that the informal practices of home-based culinary work developed by the Brazilian women in Lyon (use of digital social networks, negotiation of places and times of sale, improvised mobilization of third parties, work at home, and individual organization) are based on systems previously adopted in Brazil. The exchanges done within the framework of these networks can thus recall a kind of Brazilian trading culture.
- ¹⁸ What are the food dynamics developed by these Brazilian women who get into culinary work in this informal context? The example of an exchange with Sandra, in Portuguese

through the digital application WhatsApp as a participant observation, reveals several particularities. “Hello Sandra! How are you doing? I would like to order some *brigadeiros*.²⁰ Would that be possible for this week or early next week? Marie”. A reply arrived a few minutes later: “Hi Marie, hello! How many would you like?”. When asked about the usual quantities sold, Sandra suggests about 20. Then she informs her of the price and the possibility to deliver the *brigadeiros* at the end of the week. Then they exchanged ten other messages to define the modalities of the delivery of the *brigadeiros*. After defining the day of the transaction, Sandra sends the message: “Are you the one who will come and get them?” After agreeing, they discuss and choose a compatible time. Sandra adds her preference for payment: “Cash is better, if possible, the exact amount because I think I won’t have the change”. On the agreed day, at her home, she opens the door, wearing a waist apron and a headband holding her hair to ensure hygiene in the kitchen. She offers her a drink, and seems a little stressed by her work:

“I was in the kitchen. I’m not stopping today! I’m preparing the orders for this special day which is Valentine’s Day!”

- 19 She then points to the two large cardboard boxes on the living room table for two more clients. There is still an empty space for the *coxinhas*²¹ that are being fried in the kitchen. She adds:

“Now I wait for my husband to get off work so he can go and deliver the orders to the people with the car.”

- 20 Then she hands her an aluminium box with a cardboard lid. These are the *brigadeiros* she ordered. Marie pays in cash, with the exact account, as she had asked. Sandra gives her a plastic bag to place the box in before mutual thanks and the usual greetings.

The Use of Digital Social Networks for Sharing Information about Culinary Work

- 21 For the purposes of ethnography, the transaction described above places a French woman as a client. It should be noted that these informal Brazilian cooks tend to deal mainly with a Brazilian clientele, immigrants like themselves, or those who have a link to Brazil (spouses of Brazilian immigrants, Portuguese immigrants, French friends). The shared sense of belonging to a common cultural group favors the establishment of exchange networks, maintaining ties across borders (Abélès, 2008). These networks can take many forms. In France, the legitimacy attributed by Brazilians to formal Brazilian cultural associations is still low, and they prefer to turn to more informal channels such as families, friends, and churches (Rosenfeld *et al.*, 2009). These last three entities are indeed strongly mobilized by Brazilian immigrants in Lyon, but another channel has a considerable importance in the exchange of information and mutual aid: digital social networks, particularly Facebook. The success of the Facebook group *Os Brasileiros lyonnais* is quite high:²² all the Brazilians interviewed are members of this group²³. It appears at the same time to be a bubble of mutual aid between Brazilians, as a means of exchanging information about life in France, and as a platform for cultural mediation and networking. Indeed, the Facebook group *Os Brasileiros lyonnais* shows the existence of a form of virtual community that recognizes itself as sharing the same “ethnoscape”, in the sense given by Appadurai (1996). Through posts in Portuguese published on Facebook, administrative, musical, aesthetic, or culinary landscapes reminiscent of Brazil appear. Like any ethnoscape, the memory of the social group’s place of origin is activated in the host territory, suggesting nostalgic elaborations. This happens

especially through communication technologies, the smartphone and social networks, allowing migrants today to be inscribed in multiple environments, both related to the country of origin and to the host country itself (Diminescu, 2019). The culinary landscape is one facet of this ethnoscape of Brazilian immigrants in Lyon. Any social network in a broad sense has importance in the exchange of information between immigrants who decide on the purchase of certain foods, brands, and places of consumption (Asunção, 2011). In this sense, this closed Facebook group fulfils this role. Every day, members of this group post messages related to Brazilian food, whether they are from individuals looking to buy food products in Lyon, or from informal cooks promoting their own prepared food.

- 22 As the number of Facebook users continues to grow around the world, the digital platform has become a primary tool in promoting market exchange (Gonzalez-Lafaysse and Lapassouse-Madrid, 2014). Through posts, women shared content about their food production through photographs and informative text (price, quantity, contact information), most often in Portuguese.

“One day, I put an ad on the Facebook group. And from that moment on, I saw that it was doing well, so I started to spread more, first on my own Facebook page and then on the page of the Lyon-based Os Brasileiros as well.” (Íris)

- 23 This group shares merchants’ offers, visible between sellers and individuals, facilitating the trade of services and products, like a collaborative platform while allowing sellers a great freedom in their practice (Beauvisage *et al.*, 2018). Digital trade makes more visible, easy, and accessible activities that are on the border between work and leisure (Flichy, 2017). The women surveyed find it a particularly suitable way to make themselves known and with a certain freedom. Nevertheless, they have to be discreet and sometimes to create more restricted groups because of the undeclared status of their activity.

“I don’t spread a lot on Facebook because I’m not really allowed to do that. I spread my work around a little bit with friends and friends talk about it with each other. I put announcements of the home-cooked dishes on a Facebook group I created, just for people I know more, so I can communicate more calmly.” (Cristina)

- 24 When they are already well known, they are less active on digital social networks and let clients come to them, thus favouring word-of-mouth:

“Now I get a message like ‘A friend told me you were making cakes, she told me to contact you’ and that’s it.” (Helena, thirty-seven years old, arrived in France eleven years ago)

- 25 Facebook pages are not the only digital tools used by these Brazilian cooks and their fellow citizens. Instant chat applications, such as Messenger and WhatsApp, are also widely used. The ability to send photographs, audio, or video files, as well as to make calls allows for quick information exchange and food ordering directly between the seller and the client. Carla (manager of a Brazilian kitchen equipment company) testifies to the popularity of these networks in Brazil:

“To give you an idea, in Brazil no entrepreneur can sell without WhatsApp. In Europe this is less the case... but Brazilians, outside of Brazil, still use WhatsApp a lot.”

Negotiating the Food Exchange

- 26 The use of all of these digital interfaces in the marketing and sale of prepared food is due to the informal status of the activities. The use that informal cooks make of digital

social networks, as well as physical social networks (via word of mouth for example), allows them to make their activity known while protecting themselves from institutional controls. After exchanging information about the products they cook, they negotiate the time and place of the transaction. Gisèle sends this message in response to an order Marie placed: “I saw your message about the *salgados*. When do you want them?” Informality implies this time of negotiation, because there are no predefined rules of exchange and sale, as might be the case in a store (understood as a specific place with opening hours for the public) or via a purchase on the Internet where the terms are clearly governed by sales regulations. Cooks and clients define their own rules. After seeing an ad from Cacilda on the Facebook group *Os Brasileiros Lyonnais*, Felipe decides to send a message via Messenger to order a *feijoada* for the next day. Then, they negotiate via the application. As he works on Saturday morning, Felipe prefers it to be delivered. Cacilda, on the other hand, specifies the price of the transaction while demanding payment in “cash”, a desire shared by all the cooks interviewed. This is why Cristina, during an order within the framework of participant observations, specifies to me: “*Cash, my dear, for me it is easier!*”

The Market Transaction: Between Adaptation and Mutual Aid Networks

- 27 Once negotiated, the transaction can take place. As Gibson (2007) noted, food, as a cultural artifact, is shifted from the door to the plate, that is, from the space of production to that of consumption. The food transaction is called “*entrega*”²⁴ by the interviewees when the product is delivered to the client, either at home or in an outside location (subway station, park, street, etc.). It also happens that the client collects the product from the cook’s home (*busca*).

“It depends on what the client prefers, if they ask me for entregar, I deliver or they come here to pick up. I adapt to the demand.” (Cristina)

- 28 Gibson (2007) mentions that food, through the landmarks, social relations, and spaces that it involves, carries the symbolism of a place of residence. This is meaningful here for two reasons. First, whatever movement is negotiated (*entrega* or *busca*), the cooks and the consumers are linked, through this transactional stage, by a relationship of travel between the home of the former and that of the latter. Second, the fellow Brazilians have, thanks to these women, the opportunity to consume the food that they associate with their family, and therefore with their previous home in their home country. Food, as an object that moves, mobilizes the representations of the territories to which it is attached (Gibson, 2007). This is also the case when it incorporates take-out orders.

- 29 Even when the women are available to deliver to their clients’ homes, they confide that they prefer it when their clients come to pick up the prepared food at their home. This gives them the opportunity to prove the cleanliness of their kitchen to the clients, certifying the hygiene of their production environment.

“I like when people come in to pick up their order so they can see the environment that I produce in, which is a clean environment. I don’t have a restaurant kitchen structure here, right! It’s not professional! Because this is my home, right... it’s family.” (Cristina)

- 30 By being transparent about the ways in which food is prepared, the cooks provide guarantees to their clients. Furthermore, when they sell their food products at their

own home, the women save time and easily manage the organization of their family life. Nevertheless, the method of the *entrega*, at the client's home, is the most practiced to satisfy the clients and, therefore, to acquire more clients. In this context, the work is particularly exhausting and time-consuming. The women report an overload of activities, having to find time to cook for clients, to travel, to carry out their main professional activity — like the care work²⁵ — and to manage their daily family activities:

"It is very difficult! Today I did four entregas. And then it changes from one hour to the next. In the end, I couldn't deliver as early as I wanted, but finally..." (Sofia)

- 31 Due to an overload of work, these women have to find ways to handle the *entregas*. Sofia has instituted a "*rota de entrega*"²⁶, of which she has informed her Facebook network. It is a circuit established according to the addresses of the people to be delivered to and that she carries out one day per week. As she does not have a vehicle, she makes this route on a scooter, the packages of *pão de queijos*²⁷ in a large thermal bag that she carries on her back (often loaded with ten kilos), sometimes with her son on the front of the scooter when her *rota* overlaps with his school schedule. Sofia is the only one to mention the existence of a "*rota de entrega*", however the other women also have delivery routes, especially on weekends, the days preferred by Brazilians for the consumption of typical dishes. Íris delivers her products to a subway station halfway between her home and her work as a cleaning woman. Sometimes, they mobilize third parties to make the *entregas*. These are often men in their family (husband or son most often²⁸). In particular, the involvement of the husband underscores the importance of the role of marriage or the couple for immigrants in the host territory. As Chamoizzi (2009) points out, the immigrant's spouse often provides economic and psychological support. For example, Ney (a fifty-year-old Brazilian), as part of a Saturday tour of *entregas* for his wife, delivered a *feijoada* to Felipe's home. Walking around the city and taking the subway, he scrupulously follows the order and address paper written by his wife. Sandra, for her part, tells me one day:

"Now I just wait for my husband to get off work so he can drive to people's houses to deliver the cakes."

- 32 It is also Anna's spouse (thirty-one years old, arrived in France six years ago) who manages all the logistics of his wife's long-distance orders via Chronopost²⁹. Cristina, in addition to mobilizing her husband, also mobilizes her son to ensure the deliveries. Prior to the delivery of food we ordered from Cristina, we received this WhatsApp message: "I'm sending Everton, my son, to give you the *feijoada*. He will meet you at the subway, ok?" On the way from the subway to the home, while carrying the bag of orders, Everton (eighteen years old, high school student) explains:

"Today, I haven't stopped [sigh]! Today, my mother, she cooked all morning. Nine or ten people ordered from her. I'm delivering to you now and then I will go home. The other women are neighbors. They will come to pick up the feijoadas at home or my father will take the car and bring them. But today she asked me to deliver to you."

- 33 *Entrega* is sometimes provided by non-Brazilian, but nonetheless South American people. When Sofia feels overwhelmed, she delegates some *rotas de entrega* to Maria, her Venezuelan friend, in exchange for services (taking care of Maria's baby or giving some administrative help) or by paying her in cash. Maria has also been an immigrant in France for one year and is experiencing professional difficulties. Sofia testifies: "*This morning, she made the deliveries for me and I met her at four o'clock to take over*". We can therefore observe that these Brazilian women also mobilize a solidarity network of

South American women. People, techniques, and products circulate through the *entregas* they set up. In the same way, by mobilizing third persons, they manage to overcome the obstacles to delivery and to expand their cooking business. This is a productive cooperation that is built by one person — the cook — mobilizing solidarities based on family or ethnic networks (Bouffartigue and Busso, 2016). These take on even more meaning when the activities are informal. Indeed, they are often made difficult by the lack of means (space, materials, or income). The network of relationships is therefore necessary, as it provides help without monetary compensation (Weber, 2009), activating the logic of giving (of goods or services) (Latouche, 2015) and the strength of the collective. The family and South American third parties are therefore very important for the development of the home-based cooking business of the Brazilian women interviewed. When Cacilda's Brazilian husband goes to deliver the *feijoada* to Felipe, the two men converse for about ten minutes in Portuguese, evoking their region of origin, their migration path, and their family and professional situation in France. Felipe's joy during the moment of the exchange confirms the benefits of meeting a fellow immigrant. Through the transaction, social links and common practices between two individuals from the same country are thus activated. The practices of home-based cooking are much more than simple commercial activities. They connect Brazilians and, more broadly, South Americans in the metropolis.

Finding Resources to Handle the Deliveries

- 34 Because of its undeclared status, the cooking work at home of Brazilian immigrants gives rise to inventiveness and heterogeneity of techniques to ensure the quality of the prepared food. The informal activities often mobilize “resourcefulness” (Weber, 2009). This appears in particular through the use of containers for prepared food. Whether the products are delivered or picked up at home, there is always at least one trip, or at most one period of conservation in the client's refrigerator, between the moment of production and the moment of consumption. The question of the thermal conservation of the products and prepared dishes is thus essential for the cooks interviewed. Sofia wants to reassure her client:

“Oooooooh don't worry! Leave it all in the bag [the packages of frozen pão de queijo], it won't thaw! Look, I'll give you another bag, you can give it back to me later. Let's go!”

- 35 The equipment of the people who carry out the *entregas* is as clever as it is heterogeneous. Some are more equipped than others. Ney, Cacilda's husband, uses thermal bags, one for the cold products, drinks, or *brigadeiros* that accompany the main order, the size of a satchel, square, soft, and worn on a shoulder in front of the chest; the other, larger, that he carries in his hand, for the main hot dish. Cristina's son is also well loaded: “I'm going to take this home with me, I'm going to accompany you because if you take it, it'll all fall down” he says to the client. He carries the dishes, wrapped in cloths to keep the heat in, in a big bag. In this same bag, next to the cloths, there is also a small thermal bag for the drinks. The *feijoada* is divided into two hot boxes, one containing the *feijão* in sauce with the meat, the other containing the rice, the *couve*, and the oranges. When the dishes are delivered, they are still warm, despite the winter temperatures encountered by the deliverymen, or lukewarm, which is enough to consume them the moment following the *entrega*. The packaging of the products, as mentioned earlier in Sandra's example, most often takes the form of an aluminium tray, of varying size depending on the oven, with a cardboard lid. This allows the

product to be kept at the temperature expected for its consumption. Cacilda places the *brigadeiros* in small plastic boxes that originally contained a prepared meal, from the food industry, for small children, as evidenced by the half-ripped label on the lid. In the informal cooking practices, it does not matter what the container looks like, what matters is what it contains.

- 36 The containers of the *entregada* or the *busca* combine the logics of practicality and discretion, made necessary by the activities' non-compliance with the law. They also integrate the food culture through the mobility of food (Gibson, 2007). Indeed, in Brazil, the purchase of *marmitas* — aluminum or plastic containers of food prepared in a restaurant or at a private cook's house — is common, implying significant food mobility between places of food production and places of consumption (Garcia and Gomes, 2016).

Conclusion

- 37 The case of the Brazilian informal cooks in Lyon is interesting on several levels. Often, people in an immigrant situation who develop a restaurant business tend to use representations associated with the country of origin to offer products or services to a diverse clientele, attracted by the exoticism of the cuisine (Ray, 2016). In this case, the goal is rather to respond to a demand for “authentic” dishes emanating from Brazilian immigration and associated more with a form of nostalgia than with an exotic appeal. In this case, the Brazilianness of the dishes offers a reassuring dimension, linked not to their originality, but, on the contrary, to familiarity. This “like at home” is found beyond the food products, in the form of the sale. The informal dimension — production in the home kitchen, non-declaration of the commercial activity, negotiation of the terms of the transaction — as well as the important role of information networks between Brazilians — notably via social networks and digital applications — correspond to practical modalities that are common and valued in Brazil, contributing to the social dimension sought by the clientele. It is also interesting to see how informality as a logic of circumventing domination under slavery in Brazil becomes a valued cultural marker in the context of migration. Moreover, this role of informality reminds us of the importance of thinking about the cultural dimensions of food beyond just recipes and ingredients. While the role of food in creating community ties between immigrants has already been shown, particularly on the occasion of holidays or special moments, this more indirect way of creating ties between immigrants via food appears much less in existing research. Nostalgia contributes to the construction of collective ethnic and national identities (Bissell, 2005). Annihilating the sense of loss inherent in nostalgia can certainly involve a mobilization of food objects, such as those that are “homemade” (e.g. Ferrandi, 2013), but also involves certain rhetorics and practices associated with these identities (Angé and Berliner, 2015). This research thus highlights the centrality of certain categories of people and their marketing practices in defining “authentic” food in the context of migration.
- 38 Beyond their relationship to their clientele, this study directly explores the status of these women and the role of this activity in their daily lives and their relationships to others. Recalling, as we have mentioned, the figure of the common domestic worker in Brazil, one would be tempted to see in this activity a form of extension of the assignment to domestic tasks. Thus, their triple status as women, immigrants, and

South Americans would lead them, in a logic of intersectionality, towards an automatic assignment to cooking work. However, this would deny the way in which they present their path and their choices. In particular, they insist on the financial autonomy that this work brings them — even if, due to the understandable desire for discretion of the respondents, it was not possible for us to get the precise amounts — and on the fact that, although carried out at home, this work takes them out of the strictly domestic sphere. This activity allows them to create links with other South American women (most often of Brazilian origin) and other Brazilian immigrants, whether they are clients or relations in the context of mutual aid directly linked to the activity. Finally, the culinary work of the Brazilian women underlines their complex status, between assignment on the one hand and emancipating initiatives on the other. They also play a central role in the construction of social relations in the host country, through food and its capacity to respond to the *saudade*.

BIBLIOGRAPHY

- Abélès Marc (2008) *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot.
- Angé Olivia et Berliner David (2015) Pourquoi la nostalgie ?, *Terrain*, 65, pp. 4-11.
- Appadurai Arjun (1996) *Modernity at large: cultural dimensions of globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Authier Jean-Yves, Grafmeyer Yves, Mallon Isabelle et Vogel Marie (2010) *Sociologie de Lyon*, Paris, La Découverte.
- Barou Jacques (2010) L'alimentation. Une ressource économique et identitaire pour les immigrants, *Hommes & migrations*, 1283, pp. 12-23.
- Beauvisage Thomas, Beuscart Jean-Samuel et Mellet Kevin (2018) Numérique et travail à-côté. Enquête exploratoire sur les travailleurs de l'économie collaborative, *Sociologie du travail*, 60 (2), [en ligne] consulté le 04/02/2019.
- Bissell William (2005) Engaging colonial nostalgia, *Cultural Anthropology*, 20 (2), pp. 215-248.
- Boniface Pascal, Chaouad Robert et Hal Fatéma (2013) Les recettes de l'émancipation, *Revue internationale et stratégique*, 90 (2), pp. 7-15.
- Bouffartigue Paul et Busso Mariana (2016) Précarité, informalité : contradictions et réversibilités, in Marcos Supervielle, Mariana Busso et Paul Bouffartigue Éd., *Travail, jeunesse et migrations : Regards croisés Europe-Amérique latine à l'heure de la mondialisation*, Paris, Éditions de l'IHEAL, pp. 25-45.
- Bourelly Martine (2010) Cheffe de cuisine : le coût de la transgression, *Cahiers du Genre*, 48, pp. 127-148.
- Bronnikova Olga et Emanovskaya Maria (2010) L'adaptation des migrants russes aux pratiques alimentaires à Paris et à Londres : du basculement alimentaire au basculement identitaire ?, *Hommes & migrations*, 1283, pp. 74-85.

- Calvo Manuel (1982) Migration et alimentation, *Information (International Social Science Council)*, 21 (3), pp. 383-446.
- Certeau Michel (de), Giard Luce et Mayol Pierre (2006) *L'invention du quotidien II*, Paris, Gallimard.
- Chaïb Sarah (2008) Femmes immigrées et travail salarié, *Les cahiers du CEDREF*, 16, pp. 209-229.
- Chamozzi Françoise (2009) Risques de l'immigration et déclassement professionnel, *Hommes & migrations*, 1281, pp. 112-121.
- Chirio Maud (2005) Formes et dynamiques des mobilisations politiques des exilés brésiliens en France (1968-1979), *Cahiers des Amériques latines*, 48-49, pp. 75-89.
- Counihan Carole (1999) *The anthropology of food and body: gender, meaning, and power*, New York, Routledge.
- Crenn Chantal (2003) L'alimentation des familles d'émigrants au Maroc dans un contexte de globalisation économique : acculturation et ethnicité, in Isabelle Gobatto, *Les Pratiques de santé dans un monde globalisé*, Paris, Karthala-MSHA, pp. 167-202.
- Crenn Chantal, Hassoun Jean-Pierre et Medina François-Xavier (2010) Introduction : Repenser et réimaginer l'acte alimentaire en situations de migration, *Anthropology of food*, 7, [en ligne] consulté le 15/06/2019. URL : <http://journals.openedition.org.proxy.scd.univ-tours.fr/aof/6672>
- Cuche Denys (2012) Migrations internationales et transformation des cultures d'origine, in Chantal Crenn et Laurence Kotobi Eds., *Du point de vue de l'ethnicité. Pratiques françaises*, Paris, Armand Colin, pp. 43-56.
- Dalgalarrondo Sébastien et Fournier Tristan (2019) Introduction : Les morales de l'optimisation ou les routes du soi, *Ethnologie française*, 176 (4), pp. 639-651.
- Dejours Christophe (2005) *A banalização da injustiça social*. Rio de Janeiro, Fundação Getulio Vargas.
- Diminescu Dana et Nicolosi Guido (2019) Les risques et les opportunités de la migration « connectée », *Socio-anthropologie*, 40, pp. 203-213.
- Durães Bruno José Rodrigues (2016) A dialética capital e trabalho no trabalho informal de rua no Brasil, *Cadernos do CEAS*, 239, pp. 871-891.
- Fassin Didier (1985) Du clandestin à l'officieux. Les réseaux de vente illicite des médicaments au Sénégal, *Cahiers d'études africaines*, 25 (98), pp. 161-177.
- Ferrandi Jean-Marc (2013) De la tarte aux pommes de Mamie aux carambars : quand nostalgique ne rime pas nécessairement avec authentique, *Management & Avenir*, 64 (6), pp. 143-166.
- Filártiga Gabriel Braga (2007) Custos de transação, instituições e a cultura da informalidade no Brasil, *Revista do BNDES*, 14 (28), pp. 121-144.
- Flichy Patrice (2017) *Les nouvelles frontières du travail à l'ère numérique*, Paris, Le Seuil.
- Fournier Tristan, Jarty Julie, Lapeyre Nathalie et Touraille Priscille (2015) Alimentation, arme du genre, *Journal des anthropologues*, 140-141, pp. 19-49.
- Freitas Any et Godin Marie (2013) Carrières migratoires des femmes latino-américaines dans le secteur de la domesticité à Bruxelles, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29 (2), pp. 37-55.
- Garcia Keilla Ribeiro et Gomes Joneval Zanella (2016) A marmita como utensílio para a qualidade de vida: o perfil do consumidor brasileiro, *IV Congresso de Pesquisa e Extensão da FSG*, pp. 823-839.

Gibson Sarah (2007) Food Mobilities: Traveling, Dwelling, and Eating Cultures, *Space and Culture*, 10 (1), pp. 4-21.

Gonzalez Olga L. (2007) L'invisibilité des migrants andins. « Débrouille » ou intégraton ?, *Hommes & migrations*, 1270, pp. 64-72.

Gonzalez-Lafaysse Linda et Lapassouse-Madrid Catherine (2014) De l'opportunité d'une présence sur Facebook : le cas d'une enseignante de distribution traditionnelle, *Gestion*, 39 (4), pp. 91-102.

Hirata Helena (2016) Le care à domicile en France et au Brésil, in Nadya Araujo Guimarães, Margaret Maruani et Bila Sorj Édts., *Genre, race, classe : travailler en France et au Brésil*, Paris, L'Harmattan, pp. 237-248.

IBGE (2020) *PNAD Contínua – Divulgação: Fevereiro de 2020. Tabelas – 4º trimestre 2019. Pesquisa Nacional por Amostra de Domicílios Contínua. Indicadores para população de 14 anos ou mais de idade*, [online] last checked on 10/05/2020. URL: <https://www.ibge.gov.br/estatisticas/sociais/trabalho/9173-pesquisa-nacional-por-amostra-de-domicilios-continua-trimestral.html?edicao=26895&t=resultados>

Insee (2020) *Tableaux de l'économie française*, Montrouge, Insee.

Juteau-Lee Danielle (1983) La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal, *Sociologie et sociétés*, 15 (2), pp. 39-54.

Kemp Simon (2019) *Digital 2019: Global Digital Overview*, [online] last checked on 24/05/2020. URL: <https://datareportal.com/reports/digital-2019-global-digital-overview>

Kergoat Danièle (2016) Le care et l'imbrication des rapports sociaux, in Nadya Araujo Guimarães, Margaret Maruani et Bila Sorj Édts., *Genre, race, classe : travailler en France et au Brésil*, Paris, L'Harmattan, pp. 11-23.

Kraieski de Assunção Viviane (2011) *Onde a comida « não tem gosto »: estudo antropológico das práticas alimentares de imigrantes brasileiros em Boston*, Florianópolis, Universidade Federal de Santa Catarina.

Latouche Serge (2015) Introduction, in Noël Barbe et Serge Latouche Édts., *Économies choisies ? Échanges, circulations et débrouille*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 1-6.

Longhurst Robyn, Johnston Lynda and Ho Elsie (2009) A visceral approach: cooking "at home" with migrant women in Hamilton, New Zealand, *Transactions of the Institute of British Geographers*, 34 (3), pp. 333-345.

Meah Angela (2014) Reconceptualizing power and gendered subjectivities in domestic cooking spaces, *Progress in Human Geography*, 38 (5), pp. 671-690.

Mescoli Elsa (2015) Les recettes de l'Autre : De la transmission des savoirs (et savoir-faire) féminins en contexte migratoire, *Hommes & migrations*, 1311, pp. 53-61.

Missaoui Lamia et Tarrius Alain (2015) Parole, honneur, mobilité. Les « petits migrants » dans les réseaux mondiaux de l'économie souterraine, in Noël Barbe et Serge Latouche Édts., *Économies choisies ? Échanges, circulations et débrouille*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 77-92.

Piscitelli Adriana (2016) « Tendresse, propreté et care ». Expériences de migrantes brésiliennes, in Nadya Araujo Guimarães, Margaret Maruani et Bila Sorj Édts., *Genre, race, classe : travailler en France et au Brésil*, Paris, L'Harmattan, pp. 53-66.

Ramos Elsa (2006) *L'invention des origines : sociologie de l'ancrage identitaire*, Paris, Colin.

- Ray Krishnendu (2016) *The Ethnic Restaurateur*, New York, Bloomsbury Publishing.
- Rosenfeld Martin, Góis Pedro, Lenz Annika, Reyntjens Pascal et Rea Andrea (2009) Dimension transnationale, *Hommes & migrations*, 1281, pp. 54-63.
- Schwartzman Luisa Farah et Schwartzman Simon (2015) Migrations des personnes hautement qualifiées au Brésil. De l'isolement à l'insertion internationale ?, *Brésil(s)*, 7, pp. 147-172.
- Service-public (2019) *Smic (salaire minimum de croissance)*, [en ligne] consulté le 05/11/2019. URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>
- Soares Cecília Moreira (1996) As ganhadeiras: mulher e resistência negra em Salvador no século XIX, *Afro-Ásia*, 17, pp. 57-71.
- Spire Alexis (1999) De l'étranger à l'immigré : La magie sociale d'une catégorie statistique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129 (1), pp. 50-56.
- Théry Hervé (2009) Migrations internationales et populations étrangères en France et au Brésil, *Hommes & migrations*, 1281, pp. 40-53.
- Vidal Dominique (2007) *Les bonnes de Rio : emploi domestique et société démocratique au Brésil*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- Weber Florence (2009) *Le travail à-côté : une ethnographie des perceptions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

NOTES

1. Translation: "The Brazilians of Lyon".
2. To respect anonymization constraints, the authors have changed the names of the interviewees.
3. All of the quotes and citations are translated from Brazilian Portuguese to English by the authors.
4. The *Feijoada* is a dish eaten in a large part of Brazil, based on *Phaseolus vulgaris* beans mixed with pieces of pork in sauce, served with rice, chopped Galician cabbage, pieces of orange, and *farofa* (fried cassava flour).
5. Social science research over the past twenty years has tended to prefer the term "migration" to "immigration" and "migrant" to "immigrant" as it breaks with the administrative definitions, stereotypes, and political discourse around the notion of "immigrant". However, since the Syrian crisis, the term "migrants" has been used much more in the media and tends to refer to recently arrived populations in a very precarious and often transitory situation. Therefore the term "migrant" does not correspond, in its current meaning, to the situation of the people surveyed. In fact, one of the selection criteria for the participants in this research was their desire to stay in France for the long term or indefinitely. We therefore preferred to use the term "immigrant" in its most neutral sense, referring to mobility outside the country of birth to live permanently and indefinitely in the host territory (Spire, 1999; Blanchard *et al.*, 2016: 18-19). This choice is reinforced by the fact that this term is used by several respondents themselves, in reference to their administrative situation on French territory.
6. The present research is part of Marie Sigrist's PhD in social anthropology entitled "Transnational food dynamics. Food practices of Brazilian immigrants in France (Lyon) and French immigrants in Brazil (Salvador)", within the UMR 7324 CITERES and the Institut Paul Bocuse Research Center. Marie Sigrist carried out all of the ethnographical fieldwork, the data

analysis, and the writing of the original thesis manuscript. Isabelle Bianquis and Maxime Michaud supervised the project, participated in obtaining funding, and reviewed the manuscript.

7. *Saudade*, more than a word, is a very common word in the Portuguese language referring to a mixture of homesickness, nostalgia for someone liked, or the memory of a past moment.

8. Salty food preparations made from wheat, corn, or manioc dough, sometimes filled with meat or cheese, eaten with the hand and consumed as a “snack”.

9. The most common dishes are meat with *arroz com feijão* (rice with *Phaseolus vulgaris* beans), *feijoada*, *feijão tropeiro* (*Phaseolus vulgaris* beans with grilled pork skin and cassava flour) and *churrasco* (barbecue).

10. This number is given by the Brazilian Consulate in Lyon. As it was not possible to get the exact number of Brazilian immigrants — due to their invisibility in the country — this number also includes Brazilian students, who do not necessarily plan to stay in France after their studies.

11. The word “assignment” is used here to translate the French concept of “*assignation*”, which designate the act of attributing roles to a social group because of the majority norms and representations.

12. Domestic worker.

13. Only one of them has developed legal commercial activity, while maintaining informal commercial activity as well. We will come back to this later in this paper.

14. One was a lawyer, five were employed in sales, one was a dancer, one was a language teacher, two were studying, and one was babysitting.

15. Only two of them had completed higher education before immigrating to France.

16. The minimum growth wage per hour in France (“SMIC”) is 7.94 € net in 2019 (Service-public, 2019).

17. Translation: “of gain”.

18. The thesis includes ethnographic fieldwork in the city of Salvador de Bahia in Brazil, which was conducted between February and May 2019 by Marie Sigrist.

19. Translation: “Brazilian way”.

20. In this case, it is a ball-shaped candy made of sweetened condensed milk and cocoa sprinkled with chocolate chips. The *brigadeiro* is also a dessert topping.

21. Breaded wheat dough, shaped like a drop, filled with seasoned chicken and then fried (*salgados*).

22. This group had over 9,000 members in October 2019. It is a closed group, meaning that memberships are subject to validation by moderators.

23. This is related to the fact that Brazilians are the second largest population in the world in terms of time spent daily on digital social networks (an average of three hours forty-five minutes per day) (Kemp, 2019).

24. Translation: “to deliver”.

25. See the sub-section in this article: “Culinary work in response to a precarious situation”.

26. Delivery route.

27. Bread rolls made of tapioca flour and cheese (*salgados*).

28. These individuals are counted as “informants” in the entourage of the respondents interviewed (see the introduction).

29. A company offering the service of delivering products between companies and individuals in France and internationally.

ABSTRACTS

In order to resist precariousness and to boost autonomy in their new country of residence, Brazilian women cook dishes associated with their homeland and sell them to other Brazilians in the city of Lyon. Through informal activities, not legally declared in France, adapted from their country of origin, they alleviate the social and economic difficulties of their daily lives. Thus, they bear witness to the way in which food, in a migratory context, can be part of a know-how that becomes valuable through cultural distance. Such valorization does not only concern recipes and techniques but also includes trade practices widely present in Brazil. Although immigrant women emancipate themselves through this activity, particular social rationales assign them to care activities.

Pour résister à la précarité et s'autonomiser dans leur nouveau pays de résidence, des femmes brésiliennes cuisinent des préparations associées à leur pays et les vendent à d'autres Brésiliens dans la ville de Lyon. À travers des dynamiques informelles, non déclarées légalement en France, adaptées de leur pays d'origine, elles pallient les difficultés sociales et économiques de leur quotidien. Elles témoignent ainsi de la façon dont l'alimentation, dans un contexte migratoire, peut relever d'un savoir-faire qui devient valorisable par la distance culturelle. Une telle valorisation ne concerne pas seulement des recettes et des techniques mais inclut aussi des modalités de commercialisation largement diffusées au Brésil. Si les femmes immigrées s'émancipent à travers cette activité, des logiques sociales particulières les placent toutefois dans une position d'assignation aux activités de *care*.

Para resistir a la precariedad y afianzarse en su nuevo país de residencia, las mujeres brasileñas cocinan preparaciones asociadas a su país y las venden a otros brasileños en la ciudad de Lyon. Mediante dinámicas informales, no declaradas legalmente en Francia, adaptadas de su país de origen, ellas alivian las dificultades sociales y económicas de su vida cotidiana. Así, dan testimonio de la manera en que los alimentos, en un contexto migratorio, pueden formar parte de un «saber hacer» que se valora a través de la diferencia cultural. Esta valorización no sólo se refiere a las recetas y técnicas, sino que también incluye modalidades de comercialización muy difundidas en Brasil. Aunque las mujeres inmigrantes se emancipan a través de esta actividad, lógicas sociales particulares las destinan a actividades de cuidado.

INDEX

Mots-clés: immigration, travail informel, alimentation, Brésil, France

Palabras claves: inmigración, trabajo informal, alimentación, Brasil, Francia

Keywords: immigration, informal work, food, Brazil, France

AUTHORS

MARIE SIGRIST

Postdoctoral researcher in social anthropology, ETH Zürich Rämistrasse 101, 8092 Zurich, Switzerland; marie.sigrist[at]etu.univ-tours.fr; marie.sigrist[at]usys.ethz.ch

ISABELLE BIANQUIS

Professor in social anthropology, UFR Arts et Sciences humaines, Département de Sociologie, Université de Tours, 3 rue des Tanneurs 37041 Tours Cedex, UMR 7324 - CITERES, MSH Val de Loire BP 60449, 37204 Tours cedex 03, France; [isabelle.bianquis\[at\]univ-tours.fr](mailto:isabelle.bianquis[at]univ-tours.fr)

MAXIME MICHAUD

Research Group Leader, Social Science, Institut Paul Bocuse Research Center, Château du Vivier, BP 25, 69131 Ecully cedex, France; [maxime.michaud\[at\]institutpaulbocuse.com](mailto:maxime.michaud[at]institutpaulbocuse.com)



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Le travail détaché : un système autonome

Posted Work: An Autonomous System

El trabajo desplazado: un sistema autónomo

Jens Thoemmes



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20574>

DOI : 10.4000/remi.20574

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 261-284

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Jens Thoemmes, « Le travail détaché : un système autonome », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20574> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20574>



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Le travail détaché : un système autonome

Jens Thoemmes¹

Le détachement est, en principe, une mobilité *temporaire* et suppose le retour du travailleur dans son pays d'origine après une période maximale de deux ans. Le détachement représente aujourd'hui 0,9 % de l'ensemble de l'emploi européen (Pacolet et De Wispelare, 2017) (Cf. Figure 1)².

Quand et comment un salarié est-il détaché ? Un salarié est considéré comme « détaché » lorsqu'il travaille dans un État membre de l'Union européenne différent de son lieu de travail habituel : une entreprise envoie un de ses salariés à l'étranger, dans le cadre d'une offre de services transnationale, en le mettant à la disposition d'une entreprise nationale pour effectuer une tâche professionnelle spécifique. Dans la pratique, quatre cas peuvent être cités (Desbarats, 2006) :

- le cas classique d'une entreprise française qui a passé un contrat avec une entreprise étrangère, cette dernière envoyant ses employés en France pour effectuer le service ;
- détachement entre succursales d'une même entreprise ou entre entreprises d'un même groupe ;
- détachement de salariés par une entreprise de travail temporaire — établie hors de France — vers une entreprise établie sur le territoire français ;
- une entreprise étrangère peut détacher temporairement des travailleurs en France, pour effectuer une opération pour son propre compte, en l'absence de tout contrat entre les deux établissements de l'entreprise.

En tant que tel, le détachement ne peut être considéré comme non déclaré, illégal ou informel en *soi*. Mais les situations d'emploi précaires des travailleurs détachés dans divers secteurs soulèvent la question du « dumping social » qui menace les conditions de travail et les négociations collectives nationales ou sectorielles. Au cours des dernières années, les discussions sur le travail détaché ont donné lieu à diverses initiatives politiques aux niveaux national et européen. Elles visent à contenir et à inverser les abus généralisés des règles

1 Directeur de Recherche au CNRS, CERTOP, Université de Toulouse Jean-Jaurès, Maison de la Recherche, bât. B26, 5 allée Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex ; thoemmes@univ-tlse2.fr

2 Toutes les sources et citations en langue étrangère ont été traduites par nos soins.

européennes qui régissent le détachement³. La littérature soulève en particulier le cas du secteur de la construction en France (Lefebvre, 2006) et surtout l'existence de travail non ou sous-déclaré (Kahmann, 2006). Les effets d'emploi lié à la sous-traitance et au détachement à l'étranger ont été observés dans d'autres pays. Par exemple, en Allemagne, environ la moitié de la main-d'œuvre native dans le secteur de la construction a été remplacée par des entreprises étrangères (Bosch *et al.*, 2011). Les recherches sur le détachement comprennent des approches comparatives, sectorielles et dans une moindre mesure, transnationales (Wagner, 2015a et b).

Notre contribution, qui se situe dans la recherche transnationale, se veut empirique et théorique. Nous souhaitons ajouter aux recherches publiées le mouvement des travailleurs portugais détachés dans le secteur de la construction en France, un cas qui reste largement inexploré. En outre, nous voudrions introduire une approche qui analyse le détachement comme un système autonome de régulation sociale (Reynaud, 1979), capable de créer ses propres règles en opposition à la négociation collective qui aboutit à des accords écrits. Cette dernière observation soulève des questions : qui fixe alors les règles effectives du détachement ? Les travailleurs détachés négocient-ils leurs conditions de travail ? Le passage de la migration classique au détachement temporaire modifie-t-il la vie des travailleurs portugais du secteur de la construction en France ? Quels sont les rôles des employeurs portugais et du donneur d'ordre français dans ce processus ? L'analyse du travail détaché peut-elle contribuer à la compréhension générale du secteur de l'emploi informel ?

Notre contribution est structurée en deux parties. La première partie décrit le contexte, l'histoire et l'évolution des règles légales du détachement en Europe. Elle résume la littérature, les discussions et notre approche. La deuxième partie présente les règles effectives du détachement, les résultats empiriques et elle esquisse le détachement comme un système social différent.

Formalisation et critique des règles du détachement

Évolution historique et actuelle du travail détaché dans l'UE

Le texte fondateur de 1996 est la directive européenne 71/1996 sur le détachement des travailleurs (DDT) qui a été reformé en 2018/2020⁴. La DDT codifie l'expatriation temporaire, et décrit une base sociale minimale pour garantir les droits des travailleurs détachés sur la base des règles légales et conventionnelles en vigueur dans le pays de destination dont⁵ :

3 Directive 2014/67/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014, et projet de la Commission européenne de réviser la directive « Travail détaché » en 2016. Cette réforme a abouti à la directive 2018/957/UE, transposée en droit français par une ordonnance du 20/2/2019 et applicable en juillet 2020.

4 Directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services. Journal officiel n° L 018, 21/01/1997, pp. 0001-0006. La réforme de cette directive en 2014 a abouti à la directive 2018/957/UE, transposée en droit français par une ordonnance du 20/2/2019 et applicable en juillet 2020.

5 Article 3 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A31996L0071>).

- les périodes maximales de travail et les périodes minimales de repos ;
- la durée minimale des congés annuels payés ;
- les taux de salaire minimal, y compris ceux majorés pour les heures supplémentaires ;
- les conditions de mise à disposition des travailleurs, notamment par des entreprises de travail intérimaire ;
- la sécurité, la santé et l'hygiène au travail ;
- les mesures protectrices des femmes enceintes et des femmes venant d'accoucher, des enfants et des jeunes ;
- l'égalité de traitement entre hommes et femmes ainsi que d'autres dispositions en matière de non-discrimination.

Ce noyau dur de règles protectrices pour les salariés détachés a bénéficié de plusieurs réformes dans le sens d'un renforcement des garanties. La dernière révision de cette directive appliquée au 30/07/2020 y ajoute une série de dispositions⁶ :

- l'application de règles de rémunération identiques à celles applicables aux travailleurs locaux de l'État membre d'accueil dès le premier jour ;
- l'introduction d'un statut de détachement de longue durée aux conditions plus strictes si la durée du détachement excède douze mois ;
- tous les volets du droit du travail du pays d'accueil seront applicables au travailleur détaché ;
- l'obligation pour les entreprises de travail intérimaire de garantir aux travailleurs détachés les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux travailleurs intérimaires recrutés dans l'État membre où le travail est exécuté ;
- le renforcement de la coopération en matière de fraude et d'abus dans le cadre du détachement de travailleurs.

La DDT est donc depuis 1996 le texte le plus discuté et le plus important pour le travail détaché. Elle est le résultat d'un long processus préalable. Dans les années 1950, le détachement existait déjà et au début des années 1960, des discussions étaient menées sur ses liens avec la liberté des travailleurs, des services, des établissements et des biens. Il a été déjà reconnu que la prestation de services impliquait des travailleurs transfrontaliers spécialisés (Houwerzijl, 2006). Dans les années 1980, les syndicats européens de la construction ont exigé l'inclusion d'une clause sociale pour les travaux publics afin de garantir les conditions de travail et les conventions collectives dans le pays de destination des travailleurs détachés (Cremers *et al.*, 2007). Après discussions, la Commission européenne a voté une proposition de directive sur le détachement des travailleurs en 1991. Ce n'est que cinq ans plus tard que le régime a finalement été adopté en raison des débats en cours sur diverses questions telles que la nature temporaire du détachement, une définition commune de ces travailleurs, des normes minimales pour les conditions de travail, et les relations entre le détachement et la négociation collective (*ibid.*).

Quatre processus simultanés liés au marché du travail européen ont eu lieu :

- l'élargissement de l'Union européenne d'un petit nombre de pays dans les années 1950 aux vingt-sept États membres actuels. Entre 2004 et 2007, la

6 https://ec.europa.eu/france/news/20200730/entree_vigueur_directive_revisee_travail_detache_fr

présence d'anciens pays d'Europe de l'Est ayant de faibles traditions syndicales a été perçue comme une menace pour la régulation des normes de travail dans le reste de l'UE (Woolfson et Sommers, 2006) ;

- la libre circulation des personnes, un droit fondamental garanti par les traités de l'Union européenne, a permis la suppression des contrôles aux frontières entre les États membres de la Convention de Schengen⁷ ;

- la libre prestation de services dans le marché intérieur de l'Union européenne, adoptée en 2006, connue sous le nom de directive « Bolkestein »⁸ ;

- dans presque toutes les industries, on a assisté à un fort développement de l'externalisation de la main-d'œuvre. Par exemple, les données relatives à la construction montrent une forte réduction de la main-d'œuvre directe et la création de travailleurs plus « flexibles »⁹.

Le détachement a connu une augmentation très significative depuis vingt ans. Selon les déclarations officielles, 516 000 salariés ont été détachés en France en 2017, soit plus du double depuis 2014 (Cf. Figure 1)¹⁰. Les citoyens polonais représentent la plus grande population détachée en France (38 000), suivis par les citoyens portugais (34 500), puis par les travailleurs roumains (27 000). Le secteur de la construction représente 47 % du nombre de jours travaillés par les salariés détachés en France (DGT, 2015). 58 % des déclarations portugaises sont concentrées dans ce même secteur. Le nombre officiel de travailleurs détachés dans l'Union européenne a augmenté de près de 45 % entre 2010 et 2014, passant de 1,3 à 1,9 million de personnes (Richard, 2014). Selon Pacolet et De Wispelaere (2017), en 2015, le nombre de détachements est passé à 2,05 millions, avec trois principaux pays d'origine (Pologne : 463 174 ; Allemagne : 240 862 ; France : 139 040) et trois principales destinations (Allemagne : 418 908 ; France : 177 674 ; Belgique : 156 556). 64 970 travailleurs détachés venaient du Portugal, et 54,3 % sont entrés dans le secteur de la construction (*ibid.*).

Les statistiques sur le détachement sont toutefois considérées comme « peu fiables » compte tenu de la codification de ce type d'emploi. Dans le passé, la majorité des travailleurs détachés en France échappaient au contrôle. Grignon (2006) déclare qu'au moins 80 % des travailleurs détachés n'étaient pas soumis à la déclaration préalable obligatoire. Les organismes de contrôle et l'administration ne connaissent donc ni leur identité ni leur lieu de travail (Cremers, 2011). D'un point de vue juridique et formel, le détachement transnational oscille entre deux pôles. Le premier vise à renforcer les libertés économiques exercées au sein de l'Union européenne, et le second vise à améliorer les conditions de travail des personnes qui sont soumises au détachement. Ce dernier vise à accroître la mobilité au sein de l'Union européenne, et à stimuler la création

7 France. Ministère de l'Intérieur. Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (1996) *Schengen, accord du 14 juin 1985 : textes de référence*, Paris, Direction des journaux officiels.

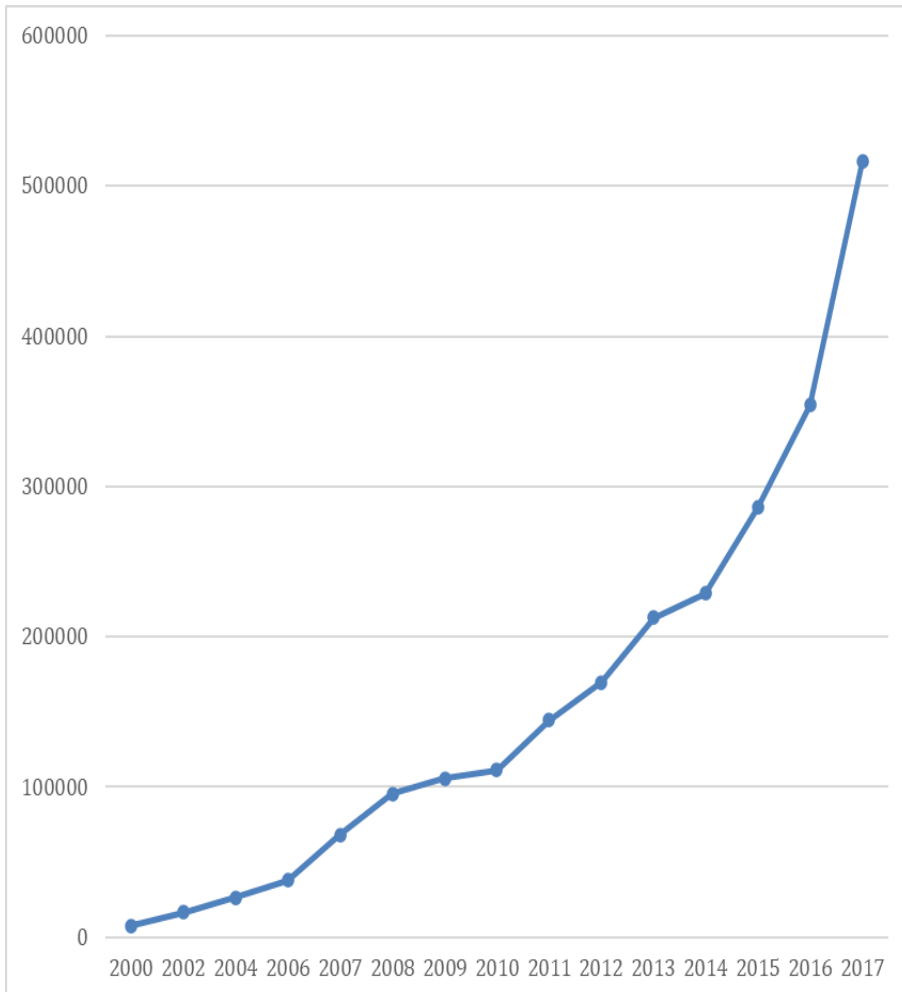
8 Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur. Journal officiel L 376, 27/12/2006, pp. 0036-0068. La discussion sur le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services, l'AGCS de 2003, a inspiré la proposition Bolkestein (Math et Spire, 2004).

9 Voir par exemple la publication de l'OIT (2009) *L'évolution des modèles d'emploi et la négociation collective : Le cas de la construction*, [en ligne]. URL : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---

10 Sources : Cour des comptes (2019) et Direction générale du Travail (DGT, 2015).

d'emplois en particulier. Depuis la discussion de la directive Bolkestein, la libéralisation des services a cristallisé ces débats (Loder, 2011 ; Amauger-Lattes, 2014 ; Amauger-Lattes et Jazottes, 2007).

Figure 1 : Nombre annuel de travailleurs détachés en France



Source : Direction générale du Travail (2016), Trésor Eco (2016) et Cour des comptes (2019).

Deux grandes logiques ont guidé la conception de la règle juridique¹¹. La première reflète le fait que les travailleurs détachés n'étaient pas censés entrer sur le marché du travail du pays d'accueil. Ce point de vue soutient une interprétation du détachement en termes de « mobilité » plutôt qu'en termes de « migration ». La seconde logique considère le détachement comme une modalité de mise en

¹¹ Notre analyse de la règle juridique développée ici est particulièrement redevable à Amauger Lattes (2014).

œuvre du « service » de la main-d'œuvre (Guiorguieff, 2014). Il s'ensuit qu'aucun permis de travail n'est requis dans le pays qui accueille un travailleur détaché. De même, lorsqu'il s'agit de définir le statut social du détachement, la loi du pays d'origine prévaut en matière de sécurité sociale, et est soumise à certaines restrictions concernant le droit du travail (Amauger-Lattes, 2014). Au-delà de la primauté donnée au pays d'origine, cela conduit à la coexistence, sur les chantiers situés en France, à autant de régimes sociaux qu'il y a de nationalités, parfois plus d'une douzaine¹².

Débats actuels sur le détachement

La littérature sur le travail détaché témoigne d'une variété de projets de recherche comparative soutenus par les institutions européennes (Cremers, 2011 ; van Hoek et Houwerzijl, 2011a et b ; Clark, 2012 ; Voss *et al.*, 2016 ; Pacolet et De Wispelaere, 2017). Les situations dans les différents pays y sont comparées, donnant un aperçu détaillé de la législation, des juridictions, des administrations, des situations actuelles de détachement, des marchés du travail, des négociations collectives, des cas d'entreprises et des initiatives politiques. Sans généraliser les résultats pour chaque pays, secteur ou situation, un certain nombre de problèmes liés au détachement subsistent : le manque d'informations et de données fiables sur le nombre total de travailleurs détachés ; la difficulté de considérer le détachement comme un statut d'emploi unique étant donné les différentes formes et modèles qu'il peut prendre, la tension existant entre la liberté de voyager/fournir des services et la protection sociale, et la nécessité d'améliorer et d'appliquer davantage le cadre réglementaire. Le « enforcement gap »¹³ (Wagner et Berntsen, 2016) représente une question centrale dans les discussions actuelles.

Des incertitudes juridiques subsistent, et rappellent les premières discussions sur le détachement de personnes (Voss *et al.*, 2016) : une définition insatisfaisante de la signification du détachement « temporaire », la nécessité de prouver que le lien du salarié détaché avec le pays d'origine de l'entreprise de détachement est réel, la nature du noyau garanti des conditions d'emploi, les tensions juridiques existant entre les objectifs de liberté et de protection, et les problèmes de mise en œuvre et d'application du détachement de personnes détachées. Tout cela concourt à mettre en évidence la nécessité d'une politique qui empêche la fraude et anticipe les pratiques abusives (Cremers, 2016).

Quant aux « pratiques de dumping social », elles sont illustrées par un rapport qui observe que le respect parfait de la directive sur le détachement peut constituer une différence de coût allant jusqu'à 50 % entre les salariés français et polonais détachés (Grignon, 2006). Les différences considérables de coût des régimes de sécurité sociale mettent en cause les incitations économiques liées à l'embauche de la main-d'œuvre locale. L'existence de sociétés de type « boîte aux lettres » est particulièrement mise en évidence dans la plupart des recherches. Il s'agit d'entités juridiques, établies *pro forma* dans n'importe quel pays de l'Union européenne, avec ou sans lien avec les entreprises (McGauran, 2016) : elles permettent de bénéficier d'impôts, de salaires, de normes de travail

12 Entretien, Inspecteur du travail, Midi-Pyrénées, 2012.

13 Déficit d'application.

et de cotisations sociales inférieurs à ceux appliqués dans les pays de résidence légale.

Une approche fondée sur la régulation sociale transnationale et une interrogation de la catégorie de l’informel

Le terme d’informel se positionne par rapport aux catégories juridiques et formalisées. Sur le plan des définitions qu’elles soient politiques, administrative ou scientifique, l’informel signifie un manque de « formalisation ». En effet, l’OIT décrit l’économie informelle de manière laconique comme « l’ensemble des activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui ne sont pas — en droit ou en pratique — couvertes ou insuffisamment couvertes par des dispositions formelles » (OCDE/OIT, 2019). D’autres définitions du travail informel n’excluent pas les activités dites « illégitimes » pour lesquelles on reçoit un paiement, et les activités illégitimes ou criminelles (Nightingale et Wander, 2011). Le consensus scientifique exclue ces activités criminelles de cette définition et met l’accent, pour l’emploi informel, sur l’évitement fiscal et réglementaire (*ibid.*).

Soulignons ensuite que la littérature scientifique sur le travail détaché soulève régulièrement les aspects « informels » pour l’analyse. En tant que faux détachement ou détachement illégal, ce travail fait l’objet d’une *informalisation* indépendante des niveaux de migration (Cremers et Janssen, 2008 ; Cremers, 2011)¹⁴. Lillie (2010) considère ces pratiques comme un processus général de *déterritorialisation*. Les domaines d’exception sous la forme de pratiques off — et on-shore (transport maritime, détachement et sous-traitance dans la construction) pourraient finalement devenir la nouvelle norme de l’emploi, sous l’impulsion de l’action capitaliste hors de contrôle (des travailleurs ou de l’État). Parce que les conditions d’emploi des travailleurs détachés violent souvent la loi et les pratiques locales, le marché entre le travailleur et l’employeur reste *informel* et *implicite* (Lillie, 2016 : 4). En conséquence des pratiques illégales des entreprises et des arrangements *informels* entre elles et leurs employés, les travailleurs connaissent différents degrés de précarité dans le pays de destination (Voivozeanu, 2019 : 96). La libéralisation européenne a permis l’importation de *pratiques de travail informelles* induisant une nouvelle concurrence avec les systèmes d’emploi nationaux (Wagner et Lillie, 2014 : 2).

Notre approche suggère de manière complémentaire qu’il est de plus en plus difficile de distinguer le normal et l’exceptionnel, le formel et l’informel. En outre, il peut être contre-productif de qualifier le détachement, même dans des cas spécifiques, d’« informel », représentant une normativité « déviante » ou « nouvelle ». Le concept d’« économie informelle » ne permettait déjà pas, il y a longtemps, de définir une situation distincte (Bremner, 1976). La distinguer d’une économie formelle, c’est non seulement dire que les règles officielles ne s’appliquent qu’imparfaitement, mais qu’il y a une sorte de dégradation du droit dans la pratique (Reynaud, 1988) ; que la « mauvaise intelligence » des règles formelles, les oppositions entre groupes, l’irruption d’intrusions individuelles faussent ou perturbent leur application.

14 « “Undeclared labour” — informal, illicit, illegal, black etc., work — has continued to increase in all the countries in our sample and we have not found any relationship whatsoever with levels of immigration » (Cremers et Janssen, 2008 : 698).

En effet et pour aller dans ce sens, le détachement s'appuie constamment sur des pratiques d'emploi formalisées, même lorsqu'il apparaît fréquemment, à l'issue d'un processus de vérification, comme un détachement non déclaré (informel). C'est la raison pour laquelle il est difficile, lors du travail sur le terrain, de demander à un travailleur détaché s'il est « vraiment » détaché. Il pense être détaché, même s'il ne connaît guère les droits et obligations que cela implique et ne peut pas donner de preuve claire de son statut d'emploi. Notre approche considère par conséquent le point de rencontre entre les sphères formelle et informelle comme particulièrement important permettant de sortir d'une grille d'analyse fonctionnaliste¹⁵. Notre approche transforme l'opposition formel/informel en une opposition contrôle/autonomie basée sur la théorie de la régulation sociale (Reynaud, 1979). Elle suggère l'existence d'espaces de négociation, de conflit et de compromis entre deux types de régulation (autonome et de contrôle) qui créent un système social du détachement (Reynaud, 1988).

Le système de détachement « autonome » est capable de construire ses propres règles (Maggi, 2020), c'est ce que nous voulons montrer ici, en relation ou en opposition avec le système de règles juridiques et de négociation collective (contrôle).

Ce point de vue suppose, en particulier pour le détachement, que la négociation explicite et l'application de règles juridiques ne peuvent pas couvrir toutes les situations. Pour le montrer, notre approche entre 2011 et 2015 a produit une série d'observations et de quarante-cinq entretiens, tous enregistrés et transcrits, avec des travailleurs portugais du secteur du bâtiment (Cf. Tableau 1 en annexe), avec des employeurs portugais et, du côté français, avec des inspecteurs du travail, des syndicalistes et des fonctionnaires. D'autres observations ont été réalisées en suivant les syndicalistes pendant leurs activités sur les chantiers, notamment lors de conflits individuels et collectifs¹⁶.

Travailleurs portugais de la construction détachés en France : règles effectives

Un changement historique de la migration à la mobilité : de nouvelles règles pour les travailleurs portugais

Historiquement, les travailleurs portugais étaient parmi ceux qui circulaient le plus dans l'espace européen, souvent vers leur destination favorite : le secteur français de la construction. Ce flux a commencé avec le départ annoncé des travailleurs de la construction algérienne à la veille de l'indépendance de

¹⁵ Nous comprenons par fonctionnalisme une tradition sociologique et anthropologique, multiple et complexe, qui, depuis Émile Durkheim, cherche à identifier les fonctions au sein d'un ensemble et visant sa stabilité.

¹⁶ Entre 2011 et 2012, la recherche a été financée par la Commission européenne (DG Emploi et Affaires sociales) ; et entre 2013 et 2015 par l'ANR via le SMS Labex, à Toulouse. Tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits. Les entretiens avec les travailleurs portugais ont été pour la plupart traduits du portugais vers le français, simultanément ou consécutivement. L'anonymat absolu était assuré. Nous remercions Diana Oliveira pour sa participation au travail de terrain (interviews, traduction), ainsi que les syndicats de la construction CGT Auvergne et Midi-Pyrénées pour avoir facilité l'accès aux travailleurs détachés dans diverses situations.

l'Algérie (1962). En quinze ans, le nombre de travailleurs portugais est passé de 50 000 (1960) à 750 000 (Cordeiro, 2002).

« Leur départ est souvent, dans les propos et dans leurs intentions fermes, un moyen d'accumuler un bon pécule, en quelques années, de construire une maison dans le village grâce à cette épargne... et de revenir. Au projet de constitution d'une famille se mêle le désir d'avoir son propre foyer. D'où la stratégie de venir à deux. Avec deux salaires, le séjour en France sera écourté... » (Cordeiro, 2002 : 67)

Le « va-et-vient » est alors pratiqué massivement dès les années 1960 avec 1 million de personnes qui traversent au moins une fois par an l'Europe pour aller au Portugal. Il s'appuie sur un projet de migration légitimé autour du village d'origine et dont le vécu met au centre une double appartenance franco-portugaise (Charbit *et al.*, 1997). Mais la circulation s'effectue alors au détriment d'un projet de retour. Celui-ci se concrétise dans des proportions bien moindres que projetées, notamment au moment de la retraite. Paradoxalement, ce qui a survécu de cette période de forte migration portugaise en France n'est pas tellement le projet de migration lui-même, ni à deux, ni tout seul, mais une autre forme de circulation de la main-d'œuvre. Pour les nouvelles générations de Portugais, elles ont pris la forme du travail détaché dans le secteur du BTP en France, notamment après la crise de 2008. Il semble actuellement impossible d'évaluer le nombre de travailleurs portugais détaché ou non déclaré dans le bâtiment en France. Mais on peut supposer que cette population est très différente de celle des années 1960. Nous avons par exemple été frappés par l'absence assez systématique de la maîtrise de langue française par les travailleurs détachés portugais, même ceux qui fréquentaient des chantiers français depuis de longues années. L'une des raisons est sans doute que le collectif des travailleurs détachés, soumis à la mobilité, se trouve davantage en vase clos sur les chantiers et au sein des logements attribués que les générations antérieures. Les questions soulevées par Charbit, Hily et Poinard (1997) restent d'actualité. Le « va-et-vient » y semble de moins en moins lié aux identités partagées entre le Portugal et la France. L'appartenance au village ou à la ville au Portugal est déterminante pour le vécu en France que ce soit par défaut (manque d'opportunité ou de propositions d'intégration) ou par choix, beaucoup de ces travailleurs nous ont dit qu'ils ne souhaitaient pas envisager un projet de migration similaire à celui des générations antérieures. Pour eux, la question de la double appartenance semble tranchée en faveur de la première, la « prétention assimilatrice » du pays de destination étant définitivement repoussée. Les travailleurs portugais détachés ont bien conscience de constituer un groupe à part auquel s'appliquent des règles différentes. Reconnaissable à leur plaque d'immatriculation sur les chantiers ou près de leur logement, la rencontre avec les Portugais non détachés issus des migrations antérieures ne se passe pas toujours au mieux.

« Ils [les Portugais de France] cherchent à discréditer notre travail sur les chantiers lors des visites des clients pour vérifier la qualité, parce qu'on travaille mieux pour moins cher. » (Carreleur, Rhône-Alpes, 2013, n° 24)

Selon ce travailleur, ce dénigrement n'est pas personnel, mais lié à la position du migrant portugais non détaché dans l'entreprise française, position qui se voit fragilisée par le travail détaché et par l'arrivée des Portugais en mobilité.

Le travail détaché illustre l'idée que les migrations sont aujourd'hui très largement des mobilités avec des statuts plus flous, « irréguliers » ou « précaires » (Rea et Tripier, 2010). Les travailleurs mobiles effectuent une création transnationale de richesses liées parfois à l'économie souterraine, mais aussi de plus en plus, à une contribution à l'économie classique et légale. Cette activité économique s'empare des mouvements intraeuropéens en décrivant un « territoire circulaire » (Tarrius, 1992 et 2015). Si la notion de migration sous-entend un changement de lieu de vie durable et un franchissement de frontières lorsqu'elle est internationale, la notion de mobilité géographique renvoie à des allers-retours, des circulations et à un changement réversible, du lieu de travail dans notre cas. Même si le concept de « mobilité » a une connotation idéologique (liberté, choix, flexibilité, etc.), il se fonde aussi sur l'idée d'un changement de paradigme de la nature des migrations (Tarrius, 1992 ; Pellerin, 2011) et dont le travail détaché serait potentiellement révélateur.

Le concept de mobilité géographique fait référence au va-et-vient, aux changements réversibles et rapides, celui du lieu de travail dans notre cas.

« Le détachement c'est tellement rapide et facile à l'heure actuelle, ça n'a rien à voir avec l'émigration [...]. Ils m'ont mis le fourgon dans les mains en disant : "écoute, tu vas à Ponte et tu en prends deux [travailleurs], tu vas à Barcelos et tu en prends deux autres et puis tu vas à Toulouse". Je n'avais jamais mis les pieds en France, et voilà, le fourgon, le GPS et la France. » (Maçon, Île-de-France, 2014, n° 27)

« Tout a été très inattendu, rapide, ils avaient besoin d'une personne en urgence. »
(Responsable des travaux, Nord du Portugal, 2013, n° 16)

« On reçoit un coup de téléphone, on a besoin de tant de personnes qui voyagent ce weekend pour commencer lundi. »
(Employée, Agence Intérim-Détachement, Nord du Portugal, 2013, n° 17)

La régulation des temporalités produit ici un ensemble de règles spécifiques. Ces règles incluent l'incertitude. Le travailleur doit être prêt à quitter son village ou sa ville portugaise du jour au lendemain. Souvent, il ne sait pas quels sont la destination précise, le contenu de la mission, les conditions de logement ou la durée du séjour. La mobilité suit ici des règles de disponibilité aveugle et inconditionnelle. Cela est parfaitement connu des travailleurs. Un travailleur nous a dit au Portugal qu'il « a toujours une valise préparée derrière sa porte ».

La règle effective de la rémunération et une double comptabilité

Une règle est un principe d'organisation. C'est un guide d'action, un étalon qui permet de porter un jugement, un modèle qui dirige l'action (Reynaud, 1989 ; de Terssac, 2003 et 2012). Mais il est parfois assez difficile de savoir quelle est la règle effective, dans notre cas le salaire du travailleur détaché. Dans la pratique, il n'y a pas d'accord avec les concernés sur ce qui est mesuré en termes de revenus : salaires déclarés ou salaires effectivement perçus ; salaires par unité de temps de travail, correspondance des cotisations d'assurance sociale avec les salaires, etc. Les règles sur les chantiers en France sont sujettes à des accords tacites, basés sur les caractéristiques objectives du marché du travail portugais

avec un taux de chômage de 13 %¹⁷ et un salaire minimum de 589 € par mois (environ 505 € net)¹⁸. Au cours de nos recherches, nous avons découvert que les salaires des travailleurs portugais sur les chantiers situés en France étaient d'abord basés sur les conditions minimales du marché du travail portugais. Dans de nombreux cas, les négociations clandestines commencent sur cette base « portugaise », souvent par le biais d'un accord oral sur un salaire effectif qui peut être plus ou moins proche de ce salaire de base.

« Ils ont des papiers normaux comme s'ils étaient en train de travailler au Portugal, mais ils travaillent ici. Ils sont nombreux les cas comme ça ici. »
(Maçon, Île-de-France, 2014, n° 27)

« Les conditions de travail, c'est comme au Portugal. Je n'ai rien dû signer, rien de plus, c'est avec notre contrat de base qu'on est parti. » (Serrurier, Portugal, 2013, n° 22)

« On partait avec un salaire écrit qui s'alignait plus ou moins avec celui du Portugal, mais il est évident que celui que l'on percevait par la suite était bien supérieur. »
(Responsable des travaux, Portugal, 2013, n° 16)

La négociation du salaire est donc bien un processus entre salarié et employeur portugais. Il s'ensuit un double système de comptabilité : l'un qui déclare le salarié au salaire minimum pour économiser aussi sur les charges sociales, l'autre qui reflète l'accord entre l'employeur portugais et le travailleur détaché. Il peut en résulter des augmentations ou des pertes de salaire non déclarées, parfois importantes, qui peuvent être accordées en fonction des qualifications et des professions. Mais souvent, les rémunérations sont bien moindres que ceux qui sont prévus par les contrats français.

« Nous avons constaté une situation de travailleurs portugais. En parlant avec eux, ils nous ont dit qu'ils n'avaient que 400 € par mois. Alors qu'ils travaillaient à peu près quarante heures par semaine. Sauf que derrière c'est assez difficile, parce que l'entreprise envoie des papiers sur lesquels finalement tout est bon. »
(Inspecteur du travail, Midi-Pyrénées, 2012)

Les comptes officiels sont nécessaires pour répondre aux exigences du système de négociation collective sous le contrôle des règles juridiques. Les comptes négociés sont nécessaires pour refléter les relations et les accords entre les travailleurs détachés et leurs employeurs. En outre, l'existence de cette double comptabilité doit rester invisible, car, si elle est détectée, des sanctions peuvent être appliquées. À l'inverse des travailleurs détachés, de nombreux anciens migrants portugais établis en France travaillent aujourd'hui dans des entreprises de construction avec des contrats français correspondant aux conventions collectives. Les travailleurs détachés sont parfois faussement présentés comme des Portugais des contrats français. Mais aucun contrat n'existe entre salariés portugais et l'entreprise utilisatrice française comme l'a souligné cet employé portugais.

17 France (10,5 %), avril 2015 (source : Eurostat).

18 Montant calculé sur douze mois. France (1456 €), en janvier 2015 (source : Eurostat).

Réponse : « *On donne tous nos papiers. On les fait passer au patron [français] de là-bas. S'il y a des contrôles comme ça arrive quelques fois, il faut que l'on dise pour qui on travaille et on doit mentir.* »

Question : « *Du coup, vous dites que vous travaillez pour l'entreprise française ?* »

Réponse : « *Oui.* »

Question : « *Mais vous n'avez pas fait de papiers avec l'entreprise française ?* »

Réponse : « *Non.* »

Question : « *L'inspection, elle ne vient pas vous demander des papiers ?* »

Réponse : « *Non, mais même s'ils nous demandent, on dit qu'on a laissé les papiers au patron de l'entreprise.* » (Maçon, Île-de-France, 2014, n° 27)

Même si elle est secrète, la règle entre l'employeur portugais et l'employé portugais peut être constamment révisée. Cette négociation autour de la rémunération inclut également les coûts à la charge de l'employeur tels que le logement, l'essence pour le transport vers le chantier, les congés à domicile au Portugal, les congés annuels, l'allocation alimentaire. Tous ces éléments, en principe formellement distingué du salaire, font partie d'une règle commune, non écrite, mais à laquelle est subordonné le départ du salarié du Portugal. Dans certains cas, après négociation, les travailleurs ont obtenu de leur employeur portugais le paiement des frais de carburant, de nourriture ou de retour au Portugal. Les retards de paiement peuvent faire l'objet d'un refus de travailler.

« *Si le samedi je n'ai toujours rien sur le compte, lundi je ne vais pas travailler.* »
(Carreleur, Rhône-Alpes, 2013, n° 24)¹⁹

La promesse orale faite par l'employeur portugais, même si elle n'est pas conforme aux conditions de travail légales françaises, est considérée comme formellement contraignante par les employés portugais. Si la promesse donnée n'est pas tenue, il arrive que de violentes tensions surviennent entre employeurs et employés sur le chantier. Même après la fin du contrat, ces expériences restent gravées dans les mémoires.

« *Je me retiens d'aller dans son village parce que je pourrais le prendre par le cou.* »
(Carreleur, Rhône-Alpes, 2013, n° 24)

Le contrat oral initial est sujet à des modifications et à des négociations. La différence entre la règle légale (qui doit être reflétée dans les bulletins de salaire) et la règle effective régissant la rémunération est un élément clé pour comprendre le détachement.

À l'issue de nos recherches, si nous devons formuler une hypothèse basée sur la tendance moyenne des travailleurs que nous avons entendus (trente-trois), nous dirions qu'un travailleur détaché du Portugal ne gagne pas plus de la moitié d'un travailleur français. Dans certains cas, nous avons constaté de légères différences avec les salaires français, notamment lorsque les employés sont hautement qualifiés. Dans d'autres cas, les salariés français peuvent gagner plus de cinq fois plus qu'un travailleur détaché. Enfin, nous avons également constaté quelques cas où les travailleurs détachés n'étaient, en fin de compte, pas du tout rémunérés.

¹⁹ Nous avons retracé la biographie et accompagné les mobilités de ce travailleur sur deux ans (auteur anonymisé).

Les salaires doivent être évalués en fonction du nombre d'heures travaillées. Spontanément, lors des entretiens, les travailleurs portugais ont comparé leurs salaires à ceux des travailleurs français, sans tenir compte du fait que la durée du travail n'était pas la même. La règle même d'une durée de travail plus longue a été intériorisée par les travailleurs portugais et celle-ci est parfois explicitement négociée avec l'employeur portugais.

« Ce que les entreprises françaises effectuent en une année de travail, nous sommes obligés de le faire en l'espace de cinq à six mois [...]. Le contrat, c'était marqué trente-cinq heures payées trente-neuf²⁰. Mais dans la semaine, je travaille beaucoup plus. Avec le travail de samedi, ça fait au minimum cinquante à soixante heures par semaine. Ça fait une grande différence avec les Français. » (Chef d'équipe, Midi-Pyrénées, 2012, n° 5)

Une partie de ces heures supplémentaires ont été effectuées lors des déplacements vers et depuis le chantier, entre les chantiers et entre le chantier et leur logement. Conformément à la loi et aux conventions collectives, les déplacements inhabituels vers les chantiers ainsi que le transport pendant les heures de travail normales doivent être indemnisés par l'employeur.

« Parfois nous travaillons le dimanche et on doit se déplacer pour aller sur un nouveau chantier. Moi par exemple, j'habite au centre de la France et je dois aller à X et ça peut faire jusqu'à 1 000 kilomètres à faire pendant le dimanche. Mais l'employeur ne paie pas le temps de la route. » (Chef d'équipe, Midi-Pyrénées, 2012, n° 6)

En outre, la DDT prévoit une aide pour les dépenses de logement, de nourriture et de voyage²¹. Par exemple, le logement temporaire est assez courant dans le secteur de la construction, mais constitue un problème particulièrement aigu pour les travailleurs détachés (Cf. Tableau 1 en annexe).

« Des fois ce n'est pas tellement bien. On va partager une chambre de 8 m² à trois. Avant c'était pire : une maison à quatre chambres on pouvait mettre jusqu'à quinze personnes. Des gens qui dormaient dans la cuisine et dans le couloir c'était un peu le bazar quoi. »
(Chef d'équipe, Midi-Pyrénées, 2012, n° 5)

« Il y a beaucoup d'entreprises qui mettent les travailleurs dans des containers. »
(Serrurier, Portugal, 2013, n° 22)

Un dernier point concernant le logement a été exprimé par les représentants syndicaux et les inspecteurs du travail. Il a porté sur le rôle stratégique du logement par rapport à la disponibilité des travailleurs détachés sur les chantiers de construction, une manière de réduire l'autonomie des travailleurs. Il permet de contrôler leur vie privée, mais plus encore de contrôler leur emploi du temps, et de s'assurer que le travailleur arrive tôt sur le chantier et le quitte le plus tard possible.

20 Trente-cinq heures payées trente-neuf est une manière d'évoquer les lois Aubry 1998/2000 qui avaient réduit la durée de travail de trente-neuf à trente-cinq heures hebdomadaires.

21 Directive 96/71/CE, 4 : « Les indemnités spécifiques au détachement sont considérées comme faisant partie du salaire minimum, dans la mesure où elles ne sont pas versées en remboursement des dépenses effectivement encourues du fait du détachement, telles que les frais de voyage, de logement ou de nourriture ».

L'informalité et le système social de détachement

Retour sur le cadre théorique : l'autonomie du système du détachement

Les mauvaises conditions de travail généralisées en dépit du cadre juridique qui s'améliore et les négociations complexes sur les salaires entre les travailleurs détachés et les employeurs soulèvent une question commune. Les notions comme le formel ou l'informel ont-elles encore une valeur pratique et analytique pour l'emploi en général et pour le travail détaché en particulier? Le point de départ de cette analyse se trouve pour Reynaud (1988) dans les études menées par Elton Mayo dans Western Electric, et plus précisément dans le rapport classique « Management and the worker » de Roethlisberger et Dickson (1939). À la fin du livre, les auteurs résument leurs conclusions théoriques en distinguant, au sein de l'organisation sociale, une organisation formelle (officielle, explicite, écrite, toutes les règles qui s'affichent dans une organisation) et une organisation informelle (informelle, non reconnue, partiellement clandestine, toutes les règles qui n'apparaissent qu'après observation des pratiques et après entretiens avec les intéressés). Ces deux types d'organisation, formelle et informelle, sont basés sur un système de valeurs et de croyances.

La référence à différentes études classiques s'appuyant sur un travail de terrain important qui a déjà montré une critique de cette distinction : décrivant les connexions « informelles » entre groupes comme une auto-organisation (Roy, 1954) ou comme des capacités de groupes professionnels, en prenant l'exemple des mines de charbon (Trist et Higgin, 1963). Pour la théorie de la régulation sociale (Reynaud, 1979), l'« informel » cherche à établir une régulation contre d'autres régulations venant d'en haut. Elle affirme l'autonomie face à l'effort de contrôle des techniciens et des organisateurs. Selon Reynaud (1988), les auteurs de « Management and the worker » ont non seulement sous-estimé cette rationalité de l'« informel » (son organisation objective de la production et de la défense des intérêts des salariés), mais aussi son caractère stratégique. Dans cette perspective « l'informalité » en tant que telle devient un concept « indéfendable » (Maggi, 2020).

Le détachement apparaît comme générateur de pratiques illicites, comme une pratique « déviante ou informelle » qui devrait/pourrait être réglementée par la législation européenne et être mieux appliquée. La conception de « l'enforcement gap » est emblématique de cette approche visant à faire respecter les règles formelles. Si l'on peut s'accorder sur l'objectif politique, l'analyse sociologique montre qu'il sera difficile de « remettre les choses en ordre » en faisant des catégories juridiques des catégories d'analyse sociologique. Le point que nous voudrions avancer est que deux sources de régulation (autonomie et contrôle au lieu d'informel et formel) peuvent décrire les relations entre deux systèmes concurrents (détachement vs négociation collective).

Rappelons que, malgré des critiques importantes, le système de détachement résiste aux efforts de régulation de l'Union européenne depuis plus de vingt ans. L'autonomie du détachement est donc bien systémique aussi. Des alliances

« contre nature »²² entre employeurs portugais et français, salariés portugais et États pourvoyeurs et destinataires de main-d'œuvre « bon marché » pèsent sur les règles effectives. D'où la lenteur et l'inefficacité des changements proposés.

Le système du détachement en pratique

Le détachement peut être considéré comme un système social conflictuel issu de la normativité ordinaire, comprenant des oppositions, des discussions et des négociations (Reynaud et Richebé, 2009). Il produit des règles fondamentalement différentes des négociations collectives.

Prenons l'exemple des contrats de travail. Selon nos interlocuteurs, la durée des contrats varie de deux mois à neuf ans, dépassant largement la durée légale de deux ans (Cf. Tableau 1 en annexe). Et, dans une certaine mesure, les travailleurs peuvent discuter de leurs conditions de travail, des augmentations de salaire, même si la plupart du temps leur attitude est défensive selon nos observations : demander le paiement du carburant pour le transport ou les repas, des retours périodiques au Portugal, demander à être payé à l'heure ou tout court. La forme classique de résistance, après les menaces et les plaintes, pour engager des négociations avec l'employeur portugais, consiste à ralentir ou à arrêter de travailler, soit individuellement, soit collectivement. Les grèves avec des contacts syndicaux établis sont très rares, mais existent, comme nous l'avons observé dans un cas de licenciement abusif. Parfois, les travailleurs détachés ont des représentants (par exemple le travailleur portugais d'un groupe qui parle aussi le français, ce qui est exceptionnel, ou le travailleur ayant la plus longue expérience du détachement). En tant que tel, le détachement n'est pas fondamentalement différent de tout autre système d'emploi et de la sous-traitance. Dans le système de détachement, les accords reposent sur une source de régulation autonome (les travailleurs) et une source de contrôle (l'employeur portugais). Ce qui rend le détachement différent, c'est la tierce partie étrangère, qui s'ajoute à la source de contrôle, le donneur d'ordre, une société française dans notre cas.

Les entreprises portugaises apparaissent comme des intermédiaires qui profitent aux entreprises et conglomérats étrangers. Les petites entreprises portugaises, en particulier, sont sous la domination du donneur d'ordre français. La régulation sociale est le résultat de l'organisation d'un secteur économique autour d'une relation entre l'employeur portugais et son employé et le donneur d'ordre. Les entreprises portugaises travaillent pour le compte d'entreprises privées françaises et obtiennent des marchés publics ou privés. Dans ce monde, le détachement est un modèle systématique de la sous-traitance et pratiqué à grande échelle.

« Oui, normalement ce sont des entreprises privées, le public donne au privé puis le privé fait appel à nous. Mais on est dans des chantiers importants aussi, dans les lignes de TGV et tout ça. Ce sont des chantiers de l'État. [...] Le public donne à un grand français et le grand français donne à une demi-douzaine de plus petits, il gagne plus que tout le monde sans rien faire. » (Cadre, Agence intérim-détachement, 2013, Portugal, n° 17)

22 Nous n'ignorons pas que la contrainte qui pèse sur les travailleurs portugais, et sur les petits employeurs portugais, ne leur laisse guère le choix. Ce n'est donc pas en termes de « choix » qu'il faut comprendre l'existence de cette alliance, mais bien plus en tant que nécessité.

Les entretiens menés avec les inspecteurs du travail confirment cette tendance des réseaux de détachement qui s'est développée au cours des quinze dernières années. Depuis 2005, de nombreuses déclarations de détachement et demandes d'autorisation ont été faites dans le sud de la France. La main-d'œuvre détachée dans le secteur de la construction est considérée comme relativement plus qualifiée que les anciens immigrés, et même par rapport à une partie de la main-d'œuvre locale, ce qui signifie qu'elle peut compenser les pénuries de main-d'œuvre et se substituer à la main-d'œuvre traditionnelle. Selon nos conclusions, de mauvaises conditions de détachement ne correspondent pas à une main-d'œuvre non qualifiée.

« Aux dires des entreprises locales, ces salariés étrangers étaient en plus des ouvriers très polyvalents, ce qui changeait par rapport à des populations plus précaires. On trouvait des plaquistes, des coffreurs, par exemple dans le gros œuvre dont on manquait beaucoup. Alors on a vu dans un premier temps le gros œuvre dans le bâtiment. Les donneurs d'ordre ont donc découvert une main-d'œuvre extraordinaire, de qualité, et en détachement, sans avoir une responsabilité par rapport au personnel. »
(Inspecteur du travail, 2012, Midi-Pyrénées)

Selon les inspecteurs du travail, la responsabilité des situations difficiles vécues par les travailleurs portugais sur les chantiers de construction incombe principalement aux entrepreneurs français qui cherchent à bénéficier des règles avantageuses en matière de détachement.

« Ce sont quand même les donneurs d'ordre qui génèrent ces situations et qui les font perdurer. Moi quand je vois que le conducteur de travaux de ces grosses boîtes est logé par les donneurs d'ordre, que c'est son entreprise qui lui sert de boîte à lettres, on voit qu'il y a quand même une bonne entente entre tous ces gens. »
(Inspectrice du travail, 2012, Midi-Pyrénées)

Les entreprises utilisatrices ont une position particulière en ce qui concerne le système social de détachement. Elles sont co- ou super-employeuses des travailleurs détachés portugais. Mais elles appartiennent également au système social de la négociation collective : elles jouent sur les deux tableaux. Ces donneurs d'ordre participent en tant qu'entreprises à des accords sectoriels généralement contraignants avec les représentants syndicaux. Le système de la négociation collective dans le secteur de la construction bénéficie d'un soutien public et juridique. Le système de détachement, tel qu'il est pratiqué, présente des avantages en termes de coûts de main-d'œuvre et de création d'emplois pour les pays d'Europe du Sud et de l'Est. Pour le donneur d'ordre, le fait d'être dans les deux systèmes est un avantage. Ils peuvent utiliser une main-d'œuvre mobile et une main-d'œuvre fixe. Dans cette perspective, le détachement découle en partie de la stratégie des employeurs portugais, et en partie de celle des grands groupes de construction français (Jounin, 2008 ; Afonso, 2012). Ces derniers font appel à un double marché du travail : national et transnational (Lillie et Greer, 2007). Le réseau d'entreprises pour le marché transnational est crucial, car il comprend également des agences de recrutement, des avocats, des agences de conseil et parfois des sous-traitants successifs ou en cascade. Des réseaux personnels entre employeurs et employés portugais et les sous-traitants français sont couramment utilisés.

Il est illusoire d'espérer que les employeurs finiront par considérer le détachement comme contre-productif ou nocif à la stabilité des relations de travail à long terme (Woolfson, 2007). Les réseaux personnels et de travail détaché sont en effet plutôt « stables » dans le secteur de la construction. Le passage de l'emploi des activités de production aux activités de services peut être considéré comme une motivation pour le détachement, surtout lorsque le système de la négociation collective est considéré comme trop coûteux (Renooy, 2007). Le détachement salarié prend ici la suite de ce qui a été appelé « la désalarisation formelle » par l'externalisation des coûts de la main-d'œuvre par la sous-traitance au travers de la création de petites entreprises du BTP dans les années 1980 (Garson et Mouhoud, 1989). La codification contemporaine du travail détaché en tant que « service » peut être considérée comme un projet visant à soustraire de la sphère de production les droits sans abolir le statut de salarié lui-même.

Conclusion

L'idée que le détachement correspond à des pratiques de travail informel doit être remise en question. La première série d'observations issues de la littérature montre que le détachement peut être parfaitement conforme aux conventions collectives formelles et au droit du travail dans certains secteurs et pays. Pour cette raison, il est nécessaire de limiter nos conclusions au cas spécifique que nous avons décrit. En outre, le détachement n'est plus marginal. Une augmentation constante des travailleurs détachés sur les chantiers de construction français montre un secteur largement dépendant de cette forme de travail.

La deuxième série d'observations sur le caractère « informel » du détachement renvoie aux principales contributions de cet article. En effet, nos résultats montrent que les conditions de travail et de vie des travailleurs portugais détachés sont différentes de celles des travailleurs couverts par la négociation collective : elles sont caractérisées par un recrutement à court terme, des changements rapides, la disponibilité, l'imprévisibilité, les déplacements sur un territoire circulaire entre le Portugal et la France et entre les chantiers français. Mais leurs mauvaises conditions de travail ne sont pas « informelles ». Elles sont le résultat d'un processus de négociation qui a débuté au Portugal avec un salaire minimum bas et une vie professionnelle en France soumise à de potentiels changements et à des règles fragiles. Le salaire peut augmenter. De meilleures conditions de travail peuvent être obtenues grâce à des conflits avec un paiement des frais de transport ou de nourriture, ou à l'inverse, un salaire négocié secrètement peut être versé avec du retard ou pas du tout. Le non-respect des accords oraux crée des tensions entre employeurs et employés sur le chantier, dont l'issue est incertaine. Pour cette raison, le terme « informalité » ne couvre pas le processus de négociation indépendant et sa capacité à créer ses propres règles.

Nous considérons le « détournement » et le « non-respect » des règles juridiques comme un véritable processus social. D'un point de vue politique et plus de vingt ans après la directive du détachement, les efforts pour combler le « fossé » entre les deux systèmes sont toujours en cours. « La possibilité de vérifier, légalement et en pratique, si un travailleur est correctement détaché dans le cadre d'une prestation de services est devenue un talon d'Achille de l'application de l'utilisation de la main-d'œuvre recrutée par-delà les frontières » (Cremers, 2016 :

1). En 2016, la Commission européenne a présenté une révision des règles relatives au détachement, approuvée par le Parlement européen en 2018. Ces nouvelles règles sont en vigueur en France depuis le 30/07/2020. D'un point de vue sociologique, la « thèse de la formalisation » (Rostow, 1959) est-elle donc revenue à l'ordre du jour européen, entraînant la disparition du détachement en tant que système autonome tel que nous l'avons décrit ? Rien n'est moins sûr. Les perspectives fonctionnalistes ne peuvent que tenter du sommet de réduire l'écart entre le « système déviant » et le « système légal », par un processus de formalisation récurive, mais elles échouent face à la résilience du système de détachement parce que le caractère autonome de sa régulation sociale n'est pas pris en compte. La perspective de la régulation sociale semble capable d'appréhender son caractère autonome et par conséquent de comprendre la faiblesse de la stratégie de formalisation depuis le sommet. Des opportunités d'amélioration des conditions de vie des travailleurs détachés peuvent émerger sur le terrain. Cela peut aider à déplacer le curseur d'une analyse du contrôle statique et récurif des institutions à une analyse du système autonome qui a vocation à se développer pour le travail détaché.

Références bibliographiques

Afonso Alexandre (2012) Employer strategies, cross-class coalitions and the free movement of labour in the enlarged European Union, *Socio-Economic Review*, 10 (4), pp. 705-730.

Amauger-Lattes Marie-Cécile (2014) *Le cadre juridique du détachement transnational : entre libertés économiques et protection des travailleurs*, Toulouse, Labex SMS.

Amauger-Lattes Marie-Cécile et Jazottes Gérard (2007) Libre prestation de services et circulation des travailleurs : entre concurrence et droit social, *Revue de Jurisprudence Sociale*, pp. 911-917.

Bosch Gerhard, Weinkopf Claudia und Worthmann Georg (Eds.) (2011) *Die Fragilität des Tarifsystems: Einhaltung von Entgeltstandards und Mindestlöhnen am Beispiel des Bauhauptgewerbes*, Berlin, Edition Sigma.

Breman Jan (1976) A Dualistic Labour System? A Critique of the "Informal Sector" Concept: I: The Informal Sector, *Economic and Political Weekly*, 11 (48), pp. 1870-1876.

Charbit Yves, Hily Marie-Antoinette et Poinard Michel (1997) *Le va-et-vient identitaire : migrants portugais et villages d'origine*, Paris, Presses universitaires de France/Institut national d'études démographiques.

Clark Nick (2012) *Regulation and Enforcement of Posted Workers Employment Rights (PostER)*, London, London Metropolitan University.

Cordeiro Albano (2002) Le va-et-vient des Portugais en Europe, *Projet*, 272 (4), pp. 63-68.

Cour des comptes (2019) *Le rapport public annuel 2019*, Paris, La Documentation française.

Cremers Jan (2016) Economic freedoms and labour standards in the European Union, *Transfer: European Review of Labour and Research*, 22 (2), pp. 149-162.

Cremers Jan (2011) *In search of cheap labour in Europe: working and living conditions of posted workers*, Bruxelles, CLR/EFBWW/International Books.

Cremers Jan, Dølvik Jon Erik and Bosch Gerhard (2007) Posting of workers in the single market: attempts to prevent social dumping and regime competition in the EU, *Industrial Relations Journal*, 38 (6), pp. 524-541.

Cremers Jan and Janssen Joem (2008) Undeclared labour: don't blame the migrants, *Transfer: European Review of Labour and Research*, 14, pp. 695-699.

Desbarats Isabelle (2006) La régulation juridique à l'épreuve du processus européen de libéralisation des services, in *Colloque : État et régulation sociale*, Montréal, Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), pp. 1-12.

DGT (2015) *Analyse des déclarations de détachement des entreprises prestataires de services en France en 2013*, Paris, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

Dunlop John (1958) *Industrial Relations Systems*, New York, Holt.

Garson Jean-Pierre et Mouhoud El Mouhoub (1989) Sous-traitance et désalarisation formelle de la main-d'œuvre dans le B.T.P., *La Note de l'IRES*, 19, pp. 36-47.

Gennard John (2008) Vaxholm/Laval case: its implementations for trade unions, *Employee Relations*, 30 (5), pp. 473-478.

Grignon Francis (2006) *Le BTP français face à l'élargissement de l'Europe - Sénat*, Paris, Sénat.

Guiorguieff Johann (2014) Au soutien des travailleurs détachés la Cour de justice de l'Union européenne s'attache à renforcer la protection de la libre prestation de service, *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, pp. 2-8.

Hoek Aukje (van) and Houwerzijl Mijke (2011a) *Comparative study on the legal aspects of the posting of workers in the framework of the provision of services in the European Union*, Brussels, European Commission.

Hoek Aukje (van) and Houwerzijl Mijke (2011b) *Complementary study on the legal aspects of the posting of workers in the framework of the provision of services in the European Union*, Brussels, European Commission.

Houwerzijl Mijke (2006) Towards a more effective posting directive, in Roger Blanpain Ed., *Freedom of Services in the European Union: Labour and Social Security Law: the Bolkestein Initiative*, The Hague, Kluwer Law International, pp. 179-198.

Jounin Nicolas (2008) *Chantier interdit au public : enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, La Découverte.

Kahmann Marcus (2006) *Undeclared Labour in the Construction Industry: Country report - France*, Brussels, European Institute for Construction Labour research.

Lefebvre Bruno (2006) Posted workers in France, *Transfer: European Review of Labour and Research*, 12 (2), pp. 197-212.

Lillie Nathan (2016) The Right Not to Have Rights: Posted Worker Acquiescence and the European Union Labor Rights Framework, *Theoretical Inquiries in Law*, 17 (1).

Lillie Nathan (2010) Bringing the Offshore Ashore: Transnational Production, Industrial Relations and the Reconfiguration of Sovereignty, *International Studies Quarterly*, 54 (3), pp. 683-704.

Lillie Nathan and Greer Ian (2007) Industrial Relations, Migration, and Neoliberal Politics: The Case of the European Construction Sector, *Politics & Society*, 35 (4), pp. 551-581.

Loder Jeff (2011) The Lisbon Strategy and the politicization of EU policy-making: the case of the Services Directive, *Journal of European Public Policy*, 18 (4), pp. 566-583.

Maggi Bruno (2020) *La théorie de Jean-Daniel Reynaud. Réflexions et souvenirs*, Bologne, TAO Digital Library.

Math Antoine et Spire Alexis (2004) Des travailleurs jetables, *Plein droit*, 61 (2), pp. 33-36.

McGauran Katrin (2016) *Impact letterbox companies on labour rights and public revenue*, Brussels, European Trade Union Confederation.

Nightingale Demetra Smith and Wandner Stephen (2011) *Informal and Nonstandard Employment in the United States*, Urban Institute, [online] last checked on 25/07/2020. URL : <https://www.urban.org/research/publication/informal-and-nonstandard-employment-united-states>

OECD/OIT (2019) Definitions of informal economy, informal sector and informal employment, in OCDE Ed., *Tackling Vulnerability in the Informal Economy*, Paris, Editions OCDE, pp. 155-165.

Oliveira Diana et Thoemmes Jens (2017) Circuler entre chantiers et pays : Enquête sur les travailleurs détachés portugais dans le BTP en France, *SociologieS*, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/sociologies/6454>

Pacolet Jozef and De Wispelaere Frederic (2017) *Posting of workers-Report on A1 portable documents issued in 2015*, Brussels, European Commission.

Pellerin Hélène (2011) De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 27 (2), pp. 57-75.

Rea Andrea et Tripier Maryse (2010) *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte.

Renooy Piet (2007) Undeclared work: a new source of employment?, *International Journal of Sociology and Social Policy*, 27 (5/6), pp. 250-256.

Reynaud Jean-Daniel (1999) *Le conflit, la négociation et la règle*, Toulouse, Octarès.

Reynaud Jean-Daniel (1989) *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.

Reynaud Jean-Daniel (1988) Les régulations dans les organisations : Régulation de contrôle et régulation autonome, *Revue française de sociologie*, 29 (1), pp. 5-18.

Reynaud Jean-Daniel (1979) Conflit et régulation sociale : Esquisse d'une théorie de la régulation conjointe, *Revue française de sociologie*, 20 (2), pp. 367-376.

Reynaud Jean-Daniel et Richebé Nathalie (2007) Règles, conventions et valeurs. Plaidoyer pour la normativité ordinaire, *Revue française de sociologie*, 48 (1), pp. 3-36.

Richard Sébastien (2014) The management of posted workers in the European Union, *European Issue*, 300, [online]. URL: <https://www.robert-schuman.eu/en/european-issues/0300-the-management-of-posted-workers-in-the-european-union>

Roethlisberger F. J. and Dickson William J. (1939) *Management and the worker*, New York, Science Editions/John Wiley.

Rostow W. W. (1959) The Stages of Economic Growth, *The Economic History Review*, 12 (1), pp. 1-16.

Roy Donald (1954) Efficiency and "The Fix": Informal Intergroup Relations in a Piecework Machine Shop, *American Journal of Sociology*, 60 (3), pp. 255-266.

Tarrius Alain (2015) *Étrangers de passage : Poor to poor, peer to peer*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

Tarrius Alain (1992) Circulation des élites professionnelles et intégration européenne, *Revue Européenne de Migrations Internationales*, 8 (2), pp. 27-56.

Terressac Gilbert (de) (2012) La théorie de la régulation sociale : repères introductifs, *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 45, [en ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1476>

Terressac Gilbert (de) (2003) Travail d'organisation et travail de régulation, in Gilbert de Terressac, Éd., *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud*, Paris, La Découverte, pp. 11-33.

Thoemmes Jens (2020) *Posted work: informality and social regulation*, Bologna, TAO Digital Library.

Trist Eric and Higgin Gurth (1963) *Organizational choice: capabilities of groups at the coal face under changing technologies*, London, Tavistock Publ.

Voivozeanu Alexandra (2019) Precarious Posted Migration: The Case of Romanian Construction and Meat-Industry Workers in Germany, *Central and Eastern European Migration Review*, 85 (2), pp. 85-99.

Voss Eckhard, Faioli Michele, Lhernould Jean Philippe and Iudicone Feliciano (2016) *Posting of Workers Directive: Current Situation and Challenges*, Brussels, European Parliament.

Wagner Ines (2015a) Rule Enactment in a Pan-European Labour Market: Transnational Posted Work in the German Construction Sector, *British Journal of Industrial Relations*, 53 (4), pp. 692-710.

Wagner Ines (2015b) EU posted work and transnational action in the German meat industry, *Transfer: European Review of Labour and Research*, 21 (2), pp. 201-213.

Wagner Ines and Berntsen Lisa (2016) Restricted rights: obstacles in enforcing the labour rights of mobile EU workers in the German and Dutch construction sector, *Transfer: European Review of Labour and Research*, 22 (2), pp. 193-206.

Wagner Ines and Lillie Nathan (2014) European Integration and the Disembedding of Labour Market Regulation: Transnational Labour Relations at the European Central Bank Construction Site, *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 52 (2), pp. 403-419.

Woolfson Charles (2007) Pushing the envelope: the "informalization" of labour in post-communist new EU member states, *Work, Employment & Society*, 21 (3), pp. 551-564.

Woolfson Charles and Sommers Jeff (2006) Labour Mobility in Construction: European Implications of the Laval un Partneri Dispute with Swedish Labour, *European Journal of Industrial Relations*, 12 (1), pp. 49-68.

Annexe

Tableau 1 : Profil des salariés portugais interrogés (n = 33)

N	Âge	Métier/Fonction	Durée : contrat	Lits : pièce	Lieu : travail	Lieu : entretien	Année
01	30-39	Chef d'équipe	3 ans	3	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
02	30-39	Maçon	2 ans	3	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
03	30-39	Chef d'équipe	1 an	2-3	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
04	30-39	Maçon/Ferrailleur	6 mois	3-4	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
05	30-39	Chef d'équipe	6 ans	2-3	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
06	40-49	Chef d'équipe	6 ans	3	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
07	30-39	Chauffeur	5 ans	2-3	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
08	30-39	Chef d'équipe	6 ans	2-3	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
09	20-29	Manœuvre	3 ans	2	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
10	60-65	Chauffeur	1 an	2	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
11	40-49	Chef de chantier	6 ans	2	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
12	20-29	Chef d'équipe	6 ans	2	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2012
13	20-29	Plâtrier	1 an	2-3	Île-de-France	Nord du Portugal	2013
14	30-39	Serrurier	1 an	2-3	Île-de-France	Nord du Portugal	2013
15	30-39	Agence Intérim-Détachement	s/o	s/o	Nord du Portugal	Nord du Portugal	2013
16	20-29	Responsable Travaux	3 mois	4	Bourgogne	Nord du Portugal	2013
17	20-29	Agence Intérim-Détachement	s/o	s/o	Nord du Portugal	Nord du Portugal	2013
18	30-39	Carreleur	3 mois	4-5	Île-de-France	Nord du Portugal	2013
19	50-59	Manœuvre spécialisé	2 mois	1	Aquitaine	Nord du Portugal	2013
20	60-65	Manœuvre (non déclaré)	1 mois	3-4	Aquitaine	Nord du Portugal	2013
21	30-39	Serrurier	5 mois	2	Aquitaine/PACA	Nord du Portugal	2013
22	30-39	Serrurier/Chef de chantier	5 mois	2	PACA	Nord du Portugal	2013
23	40-49	Employeur Détachement	s/o	s/o	Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	2013
24	30-39	Carreleur	3 mois	2-3	Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	2013
25	60-65	Carreleur	3 mois	2-3	Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	2013
26	20-29	Électricien	4 ans	2	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	2014
27	20-29	Maçon	1 an	3	Île-de-France	Île-de-France	2014
28	50-59	Maçon	9 ans	3	Île-de-France	Île-de-France	2014
29	40-49	Carreleur	3 mois	3	Île-de-France	Île-de-France	2014
30	40-49	Ferrailleur/Chef d'équipe	6 mois	4	Auvergne	Auvergne	2014
31	30-39	Manœuvre	9 mois	NR	Auvergne	Auvergne	2014
32	50-59	Manœuvre	9 mois	NR	Auvergne	Auvergne	2014
33	40-49	Ferrailleur	3 mois	2-4	Auvergne	Auvergne	2014

Jens Thoemmes

Le travail détaché : un système autonome

Le détachement représente une dimension croissante de la mobilité intra-européenne. Cet article propose une analyse du travail détaché, basée sur une recherche transnationale menée auprès de travailleurs portugais du secteur de la construction en France, comprenant quarante-cinq entretiens et des observations. Inspirée par la théorie de la régulation sociale (Reynaud), notre approche considère le travail détaché comme un système social, opposé à la négociation collective. Le résultat de l'analyse du processus du détachement montre un passage de la migration à la mobilité caractérisée par des conditions de travail difficiles, des négociations et accords tacites. Au lieu de considérer le détachement comme un emploi informel, nous voudrions montrer qu'il crée ses propres règles devant être considérées autant que les éléments juridiques afin de comprendre la propension croissante à l'utilisation de ces travailleurs.

Posted Work: An Autonomous System

Posting represents a growing dimension of intra-European mobility. This article provides an analysis of posted work, based on transnational research conducted among Portuguese workers in the construction sector in France, including forty-five interviews and observations. Inspired by the theory of social regulation (Reynaud), our approach considers posted work as a social system, opposed to collective bargaining. The result of the analysis of the posting process shows a shift from migration to mobility characterised by difficult working conditions, tacit negotiations and agreements. Instead of considering posting as informal employment, we would like to show that it creates its own rules that need to be considered as much as the legal elements in order to understand the increasing propensity to use these workers.

El trabajo desplazado: un sistema autónomo

El desplazamiento representa una dimensión creciente de la movilidad intraeuropea. En el presente artículo se ofrece un análisis del trabajo desplazado, basado en una investigación transnacional realizada entre trabajadores portugueses del sector de la construcción en Francia, que incluye cuarenta y cinco entrevistas y observaciones. Inspirado en la teoría de la regulación social (Reynaud), nuestro enfoque considera el trabajo desplazado como un sistema social, en oposición a la negociación colectiva. El resultado del análisis del proceso de desplazamiento muestra un cambio de la migración a la movilidad caracterizado por condiciones de trabajo difíciles, negociaciones y acuerdos tácitos. En lugar de considerar el desplazamiento como empleo informal, queremos mostrar que crea sus propias reglas que deben considerarse tanto como elementos legales para comprender la creciente propensión a utilizar estos trabajadores.



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Schielke Samuli, *Migrant Dreams: Egyptian Workers in the Gulf States*

Florian Bonnefoi



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20694>

DOI : 10.4000/remi.20694

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 285-287

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Florian Bonnefoi, « Schielke Samuli, *Migrant Dreams: Egyptian Workers in the Gulf States* », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 31 août 2022, consulté le 04 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20694> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20694>

Ce document a été généré automatiquement le 4 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Schielke Samuli, *Migrant Dreams: Egyptian Workers in the Gulf States*

Florian Bonnefoi

RÉFÉRENCE

Schielke, Samuli, *Migrant Dreams: Egyptian Workers in the Gulf States*. – Cairo : The American University in Cairo Press, 2020. – 160 p. ISBN : 978-9-77416-956-4

- 1 Trois ans après sa parution en arabe (Schielke, 2017), Samuli Schielke publie la version anglaise de son livre aux presses de l'Université américaine du Caire. Cet ouvrage restitue un pan inédit de son travail d'anthropologue, se concentrant sur l'expérience migratoire d'hommes égyptiens vers les pays du Golfe. En un sens, il est aussi un bilan de ses dix dernières années de terrain en Égypte. Il est le fruit de rencontres et d'amitiés qui ont permis à Samuli Schielke de suivre, sur une décennie, les espoirs, les ambitions et les parcours de plusieurs hommes originaires du Delta du Nil. Résultat d'un travail de long terme, cette analyse souligne les continuités et insiste peu sur les effets de la césure révolutionnaire souvent mise en avant dans les travaux réalisés sur l'Égypte contemporaine. En choisissant l'entrée par le rêve, l'attente et l'imagination, sa réflexion s'inscrit dans la continuité de ses travaux précédents (Schielke, 2015). Elle constitue une approche originale pour rendre compte du projet migratoire et des déconnexions entre attentes prémigratoires et réalité.
- 2 À travers l'expérience d'un interlocuteur privilégié, Tawfiq, qui alterne, les séjours dans le Golfe et les retours en Égypte entre 2009 et 2019, l'auteur invite à considérer l'Égypte et le Golfe non comme des entités distinctes, mais comme deux éléments d'un système où les villages des Suds, en général, deviennent les « banlieues » (p. xv) des métropoles des monarchies pétrolières. L'argumentation est structurée par une double tension : d'une part celle d'une condition permanente d'instabilité cyclique liée aux allers-retours des travailleurs migrants et d'autre part, celle de la migration comme facteur de mobilité sociale, mais aussi de pressions et de conflits. En outre, Samuli Schielke met

l'accent à la fois sur l'agentivité des travailleurs migrants et sur les structures qui contraignent leurs aspirations et leurs réalisations.

- 3 De façon assez surprenante, l'auteur réserve sa partie théorique et son état de l'art au dernier chapitre de l'ouvrage, un choix qu'il justifie en préface. Il préfère une approche empirique, renforcée par une écriture oscillant entre analyse et récit, qui permet une insertion directe dans le travail ethnographique. Les nombreux extraits d'entretiens et de carnet de terrain donnent au lecteur un aperçu du matériau brut de la recherche. Faisant une large part aux discours de ses enquêtés, il propose une co-construction des savoirs, deux chapitres ayant notamment été ajoutés suite à des retours sur la version arabe. L'ouvrage se distingue donc par sa facilité de lecture et son écriture au plus près de l'expérience des travailleurs migrants égyptiens dans le Golfe. Il se divise en quinze courts chapitres qui peuvent s'organiser en quatre mouvements.
- 4 Après un chapitre introductif, le deuxième chapitre insiste sur la migration comme un « fait social total » en Égypte au même titre que le mariage ou le service militaire. Il est l'occasion d'une mise au point nécessaire sur le vocabulaire arabe utilisé pour décrire les différentes expériences migratoires. L'auteur distingue ainsi les concepts de *higra* — migration au sens de départ définitif, de rupture —, de *safar* — concept plus neutre de voyage sans limites de durée — et de *ghurba* — expérience de l'étranger, aliénation subie lors de la déconnexion avec le connu. C'est sur cette dernière acception que se concentre l'ouvrage.
- 5 Puis s'amorce jusqu'au chapitre 6 un mouvement sur la confrontation aux sociétés du Golfe et sur l'expérience de l'étranger. Samuli Schielke s'appuie ici sur un court terrain réalisé à Doha auprès de gardiens de banque. Il revient sur le système de la *kafala* (garant) et sur les conditions de travail qui participent d'une forme d'exploitation. Il met en avant les résistances du quotidien, le « faire avec » des travailleurs migrants. L'auteur décrit un périmètre de vie restreint, marqué par l'homosocialité et les communautés nationales ainsi que par une forme de « racisme subalterne » (p. 25) qui oppose les migrants d'origines différentes et qui fait le jeu des Qataris et de leur système de domination.
- 6 Un troisième mouvement tourne autour de l'ambition et du rêve. Les chapitres 7 et 8 reprennent les analyses de Georg Simmel sur l'argent, source à la fois de liberté et d'aliénation. Le gain financier est un moteur des rêves poussant à partir, puis à rester. Le chapitre 9 insiste effectivement sur l'importance du rêve et sur les mécanismes conduisant à sa perpétuation malgré les désillusions, notamment sur l'argent facile et rapide. L'auteur rend compte de la pression sociale qui entrave une communication franche entre les travailleurs migrants et leur communauté d'origine sur les difficultés rencontrées. Cette pression les pousse ainsi, consciemment, à alimenter le mythe du succès, ou tout du moins à l'exagérer. En cela, le rêve devient « inévitable » (p. 53). Dans la lignée d'Appadurai (1996), l'auteur décrit ces attentes vis-à-vis de la migration comme un bon exemple de « l'imagination comme pratique sociale ». Le douzième chapitre revient sur la perpétuation de la vie en migration. Le succès relatif en termes financiers rend difficile le retour : les bénéfices sont suffisants pour pousser à rester, mais encore trop faibles pour permettre un retour définitif. Celui-ci est sans cesse retardé, entretenant une instabilité liée à la succession de contrats de courte durée. Ainsi, une vie « en deçà du réel » (« *a less-than-real life* », p. 78), censée préparer la « vraie vie » au village, s'étend indéfiniment. Ces liens étroits entre gains financiers et aspirations diverses mènent l'anthropologue à mettre en lumière une double dimension du rêve.

D'une part, une dimension qui relèverait de l'imaginaire, entre envie d'aventure et d'émancipation. D'autre part, une dimension plus rationnelle et comptable portant sur l'argent et les remises migratoires comme moyens de s'assurer une vie confortable. Cette distinction rappelle que les rêves et l'imagination ont aussi leurs limites et que le rapport à l'argent peut prendre une dimension morale et nourrir le rêve.

- 7 Un dernier temps souligne les mutations induites par la migration sur le pays de départ. Ces dernières sont si prégnantes que « l'on ne peut aujourd'hui comprendre la société égyptienne séparément du Golfe ou des autres destinations de la migration égyptienne » (p. 83). Les effets sont à la fois financiers, culturels, paysagers avec le boom de la construction dans les campagnes et en périphérie des villes. La migration modifie aussi souvent le rapport au religieux.
- 8 L'ouvrage se conclut sur un chapitre théorique autour du rêve et de l'imagination qui structurent une réalité partagée. Samuli Schielke montre le passage du rêve à la réalité, les transformations des attentes par l'expérience de la migration. Il inscrit son ouvrage au croisement des approches économiques et culturelles de la migration, mettant l'accent sur les expériences (inter)subjectives. Il pose finalement la question de savoir « comment rendre compte fidèlement des aspects imaginatifs, moraux et calculateurs de l'expérience migratoire » (p. 112). Tout en partant d'expériences individuelles, l'approche par le rêve et l'imagination permet une montée en généralité originale et transposable à d'autres contextes au Moyen-Orient ou ailleurs dans le monde.

BIBLIOGRAPHIE

Appadurai Arjun (1996) *Modernity At Large: Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Schielke Samuli (2017) *Ḥatā yantahī al-naft: al-hiğra wa al-āhlām fī ḍawāḥī al-Ḥaliğ* (trad. A. Kairy), Cairo, Al-Sefsafa.

Schielke Samuli (2015) *Egypt in the Future Tense: Hope, Frustration, and Ambivalence Before and After 2011*, Bloomington, Indiana University Press.

AUTEURS

FLORIAN BONNEFOI

Doctorant en sociologie, Université de Poitiers/MIGRINTER/CEDEJ



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Bouillon Florence, Deboulet Agnès, Dietrich-Ragon Pascale et Fijalkow Yankel, *Vulnérabilités résidentielles*

Daniel Pinson



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20715>

DOI : 10.4000/remi.20715

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 287-288

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Daniel Pinson, « Bouillon Florence, Deboulet Agnès, Dietrich-Ragon Pascale et Fijalkow Yankel, *Vulnérabilités résidentielles* », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 31 août 2022, consulté le 04 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20715> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20715>

Ce document a été généré automatiquement le 4 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Bouillon Florence, Deboulet Agnès, Dietrich-Ragon Pascale et Fijalkow Yankel, *Vulnérabilités résidentielles*

Daniel Pinson

RÉFÉRENCE

Bouillon, Florence (dir.), Deboulet, Agnès (dir.), Dietrich-Ragon, Pascale (dir.) et Fijalkow, Yankel (dir.), *Vulnérabilités résidentielles*. – La Tour-d'Aigues : Édition de l'Aube, 2019. – 272 p. ISBN : 978-2-81593-401-5

- 1 Cet ouvrage regroupe les communications d'une dizaine de chercheurs, présentées dans une série de séminaires tenus au cours de l'année 2012 dans le cadre du réseau Réhal (Recherche Habitat-Logement). Elles concernent des situations de grande précarité et/ou instabilité en matière de logement, localisées pour un peu plus de la moitié en France et pour le reste en Afrique, en Turquie, en Amérique du Sud (Buenos Aires) et du Nord (Detroit), ce qui constitue un des intérêts de l'ouvrage. Ces textes forment autant de chapitres regroupés en trois parties : une première centrée sur la ségrégation (« Trouver sa place dans la ville »), une seconde sur les « Politiques publiques et vulnérabilités », une troisième sur la résistance à la vulnérabilité résidentielle « avec, sans ou contre les politiques urbaines ». Chaque partie est introduite par une brève synthèse tandis que l'ensemble de l'ouvrage fait l'objet d'une présentation où le recours au concept de vulnérabilité est solidement discuté par les éditeurs : il est ainsi confronté à des concepts qui ont pu le précéder (insalubrité, indignité, exclusion, précarité, etc.) et ne paraissent plus couvrir tant la réalité des situations analysées que l'action des pouvoirs publics pour les résoudre, positionnés entre l'aide et la répression, et que celle des habitants pour les contourner, en s'appuyant sur leurs solidarités, voire pour en utiliser les aspects qui peuvent leur servir.

- 2 Toutes les contributions ont leur intérêt qui outrepassent le regroupement thématique qui en a été fait. Les méthodes avec lesquelles les chercheurs abordent leur terrain ont chacune leur originalité qui renvoie souvent bien plus aux choix des situations d'habitat qu'à ceux des chercheurs, voire à leur fréquentation prolongée d'un quartier : les cas étudiés échappent ainsi pour beaucoup d'entre eux au recours à des données statistiques constituées et, quand bien même peuvent-elles exister (notamment dans les pays développés), elles restent fragiles, incomplètes ou provisoires. Ainsi passe-t-on d'études qui prennent appui sur des récits d'immigration individuels à des approches longitudinales (sur vingt ans) sur des ensembles importants (1 millier de foyers), voire à une cartographie des ségrégations à l'échelle métropolitaine ou des parcours de mobilité, consolidées, dans tous les cas, par des entretiens qualitatifs.
- 3 On peut donc considérer que l'ensemble donne la part belle à des études de type ethnographique et qualitatif.
- 4 À cette unité de ton, qui n'exclut en rien une certaine variété dans les approches, fait écho un panel de situations de fragilité qui donnent sa pertinence à la notion de vulnérabilité, car elles ne se réduisent ni aux seules pauvreté, insalubrité, précarité, insécurité, domination, discrimination, exclusion, etc., mais à une combinaison complexe de tous ces types de difficultés dont souffrent et auxquelles résistent ces populations. Chaque contribution en rend compte, à sa manière, au plus près des problèmes, des urgences, des luttes, des opportunités, des échecs et des succès que rencontrent des communautés ou des catégories défavorisées aux intérêts parfois opposés, et, dans tous les cas, confrontées à des politiques ou modes de gestion, pour certaines pavées de bonnes intentions, qui tendent à les encadrer, non sans les diviser, à en marginaliser certaines sous-catégories (les hommes sans papiers), ou à en amputer les modes de vie (gens du voyage).
- 5 Au-delà de la description suffisamment précise de ces populations et de leurs lieux de vie, pour renseigner au minima le lecteur, l'analyse des processus de formation de ces espaces marginaux ou marginalisés donne à voir les situations paradoxales qui se sont créées. Ainsi l'accueil des Roms par une municipalité communiste du Sud de la France, en même temps qu'il rompt avec l'hostilité des autres communes des environs, suscite des malentendus dans le reste de la population, des rumeurs infondées, et donne lieu aussi à des modalités d'accueil non dénuées de ségrégation, ainsi qu'à une perte de libre circulation des adultes tout en permettant la scolarisation des enfants.
- 6 Dans les quartiers dégradés concernés par des plans de requalification (Saint-Denis), certains propriétaires, dont les immeubles font l'objet d'une démolition, se perçoivent, bien que relogés, comme déclassés (perte de leur « honneur social »), tandis que d'autres habitants, locataires, persistent dans le maintien dans un taudis, refusant un relogement en lointaine banlieue. Dans les quartiers informels d'Afrique, l'incertitude du statut et le surpeuplement créent une situation de « stress résidentiel » qui donne lieu, autour du point d'eau à des « bagarres de ménagères », les femmes seules, divorcées, veuves ou abandonnées, s'instituant, par nécessité, en chefs de ménage. En Turquie, une tradition de lutte politique et une origine rurale partagée ont fait naître, dans les *gecekondu* d'Ankara et d'Istanbul, un esprit de solidarité qui permet à leurs habitants, et à la « zone libérée » qu'ils ont occupée à la hâte, de structurer une résistance opiniâtre contre les tentatives de l'État de les en déménager. Avec le temps et les changements de pouvoir, l'expérience de la lutte politique se métamorphose en défense de l'identité et de la mémoire du quartier.

- 7 Si les *gecekondus* présentent des similarités, l'étude parallèle des minorités latino et afro-américaine de Detroit présentent de notables différences, tant dans les dates de leur présence que leur importance respective : les premiers ont recours à la solidité de leurs relations familiales, leur permettant un enracinement précisément localisé (*Southwest*) alors que l'hypermobilité des seconds, associée à leur déstructuration familiale, renforce encore leur vulnérabilité résidentielle.
 - 8 Dans d'autres cas, celui de copropriétés à la dérive, on observe l'inversion de pouvoir entre locataires solidaires, parvenant à faire reconnaître, par l'instance gestionnaire et au nom d'une « économie morale », leur occupation prolongée comme un droit de maintien dans les lieux, au détriment de petits propriétaires désunis et endettés par le défaut de paiement de leurs charges (Buenos Aires).
 - 9 Il est difficile, dans un compte-rendu de lecture, de résumer chaque contribution, mais à l'évidence aucune ne peut laisser indifférents les étudiants et les chercheurs qui ont comme objet d'étude l'habitat des plus défavorisés, d'autant que la diversité des situations géographiques, politiques, économiques et culturelles stimule questionnement et débat par effet de mises en parallèle. Si plusieurs intervenants, à juste raison, rendent hommage à Colette Pétonnet, on peut regretter qu'aucun ne fasse référence à John F. C. Turner, disciple de Patrick Geddes, qui a défendu, dès les années 1960 et avec les encouragements d'Ivan Illich, le paradoxe des vertus de la baraque.
-

AUTEURS

DANIEL PINSON

Professeur émérite, TELEMMe, CNRS/Aix Marseille Université



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Armagnague Maïtena, Cossée Claire, Mendonça Dias Catherine, Rigoni Isabelle et Tersigni, Simona, *Les enfants migrants à l'école*

Ralph Schor



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20754>

DOI : 10.4000/remi.20754

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 289-290

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Ralph Schor, « Armagnague Maïtena, Cossée Claire, Mendonça Dias Catherine, Rigoni Isabelle et Tersigni, Simona, *Les enfants migrants à l'école* », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 31 août 2022, consulté le 04 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20754> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20754>

Ce document a été généré automatiquement le 4 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Armagnague Maïtena, Cossée Claire, Mendonça Dias Catherine, Rigoni Isabelle et Tersigni, Simona, *Les enfants migrants à l'école*

Ralph Schor

RÉFÉRENCE

Armagnague, Maïtena (dir.), Cossée, Claire (dir.), Mendonça Dias, Catherine (dir.), Rigoni, Isabelle (dir.) et Rigoni, Isabelle (dir.), *Les enfants migrants à l'école*. – Lormont : Le bord de l'eau éditeur, 2021. – 216 p. ISBN : 978-2-35687-772-7

- 1 Une équipe de sociologues, de juristes, de spécialistes d'histoire sociale et de sciences du langage s'est penchée sur le cas des élèves migrants et des questions que soulève leur présence dans le système éducatif français.
- 2 Les auteurs soulignent d'abord l'importance de l'afflux de mineurs étrangers en Europe. Le nombre de jeunes demandeurs d'asile dans les États de l'Union européenne est passé officiellement de 46 530 en 2008 à 398 255 en 2016. Entre 2015 et 2018, l'Italie a reçu plus de 66 000 mineurs. En France, les arrivées d'élèves allophones ont augmenté de 54 500 en 2014-2015 à 60 700 en 2016-2017.
- 3 L'éclairage est mis sur le cas français. La loi impose la scolarisation de tous les enfants, quel que soit leur statut national et administratif. À l'origine, l'école privilégiait des méthodes pédagogiques centralisées et universalistes. Depuis les années 1970, sous l'influence des politiques européennes, l'approche s'est davantage adaptée aux besoins spécifiques de ce nouveau public, dans une perspective inclusive. Beaucoup de jeunes vivent l'exil comme une fuite causée par la pauvreté et les troubles politiques, et, au-delà, comme une possibilité de changement social, d'autonomisation et de choix quant à leur avenir. Dès lors, les frontières et les règles administratives qui entravent ces

évolutions sont vues par les intéressés comme des barrières absurdes et injustes. Les institutions européennes rappellent toutefois l'importance du droit à l'éducation et les objectifs de celle-ci : développement de la personnalité, élévation du niveau de formation, utilité d'une éducation interculturelle, égalité de traitement entre nationaux et étrangers, insertion dans la vie sociale, professionnelle, politique. En France, le Défenseur des droits a dû intervenir plusieurs fois pour faire respecter ces principes.

- 4 Les auteurs énumèrent les nombreuses difficultés auxquelles se heurte la scolarisation des jeunes migrants. Ces derniers ont souvent connu des traumatismes qui ne les rendent pas immédiatement disponibles pour suivre un cursus classique. Les parents et les enfants sont soumis à des statuts administratifs et socio-économiques divers qui les confinent fréquemment dans la précarité. Les conditions de logement peuvent se révéler totalement défavorables à la poursuite d'une scolarité harmonieuse. Le déclassement social de certaines familles entraîne des chocs symboliques douloureux. Il est des parents qui, pour des raisons culturelles, parce qu'ils se sentent stigmatisés sur le plan ethnique ou religieux, refusent l'école. La mixité des classes ou l'intervention d'enseignants et d'associations peuvent être ressenties comme des atteintes inacceptables. Certains voient dans la laïcité une forme de racisme institutionnel. Les obstacles se trouvent parfois du côté de la société d'accueil. Les enseignants ne sont pas toujours formés à l'éducation des migrants. Les travailleurs sociaux ne bénéficient pas toujours de la sécurité de l'emploi. Les pouvoirs publics méconnaissent, volontairement ou non, les règles européennes définissant le statut des élèves étrangers. Certaines collectivités locales refusent de scolariser les jeunes, particulièrement les nomades. L'enseignement du français se fait *en français*, ce qui peut gêner les élèves. Le passage du français langue étrangère à l'enseignement du français langue seconde nécessite des ajustements pédagogiques. Certains spécialistes estiment que les méthodes traditionnelles, la recherche du mérite individuel, la sélection, la hiérarchisation méritocratique, l'éloge de la performance et de l'excellence scolaires ne sont pas compatibles avec les besoins réels des migrants, leur hétérogénéité sociale, linguistique, psychologique.
- 5 Les auteurs présentent ainsi de nombreuses réflexions de nature généralement épistémologique et ne se situent pas dans le quotidien de la classe, dans les relations quotidiennes du public concerné, élèves, enseignants, parents. Le point de vue des maîtres qui pourrait inspirer un autre ouvrage n'est pas évoqué. Telle quelle, cette étude a le mérite d'ouvrir un débat dont l'importance apparaît décisive à court et moyen terme.

AUTEURS

RALPH SCHOR

Historien, Professeur émérite, Université Côte-d'Azur/CMMC



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Boutier Jean et Mourlane Stéphane, *Marseille l'Italienne. Histoire d'une passion séculaire*

Ralph Schor



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20787>

DOI : 10.4000/remi.20787

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 290-291

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Ralph Schor, « Boutier Jean et Mourlane Stéphane, *Marseille l'Italienne. Histoire d'une passion séculaire* », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 31 août 2022, consulté le 04 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20787> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20787>

Ce document a été généré automatiquement le 4 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Boutier Jean et Mourlane Stéphane, *Marseille l'Italienne. Histoire d'une passion séculaire*

Ralph Schor

RÉFÉRENCE

Boutier, Jean (dir.) et Mourlane, Stéphane (dir.), *Marseille l'Italienne. Histoire d'une passion séculaire*. – Arles : Arnaud Bizalion Éditeur, 2021. – 208 p. ISBN : 978-2-36980-184-9

- 1 Une vingtaine d'universitaires, d'archivistes et d'érudits, dirigés par Jean Boutier et Stéphane Mourlane, se sont attachés à mettre en valeur les multiples liens tissés entre Marseille et l'Italie depuis le Moyen Âge. L'ouvrage qui résulte de ce projet sert de support à une exposition organisée aux Archives municipales de la cité phocéenne. L'étude ne se présente pas comme un récit suivi, même si elle est chronologique, mais comme une série de monographies faisant ressortir divers aspects des liens italo-marseillais.
- 2 Les auteurs commencent logiquement par mesurer la présence transalpine dans la grande cité : environ 6 000 Italiens dans les années 1790, soit 6 % de la population ; 35 000 en 1872 puis 115 000 en 1911, soit 27 % des Italiens recensés en France. Sous l'effet, entre autres, de l'intégration, les effectifs se tassent après la Deuxième Guerre : 32 000 en 1954, puis 6 600 en 1982 et 5 000 en 2014.
- 3 L'analyse thématique commence par une mise au point sur les marchands et marins au Moyen Âge. Marseille appartient alors au même espace politique et culturel que les villes du Nord de la péninsule. Au XIII^e siècle, les podestats qui administrent Marseille sont majoritairement des Italiens. Il en va de même avec les viguiers qui, après 1262, représentent le comte de Provence. Une branche de la famille génoise des Doria joue alors dans la cité un grand rôle politique, notamment Blaise qui accomplit une longue et remarquable carrière. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les Italiens animent la vie économique

du grand port : les Napolitains sont spécialisés dans le commerce du blé ; les Génois sont audacieux et n'hésitent pas à se lancer dans la contrebande ou la vente de contrefaçons. De 1860 à 1914, Marseille exerce la fonction particulière de port d'escale pour les paquebots qui conduisent les migrants italiens vers l'Amérique latine. Des intermédiaires plus ou moins honnêtes exploitent la présence de cette population flottante. À la même époque, des réseaux familiaux et régionaux organisent la venue d'immigrés résidents, main-d'œuvre nécessaire à la bonne marche des industries marseillaises. Ces ouvriers, parce qu'ils sont mal payés, peu syndicalisés et robustes, servent la compétitivité des entreprises. Il serait cependant faux de penser que la présence de cette masse de travailleurs freine la modernisation : la mécanisation progresse, mais, comme elle est ponctuelle, il faut encore importer des bras. Certains Italiens se placent eux-mêmes à la pointe de l'innovation, ainsi la famille Storione qui se spécialise dans les blés, achète des moulins, lance les farines Francine et la populaire banette.

- 4 Cependant, rares sont les Italiens qui accèdent aux premiers rangs de la notoriété et de la fortune. L'étude des garnis au XVIII^e siècle fait ressortir la présence d'une foule modeste de matelots, de manœuvres, de porteurs, d'artisans itinérants tels les fabricants de baromètres ou de figures de plâtre. Présentes aussi sont les femmes qui se déclarent blanchisseuses ou mendiante. Dès le XVII^e siècle, Marseille accueille des exilés politiques, notamment Mazzini à l'époque du Risorgimento. Au XX^e siècle, la majorité des Italiens, craignant la répression policière ou patronale, observe une prudente réserve en matière politique. Mais l'avènement du fascisme favorise les luttes. Un fascio est fondé à Marseille dès 1923, une Casa d'Italia et un théâtre sont construits par les autorités fascistes, tout cela pour garder le contrôle idéologique des émigrés. Les antifascistes, longtemps divisés, n'hésitent pas à s'opposer violemment à la mainmise mussolinienne. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les socialistes comme Modigliani et les communistes tel Amendola s'engagent activement dans la Résistance.
- 5 Le livre propose des ouvertures vers la culture. On découvre qu'en 1786 fut fondée une académie italienne à Marseille, la *Colonia Focense* de l'Arcadie. La presse publiée dans la langue de Dante présente plus de soixante-dix titres aux XIX^e et XX^e siècles dont la célèbre *Giovine Italia* de Mazzini. Les œuvres des rocailliers italiens qui ornèrent les jardins de fausses ruines, de balustrades, de trompe-l'œil architecturaux sont tirées de l'oubli. Le peintre David Dellapiane et le sculpteur César sont évoqués. À partir du XVIII^e siècle, les Italiens tiennent la première place dans l'importation et la sculpture de marbres de haute qualité : les artistes parsèment les églises provençales d'autels polychromes ; certaines familles, comme les Fossati, acquièrent dans ce domaine une grande renommée. Cette activité se poursuit jusqu'au début du XX^e siècle : le plus célèbre des marbriers, Jules Cantini (1826-1916), offre à la ville la fontaine monumentale de la place Castellane. L'institut culturel italien, installé en 1952 dans les locaux de l'ancien fascio, fait connaître aux Marseillais les réalisations artistiques patrimoniales et modernes venues de la péninsule. Le livre étudie aussi les traditions catholiques italiennes, plus ostentatoires que la pratique française, les œuvres confessionnelles, la découverte d'un cimetière comportant un peu de mobilier funéraire, chapelets et médailles. Les auteurs n'oublient pas les rencontres sur les terrains de football, comme le match du 5 juin 1938 au cours duquel les exilés antifascistes vinrent conspuer les joueurs venus de Rome. Bien présents sont les usages alimentaires, les fabriques de pâtes et l'essor de la pizza.

- 6 Les auteurs retracent enfin des destins individuels qui illustrent le devenir général de la communauté italienne : modestes ouvriers, grutiers, cultivateurs, pêcheurs, restaurateurs, luthiers, musiciens améliorant progressivement leur condition, écrivain cinéaste, même un malfaiteur ayant du sang sur les mains et devenu un héros de la Résistance. Certains s'intègrent si bien à leur nouvelle patrie qu'ils se muent en défenseurs de la culture provençale.
 - 7 *Marseille l'Italienne* se signale par le soin apporté à la réalisation technique de l'ouvrage. L'iconographie apparaît très riche et variée, la couleur des encres et des papiers varie selon le thème traité. L'information scientifique est parfaite mais ne pèse pas tant le propos est clair et vivant. L'évolution de l'immigration italienne, ses apports dans les divers domaines de la vie marseillaise, les réactions des autochtones sont bien définis, de même que, in fine, le regard italien porté sur Marseille, principalement par la littérature et le cinéma. Ainsi le grand port devient un double miroir, celui des autochtones et celui de leurs hôtes qui se dévisagent mutuellement. Miroir déformant par le jeu des stéréotypes, miroir fidèle sous la plume d'auteurs savants.
-

AUTEURS

RALPH SCHOR

Historien, Professeur émérite, Université Côte-d'Azur/CMMC



Revue européenne des migrations internationales

vol. 38 - n°1 et 2 | 2022

COVID-19, migrations et parcours. Des mobilités aux prismes de l'immobilité : paradoxes et réalités

Giliberti Luca, *Abitare la frontiera. Lotte neorurali e solidarietà ai migranti sul confine franco-italiano*

Guillaume Silhol



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/20799>

DOI : 10.4000/remi.20799

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Pagination : 292-293

ISBN : 978-23-81940-21-2

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Guillaume Silhol, « Giliberti Luca, *Abitare la frontiera. Lotte neorurali e solidarietà ai migranti sul confine franco-italiano* », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 38 - n°1 et 2 | 2022, mis en ligne le 31 août 2022, consulté le 04 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20799> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20799>

Ce document a été généré automatiquement le 4 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Giliberti Luca, *Abitare la frontiera. Lotte neorurali e solidarietà ai migranti sul confine franco-italiano*

Guillaume Silhol

RÉFÉRENCE

Giliberti, Luca, *Abitare la frontiera. Lotte neorurali e solidarietà ai migranti sul confine franco-italiano*. – Vérone : Ombre Corte, 2020. – 237 p. ISBN : 978-8-86948-167-3

- 1 Fondé sur une ethnographie menée entre 2017 et 2019 dans la vallée de la Roya pour la thèse en sociologie de Luca Giliberti, cet ouvrage propose de penser la frontière comme un espace vécu et pratiqué, constamment traversé par le pouvoir de l'État. Il adopte une perspective centrée non sur les parcours de migrants, mais sur les luttes sur le « territoire » et la « solidarité », qui mettent aux prises des individus et des collectifs issus de deux « univers culturels » locaux : celui des familles autochtones dites « de souche » (dans lequel s'insèrent de nouveaux résidents pendulaires qui travaillent sur la côte) et celui des néoruraux. L'ouvrage analyse ce que les faits migratoires et la forte médiatisation de la Roya, de 2015 à 2018, mettent en branle dans cet espace particulier : les extraits d'entretiens et de carnets, les sources iconographiques et documentaires montrent une scène où la vie quotidienne, les pratiques militantes, la militarisation de la frontière et les passages de migrants redéfinissent le territoire d'une vallée de cinq villages et près de 6 000 habitants. Les deux premiers chapitres déploient la construction de l'objet pour penser ensemble les *politics of borders*, manifestées par la militarisation, et les *borders of politics* (p. 44), du côté des acteurs solidaires avec les migrants ; le spectacle des luttes s'accompagne de coulisses, mais aussi d'un hors scène, celui des morts sur le chemin.
- 2 Décrite dans le troisième chapitre, l'installation de néoruraux communautaires dans la Roya remonte à la fin des années 1970 et contribue à la recomposition de l'économie

locale entre la production agricole, les commerces locaux et des circuits touristiques d'une vallée dépeuplée par l'exode rural. L'identité revendiquée par ces acteurs reste marquée à gauche, sinon anticapitaliste et anti-productiviste. Les néoruraux ultérieurs, issus de classes moyennes urbaines souvent déclassées, s'installent davantage en famille et mettent en avant leurs contributions aux circuits économiques locaux et à l'agriculture biologique, dans des municipalités dominées par le vote conservateur et de droite, hormis la commune de Saorge. L'hostilité courante des résidents et d'autochtones installés en ville envers des néoruraux stigmatisés en « hippies » n'exclut pas des négociations pratiques et des occasions d'échange à partir des années 2000, comme sur l'activisme pour le maintien de postes d'enseignants et de la ligne ferroviaire Cuneo-Vintimille.

- 3 Cet espace de coprésence est bouleversé par le drame public dont l'analyse occupe les quatrième et cinquième chapitres. Entre 2015 et 2018, la prise d'importance des transits de migrants par la Roya et l'intervention massive des agents de l'État aux frontières requalifient cet espace et le placent au centre des discours publics sur les problèmes migratoires. Luca Giliberti montre un « double retour » conséquent de la frontière. D'une part, l'accentuation des contrôles à la frontière franco-italienne, avec une présence accrue de forces de l'ordre, entre durablement dans le quotidien des royaques. D'autre part, cette dramatisation remotive les oppositions entre les deux « univers culturels ». Les personnes investies dans l'aide aux migrants proviennent très majoritairement des collectifs néoruraux et réactivent une association, *Roya Citoyenne*, née en 2011 de l'opposition à un projet d'intercommunalité avec des communes côtières. Cette mobilisation endogène acquiert une ampleur sans précédent local (pp. 151-165). Les pratiques s'échelonnent sur un continuum des plus « humanitaires », sur le registre du secours puis de l'hospitalité, aux plus coûteuses (ressources, aide juridique, aide au transit) et aux formes « politiques » : l'investissement d'arènes judiciaires ou médiatiques, ou, à l'inverse, l'opposition à la médiatisation et à tout compromis avec l'État chez des militants comme les *No Borders* de Vintimille. La criminalisation de l'aide (y compris alimentaire) aux migrants et la catégorie floue de la « contrepartie militante », qui départagerait une action « spontanée » légale d'une action « militante » illégale, contraignent les acteurs à politiser des pratiques d'abord discrètes ou peu contestataires. Ces changements se traduisent aussi dans l'émergence en 2017 d'un contre-collectif « de souche », *Défendre la Roya*, animé par une quarantaine de personnes et proche de réseaux d'extrême droite. La réduction des passages de migrants à partir de 2018, pour diverses raisons, ne marque pas un déclin des réseaux militants, mais une période de réinvestissements moins visibles entre l'activisme culturel et citoyen (le festival *Passeurs d'humanité*) et la continuation d'activités de documentation sur les pratiques des forces de l'ordre.
- 4 Le propos de l'auteur bénéficie de sa valorisation des matériaux empiriques et de sa mise à nu d'un « enclavage », au sens de Jean-Pierre Olivier de Sardan, dans les réseaux néoruraux avec lesquels il explicite sa proximité. Si les néoruraux et acteurs de la solidarité avec les migrants sont nettement plus présents dans l'économie de l'ouvrage, l'analyse de la rhétorique de la « majorité » brandie par l'autre camp et de ses liens complexes avec les pouvoirs publics, entre contre-militantisme, sollicitations, extension des luttes dans l'arène judiciaire et malaise commun vis-à-vis de la militarisation de la vallée, est assez bien restituée. L'analyse de l'auteur est constamment relationnelle, mais on touche parfois aux limites de ce que permet son pas de côté. La focalisation sur les significations du « territoire », sur la genèse des réseaux militants néoruraux face aux

autochtones puis sur les luttes et tactiques d'acteurs dominés, n'éclaire pas toujours des traitements différenciés par les agents de l'État des migrants et des activistes solidaires, en fonction des moments, des cadres d'interactions et des assignations notamment raciales et genrées, certes documentées dans d'autres travaux. De même, les porosités évoquées entre les deux « univers culturels » indiquent des résidents « de souche » qui effectuent des actes de solidarité avec les migrants, rendus invisibles par la dramatisation des oppositions ; mais l'auteur n'indique pas si des individus néoruraux, à l'écart des réseaux historiques ou issus d'autres matrices militantes, ont des positions contraires à celles des collectifs sur les migrants. L'ouvrage n'en reste pas moins une étude riche, parfois foisonnante en emprunts théoriques en socio-anthropologie outre les références prépondérantes à Étienne Balibar, Pierre Bourdieu, Erving Goffman et Abdelmalek Sayad, sur des expériences locales de migrations internationales et de leur mise sous contrôle, renforcée et légitimée au nom de l'antiterrorisme depuis 2015.

- 5 Il constitue aussi un apport aux études sur les rapports ordinaires au politique dans les expériences d'un problème public migratoire, en évitant d'imposer une définition du « politique » sur les catégories indigènes. L'Europe, l'État, les administrations des politiques migratoires, la préfecture, voire les mairies, sont plus souvent au second plan, mais Luca Giliberti déploie une analyse fine des dispositions issues de la socialisation néorurale, de leur activation et des tensions vécues par les militants dans le passage aux actions collectives. *Abitare la frontiera* invite à tenir ensemble les rapports à l'inscription des actions dans des registres « humanitaire » et/ou « politique », en lien avec des trajectoires sociales, les « flux » de politisation subie, entre la médiatisation et les politiques répressives aux frontières, et les temps de « reflux » marqués par d'autres processus tout aussi pertinents.

AUTEURS

GUILLAUME SILHOL

Post-doctorant en sociologie, Université de Bologne, associé à MESOPOLHIS